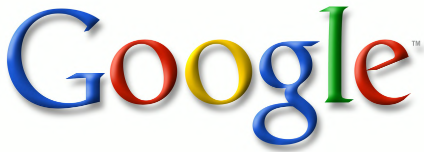
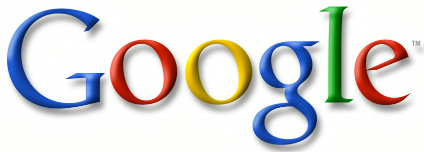
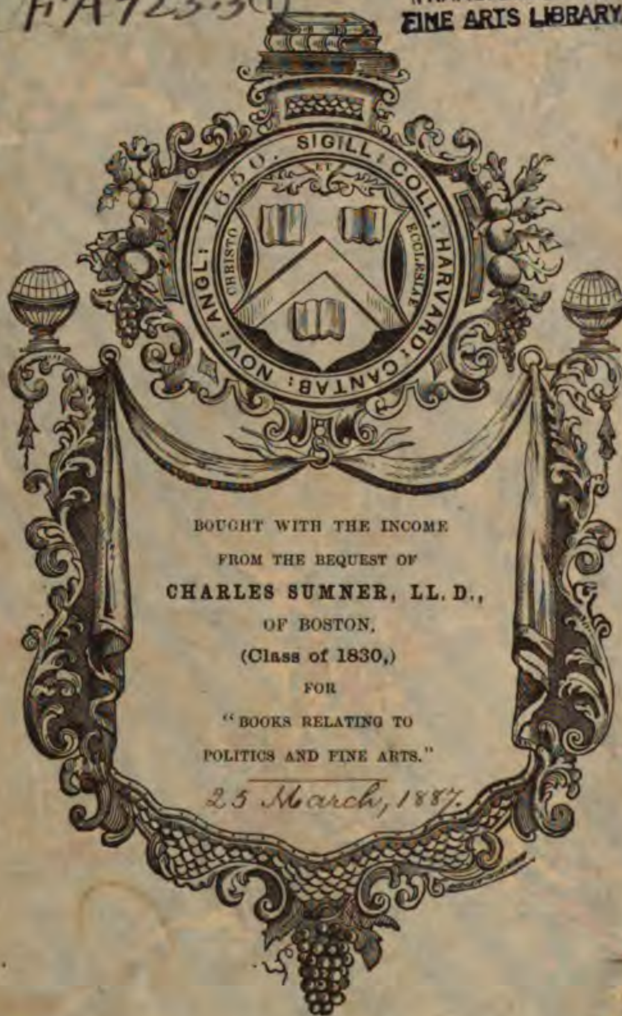

Google




SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



LA

RENAISSANCE DES ARTS

A LA COUR DE FRANCE

TOME PREMIER

Cet ouvrage n'a été tiré qu'au nombre de cent trente-quatre exemplaires.

26 exemplaires sur papier vergé de Hollande, marqués de *A* à *Z*.
105 exemplaires sur papier vélin satiné, marqués de 1 à 105.
2 exemplaires pour le dépôt légal.
1 exemplaire sur papier vert.

134 exemplaires.

PAPIER VÉLIN.

NEUVIÈME EXEMPLAIRE.

Nota. Il a été fait un tirage à part de cinquante exemplaires de la *Notice sur les trois Clouet*, cette brochure ne sera pas mise dans le commerce.

PARIS — IMPRIMÉ PAR J. CLAYE ET Cie RUE SAINT-BENOÎT, 7.

LA RENAISSANCE DES ARTS

A LA COUR DE FRANCE

ÉTUDES SUR LE SEIZIÈME SIÈCLE

PAR

Léon (Emmanuel Simon Joseph), marquis

LE C^TE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

PEINTURE

PARIS

LIBRAIRIE DE L. POTIER

QUAI VOLTAIRE, 9

1850

LES TROIS CLOUET

DITS JANET.

LA
RENAISSANCE DES ARTS
A LA COUR DE FRANCE

La France doit à ses rois trois renaissances, grands jalons de son histoire des Arts. De la cour partit, au VIIIe, au XIIIe et au XVIe siècles, une noble impulsion dont le monde se ressentit. Dans la dernière de ces trois phases l'influence royale paraît avec plus d'évidence, parce qu'elle fut sans rivale; mais à toutes les époques, depuis Charlemagne jusqu'à Louis-Philippe, c'est à nos rois qu'il faut rapporter la protection féconde et presque toujours l'influence éclairée. Sans doute, la venue des hommes de génie et la production des chefs-d'œuvre ne dépen-

dent d'aucune forme de gouvernement ; ils éclosent sous des lois mystérieuses, supérieures aux combinaisons humaines ; mais la direction, cette force qui comme la charrue ouvre le sillon, cette intelligence semblable à la main du cultivateur qui jette le grain en temps utile, dans un sol habilement préparé, ce quelque chose qui, dans le travail des champs, s'appelle l'expérience, et qu'on nomme, dans le domaine de l'imagination, le goût des lettres et des arts, fut l'apanage de nos rois.

Reconnaître ce fait est justice, mais il y a plus : s'imaginer que les arts puissent prospérer sans la protection d'une cour, supposer que la cour tiendra son rang élevé sans le prestige des arts, c'est créer en théorie deux non-sens, et en pratique deux impossibilités.

Les chefs des républiques de l'antiquité vivaient dans des masures. Périclès, construisant le Parthénon au front de l'Acropole d'Athènes, n'avait dans cette ville qu'une modeste maison. La religion, supérieure à la forme du gouvernement, était alors la maîtresse des destinées de tous. Au lieu d'un roi pour protecteur, les arts avaient un dieu.

A la ferveur religieuse qui enfantait des merveilles succéda la puissance royale, qui absorba toutes les adorations en concentrant autour d'elle toutes les magnificences. Il est inutile de rechercher si ce culte servile fut aussi favorable aux arts que le culte élevé de la divinité ; il y a entre ces

deux autels la distance de la terre au ciel ; mais la société ayant marché dans cette voie, les arts furent contraints de l'y suivre, et ils trouvèrent, auprès du trône, de nobles inspirations et les moyens matériels pour élever d'admirables monuments.

La profonde transformation qui s'opéra dans les arts après le lent et douloureux établissement du christianisme, transformation qu'on doit appeler décadence ou barbarie, quand on perd de vue les liens qui unissent les arts de l'antiquité avec les arts modernes, la transformation du moyen âge ne peut être comparée à rien. Au moment de la plus grande ferveur chrétienne, les arts sont impuissants, et quand ils se développent, l'esprit religieux a déjà pactisé avec l'esprit mondain.

Charlemagne, dans sa magnifique cour d'Aix-la-Chapelle, rappela ce qu'avaient été les empereurs de Rome et de Byzance : un centre rayonnant puissamment sur la surface d'un domaine immense. Les arts, dans un essor de créations grandioses, mélange heureux de réminiscences antiques et de nouveautés orientales, semblent avoir répondu au luxe de la cour impériale, à ses fondations religieuses, aux goûts d'un public encouragé par l'affermissement du pouvoir. Avec le démembrement de l'empire commencèrent des luttes épuisantes. La guerre civile devint l'état normal, le métier des armes la seule occupation. Les poëtes, les artistes,

tous les hommes d'imagination et de loisir abandonnèrent ce champ de guerres et de brigandages; ils trouvèrent un refuge hospitalier et une protection bienveillante à la cour des comtes de Toulouse, des ducs de Normandie, des comtes de Champagne, et des Othons en Allemagne. Ici fleurit la poésie, là les arts byzantins se développèrent, et les cours étrangères eurent un éclat inusité; mais cette émigration fut de courte durée, et je doute même qu'à les bien considérer chacun de ces petits centres valût en luxe de bon goût, en protection intelligente, en créations heureuses, la cour de France dans son dénuement.

Les croisades eurent bientôt déblayé le champ des luttes féodales, et les grands vassaux, ayant épuisé contre les infidèles leurs ressources financières avec leur ardeur belliqueuse, le terrain semblait préparé pour le rétablissement d'une puissance centrale. Philippe-Auguste épousa Isabelle de Haynaut, pour recueillir sur la couronne de France ce qui restait du sang de Charlemagne; les peuples prirent confiance dans cette fusion des grandeurs traditionelles, et de la bataille de Bouvines surgit, toute armée, cette figure gigantesque de l'autorité royale, centre de toutes les pensées fécondes, refuge des doux loisirs et des nobles goûts.

Après Philippe-Auguste, la tâche était grande encore. Comme un corps en défaillance, qui ne sait pas s'aider lui-même, la société avait besoin

d'être soutenue. Louis VIII n'eut que le temps de consolider l'œuvre paternelle. Fils de Philippe-Auguste, père de Louis IX, il lui a suffi, pour briller dans l'histoire, de se montrer digne de former le lien entre la force et la sainteté du pouvoir. Une reine lui succéda. Pour la première fois une femme était souveraine, et la cour de France reçut de ses grâces comme de ses vertus un éclat nouveau. Blanche avait enseigné à son fils tout ce qui fait un grand roi, sans se douter qu'elle en faisait un saint; mais ce prince, malgré sa douceur, était terrible au combat; modèle de piété, il était inébranlable dans les limites de son autorité; simple dans ses vêtements, il ne le cédait à personne en magnificence, quand le roi de France devait recevoir le roi d'Angleterre; enfin s'il négligeait sa demeure, il élevait la Sainte-Chapelle à Dieu et une bibliothèque à la science. Ni sa piété, ni sa simplicité, ni la dureté des temps, ni l'insuccès de la croisade, n'empêchèrent les arts de briller à la cour de France d'un éclat supérieur.

Les fils de Philippe le Bel et ses belles-filles formaient autour du roi toute une cour folle de plaisirs et passionnée pour le luxe (je n'ose pas encore dire pour les arts); mais ce luxe ne respectait déjà plus les limites que la noblesse voulait lui imposer, il débordait au delà. On voyait dans la bourgeoisie des copistes assidues, et sans doute, au gré des dames de la cour, des copistes trop habiles de ces modes nouvelles. Le roi lança, contre cet entraîne-

ment naturel, des lois somptuaires, pour démontrer une fois de plus l'inutilité de pareilles lois, et en même temps pour signaler ce que l'influence de la cour avait selon lui d'excessif. Il est vrai que, faites contre la bourgeoisie, ces lois servirent à arrêter la cour; Jeanne de Navarre prêcha d'exemple, elle n'eut plus dès lors que deux dames d'honneur et trois demoiselles.

Le sage et heureux règne de Charles V, fruit de l'économie, n'en inspira le goût à personne. Le roi lui-même, entraîné par les plus nobles penchants, enrichit le Trésor royal et la bibliothèque du Louvre avec un goût et une magnificence dont ses inventaires nous conservent le témoignage intéressant. Il a pu voir à la fin de ses jours, et il a préparé au règne de son fils un des moments les plus brillants de la cour de France. Le Louvre venait d'être entièrement restauré par ses soins, les murs tendus de tapisseries à personnages, véritables tableaux, retraçant l'histoire des temps passés, étaient un fond harmonieux sur lequel se détachaient les dressoirs chargés de chefs-d'œuvre d'orfévrerie et les pupitres tournants couverts de manuscrits ornés de miniatures. Dans ces appartements, plus riches que bien distribués, arrivaient en foule les oncles du roi Charles VI: Philippe le Hardi, qui partageait entre ses nouveaux domaines et l'hôtel de Bourgogne les goûts de magnificence puisés à la cour de France; Jean, duc de Berry, qui rivalisait dans son hôtel

de Paris et dans son palais de Wincester avec le Louvre lui-même; le duc Louis d'Orléans, frère du roi, l'heureux époux de la belle Valentine de Milan, à laquelle il s'efforçait de faire oublier, dans le superbe hôtel de Bohême, les magnificences de la cour de Galéas, son fastueux père; et à la suite de ces princes, vingt seigneurs français s'étudiant, dans les limites de leurs moyens, souvent même au delà, à imiter ce luxe distingué, les uns en embellissant leurs demeures à Paris, en ajoutant à leur trésor de vaisselle ornée, de joyaux et de manuscrits à miniatures; les autres en transportant dans leurs châteaux, au milieu de leurs domaines, un luxe et des goûts inconnus jusqu'alors hors de la cour. Chacune de ces créations lointaines forma de nouveaux centres, plus ou moins influents, selon que la protection était plus ou moins intelligente, plus ou moins persévérante et favorisée par des circonstances extérieures. Accordons à ces efforts provinciaux l'attention qu'ils méritent, sans en exagérer l'importance; car ces apparitions brillantes autant qu'éphémères ont disparu avec celui qui les avait fait naître, tandis que la cour toujours renouvelée, toujours passionnée, toujours jeune, continuait les mêmes errements à travers les générations, en fondant les nouvelles écoles dans les anciennes avec des conditions particulières de durée.

Ce concours de circonstances favorables, et l'hospitalité offerte aux étrangers de distinction de tous

les pays, firent de la cour de France, dès le XIIe siècle, le modèle des cours de l'Europe. L'aménité de son langage, déjà devenu la langue universelle, l'urbanité de ses manières, les sentiments chevaleresques de ses seigneurs, la galanterie de ses femmes, furent donnés généralement en exemple, et je ne parle pas de l'élégance des costumes, des meubles, des équipements et des litières, c'est affaire de mode, et on sait que la mode, qui change si souvent, jamais depuis lors n'a changé de résidence.

Il est d'usage aujourd'hui d'entrevoir la cour dans le déshabillé de madame Dubarry et d'en chercher les misères avec les lunettes grossissantes des grands comédiens qui s'appellent les moralistes du XVIIIe siècle; la cour de France a été autre chose : étudiée aux époques où son influence fut active et utile, on voit qu'elle se distinguait par toutes les supériorités de l'esprit et du cœur, que faisaient ressortir la grossièreté des cours étrangères et les mœurs brutales de la nation. Jugeons donc froidement son influence, mais jugeons-la dans toute sa portée.

Pendant treize siècles, le gouvernement de la France fut dans la cour royale. Les officiers de la couronne étaient les ministres du roi. Panetiers, échansons, maîtres d'hôtel, maîtres de la vénerie, etc., devinrent successivement les chefs de différents services de l'État, et contribuèrent à porter dans les finances, dans l'organisation de la force armée, dans l'entretien des routes et des ponts, dans

la police des villes, un ordre et une régularité dont l'administration de l'hôtel du roi et des domaines royaux avait, la première, fait l'expérience et recueilli les avantages. La cour, c'est-à-dire la royauté, avec ses entourages et l'exercice absolu de la puissance, formait ainsi le centre vénéré et craint de toutes les classes de la nation, le but aussi de toutes les ambitions. A ce rôle important, autant que grave, s'associe une autre influence plus douce et plus puissante à la fois.

L'élévation de la condition des femmes est un fait général qui a suivi la marche de la civilisation, mais la cour fut pour beaucoup dans cette élévation. La chevalerie, dans ce qu'elle eut de plus romanesque, les tournois et les cours d'amour, dans leur organisation la plus galante, trouvèrent près de nos rois les protecteurs les plus dévoués, les prosélytes les plus fastueux. L'entourage des reines se composait des princesses du sang, des princesses étrangères mariées ou en visite, et des femmes des grands serviteurs du roi. Insensiblement se forma la maison des reines et, avec leur service, l'institution des dames et des filles d'honneur. Elles sont portées dans les états de la maison royale, et elles figurent souvent dans l'histoire. En 1413, la haine populaire se traduisait contre Isabeau de Bavière en brutalité; on força son palais, on emprisonna son frère, *et si prist on*, dit Juvénal des Ursins, *environ quatorze ou quinze*

dames que damoiselles de l'hostel de la Reyne, lesquelles furent menées en la conciergerie du palais comme en prison.

Si l'introduction des femmes à la cour de France a été insensible et remonte à la formation même de la monarchie, une circonstance particulière et le grand développement que prenait la maison royale firent qu'elles y eurent un rang plus élevé sous Charles VIII. Anne de Bretagne n'était pas seulement une belle princesse, maîtresse du cœur de son époux, une femme un peu altière, aimant le commandement et la représentation, c'était en outre une princesse souveraine de son chef, par son duché, et à ce titre elle avait ses gentilshommes et ses gardes, elle eut ses dames et ses filles d'honneur. On voit la nuance et la transition : de la domesticité et de l'intimité, les dames d'honneur s'élèvent au rang marqué par l'étiquette, et les femmes désormais ont un rang officiel comme les hommes. Les plus grands noms furent alors représentés à la cour par des membres de ces familles, qu'ils fussent grands officiers, pages, valets de chambre, dames ou filles d'honneur. De même qu'un jeune gentilhomme venait chercher fortune à la cour, une fille noble y trouva une position convenable avec la chance d'un bon mariage. L'un entrait page, l'autre entra fille d'honneur. L'entourage d'une reine ne fut plus formé par des amies de son choix et par des familières, mais il se composa des noms les

plus illustres, choisis selon les mérites des chefs de famille, ou par la faveur du souverain. La magnificence de François Ier, et les goûts galants qu'il partageait avec toute son époque, quadruplèrent le nombre des femmes placées en titre d'office. Les maisons des princesses furent autant de cercles officiels, et la cour de France eut une élégance incomparable quand la maison de la reine, son personnel et son luxe furent imités par la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et par Marguerite de Valois sa sœur; on vit alors comme une rivalité d'élégance, de grâces et de séduction surgir de ces différents groupes de filles d'honneur. Sans doute François Ier y trouva ses maîtresses, et il eut dans la maison royale des générations d'imitateurs, mais ces désordres avaient-ils attendu la venue des demoiselles d'honneur pour s'introduire à la cour? Les filles de Charlemagne, sans remonter plus haut que le récit d'Éginhard, ont ouvert cette ère de galanterie, et personne n'a pu la fermer. Croit-on d'ailleurs que ces jeunes princes, faute de filles d'honneur, seraient devenus de petits saints et des modèles de continence? Ils auraient été chercher leurs maîtresses dans des conditions inférieures; la morale n'y eût rien gagné, et la cour de France y aurait perdu cette élégance de manières, et ce ton distingué qui forma nos princes, nos seigneurs et toute la noblesse à l'exercice des nobles sentiments, à la pratique des coutumes chevaleresques. Les combats en champ

clos et la manie des duels furent l'exagération de ces principes; ne les condamnons pas : ils créèrent le point d'honneur et, avec lui, la politesse, qualité si longtemps propre à la cour et qui est restée la politesse française. Les bonnes manières eurent ainsi, de bonne heure, à la cour de France, un guide délicat, et l'élévation des sentiments un appréciateur distingué. Les femmes furent les juges de ces élèves en l'art de plaire, et elles se chargèrent de récompenser le vainqueur. Poésie, beaux-arts, élégance, qu'êtes-vous, sinon les enfants légitimes de cet art qui les réunit tous? La galanterie, il est vrai, vint à la suite; elle fut de bonne heure admise et tenue en honneur à la cour de France. Nous devons à cette tolérance, peut-être un peu débonnaire, le poli précoce de nos mœurs et le charme particulier de la société française. Condamner la galanterie de nos cours! mais toute la chevalerie, toute la poésie, les arts tout entiers en découlent, et, pour le prouver, suivrai-je, règne par règne, depuis les grandes maîtresses jusques et y compris madame de Pompadour, l'influence de la galanterie? Ce serait superflu. La galanterie a servi à épurer les mœurs dans une cour qui a paré les vices de chaque époque sans en avoir inventé aucun. Résumons donc ce qui vient d'être dit sur l'influence de la cour.

La puissance absolue d'un roi, tous les intérêts de la nation représentés par ses hommes d'État, ses guerriers les plus illustres, ses nobles dames les

plus élégantes, formaient dans la Cour royale le centre unique de l'autorité, de la gloire et de la beauté. La cour devenait forcément l'arbitre du goût, le protecteur des arts, le tyran de la mode. Langage, manières, costumes, et dans un ordre plus élevé, art, poésie, sentiments même, ressortissaient à cet aréopage d'autant plus puissant qu'il était unique en Europe. Nous pourrions montrer les trouvères à la cour de France prenant le dessus sur les troubadours, le modèle du langage cherché sur les bords de la Seine ou sur les bords de la Loire, selon que la cour habite l'un ou l'autre de ces rivages. Quenes de Béthune s'excuse au XIIe siècle de ne pas parler le langage de la cour, comme un poëte, quatre cents ans plus tard, aurait pu rougir de ne pas italianiser son style, à l'imitation du parler maniéré dont Catherine de Médicis se défendait, mais qui, dans sa courte apparition, eut quelque influence sur la langue. Il suffit d'ouvrir les chroniques, de lire les romans et les poésies, pour trouver partout les preuves de cette domination dans l'empire du bon goût : que la cour réside à Paris dans le Louvre, ou sur les bords de la Loire dans les châteaux royaux ; qu'elle suive nos rois aux croisades ou dans les expéditions d'Italie ; partout elle domine par la supériorité d'une intelligence vive et d'un certain atticisme qui, comme au temps des Grecs, était, quoi qu'on en eût, accepté de tout le monde. Mais, diront les gens rigides, vous nous vantez là

des mœurs bien légères, une morale passablement relâchée, une façon de dire un peu bien libre. J'en conviens: quand les seigneurs français réunis autour du Dauphin récitaient, en compagnie de Philippe le Bon et de quelques officiers de sa cour, ces cent nouvelles nouvelles qui sont un des monuments de la langue française, ils se préoccupaient moins de la morale que de bien et gaîment conter; quand la reine de Navarre, après avoir composé dans sa litière, aux environs des années 1540-46, les charmants contes dont elle a enrichi notre littérature, les lisait dans sa cour au milieu de ses dames et filles d'honneur, tout ce jeune monde arrêtait, il est vrai, ses pensées sur des sujets peu moraux, mais il apprenait le secret de bien dire, l'art de se conduire et le talent de plaire, trois qualités précieuses. Les filles d'honneur, dans les cours étrangères, n'étaient pas des Lucrèces; elles se racontaient ces mêmes anecdotes qui, depuis Boccace et le Pogge, circulaient dans le monde; seulement elles les disaient grossièrement, et quand, entraînées par l'exemple, elles cédaient à la séduction, c'était sans grâce.

Quelque peu graves que soient ces déviations de la ligne droite, je m'accorderais à les condamner si la cour n'était pas et ne devait pas être un monde à part. Son personnel, voué à une vie de représentation, est pour ainsi dire condamné à une existence extérieure qui comporte un mélange des quali-

tés les plus estimables, les plus solides, avec des dehors mondains et légers. Se recrutant dans l'élite de la nation, il s'entretient traditionnellement dans des habitudes galantes autorisées par une morale facile, mais régularisées par des principes d'honneur. Croyez-moi, supposez à cette époque un Brantôme de la bourgeoisie écrivant aussi indiscrètement que le Brantôme de la noblesse, vous prendriez en estime les légèretés de la cour. La liberté du langage, qui dénoterait dans les classes inférieures une licence de conduite coupable, n'indique chez les seigneurs qu'une façon de l'esprit. C'est le bien dire et le tout dire poussés dans les voies les plus scabreuses. Là où le bourgeois tombe lourdement dans le précipice, l'homme de cour, comme le chamois sur la crête des rochers, évite les dangers, franchit d'un bond la difficulté, et vous force d'écouter en souriant ce que vous auriez refusé d'entendre, dit dans des termes différents et d'un autre air.

Ces habiletés, je le sais, n'excusent pas, elles déguisent le mal. Eh qu'importe? Les goûts de la cour, ses mœurs, ses scandales même étant renfermés étroitement dans un cercle tracé par l'étiquette, longtemps et presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on s'est raconté hors de la cour, les fredaines des jeunes seigneurs, les complaisances des grandes dames d'une manière si romanesque, que l'on n'a pas plus songé à les imiter qu'on ne se sentait entraîné par une nouvelle de Boccace. Tout cela

était si loin, séparé par l'étiquette comme par le temps, que ces récits semblaient être du domaine de l'imagination. Lorsque de nos jours, la cour, devenue bourgeoise, n'a plus été défendue par les formidables barrières de l'étiquette ; quand épiciers et marchands, costumés en gardes nationaux, ont été reçus aux Tuileries, nos princes et la cour ont compris qu'il fallait réformer des habitudes qui ne seraient plus comprises. Ils ne conservèrent des mœurs de l'ancienne cour que la noblesse des sentiments, l'élégance du langage et des manières ; aussi les cinq mille invités aux grands bals, curieux de voir de près le laisser-aller de la cour, ont été bien surpris de trouver dans le palais des Rois le modèle des vertus de la famille associées au plus noble amour de la patrie.

Cette cour n'existe plus. Les Tuileries sont désertes, mais Paris a hérité, par une infiltration lente et continue, de ces goûts d'élégance, de cette distinction de manières, de ce choix d'expressions. Paris est pour les étrangers aujourd'hui, ce lieu de délices, ce modèle de bon goût que la cour de France a offert pendant tant de siècles à la noblesse de toute l'Europe ; seulement, tandis que la cour, par sa composition d'élite, maintenait les bonnes traditions, la société d'aujourd'hui marche sans guide, et il ne peut échapper aux moins clairvoyants que le bal de Mabille sans le contre-poids du bal de la cour, que le langage de la tribune et la lecture des jour-

naux sans le correctif du langage de bon ton et du style pur, vont mener au galop le convoi de la politesse et de la langue françaises.

Si, pénétrant plus avant dans le détail, nous recherchons par quels procédés la cour de France influait sur les arts, nous en trouvons les raisons dans les lignes précédentes. Elles peuvent se résumer ainsi : la puissance, la richesse, et par-dessus tout l'autorité d'un jugement exercé et sûr; voilà pour l'influence; voyons les résultats. Nous les trouvons dans le style de l'architecture qui subit, au XIIIe et au XVIe siècle, ses deux plus radicales réformes au milieu de l'Ile de France, dans le domaine privé de nos rois. Le gothique n'offre rien de plus parfait que la Sainte-Chapelle, la renaissance n'a rien de plus achevé que la façade intérieure du Louvre et la tribune de la salle des gardes. La sculpture, ce grand art, l'art sérieux, n'avait encore rien produit qui pût être comparé à la sculpture des Grecs et des Romains, lorsque se forma au XIIIe siècle, en France, j'entends dans la France, domaine et résidence de nos rois, une école admirable, dont il faut apprécier le mérite dans le milieu d'où elle est sortie et qui, même à côté de ce qui s'est produit depuis six cents ans et en face de tout ce que la recherche des antiquités a fait sortir de terre, conserve encore sa haute valeur.

Cette école a ses chefs-d'œuvre à Paris et dans les églises à vingt lieues à la ronde. Quand, après avoir

décliné, elle recouvra dans la seconde moitié du xve siècle un caractère à la fois noble et gracieux, c'est à Dijon, en travaillant pour le duc de Bourgogne, à Nantes pour François de Bretagne, à Tours, pour Louis XI, à Gaillon pour le cardinal d'Amboise, qu'elle reprit son essor. Elle était encore alors supérieure à sa rivale d'Italie; aussi put-elle sans grands efforts opposer plus tard aux maîtres italiens, en plein xvie siècle, l'ampleur et la noblesse d'un Jean Cousin, l'élégance et la pureté de Jean Goujon, la grâce délicate et fine de Germain Pilon. Tous ces beaux génies, remarquons-le bien, quelle que soit la province qui leur a donné le jour, vinrent à la cour demander aide et protection. Saint-Denis, les Célestins, vingt églises et autant d'abbayes, se meublèrent avec les magnifiques monuments que les rois firent exécuter, ou qu'à leur exemple la cour commanda. Les peintres, dignes de ce nom, ont tous aussi vécu à la cour, les plus habiles ont figuré sur les états de l'hôtel du roi, de la reine et des princes du sang, et l'ouvrage, auquel ces pages servent d'introduction, prouve surabondamment que pas un talent n'a été négligé par eux. Aussi la cour fut-elle de tout temps la pépinière inépuisable, la source intarissable où la province vint chercher les peintres et les sculpteurs dont accidentellement elle avait besoin. L'industrie eut sa part dans cette noble protection toutes les fois qu'elle confinait aux arts : les tapissiers de haute lisse et

les brodeurs, les orfèvres et les émailleurs, les armuriers et les relieurs, les potiers, ciseleurs et graveurs, comme l'auteur des faïences anonymes de Henri II, ou modeleurs délicats, comme Bernard Palissy, eurent leurs appointements fixes sur les états des officiers domestiques du Roy, et souvent leurs ateliers dans les palais royaux. Je ne parle pas des poëtes et des savants; les vers de ceux-là, les dédicaces de ceux-ci nous apprennent qui les stimulait, qui les inspirait.

On trouve bien dans d'autres États la puissance royale encourageant de ses faveurs le talent des artistes; mais, par un privilége spécial, la cour de France, seule, a su encore imprimer aux arts un cachet particulier et les assujettir à son goût. J'ai dit qu'en architecture elle favorisa le style gothique; il avait pour elle tout le charme d'un souvenir, puisqu'il lui rappelait, dans ses lignes principales et son élancement, l'Orient, les croisades, les mosquées ravagées, le Saint-Sépulcre conquis. Deux siècles plus tard, elle rapporta d'Italie, non pas, comme on l'a cru, une renaissance toute faite, mais le goût salutaire de l'art antique, et elle l'imposa à la France, alors que nos artistes se complaisaient dans le rococo du style gothique, un art à bout de voie. A la sculpture elle donna, au XIIIe siècle, ses vêtements si nobles dans la simplicité et la sobriété de leurs plis, ses armures guerrières, ses mâles coiffures, et par-dessus tout ces poses de mode à la cour,

dont la noblesse est peut-être un peu conventionnelle, dont les airs ont leur côté affecté, mais qui servent à dater les monuments. Or, remarquons-le bien, car il y a ici un trait caractéristique, l'équivalent d'un argument décisif, ces attitudes ne sont ni dans la nature, ni dans les règles du beau étudié théoriquement, elles sont prises dans les mœurs; mais pour être imitées aussi généralement par les artistes, il faut qu'elles aient été de mise générale, et la cour de France seule pouvait dicter de pareilles lois, j'entends imposer de pareilles modes. Ces airs, ces poses, varient à peu près tous les siècles, et leur renouvellement concorde avec la venue de quelque jeune reine ou l'élévation d'une maîtresse puissante. Voici ce qui me conduit à cette opinion. Un changement de costume, une variété de mode, coïncide toujours avec ces modifications dans les poses et dans les airs. La mode, alors enchaînée autant par la résistance et la durée des étoffes magnifiques que par la lenteur des communications, ne pouvait se livrer à ces évolutions quotidiennes, encouragées aujourd'hui par les journaux et par le bon marché des vêtements; elle variait sans cesse à la cour dans des détails, pour nous imperceptibles, mais elle ne transportait au dehors que de loin en loin les grands bouleversements. Nous pouvons suivre ceux-ci sur toute l'échelle des productions de l'art, depuis la miniature jusqu'à la grande sculpture. Prenez un manuscrit du XIIIe siècle, un coffret émaillé de la même épo-

que, une plaque gravée en creux, un ustensile de toilette ou de cuisine, depuis le peigne jusqu'aux couteaux et aux chenets, et comparez les figures souvent très-profanes qui les ornent avec les figures de prophètes et de saints de nos cathédrales, comme avec tous les objets à l'usage de la piété, n'est-ce pas la même pose sur la hanche, le même sourire dans la même tête penchée, de forme un peu carrée, et, quant aux costumes, identité complète? Faites la même expérience pour le xve siècle, toutes les carrures se retrécissent, la gorge s'efface, le ventre vient en avant, et chez les hommes le corps semble une masse huchée sur deux perches; j'exagère à dessein, je ferme les yeux sur les exceptions remarquables, je prends l'ensemble de la production, et si je compare avec les sujets de sainteté un des nombreux portraits originaux de nos rois, de nos reines, et de leurs seigneurs, je vois la parenté la plus intime. En descendant à une époque plus récente, il devient futile d'insister. Diane de Poitiers donna aux artistes ses proportions, sa taille, sa tête et son port, et ce modèle servit à toute l'école de Fontainebleau, tellement que les peintres italiens qui, comme le Primatice, peignaient dans leur pays des femmes de proportions ordinaires, entrèrent dans ce courant aussitôt qu'il leur fut imposé.

Je prévois des objections de la nature de celles-ci : Vous exagérez l'influence de la cour, vous ne

tenez aucun compte des grandes créations du clergé, des écoles de province, des monuments élevés par la bourgeoisie. Peut-être bien même viendra-t-on m'opposer le goût des beaux-arts si manifeste dans le peuple. Je répondrai en peu de mots : A des époques éloignées, la royauté et le clergé ne faisaient qu'un, l'Église n'aurait pu distinguer le plus zélé de ses protecteurs. Au XII[e] siècle, la contribution pécuniaire offerte par la cour était minime, comparée à ce généreux concours d'un peuple tout entier qui échangeait avec joie son dernier sou contre le salut de son âme, garanti par quelques indulgences. Le clergé sut inspirer ce grand mouvement religieux, et il trouva, au milieu même des moments les plus difficiles, des ressources inépuisables dans la piété. Ce mérite lui appartient; mais, ce compte une fois réglé, étudions la nature de l'artiste. Sortis à peine de l'école byzantine, qui avait su, même en France, imposer à ses élèves la soumission aveugle aux prescriptions hiératiques, les artistes français cherchèrent autour d'eux des modèles. Il s'agissait, en secouant les entraves, de remplacer l'imitation servile des types traditionnels par des compositions fidèles encore au sentiment religieux, mais renouvelées, rajeunies par l'inspiration. Or, pour trouver l'inspiration dans un cloître, il faut y être venu chercher le recueillement et l'exaltation du sentiment religieux, après avoir vécu dans l'agitation

du monde, au milieu du mouvement de la rue, en face des beautés de la nature. Architecture, sculpture, peinture, qui que vous soyez, arts de l'imagination, vous êtes entrés dans le cloître, vous n'y êtes pas nés. Les artistes pouvaient à la rigueur trouver dans l'abbaye les modèles d'un martyr, du Christ défaillant et de quelques saints rangés en procession; mais l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, les légendes même, sont un composé de toutes les passions humaines, et la manière dont les sculpteurs et les peintres ont rendu les scènes pathétiques de ce vaste cycle prouve qu'ils avaient vécu de la vie passionnée du monde, traversée de gloires et de misères.

Si le clergé avait dirigé l'artiste, il l'aurait retenu, comme l'a fait le clergé grec, dans la règle des byzantins, et par respect pour la tradition il aurait fait reproduire les voûtes en plein cintre; au sculpteur il eût interdit les poses de la Vierge imitées des poses à la mode; au peintre, il eût défendu de donner à Salomon, à Pilate et à ses officiers les costumes des seigneurs de la cour; il aurait enfin élevé une barrière devant ce mélange de la vie réelle, de l'inspiration mystique et des types traditionnels, qui est à nos yeux le charme et la valeur de l'art au XIIIe, mais qui était un scandale pour les gens orthodoxes. A ceux qui nieront cette domination mondaine, nous répondrons : lisez les plaintes qui s'élèvent de partout contre l'envahis-

sement du sanctuaire par l'esprit du siècle, ou bien, sans prendre tant de peine, cherchez ces caricatures de moines, ces nonnes dévergondées et toutes ces scènes bouffonnes et joyeuses introduites sans pudeur jusques dans le chœur de vingt églises. Apprend-on ces gaillardises dans le cloître? Je ne saurais le croire. Je veux voir dans ces licences de vrais tours de page et des caprices d'artistes. Ces hommes d'imagination, après avoir vécu dans l'atmosphère de la cour, ont vainement encapuchonné la folle du logis; elle a jeté le froc aux orties, elle a repris ses habitudes.

Du clergé passons aux écoles de province; nous entendons par école un grand centre d'activité productive, tantôt créé par la construction d'une grande église, tantôt encouragé par la résidence de puissants vassaux dans leurs domaines. La construction d'une église, quelque lente que vous la supposiez, s'achève enfin, à moins que, faute d'argent, elle ne reste inachevée; d'un autre côté, la résidence des grandes familles dans les provinces est momentanée, elle dure tout au plus deux générations. Les écoles de provinces brusquement arrêtées dans leur essor, faute de travaux, se sont donc dissoutes successivement, et on n'en pourrait pas citer une en France dont la durée ait rempli un siècle. Dès l'apparition de nouvelles circonstances favorables, il se produisait dans ces petits centres une renaissance locale qui puisait ses éléments au centre per-

manent et toujours vivace, à la cour de France, ou bien on faisait appel à ses voisins, comme les cours du Midi, qui s'adressaient à l'Italie, et comme les provinces de la France proprement dite qui, au milieu du xve siècle, se recrutèrent dans les Flandres, alors que la guerre et l'invasion avaient momentanément concentré les arts et les lettres à la cour de nos princes français les ducs de Bourgogne.

Lorsque la bourgeoisie parvenue commandait de somptueux monuments, elle faisait hausser les épaules, non pas aux gentilhommes, ils riaient de ses prétentions, mais aux bourgeois eux-mêmes, qui n'approuvaient pas ces exceptions. Une tombe fort simple, composée d'une dalle gravée, suffisait aux plus considérables d'entre eux. Dans l'intérieur de leurs maisons ils avaient un tableau d'oratoire et quelques rares portraits, un livre d'heures, quelques joyaux, de la vaisselle d'argent très-simple, et tout était dit pour la protection accordée aux arts par la bourgeoisie. Quant au peuple, on me permettra de ne pas mettre en discussion son amour éclairé des arts. Ce qu'on a de mieux à faire est de n'en pas parler. Trop de pages de nos annales nous apprennent qu'il a marqué dans l'histoire de nos monuments avec la hache et la torche.

La carrière d'un homme de talent, par suite de ces circonstances persévérantes, n'a pas varié depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours. Quitter sa province, venir à Paris, à Tours

au xve siècle, à Blois ou à Fontainebleau au xvie, à Versailles au xviie, d'abord pour se perfectionner au contact des grands artistes et des bonnes traditions, puis, pour obtenir d'être attaché à la cour, y conquérir le premier rang et, à défaut d'un si grand succès, se faire une réputation qui le désigne à la province; transporter au loin les traditions du goût et fonder une école ou du moins laisser après soi quelques imitateurs, telle est en France l'histoire de tous les artistes. Les preuves surabondent; je ne citerai qu'un exemple. Le clergé de Troyes, en 1402, était inquiet sur la solidité de son église : il pouvait consulter son architecte ou les architectes à vingt lieues à la ronde, ils ne lui inspirent pas confiance; il envoie *à Paris pour parler à maistre Remond, maistre des œuvres du Roy, et scavoir à lui, se il pourroit venir par deça pour visiter l'église, lequel s'excusa et bailla maistre Jehan Prevost, son neveu, pour icelle visiter*. Le célèbre Remond du Temple, bien vieux alors, ne se déplaçait pas pour si peu, et c'est ainsi que la cour avait dans sa dépendance une pépinière toujours peuplée d'artistes de tous genres, où la province prenait à l'envi les nouveaux rejetons de ses écoles; mais les chances de se voir employés au loin n'étaient pas les plus enviées par les artistes : une fois qu'ils avaient respiré l'air de la cour, ils ne pouvaient vivre que dans son atmosphère; au moins il leur manquait, quand ils la quittaient, ces applaudis-

sements flatteurs, parce qu'ils sont intelligents, et ces mille séductions que la cour prodigue et que rien ne remplace.

Les mémoires du temps, ceux de Benvenuto Cellini en particulier, nous apprennent ce qu'il y avait, à côté de la générosité de nos rois, d'attentions délicates et de prévenances honorables. Dès l'origine de la monarchie, se plaçant au-dessus des préjugés de leur temps, ils attachaient à leur personne les hommes de lettres et les artistes avec le titre de valet de chambre, qui fut dans l'origine la fonction intime des gentilshommes les plus fiers, et qui était encore au xve et au xvie siècle un titre honorable, donnant le droit d'approcher le roi et de le suivre. L'étiquette de la cour, fondée sur les traditions et sur les statuts des corporations, confondant les poëtes et les artistes avec les gens de métier, les plaçait tout au bas de l'échelle hiérarchique, et il n'y avait pas de galopin de cuisine qui ne passât fièrement, et sur l'état des officiers et dans les cérémonies, devant un peintre et un sculpteur quel que fût son talent. L'artiste et l'artisan, l'homme de génie et le manœuvre, n'ont fait qu'un, pendant tout le moyen âge et longtemps après, puisque nous devons descendre jusque vers la seconde moitié du xviie siècle, pour voir s'établir la distinction formelle, et il ne fallut pas moins alors pour l'obtenir que la volonté du roi assistée de la puissance des plus hautes influences, toutes

favorables à la création de l'Académie de peinture et sculpture contre les prétentions des maîtres peintres et sculpteurs. Au XVIe siècle, comme au moyen âge, le roi ne pouvait échapper à ces rigueurs de l'étiquette qu'en attachant à sa personne l'homme de talent qu'il voulait distinguer. Le titre de valet de chambre tirait de ce mauvais pas l'artiste, humble protégé, et le roi, noble protecteur. Ce titre l'élevait au-dessus de tous les officiers domestiques, et le plaçait immédiatement à la suite de la maison ecclésiastique et militaire. Après le Concordat, François Ier fit plus encore, il donna des abbayes à ses peintres et à ses architectes, il les nomma ses aumôniers. C'était peut-être un abus, au moins aux yeux du clergé; pour nous, c'est la preuve d'une attention délicate et d'une générosité sans bornes, qui répondent au penchant naturel de ce grand roi pour tous les hommes de talent.

Je remplirais un volume entier d'anecdotes touchantes et de mots heureux, s'il s'agissait de prouver que nos princes ont été, sans discontinuer, et pour tous les arts, des protecteurs dévoués et délicats. Ils l'ont été à toutes les époques, et jusqu'à nos jours, où nous avons vu un Roi consacrer 38 millions de sa liste civile à l'encouragement des arts, à l'embellissement de nos monuments. Mais ce roi est tombé, me dira-t-on, et ses adversaires les plus acerbes étaient des hommes de lettres qu'il

avait comblés de faveurs ; ses détracteurs les plus amers étaient ces mêmes artistes dont il vivifiait l'atelier. Si votre assertion était fondée, il aurait trouvé dans ces hommes de cœur des défenseurs contre la calomnie, et au moment du danger une garde contre l'émeute incendiaire. Faut-il voiler sa face quand on rappelle ces souvenirs, et douter du cœur humain en assistant à ces ingratitudes? Jugeons mieux les hommes. Disons-nous que les arts étant toujours jeunes, les artistes ont toujours été des enfants. Là est l'excuse, je n'en veux pas d'autre.

Peu importe quelle reconnaissance inspire un bienfait, le mérite du bienfait reste le même. La France doit à ses rois ses meilleurs artistes, elle leur doit aussi ses plus belles collections : à François Ier les tableaux de Raphaël, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, du Titien, et vingt statues antiques en comptant la Diane ; à Louis XIV, les meilleurs lots de la vente de Charles Ier ; à Napoléon victorieux le musée des chefs-d'œuvre du monde entier ; à Charles X les collections qui portent son nom, et la Vénus de Milo ; à Louis-Philippe le musée de Versailles. Tant que les arts eurent pour limites le sanctuaire de la religion ou l'enceinte de la cour, nos rois faisaient peindre les églises, ils les meublaient des saintes reliques ou de leurs tombes monumentales, et ils réservaient pour leurs appartements les peintures profanes, les portraits et les tapisseries à personnages;

mais dès le XIIIe siècle, ils ont des bibliothèques publiques, c'est-à-dire de véritables musées des chefs-d'œuvre de tous les arts, la chanson de geste et le roman écrits de la main la plus belle, ornés de peintures délicieuses, et reliés avec le concours de l'orfévre-émailleur et du joaillier. Dès le XVe siècle, ils forment des collections de tableaux, de sculptures et de curiosités, et les ouvrent au public capable de les apprécier, rendant l'accès de la salle des antiques du Louvre toujours plus facile à mesure que le goût des arts prend plus d'extension. Bientôt le nombre des amateurs de tableaux n'étant plus compatible avec les visites autorisées dans leurs appartements, et les fresques de Fontainebleau ne suffisant plus aux études, ils font, chose sans exemple, abnégation de leurs propres jouissances, décrochent les tableaux de leurs murs, et désignent les galeries du Luxembourg pour musée public, où l'étude sera permise, sans distinction de rang, à tous ceux qu'anime la vocation des arts. Plus tard encore, le Luxembourg devenant trop étroit, le palais du Louvre lui vient en aide, et dès lors les résidences royales ne conservèrent plus que des tableaux insignifiants ou d'anciennes copies. Ainsi se forma peu à peu, et selon les besoins, cette grande collection du Louvre, devenue par la volonté de nos rois, la plus noble part des richesses de la nation, après avoir été le plus beau joyau de la couronne.

Il est vrai, personne ne l'ignore, que ce sont les

sueurs du peuple qui, sous forme d'impôts écrasants, ont payé ces chefs-d'œuvre, ce luxe royal, et les guerres et les croisades La noblesse française, dans cent batailles, et Saint Louis, à Carthage, ont donné leur vie pour l'honneur de nos armes, toujours avec les sueurs du peuple ; quelle reconnaissance serait due à ces rois qui, maîtres absolus des deniers publics, les ont employés à la conquête de toutes nos gloires? L'injustice de ces récriminations n'est égalée que par l'ignorance des faits historiques et du mécanisme financier de ces temps éloignés. Elles ne valent pas un moment d'attention.

Mais pourquoi tant vanter la monarchie? ajoutera quelque républicain du jour; voyez donc les lettres R F qui brilleront bientôt à la voûte d'or du grand salon du Louvre; la République aime et protége les arts. Tout beau! citoyen; si le chiffre R F reluit au milieu d'un semis de fleurs de lis dorées à neuf, entre les couronnes royales et les chiffres amoureux de Henri II et de Henri IV, c'est qu'une majorité royaliste a voté 1,500,000 francs pour la restauration du Louvre, étudiée par M. Duban, architecte de M. le duc d'Aumale, et sur le rapport de M. Thiers, ministre du roi Louis-Philippe ; qu'y a-t-il de républicain dans tout cela? Si nous cherchons avec calme ce que les beaux-arts doivent à votre forme de gouvernement, nous serons vitement édifiés. On connaît mon opinion sur la protection accordée aux

arts dans les républiques de l'antiquité; quel est leur sort dans les républiques modernes? Le Conseil des Dix à Venise, les Médicis à Florence ont protégé les arts; appelez-vous ces gouvernements des républiques? Je ne conteste pas la puissance de ces formes absolues, de ces dépenses sans contrôle populaire, de ce luxe patricien. Est-ce là le modèle de votre république? nous pourrons alors nous entendre. Mais si la Suisse ou les États-Unis répondent mieux à vos théories politiques, qu'y trouvons-nous? L'anéantissement des arts par la jalousie démocratique, par l'esprit matériel, par les préoccupations mercantiles; et pouvez-vous nous garantir un avenir républicain aussi tranquille, aussi prospère? Si je ramène mes yeux sur la république romaine de 1849, j'y vois, en six mois, la dilapidation brutale des monuments de Rome, et si elle avait duré six mois encore, la mise en vente de ses plus belles collections; si je rappelle à ma mémoire la république française de 1848, tant qu'elle a été républicaine, je ne puis écarter de ma vue Neuilly en flammes, le palais des Tuileries et le Palais-Royal saccagés, les tableaux des grandes campagnes de 89 traînés dans le ruisseau, les portraits des maréchaux de l'empire lacérés, et pour chef-d'œuvre la statue de la Liberté, un monstre honteux, sur la place du Palais-Bourbon. Il me répugnerait de tirer avantage de ces nobles intelligences, mises par centaines sur le pavé et abandonnées au

désespoir quand elles résistaient à la misère. Je ne triomphe pas de ces malheurs. Quant à la république modèle de 93, on la connaît : nos églises pillées, nos archives brûlées en place publique, nos manuscrits, nos édifices, tous les monuments de l'art sottement privés des armoiries qui leur donnaient une signification et une date, les tombeaux de Saint-Louis, de François Ier, de Henri IV, et d'une longue suite de rois fouillés avec avidité et profanés sans pudeur; les monuments érigés par la reconnaissance nationale à Duguesclin, à Jeanne d'Arc, à Bayard anéantis; toutes les beautés de l'art et toutes les gloires de l'histoire, détruites à la fois, et ces indignes profanations commises, non pas seulement dans la tourmente de l'émeute, mais froidement, avec l'autorité de décrets salement motivés, et pour chef-d'œuvre le portrait de Marat peint en martyr de la bienfaisance, par David, ce républicain qui devait son talent à la protection d'un roi, et qui dut sa réputation à un empereur dont il peignit complaisamment le sacre.

Laissons passer les républiques, et reprenons le fil de notre déduction. Il faut aux arts l'élégance d'une société d'élite, les encouragements d'un monde capable de les apprécier; il faut aux artistes la munificence d'une cour et d'une aristocratie, ressorts matériels des grandes créations. Par la même raison, si nous voulons comprendre les tendances diverses de l'art français à toutes les épo-

ques, c'est à leur centre d'action qu'on doit les observer, et j'ai voulu dire, en quelques mots, pourquoi, ayant à décrire le grand mouvement du XVIe siècle, j'ai dû étudier la renaissance des arts à la cour de France.

PLAN DE L'OUVRAGE.

L'histoire du Louvre et des Tuileries m'a paru le cadre convenable pour un tableau des arts en France, à partir du règne de Charles VIII jusqu'à la mort de Louis XIII. Je m'appliquai à en rechercher tous les éléments, aussitôt que la description du palais Mazarin eut été publiée, et quand j'eus terminé mes travaux pour l'histoire des ducs de Bourgogne. Ces trois ouvrages complètent mon plan d'une histoire des arts en France : l'un en présente le début, les progrès et la décadence, l'autre en expose la renaissance, le troisième en fait connaître la dernière phase avant la création de l'Académie de peinture et de sculpture, dont les destinées seront elles-mêmes le sujet d'un dernier travail. Cette manière de rattacher l'histoire de l'art, soit à une grande influence, soit à un vaste monument, m'a semblé lui donner de la vie, lui éviter surtout cet air d'isolement qui, plus que toute autre erreur, a faussé notre jugement. Les progrès de l'art ne sont-ils donc pas les progrès de la société? à toutes les grandes époques n'ont-ils pas

été intimement liés à ses besoins, se ressentant autant de sa prospérité que de ses malheurs?

L'histoire du Louvre commence avec le XIIe siècle, mais elle ne s'appuie sur le monument lui-même, tel qu'il est sous nos yeux, qu'à partir du XVIe, et c'est aussi la date de la fondation du palais de Catherine de Médicis.

Les sources de mes renseignements sont dans les deux palais, elles sont aussi dans les mémoires du temps, elles sont surtout dans les documents encore inédits de nos archives. Depuis bientôt vingt ans [1], je prêche, et je prêche d'exemple, l'exploration de ces dépôts qui nous offrent, bien plutôt qu'ils ne nous cachent, tant de renseignements inappréciables. J'y ai puisé, dans cette occasion, d'autant plus largement que j'étais le premier à m'y pourvoir, mais bientôt ma récolte a dépassé mes espérances et la place que je pouvais lui donner dans l'histoire du Louvre et des Tuileries. Alors pour éviter d'ajouter quatre volumes de notes et d'appendices aux deux chapitres dans lesquels j'expose le mouvement de la renaissance et la grande influence des Valois sur les arts, j'ai fait de ces notes mêmes un ouvrage, et je vais dire en peu de mots comment je les ai remaniées dans cette nouvelle forme.

1. J'ai puisé dans les archives de la Hesse électorale, en 1834, l'histoire de la découverte de L. de Siegen et le tableau des artistes employés à la cour de Cassel. J'ai extrait en 1836 des archives de Strasbourg les actes du procès de Gutenberg. Le premier de ces ouvrages a paru en 1839, le second en 1840.

Ma conviction n'a pas varié et mon but est le même, qu'il s'agisse du moyen âge ou de la renaissance. Il y a eu, selon moi, et je veux retrouver, un art français, un art national dont je crois pouvoir suivre la trace depuis les colonies grecques et la domination romaine jusqu'à nos jours. Cet art, à toutes les époques, a été plus vigoureux, plus abondant et plus distingué que ne sont disposés à le croire ceux-là même qui n'en nient pas absolument l'existence. Quant aux autres, leur doute, leur négation tiennent à deux causes : à la destruction systématique des œuvres d'art en France et à leur conservation religieuse en Italie.

Mais si les monuments sont rares en France, ce qui en reste, ce qu'on en découvre chaque jour, suffit, avec les textes, pour convaincre les plus sceptiques. Lorsque nous lisons, dans les historiens d'Alexandre, que ce grand roi conduisit ses légions victorieuses dans telle ville de l'Asie, nous croyons l'histoire avant même de pouvoir constater l'existence de la ville. Vienne un hardi voyageur qui déterre dans le sable un fragment d'architecture, nous battons des mains et nous inscrivons sans hésiter sur la carte et dans l'histoire le nom de cette ville attaché à un tronçon de colonne. Les documents que je cite sont aussi des historiens; ils nous décrivent les magnificences de la cour de France, ses générosités et les monuments qu'elle a fondés : pourquoi serions-nous moins confiants dans leur

autorité incontestable que dans les récits romanesques des écrivains de l'antiquité? Et lorsque des objets d'art, bien qu'en petit nombre, d'admirables monuments, d'innombrables statues, viennent confirmer leur témoignage, pourquoi leur refuser créance? La fresque qui, pour renaître brillante à la lumière, se dépouille du badigeon comme d'un linceul, est tout aussi poétique, tout aussi éloquente que la colonne au désert.

Au xv[e] siècle, c'est-à-dire après la mort de Louis XI, qui ferme, en 1483, l'époque dite du moyen âge, il se produisit dans tous les arts une renaissance dont il faut chercher la cause et les éléments dans un amour de l'antiquité d'autant plus vif qu'il succédait à un dégoût profond et mérité pour les contorsions d'un art en décadence. Le gothique, que vous le cherchiez dans la poésie ou dans la peinture, dans l'architecture ou dans la sculpture, appelait à grands cris une renaissance, comme tout arbre appelle autour de lui de jeunes rejetons quand, épuisé par les années, il ne couvre plus de son ombre l'espace qu'il abritait.

Cette renaissance, toute nationale, était préparée de longue main. Dès le commencement du xv[e] siècle la peinture et la sculpture avaient cherché dans la nature les vraies ressources de l'art, et elles n'attendaient plus pour s'élever dans le domaine de l'idéal que l'initiation aux traditions de l'art antique, cette source de toute vie. Je sais qu'il est du bon ton de

dédaigner tout art qui ne vient pas de l'autre côté des Alpes, mais quand on ne jure pas sur la foi du maître, quand on étudie par soi-même ce qu on peignait en Italie, en 1420, à l'époque du grand talent des frères Van Eyck, on trouve une peinture vide, plate, sans effet senti, sans perspective aérienne, en un mot sans vérité comme sans réalité. Sans doute, dans ces grands coloriages, à travers l'insignifiante monotonie des uns, perce le sentiment délicieux d'un Jean de Fiesole; au milieu des grimaces des autres nous apercevons les têtes admirables d'un Masaccio; mais si un Jean Van Eyck ou un Jean Foucquet avaient eu, à cette même date, la nature italienne sous les yeux, croit-on qu'ils n'en eussent pas imité les types aussi fidèlement, en les revêtant, avec une bien autre puissance d'effet, de couleur et de relief. En sculpture m'opposera-t-on un monument italien de la fin du XIV[e] siècle, qu'on puisse mettre, pour l'originalité et le sentiment, en regard de ces grands tombeaux sculptés, à Dijon, par les maîtres de Michel Colombe?

La renaissance française était donc en bonne voie lorsque Charles VIII, entraînant en Italie l'élite de la nation, lui montra les restes de l'antiquité éclairés par le soleil de Rome et de Naples. Elle eut avec la renaissance italienne non plus seulement le même point de départ, la réaction contre les écoles épuisées, elle eut aussi le même aliment : pour son

architecture les monuments de l'antiquité, et pour la sculpture ses chefs-d'œuvre qui sortaient de terre. De là une analogie qu'on a prise trop facilement pour une contrefaçon.

L'homme porte avec lui les défauts de ses qualités et les qualités de ses défauts; les peuples sont sous ce rapport plus faibles encore que l'individu. Le Français n'a pas la réputation d'être constant; la vivacité de ses entraînements n'est comparable qu'à la soudaineté de ses abandons. Adorer une idole suppose le délaissement d'une autre idole; le Français fait plus, il la brise, et on s'explique toutes les ruines dont il jonche le sol par la mobilité de ses goûts. Au XVIe siècle, épris de l'antiquité, il pouvait se livrer à ce nouvel amour en toute paix, mais c'eût été trop peu faire pour l'antiquité, et afin de lui mieux montrer la violence de sa passion, il détruisit, autant que faire se put, tout ce qu'il avait aimé avant elle, ou bien, et cela revient au même dans les arts, il laissa sans entretien et sans soins tous les monuments de l'ancien style. L'art national du moyen âge, non pas seulement le petit gothique de la décadence, mais le grand gothique de la belle époque, subit alors de rudes atteintes, et n'étaient ces vaisseaux d'église qui, comme une flotte majestueuse résistèrent aux tempêtes, l'art du moyen âge aurait sombré tout entier; à peine si quelques débris, poussés au rivage de l'archéologie, eussent pu ser-

vir à constater son existence avec son naufrage.

Excessifs en tout, les Français ne s'apercevant pas qu'ils trahissaient l'antiquité en s'engouant des Italiens, les accueillirent avec enthousiasme. Nos rois eurent le tort de pousser la nation sur cette pente, et les seigneurs de la cour de se faire les plus actifs promoteurs de cette mode qui avait pour eux le charme d'un souvenir de voyage, et rappelait, avec ses services militaires, à celui-ci la noblesse de sa race, à celui-là ses exploits de jeunesse; mais la meilleure preuve que c'était une mode, c'est qu'à Amboise, à Blois, à Gaillon, etc. etc., des colonies entières d'artistes français sont à l'œuvre sous la direction d'un ou de deux Italiens et laissent percer, pour qui veut la chercher, la supériorité des troupes sur leur général; à Fontainebleau même où les peintres italiens plus nombreux, dominent par la la distinction du talent, c'est aux peintres français qu'est abandonnée l'exécution ; quant à Chambord et au Louvre, ces grands palais sont exclusivement français.

Mon étude a donc consisté principalement en ceci : dégager de l'influence purement italienne la production exclusivement française, juger l'une et l'autre selon ses mérites. Cet examen demandait d'assez longues recherches. Les archives de la Normandie, et plus particulièrement les registres de la comptabilité du cardinal d'Amboise, m'ont permis d'étayer mon argumentation sur des preuves prises

en dehors de l'activité de la cour de France, j'entends dans l'essor donné par le grand ministre de Louis XII à toute la province, témoin de son luxe et de ses goûts vraiment royaux.

Mais les témoignages littéraires ne pouvaient suffire. Je me suis mis à la poursuite des monuments. Ici les recherches sont lentes, difficiles, ingrates. Ne l'oublions pas, l'art italien fut un moment l'idole de la nation, et tandis qu'on l'adorait par une imitation servile, l'art français dans ses productions originales tombait tous les jours en discrédit. On ne détruisit pas, mais on laissa se perdre des tableaux précieux, relégués au grenier, et des sculptures naïves, descendues à la cave. Lorsque les protestants saccagèrent nos églises, ils portèrent, il est vrai, indistinctement leurs coups sur tous les objets d'art, mais parmi les blessés de leur rage, on ne releva que les productions italiennes, le reste ne semblait pas alors valoir les frais d'une restauration coûteuse. Cette terrible crise anéantit l'art français et dans ses œuvres qu'elle détruisit et dans ses artistes qu'elle dispersa.

Au retour de la tranquillité, il se forma en France, comme dans les Flandres, une nouvelle école sous l'influence indirecte de l'éclectisme d'Annibal Carrache, et les artistes eux-mêmes purent croire que l'école française datait de ce nouveau point de départ, tant était dévasté et vide le champ qu'ils défrichèrent. Les écrivains se laissèrent tromper plus

facilement encore par cette illusion, et si tous les ouvrages publiés sur les arts depuis deux cents ans ont présenté des systèmes variés, et les appréciations les plus opposées, ils s'accordent sur ce point, c'est qu'il n'a pas existé d'art en France avant Vouet, Poussin et Lebrun.

On serait coupable de laisser se perpétuer plus longtemps cette erreur, et j'ai cru que je lui porterais le plus rude coup en donnant à des assertions contraires l'autorité de documents authentiques et d'un ouvrage d'érudition. Voici quelle a été la marche de mes travaux :

1° J'ai recherché, dans tous nos dépôts publics, les comptes et inventaires royaux, les marchés passés avec des artistes, leurs quittances, correspondances, etc.; j'ai formé un tableau général de tous ces documents, avec leurs titres, l'indication de leur contenu, et la marque exacte qui permet au lecteur de les retrouver dans chacun des dépôts qui les conservent.

2° J'ai lu tous ces documents, afin d'avoir la conscience de ne rien omettre d'intéressant, au moins dans les limites du cadre que je me suis fixé;

3° J'ai extrait avec soin tout ce qui intéresse les arts, les lettres et les mœurs (sur ce dernier point avec une certaine mesure);

4° J'ai distribué méthodiquement tous ces renseignements dans une suite de chapitres afin d'en faire ressortir l'intérêt et d'en augmenter l'utilité.

Mon désir eût été d'exécuter ce programme dans un temps plus court et d'en exposer les résultats dans un plus petit volume, mais malgré mon zèle, il m'a fallu plusieurs années de travail, et, en dépit du soin que j'ai eu d'éliminer les appréciations vagues, j'ai eu besoin de quatre tomes. On me les pardonnera si l'on veut bien lire les sommaires des chapitres et considérer qu'ils renferment tous des documents entièrement inédits et des ressources inattendues pour l'histoire de l'art en France.

TOME PREMIER.

Peinture.

1. La renaissance des arts à la cour de France. Considérations sur l'influence de la cour.
2. Plan de l'ouvrage.
3. Notice sur les trois Clouet, dits Jeannet, avec quelques aperçus sur la position des peintres français et des peintres de portraits rebelles à l'école de Fontainebleau.
4. Les peintres du roi en titre d'office, dans leur succession chronologique.
5. Les peintres hors d'office, c'est-à-dire employés accidentellement par la cour, rangés de la même manière.
6. Les comptes des bâtiments. Détails de tous les travaux d'art exécutés, tant dans les résidences royales, qu'aux sépultures de Saint-Denis.

TOME DEUXIÈME.

Sculpture.

1. Sculpteurs du roi en titre d'office.
2. Sculpteurs hors d'office, employés accidentellement
3. L'École de Dijon et l'école de Tours.

4. Benvenuto Cellini. Quelle a été son influence en France; appréciation de son talent.

5. Orfèvres du roi en titre d'office. Orfèvres hors d'office et employés accidentellement.

6. Inventaires de joyaux et de meubles.

7. La monnaie et les graveurs de médailles.

8 Les fondeurs français et les fontes de François Ier.

9. Jerome della Robbia et les della Robbia.

10. Bernard Palissy, ses neveux et ses imitateurs.

11. Les graveurs pour l'orfèvrerie et les graveurs d'estampes.

12. La chambre des singularités, la salle, le cabinet et le magasin des antiques, les tableaux, sculptures et joyaux exposés dans les appartements, origine des musées royaux.

TOME TROISIÈME.

Architecture.

1. Maîtres des œuvres royaux et architectes du roi en titre d'office.

2. Architectes hors d'office, employés accidentellement.

3. Considérations sur la renaissance française dans ses rapports avec la renaissance italienne.

4. Etude sur Fontainebleau; architecture et ornementation.

5. Influence et supériorité de la cour de France. Examen des efforts tentés par la noblesse et par quelques parvenus de la bourgeoisie, pour transporter en province les arts, les modes et le luxe de la cour.

6. L'influence du cardinal d'Amboise et les travaux du Château de Gaillon étudiés dans l'essor qu'ils donnent à la renaissance française en Normandie.

7. Dépouillement des comptes des d'Amboise pour les dépenses faites au Château de Gaillon, à l'archevêché de

Rouen et dans la cathédrale, depuis l'année 1494 jusqu'en 1545 [1].

8. Dépouillement des comptes de la fabrique de la cathédrale de Rouen, depuis l'année 1475 jusqu'en 1537 [2]. Ses architectes depuis sa fondation, ses peintres, ses sculptures, etc.

9. Dépouillement des comptes de la fabrique de Saint-Ouen, depuis 1467 jusqu'en 1621 [3].

10. Dépouillement des comptes de la fabrique de Saint-Maclou [4], pour les travaux exécutés dans l'église et dans le cimetière, de 1463 à 1589.

TOME QUATRIÈME.

Mélanges.

1. Les mœurs de la Cour, reflet épuré des mœurs de la nation.
2. Anciens usages conservés, nouveaux usages introduits.
3. Le costume, la coëffure, la mode.
4. Les ustensiles et les meubles.
5. Les poëtes, les traducteurs, les bibliothécaires, le langage de la Cour.
6. Les fêtes et les mascarades.
7. Les comédiens et les musiciens.
8. Les fous, les nains, les filles de joie suyvant la Cour.
9. Les ménageries et les animaux féroces, les petits chiens et les petits oiseaux.

---

1. Les années 1510, 1512 et 1526 à 1532 manquent.

2. Il manque, ou je n'ai pu trouver, les registres des années : 1481, 1482, 1486, 1491, 1494, 1495, 1496, 1503, 1510, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1522.

3. Cette comptabilité se réduit aux registres des années : 1467, 1468, 1469, 1473, 1478, 1509, 1511, 1621.

4. Cette collection si précieuse pour l'histoire de la renaissance en Normandie et les débuts de Jean Goujon, est défectueuse pour les années : 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1444, 1446 à 1475, 1480 à 1514, 1524, 1525, 1530, 1531, 1532, 1536, 1537, 1542 à 1552, 1557, 1558, 1559, 1570, 1571, 1576, 1577, 1579 à 1583, 1586, 1587, 1588.

10. Les tapissiers de haute lisse et les brodeurs.
11. Les offrandes et les aumônes de la royauté.
12. Les obsèques royales et l'effigie du mort.
13. Les monuments détruits en France ou perdus pour la France.
14. Les mémoires du temps, et les ouvrages imprimés. Citations discutées.
15. Tableau général et méthodique de tous les documents conservés dans nos dépôts, tant de ceux que l'auteur a cités, que de ceux qui, sans lui offrir de ressources, pourront être utiles pour des travaux de même nature.
16. La table générale.

Ces quatre volumes ainsi composés, quelque bien remplis qu'ils soient, ne présentent pas le récit suivi et le tableau complet de la renaissance des arts en France, tels qu'ils devront être tracés pour plaire au public, mais aux yeux de quelques érudits ils auront autant de mérite et pour les esprits sérieux une plus réelle utilité. C'est pour ce cercle restreint que j'écris. Dans les temps de désordre où nous vivons, au milieu de la réorganisation précaire de la société, les arts ont si peu de valeur, ils tiennent une place si minime dans les préoccupations publiques, qu'on leur donne pour juges le premier oisif venu et pour historien celui qui rajeunit du ton le plus tranchant des redites usées. Il fait bon alors de se tenir à l'écart, de s'entretenir tout bas, au milieu d'amis bien intimes, de ces chères poursuites, la consolation dans les temps malheureux, le bonheur dans les temps prospères. Cent et quelques exemplaires de cet ou-

vrage m'ont paru suffire à ce public, je dirai mieux, à ces amis. Je confie mon livre à leur amour des arts et à ces goûts distingués qui remplissent si bien le cœur qu'ils n'y laissent place pour aucun sentiment envieux. Accueilli par leur bienveillance, il se réfugiera dans le sanctuaire de leurs études consciencieuses, à l'abri des grands entrepreneurs de science archéologique. Ce noble asile fera sa réputation, il est toute mon ambition.

JEAN CLOUET PÈRE.

1420 — 1490.

L'histoire des arts en France et plus particulièrement l'histoire de notre ancienne école de peinture est entièrement à faire. Je n'en donnerai pour preuve que les catalogues de vente qui se publient tous les jours et qui attribuent à François Clouet, dit Janet, tous les portraits qui ont été peints de ce côté du Rhin et des Alpes, depuis François Ier enfant, en 1500, jusqu'aux personnages de la cour de Louis XIII en 1620, c'est-à-dire dans un espace de temps comblé à peine par quatre générations de peintres. Si Messieurs les experts patentés étaient seuls coupables de cette confusion, je n'en tirerais aucune conséquence, la salle des commissaires-priseurs ayant ses immunités et ses exigences; mais le musée du Louvre, qui devrait servir de guide au plus grand nombre, met à tort et à travers sous les œuvres les plus disparates, le nom de Janet accolé à celui des personnages qui sont le moins contemporains [1]; M. Niel, l'auteur d'un très-bon recueil de crayons, et qui montre dans ses notices la passion

1. Ceci est écrit depuis quatre ans, et était encore juste il y a peu de jours, au moment où les galeries ont été fermées. Mais un nouveau classement se prépare, et, bien que j'ignore quelles sont les intentions de l'administration, je ne doute pas que cette partie si intéressante de notre collection ne subisse, comme toutes les autres, d'importantes modifications.

de l'artiste alliée à la critique étendue du vrai connaisseur, n'en sait pas plus à cet égard que M. Feuillet de Conches qui, de son côté, cherche avec un zèle louable à porter quelque lumière dans nos collections de portraits historiques. Ils s'efforcent tous les deux de rapporter à un seul Janet ce qui appartient à trois peintres du même nom, tant il est vrai que c'est le droit, au moins l'habitude des grands hommes, de tirer ainsi à eux la couverture des hauts faits, des bons mots et des meilleurs tableaux. Avec Hercule et le prince de Talleyrand, Janet partage cette tyrannie de l'accaparement. Luttons contre elle; et puisque la critique, avec ses règles sages, a été donnée au XIX[e] siècle en compensation du génie qui lui est refusé, usons-en pour établir sur une base sérieuse les fondements historiques de notre école de peinture.

On concevrait, au reste, au sujet des Janet, l'ignorance dans laquelle on se complaît, s'il s'agissait de peintres médiocres ou de célébrités de second ordre; mais chacun sait que ces grands artistes font la gloire de notre école, et que Jean Clouet, le second des Janet, peut être placé sans désavantage à côté d'un homme de la taille de Jean Holbein; enfin on n'ignore pas qu'au milieu du XVI[e] siècle, après que Léonard de Vinci, Andrea del Sarto et le Primatice avaient montré en France ce que peut la puissance du génie associé à la hardiesse de l'exécution, Français Clouet, le troisième des Janet, avec sa

manière simple et son faire précieux, était encore admiré de tous, recherché par nos rois, chanté par Ronsard et sa pléiade.

Dès le XVIIe siècle, un nuage avait passé sur cette célébrité, non pour l'obscurcir, mais pour la couvrir de ce vague légendaire qui semble appartenir seulement aux artistes d'une antiquité reculée.

L'abbé de Marolles, ce passionné collecteur, qui en 1666 avait une collection de 123,400 estampes[1]; et en 1672, six ans après, pouvait présenter au public une nouvelle collection non moins nombreuse et qui comptait 10,500 dessins[2]; l'abbé de Marolles qui promettait alors un ouvrage dans lequel il écrirait la vie et décrirait les œuvres *de huit mille personnes de diverses nations qui ont excellé en l'art de portraiture, de peinture et de sculpture;* l'abbé de Marolles, moins habile érudit que collecteur heureux, ne connaissait qu'un seul Janet, le troisième, qu'il élève, il est vrai, à la hauteur et au rang qui lui appartiennent [3], mais qu'il confond avec les deux autres.

Mariette, le meilleur connaisseur de son temps et

1. « J'ay recueilly cent vingt-trois mille quatre cent pièces, de plus de six mille maistres, en quatre cent grans volumes, sans parler des petits qui sont au nombre de plus de six vingts. » Page 15 du Catalogue de livres, d'estampes et de figures en taille douce. Paris, in-4o, 1666.

2. Voir le Catalogue de livres d'estampes et de figures en taille douce fait à Paris en l'année 1672, par M. de Marolles, abbé de Villeloin. Paris, in-12, 1672.

3. « Il y a beaucoup de dessins en crayon de la vieille cour et particulièrement des règnes de Henry II et de ses enfans, de la main de François Janet, ce peintre si fameux qu'a tant célébré dans ses vers le poëte Ronsard, parmi plusieurs autres où il s'en voit aussi des ducs de Bourgongne vestus et dépeints d'une manière antique. » Page 5 du Catalogue de 1672.

qui sera longtemps le modèle des vrais amateurs, était pour ainsi dire obligé de connaître les Janet, et pour se guider dans ses acquisitions et pour guider les autres, soit dans les notices qu'il ajoutait à l'Abecedario pittorico [1], soit dans les notes dont il enrichissait le guide des étrangers dans Paris, par Garmain Brice. Que nous révèle Mariette? rien, si ce n'est l'ignorance profonde dans laquelle on était tombé sur ce point particulier de l'histoire de notre école de peinture [2].

M. Alexandre Lenoir, (je prends ainsi en suivant l'ordre des temps et du mérite, les trois hommes qui, avec le plus de passion pour les arts, pour les collections, pour les recherches érudites, ont été le plus à portée de voir, d'acquérir, et de savoir [3]), M. Lenoir avait réuni un grand nombre

1. *L'Abcedario pittorico*, dall' autore ristampato. Bologna, in-4°, 1719. On sait que Mariette avait interfolié son exemplaire pour y ajouter des notices et en faire la base d'un dictionnaire des artistes. Ce travail n'était pas très-avancé, mais ses rares notices ont, dans leur concision, une autorité et un nerf qui supposent beaucoup de connaissances et assez de recherches. Ce volume se trouve à la Bibliothèque nationale, cabinet des Estampes.

2. L'Abecedario s'exprimait ainsi en copiant Félibien : « Janet fu pittore del Re Francesco I et II, dipinse a Fontanablo varj ritratti tra i quali veggonsi quelli dei suoi due monarchi; era excelente ancora in miniature. » Mariette ajoute : « Janet : Son nom était François Clouet et Janet son surnom Sur sa médaille que j'ai, il est nommé JEHANNET CLOVET PICTOR FRANC. REGIS. et il faut s'en tenir là. »

3. J'aurais cité Félibien si j'avais voulu citer tout le monde. L'estimable auteur des *Entretiens sur la vie des peintres*, dont la première édition parut in-4° en 1666, était lié avec Le Poussin, qu'il connut à Rome en 1647; il a beaucoup cherché avant de publier son ouvrage, et cependant voici tout ce qu'il a trouvé sur le compte des Clouet avant l'incendie des archives de la Cour des comptes, avant les pillages de 93, avant la vente au poids des comptes royaux, vente frauduleuse qui s'est faite en plein midi il y a peu d'années : « Il y avoit encore alors Janet, qui faisoit fort bien les portraits. On voit à Fontainebleau les portraits qu'il a faits de François I et de François II, et dans la bibliothèque de M. le président De Thou, il y en avoit plusieurs des principaux seigneurs qui vivoient en ce temps-là. Il travailloit également bien en huile et en miniature. » Tome III, p. 118, éd. in-12.

de peintures, de miniatures, de crayons et d'émaux[1], et il attribue le tout à un Janet[2], sans s'arrêter aux époques diverses où vivaient les personnages représentés dans ces portraits, sans tenir compte des manières de peindre qui trahissent des mains différentes.

Citerai-je ensuite l'article de Clouet dans le Dictionnaire des artistes de M. Nagler[3], et m'étonnerai-je des quatre petites lignes consacrées à ce peintre distingué dans un ouvrage qui n'aura pas moins de vingt-cinq volumes? Non, sans doute; l'ignorance de M. Nagler, à ce point saillant et important de l'histoire de notre école, n'est pas plus condamnable que celle dont font preuve MM. Waagen[4], Passavant[5] et Kugler[6] dans leurs excellents ouvrages. Il appartient

1. M. Lenoir semble avoir eu dans les mains deux collections de portraits attribués à Janet; l'une, qui lui appartenait, figure sur son catalogue de vente et a passé des mains du marchand d'estampes Colnaghi dans l'admirable hôtel du duc de Sutherland à Londres (j'en parle plus loin); l'autre, qui provenait des confiscations révolutionnaires de 1793 et qu'il envoya au Louvre, n'est décrite nulle part et semble avoir été nombreuse. (Voir à la fin de cette Notice plus de détails.)

2. « Janet, peintre de portrait, particulièrement attaché à la cour de Henry II et à celle des rois ses fils. » Tome IV, p. 84.

3. Nagler : *Neues Allgemeines Künstlerlexicon.* München, in-8°, 1835-1850.

4. François Clouet, dit *Janet*, florissait de 1540 à 1560. *Kunstwerke und Künstler in Paris*, von Dr G. P. Waagen. Berlin, in-12, 1839, p. 638.

5. Passavant : *Kunstreise durch England und Belgien*, Frankfurt, in-8°, 1833. Il décrit les tableaux du château d'Althorp, et dit des portraits de Janet : « Es sind dieses zwar interessante Portraite und nicht ohne eine gewisse Feinheit in der Ausführung, doch ohne tiefe Auffassung. » Si ces portraits manquent de profondeur dans le sentiment, ils ne sont pas de Jean Clouet, mais il ne faut pas attacher beaucoup d'importance à cette observation; M. Passavant, lors de son voyage à Paris, a mieux apprécié les qualités et les mérites des peintres français du XVIe siècle. Dans ce premier voyage en Angleterre, il ne les connaissait que par les préventions qui ont cours en Allemagne.

6. D. F. Kugler : *Handbuch der Geschichte der Malerei.* Berlin, in-8°, 1847, t. II, p. 332. L'estimable auteur de cet ouvrage a fort bien résumé en deux volumes toute l'histoire de la peinture, mais il ne pouvait tout dire dans ce petit espace, comme il n'a pu tout voir dans ce vaste domaine. Il semble ne connaître l'école française que par l'ouvrage de M. Waagen cité plus haut.

à chaque nation de fournir sur ses propres artistes des renseignements positifs qui permettent à l'historien d'appuyer sur des faits ses conjectures, ses appréciations, ses rapprochements, et de former avec la foule des esquisses partielles, faites sur place, le tableau d'ensemble qu'il résume dans son cabinet.

Dans l'histoire de l'art, les généralités ne sont plus permises, on en a abusé; les phrases sont faites et toutes faites, Dieu le sait. Que reste-t-il à faire? des recherches sérieuses et de détail pour donner à chaque assertion son caractère, à chaque figure sa physionomie, à chaque homme sa place.

Parler des Janet, chercher la source de leur talent et définir leur manière, c'est remonter aux origines de notre école de peinture et en tracer non pas les premiers commencements, mais les plus brillants progrès.

La France n'a eu que passagèrement au XIIIe siècle ce don créateur qui dans les arts constitue une grande influence et qui forme pour l'histoire ce qu'on appelle une école. L'Orient, la Grèce et l'Italie ont été le berceau et conserveront le privilége de cette puissance créatrice qui semble une émanation du soleil et s'entretenir à travers les générations dans la chaleur fécondante de ses rayons. Mais en dehors et à côté de ces grandes facultés existe un don plus modeste, des qualités exquises et rares, auxquelles les Flandres ont dû la puissance de faire une révolution dans les arts à la fin du XIVe siècle, et qui ont permis

à la France d'abord, à l'Allemagne ensuite, à l'Espagne en dernier lieu et à l'Angleterre presque dé nos jours, de se former une manière, de se créer une école; manière, école, que le génie des arts n'a pas inspirées, mais qui sont pour chacune de ces nations comme l'émanation de leur nature et comme l'expression, dans un idiome particulier, des sentiments et des instincts qui leur sont propres. En un mot, c'est pour chacun de ces pays un langage national, ayant plus ou moins de force, se prêtant dans une certaine mesure à l'éloquence, et suffisant au moins à chaque peuple pour se comprendre lui-même.

Les qualités qui distinguent la France sont la clarté en tout, dans le coloris comme dans le dessin, dans l'effet comme dans la composition; la poésie fait place à l'imitation positive, et donne en compensation la grâce et quelquefois la vie. L'Allemagne cherche le sentiment, et quand elle ne le trouve pas, elle l'exagère, cachant sous une naïveté étudiée beaucoup de prétentions impuissantes. En Espagne, l'art a un beau parler, entaché toutefois d'idiotismes flamands et italiens. Quant à l'Angleterre, la langue des arts y est aristocratique comme ses habitudes, dégingandée comme ses habits et ses tournures, et je ne sais vraiment où ses peintres ont cherché, où ils ont parfois trouvé la couleur. L'espace me manquerait pour rechercher en dehors de l'Italie, et à ce second rang dans l'histoire de l'art, les grands efforts isolés, les

succès partiels des différentes écoles (si école il y a). Voyons, en peu de mots, au milieu de quelles circonstances la France forma la sienne. Raconter ses plus éclatants succès, ce sera parler des Janet.

Une étude patiente, guidée par une critique sévère, prouve, sans contestation possible, que la France surpassait au XIIIe siècle toutes les autres nations dans la pratique des arts : achitecture, sculpture, peinture, vitraux, émaux, orfévrerie ; nous n'avions de rivaux qu'en Italie et de maîtres qu'en Grèce, où se conservaient, au moins dans la pratique, les grands errements de l'antiquité. Cette assertion n'est pas une vaine prétention patriotique, c'est un fait que prouvent les monuments de cette époque et qu'atteste le témoignage des contemporains. Pour ne parler que de la peinture, nous dirons que, soit par le concours des artistes étrangers attirés par le luxe de nos cours et la générosité de nos rois et de nos princes, de nos seigneurs et de nos abbayes, soit par le talent de nos artistes nationaux, elle avait atteint dans tous les genres une perfection remarquable, perfection relative sans doute, mais qui n'en est pas moins un titre de gloire, et dans l'histoire des arts un fait notable. Le caractère de cette peinture, en laissant de côté l'influence byzantine dont elle était encore entachée au XIIIe siècle, était la force, l'abondance, l'entente générale de la composition, une grande finesse dans les expressions, une netteté remarquable d'exécution. Un siècle plus tard, l'in-

fluence byzantine disparaît, l'imitation du type français prend le dessus, l'étude du corps s'est améliorée, et cependant les attitudes et les tournures ont conservé de la simplicité, de la grandeur. La couleur, dans sa vigueur et dans son harmonie, a un caractère particulier de clarté argentine qu'il importe de distinguer, parce qu'il permet d'établir une ligne de démarcation précise entre l'art français et l'art de nos habiles voisins, bientôt nos rivaux, les Flamands. Parcourez nos anciens musées de peinture, j'entends nos églises à verrières et nos manuscrits à miniatures, les révolutions du goût et de la politique ne nous ont laissé que ceux-là, et vous serez saisis par cette physionomie française, par cette différence caractéristique.

C'est aux frères Van Eyck que nous dûmes de sortir entièrement des voies conventionnelles. Guidés par ces puissants talents, nous adoptâmes leur principe, l'imitation de la nature et leurs moyens matériels si habilement perfectionnés, la peinture à l'huile. Les Flandres étaient alors, par le voisinage, par la parenté de leurs souverains et des nôtres, tout aussi françaises que la France, plus françaises que la Bretagne et la Guienne. Leur industrie merveilleuse, leurs richesses exubérantes, le luxe de leurs princes et les malheurs qui bientôt frappèrent la France, durent rendre plus puissante encore cette influence. D'ailleurs, à la fin du XIVe siècle, où trouver d'autres modèles? L'Italie sommeillait encore

au milieu des trésors amoncelés par l'antiquité; l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre n'avaient pas un artiste de valeur; nous suivîmes les Flamands dans leur résurrection surprenante, mais nous les suivîmes en faisant quelques réserves qui nous permirent de rester Français dans nos imitations. Copier la nature, la prendre sur le fait, c'était pour nos voisins reproduire un type un peu court, un peu rougeaud, un peu vulgaire; appliquer ce principe en France, c'était, même dans le système d'imitation servile, rendre un type plus élancé de forme, des carnations plus mates de ton, une nature en un mot plus pure et plus noble. Si vous ajoutez à cette différence matérielle, une disposition particulière à rechercher l'élégance, une tendance attique dont je ne recherche pas ici l'origine, dont je constate le pouvoir sur nos goûts, à travers les siècles, vous aurez l'explication et la mesure de ce que fut l'art français au milieu de l'influence flamande.

Dans ce premier moment d'engouement général, les élèves des Van Eyck vinrent en France avec leurs tableaux; on achetait ceux-ci, on enrôla bientôt ceux-là; nos rois et nos princes eurent des artistes flamands attachés à leur personne, composant pour eux des tableaux d'église, des cartons de verrières et de tapisseries, peignant leurs portraits, illuminant leurs manuscrits.

Il faut placer à cette époque l'arrivée en France

du peintre Jean Clouet, qui signait encore en 1475 la quittance suivante pour travaux commandés par le duc de Bourgogne [1] :

« Nous Jehan Cloet painctre, Henry Bonem charpentier et huchier, demourans à Brouxelles, confessons avoir receu la somme de trente sept livres quatre sols qui deue nous estoit pour plusieurs parties par nous faictes, vendues et livrées en ce présent mois de septembre, assavoir : à moy, ledit Jehan Cloet pour la paincture de vint six pans de paveillons, où a eu chacun pant, deux fenestres atraillé de rubans que icellui a fait faire par un Italien, assavoir pour la poincture desdites fenestres, painctes à deux lez dedans et dehors et chacun pan une creste de fin or et deux ymages de sains, armoyez aux armes de mondit seigneur de ses pays et de plusieurs autres ses alyés, au pris de vingt quatre sols — chaque fenestre, par marchié fait avec moy par ledit receveur de l'artillerie en la présence de Jehan Hannekart, painctre de mondit seigneur, qui a veu et visité l'ouvrage, ensemble une teste dorée à quatre fusils d'or montés et qu'il m'a esté payé comptant XXXI liv. un sol — le IVe jour de septembre, l'an mil CCCC LXXV. »

Je suppose que ce peintre, établi à Tours, centre

1. Je passe rapidement sur les circonstances qui entourent la vie de ce peintre, je renvoie à l'Histoire des ducs de Bourgogne où cette quittance a déjà paru avec des renseignements sur le peintre Hennecart, et un ensemble de recherches sur les arts au XVe siècle. Dans cet ouvrage la quittance de Cloet porte le numéro 4044.

actif de la France, véritable capitale de la cour, partagea avec ses compatriotes la protection que les artistes italiens sollicitaient déjà, mais qu'ils n'obtenaient que rarement. Vers 1485, ce Jean Clouet eut un fils qu'il appela comme lui Jean, et auquel il transmit son talent, plus de talent qu'il n'en avait lui-même, et je ne sais quel sentiment superstitieux de fidélité religieuse aux traditions nationales. Peut-être que l'élève de la grande école des Van Eyck aura appelé son fils à son lit de mort pour lui demander ce serment. Quoi qu'il en soit, le jeune Jean Clouet ne dévia pas des errements paternels, et cependant il était peintre du roi François Ier en 1528, en pleine renaissance italienne.

JEAN CLOUET FILS.

1485 — 1545.

Si vous ouvrez le compte des dépenses royales pour l'année 1523, vous trouverez dans la liste sommaire des officiers de la cour, l'article suivant :

« A Jehannot Clouet paintre — 40 livres. »

Voici le titre de ce compte et l'article plus détaillé qui concerne Jean Clouet :

« Copie du Rolle et estat des officiers de l'hostel du roy pour l'année commençant le premier jour de janvier mil v^c vingt deux et finissant le dernier jour de décembre ensuivant mil v^e vingt trois[1].

« A Jehan Clouet, paintre, et varlet de chambre ordinaire du Roy pareille somme de deux cens quarente livres tournois, a luy ordonnée par ledit seigneur et son dit estat pour ses gaiges de l'année escheue le dernier jour de décembre mil v^e vingt trois. »

Ainsi Jehan Clouet était, suivant cet acte, peintre du roi dès le mois de janvier 1523, et si, dans le

1. Pour éviter les notes et les renvois, je n'indiquerai pas les numéros de la Bibliothèque nationale ou des Grandes Archives sous lesquels sont placés ces documents ; mais comme on trouvera à la fin de cet ouvrage le catalogue général des pièces, actes et documents que j'ai recueillis et extraits, rien ne sera plus facile que d'y recourir.

progrès de mes recherches, je parviens à trouver la date précise et l'ordonnance de sa nomination, elles ne reporteront pas beaucoup plus haut son entrée dans une charge qu'occupait encore en 1513 le peintre Jehan Bourdichon auquel il succéda, devenant ainsi et avec égalité de traitement le collègue de Jean Perreal dit de Paris[1]. Il fallait qu'il jouît déjà d'une grande réputation pour qu'on le nommât à cet emploi, et qu'il se fût acquis par ses manières et son savoir-faire une certaine faveur pour obtenir le titre de valet de chambre, titre sans fonction qu'on ambitionnait parce qu'il permettait d'approcher et de suivre le roi.

Peintre en titre, Jean Clouet devait faire tous les portraits officiels; je crains que les pourtraictures[2] non déclarées, mais payées par les articles suivants, n'aient un caractère plus officieux qu'officiel, plus mystérieux que public.

« A maistre Jannet Clouet painctre et varlet de chambre ordinaire du Roy nostre dit seigneur, la somme de cent deux livres dix sols tournois pour la valleur de cinquante escuz d'or solleil a xli s. pièce, a lui ordonnée par ledit seigneur sur plus grande somme qui luy a esté deu pour plusieurs ou-

1. Voir pour ces artistes le chapitre suivant, intitulé : *Peintres en titre d'office*.

2. « Dans la portraiture, écrivait Corneille, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble. » Voltaire commente : « PORTRAITURE, est un mot suranné et c'est dommage; il est nécessaire : portraiture signifie l'art de faire ressembler; on emploie aujourd'hui portrait pour exprimer l'art et la chose. PORTRAIRE est encore un mot nécessaire que nous avons abandonné. » Il y a pour les mots comme pour les modes un va-et-vient continuel. Nous reprenons le vieux, c'est faire du neuf.

vraiges et pourtraictures qu'il a cy-devant faictes de son mestier et faict encores présentement pour le service dudict seigneur et desquelz ouvraiges et pourtraictures ledit seigneur na voulleu estre cy autrement declairées ne spécifiées. De laquelle somme de Cij liv. v s. ledit tresorier a faict payement audit maistre Jehannet Clouet — le seiziesme jour de janvier l'an mil cinq cens vingt huit. » (1529.)

Je laisse de côté toutes les suppositions autorisées par ce mystère, je remarque seulement les variations de nom de baptême de Clouet; là Jehannot, ici Jehannet. Nous allons voir disparaître le nom de Clouet et se former définitivement ce sobriquet qui nous poursuit encore, ce Clouet dit Janet.

« A maistre Jehannet, l'un des painctres du Roy N. S. pour plusieurs portraicts et effigiees au vif qu'il a faictes pour le service dudict seigneur et selon le devis et ordonnance dudit S. — xli liv.

« Et xli liv. à Loys du Moulin qu'il a payées de ses deniers pour ses postes et sallaires d'un voyaige par luy faict en dilligence et sur chevaulx de poste, en ce present moys de mars, partant de Bloys, allant à Paris quérir lesdits portraicts dessusdicts qu'il a apportez audit seigneur, audit Bloys, en semblable diligence. 28 mars 1528. » (1529.)

Qu'avaient de si pressé ces portraits pour qu'on les envoyât chercher, de Blois à Paris, *en dilligence et sur chevaulx de poste?* Le roi aurait été fort attrapé si nous avions dû le savoir.

Huit ans avaient suffi pour changer le nom du peintre favori et le faire connaître sous un petit nom qui de Jehan Clouet devient Jehannet Clouet, puis plus familièrement encore, Jehannet et Jannet tout court. Cette vieille habitude du moyen âge d'abréger les noms était devenue très-populaire au XVe siècle et elle s'était conservée au XVIe. Pour ne prendre qu'un exemple contemporain de Jean Clouet, rappelons-nous que Jean Desmarets devint célèbre sous le nom de Jean Marot, qui servait à le désigner, à la cour de François Ier, parmi les *varlets de garde-robbe.*

Le 16 janvier 1529, c'est-à-dire au commencement de l'année 1530 (l'année commençait encore à Pâques), Jean Clouet touche, de la main des trésoriers royaux, la somme de 102 livres 10 sols tournois, puis 41 livres, et cela en plus de ses gages annuels. Voici comment est rédigé l'article de ses gages :

« Coppie du roolle et estat des officiers de l'hostel du Roy pour l'année commençant le premier jour de janvier mil cinq cens vingt huict et fénissant le dernier jour de décembre mil cinq cens vingt-neuf. »

Je n'ai rien trouvé à l'article Vallets de chambre, mais au folio CVI, je lis sous cette rubrique : PAINTRES ET GENS DE MESTIER :

« A Jehannot Clouet, paintre et vallet de chambre ordinaire du Roy, NDS. la somme de deux cens

quarente livres tournoys à luy pareillement ordonnée par icellui seigneur et sondit estat pour ses gaiges de paintre de ceste présente année finye le dernier jour de décembre mil cinq cens vingt-neuf. » (19 sept. 1529.)

Je puis suivre ainsi Clouet dans les comptes royaux jusqu'en 1536 :

PAINCTRES ET GENS DE MESTIER.

« Jehannot Clouet, painctre du Roy NDS., la somme de ij^{c} xl livres a lui ordonnée par ledit S. pour ses gaiges par lui deservis durant l'année commencée le premier janvier mil v^{c} xxxiiij et finie le dernier jour de décembre mil v^{c} xxxv, laquelle somme ledit commis a payé audict Clouet. »

Le nom de Jehannet substitué à Jehan se retrouve sur la médaille que j'ai citée : JEHANNET CLOVET PICTOR FRANC.REGIS.

Nous n'avons jusqu'à présent que bien peu de ressources pour définir la manière et apprécier le talent d'un peintre qui par sa position seule a droit à des égards. Mais que ne devons-nous pas attendre du concours des amateurs quand nous faisons appel à leurs connaissances en donnant à leur critique des bases fixes et certaines! Maintenant que nous connaissons les limites de l'activité de tous les peintres de la cour depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, sera-t-il si difficile d'attribuer à chacun, avec quelque certitude, les productions qui ren-

traient pour ainsi dire forcément dans leur domaine?

Je me contenterai ici d'attirer l'attention des connaisseurs sur deux portraits de François Ier par Jean Clouet, l'un à cheval, de petite dimension, l'autre en buste, grand comme nature. Ils nous suffiront pour caractériser la manière de peindre et le talent de cet artiste. Le portrait à cheval représente le roi à l'âge de 30 ans; le portrait en buste doit être postérieur de 3 ou 4 ans, c'est-à-dire que l'un a été peint vers 1524, l'autre vers 1528.

François Ier est à cheval, couvert de son armure de guerre, la tête coiffée d'une toque à plume, une masse d'armes dorée à la main droite; il tient les guides de son cheval qui piaffe sous son noble cavalier en marchant vers la gauche. L'armure en fer damasquinée en argent, le harnachement du cheval en rouge, le cheval gris à crinière noire, race espagnole. A droite, un arc de triomphe; pour fond, un paysage. Haut. 32 cent. Larg. 26.

Ce tableau est placé dans la galerie de Florence sous le nom de Jean Holbein; nous expliquerons plus loin l'origine de cette erreur et la raison de sa persistance. C'est une délicieuse peinture française, toute flamande encore dans sa vérité, dans sa minutie, un peu gothique aussi dans sa silhouette de bas-relief, mais vivante par l'observation heureuse, la finesse habile des détails, l'éclat argentin du coloris et la simplicité de l'effet.

Ce portrait a été reproduit plusieurs fois dans l'atelier du maître, et l'une de ces répétitions s'est conservée dans la collection de M. Sauvageot, je pourrais dire dans son musée, si les dimensions du local et la modestie du savant propriétaire ne me défendaient toute autre désignation. La miniature sur vélin de grande dimension porte en général à la recherche et s'oppose à l'accentuation. Jean Clouet n'avait pas besoin d'être poussé dans ce sens; mais, malgré ce défaut, on ne peut qu'admirer la finesse des traits de ce visage bien connu, l'habileté des détails, la savante anatomie du cheval, la vérité de sa tête, le feu de son œil [1]. Sans doute le peintre trahit dans ce travail, encore plus que dans son tableau à l'huile, l'école du miniaturiste dont il est sorti, mais on sent en lui l'étoffe d'un peintre.

L'autre portrait de François Ier est confondu aujourd'hui à Versailles dans la salle dite des Rois, au milieu d'une collection de caricatures royales sans noms. J'en ferai d'abord l'histoire.

Le père Pierre Dan eut vers 1640 l'heureuse idée d'entreprendre des recherches sur la construction et l'ornementation du château de Fontainebleau : « J'ay creu, dit-il dans sa préface, que le temps qui ronge toutes choses et qui bien souvent des plus superbes palais en fait des masures que la seule antiquité rend vénérables, en pourroit un jour faire de mesme

1. On remarque plusieurs changements dans cette copie. La robe du cheval n'est plus grise mais alezan clair; François Ier a le casque en tête au lieu d'une toque, etc.

des bastimens de cette maison; » et il se mit à l'œuvre avec un esprit critique fort recommandable en tout temps et assez rare dans le sien[1].

Il s'attachait particulièrement aux traditions, se fiait à elles et leur subordonnait son jugement après les avoir recueillies avec soin. Voici comment il s'exprime à la fin de son chapitre intitulé *du Pavillon et cabinet des peintures :* « Là sont aussi les portraits de François Ier et de François II, qui sont de Janet, peintre fort renommé par la muse du prince de nos poëtes. » (Ronsard, en marge.)

L'abbé Guilbert vint à la suite du père Dan, en 1731. Sa description n'a de valeur que par sa date; elle nous permet de constater les changements survenus dans le château et dans ses collections après un siècle de quasi abandon. Le portrait de Janet était resté en place; voici comment il le décrit: « Dans le cabinet au-dessus de la porte en allant à la chambre de la reine, le portrait original sur bois de François Ier par Janet; il a trois pieds de haut sur environ deux pieds de large[2]. »

Lorsque le roi Louis-Philippe eut l'heureuse idée de compléter son grand musée historique de Versailles par une galerie de portraits, on retira des

1. Il habitait le château comme *supérieur du couvent de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des Captifs fondé au château de Fontainebleau*, et au retour de ses voyages en Barbarie, il avait des loisirs; la rédemption, de son aveu même, trouvant fort peu d'assistance.

2. Description historique des château, bourg et forest de Fontainebleau, in-12, 2 volumes, 1731. Tome I, p. 159. Félibien dit à la même époque : « On voit à Fontainebleau le portrait qu'il a fait de François Ier. »

magasins le portrait de François Ier et on le plaça dans la salle des Rois, en bien mauvaise compagnie il est vrai (je parle des peintures), mais sans trop le restaurer et en bon jour. Le livret se donna la peine de prendre dans l'ouvrage du père Anselme, à l'article *François, premier du nom*, des extraits biographiques dont on se serait passé, et pour tout renseignement sur l'origine, l'auteur et la provenance dernière de cette curieuse peinture, il donna l'indication suivante : *Portrait du temps.* Cette désignation accompagne tant d'affreuses copies modernes, qu'elle a perdu toute autorité; j'ai dû recourir à nos inventaires.

On lit dans l'inventaire des tableaux du roi, dressé en 1709 par Bailly :

« Un tableau, manière inconnue, représentant le portrait de François premier, à demi-corps, tenant la garde de son épée d'une main et de l'autre un gand, ayant de hauteur deux pieds dix pouces et demi sur deux pieds deux pouces de large, peint sur bois. Fontainebleau, cabinet doré. » Une note au crayon porte : « Jean de Mabuse, voyés le registre du citoyen du Rameau. »

Ce registre est l'*inventaire des tableaux du cabinet du roi, placés à la surintendance des bâtiments de Sa Majesté, à Versailles.* Il fut dressé en 1784 par Louis-Jacques du Rameau, qui était alors peintre ordinaire du roi, membre de l'Académie et préposé à la garde des tableaux. Il formait deux petits volumes in-4°

dont le premier est perdu, c'est-à-dire qu'il n'offre qu'une description très-abrégée. On lit à la fin du second volume sous le n° 458 et parmi les *auteurs inconnus* : « François Ier, vêtu dans le goût de son siècle. Hauteur, 3 pieds ; largeur, 2 pieds 4 pouces. » C'est bien le même tableau, et une main différente de celle de Rameau a écrit en marge au crayon : *Jean Mabuse*.

Je me figure que ces annotations marginales datent de l'Empire et sont dues à M. Denon, qui fit rédiger le grand inventaire des collections impériales, alors que le musée Napoléon se composait de ce qu'il y avait de plus beau dans les musées de l'Europe. On lit en effet à l'article GOSSART : « Jean surnommé Mabuse, de Maubeuge : 1964^{B}. Portrait à mi-corps de François Ier ; il a la main gauche appuyée sur le pommeau de son épée ; hauteur, 96 cent.; largeur, 73. Ancienne collection, estimé 1,000 fr. »

Denon avait rencontré en Belgique et en Allemagne les tableaux blafards de Jean de Maubeuge ; et comme le portrait de François Ier est peu coloré dans les chairs et vêtu de satin blanc, il se sera laissé entraîner à cette singulière attribution. Et cependant Mabuse ne fut célèbre dans son temps que parce qu'il avait entièrement dédaigné la peinture naïve et primitive qui fait le mérite de ce portrait ; son succès fut dans sa manière tout italienne, et il aurait été singulièrement inspiré, comme peintre

étranger, s'il fût venu importer à la cour de François Ier un style de peinture qu'on répudiait à Fontainebleau, et que le roi tolérait exceptionnellement en faveur de son peintre et valet de chambre.

Ce portrait est pris de trois quarts, regardant à droite; la tête est coiffée d'une toque, le costume est de satin gris-blanc brodé d'or; le roi tient le pommeau de son épée de sa main gauche et des gants dans sa main droite. L'exécution est large et timide à la fois; on sent le miniaturiste qui a l'habitude de passer au carton sans s'arrêter à la peinture intermédiaire, qui est la véritable et sérieuse peinture. Cette critique est la seule que je ferai; elle me permet désormais de louer presque tout: les contours, le modelé et la physionomie, si bien connus, du visage de François Ier, l'exécution patiente des détails, minutieuse dans le rendu des poils de la barbe, des détails d'orfévrerie et de broderies, l'exécution large des étoffes blanches et du fond de cuir rougi sur lequel se détache la figure. Les mains ont un mouvement naturel et une pose particulière aux portraits de Jean Clouet, mais elles sont refaites. Cette peinture est bien conservée, quoique restaurée en quelques endroits; l'effet général est satisfaisant, mais la figure est pâle et les yeux sont morts. Le peintre n'est pas coupable de ce dernier défaut. François Ier avait évidemment les yeux pincés et le regard doux, couvert, un peu voilé.

Nous devons donc rendre ce portrait à Jean

Clouet. En 1529, Jean Bourdichon et Jean Pereal étaient morts ; lui seul était capable de peindre avec autant de talent et de rester aussi naïvement gothique.

Gothique, je l'ai dit ; le mot est lancé, je ne le retirerai pas. Quoi ! dira-t-on, François Ier aura gardé près de lui, comme peintre en titre d'office, un homme aussi arriéré ! Ce prince qui aimait l'art italien en dépit des tristes souvenirs que devait ranimer tout ce qu'envoyait l'Italie, ce protecteur des maîtres habiles de Rome et de Florence aura patiemment posé devant un Jeannet, mi-Flamand mi-Français ! Oui, sans doute, et j'étonnerai plus d'un amateur en lui apprenant que le grand roi, dans son insatiable curiosité, dans son goût pour la perfection, quelle qu'en fût l'origine, avait envoyé acheter des tableaux flamands [1] en même temps qu'il commandait des tableaux italiens et achetait des sculptures antiques. C'est de ce nouveau point de vue qu'il faudra envisager et apprécier cette nature distinguée et cette noble influence. Examinons donc comment Jean Clouet avait pu, au milieu de

1. A défaut du nom des peintres auxquels Jean Dubois achetait les tableaux du roi, on pourrait les nommer sur la simple description du sujet qu'ils représentent :

« Jehan Duboys, marchant, demourant à Envers, la somme de sept vingtz dix neuf livres, dix huict sols tournoys pour son payement des parties qui s'ensuyvent, c'est assavoir—lxxiij livres xvi s. pour troys tableaulx en toille esquels sont figurez assavoir en l'un les Fantosmes de sainct Anthoine, en l'autre une danse de paysans et en l'autre ung homme faisant ung rubec de sa borche—xxviij livres xiiij s. pour deux tableaulx de la passion faictz à huille—lvij livres viij s. pour quatre autres tableaulx aussi faicts à huille en l'un desquels sont portraicts deux enffans eulx baisans ensemble ; en ung autre ung enfant tenant une teste de mort et en l'autre une dame d'honneur à la mode de Flandres portant une chandelle en son poing et ung pot en

l'atmosphère de la cour tout imprégné de l'air italien de Fontainebleau, rester fidèle aux traditions flamandes de son père, traditions fécondes auxquelles l'Italie a dû ses meilleurs peintres primitifs, l'Allemagne son Martin Schön, le maître d'Albert Dürer, et la Suisse son Holbein, digne d'être le maître de tous.

Pour comprendre la singularité et le mérite de cette persistance dans les anciennes données de la peinture française, telle qu'elle s'était modifiée sous l'influence flamande, il faut dire en peu de mots ce qu'était devenu l'art en France à la fin du xve siècle. Les élèves des frères Van Eyck avaient suivi jusqu'en Italie les chefs-d'œuvre de leur puissant maître et répandu partout les principes fécondants de son école; mais faibles et timides, semblables à ces peuples barbares qui subissaient l'influence des nations civilisées vaincues par eux, ils avaient cessé d'être flamands sans devenir Italiens, c'est-à-dire qu'ils avaient abandonné l'imitation consciencieuse et l'exécution patiente pour adopter les façons expéditives du génie, mais pour leur malheur

l'autre, lesquels tableaulx dessus dicts, ledict seigneur a achaptez et d'iceulx luy-mesmes faict pris avec ledict Duboys à ladicte somme et iceulx à ceste fin faict mettre en son cabinet du Louvre pour son service. » Le 2 décembre 1529. Compte des Menus-Plaisirs. (Arch. gén. div. hist. vol. 100.) Je trouve en outre dans le compte de l'épargne de 1528 cet article malheureusement trop laconique : « A maistre Victor Brodeau, sécretaire de la Royne de Navarre la somme de deux cens cinq livres tournois qui lui a esté ordonnee par le Roy N. S. le 15 septembre 1528 pour convertir et emploier en l'achapt et provision de certains tableaulx, pourtraictz et autres menus ouvraiges que ledict seigneur luy a commandé recouvrer et achapter pour son plaisir et service au pays de Flandres où ledict seigneur l'envoye présentement et dont il ne veult cy estre faicte autre mencion. »

sans génie. Ces transfuges repassèrent les monts; ils firent accepter partout la renaissance italienne avec d'autant plus de facilité que la transition fut moins brusque; et lorsque nos rois, même avant cette promenade en Italie que la noblesse de France fit à la suite de Charles VIII, appelèrent à eux de vrais peintres italiens, on les reçut sans défiance, et leur manière fut acceptée sans grande contestation. On sait comment poussé toujours plus rapidement dans ce courant de la renaissance italienne qui entraînait l'Europe entière, François Ier attira à lui les premiers peintres, les plus habiles sculpteurs, mettant sous les yeux des artistes français tous les moyens de séduction et les plus beaux morceaux de l'antiquité et les plus belles inspirations du génie moderne, et, ce qui séduira toujours l'imagination de l'artiste, la pensée placée au-dessus de l'exécution, et des procédés expéditifs mis au service des inspirations de premier jet.

Aussi tout céda : un sculpteur de la trempe de Michel Colombe, un peintre fort et fécond comme Jean Cousin, un miniaturiste délicieux comme Fouquet. Janet seul résista, et quand je dis Janet, je cite le maître par excellence, car il avait pour adhérents fidèles une foule de peintres provinciaux pour lesquels la renaissance italienne fut un mot sans être une chose. Que signifiait cet entêtement? Que prétendait cet homme! Il voulait rester français.

Rester français, c'était n'accepter presque rien de l'influence italienne, c'était résister à l'engouement général. Jean Clouet puisait cette force de résistance dans sa conviction. Ayant pris la nature pour guide, il la suivait sans se laisser éblouir par la lumière éclatante et factice qui jaillissait de Fontainebleau, sans être étourdi par le bourdonnement enthousiaste qui n'entourait que les œuvres italiennes ou leurs imitateurs. Son mérite, dans cette résistance obstinée, est peut-être moins grand qu'on ne serait disposé à l'admettre. Les peintres italiens du XVe siècle auraient exercé sur lui une vive séduction, car il y a une certaine parenté d'origine flamande et de conviction religieuse entre Janet et ces vieux maîtres; même fidélité au modèle, même étude de la nature, c'est-à-dire du portrait, jusque dans les compositions les plus compliquées, même soin des détails, même exécution précieuse. Le Pérugin, pour prendre un contemporain, n'avait pas dévié de cette fidélité; son élève Raphaël ouvrit la voie indiquée mais fatale de ce grand développement de l'art; il se créa un idéal. Porte dorée, porte séduisante, porte fatale, par laquelle de rares et grands génies auraient pu passer, mais qui devait se fermer sur cette foule trop faible pour résister aux dangereux entraînements. Jean Clouet était accessible aux influences, mais, comme toute âme convaincue, il n'admettait que les bonnes influences, celles qui, loin de heurter des principes et des

croyances arrêtées, viennent avec une nouvelle puissance créatrice les grandir et les corroborer; aussi voyons-nous, dans certaines modifications de sa manière et de celle de son fils, poindre quelque chose des grandes qualités d'un Léonard de Vinci, ce peintre géant fait pour inspirer et perfectionner en même temps un peintre de miniature comme un peintre d'histoire; cet artiste ravissant dont les qualités réunies semblaient présenter à notre école le cours complet des enseignements qu'elle pouvait comprendre et suivre sans de trop grands efforts, et qu'elle ne devait jamais dépasser sans danger de se perdre.

Et ici nous nous arrêterons un instant, car nous avons à cœur de venger la mémoire de François Ier, du grand roi, comme l'appellent par excellence tous les artistes du temps. On ne lui accorde d'ordinaire que ce mérite banal d'un luxe royal qui convie un grand nombre d'artistes comme il entretient de nombreuses gardes. Le roi de France avait plus en lui, il était doué d'une véritable distinction de goûts et d'instincts. Comment se refuser à lui reconnaître cette qualité quand on considère le choix des artistes célèbres qu'il appelle du dehors? En connaît-on un entre tous dont l'immense talent fût mieux adapté au goût, aux tendances, aux qualités de notre école nationale que l'admirable pinceau du maître Florentin?

Le xve siècle avait poussé par des efforts admi-

rables, au pinacle de l'art, trois grands artistes, résumé brillant de sa marche ascendante, Perugin, Jean Bellin et Léonard de Vinci. Sur ce sommet périlleux trouvèrent place encore trois grands génies, Raphaël, Michel-Ange, Titien; mais de cette hauteur, combien était différente la vue qui s'offrait à leurs yeux! D'un côté, c'est la montée pénible qui provoque la lutte ardente; de l'autre, la descente facile qui entraîne les chutes éclatantes. Ici, une foule d'artistes naïfs, enthousiastes, pleins de sève et de feu; là, une procession monacale de copistes monotones qui cherchent l'originalité dans l'exagération, et ne trouvent en fait de nouveauté que le rebut; d'un côté enfin, la jeunesse ou la renaissance; de l'autre, la vieillesse ou la décadence.

S'adresser à Léonard de Vinci en 1515, c'était faire acte de juge profond de l'art. Malheureusement le chef de la vieille école était vieux lui-même, et notre soleil n'avait pas de rayons assez vifs pour ranimer sa pensée éteinte, pour réchauffer ses doigts glacés. Rome avait vu la dernière flamme de ce foyer si longtemps ardent [1]; mais cet

1. S'il ne produisit rien à Paris, il rapporta d'Italie le tableau qui semble avoir été pour lui plus qu'un objet d'art, ce portrait de Mona Lissa, femme du Florentin Francesco del Giocondo, qu'il mit quatre mois, d'autres disent quatre ans, à peindre, se complaisant dans cette étude d'une physionomie gracieuse et souriante, mille fois plus difficile à rendre que la beauté sévère aux contours précis, aux formes arrêtées. Il faut lire Vasari pour se rendre compte de la célébrité de ce portrait, il suffit de le regarder avec attention, après avoir échappé à un premier désappointement, pour comprendre qu'elle est fondée. (Musée du Louvre, nº 1092.)

Le saint Jean Baptiste passa la Manche au XVIIe siècle. Louis XIII l'envoya en présent à Charles Ier. A la vente de la collection de ce malheureux roi, Jabach le racheta (voir le Palais Mazarin, note 75) pour 3,500; il passa dans la collection du

effort semblait avoir épuisé ses forces productives. La gloire de Michel-Ange, sa rudesse, son manque d'égards, avaient conduit le vieux maître à un pénible retour sur lui-même ; il vit la grande roue qui, en nous entraînant, élève de nouvelles générations, de nouvelles gloires ; il ne vit pas que celles-ci seraient entraînées à leur tour, et que, de ce grand naufrage du passé, la postérité n'amène au rivage que les puissants et les forts.

Léonard de Vinci mourut dans les bras de son roi qu'il appelait son maître [1], et il nous fut donné d'enterrer à Paris l'art italien du XVe siècle.

Après cet essai malheureux, François Ier regarda autour de lui, et qui voulut-il donner pour maître à notre art dans son enfance naïve? le naïf et sublime Raphaël, évitant avec sagacité la violence de Mi-

---

cardinal Mazarin, ensuite dans le cabinet du roi, de là au Louvre, où il figure sous le nº 1084. C'est un admirable spécimen des grandes qualités du maître.

Sainte Marie et sainte Anne. La grâce est cherchée plus encore que trouvée, et n'était une exécution qui n'a pas deux origines possibles, on ne rapporterait de la vue de ce tableau qu'une impression déplaisante. Il faut accepter les erreurs de la part des plus grands hommes, l'histoire l'apprend ; les peintres ne font pas exception, et les défauts de ce tableau appartiennent à Léonard de Vinci aussi bien que ses grandes qualités. M. Waagen pousse bien loin le droit que lui donnent ses connaissances en contestant l'authenticité de ce tableau ; on compromet son autorité en en abusant. (C'est le nº 1085 du Catalogue.)

Un portrait de femme. Dans sa description de Fontainebleau, le P. Dan affirme que ce portrait représente une duchesse de Mantoue, d'autres croient que c'est le portrait de Lucrèce Crivelli : ce n'est certainement pas la belle Ferronnière, mais c'est un magnifique portrait. (Nº 1091 du Catalogue.)

Je passe les autres tableaux sous silence (nºs 1086, 1087, 1088, 1090).

1. Il en est de ce trait comme des mots les plus célèbres, on a prouvé qu'ils n'étaient pas vrais, quelquefois même qu'ils n'étaient pas possibles ; mais j'ai donne assez de preuves de mon amour de l'exactitude pour qu'on me permette cette petite fantaisie. Léonard de Vinci mourant dans les bras du roi de France, me plaît comme agréable fiction, et c'est une des plus innocentes. Il est de fait qu'il quitta ce monde le 2 mai 1519, au château de Clou à Amboise.

chel-Ange et l'abondance du Titien. Déjà depuis plusieurs années, il insistait près de ses commissionnaires, les plus grands seigneurs de l'Italie, pour avoir des tableaux du divin maître [1]. En 1517, il lui avait commandé un saint Michel pour décorer la chapelle ou la salle de son ordre; le saint Michel arriva resplendissant de divine fierté [2]. Le roi de

---

1. Les musées du Vatican, de Dresde, de Florence, de Madrid, de l'Angleterre, offrent de bien belles œuvres de Raphaël, mais aucun ne présente une suite plus intéressante pour l'étude du maître et offrant de meilleures garanties d'authenticité.

De la première manière. — 1500-1505.

1189. — Le Petit Saint Michel.
1190. — Le Petit Saint Georges.
1197. — Portrait d'homme.

De la seconde manière. — 1507-1510.

1185. — La Belle Jardinière.
1186. — La Vierge au Linge.
1196. — Le Portrait de Raphaël.

De la troisième manière. — 1510-1520.

1195. — Le portrait du comte B. Castiglione (1516).
1193. — Raphaël et son Maître d'armes.

Je ne discuterai pas avec M. Waagen l'attribution flatteuse, flatteuse pour F. Francia, du nº 1197; quand j'aurai vu quelque œuvre de ce maître qui approche de ces fines et grandes qualités, je souscrirai volontiers à la substitution : Raphaël ne perdra rien en perdant ce portrait, F. Francia y gagnera beaucoup. J'abandonne volontiers à Jules Romain le nº 1192, mais je maintiens vrai le nº 1193. Je ne vois dans cette belle peinture ni le portrait de Raphaël ni celui de son maître d'armes; je n'y chercherai ni les traits de Marc Antoine, ni ceux de Pontormo, mais je me refuse, quelque grand cas que je fasse de Sebastien del Piombio, à lui accorder ces physionomies modelées avec tant de bonheur; il a dans sa peinture d'autres mérites, il n'a pas ceux-là. Le nº 1191 est bien certainement une copie; mais elle n'a été payée si cher en 1821 que parce que c'était une mauvaise copie, les habiles ont prouvé son authenticité au moyen de ses défauts. — Cette digression sur les tableaux de Raphaël était rédigée longtemps avant la publication du catalogue de M. Villot, qui lui a fait perdre tout son mérite; on s'expliquera ainsi les citations des anciens numéros que le savant conservateur aurait dû associer aux nouveaux numéros qu'il adoptait. Je n'ai pas le temps de revoir ces notes.

2. Ce grand tableau est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire la description et d'en signaler les beautés un peu théâtrales; ce n'est pas ainsi que l'école naturaliste se figure qu'on terrasse le diable, mais aussi saint Michel n'est pas

France fit remettre au peintre italien une somme double de celle qu'il demandait; Raphaël ne voulut pas rester en arrière de cette générosité royale : il peint sa grande Sainte-Famille [1], la plus parfaite de ses compositions, et il l'envoie à Paris. Bientôt après, une sainte Marguerite, demandée par le roi en souvenir du nom de sa sœur, précéda l'arrivée d'un portrait vivement attendu.

L'Italie, fière de ses beautés, plaçait unanimement au-dessus de toutes les autres une beauté par excellence : Jeanne d'Aragon était sans rivale. Le cardinal Jules de Médicis (plus tard Clément VII) voulut que le roi en fût juge; il demanda son portrait à Raphaël et l'envoya à Paris [2]. Noblesse des

---

obligé de s'y prendre comme un fort de la Halle. On lit sur la bordure du vêtement « Raphael. Vrbinas. pingebat M.D.XVII. » Il a été peint sur bois, le restaurateur émérite Picault le transporta sur toile en 1733. Je ne parle pas des restaurations qu'on a reprochées à toutes les administrations. C'est une bien vieille chanson. Ce tableau porte le nº 1187.

1. Un musée qui possède ce tableau peut se comparer à tous les autres, et défier le plus grand nombre, c'est la plus précieuse production de la dernière manière du grand artiste. Peint avec le sentiment de la reconnaissance pour remercier un grand roi de ses nobles procédés, il porte partout les caractères d'une œuvre de prédilection. On lit sur la bordure du vêtement de la Vierge : « Raphaël. Urbinas. pingebat MDXVIII. » (Nº 1184 du Catalogue.)

On connaît la gravure d'Edelinck, autre chef-d'œuvre; on ne connaît pas toutes les bonnes copies de ce tableau célèbre, mais il en passe chaque année dans les ventes, et ce ne sont pas toujours les meilleures, qui ont la prétention de détrôner notre original.

2. Ne faut-il pas croire que Jeanne d'Aragon, épouse d'Ascanio Colonna, prince de Tagliacozzo, duc de Palliano et connétable de Naples, devait à l'attrait de sa blonde chevelure et à sa grande position quelque chose de la célébrité que lui valurent ses charmes? S'il n'en était pas ainsi il serait difficile d'expliquer tout ce bruit à l'occasion d'une figure qui rappelle un peu la poupée, même sous le pinceau de Raphaël.

A part cette absence d'expression, on pourrait encore reprocher à l'exécution une certaine dureté dans les contours, et quelque chose de creux dans le ton général. Mais nous renonçons à exprimer une admiration ainsi limitée et conditionnelle.

On sait que le médecin Augustin Niphus ou Nifo a réuni, en 1529, et publié en

traits, charme de l'expression, beauté des cheveux, de la taille, des mains. Un modèle parfait, et pour peintre un Raphaël. Tel est le chef-d'œuvre que nous admirons au Louvre avec quatorze autres tableaux du même maître [1].

1531 le recueil de toutes les pièces de poésies composées à la louange de cette beauté. Quand on est entré dans la littérature du XVIe siècle, on fait peu de cas des éloges, et la littérature italienne de cette époque ne donne pas au sonnet la valeur de la rareté : « Augustini Niphi medici ad illustrissimam Joannam Aragoniam Tagliacoccii principem de Amore liber. Lugduni Batavorum apud Davidem Lopes de Haro. » 1641, in-12. La première édition est de Rome, in-4°, 1531.

Les copies de ce tableau sont nombreuses, et les prétentions très-arrogantes, cela devait être. M. de Forbin, directeur du musée, dut refuser la permission, qu'on sollicitait avec instance, de faire entrer dans les galeries du Louvre une copie fameuse pour la comparer avec l'original. On comprend que si la permission avait été accordée, la copie se serait vantée d'une substitution pour mieux se donner les airs d'un original. On fera bien de traiter ainsi toutes les copies.

M. Waagen range ce tableau de Raphaël parmi les douteux; il faut alors brûler l'histoire et tout ce qui s'appelle garanties d'authenticité pour mettre à la place l'autorité exclusive des conjectures. Sans m'embarrasser dans ces toiles mensongères que le besoin de la critique façonne à sa guise, je citerai un article des comptes du Roi pour les années 1533 à 1540 :

« A Francisque de Boullongne, paintre, la somme de 11 livres, pour avoir vacqué durant le mois d'octobre à laver et nettoyer le vernis à quatre grans tableaux de paintures apartenans au Roy de la main de Raphaël d'Urbin : assavoir le Saint-Michel, la Sainte-Marguerite et Sainte-Anne et le portrait de la vice-royne de Naples. »

1. Il faut citer dans le nombre des tableaux de Raphaël qui nous furent envoyés directement par lui, la petite Sainte-Famille, n° 1188 et n° 1083 ? Félibien donne ce renseignement : « Ce tableau a été longtemps dans la maison de Boisi, où il avoit été laissé par Adrien Gouffier, cardinal de Boisi, à qui Léon X donna le chapeau, l'an 1515, et qu'il envoya légat en France en 1519. On dit que ce fut un présent que lui fit Raphaël en reconnaissance des bons offices qu'il lui avoit rendus auprès du roy François Ier. Quoi qu'il en soit, ce cardinal le gardoit précieusement, et Raphaël lui-même avoit pris soin qu'il fût bien conservé, car il est couvert d'un petit volet de bois peint et orné d'une manière aussi agréable que sçavante. » Tome I, p. 335. *Entretiens sur les Vies des Peintres*, édit. in-12. Le nouveau catalogue du Musée, par M. Villot, ajoute : « On ignore le sort de ce volet qui a disparu depuis long-temps. » Ce tableau passa dans les collections du duc de Rouanez et de Lomenie de Brienne avant d'entrer dans le cabinet de Louis XIV, il était à Versailles en 1699 (F. Le Comte Cab. de Sing. II, 54). M. Waagen l'attribue à Garofalo, heureux Garofalo! (Tome III, p. 442), M. Passavant, moins hardi dans ses conjectures, n'élève aucun doute sur son authenticité. (Tome II, p. 320).

Un dernier tableau de Raphaël nous appartenait. Jules de Médicis, à la prière de Léon X, obtint de François Ier, en 1515, l'évêché de Narbonne. Reconnaissant de cette faveur et traitant son évêché comme il aurait voulu être traité lui-même, il

Ces productions et l'immense célébrité du peintre faisaient désirer plus vivement sa venue. Malheureusement, aux avances du roi, à ses désirs, Léon X opposait plus que la jalousie nationale et sa prédilection personnelle. Il objectait l'intérêt de la religion. Raphaël n'était pas seulement le plus grand peintre de Rome; nommé architecte de Saint-Pierre, il avait une mission presque sainte; il élevait à Dieu le plus grand temple de la chrétienté.

On ajourna donc cet espoir. Alors François I[er]

---

commanda à Raphaël un grand tableau de la Transfiguration pour la décoration du maître-autel de sa cathédrale.

Si Raphaël n'eût pas été traversé dans son travail par d'autres occupations, le tableau aurait été terminé en 1516, et certainement il serait en France; malheureusement pour nous, Raphaël y travaillait encore et allait mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre lorsque la mort rompit ses pinceaux. Au milieu du deuil général et pour ne pas augmenter dans Rome la tristesse d'une si grande perte, le cardinal Jules de Médicis décida que ce magnifique tableau, le chant du cigne du grand artiste, resterait dans la capitale du monde chrétien, et il nous envoya, comme compensation, la Résurrection du Lazare, peinte par Sebastian del Piombo.

Raphael mourut donc en peignant ce chef-d'œuvre. Mourir à trente-sept ans, au milieu de cette grande gloire, était-ce justice du ciel? Peut-être. Pour la renommée du peintre, il fallait clore brusquement cette sublime carrière et l'arrêter au pied de la Transfiguration. Entre le Sposalizio et ce tableau, il y a tout un monde; poussez plus loin et vous avez le précipice. Des organisations comme celle du Titien peuvent durer un siècle entier; les effets de sa couleur et les théâtrales dispositions de ses figures comportent dans une certaine région du talent des combinaisons infinies, mais la perfection une fois atteinte, le champ, s'il ne se rétrécit pas, a des limites si délicates, qu'il est facile et souvent tentant de les dépasser. La Mort, cruelle protectrice, a défendu Raphaël de tout écart, et l'a laissé dans l'histoire des arts comme un modèle unique. De quoi mourut-il? *On attribue la cause de sa mort à une débauche de femme*, dit Felibien à Eymandre, pour lui enseigner en même temps l'histoire des peintres, et l'art de parler de leur mort avec delicatesse. M. Passavant fait une plus décente supposition, et il en avait le droit, puisque aujourd'hui, de même qu'au temps de Simon Fornari et de Vasari, on n'a sur ce point que des conjectures : *Wahrscheinlich hatte er sich bei seinen Untersuchungen und Aufnahmen in Roms Ruinen ein heftiges Fieber zugezogen.* « Il s'était probablement attiré une fièvre chaude dans ses recherches au milieu des ruines de Rome, occupé à en lever les plans. » (Tome I, p. 321.) J'aime ce *probablement*. L'activité fébrile qui détruit le corps en exaltant la pensée va bien à ce grand genie, aucun genre de débauche ne convenait à cette nature d'élite.

examina parmi tous les tableaux envoyés d'Italie où était le talent supérieur. Son choix s'arrêta sur Andrea Vannuchi qu'on appelait del Sarto. Cet artiste était alors dans la force de son talent, si tant est que cette nature molle ait eu jamais de la force; sa manière de dessiner, qui empruntait à Michel-Ange quelque chose de sa grandeur, sa couleur éclatante, qui tenait le milieu entre les grands coloristes, et par-dessus tout sa grâce, durent plaire au roi, de même que ces qualités convenaient à notre sol et auraient pu y exercer une grande influence.

Andrea del Sarto [1] vint à Paris; il y fut comblé

1. Vasari semblait devoir être le biographe officiel d'Andrea del Sarto. Elève de ce peintre, contemporain, témoin et admirateur de toutes ses productions, il écrivait ses propres mémoires en traçant la vie de son maître. Comment se fait-il que Biadi (*Notizie inedite della vita d'Andrea del Sarto*, raccolte da manoscritti e documenti autentici. Firenze, in-8°, 1830), et après lui Reumont (Andrea del Sarto. Leipzig, in-12, 1835.) ont pu rectifier autant d'erreurs, combler autant de lacunes; sans compter que les érudits italiens Bottari, della Valle, etc., avaient apporté chacun quelque document nouveau qui fixait une date, établissait un fait. C'est que l'histoire est plus exacte que les contemporains trop rapprochés des événements pour apprécier l'importance de l'exactitude, trop familiers avec les hommes pour s'attacher à la minutie de leurs actions.

Je renvoie donc à Vasari, qui toutefois ne nous donne pas positivement la date du voyage d'Andrea del Sarto en France. Il nous dit, et cela revient au même, qu'il peignit à son arrivée le portrait du dauphin peu de mois après sa naissance, or le Dauphin :

Ce beau Dauphin tant desiré en France
Cl. Marot, Bal. IX.

naquit le 28 février 1517.

Andrea del Sarto conduisit avec lui à Paris son élève Andrea Sguazzella, et il le laissa en partant. Ce jeune peintre, faible imitateur de la manière de son maître, fut chargé de quelques travaux, *ha lavorato*, dit Vasari, *in Francia un palazzo fuor di Parigi che e cosa molto lodata* (tome IX, p. 106). Il y avait au château de Samblançay près de Troyes plusieurs tableaux de sa main qui avaient appartenu au seigneur, ancien superintendant des finances sous François Ier. En 1537, Benvenuto Cellini, lors de son premier voyage à Paris, logea quelque temps chez Sguazzella, *a un tanto la settimana* (I, p. 435). Depuis cette date nous le perdons de vue, et nous n'avons de lui qu'un tableau douteux (Musée du Louvre, n° 468).

d'égards, de soins et de richesses. Pour répondre à tant d'attentions, il fit le portrait du Dauphin[1], la Charité[2] qui est au Louvre et plusieurs autres tableaux[3]; puis il nous quitta, chassé par cet ennui qui prend aux méridionaux, promettant de revenir avec sa femme et de rapporter des tableaux et des statues. Il emporta l'argent du roi et ne revint pas.

L'influence du Primatice pouvait encore s'exercer utilement sur l'art français; son coloris clair et son dessin élégant ne contrariaient pas nos instincts; aussi trouve-t-on de ses qualités dans la peinture de François Clouet. Mais un Rosso devait-il servir de modèle, pouvait-on adopter les conventions de l'école de Fontainebleau ou se mettre à la suite de cette émigration d'imitateurs serviles que les deux peintres rivaux, Primatice et Rosso, apportèrent dans leur bagage; c'était adopter des procédés expéditifs qui répugnaient à nos peintres, des règles toutes faites qui les révoltaient, et un ensemble d'allures cavalières qui n'allaient ni à leurs natures, ni à leurs convictions. D'ailleurs, ayant calculé la

1. Le portrait suivit-il le sort de l'original? La destruction de l'un fut-elle la conséquence de la mort si malheureuse de l'autre? Je l'ignore, car ce portrait royalement payé, longtemps cher à François I[er], n'est plus dans les collections de l'État.

2. C'est le n° 856 du Catalogue, il porte cette inscription : *Andreas Sartus Florentinus me pinxit. M.D XVIII.* C'est un de ses meilleurs tableaux sous le rapport de l'exécution, et le grand bruit qu'on a fait d'une restauration maladroite s'efface en même temps que s'adoucit la crudité de toute restauration dans sa fraîcheur.

3. Dans ce nombre, on pourra compter le n° 1225 du Catalogue, si l'on suit l'opinion assez fondée de M. Waagen. Ce portrait de Baccio Bandinelli peint par Sébastien del Piombo, selon le Catalogue, ne serait ni le portrait de ce sculpteur, ni un tableau de ce peintre: les raisons de l'habile connaisseur me paraissent acceptables (tome III, p. 430.)

longueur de leurs ailes, Jean Clouet et son fils avaient mesuré la portée de leur vol et s'étaient donné le portrait comme une tâche modeste, sachant bien au fond qu'un portrait parfait est la plus haute mission de l'art.

LES PEINTRES DE PORTRAITS.

Pendant tout le moyen âge, les rois, les princes, les riches seigneurs avaient un peintre attaché à leur cour, faisant partie des domestiques de la maison et placé dans leur hiérarchie, tout au bas de l'échelle, parmi *les gens de métier*, après les palefreniers et les galopins de cuisine. Un Jean Van Eyck, un Fouquet, étaient ainsi classés, et tout en conquérant par leur talent des faveurs et des égards qu'on n'accordait pas aux plus grands officiers, ils conservaient ce rang infime [1]. Cependant, avec la marche de la civilisation, on eut la bonne pensée de donner un caractère officiel et hiérarchique à l'intimité qui manquait rarement de s'établir entre le patron et l'artiste, on nomma *varlet de chambre* les peintres, les poëtes et traducteurs, les musiciens, les brodeurs et même les fous, rang qui dépassait beaucoup celui qui leur avait été assigné jusqu'alors, quoiqu'il vînt encore à la suite de toute la maison militaire, ecclésiastique, politique et financière. Telle fut la position officielle; voyons ce qu'étaient

---

1. André de La Vigne, lui-même *domestique de l'ostel royal*, accepte sans autre scrupule cette hiérarchie peu favorable; il classe les peintres entre les geoliers et les apothicaires :

Grossiers, geoliers, paintres, appotiquaires.

les attributions. Les énumérer serait fort long. Disons simplement qu'ils étaient là *pour tout faire*. Je renvoie à mes études sur les arts au moyen âge ceux qui seraient curieux de suivre cette variété d'emplois depuis la chambre du seigneur où l'on décore ses chaises de retrait, depuis l'écurie où l'on peint les selles, jusqu'à la cuisine où il faut orner les pâtés. Le peintre de la cour se prêtait et il suffisait à toutes les fantaisies du maître, absorbant presque toujours, dans ces occupations futiles, le talent que la nécessité eût stimulé et peut-être développé. Une ressource lui restait, s'il voulait se monter fidèle à son art. Cette ressource était le portrait, qui ne cessa jamais, à la cour surtout, d'être un goût, un passe-temps, une passion. Ainsi, tandis que les peintres attachés à nos rois et à nos princes semblent avoir jeté peu d'éclat par leurs compositions, par leurs tableaux, on les entend vanter pour leurs portraits, et ce talent, ce côté particulier de l'art semble le seul qu'on recherche dans le choix de leurs successeurs. Ce rôle et cette position des artistes fut la même à toutes les cours, ce fut celle de Jean Holbein à Londres. Ce grand artiste, en quittant Bâle, sa véritable patrie, avait laissé dans cette seconde ville natale des compositions qui annonçaient un grand peintre d'histoire, mission qu'il s'était donnée et qu'il aurait remplie si un duc de Florence ou un pape avaient encouragé ses tendances; mais en 1528, présenté par Th. Morus à

Henri VIII, il devint le peintre de la cour, c'est-à-dire le peintre de portraits à l'huile, au crayon, en miniature, le peintre d'ornements, le peintre pour tout faire ; adieu les grandes compositions où l'imagination, comme un général d'armée, fait mouvoir la réalité. Il fallut s'en tenir au portrait, mission grande encore, mission commode où l'art avait sa part sans imposer de grands efforts. Holbein se laissa faire cette douce violence et se montra un grand peintre tout en étant peintre de la cour.

Quand la grande marée des peintres italiens vint à monter par-dessus la tête de nos artistes, elle entraîna avec elle à Fontainebleau tout ce qui avait du talent ; mais elle respecta, ou, pour mieux dire, elle attira vainement les peintres de portrait et surtout les peintres attachés à la cour. Ceux-ci s'étaient formé à la fois une manière de peindre et un public d'admirateurs que la renaissance italienne battit vainement en brèche. On se disait tout haut que cette peinture du Louvre et de Paris, comparée à la peinture de Fontainebleau, était bien mesquine, bien timide ; on s'excusait à ses propres yeux de conserver encore à cet art et en dépit de la mode une demi-protection. Intérieurement, on se reprochait comme une atteinte de mauvais goût, comme une infériorité de sentiment, de comprendre mieux cette peinture simple que la peinture compliquée ; mais, quoi qu'on en eût, on préférait au grand fracas ces portraits naïfs, dont l'expression vivante et la

réalité toute française allaient au cœur. C'est aussi que nos peintres avaient mesuré et accepté tout entière la tâche du portraitiste.

Cette tâche est immense; elle consiste à saisir la physionomie dans son expression, et l'expression dans son individualité; à rendre le modelé et le relief par le jeu vaporeux des ombres, observé dans l'effet le plus lumineux et le moins artificiellement combiné; à rester toujours vrai et candide, à conquérir les qualités de ressemblance saisissante et d'énergique expression, uniquement par la finesse de l'observation et la force d'une exécution simple, ferme et précise. Jean Clouet n'ignorait pas qu'une tête peut se présenter autrement que de face, qu'il y a des trois quarts et des profils, des airs de tête et des poses du corps; qu'un visage vu d'un peu bas ou pris d'un peu haut fait presque deux visages; il savait aussi qu'au moyen d'une lumière habilement ménagée, on créait les ombres portées qui creusent les yeux dans leur orbite, qui font saillir le nez, accentuent le modelé et détachent en relief lumineux la tête sur un fond noir; il connaissait enfin tous ces moyens factices qu'en terme d'atelier on appelle des ficelles, parce qu'ils font mouvoir des poupées; mais il les dédaignait et prenait le jour tel que le bon Dieu le lui envoyait, rendant son modèle tel qu'il se plaçait naturellement sous les yeux, avec sa laideur ou sa beauté, sa bonhomie ou sa dureté, avec son costume, quelle

que fut l'exagération de la mode, l'ampleur des collerettes, la richesse exubérante des broderies. De là, cette uniformité de poses, cette monotonie apparente de caractères, et enfin ces airs de parenté répandus sur toute une génération, transformée en une même famille.

Nos peintres modernes, chez qui la naïveté n'est pas la qualité dominante, font depuis longtemps de violents efforts pour échapper aux difficultés de la réalité. L'Europe, on ne le sait que trop, est soumise à la mode d'habits étriqués, de chapeaux sans forme connue, de collets de chemise aux angles aigus et de coiffures écourtées à raies contre nature. Que font nos artistes? Ils vont chercher les manteaux de Velasquez, les chapeaux à larges bords de Van Dyck; ils font parfois appel à la toge romaine, ou même à la chlamyde grecque; et avec ces costumes pittoresques et des coiffures à l'avenant, ils nous exposent drapés noblement ou horriblement débraillés, deux excès que nous épargne le laisser-aller sans prétention de nos tristes habits. Ils n'ont pas compris que nos physionomies, nos tournures, dépendent essentiellement et sont un peu le résultat de ces modes qu'on est en droit de critiquer, mais non pas de supprimer.

Il faut, quoi qu'on en ait, reconnaître ce pouvoir de la mode, plus fort que la tendresse maternelle, plus puissant que l'autorité paternelle. Nos mères, habituées à se tenir droites comme des statues

grecques, ont lutté vainement contre la mode qui courbait le dos de leurs filles; nos pères, oublieux des mécomptes que la négligence de leurs habits avait donnés à nos grands-pères, n'ont pu accepter ni comprendre nos costumes d'écurie et nos manières d'antichambre, et cependant la mode a suivi son cours, et je ne saurais trop insister sur ce point, les attitudes et les physionomies elles-mêmes ont été, dans une certaine mesure, soumises et réglées par ses caprices.

Les peintres primitifs se donnaient moins de peine pour atteindre le véritable but; ils copiaient simplement leur modèle. Et ne croyez pas leur pinceau monotone; dites-vous bien que chaque époque a sa monotonie d'expression et de pose, aussi bien que de costume. Avez-vous été par hasard un après-midi sur le boulevard des Italiens pour rejoindre un jeune ami, chercher un neveu, ou votre propre fils; n'avez-vous pas éprouvé un premier moment d'embarras au milieu de ces tournures tellement semblables, de ces coiffures pareilles, de ces vêtements identiques; les physionomies ellesmêmes, animées par un courant général d'opinions et de passions semblables, contractées sous la pression du lorgnon ou grimaçantes au bout d'un cigare, ne vous ont-elles pas paru singulièrement uniformes, au point de trouver difficilement de prime abord, et de ne reconnaître qu'à la longue, celui que vous cherchiez? Ayez bien en mémoire cette

impression quand vous irez voir à Windsor les dessins d'Holbein, ou quand vous étudierez nos portraitistes français. Ce souvenir évitera à ces grands artistes le reproche de monotonie, dont la banalité ne diminue pas l'injustice. Oui, ils sont monotones ces peintres naïfs; mais ils ont été vrais en acceptant la monotonie qu'ils avaient sous les yeux, se contentant de démêler en elle le caractère de physionomie particulier à chaque individu que la nature comme l'art sait disputer à la mode.

A première vue, tels sont les défauts; en y regardant de plus près, on est étonné de la familiarité qui s'établit avec ces figures en apparence insignifiantes. Si un portrait à grand effet a tout dit du premier mot, il semble qu'un portrait de Jean Clouet réserve à l'observateur persévérant de longues confidences. On se détache difficilement de ce regard limpide, de ces expressions simples; on sent la vie dans cette limpidité, on découvre dans cette simplicité du caractère, ou ce qui vaut mieux, le caractère propre à l'individu. C'est plus qu'une œuvre d'art, c'est une image reflétée sur le papier par l'observation consciencieuse, avec autant de fidélité que la lumière fixe sur le nitrate d'argent l'image qu'elle éclaire.

Il y avait, au reste, dans cette mission du portraitiste un trait du caractère national. Les conditions du portrait ont quelque chose d'arrêté, de positif, qui s'associe bien aux qualités de notre

esprit et qui se retrouve au fond de nos goûts. Aussi avons-nous devancé toutes les autres nations dans le portrait, cette base sérieuse de l'art.

Le portrait est d'invention fort ancienne, si l'on veut le retrouver dans le désir naturel à l'homme de remplacer par une image fidèle l'absence de la personne aimée, surtout l'absence la plus cruelle, l'absence irréparable, la mort. Les traditions ne nous disent-elles pas que le cœur a conduit la main du premier artiste, et, en lui apprenant à dessiner une ombre chère, lui a enseigné l'art de créer une douce réalité? Mais le portrait, monnaie courante, le portrait étude rigoureuse, art spécial et pour ainsi dire *sui generis*, qui a ses règles et ses artistes exclusifs; ce portrait est beaucoup plus récent qu'on ne le croit. Il ne vint que très-tard réclamer sa place dans l'art antique, et il attendit fort longtemps que l'art moderne eût pris son développement avant de revendiquer ses droits.

La grande renaissance des arts au XIIIe siècle, la véritable renaissance française, originale dans sa conception, nationale dans son origine, et immensément féconde comme toute création puissante; la renaissance du XIIIe siècle ne créa donc pas la passion du portrait, qui est dans la nature de l'homme, mais elle créa le talent nécessaire pour le produire dans les conditions sérieuses de l'art. Si je n'évitais, autant que je puis, toute opinion tranchée (l'expérience de chaque jour est là pour me préserver de

ce danger); je dirais : Au XIIe siècle, il n'y a pas un portrait ; au XIIIe siècle, il n'y a que des portraits. L'une et l'autre de ces assertions [1] recevraient des démentis ; mais cependant on comprend que je marque par là l'obligation imposée dès lors aux artistes et acceptée par eux, de rechercher la ressemblance et de rompre avec la fantaisie ou pour mieux dire avec l'insipide monotonie. Le Dante, témoin de ce grand progrès, vit dans ce soin pieux une pensée consolante, et il l'exprime ainsi dans son beau langage :

> Come, perchè di lor memoria sia,
> Sovra sepolti le tombe terragne
> Portan segnato quel ch'egli eran pria
> Onde li molte volte si ripiagne
> Per la puntura della rimembranza
> Che solo a pii dà delle calcagne.
>
> *Purg*, Canto XII.

Cette étude consciencieuse se développa particulièrement sous le règne de Louis IX. La figure du pieux roi fut une de celles qu'on reproduisit le plus fréquemment, et cependant il ne nous reste pas un seul portrait authentique de saint Louis. Exemple instructif pour mesurer l'étendue de nos innombrables pertes. Les vitraux, les émaux, la sculpture,

1. Il y a des années, déjà, qu'un de nos respectables maîtres, l'abbé Lebeuf, a dérangé le système des Bénédictins et les routines populaires, en établissant que nos cathédrales offraient, dans leurs innombrables figures couronnées, des rois de l'ancien et du nouveau Testament et rien autre ; grand fut le mécompte de tous les faiseurs d'iconographie historique, depuis Montfaucon qui dut se remuer dans sa tombe, entre ses in-folios, jusqu'à cette foule d'amateurs qui veulent absolument des séries complètes de médailles, de peintures ou de gravures de nos rois. Ce point si intéressant de l'art au moyen âge n'a été qu'effleuré par l'abbé Lebeuf ; nous l'avons traité avec l'appui de documents nouveaux et la ressource des monuments, dans l'Histoire des arts sous les ducs de Bourgogne.

nous ont seuls conservé des portraits du XIIIe siècle, et il faut descendre jusqu'au roi Jean pour trouver une bonne et sérieuse pourtraiture. Le portrait de ce prince, suspendu aux murs du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, devrait prendre place au Louvre dans le salon carré. Le peintre du roi, Girard d'Orléans, *mestre Girart d'Orliens*, en est certainement l'auteur [1].

Diverses causes partant d'un même mobile ont contribué à perfectionner en France le portrait, en exigeant de nos artistes qu'ils en fissent de bonne heure une étude sérieuse.

L'habitude consacrée par l'antiquité d'exposer le mort sur son lit funèbre et de l'offrir aux hommages des survivants, s'était conservée ou renouvelée en France. Les obsèques étaient assez simples dans l'origine pour que leur accomplissement fût rapide; mais quand le luxe exigea de longs préparatifs pour dresser la chapelle ardente, peindre les écussons, tendre l'église, habiller le nombreux cortége, alors il fallut aviser, car la nature, peu soucieuse de tant de cérémonies, travaillait activement à la destruction d'un corps que la vie ne défendait plus. D'abord on eut l'idée de faire poser un être vivant au lieu et place du mort, ne se souciant pas

1. J'ai réuni et sur ce portrait et sur l'artiste auquel on le doit des documents curieux dans mes Études sur le moyen âge. Le portrait de Charlemagne qu'on montre à Rome est une figure de fantaisie, peinte archaïquement au XVIe siècle. On a placé la copie qui en a été faite sur porcelaine, dans le Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, toujours pour la plus grande gloire des classifications logiques, si utiles aux études.

davantage de la ressemblance. On le costuma comme le défunt, on lui blanchit un peu la figure, on lui recommanda l'immobilité, et, la naïveté du temps aidant, les serviteurs fidèles pleurèrent sur ce cadavre bien portant[1]. Peu à peu on devint plus exigeant. Louis d'Orléans, quatre ans avant sa tragique mort, écrit dans son testament : « Je vueil et ordenne que je soye mis en habit des religieux celestins sur une cloye, à la pure terre, sans aucune chose mettre sur ladicte cloye, ayant mon visaige et mes mains descouvers. Toutevoies se mon corps ne se povoit garder sans trop puer si en soit faît une *représentation.* » A cette époque, le mot était déjà depuis longtemps consacré, et l'opération, au moyen du moulage à la cire coloriée et au papier mâché, était assez perfectionnée pour qu'on pût offrir une reproduction très-exacte de la nature; image d'autant plus saisissante, qu'elle se présentait à la lueur des cierges, au bruit du chant funèbre, à des yeux remplis de larmes, à des cœurs oppressés par la douleur. Ce soin pieux, toujours confié à un imagier ou à un peintre, quelquefois à ces deux artistes à la fois, fut pour beaucoup dans les qualités iconographiques qui font le caractère et le mérite de notre école[2].

1. Je n'ai pas ici, à ma campagne, l'Histoire du Languedoc, cette grande œuvre de dom Vaissette, mais j'en ai extrait dans le temps ce passage : « Cinq sols donnes en 1300 à Blaise pour avoir fait le mort aux funérailles d'un Jean de Polignac. » (Extrait des comptes de cette maison.)

2. On trouvera dans le chapitre intitulé : Obsèques et Funérailles, d'autres détails sur cette opération et sur les artistes qui s'y sont employés.

Déjà depuis deux siècles (XIII et XIVe), nos peintres et nos sculpteurs s'étaient ainsi habitués à observer la nature, à serrer de près le modèle, qu'on se contentait dans les autres pays des portraits de convention les plus insipides. Les pratiques superstitieuses qui furent de mode aux XIIIe et XIVe siècles, ces *envoutements* où l'on présentait, aux invocations diaboliques, la figure parlante de la personne qu'on voulait frapper, ne furent possibles qu'au moyen de ce talent d'imitation généralement répandu. On sait, et il est inutile de rapporter ici, les procès mémorables intentés pour punir les crimes enfantés dans l'obscurité de ces pratiques mystérieuses[1]. Le caractère des dépositions, les réticences des témoins, l'odeur de sorcellerie répandue dans ces procédures, ôtent à ces faits le caractère positif que réclament nos recherches. Seulement il ressort de l'ensemble qu'exécutées avec plus ou moins de talent, ces images de cire avaient par-dessus tout et presque uniquement le mérite d'une grande ressemblance[2].

---

1. Jean de Marcouville parle du grand procès d'Enguerrand de Marigny, en 1313, dans son *Recueil mémorable d'aucuns cas merveilleux advenus de nos ans et d'aucunes choses estranges et monstrueuses advenùes ès siècles passés*. Paris, in-8o, 1564. Il admet : « L'effigie et image de cire faicte par art magique, représentant le roy Charles, laquelle estoit faicte ayant gestes d'un roy malade. » Et il ajoute : « De nostre temps l'on a pareillement attenté contre la majesté du roy François, premier de ce nom, par une effigie faicte à sa semblance. » Brantôme aussi accepte sans discussion « la puissance de ces sortiléges et les charmes des images et chandelles, » III, p. 319.

2. En dépouillant les mélanges du Cabinet généalogique de la Bibliothèque nationale, j'ai trouvé un grand rouleau de parchemin coupé aujourd'hui en quatre feuillets et qui contient une déposition inédite dans un procès de ce genre. Je dis procès, mais c'est trop dire, je crois qu'il n'y eut que cette première déposition, sorte de machination à laquelle on ne donna pas de suite. Il s'agit d'un *envoutement* sur le roi de

Si ce talent d'imitation avait fait d'aussi grands progrès, il fallait que l'habitude de regarder les portraits et de les reconnaître fût bien répandue, bien populaire, pour qu'on songeât à faire, d'une image, une sorte d'accusateur public. Le document suivant, tiré des archives de la ville d'Évreux, mérite de prendre place ici :

« Jehan Louvel, escuier, lieutenant général de noble homme monseigneur Jehan de Hangest, chevalier, sieur de Genli, conseiller chambellan du Roy, Nostre Sire et son bailli d'Évreux, ou à son lieutenant, salut.

« Pour ce que Gabriel Le Fèvre, paintre, demourant audit Evreux, en ensuivant le vouloir et plaisir du Roy, nostre dit seigneur, et par la déliberacion des gens et officiers d'icelui seigneur audit Evreux et autres notables personnes, a fait de son mestier la painture de cinq tableaux de aez; iceulx tableaux fait faire par ouvriers et menuisiers, par lui mis et atachez et quiz les cloux convenables pour iceulx pendre et asseoir, c'est assavoir trois d'iceulx aux trois portes principalles de la ville dudit Evreux, et les deux autres, l'un à Pacy et l'autre à Nonan-

France, pratiqué par le cardinal Gaetan, neveu du pape Boniface, et engagé alors dans l'élection de Lyon. « En l'an de grace mil trois cenz vxi, v mois d'avrill, Evrart de Bar sur Aube, clerc, déposa les choses qui ensuivent. » — Il decrit les préparatifs de l'envoutement, puis il continue : « Nous avons fait une ymage et le monstrames au cardinal et il commencha à rire et ut trop grant ioie et leur dist : il a mout grant membre, parfeites bien et tost. » — Arrivé au baptême, on cherche le parrain et la marraine : « En la maison de l'orfèvre monseigneur, a bon lieu et secret et M S se fie à plain à l'orfèvre et en sa fame. L'orfèvre a nom Baudon, et est un jane homme assez avenant. »

court, sieges assis et situez ès enclaves de cedit bailliage : en chacun des quelx tableaux est paint et pourtrait la stature et épitaffe de messire Jehan de Chaalon, prince d'Orange, pendu la teste en bas et les piés en hault, en le reprouvant tel que le Roy, nostre dit seigneur, la declairé et que escript est en chacun desdiz tableaux faiz par ledit paintre en plus grant nombre, pour mectre et asseoir l'outre plus es autres sièges de ce bailliage, jouxte la lettre et cedule envoyée, esquelles mandé estoit par le Roy, nostre dit seigneur, à mon dit sieur le bailli ou son lieutenant, et que pour la paine et sallaire dudit paintre d'avoir fait, livré et ataché lesdiz tableaux, ès lieux dessus diz, ainsi pourtraiz et figurez que dict est, luy a esté tauxé, ordonné prendre et avoir par vos mains pour chacun tableau ainsi fait, paint et pourtraict, la somme de xvij solz six deniers tournois qui est en somme, pour iceulx cinq tableaux, quatre livres, sept sols, six deniers tournois.

« Donné à Evreux, soubz le petit seel, aux causes dudict bailliage, le samedy xxi jour de juing, l'an de grace 1477 [1]. »

Comme on le voit, dès la première moitié du xv[e] siècle, le portrait avait son rôle officiel et multiple ; ajoutons que dès le XIII[e], il intervenait d'une manière prudente et sage dans les négociations de mariage, facilitant les rapprochements, évitant sur-

1. M. Aug. Le Prevost a publié ce document, avant moi, dans la revue intitulée : *Archives de la Normandie*.

tout d'engager ou de compromettre les parties. Je citerai un exemple : Froissart raconte, avec le charme de son style, comment on s'occupait, autour de Charles VI, du soin de le marier à une princesse allemande, l'alliance avec les pays d'Outre-Rhin étant considérée, en 1385, comme très-profitable à la France. On jeta les yeux sur la belle Isabeau, fille du duc de Bavière, mais son père ne la voulait laisser partir; il craignait qu'elle ne plût pas au roi, et il disait : « Si serois trop courroucé si on avoit mené ma fille en France et puis que elle me fut ramenée, j'ai assez plus cher que je la marie à mon aise de lez moi; » et Froissart ajoute : « Pour ce que cette dame étoit de lointain pays et tant que de Bavière elle amenée en France, on ne sçavoit si elle seroit à la plaisance du roi de France; autrement c'étoit tout rompu. » Isabelle arrive cependant à Amiens sous prétexte de pèlerinage, et l'entrevue avec Charles VI prouverait, si l'on se fiait à Froissart, que le roi n'avait aucune idée de la beauté de sa fiancée : « Il la regarda de grand'manière, en ce regard plaisance et amour lui entrèrent au cuer, car il la vit belle et jeune [1]. »

Il manque à ce récit une circonstance essentielle. Froissart, qui s'enquit de tant de choses, ne put savoir toutes choses, et il ignorait que le duc de Bavière avant d'envoyer sa fille, et Charles VI ou

1. Qu'on relise dans Froissart tout le chapitre CCXXXVI : *Comment le roi Charles VI voult avoir à femme madame Ysabelle, fille du duc Etienne de Bavière.*

ses oncles avant de l'attirer à la cour de France, s'étaient aidés d'un bon portrait pour s'éviter la plus grosse chance des mécomptes. Le religieux de Saint-Denis, grave chroniqueur, qui enregistre chaque soir les événements de chaque jour, était mieux instruit des détails, et il raconte ainsi : Les princes du sang voulaient marier le roi ; Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, vantait l'alliance importante et les charmes séduisants d'Isabelle de Bavière ; un autre conseillait la fille d'un duc d'Autriche ; un troisième opinait pour une princesse de Lorraine. A la fin ne pouvant s'entendre, ils s'en remettent à la décision du roi, se contentant d'envoyer le plus habile peintre dans les trois contrées pour faire le portrait des trois princesses. Le roi vit ces portraits, et il donna la préférence à madame Isabelle de Bavière, âgée de quatorze ans, jugeant qu'elle surpassait les deux autres en grâce et en beauté [1]. Ces sages précautions devinrent habituelles, et c'est ainsi qu'on vit, en 1428, à la cour de Portugal, sans étonnement et sans en être choqué, arriver le grand peintre Jean Van Eyck [2] avec les ambassadeurs du duc

1. Cap. V. « De matrimonio Karoli regis Francie : Jam jamque videntes regni principes, quod rex, juventutis robustam maturitatem nactus, actenus sine conjuge fuerat, ut ei filius heres legitimus in regnum succederet, cum ejus patruis et cognatis consilium inierunt, ut ei de matrimonio provideretur honesto. — Tandem tamen verbalis disceptacionis finem complacencie regie concorditer submiserunt ad regiones memoratas pictorem peritissimum mittentes, qui trium insignium puellarum graciosas facies tabulis effigiaret. Quas cum regi obtulissent, dominam Ysabellam de Bavaria, quartum decimum annum agentem preelegit et longe ante alias specie et pulchritudine insignem judicavit. »

2. Voir, pour cette ambassade et ce portrait de Jean van Eyck, le tome I des preuves de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, p. XXX.

Philippe le Bon et se mettre à peindre le portrait de l'infante pendant que les plénipotentiaires demandaient sa main. Dès lors l'étiquette des portraits de mariage était fondée, et elle s'est maintenue en dépit de tous les mécomptes [1].

Il serait puéril de rechercher si le besoin de la ressemblance a précédé le talent qui pouvait la reproduire, ou si, au contraire, c'est un portrait bien réussi qui a rendu le public exigeant. Je crois ces deux actions simultanées et augmentant l'une par l'autre leur puissance. Au XV[e] siècle ce n'était plus

1. L'histoire et les mémoires du XVI[e] siècle sont remplis d'anecdotes qu'on pourrait citer à propos de ces portraits, mais je préfère renvoyer à ces livres qui sont à la portée de l'érudition.

Gérard de Pleine écrit de Londres, le 30 juin 1514, à Marguerite d'Autriche: « Madame, je ne vous ay riens voulu escripre de Madame la princesse (Marie d'Angleterre qui épousa l'année suivante le roi Louis XII.) jusques à ce que l'aye veue par plusieurs fois, je vous certifie que c'est l'une des belles filles que l'on sçauroit voir. — Il me semble qu'elle ayme Monseigneur (Charles, prince de Castille) merveilleusement, elle a ung tableau où il est très mal contrefait, il n'est jour du monde qu'elle ne le veulle voir plus de dix fois. » Il dit plus loin : « Le peintre a pourtrait madame Marie assez bien. » (Lettres du roi Louis XII, publiées par Godefroy.)

Holbein, comme on sait, passa plusieurs fois le détroit pour peindre des beautés princières dont le roi Henri VIII convoitait la main ; j'en parlerai plus bas, ainsi que de trois peintres mis en réquisition pour donner à Henri III le moyen d'arrêter son choix.

Un portrait fut l'origine et fait le nœud de cette intrigue inexpliquée qui a nom *Don Carlos*. Je laisse parler Brantôme : « Elisabeth de France fut promise en mariage à Don Carlos, mais le roi d'Espagne, son père, venant à estre veuf, ayant veu le portrait de madame Elisabeth et la trouvant fort belle et fort à son gré, en coupa l'herbe sous le pied à son fils et la prit pour lui, commençant cette charité par soy même. » (*Dames illustres*, disc. IV.)

J'ai trouvé à Rouen, dans la collection Leber, n° 5724, une lettre de Louise de Bretagne, dame d'honneur d'Élisabeth de France, reine d'Espagne, adressée à Catherine de Médicis, et dans laquelle, au milieu de longs détails sur la cour de Madrid, on lit ce passage :

« Quant vostre courrier est arivé, le roy ne faisoit que partir de la chambre de la reine, et la princesse y estoit qui trouva les deus paintures fort belles, prinsipallement la petite madame, et sur l'eure arriva le prinse à qui il furent montrées et lui demandes qui lui semblet la plus belle, il me fit réponse la chiquelx (miquilse?) ou je lui dis qu'il avoit raison pour ce qu'elle estoit mieus pour lui, de quoi il se prist à rire et rougir. — De Tollède, le VI de feuvrier (1560-61). Loise de Bretaigne. »

une question, la ressemblance était un droit pour ceux-ci, une obligation pour ceux-là. Dans les vitraux [1], sur les tableaux d'autel et sur les miniatures des manuscrits, sur les marbres et sur les pierres de liais sculptées, le donataire figure dans sa réalité, et on sent, à son air attentif, que l'artiste l'a surpris dans toute la contraction gênée d'un modèle qui pose consciencieusement. Nous devons à cet amour de la vérité et au talent qui en devint le complice, un musée iconographique complet. Complet? Il l'était en 1793; ses lacunes peuvent être comblées aujourd'hui au moyen des copies et des gravures exécutées avant cette date fatale.

Ce besoin de la ressemblance, cette passion de l'exactitude ne s'arrêtèrent pas au portrait, ou plutôt ils s'étendirent au portrait fidèle de chaque chose [2]. Un aventureux navigateur allait-il à la découverte de

---

1. « A Nantes, » dit M. de Guilhermy (*Ann. archéol.*, II, p. 47), « on assure qu'une collection particulière possède les vitraux historiques qui garnissaient, au fond de la principale nef de l'église des Cordeliers, dont la fondation remontait au XIIIe siècle, une immense fenêtre : ils représentaient, en costume de cérémonie, le duc François Ier et sa femme, Isabelle d'Écosse, Marie de Bretagne et Jean, vicomte de Rohan, son mari, François II, le dernier duc, et la duchesse Marguerite. » Je n'ai pas encore découvert cette collection particulière, qui nous permettrait de reproduire mieux que ne le fait le P. Montfaucon ces figures historiques. Je donne cette indication afin qu'elle serve aux recherches locales ; je n'ai pas l'intention de citer, de discuter surtout, les nombreux monuments qui sont parvenus jusqu'à nous. Il faudrait visiter toutes nos églises, enregistrer tous les monuments, faire la revue de toutes nos verrières, parcourir tous nos manuscrits à miniature. Ce grand inventaire se fera par nous ou par d'autres, mais ce n'est pas ici le lieu.

2. On trouve dans le dixième et dernier compte de Jehan Briçonnet, conseiller du roi, pour l'année 1473 :

« A Jehan Galant, marchand de Tours, 3,200 liv. 15 sols pour 318 marcs 3 onces d'argent blanc pour employer à faire 2 villes d'argent, l'une à la semblance de la ville de Dieppe pesant 160 marcs 4 onces, et l'autre de la ville d'Arques pesant 157

ces mille mondes qui s'appellent aujourd'hui le Nouveau-Monde, il emmenait avec lui un peintre de talent pour porter témoignage de ses assertions et donner à la plume, toujours trop merveilleuse, la garantie incontestable des pinceaux [1]. Un pèlerin, après dix siècles de croisades et de pèlerinages, n'osait plus raconter ce qu'il avait vu en terre sainte, s'il ne rapportait, avec son journal, les dessins exacts des lieux qu'il avait visités. Ce que Christophe Colomb n'avait pas montré à Lisbonne et à Madrid, nos hardis marins l'avaient déroulé aux yeux étonnés des Dieppois qui cessaient d'être incrédules [2]. Ce qui manquait au récit de

---

marcs 7 onces, lesquelles il (Louis XI) a ordonné être faites et présentées à sa dévotion à N. D. de Cléry. »

« A Jehan de Las, 336 liv. 2 s. 9 d. pour sa peine, salaire, et avoir mis en œuvre et façon desdites villes et pour aucuns coffres de bois pour mettre et poser lesdites villes, de Blois à Cléry et avoir fait plusieurs pièces de fer pour asseoir lesdites villes en ladite église. »

1. Pour la France nous avons une preuve positive dans le récit du capitaine Gonneville d'Honfleur, qui découvrit en 1503-1504 la Nouvelle-Hollande. Voici le passage qui nous intéresse dans cette curieuse narration :

« Disent oustre, avoir entré dans ledit pays, bien deux journées avant et le long des costes d'avantage, tant à dextre que senestre et avoir remerché ledit pays estre fertile; pourveeu de forces bestes, oiseaux, poissons et autres choses singulières, inconnuës en chrestienté et dont feu maistre Nicole Lefebure d'Honfleur, qui estoit volontaire au viage, curieux, et personnage de sçavoir, avoit pourtrayé les façons; ce qui a été perdu, avec les journaux du veage, lors du piratement de la navire, laquelle perte est à cause qu'icy sont maintes choses et bonnes rechierches obmises. »

Le charpentier du navire était en outre toujours *expert en ymaginerie*, et ici il en donne la preuve en taillant et sculptant une grande croix qui fut dressée sur une éminence en vue de la mer « le jour de la grande Pasques 1504 pour laisser marches audit pays qu'il avoit là abordé des chrestiens. »

Je renvoie, pour de plus longs fragments de cette narration, aux *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans le troisième monde, autrement appelé la terre australe, méridionale, antarctique et inconnue*, par l'abbé Binot-Paulmier de Gonneville, 1663.

2. La frise de la façade du trésor dans l'église Saint-Jacques de Dieppe. Monument d'autant plus curieux qu'il est fort rare de voir à cette époque (1520-1530) et dans une église, la représentation exacte et assez heureuse d'une sorte de procession

Marco-Polo, Breydenbach et ses imitateurs l'offraient désormais au public [1].

On poussa même l'exactitude au point de dépasser le but. Louis XI commande-t-il à Hugo Van der Goes un Christ sur la croix pour le placer dans la chapelle qui était au bout de la grande salle du palais [2]; un des abbés de Saint-Germain-des-Prés

de sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, avec leurs costumes, les arbres et les animaux particuliers à ces lointaines contrées. On ne s'explique la présence de cette scène dans une église qu'en forme d'ex-voto. Rien, en effet, de plus naturel qu'un vœu fait par ces hardis Dieppois, sur les terres inconnues qu'ils découvraient, de contribuer à la décoration de leur église, s'il leur était donné de la revoir. Au retour, la fabrique décide qu'une nouvelle façade sera construite pour servir d'entrée au trésor, que l'argent des marins y sera appliqué: quoi de plus naturel alors que de tolérer, en guise d'inscription commémorative, cette scène, souvenir cher aux marins, à leurs femmes et enfants, à toute la population de Dieppe, nombreuse famille associée aux grandes entreprises de ses courageux membres.

Quant aux ressources que trouvaient les artistes imaginiers de la localité pour rendre ces types nouveaux et ces costumes étranges, ces arbres, ces oiseaux, ces reptiles, ces singes; les documents nous apprennent que les modèles apportés par les navires abondaient à Dieppe, témoignages vivants de la véracité des grands explorateurs. En effet, le marin qui découvrit la Nouvelle-Hollande en 1503, Gonneville de Honfleur, nous le dit dans son récit : *C'est coutume à ceux qui parviennent à nouvelles terres des Indes d'en amener en chrestienté aucuns Indiens ;* et pour s'y conformer il en ramène deux. (Voir la note précédente)

1. Je n'ai pas le courage de parler de ce voyageur et de Ehrard Rewich d'Utrecht, l'artiste de talent qui l'accompagna en Terre-Sainte dans l'année 1483. J'en ai traité déjà bien longuement dans mon commentaire géographique sur la Bible (page xliii) et dans la nouvelle édition du voyage de Breydenbach que j'ai préparée depuis longtemps.

2. Ce sont des conjectures, mais voici sur quoi elles s'appuient. Le tableau, un tableau digne du musée du Louvre, est encore au Palais-de-Justice, chambre de la Cour d'appel, et il offre la plus grande analogie avec les tableaux authentiques de l'élève des Van Eyck, de Hugo van der Goes (voir les Ducs de Bourgogne, tome I, p. clx). On remarque sur le premier plan les figures de Charlemagne et de saint Louis, qui assignent à ce tableau la même destination que les images sculptées, placées par ordre de Louis XI aux deux côtés de la chapelle, et en 1479, date probable de ce tableau : « A Robert Cailletel pour employer ès ouvrages de maçonnerie, menuiserie, tabernacle, verrières, peintures et autres choses ordonnées estre faits le plus honnestement et richement que faire se peult en la chapelle estant au bout de la grant salle a Paris, où messieurs du Parlement oyent la messe, en laquelle le Roy a voulu estre mis et posez les ymages de Nostre-Dame, de Mons. saint Charlemagne et saint Loys. » — 1130 liv. 11 s. (Sixième et dernier compte de Pierre Lailly pour l'année 1479.)

charge-t-il un bon peintre français, un Bourdichon ou un Perréal, de peindre une déposition de croix pour son église; que font ces artistes? pour modèles de leurs figures, ils prennent des personnages connus, le roi et l'abbé, et pour la ville de Jérusalem, ne voulant plus copier ces villes fantastiques dont se contentait la bonhomie de leurs pères, ils peignent leur vue d'après nature, seulement c'est la vue du Louvre [1].

Dès lors, le luxe du tombeau, la richesse des émaux armoyés, l'éclat de la dorure, la splendeur des marbres et de l'albâtre ne vinrent qu'en seconde ligne dans ces préoccupations dernières qui assiègent le vivant. Le véritable souci des fondateurs fut la ressemblance, l'attitude et jusqu'aux minuties du costume [2]. Voyez ce même Louis XI; pendant plus de dix ans [3], il songe aux moyens de laisser sur sa

---

1. Ce beau tableau est au Louvre, il a été lithographie en couleur, d'un ton faux qui ne rend pas le coloris de l'original, pour la monographie de Paris, publiée par ordre du Gouvernement, par M. Alb. Lenoir. Lichtemon, Foucquet, Bourdichon et Perreal étaient, à la cour, les quatre peintres de talent de cette époque.

2. L'Histoire des ducs de Bourgogne et les extraits que j'ai faits des comptes royaux sont remplis de preuves de ce genre. Dans l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, à Rouen en 1431 et dans les questions adressées aux témoins, on voit se révéler, à propos de portraits, la malicieuse préoccupation des juges ; mais toutes les réponses établissent que la noble fille n'avait voulu poser devant aucun peintre, ce qui n'avait pas empêché de faire circuler des images et des médailles, *ad suam similitudinem*.

3. Durant cet espace de temps, il fait exécuter sa statue d'argent pour la placer devant la châsse de saint Martin, qu'il avait donnée à l'église de Tours. Nous avons tous les détails de la fabrication de cette châsse et de son magnifique treillis d'argent. On les trouvera dans le quatrieme volume de mon *Histoire des Ducs de Bourgogne*, avec quelques particularités sur d'autres statues et portraits du même prince, excessif en tout. Je citerai le détail suivant :

« A André Maugot, orfevre à Tours, 5 liv. 5 s. pour une pièce platte d'argent doré, pesant un once, six gros et en icelle avoir fait escrire et graver en lettres esmaillées *Rex Francorum Ludovicus XI hoc fecit fieri opus, anno m. cccc. lxxiiij*, qui a este

tombe le souvenir vivant de sa dépouille mortelle. En 1474, il demande à Fouquet, le plus habile peintre, à Michel Colombe, le plus célèbre sculpteur [1], des modèles et projets de tombes *à sa pourtraicture et semblance*. Peu satisfait de ce qu'on lui soumet, il s'adresse, vers 1482, à maistre Colin, d'Amiens, autre peintre renommé dans ce temps [2].

mise devant la chasse de Mons. saint Martin de Tours, du commandement du Roy sur une semblance du roy faite d'argent. » (Dixième et dernier compte de Me Briçonnet, du 1er octobre au dernier décembre 1474.)

1. « A Michau Colombe, tailleur d'image, et Jehan Fouquet, peintre à Tours, 22 liv. sçavoir audit Colombe 13 liv. 15 s. pour avoir taillé en pierre un petit patron en forme de tombe qu'il a fait du commandement du Roy et à sa pourtraiture et semblance, pour sur ce avoir avis à la tombe que le roy ordonnera estre faite pour sa sépulture et audit Fouquet pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable cause. » (Huitième compte de sire Jehan Briçonnet, conseiller du roi et receveur général de ses finances au pays de Langued'oil pour l'année finie en septembre 1474.)

Et cet autre article pour peindre le portrait bien ressemblant du petit dauphin qui n'avait que quelques mois, et qu'il plaçait sous la protection de la sainte Vierge :

« A maistre Galois Gourdin, prestre, chappellain du Roy nostre sire, la somme de xxiii liv. xii s. vi d. laquelle ledit seigneur lui a ordonnée et fait bailler comptant le xxie jour dudit mois de janvier pour faire parachever ung tabernacle, lequel est ja commencé à faire, pour mectre à l'entour et enfermer l'imaige de Nostre Dame estant en la chappelle de dessoubs le cueur, près les fondemens de l'église Nostre-Dame de Chartres et pour faire paindre audit tabernacle ung enfant à la pourtraicture et semblance de Monseigneur le daulphin, ainsi que ledit seigneur lui a ordonné et commandé faire. » — xxiii liv. xii s. vi d. (Compte cinquième de M. André Briçonnet, pour treize mois commençans le 1er octobre 1470.)

2. Gaignières nous a conservé avec son zèle si précieux et sa négligence si coupable, le dessin qui était joint aux trois documents autographes :

« Mestre Colin d'Amiens, il faut que vous faciez la pourtraiture du Roy nostre sire : c'est assavoir qui soit à genoux sur ung carreaul comme icy dessoubs et son chien costé luy, son chappeaul entre ses mains jointes, son espée à son costé, son cornet pendant à ses espaules par d'arrière, monstrant les deux botz. Oultre plus fault des brodequins, non point des ouseaulx, le plus honneste que fere ce porra ; habillé comme ung chasseur, a tout le plus beau visaige que pourrés fere et jeune et plain, le netz longuet et ung petit hault, comme savez et ne le fectes point chauve. (Ici le dessin.)

Le netz aquillon,
Les cheveux plus longs derrière,
Le collet plus bas moiennement,
L'ordre plus longue et basse; sainct Michel bien fait,
Item le cornet mis en escherpe,
L'espée plus cortet en fasson d'armes,

Ce prince, si soupçonneux dans son avarice, prodigue l'argent pour obtenir une reproduction fidèle de sa pose *à genoux sur ung carreaul*, telle que l'avait tracé, d'après nature et à sa satisfaction, ce nouveau peintre. Il lui fallait *son chien costé luy ;* il recommandait à l'orfévre-fondeur d'imiter *son chappeaul entre ses mains joinctes, son épée à son costé,*

Item les poulsses tous droiz, le chapoz bien renverssé.

Cette recommandation, faite au peintre, est écrite de la main de J. Bourré des deux côtés et au bas du dessin original, croquis tremblotté, assez pauvre. Nous trouvons ensuite une lettre de Hervé de la Couste, espèce d'entrepreneur, adressée : « A mon très honnoré et redoubté seigneur, monseigneur Duplexis, maistre Jehan Bourré, gouverneur de monseigneur le Daulphin :

« Mon tres honnoré seigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grâce. Il vous a pleu me mander, par ceulx de Cleri, que m'en allasse par devers vous et que menasse Guion avecques moy et Jehan Lorens, pour la sépulture du Roy. Jehan Lorens en a fait ung portrait, lequel vous porterons dedens quinze jours : et ay fait venir ce porteur de cestes, lequel est le plus habille homme, pour dorer, qui soit au Reaulme de France, et pour y besoingner en fonte, ou il besoingner au marteau pour les lever en quelle façon que en vouldra. Et se je l'entreprent à faire, je fairé que aurez honneur, ou aultrement ne m'en vouldroie point mesler. Interroguez cest porteur se il est possible de dorer cuivre fondu d'ung posse d'espès, car il m'a dit qu'il le fera : et si le fait, ne vous soussiez de la besoingne, car jamais chose ne fust faicte si riche; car je y ay bien le cueur. Pour ce, mon très honnoré seigneur, je vous prie que me mandez vostre plaisir, car je scay que d'aultres ont esté devers vous, qu'il ne sarroient amander la faulte et n'ont pas de quoy; et n'est pas besoingne à bailler à gens qui n'ont pas de quoy amander la faulte, se le cas y avenoit. Et pour ce, mon tres honnoré seigneur, mandez, si vous plaist, vostre plaisir : en priant à Dieu qu'il vous doint santé et joie et bonne vie et longue et accomplissement de voz hault et nobles désirs. Escript à Orléans, le xx[e] jour de may.

« Le tout vostre,

« HERVÉ DE LA COUSTE. »

Voici ce que maître Jehan Bourré écrit au sujet de cette soumission d'entrepreneur. C'en est le commentaire ; on verra plus loin que l'orfévre de Paris, loin d'être favorisé, fut supplanté par Conrart de Cologne :

« Le porteur de cestes fut Robert le Noble, orfèvre, demourant à Paris, qui a offert faire la sépulture du Roy selon le patron que je lui monstre, qui est fait de Colin d'Amiens: c'est assavoir, une foiz à genoulx et en levé et la tombe plate et les personnages plaz, le tout fait au burin et dorez bien fin vermeilz et renduz assis, et fournir de toutes choses, pour le pris de iij m. v c. escuz d'or; ou faire la tombe et tous les personnages en levez, de fonte ou de forge et aussi le personnage à genoulx, selon les patrons, bien fin vermeilz dorez, renduz et assiz en leur place et fournies de toutes choses, pour le pris et somme de v m. escuz pour tout, sans qu'il faille fournir d'aucune chose ne pour l'un ne pour l'autre, sinon v m. escuz pour les dictes,

son cornet pendant à ses espaules, habillé comme ung chasseur, a tout le plus beau visaige que pourrés fere. Je passe bien d'autres recommandations, telles par exemple que de faire *les pouces tout droits*, pose particulière au roi, elles tendaient toutes à obtenir un véritable portrait. Et comment nous étonnerions-nous de voir cette passion si vive

choses enlevées et iijm. v c. pour lesdictes choses au burin, reservé le personnage à genoulx, qui en tous cas doit estre enlevé. »

Ce qui précède n'était que propositions, ce que nous dirions *soumissions cachetées;* mais voici l'adjudication définitive, le marché conclu :

« Le xxiiij^e jour de janvier, l'an mil iiij c. iiij^xx. et ung (1482.) a esté faict marché et appoinctement par noble homme maistre Jehan Bourré, seigneur Duplessis Bourré, conseiller du Roy, nostre sire, et trésorier de France, avecques Conrat de Coulongne, orfèvre, et maistre Laurens Wrine, cannonier du Roy, nostre sire, demourans à Tours, tel qui s'ensuit : c'estassavoir que les dessusdicts et chascun d'eulx seul et pour le tout, sans division, ont promis et prometteut faire une pourtreture, a la samblance et de la haulteur du Roy nostre sire, qui soit à genoulz devant l'ymage de Nostre Dame de Clery, au bout de la tombe de pierre que le dict seigneur a ordonnée estre faicte sur la représentacion de sa sépulture. Et sera ladicte pourtreture de cuyvre de fonte, de l'espesseur de deux doiz et enlevé du grant et du gros, aprouchant de la personne du Roy le plus qu'ilz pourront et tout vermeil doré de fin or de ducatz : et aura dessoubz les genoulz ung coessin esmaillé de fin azur et sepmé de fleurs de lis dorées : et aura son ordre au coul et son chapeau entre les mains joinctes, et selon le devis et patron de painture qui leur a esté baillé par ledict seigneur Duplessis, lequel patron ilz seront tenuz lui rendre. Item feront aux coustez et aux deux boutz de la tumbe de pierre, six escussons, aux armes du Roy, de cuyvre de fonte et bien dorêz : c'est assavoir deux de chascun cousté et ung a chascun bout ; et les y asserront et aussi rendront ledict personnage assis en sa place en ladicte église Nostre Dame de Clery et aussi lesdicts escussons, à leurs propres coustz et despens dedans ung an prouchain venant, ou plus toust, se possible leur est et n'entreprandront aucune chose à faire jusques ad ce que ce soit fait. Et pour faire et accomplir bien et deuement ce que dit est dessus et le mieulx et le plus près du vif qui sera possible, audit de gens ouvriers en ce congnoissans, leur a esté promis la somme de mil escuz d'or, ou la valleur, que maistre Jehan Cornilleau, chanoine de ladicte église de Clery, ad ce présent et stipulant pour maistre Guillaume Martin, aussi chanoine d'icelle église et commis à faire les paiemens et à tenir le compte des ouvrages que ledict seigneur a ordonné estre faiz en ladicte église, leur a promis paier pour toutes choses ; c'est assavoir deux cents cinquante escuz dedans trois sepmaines et troys moys après ensuivans autres deux ceus cinquante escuz et quant ladicte pourtreture sera preste à dorer, le surplus, montant cinq cens escuz.....

« Fait et passé en la court du Roy nostre sire, à Amboise, ès présences de Marc Chahureau, maçon et Fouquet Havart, portier du chastel d'Amboise, par A Guillon. »

quand nous la trouvons si répandue, qu'elle atteint même au delà des limites de la culture des arts ! Mohammed II, le grand sultan, n'est-il pas atteint, lui aussi, de la même fantaisie[1] ? C'était après le traité de paix du 26 janvier 1479, qui consacrait les nouvelles défaites de la chrétienté et la cession, par la république de Venise, de la ville de Scutari et des autres places fortes qu'elle possédait en Asie. Le sultan envoya alors une ambassade à Venise. Son tschauch[2] traita fort cavalièrement le doge et les sénateurs, mais il se radoucit quelque peu en exprimant le désir le plus vif de son maître. Mohammed, le chef des Ottomans et le représentant du prophète, voulait qu'on lui amenât le meilleur peintre de la république[3], afin d'avoir le portrait fidèle de sa personne, de sa famille et de sa cour. La république prit le désir très au sérieux, car elle choisit entre les deux fils de Jacob Bellini, non pas sans doute le plus grand artiste, mais le talent le plus consciencieux, le plus fidèle, le peintre enfin le plus capable de rendre au sultan le sultan lui-même[4]. On sait comment Gentile Bellini s'acquitta

1. Voir Vasari, vies des peintres Jacob, Gentile et Jean Bellini.

2. Le sultan n'avait pas jugé convenable d'envoyer un officier plus élevé en grade.

3. Marino Sanuto suppose un envoyé spécial qui demande un peintre de la part du sultan : « 1479. A di primo agosto, venne un orator Judeo del signor Turco, con lettere. Vuol la Signoria li mandi un buon pittor, e invidò il Dose vadi a onorar le nozze di suo fiol. Li fu resposto ringraziandolo e mandato Zentil Bellin ottimo pittor; qual ando con le galie di Romania, e la Signoria li pago le spese, et parti a di 3 settembre. » Malipiero dans ses *Annali Veneti* parle aussi d'un *zudio* qui vient chercher à Venise *un bon depentor*.

4. Un beau portrait de Mohammed II, par G. Bellini, se trouvait, il y a vingt-cinq ans, à Venise dans le palais Zeno; il a passé en Angleterre.

de sa mission ; je ne prendrai dans sa biographie qu'une anecdote. Il peignait la décollation de saint Jean-Baptiste[1] à Constantinople, en 1480, sous les yeux du sultan (on croit rêver). Mohammed admirait, mais il remarque que le peintre a imprimé aux chairs du col le laisser-aller de la mort; il conteste l'exactitude de ce détail. Le peintre ne se rend pas à ses raisons, et maintient qu'il a bien observé et fidèlement rendu; le farouche sultan s'impatiente; il se croit artiste aussi en ce genre; il tire son grand sabre. Vous croyez que c'en est fait de Gentile Bellini, rassurez-vous; on amène un esclave, Mohammed lui coupe proprement la tête et prouve au peintre de la république qu'il n'a pas remarqué cette vive et subite contraction qu'éprouvent les chairs au passage de l'instrument tranchant.

M. de Hammer[2] a contesté plusieurs actes de cruauté attribués à ce grand homme de guerre, et

1. Ridolfi nous a conservé cette anecdote dans ses *Vite de' Pittori Veneti*. Le sultan louait l'excellence du tableau, mais il fit remarquer à Gentile Bellini : « Che il collo troppo sopravanzava dal capo; e parendogli che Gentile rimanesse sospeso, per fargli vedere il naturale effetto, fatto a se venire uno schiavo gli fece troncar la testa, dimostrandogli come, divisa dal busto, il collo affatto si ritirava. » Ridolfi ajoute que depuis ce moment Bellini eut le mal du pays; on l'aurait eu à moins.

2. J'avais espéré trouver dans les dix gros volumes de M. de Hammer quelques documents sur cet événement, unique à cette date, dans l'histoire musulmane, et à leur défaut, quelques réflexions sur ce fait étrange d'un peintre italien appelé à la cour du sultan, faisant son portrait, et, si l'on en croit les traditions, admis dans une sorte de familiarité. Il n'en est pas dit un mot; seulement quand il s'agit de Laurent de Médicis, l'auteur parle de la considération dont jouissait ce prince libéral près du sultan, et il ajoute : « Le peintre florentin Bellino qu'il avait envoyé à Constantinople pour dessiner les anciens monuments, avait entretenu ces dispositions favorables. » Tome II, p. 179. A part les erreurs, il est curieux de voir M. de Hammer accepter le rôle et l'influence de Bellin, à la cour du sultan, et contester la cruauté de ce despote. L'une était cependant fort insolite à Constantinople, l'autre assez habituelle chez Mohammed II.

il en avait le droit, car la collection en est horrible. Je ne sais donc si cette tradition a de bons répondants, mais elle est ancienne et suppose chez les contemporains cette idée que l'exacte reproduction, la ressemblance scrupuleuse jusque dans ces moindres détails était la passion, je dirai presque la maladie du temps.

Cependant, avant d'être arrivé à ce degré de talent qui motive les exigences de Louis XI, à cette minutie de détail qui explique la critique du sultan Mohammed II, on s'était contenté d'à-peu-près qui satisfaisaient des goûts peu difficiles, et les demeures se remplissaient de portraits dont on forma des collections aussitôt que la passion du collecteur s'en mêla. Le château de Bicêtre, construit par Jean, évêque de Wincester, mais reconstruit ou terminé en 1409 par Jean, duc de Berry, avec cette magnificence et ce goût dont il eut dans son temps le privilége, sinon le monopole, offrait dans ses galeries une suite des portraits des rois de France[1]. Les inventaires de nos rois et princes prouvent que les portraits s'accumulèrent de bonne heure dans leurs demeures. Les peintres attachés à leur personne n'étaient pas leurs seuls fournisseurs ; on s'adressait réciproquement des portraits, on les demandait, on les faisait faire soit par des peintres qu'on en-

1 Je ne sais pas où M. Ameilhon (*Notices des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, tome VI, p. 470.) a puisé ce renseignement; Sauval parle seulement de peintures : « Château rebâti magnifiquement par le duc de Berry, jusqu'à l'enrichir de peintures et de châssis de verre. — En 1411, il fut brûlé et démoli de sorte, par cer-

voyait au loin avec cette mission, soit par des peintres étrangers résidant près du personnage et que l'on commissionnait à cet effet [1]. Toutefois, il est bon de remarquer que l'usage des portraits appendus au mur, comme décoration d'appartement, ne fut un peu général que dans le xvie siècle. Au xve siècle, la vie, sous la pression des exactions, des guerres et des émeutes, avait un caractère nomade qui ne permettait pas, sans grande imprudence, d'immobiliser son avoir [2]. Dans la première moitié du xvie siècle, on figurait encore les personnages éminents sur les tapisseries [3], soit en séries encadrées, soit, et plutôt, au milieu de scènes historiques. Quelque-

tains bouchers séditieux appelés Gois, qu'il ne resta que les murailles. » (*Hist. de Paris*, t. II, p. 117.)

1. Je prends un peu au hasard, dans mes documents du xve siècle, le renseignement qui suit : « A Jehannet de Milan, peintre du duc de Milan, pour un tableau où sont tirez, auprès du vif le feu duc de Milan et son fils à présent duc de Milan. — 41 liv. 5 s. »

« Ledit Jehan Briçonnet, 1114 liv. 5 s. 6 d., pour la despense de maistre Tristan, frère naturel du duc de Milan et de ceux de sa compaignie, venus en ambassade de par ledit Duc devers le Roy, touchant le mariage du duc avec Madame Bonne de Savoye, seur de la Royne. » (Deuxième compte de sire Jehan Briçonnet, recev. général des finances ès pays de Langued'oil, pour l'année finie en septembre 1468.) Je renvoie à mon *Histoire des Ducs de Bourgogne*, qui est remplie de pareils renseignements.

2. A partir de la fin du xiiie siècle, c'est-à-dire aussitôt que l'or et l'échiquier ne remplissent plus les fonds des miniatures, on peut suivre et reconnaître dans la marche progressive de l'ameublement, l'envahissement lent mais continu du portrait, qui se substitue au tableau de sainteté, d'abord en s'y introduisant sous la figure du donateur, et puis plus tard en ne donnant place qu'à la figure du seigneur de la maison, isolée, et telle que nous l'entendons pour répondre au mot portrait.

3. Lorsque Brantôme veut comparer les anciennes modes aux nouvelles, c'est dans de vieilles tapisseries plutôt que dans les anciens tableaux qu'il cherche ses renseignements : « On donne le los à la Royne Ysabelle de Bavieres, femme du Roy Charles sixiesme, d'avoir apporté en France les pompes et les gorgiasetez pour bien habiller superbement et gorgiasement les dames; mais, à voir dans les vieilles tapisseries de ce temps, des maisons de nos rois, où sont pourtraites les dames ainsi habillées qu'elles estoient pour lors; ce ne sont que toutes droleries, bifferies et grosseries, aux prix des belles et superbes façons, coeffures, gentilles inventions et ornemens de nostre reyne Marguerite. » (*Dames-illust.*, disc. v.)

fois aussi, on peignait leurs portraits sur ces avant-corps formés par les vastes cheminées du temps [1], tantôt en médaillons soutenus par des Victoires, tantôt entourés de leurs pages et de leurs serviteurs. Les véritables collections de portraits ne se trouvèrent que dans un palais où elles offraient la suite des rois, et dans une abbaye comme celle de Clairvaux, où la salle des abbés présentait, en 1517, la série complète de ses directeurs, depuis et y compris le fondateur, le grand saint Bernard [2].

---

1. On lit ce qui suit dans une satire qui fut répandue sous ce titre : « Coppie de la supplication faicte par le sieur du Brusquet, premier fol du Roy, aux députez estant assemblez, sur le fait de la paix, en la ville d'Augsbourg, l'an 1555 : Tout le monde dira que vous êtes les plus sages, les plus honnestes et plus vertueulx que jamais furent au monde et l'on vous paindra par touttes les cheminées et tapisseries de tout le monde, disant : Voichy ceulx qui ont mis tout le monde en payx. » (Mss. de la Bibliothèque de La Haye, nº 1326, cité par M. Jubinal dans sa lettre à M. de Salvandy, page 126.)

2. Nous possédons une ancienne description très-détaillée de la grande abbaye de Clairvaux, description écrite en 1517, et dernièrement publiée par M. Henri Michelant (*Annales archéol.*, tome III, p. 223). En lisant cette peinture naïve, il semble qu'on parcourt les grands couvents de l'Orient : du Sinaï, du Liban, du mont Athos. Ces détails du ménage de la famille monacale sont et seront toujours identiques, car ils découlent des nécessités de ce genre d'association. Voici le début du Mss. de Lorry lez Metz :

« S'ensuict le voiaige que la Royne de Secile, monseigneur le conte de Guyse et madame la contesse sa femme ont faictz de Joinville à Clervaulx.

« Ladite Dame et seigneur avec leur estat partirent de Joinville pour aller audit Clervaulx, le lundi xiiij^e jour de juillet mil v c. xvij.

« Le mardi en suyvant, xve jour dudict mois, environ huict heures du matin, ladict dame Royne, seigneur conte et dame contesse allerent en ladicte esglise pour oyr messe.

« Item ladicte grande messe achevée, fut menée ladicte Dame, par le prieur assisté de plusieurs religieulx, au revestiaire de ladicte esglise et la furent montréz plusieurs beaulx et dévots riches reliquiaires. » Les moines de Clairvaux ne prétendaient pas à la magnificence; aussi notre cicerone remarque-t-il que dans l'église *les verrières sont de voir blanc seullement.*

Un luxe plus digne de l'austérité des religieux se montrait dans « la salle des abbez, belle, grande et haulte, lambrossée au dessus, en manière d'église, à l'entour de laquelle salle sont painctz les abbez qui parcy devant ont esté.

« Derrière le grand autel, » continue son récit, « y a trois beaulx et riches aultelz

Dans l'usage général, les portraits, bornés au cercle des ancêtres et de la famille [1], étaient de petite dimension [2], portatifs [3] comme tout l'avoir, entourés de riches bordures [4] et munis d'étuis pour être rapidement et plus facilement emballés. On les plaçait au chevet du lit, dans les oratoires et

---

d'albattre dont celluy du millieu est l'autel monseigneur sainct Bernard, sur lequel est son ymaige, fait sur le vif incontinent après son trespas, et avoit le visaige, à veoir ladicte imaige, magre et contemplatif. »

1. Chaque grand personnage avait hérité des portraits de ses ancêtres et se croyait obligé d'en continuer la collection en faisant peindre les vivants; aussi voit-on dans les mémoires du temps citer le cabinet ou la chambre des portraits des hôtels et des châteaux. « Comme j'ay vu son pourtrait dans le cabinet de la Reyne de Navarre, » dit Brantôme en parlant de Louis XII. Or, ce portrait qui nous manque, avait été bien fréquemment reproduit. En voici une preuve entre mille; c'est un mémoire adressé au duc d'Aumale :

« A monseigneur le duc d'Aumale, de Genevois, et de Nemours, pair de France, Nicolas de Langres :

« Estant le mois d'octobre dernier aux champs en ma maison de Laval (il trouve une histoire de Louis XII et la lui envoie) parce que, » dit-il, « ce bon et vertueux prince estoit votre bisayeul maternel, duquel vous estes descendu en droicte ligne et que ceulx qui ont veu les portraictz de son jeune aage qui se trouvent en plusieurs cabinets des seigneurs de ce temps, disent que votre Excellence rapporte la vraye effigie et ressemblance de S. M. » (*Port. font.*, vol. 152-153, Mss. de Béthune, nº 8461).

2. Ces articles des Comptes des menus plaisirs de François Ier se rapportent à ces besoins : « A Regnault Damet, marchant, demourant à Paris, pour une fermeture d'or qu'il a faicte, en ung rond d'or, servant à mectre une effigie, or et façon. — iiij liv.

« Pour ung petit tableau d'esbeyne servant à mectre l'effigie dudit S. » (le roi François Ier). — vij xx. v liv. xii s. Voyez pour d'autres détails de ce genre le chapitre des mélanges et les inventaires, dans le volume suivant. Les exceptions appartiennent au XVIe siècle, et alors elles débordent sur la règle. En voici un exemple trouvé dans les comptes des archives de Dijon, par M. Gachard : « Pour la façon de la portraiture et figure au vif du feu roi Louis (XII) fait sur toile de la grandeur qu'il estoit en son vivant, — 28 liv. » (Compte de Jean de Ghim pour 1535.)

3. Je vois de ces portraits sur des miroirs. Brantôme, en parlant d'un *grand Prince*, peut-être le prince de Condé, raconte qu'il donna à sa maîtresse de riches présents, « dont entre autres il y avoit un fort beau et riche miroir où estoit sa peinture. » Tome III, p. 426. Je renvoie à ses Mémoires pour l'anecdote elle-même, n'ayant voulu qu'indiquer cette manière galante de se faire représenter.

4. Dans les comptes des bâtiments du roi pour l'année 1558, on lit : « A Francisque Scibecq, dit de Cargy, menuisier, pour deux bordures de tableaux, servans à la portraicture de deux dames, enrichies de taille vernies et doré. » (Voir ces comptes à la fin du volume.)

dans les cabinets, de telle sorte qu'on les considérait comme objet mobilier, faisant partie des hardes et menues affaires[1]. On les portait en outre enchâssés dans de riches bracelets[2], ou bien serrés sur le cœur[3]; c'étaient des gages mystérieux. On en porta d'autres pendus au col comme un ordre de chevalerie; c'étaient alors des portraits d'affections légi-

1. « Ce jour (18 mars 1594) Des Portes Beavilliers, muni d'un bon passeport du roy, enleva tout ce que le duc de Maienne avoit à Paris, jusques aux petits tableaux et menues hardes. » (P. de l'Estoile, *Mém.*, tom. I, p. 213.) C'est encore dans ce même sens que Mazarin écrit à son intendant Colbert : « Je vous prie de prendre garde que la folle (la reine Christine) n'entre pas dans mes cabinets, car on pourrait prendre de mes petits tableaux. » (Palais Mazarin, pag. 47.)

2. Brantôme me fournit un exemple de ces portraits enchâssés dans un riche bracelet : « Un grand seigneur estant devenu fort amoureux d'une tres belle et honneste Dame. . . . . et luy ayant donné un tres beau et riche bracelet, où luy et elle estoient tres bien portraits, elle fut si mal advisée de le porter ordinairement sur son bras tout nud pardessus le coude. Son mari le découvrit et la tua. » La fin de l'anecdote m'importe peu, j'ai voulu citer un exemple pour constater l'usage. (Brantôme, *les Dames gal.*, disc. VII.) Il traine dans les biographies une anecdote sur les dernières heures de Marie de Médicis. Le nonce lui aurait conseillé d'envoyer à Richelieu son portrait contenu dans un bracelet qu'elle portait à son bras. La reine exilée, humiliée, mourante, se retourna dans son lit de mort, et l'on entendit cette dernière protestation : *Questo e pur troppo !* Je crois au refus, mais pourquoi porter son propre portrait ! Je renvoie aux Inventaires et aux Mélanges, dans les volumes suivants.

3. « En tous ces beaux jeux, » dit l'Estoile dans son Journal, à la date de 1573, « le prince de Condé (Henri de Bourbon) ne s'y voyoit point meslé, soit qu'il eust trop mal à sa teste, de sa femme, de laquelle Monsieur, qu'on nomme aujourd'hui le roy de Pologne, portoit le portraict pendu à son col. »

Brantôme raconte qu'un gentilhomme ayant eu à se plaindre de sa maîtresse, alla montrer à son mari la peinture qu'elle lui avait donnée, et qu'il portait au col; il parle ailleurs aussi « d'un grand seigneur qui, despité de quelque tour que luy avoit fait sa maîtresse, alla jouer et perdre son portrait aux dez contre un de ses soldats, car il avoit grande charge en l'infanterie. La reyne mère le sceut, qui lui en fit la reprimande sur ce que le desdain en estoit par trop grand. Mais ce seigneur en rabilla le fait, disant que de sa couche il avoit réservé le parchemin du dedans, et n'avoit que couché la boete qui l'enserroit et estoit d'or, enrichie de pierreries. » L'histoire anecdotique du portrait n'est pas encore faite, et ce n'est pas faute de matériaux. Celui qui l'écrira n'omettra pas cette réflexion de Voltaire. Il s'était empressé, à la mort de madame Du Chastelet, de réclamer une bague que portait la marquise et qui contenait le portrait de l'amoureux philosophe. On lui apporte la bague, et Voltaire trouve sous le chaton le portrait de Saint-Lambert. « O ciel! » s'écrie-t-il, « voilà bien les femmes. J'en avais ôté Richelieu ; Saint-Lambert m'en a chassé, cela « est dans l'ordre ; un clou chasse l'autre ; ainsi vont les choses de ce monde. »

times et hautement avouées; ils remplacèrent les sachets de reliques ou ces images pieuses d'un patron honoré[1]. En résumé, l'art du portrait, aussi bien que le goût qui les mit à la mode, alla toujours se perfectionnant et s'augmentant; les sentiments les plus respectables avaient été les premiers à les solliciter; les passions les moins recommandables ne tardèrent pas à s'en emparer. Le plus futile motif fut une occasion de portrait: une toilette[2] de bal, une caricature[3], une satire politique; et n'oublions

1. J'extrais des documents qui entreront dans le cinquième volume des Ducs de Bourgogne : « A Jehan Sevineau, demourant à Tours, la somme de lx st, a lui ordonnée par ledit seigneur, tant pour avoir habillé une petite chesne d'or que icelui seigneur porte ordinairement en son coul, en laquelle pent ung petit saint Michiel, que pour avoir fourny d'or pour habiller ladicte chesne. » (Compte de l'hostel de Louis XI pour l'année 1470-71.)

« La Royne, » dit l'Estoile dans son Journal, le 7 octobre 1609, « a fait présent à madame l'Ambassadeuse (d'Angleterre) d'une ovale enrichie de pierreries, en un coste de laquelle estoit son pourtraict, et en l'autre la place vide, pour y en mettre un autre tel qu'elle voudroit et estoit estimée ladite ovale à deux mille escus. » (Voir plus loin dans l'inventaire de François II quelques détails.)

2. Marie Stuart ayant paru à la cour dans son costume national, *à la barbaresque mode des sauvages de son pays*, dit Brantôme, *elle paroissoit une vraye deesse*. Il prend à témoin « ceux qui l'ont veue ou pourront avoir veu son portrait estant ainsi habillée. » (*Dames illust.*, disc. III, tome I, p. 127.)

La reine de Navarre, Marguerite de France, ne fut jamais plus belle, selon le même auteur, que dans certain costume de velours incarnat d'Espagne qu'elle portait au festin donné aux Polonnais, par Catherine de Médicis, dans ses Tuileries. « Elle parut si belle ainsi, comme luy fut dit aussi, que depuis elle le reporta souvent et s'y fist peindre; de sorte, qu'en toutes les diverses peintures, celle-là emporte sur toutes les autres, ainsi que l'on en peut voir encore la peinture, car il s'en trouve assez de belles et sur icelles en juger » (*Dames illust.*, disc. v.) Brantôme écrivait ses Mémoires dans les premières années du XVIIe siècle, on voit qu'alors le portrait de Janet avait été souvent répété et copié.

3. L'Estoile écrit ce qui suit dans son Journal, le 9 mars 1610 : « Un mien ami, homme d'honneur et veritable, m'a asseuré d'avoir veu en un certain lieu de ceste ville, le jour de devant, un plaisant tableau d'Adam et d'Eve représentant au naturel M. et madame de Sully. L'arbre de vie y estoit naifvement peint, autour duquel on voioit le serpent entortillé qui presentoit une bourse à madame de Sully et au dessus, entre son mari et elle, paroissoit le president Duret qui alongeant son col et ses membres, baisoit ladite dame de Sully sur la bouche. »

pas la galanterie, car elle eut de bonne heure ses musées ; l'art l'aida dans ses indiscrétions.

Nous avions été chercher ce goût en Italie où d'illustres précédents servaient d'excuse à un dévergondage blâmable [1]. On sait comment Charles VIII et sa noblesse firent cette promenade d'Italie qu'on appelle leur conquête. André de la Vigne peint bien l'enthousiasme italien qui, comme une traînée de poudre, s'enflamme sous les pas de nos soldats, depuis les Alpes jusqu'à Naples. Les femmes ne résistèrent pas à cet entraînement électrique :

« Et leur sembloit estre à ung paradis
De veoir Françoys en leurs terres marcher
Car bien sçavent que pour enharnacher
La nef de Venus d'amoureux advirons, »

ils n'ont pas de rivaux. Lorsque les femmes italiennes [2] sont aussi prévenantes, des Français,

---

1. Je n'ignore pas qu'on lit ce passage dans l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, de M. de Barante : « On disait que le duc d'Orléans, toujours indiscret dans ses galanteries, s'était vanté un jour à table d'avoir un cabinet orné du portrait de toutes les dames qui lui avaient accordé leurs faveurs, et que le duc de Bourgogne, entrant dans ce cabinet, y avait vu le portrait de sa femme. » On ne disait rien de semblable à Paris, le 24 novembre 1407, lorsqu'on apprit le meurtre lamentable du duc d'Orléans, et l'illustre académicien aurait dû savoir que les arts n'en étaient pas encore arrivés parmi nous à ce dévergondage, de même qu'il aurait dû dire en note dans quelle chronique contemporaine il avait arraché ce lambeau de son intéressant récit. Pour moi, je ne sais que Brantôme qui rapporte ce trait, et en l'inventant il avait au moins pour excuse de le puiser dans le laisser-aller des mœurs de son propre temps : « Ce prince, s'estant une fois vanté, tout haut, en un banquet, où estoit le duc Jean de Bourgogne, son cousin, qu'il avoit en son cabinet le pourtrait des plus belles dames, dont il avoit joui. Par cas fortuit un jour le duc Jean entrant dans ce cabinet, la première dame qu'il vit pourtraite, ce fut sa noble dame et espouse. » (*Les Dames gal.*, disc. VII.)

2. Voici un passage du Vergier d'Honneur qui vient après la description des spectacles et mystères représentés lors de notre entrée à Quiers :

« Tous ses seigneurs en de bonnes maisons

même au XVe siècle, sont très-entreprenants et un peu indiscrets ; or, les annalistes italiens prétendent qu'à la bataille de Fornoue, ce brillant dénouement d'une entreprise aventureuse, nous perdîmes un recueil de portraits, un livre à la Don Juan, destiné à montrer à la France le tableau de certaines conquêtes amoureuses qu'il n'est pas convenable de mentionner dans l'histoire de la conquête militaire.

Furent logez, et des dames chériz.
Là où plusieurs amoureux oraisons
Pour parvenir à fin de leurs raisons
On mist avant, voire absens les mariz,
Ils s'en alloient tappiz comme souriz,
Pour rencontrer quelque beste à recoy.
Se lon y fist plusieurs charivariz
Il y avoit, Dieu mercy, bien de quoy.
Chière joyeuse, passetemps curieux,
Esbatemens de harpes et tabour,
Pour resjouyr les cueurs des amoureux
Tant qu'on y fut ne vindrent à rebours
Parmy la ville et du long des faulxbours
Chascun vouloit trencher du liperquam,
Mais on n'y fut seullement que trois jours
Qui ne vint pas bien secundum Lucam. »

A Florence, nos jeunes seigneurs font assaut de luxe et d'élégance : « Pour estre mieulx des dames honnouré » ils défilèrent dans les rues

« Où fut rué maintes doulces œillades
Qui peult estre prouffitèrent après. »

Ce n'était pas seulement soldatesque brutale, c'étaient les cent gentilshommes, les pensionnaires, et pour la galanterie, cette armée dans l'armée :

« Mignons du Roy ainsi que Bourdillon,
Balzac, Lachaulx, Galliot, Chastillon,
George, Edoville et aultres familiers
Comme Paris, Gabriel et di Jon
Pour assaillir ung feminin donion,
Trop plus propres que dix aultres milliers. «

Dans une ville du Milanais, Charles VIII passe sous un arc de triomphe :

Là où estoit ung très beau jeune enfant,
Qui en latin portoit tel escripteau :
Veni, vidi, vincit Cesar alter.
Puis en françois disoit d'entente juste

Écoutons Corio. « Vi fu trovato un libro, nel quale, sotto diversi habiti ed eta al naturale, erano depinte molte femine per loro violate in molte città, e seco il portavano per memoria [1]. »

Laissons maintenant parler Benedetti : « Vidi io un libro, nel quale erano dipinte varie imagini di meretrici, sotto diverso habito ed età, ritratte al naturale ; secondo che la lascivia e l'amore l'aveva tratto in ciascuna città : queste portava egli (le roi) seco dipinte per ricordarsene poi. »

Ce renseignement venant d'André de la Vigne [2], je le tiendrais pour suspect ; mais je ne vois pas de raison de douter en ceci de la véracité des Italiens. Plusieurs faits analogues, relatés dans nos mémoires

---

Vive, vive le roy Françoys auguste
Qui est venu pour noz ennemys dompter....
Tant estoient-ilz d'avoir le roy ioyeulx. »

Et à Naples les plus grandes dames présentent leurs fils au roi de France pour qu'il les arme chevaliers, tandis que le peuple vient le supplier de toucher les écrouelles. On sait que Charles VIII quitta Naples, avec une partie de son monde, le 20 mai 1495, pour rentrer en France. Son retour ne fut pas moins fêté que sa première venue. Le banquet de Sienne, où l'on criait : *Vive France par terre et par mer*, mérite d'être cité. « Les dames de la ville se trouvèrent triumphalement et singulièrement acoustrées, belles par excellence et festièrent le Roy magnifiquement, ce que jamais ne firent à Prince, ni à Roy qui là arrivast et tout par honneur. » A Pise, la galanterie féminine prenait une allure dramatique, mais le diable, ou l'amour, n'y perdirent rien. « Le lundy (22 juin) au matin, à son lever, la plus part des dames et bourgeoises de ladite ville de Pise, mesmement les principalles et especialles dudit lieu vindrent devers le roy. Et pour avoir plus grant révérence et honneur envers luy, aussi pour plus facilement le mouvoir à pitié et compassion, la pluspart d'icelles dames estoyent nudz pieds et en deuil et se mirent à genoulx, mains joinctes, en luy priant et suppliant très humblement que son bon plaisir fust de prendre ladicte ville de Pise en sa main, protection, et saulvegarde. »

1. Corio : *Storia di Milano*, 949.

2. André de La Vigne ne parle pas de cet album indiscret, mais il semble croire que les vrais pillards n'étaient pas dans l'armée ennemie : « Soubz umbre d'eulx (les ennemis) plusieurs paillars et meschans gens qui conduysoient et menoient lesdictz bagaiges firent la plus grant partie dudit pillaige et rompoient des coffres et bahuz de leurs dits maistres pour prendre ce qui estoit dedans. »

du XVIe siècle[1], autorisent à croire que dès lors le portrait avait reçu parmi nous cette destination galante, et nous regrettons sincèrement le recueil des portraits de ces belles italiennes qui venaient fêter la venue de Charles VIII, et dont le roi, par reconnaissance, voulait transmettre à la France le nom et la beauté Ces portraits, exécutés par le peintre de la cour, valet de chambre de la personne royale, et dans cette occasion son confident, ou par les meilleurs peintres de cette Italie, si riche déjà en grands artistes, devaient former une séduisante collection.

Je disais, avant d'être entraîné dans ce détour outre monts, qu'on voyait la série des rois peints dans nos palais, et qu'on trouvait aussi dans la disposition des appartements de nos seigneurs une chambre de portraits; j'aurais dû ajouter qu'il faut descendre jusqu'à la fin du XVIe siècle pour trouver une véritable galerie de portraits dans le palais du

---

1. « De ce temps du Roy Henry III fut bien pis fait, car un gentilhomme que j'ay ouy nommer et connu, fit un jour présent à sa maîtresse d'un livre de peintures où il y avait trente-deux dames, grandes et moyennes de la cour, peintes au naturel, couchées et se jouans avec leurs serviteurs peints de même et au naïf. Telle y avoit il qui avoit deux ou trois serviteurs, telle plus, telle moins. Les personnages estoient si bien représentez et au naturel, qu'il sembloit qu'ils parlassent, les unes déshabillées et nues, les autres vestues, avec mêmes robes, coeffures, paremens et habillemens qu'elles portoient et qu'on les voyoit quelque fois. Les hommes tout de même. Bref ce livre fut si curieusement peint et fait qu'il n'y avoit rien que dire, aussi avoit il cousté huit à neuf cens escus et estoit tout enluminé. » (Brantôme, tome III, p. 435.) Voir aussi la Légende du cardinal de Lorraine, fol. 24, et le Réveille-matin des Français, p. 11 et 123. Je n'aime pas à m'appesantir sur ce sujet, il m'importait seulement de bien établir l'habileté de nos peintres et l'extension du portrait jusqu'à l'excès et jusqu'au dévergondage. Les Italiens nous avaient précédés dans cette voie. Jules Romain fournit à l'Arétin l'occasion d'ajouter de nouveaux fleurons à sa sale couronne.

Louvre. Sauval nous a donné la description de la petite galerie, la galerie d'Apollon, telle que l'avait disposée Henri IV[1], telle que l'avaient ornée Porbus, Bunel et sa femme. On sait que cette galerie, détruite par un incendie en 1660, fut reconstruite par Louis XIV, et que M. Duban, l'habile architecte, la restaure aujourd'hui.

« Les portraits des rois et des reines[2] qui occupent les intervalles d'une croisée à l'autre, sont grands comme nature et représentés avec des habits et des gestes proportionnés à leur génie; les rois sont placés à main droite, et vis-à-vis, de l'autre côté, les reines qu'ils ont eu par compagnes. Et tous ces portraits, tant des uns que des autres, sont entourés de têtes; mais des seigneurs seulement ou des dames les plus considérables de leur cour, soit par leur naissance ou par leur beauté, soit par leur esprit ou leur humeur complaisante. Comme tous ces portraits sont vrais, il n'y a que la plupart des rois et des reines qui ont régné en France depuis saint Louis jusqu'à Henri IV.

« Ces portraits sont partis de la main de trois personnes. Porbus a fait celui de Marie de Médicis, qui passe pour un des plus achevés que nous ayons de

---

1. Brantôme écrivait ses souvenirs en 1610-14; il avait vu cette collection, il en parle en plusieurs endroits de ses curieux Mémoires : « Son portrait (Jeanne Ire, reine de Naples) que l'on voit encore, fait temoigner à tout le monde, qu'elle estoit plus angélique qu'humaine. Je l'ay veu à Naples en force endroit qui se montre et se garde par spécialité grande. Je l'ay veu en France au cabinet de nos roys, de nos reynes, et de plusieurs dames. » (*Dames illust.*, disc. VII.)

2. *Histoire de Paris*, tome II, p. 37.

lui et même le meilleur de cette galerie. Tous les autres portraits sont de la main et du dessein de Bunel. Il peignit d'après le naturel ceux des personnes qui vivoient de son temps. Pour déterrer les autres, il voyagea par tout le royaume et prit les (copies des) stucs des cabinets, des vitres, des chapelles et des églises où ils avoient été peints de leur vivant. Il fut si heureux dans sa recherche, que dans cette galerie il n'y a pas un seul portrait de son invention, et par le visage et l'attitude, tant des hommes que des femmes qu'il y a représentés, on juge aisément de leur génie et de leur caractère. Sa femme le seconda bien dans son entreprise. Comme elle excelloit à faire les portraits des personnes de son sexe, ceux des reines et des autres dames, pour la pluspart, sont de sa main et du dessein de son mari.

« Les rois sont vêtus assez simplement, et le tout à la mode de leur temps et conformément à leur âge. Les reines ont leurs habits de pompe et de parade, si bien qu'avec ces vêtemens différens et bizarres qui faisoient sans doute la principale partie de la galanterie et de la propreté de leur cour, ils nous paroissent si ridicules, qu'on ne peut s'empêcher de rire. »

Je ne sais si j'ai besoin de faire remarquer ces voyages à la recherche des portraits authentiques peints dans les églises, sur les vitres, dans les cabinets; ce scrupule dans la copie, cette imitation consciencieuse jusque dans les détails du costume, et

surtout cette critique de l'époque où les portraits anciens ont été peints d'après nature, époque assez judicieusement fixée au règne de saint Louis. Toutes les conditions d'exactitude, telles que nous croyons les avoir fixées, avaient été trouvées et observées il y a près de trois siècles.

A la même époque, les peintres eux-mêmes faisaient collection de leurs portraits, soit en gardant les originaux, soit en les répétant avant de les livrer, soit enfin en copiant les bons portraits peints par leurs confrères. On lit dans Brantôme : « La reyne mère (Catherine de Médicis) s'habilloit toujours fort bien et superbement, et avoit tousjours quelque gentille et nouvelle invention. Bref, elle avoit beaucoup de beautez en soi pour se faire aimer, sur quoy estant allée un jour voir à Lyon un peintre qui s'appelloit Corneille, qui avoit peint, en une grande chambre, tous les grands seigneurs, princes, cavaliers et grandes reynes, princesses, dames et filles de la court de France : estant donc en ladite chambre de ses peintures, nous y vismes cette reyne paroistre peinte très bien en sa beauté et en sa perfection, habillée à la françoise d'un chaperon avec ses grosses perles et une robe à grandes manches de toile d'argent fourrées de loup cervier, le tout si bien représenté au vif avec son beau visage, qu'il n'y falloit rien plus que la parole, ayant ses trois belles filles auprès d'elle; à quoi elle prit fort grand plaisir à cette veue et toute la compagnie qui y estoit

s'amusant fort à la contempler, admirer et louer sa beauté par dessus toutes : elle mesme s'y ravit en la contemplation, si bien qu'elle ne put en retirer ses yeux de dessus, jusques à ce que M. de Nemours lui vint dire : « Madame, je vous trouve là fort bien pourtraite, et n'y a rien à dire. Il me semble que vos filles vous portent grand honneur, car elles ne vont devant vous et ne vous surpassent point. » Elle luy respondit : « Mon cousin, je crois qu'il vous ressouvient bien du temps, de l'âge et de l'habillement de cette peinture : vous en pouvez bien juger mieux que pas un de la compagnie, vous qui m'avez veue ainsi, si j'estois estimée telle comme vous dites et si j'ay esté telle comme me voila [1]. »

L'étonnement de la reine prouve assez qu'elle n'avait pas posé pour ce portrait, copié d'après quelque original, peint vers 1550, à l'époque de sa grande beauté. Ses filles non plus n'avaient pas servi de modèles à Corneille : il avait successivement reproduit les portraits originaux à mesure qu'il se les était procurés [2] ; seulement une certaine habileté d'exécution et un grand ensemble faisaient valoir

1. Brantôme, *Dames illustres*, disc. II, p. 49, tome I, édition de La Haye, 1740, in-12.

2. On verra plus loin que je suis disposé à donner à Corneille de Lyon une nombreuse série de portraits presque tous de même dimension, et qui se distinguent par un certain talent d'exécution et beaucoup de charme. Le petit portrait de *François Ier, roy de France*, n° 25 du Musée du Louvre, représente ce prince à vingt ans, c'est-à-dire en 1514; à cette époque, Corneille de Lyon, bien probablement, ne peignait pas encore. Il se sera servi plus tard de quelque portrait dont la ressemblance n'était pas le mérite, et sa copie s'en est ressentie, car excepté l'inscription, rien dans ce portrait ne rappelle la figure bien connue de François Ier. Il avait une lacune à remplir dans sa série d'héritiers de la couronne ou de ducs d'Angoulême, et il l'aura comblée vaille que vaille.

cette galerie dont le charme principal, aux yeux de Catherine et de ses courtisans, devait être, vers 1570, une réunion de portraits de la reine et de ses filles, à peu près au même âge, prêtant à une comparaison qui n'était défavorable à aucune d'elles. On a eu tort de chercher dans cette anecdote un titre de peintre de premier ordre pour Claude Corneille [1]; l'intention de Brantôme n'était nullement de l'élever à un si haut rang, et l'absence de toute autre mention dans les comptes royaux, ainsi que son éloignement de la cour, ne semblent pas le placer au-dessus de plusieurs peintres provinciaux ses contemporains.

Daniel Dumoustier eut plus tard ce même goût, et nous pourrons bientôt reconstituer son cabinet avec les crayons qu'il a signés : *Fait par et pour Daniel Dumoustier,* signature presque toujours accompagnée d'une date précise et quelquefois d'observations dans un goût équivoque [2]. Mais nous entrons avec lui dans une époque où les galeries de portraits, à l'imitation de celle du Louvre, furent de mode et presque générales [3]; nous n'avons plus à nous en occuper.

---

1. Voir ce nom au chapitre des Peintres employés accidentellement.

2. Voir les Dumoustier au chapitre des Peintres en titre d'office.

3. Il semblerait, cependant, à entendre l'Estoile, que la vogue des portraits peints à l'huile et des crayons sur papier, commençait à se perdre dès le commencement du XVII[e] siècle; il écrit dans ce Journal où tant de choses entraient : « Le lundi (6 juillet 1609) j'ai vendu à un peintre italien, nommé Gabriel deSerniole, pour quarante francs de vieilles pourtraictures; lesquelles, encores que je sache m'en avoir cousté bien d'avantage, si voudrois-je m'estre defait de tout le reste que j'en ay à pareil pris, tant pour l'affaire que j'ay d'argent, que pour l'inutilité de telle marchandise, qui va tous les jours au rabais. »

FRANÇOIS CLOUET.

1510 — 1580.

Lorsque vinrent en France les maîtres célèbres auxquels l'Italie permettait de passer les monts, on leur demanda des portraits, et ils s'acquittèrent de cette tâche avec toute la fougue de leur talent. Lorsque le Titien eut dans les mains une copie faite au crayon [1] du portrait de François Ier, d'après quelque peintre français qui avait pris le roi de profil pour donner un type aux graveurs de médailles [1], il la reproduisit en l'animant de son âme, en la grandissant de toute la majesté de son pinceau; mais cette vie si pleine, cette majesté si imposante, comparée au modèle par des yeux habitués à la réalité, sembla factice, apprêtée, de convention, et ces étrangetés choquèrent davantage, lorsque des mains moins habiles suivirent le même système. Cependant on admira toujours, parce qu'il était de bon ton d'admirer toute production italienne, mais on revint à nos peintres de portraits chaque fois qu'il s'agit de conserver la ressemblance d'un être chéri; seulement, pour se faire pardonner cette prédilec-

1. Une de ces copies se retrouve dans la collection de crayons de la bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers; elle est mal exécutée, mais on comprend qu'une reproduction meilleure de l'original ait pu servir de base au portrait du Titien.

tion gothique, on cessa de prendre ces artistes au sérieux. L'art du portrait, tel qu'ils le traitaient, fut considéré comme quelque chose d'inférieur et d'à part. Il se fit dès lors un classement particulier parmi nos artistes; les uns, les plus glorieux, passèrent à Fontainebleau dans la phalange italienne; les autres, les plus modestes, restèrent à Paris et en province; un abîme était entre les deux camps. D'un côté, le grandiose et la fougue du génie, ayant pour récompense des applaudissements d'autant plus bruyants qu'ils étaient moins sincères; de l'autre, une patiente naïveté rencontrant une prédilection nationale et une sympathie de cœur autant que de goût, qui nous portait involontairement vers nos peintres français.

Dans ce camp se trouvait le troisième des Clouet, François, qui hérita, avec le talent de son père et ses fonctions à la cour, du surnom de Janet, dont la renommée lui avait fait un nom de famille. Le succès, on le sait, est une affaire d'à-propos. Pour réussir, il faut à celui-ci soulever des montagnes, qui n'aurait besoin comme celui-là que d'un faible effort, s'il fût venu ici plus tôt, là plus tard. C'est l'histoire des Janet. Avec une supériorité incontestable, Jean Clouet, le second des Janet, eut moins de succès que son fils. Son mérite, sa gloire, est d'avoir pu lutter contre ces colosses venus d'Italie, d'avoir su conserver à ses portraits et à ses tableaux la place qui leur revenait au milieu des grandes

productions des maîtres italiens et de leurs imitateurs français. Cette place était modeste. J'ai lu avec attention la plupart des poëtes du temps; j'ai relu tout Marot [1], et je n'ai pas vu que le nom de Jean Clouet fût une seule fois cité dans leurs vers. Mais quand il quitta l'arène du combat, la lutte était terminée, la victoire était acquise; son fils en recueillit les couronnes, car il déploya son talent à cette heure de la critique qui sonne quand l'engouement se retire; à cette échéance fatale où tout grand succès s'escompte; à ce moment où, après avoir été ébloui, on commence à se servir de ses yeux pour voir, et de ses propres instincts pour sentir, jouir et juger. Vers 1545, les séductions de la grande peinture de théâtre et de convention commençaient à perdre de leur empire; le charme faisait doucement place à de la lassitude; on regardait autour de soi et on s'étonnait de ne pas trouver un modèle vrai, un modèle possible à ces figures étirées, contournées, aux pieds effilés, aux doigs en tire-bouchon; on se préparait à réagir dans le sens de

1. Clément Marot quitta la France en 1544 et mourut dans l'exil l'année suivante; il était entré en 1513 au service de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, c'est-à-dire qu'il était à la cour le collègue de Jean Clouet, dès 1523. Rien n'était donc plus naturel que de citer les productions du peintre de la cour, et cependant je n'ai pas trouvé dans ses poésies un seul nom de peintre. L'épigramme 199, elle-même, semble éviter de citer un nom :

> « Tu m'as donné au vif ta face paincte,
> Paincte pour vray de main d'excellent homme
> Si l'ay je mieux dedans mon cœur empraincte. »

Dans un rondeau (LXII) *à la fille d'un paincire d'Orléans*, il ne nomme pas ce peintre.

l'imitation minutieuse et de l'exécution patiente; on se retournait naturellement vers François Clouet.

Il avait succédé à son père, vers 1545, dans sa charge et dans ses fonctions, et il donna des preuves de son talent dans les dernières années de ce grand règne. Je n'ai pas encore découvert de document qui rende authentique cette conjecture, elle n'est que probable. Il faut arriver à la mort de François Ier pour trouver un renseignement précis sur les travaux de François Clouet; nous le voyons alors occupé à mouler le visage de son protecteur et de son maître, s'efforçant devant le cadavre, avec toutes les ressources de l'art, de faire renaître cette face abandonnée par la vie. Laissons parler le comptable :

Pour l'effigie dudict feu roy.

« A François Clouet, paintre ordinaire du roy, « la somme de huict vingt seize livres, dix huict « solz tournois, a luy ordonnée, pour son paiement « de plusieurs parties de son mestier et autres frais « et despenses par lui faictes pour les causes, selon « et ainsy qu'il s'ensuit. Assavoir :

« Pour le voiaige dudict Clouet par luy faict en « dilligence sur chevaulx de poste depuis la ville « de Paris jusques au lieu de Rambouillet où ledict « feu roy alla de vie à trespas pour faire ce qui lui « seroit commandé pour le faict desdicts obsèques « et funérailles. . . . . x livres.

« Ledict Clouet arrivé audict lieu aurait esté com-
« mandé de moller et prendre le traict du visaige
« affin de faire l'effigye dudict feu seigneur et pour
« ce qu'il luy avoit convenu achatter huict livres
« de cyre jaulne, huille d'olive, et cocton pour les-
« dits molles et faire le creux dudict visaige, pour
« ce. . . . . C s.

« Pour la despense de bouche dudict Clouet et
« d'un sien serviteur durant ung jour entier qu'ilz
« vacquerent audit Rambouillet pour faire ce que
« dessus. . . . . xx s.

« Pour quatre postes, par ledit Clouet courues, de-
« puys ledit Rambouillet jusques audict Paris où il fut
« commandé retourner en dilligence pour beson-
« gner à ladicte effigie et aux armoiries dudict feu
« seigneur. . . . . x livres.

« Pour le sallaire de trois hommes qui ont be-
« songné par l'espace de huict jours entiers avec
« ledict Clouet pour luy ayder à faire le modelle
« d'icelle effigye et de deux paires de mains les
« unes clozes et les autres joinctes et pour chacune
« journée desdicts hommes. xxx s. cy—xxxvi liv.

« Pour la despense de bouche dudict Clouet et
« desdicts troys hommes durant lesdicts huict jours
« qu'ils ont vacqué à faire ladicte effigye à raison de
« xxx sols, cy par jour, pour ce. . xiiii livres.

« En terre à potier pour faire ledict mo-
« delle. . . . . vi sols.

« Pour ung sac de plastre pour faire le creux du-

« dict modelle. . . . . II s.

« Pour quinze livres de cyre pour mouller ladicte « effigye, cy. . . . . IIII liv. X s.

« Pour deux journées de deux hommes qui ont « aydé audict Clouet a moller ladicte effigye a rai- « son de XXX solz pour chacune journée desdits « hommes, pour ce. . . . . VI livres.

« Pour la despense de bouche desdicts deux « hommes et dudict Clouet durant lesdits deux « jours. . . . . xlviij s.

« Pour le poil dont a esté faict la barbe et les « cheveulx de ladicte effigye. . . . . IX liv.

« Pour le masticq dont a esté attachée ladicte « barbe et les cheveulx. . . . . X s.

« Pour les coulleurs, pinseaulx et huille de pe- « trolle qui a servy à estoffer et donner couleur a « ladicte effigye et ausdictes deux paires de mains « cy devant déclarées. . . . . l s.

« Pour le sallaire de deux hommes qui ont vac- « qué et servy audict Clouet, durant deux journées, « l'un pour lui ayder et l'autre pour broyer les « painctures ausquels fut payé comptant assavoir, « audict broyeur quinze solz et à celuy qui luy ayde « XXX s. . . . . IIIj liv. X s.

« Pour la despense de bouche desdicts deux « hommes et dudict Clouet durant lesdictes deux « journées, à raison de XXXIIj sols par jour, pour « ce. . . . . xlVIII s.

« Pour l'achapt et payement d'une casse de boys

« qui servit à enfermer ladicte effigye, ensemble « pour la noircireure d'icelle. . . xxij s. vi d

« Pour le payement d'un homme qui a taillé le « septre royal et la main de justice qui ont depuis « servi à ladicte effigye. . . . . v s.

« Pour avoir doré, d'or fin, ledict septre royal et « la main de justice et les avoir semé de fleurs de « lys taillées et icelles mises et applicquées sur les- « dicts septre et main de justice. . vi liv. xv s.

« Pour le sallaire et despense de ung homme qui « a vacqué, par l'espace de troys journées et demye, « à faire le corps d'éclisse pour servir à mettre la- « dicte effigie, assavoir : pour son sallaire onze sols « tournoys, pour sa despense de bouche huict solz « tournoys par jour et dix solz tournoys pour l'a- « chapt et paiement de l'ozier qui convenoit avoir « pour faire ledit corps d'éclisse, pour ce. lxxvi s. vi d.

« Pour le sallaire d'un bastellier qui amène par « eaue ladicte effigie et corps d'éclisse depuis Paris « jusques à sainct Cloud. . . . . . xv s.

« Pour les peines, sallaires et vaccations dudict « Clouet durant quinze jours entiers qu'il a vacqué « à faire et moller icelle effigye. . lvi s. vi d.

Payement de painctres.

« A Francois Clouet, painctre dudict feu seigneur, « la somme de trois cens quatre vingt quatre livres, « cinq solz tornoys, à luy ordonnée pour son paye-

« ment de plusieurs parties de sondict mestier, se-
« lon et ainsi qu'il s'ensuit. Assavoir :

« Pour soixante douze fleurs de lix dorées, qui « furent mises aux douze banières de l'hostel dudict « feu seigneur, à chacune desquelles y a six fleurs « de lix d'une part et d'autre, contenant environ ung « pied chacune d'icelle, à raison de xv solz piè- « ce. . . . . liiij livres.

« Pour six vingt douze fleurs de lix qu'il a faictes « sur les cottes d'armes des heraulx d'armes dudict « feu seigneur, sur chacune desquelles y a douze « desdictes fleurs de lix assavoir trois devant au- « tant sur le derrière et autant sur chacune manche, « à raison de v sols pour chacune. . xxxiij liv.

« Pour la paincture qu'il a faite pour six ensei- « gnes, assavoir deux pour les cens gentilzhommes « de l'hostel et quatre pour les quatre cens archers « des gardes, à raison de xlv livres pour chacune « desdictes enseignes d'iceulx gentilshommes et « xxx livres pour chacune des autres. ij^cx livres.

« Pour la paincture qu'il a aussi faicte sur l'en- « seigne des suisses de ladicte garde. xxxv livres.

« Pour la paincture qu'il a pareillement faicte sur « cinq sacquebuttes dudict feu seigneur. xxij liv. x s.

« Pour avoir doré de fin or et estoffé des deux « costés l'escu aux armoiries de France qui fut « porté le jour desdicts obsèques devant le corps « d'icellui feu roy. . . . . xij liv.

« Pour son remboursement de pareille somme

« qu'il a payée à ung tailleur en boys qui a faict et « taillé ledict escu. . . . . . . vi liv. vx s.

« Pour la ferrurre dudict escu. . . . . l s.

« Pour avoir noircy et verny les six lances qui « servirent aux six enseignes qui estoient portées « devant ledict corps. . . . . lx s.

« Pour avoir noircy le coffre ouquel estoit le « corps dudict feu roy. . . . . l s.

« Et pour avoir aussi noircy par ledit François « Clouet le chariot d'armes dedans lequel estoit « porté le corps dudict feu roy ensemble les quatre « roues et cordaiges d'icelluy. . . . . lx liv.

« Audict François Clouet, painctre cy devant « nommé, la somme de deux cens quatre vingt « douze livres dix solz tournoys, aussy à luy ordon- « née pour son paiement des autres parties cy après « déclarées, qui ont esté moderées et arrestées à « icelle et montans ensemble trois cens trois livres, « onze solz tournois. Assavoir :

« Pour la terre à poictiers qu'il a convenu avoir « pour faire les trois effigyes des feu roy et de mes- « seigneurs les dauphin et duc d'Orléans. . xx s.

« Pour le sallaire de dix huict hommes qui ont « besongné durant trois jours et trois nuicts aus- « dictes effigyes, à raison de xlv sols par jour et « autant pour chacune nuict. . . iiij^{xx} ix livres.

« Pour la despense desdicts ouvriers durant les- « dicts trois jours et trois nuicts. . . xij liv.

« Pour six sacs de plastre qu'il a convenu avoir

« pour faire les creux tant desdictes effigies que « des mains. . . . . xij s.

« Pour le sallaire de trois hommes qui ont aussi « besongné durant deux jours à faire les creux, « tant des mains que des effigyes, à raison de xxx « sols à chacun par jour. . . . . ix livres.

« Pour le sallaire de trois autres hommes qui ont « broyé le papier pour mouller lesdictes effigyes « et mains par l'espace de deux journées à raison « de xv s. pour chacun par jour. . iiij liv. x s.

« Pour le sallaire de six hommes qui ont aussi « besongné, par l'espace de trois jours, à mouller « lesdictes effigies et mains, à raison de xxx s. à « chacun par jour. . . . . . . xxvij liv.

« Pour quatre livres rongneures de pappier pour « mouller lesdictes effigyes. . . . . . xx s.

« Pour du sain doulx à gresser les moulles. x s.

« Pour une esponge pour mouller lesdictes effi- « gyes. . . . . v s.

« Pour le boys et charbon qu'il a convenu avoir « pour sécher lesdictes effigies et mains. iiij liv.

« Pour le poil qu'il a convenu avoir pour faire « les barbes et cheveulx desdictes effigies. xiij liv. x s.

« Pour les painctures et colles, pinceaulx, huille « de petrolle et autres estoffes qu'il a convenu « avoir pour lesdictes effigyes et mains. x livres.

« Pour le sallaire de quatre hommes qui ont « aydé durant trois jours à estoffer lesdictes effi- « gyes et mains, à raison de xxx s. a chacun par

« jour. . . . . xviij liv.

« Pour quatre casses de boys pour mettre les « quatre effigyes à raison de xx s. pièce. iiij liv.

« Pour la noircisseure desdits casses. . xx s.

« Pour avoir fait porter lesdictes casses et effi-« gyes jusques à Nostre Dame des champs. viij s.

« Pour le sallaire d'un homme qui a aydé audict « Clouet, durant deux jours, à acoustrer lesdictes « effigyes, à raison de xx s. par jour. . . xl s.

« Et pour les peines, sallaires, journées et vaca-« cions dudict Clouet, tant d'avoir besongné jour et « nuict auxdictes effigyes, que à la sollicitation des « autres ouvriers. . . . . . iiij^xx livres. »

Il y aurait lieu de faire ici un long commentaire sur ce passage des comptes royaux; mais on le trouvera, quant à la cérémonie elle-même, au chapitre des Obsèques et Funérailles, et quant à la part qu'y prit François Clouet, il suffit d'appuyer sur un ou deux points. Ainsi notre peintre prend l'*empreinte* de la figure de François Ier; il en fait aussi le *trait*, c'est-à-dire un estampage en cire et un dessin. Cela terminé à Rambouillet, il revient à Paris en toute hâte pour travailler nuit et jour au moulage, et, pour cela, il fait un bon creux en plâtre et en terre à potier et une épreuve en papier mâché; il colorie cette effigie à l'huile, d'après son dessin, assisté de ses souvenirs, et il la complète avec une barbe et des cheveux postiches. Il exécute en outre *deux paires de mains*, moulées sur nature,

dans deux mouvements différents, nécessaires pour les diverses cérémonies, puis enfin il dirige l'ouvrier qui fait le mannequin en osier destiné à supporter le costume et à conserver à l'effigie la stature naturelle du feu roy. Il fut chargé, en outre, de toute la peinture de l'église, des fleurs de lis sur les bannières, des enseignes destinées aux gentilshommes, aux archers de la garde et aux suisses. Ajoutons qu'il exécuta aussi les effigies de messeigneurs le dauphin et le duc d'Orléans, les deux enfants de François Ier, descendus dans la tombe avant lui, effigies faites d'après quelque portrait original de Jean Clouet pour le dauphin, mort en 1536 et d'après ses propres dessins pour le duc d'Orléans qui avait cessé de vivre en 1545.

Cette triste tâche accomplie, François Clouet s'appliqua à reproduire fidèlement les traits de François II, désormais dauphin de France. Il mit dans cette étude toute la naïveté première et la fleur de son talent. On sait qu'après dix années de stérile mariage, Catherine de Médicis accoucha d'un garçon le 19 janvier 1543. Ce prince fut le roi François II et l'époux de Marie Stuart. En 1547, c'était un enfant charmant dont la nature distinguée trahissait l'origine. Son portrait [1] est pris de trois quarts, regardant à la droite du spectateur, les mains appuyées l'une sur l'autre. La tête de ce

1. Musée d'Anvers, nº 66. Hauteur 16, largeur 13.

jeune enfant est enveloppée dans un serre-tête blanc, recouvert par une toque noire bordée de plumes de cygne, et ornée sur son large bord de dix aiguillettes d'argent et d'une *enseigne* d'émail, représentant saint François à genoux, dans son costume gris, devant le Christ peint en rouge. Quelques mèches de cheveux blonds s'échappent du serre-tête et sortent sous la toque. Le jeune prince est vêtu d'un juste-au-corps jaune à crevés blancs que recouvre un surtout dont on voit les manches de velours rouge. Une chemisette et des manches de mousseline blanche brodées et bordées de noir, complètent ce qu'on voit du costume. Un petit médaillon sur lequel est tracée la lettre M pend à son col par un mince petit filet de soie. Toute la figure se détache sur fond verdâtre.

Ce portrait délicieux réunit déjà toutes les qualités de François Clouet, les qualités à la fois sérieuses, presque sévères et gracieuses. L'effet général est clair, il est lumineux, le regard vivant, limpide et doux comme il appartient à l'enfance. Le modelé en pleine lumière est un souffle qui traverse une vapeur, et cependant il suffit, tant il est bien compris et accusé avec bonheur, il suffit au faible enchâssement des yeux, à l'accentuation du nez, à l'arrondissement de toute la face. La ligne du nez semble un peu droite, la bouche un peu régulière, l'ensemble peut-être trop digne et trop noble, mais on n'oubliera pas que François Clouet peignait le

Dauphin de France, qu'il venait de terminer l'effigie du roi François I[er], qu'il avait sous les yeux le roi Henri II. Quoi de plus simple que d'associer à la plus scrupuleuse imitation certains goûts d'élégance, certaines recherches rétrospectives. Le peintre de la cour avait bien quelques-unes des obligations du courtisan, et était-ce dépasser les limites du rôle que de chercher dans les traits de cet héritier du trône, et de forcer un peu, la ressemblance avec un père et un grand-père. On lit dans le fond, au haut du portrait, l'inscription suivante, tracée en lettres d'or : *Françoi Dauphin* [1].

De l'année 1547 à l'année 1551, existe une lacune dans la biographie de François Clouet. Je la comblerai probablement dans la suite de mes recherches, je crois inutile de la remplir aujourd'hui par des conjectures. Libre à chacun de faire les siennes.

En 1551-54, nous trouvons François Clouet occupé à peindre des *devises et les croissants lacés* du roi Henri II sur le coffre d'un chariot. On ne se méprendra pas sur la nature de cette occupation, devenue de nos jours un métier. On avouerait connaître bien peu les habitudes du moyen âge, conservées et maintenues pendant presque tout le XVI[e] siècle, si l'on s'étonnait des occupations si variées

1. Ce portrait, si important à cause de sa date, a été acheté en Hollande par M. F. van Ertborn, en 1833; il fait aujourd'hui partie du Musée d'Anvers et se voit dans la salle qui réunit tous les précieux tableaux légués à sa ville natale par cet amateur aussi généreux que distingué. Le Catalogue de 1849, suivant en cela les indications du donateur et une inscription tracée sur le cadre, l'attribue à Jean Holbein. Je discuterai, plus loin, cette fausse attribution.

d'un peintre, si l'on trouvait insolite cette obligation de *tout faire*. Ce fut et c'était encore la position des artistes dans tous les pays [1], un peu plus, un peu moins, selon les contrées et les hommes, selon les protecteurs et les protégés; c'était encore la règle commune. Voici ce document :

« A Francisque de Carpy, menuysier itallien, demourant à Paris, la somme de 77 livres dix sols tournoys pour son payement de la menuyserie par luy faicte pour ung chariot branslant qu'il a garny d'un grand coffre de bois appelé mect, de petits coffrets, siéges, tables et autres choses nécessaires.

« A Françoys Clouet, peintre dudict seigneur, la somme de vingt livres tournoys pour son paiement d'avoir peint et figuré de fin or et argent durant ce présent mois (mars) le dedans dudict coffre appellé mect, y avoir peint plusieurs croissants lacez et

---

1 Au moyen âge la confusion était complète, l'histoire des ducs de Bourgogne fourmille de preuves de la soumission entière des artistes Au XVIe siècle, en Italie, c'était aussi aux grands peintres qu'on s'adressait pour décorer les meubles; en 1522, Andrea del Sarto, J. da Pontormo, Fr. Granacci et Il Bachiacca se partagèrent la tâche d'orner le lit et les meubles de la chambre des nouveaux époux Pietrofrancesco Borgherini et Marguerite Acciajuoli, et ils rivalisèrent de talent dans une suite de re présentations de la vie de Joseph. Les plus grands artistes de l'Italie concouraient aussi à la décoration des voitures. Vasari en donne quelques exemples Ainsi, en 1513, lors de l'élection de Léon X, on construisit deux voitures de triomphe sur les plans de Andrea Dazzi. Pontormo, un grand peintre, représenta en grisaille des scènes de la mythologie partout où la peinture pouvait prendre place.

En 1516, à la Saint-Jean et à l'occasion de la fête de la ville, on voulut promener dans Florence les députations des villes voisines; des voitures furent construites, et les artistes du plus grand talent se chargèrent de les orner de peintures; Andrea del Sarto peignit une voiture. On pourrait encore citer Albertinelli, Franciabigio, etc., qu ne dédaignèrent ni les écussons, ni les armoiries, ni les enseignes. Ce dernier genr d'occupation fut aussi du domaine d'Andrea del Sarto : en 1528, il peignit à Florence un Jacob, avec son bâton de pèlerin et deux enfants près de lui, sur la bannière de la confrérie, dont il était membre.

chiffres faicts aux devises d'icellui seigneur [1] de laquelle somme ce dict receveur lui a faict paiement comptant, comme appert par sa quittance signée à la requeste de M. Claude Guyot, notaire et secrétaire du Roy, le deuxième jour de juillet l'an mil cinq cens cinquante quatre [2]. »

A cette époque (1553), il peignit un délicieux portrait en pied du roi Henri II, et il faut s'arrêter devant ce chef-d'œuvre. Le roi est déjà vieux quoiqu'il n'ait que trente-cinq ans, ou plutôt il est devenu lourd, ce qui est même chose au point de vue de l'élégance. On sent dans la force de son encolure, dans le poids de sa tête, dans l'aplomb de ses jambes, que les allures de la jeunesse ne vont plus à cet homme; on sent aussi la puissance de vie qui anime encore ce corps robuste.

Le roi est debout, la main gauche appuyée sur la hanche au-dessus du pommeau de son épée; de la main droite, il tient ses gants; sa tête est coiffée d'une toque à plumes frisées. On distingue une boucle à l'oreille gauche. L'ombre portée du corps s'étend

---

1. Nous connaissons ces croissants lacés; nous savons à quelle beauté s'adressaient ces devises qui par un ingénieux effort confondaient ensemble la passion adultère et la fidélité conjugale afin de satisfaire la galanterie en respectant les convenances. Brantôme parle quelque part « de ces litières tant dorées, tant superbement couvertes et peintes de tant de belles devises, les coches et carrosses de même, et les hacquenées si richement enharnachées. »

2. « Compte seizième de M. J. de Lyonne receveur et payeur du faict de l'escurye du Roy nostre Sire durant une année entière, commancée le premier jour de janvyer mil cinq cens cinquante ung et finie le dernier jour de décembre ensuivant mil cinq cens cinquante deux. » Le paiement a pu se faire deux ans plus tard que le compte ou peut-être un fragment de compte de 1554 aura été maladroitement fondu dans le compte de 1551, comme il y en a malheureusement plus d'un exemple dans les archives générales.

sur un parquet de marbre à compartiments. Dans le fond du tableau pendent deux rideaux de satin vert; celui de gauche est noué par le milieu et relevé.

L'effet lumineux de cette peinture a un léger reflet métallique comme le tableau de Jean Van Eyck à Bruges qui représente le chanoine Vander Paele, et cependant le ton général est harmonieux et brillant, quoique tendant au verdâtre. La touche est fondue dans l'épaisseur de la couleur; les lumières, vivement accusées comme si le modèle avait posé dans un atelier éclairé de haut, sont posées en relief, en coups de pinceaux fermes et précis; les cheveux, les sourcils et la barbe sont rendus avec minutie dans le mouvement et la ténuité propres à ces différentes natures de poils. La barbe se détache dans sa coupe régulière avec quelque dureté sur le col de la chemise de mousseline blanche brodée d'or[1]. Les yeux ont une expression vive et profonde; ils se meuvent dans l'enchâssement du crâne, sous la contraction du sourcil gauche qui est particulier au visage de Henri II. On peut trouver dans l'expression de cette figure de la vigueur matérielle, une nonchalance morale, de la noblesse de sentiment et aussi de la bonté[2].

Tout l'ensemble de cette petite merveille offre

1. Cette dureté, loin d'être un défaut, est un effet naturel, fidèlement rendu, et qui se reproduit dans le buste du même prince, sculpté par Jean Goujon (Musée du Louvre, nouvelles salles de la Renaissance, cheminée de Villeroy).

2. Ce portrait est inscrit sur l'inventaire Bailly de 1709, il était à cette date dans la petite galerie du roi à Versailles.

une peinture flamande, flamande primitive, découlant en ligne directe, on dirait presque sans intermédiaire, de Jean Van Eyck; c'est aussi une peinture française par l'éclat, la tournure, le charme et l'élégance. L'influence italienne est nulle: pas une règle de convention n'y est observée, pas un procédé expéditif n'est suivi; il n'y a pour ainsi dire pas de manière, c'est la réalité dans sa puissance la plus étonnante, et le souvenir qu'on en conserve est tellement grand et saisissant, que devant l'habile amplification de M. Gérôme [1], qui a reproduit cette miniature, dans les proportions du modèle, on recherche dans sa mémoire si l'original de François Clouet n'est pas, lui aussi, peint de grandeur naturelle. Cette puissance particulière à tous les chefs-d'œuvre, quelle que soit leur réduction microscopique, puissance dont les médailles et pierres gravées de l'antiquité donnent des témoignages si frappants, tient ici à cette particularité, que le tableau du Louvre n'est certainement qu'une répétition en miniature d'un original, grand comme nature, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous [2].

---

1. Ce portrait a été commandé par le roi Louis-Philippe pour orner la chambre dite de *Henri II*.

2. Sous le n° 1711, et sous le nom de François Clouet, on a placé dans l'attique de Versailles, collection des portraits historiques, une copie ancienne du grand original de Janet, aujourd'hui perdu; c'est un portrait en buste, grossièrement peint, qui ne peut être une amplification du petit portrait du Louvre, et qui est bien certainement une reproduction de même grandeur que le vrai original. Nous avons dans la galerie du Louvre, sous le n° 1292, une autre copie du temps, grandeur de demi-nature et en buste. Elle porte au bas une inscription qui prouve qu'elle appartenait à l'une de ces nombreuses séries qui furent exécutées, pour ainsi dire, en fabrique, et défrayèrent la passion des collecteurs.

Ainsi occupé et aux petites et aux grandes besognes, s'acquittant également bien des unes et des autres, François Clouet était entouré d'une grande considération. Nous en avons de nombreux témoignages. Le maréchal de la Vieilleville raconte ce qui suit dans ses Mémoires, que son secrétaire a trouvés tout rédigés dans cette forme indirecte et faussement modeste dont Sully nous a donné le plus grave et quelquefois le plus risible échantillon. M. de la Vieilleville était appelé près du roi Henri II à Villers-Cotterets, en 1558 :

« Je ne me veulx arrester aux faveurs, caresses et honneurs qu'il receust du roy, de la royne et généralement de toute la cour qui furent fort grandes; mais celles de la royne estoient au nombre des premières, à cause des médailles d'or qu'il avoit données aux princes et chefs des troupes d'Allemaigne, qui estoient venues à Théonville et qu'il l'avoit tant favorisée que de mettre son portraict de l'aultre costé de celuy du roy, son seigneur et mary dont elle luy en sceust un merveilleux gré. Mais le comble de son contentement fut que luy en ayant faict, M. de Vieilleville, présent des trois poids et espèces, elle se y veid si au naturel représentée, que le plus habile painctre de France ne l'eust sceu mieulx portraire avec le pinceau, par la confession même de Janet, le plus excellent ouvrier de ce temps là [1]. »

1. Mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville, maréchal de

En 1559, François Clouet figure au nombre des officiers de l'hôtel du roi, qui reçoivent une gratification de draps; son nom est mal écrit par le scribe, mais il ne peut y avoir doute :

« A François Cloudet, paintre du feu Roy, sept aulnes et demye dudict drap.

(Quatrième et dernier compte de l'argenterye du Roy pour l'année finie m. v^c lix, pour le quartier de juillet, aoust et septembre.) »

Bien près de cette date, nous le trouvons occupé une seconde fois à mouler le masque de son second maître et à colorer cette empreinte pour servir à son effigie. Je lis cet article dans : « le Roole des parties et sommes payées pour les obsèques et pompes funèbres du feu roy Henri II en 1559.

« Et premièrement à François Clouet, peintre et valet de chambre dudit seigneur — à scavoir vingt solz en plâtre, huile et pinceaulx pour mouler le visaige et effigie d'icelui deffeunct roy — douze livres dix solz pour vingt cinq livres de cire blanche — emploiée pour ladite effigie — quarante huit solz pour six livres de céruse pour mettre avec ladite cire blanche. »

Plaçons à cette date les portraits de François II[1]

France, composés par Vincent Carloix, son secrétaire. Paris, in 12, 1757; tome IV, p. 125.

1. Brantôme a fait un chef-d'œuvre de son discours III sur Marie Stuart. Il croyait que Charles IX aurait épousé sa belle-sœur, si, à l'epoque de son fatal départ, il se fût trouvé en âge de se marier : « Car je l'en ai veu tellement amoureux que jamais il ne regardoit son portrait qu'il n'y tint l'œil tellement fixé et ravy qu'il ne l'en pouvoit jamais oster et s'en rassasier et dire souvent, que c'estoit la plus belle princesse

et de Marie Stuart, et les grands tableaux des solennités officielles, où figuraient insolemment les deux Guises, ses oncles. Janet suffit à la tâche difficile de rendre le charme de cette beauté et l'étiquette de ces cérémonies [1].

Il ne faudrait pas, en effet, restreindre la mission du portraitiste à la reproduction d'un modèle, assis ou posé debout devant lui. Les conditions du portrait peuvent se retrouver dans des compositions compliquées, quand la ressemblance des modèles, l'arrangement des poses et l'imitation des détails font supposer que le tableau, dans toutes ses parties, a été exécuté d'après nature et d'après des personnages connus. La Paix de Munster, par Terbourg, et la Leçon d'anatomie de Nicolas Tulp, par Rembrandt, sont les successeurs immédiats de ces compositions de Janet.

Ces tableaux officiels, à en juger par leurs dimensions, furent destinés, dès l'origine, à orner une galerie; en 1709 nous les possédions encore, ainsi que le prouve l'inventaire dressé par ordre de M. le duc d'Antin. En voici le titre et le chapitre concernant Janet :

« L'inventaire général des tableaux du Roy fait en 1709 et 1710 par le s^r^ Bailly, garde desdits tableaux suivant les ordres qui luy en furent donnez.

---

qui nasquit jamais au monde. » François Clouet seul avait pu entreprendre cette difficile tâche et l'accomplir.

1. Je parle de ces portraits dans le dernier paragraphe. Je ne cite ici que les tableaux qui servent à fixer la biographie des Clouet.

Remis la présente copie au s[r] Stiemart chargé du netoyement desdits tableaux.

« Louis Antoine de Pardaillan, de Gondrin, duc d'Antin, pair de France — surintendant et ordonnateur général des Bâtimens et jardins du Roy, Arts, Académies et Manufactures royales.

« Avons fait remettre au sieur Stiemart, peintre du Roy, le présent inventaire des tableaux de Sa Majesté, afin qu'il les connoisse, qu'il prenne grand soin de les netoyer et entretenir en bon état de propreté, que dans le transport, qui s'en fera, d'un lieu en un autre, il prenne conjointement avec le sieur Bailly, garde desdits tableaux, les mesures et les précautions nécessaires pour qu'ils ne puissent être gatez et que, dans les temps que nous lui ordonnerons, il fasse netoyer les peintures des platfonds tant de la galerie de Versailles que des apartemens.

« A Paris le 6 juin 1722

« Le Duc D'ANTIN

« Par mondit seigneur, MARCHAND. »

On lit ce qui suit au chapitre : *École françoise*, fol. 185.

Jeanet.

« I. Un tableau représentant le portrait d'Henry deux, en pied, figure d'onze pouces, ayant de hauteur un pied un pouce sur sept pouces de large, peint sur bois dans sa bordure dorée. A Versailles, petite galerie du roy.

« II. Un tableau représentant des soldats qui donnent un assaut à une forteresse, et sur le devant, un homme armé tenant son épée à sa main. Figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy sur quatre pieds et demy de large, coupé à oreille par les bouts. Au Luxembourg, cabinet doré.

« III. Un tableau représentant un galerie ; sur le devant est un homme armé et un autre homme auprès, habillé de jaune avec des manches et des bas blancs. Figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy sur huit pieds neuf pouces de large, coupé à oreille par les bouts. — Idem.

« IV. Un tableau représentant la Reine Catherine de Medicis, habillée de blanc, en présence d'un cardinal recevant un anneau d'un ambassadeur qui a une fraise au col, avec un petit manteau et la main sur son épée, accompagné de plusieurs figures et derrière une tapisserie remplie de fleurs de lis. Figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy sur sept pieds et demy de large. — Idem.

« V. Un tableau représentant le roi Henry II et la même Reine Catherine de Medicis, se donnant la main l'un à l'autre; d'un costé est un cardinal et de l'autre plusieurs figures, entre autres un nain, tenant une montre et un bouquet de fleurs. Figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy sur sept pieds et demy de large. — Idem.

« VI. Un tableau représentant la même Reine

Catherine de Medecis, habillée d'une robe blanche avec des fleurs de lis d'or, recevant l'anneau d'un homme vêtu d'un manteau violet avec des gants blancs, en présence de cinq cardinaux et plusieurs autres figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy sur sept pieds et demy de large. — Idem.

« VII. Un tableau représentant la même Reine, habillée de noir, tenant par la main un jeune homme armé ; un cardinal est auprès d'elle, un homme armé est au bas qui salue la Reine et derrière luy des soldats rangez en bataille. Figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy sur sept pieds et demy de large. — Idem.

« VIII. Un tableau représentant le cardinal de Lorraine, ayant l'étole et le surplis, recevant un homme revêtu d'une cotte d'armes bleue, prosterné derrière un homme tenant un chapeau avec une plume blanche. Figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demy, sur sept pieds et demy de large.

« IX. Un tableau représentant le même cardinal archevesque de Rheims, assis sous un dais, qui met une couronne sur la tête de Henry second à genoux, couvert d'un grand manteau d'étoffe d'or, doublé d'hermine en présence de plusieurs cardinaux. Figures de petite nature, ayant de hauteur et largeur cinq pieds en carré. »

De tous ces tableaux, le premier seul a passé de la petite galerie du Roi, à Versailles, dans la galerie du Louvre. Que sont devenus les autres? Peints pour Henri II, François II et Charles IX, comment ont-ils été au Luxembourg prendre place, et une place qui semble leur avoir été réservée dans la boiserie primitive, puisqu'il n'est pas question dans l'inventaire de la bordure qui les encadre? J'ai vainement interrogé les traditions; j'ai cherché sans plus de succès dans l'ouvrage de M. de Gisors quelques détails sur ce cabinet doré, quelques renseignements sur l'origine de cette précieuse collection. L'historien du palais de Jacques de Brosse ne semble pas se douter que l'un ou l'autre ait existé. Voici mes conjectures : Marie de Médicis dut transporter au palais du Luxembourg, elle dut y développer à l'aise, les goûts dont elle n'avait fait que l'essai au Louvre. Nous pouvons nous faire une idée du cabinet doré du Luxembourg par la description que nous a conservée Sauval du cabinet doré de l'appartement des reines mères au Louvre :

« Marie de Medicis pendant sa régence fit dorer une chambre dans l'appartement des Reines mères, et n'oublia rien pour la rendre la plus riche et la plus superbe de son temps : elle fut ornée d'un lambris et d'un plafond; on y employa un peu d'or et de peinture : Dubois, Freminet, Evrard, le père Bunel, tous quatre, les meilleurs peintres de ce tems là, déployèrent tout leur art, autant par ému-

lation entre eux, que pour faire quelque chose qui plût à cette princesse : Evrard peignit les plafonds, les autres travaillèrent aux tableaux qui règnent au dessus du lambris doré, dont la chambre est environnée, et quelques peintres Florentins firent d'après nature les portraits des héros de Medicis qu'on voit entre ces tableaux. » (Sauval. II, 34.)

C'est bien la disposition que devaient avoir les grands tableaux de François Clouet dans le cabinet doré du Luxembourg, et pourrait-on s'étonner qu'elle se les appropriât, quand on voit avec quelle volonté, quelle ténacité elle s'empare des marbres qu'on avait destinés au tombeau des Valois, malgré les plaintes et les oppositions des puissants religieux de Saint-Denis. Cependant, lorsque Malingre, en 1640, décrivit le palais du Luxembourg, il semble n'avoir pas vu les tableaux : « De ce même costé (à droite) est la chambre de la Royne, belle, grande, et carrée, enrichie d'une cheminée admirable garnie de deux gros chenets d'argent — De cette chambre on entre au cabinet, le plus riche qu'il se puisse voir. Le plancher est fait de marquetterie de bois, la cheminée d'un ouvrage très rare et tout doré, le lambris fait de pièces de menuiserie de rapport doré, les vitres de fin cristal, et au lieu de plomb pour les lier, la liaison est toute d'argent. » Sauval avait réuni des notes sur le palais du Luxembourg ; il voulait décrire « comme il convenait », dit-il (page 189, tome II), cette grande habi-

tation; mais ses éditeurs n'auront pas retrouvé ses notes, car c'est à peine s'ils ont réservé un article (tome III, p. 7) au palais de la reine Marie de Médicis.

Germain Brice, en guidant les étrangers dans ce palais, semble uniquement préoccupé de la galerie de Rubens, qu'il décrit longuement, après quoi il se contente de dire : « Le reste des appartements de ce palais n'a rien de fort extraordinaire. On y verra seulement des plafonds chargés de quantité de sculptures très richement dorées, où il paroît un soin et un travail extrême. » Cette phrase n'était pas dans la première édition de 1684, elle est prise dans l'édition de 1706, la cinquième, qui correspond avec la date de l'inventaire Bailly, et elle se répète uniformément dans les suivantes. L'excellent Germain Brice, auquel M. Brunet n'accorde pas même un article dans la table générale de son Manuel qui admet tant de livres de bien moindre valeur que la description de Paris; Germain Brice, dont M. Querard fait un grave bénédictin, un Dom[1]; Germain Brice, enfin, notre guide continuel, n'était pas homme à passer sous silence huit grands tableaux de Janet, mais il ne pouvait pas tout voir, et, jusqu'à la dernière édition qu'il surveilla lui-même, il n'en parle pas. Après sa mort, survenue le 18 novembre 1727[2], sa Description de Paris

1. Il est de fait qu'il portait l'habit ecclésiastique, mais uniquement comme abbé, car il n'entra jamais dans les ordres. Il eut un parent qui se fit bénédictin.

2. Il avait 74 ans.

s'épuisa, et, en 1740, le libraire s'adressa à Mariette pour qu'il corrigeât et complétât une nouvelle édition. Le célèbre connaisseur se chargea du travail, le mena jusqu'à moitié, et puis l'abandonna; l'abbé Perreau termina l'ouvrage, qui parut en 1752. Dans le troisième volume de cette édition, page 400, on lit ce qui suit :

« Avant que d'arriver à la chambre de la reine, il faut traverser un grand cabinet où sont disposez dans tout le pourtour différens tableaux qui représentent, plusieurs sujets de l'histoire des princes de la maison de Medicis. Ce sont, à ce que l'on croit, des copies que la reine fit faire à Florence d'après des tableaux de Côme Roselli et d'autres peintres contemporains qui sont dans le casin de saint Marc. Ils sont cependant singuliers, à caüse de ce qui y est exprimé. I. Le premier en entrant représente le mariage de Henri Dauphin, depuis roy de France, avec Catherine de Medicis, qui fut célébré à Marseille par le pape Clement VII en présence de François I. II. Le second est l'entrevue de François de Medicis, prince de Toscane, avec Jeanne d'Autriche fille de l'empereur Ferdinand premier, qui devint, peu de temps après, son épouse. III. Ferdinand premier, grand duc de Toscane, épousant Marie de Medicis au nom de Henry IV. IV. L'embarquement de Marie de Medicis pour venir en France; on y voit cette princesse prête à entrer dans une des galères du Roy richement équipée. V. Le tableau sui-

vant est placé sur la cheminée, il représente une expédition faite par les troupes du grand duc sur les infidèles. VI. Tableau au dessus de la porte de la chambre de la reine ; on remarque le pape Pie V qui donne la couronne de grand duc de Toscane à Cosme premier. VII. Représentation fort exacte et très détaillée des cérémonies qui furent observées à l'occasion de l'échange des deux reines sur la rivière de Bidassoa en 1615. VIII. Combat naval entre les galères de la religion de saint Etienne et celles des Turcs. IX et X. On ignore les sujets du neuvième et du dixième tableau : Dans le premier un prince rend hommage à un souverain pontife, et dans le second un général prend congé d'une princesse de la maison de Medicis pour aller se mettre à la tête de l'armée. »

Il importe, au risque de perdre le fil conducteur, d'observer ici les règles de la critique. L'inventaire du Louvre a été rédigé par Bailly, en 1709, avec toutes les ressources d'une tradition bureaucratique qui se transmettait dans l'administration de la maison royale, et de documents qui s'étaient conservés dans ses archives. L'attribution des tableaux du Luxembourg à Jannet offre cette première garantie, sans compter que Bailly, qui était expert, leur associe le portrait de Henri II, reconnu par nous-même pour un Jannet incontestable. En 1752, un écrivain quelconque, et non pas Mariette, qui n'eut part qu'à la révision de la première moitié de

l'édition, trouve bon de parler des tableaux du cabinet doré; il en décrit dix, et dans ce nombre :

Le n° 1	correspond	au n° 5	de Bailly;
Le n° 3	»	au n° 4	»
Le n° 4	»	au n° 3	»
Le n° 5	»	au n° 2	»
Le n° 10	»	au n° 7	»

Sans faire de distinction entre eux, le nouvel éditeur les attribue tous *à Cosme Roselli et à d'autres peintres contemporains.*

Cosme Rosselli, peintre florentin, faisait fort bien les portraits et les scènes animées de nombreux personnages; mais Vasari, qui écrit sa vie et parle de ses ouvrages, nous apprend qu'il mourut en 1484, à l'âge de 68 ans. C'est donc une erreur de l'éditeur; il a voulu écrire Mathieu Rosselli, qui peignit en effet, vers 1610–20, plusieurs tableaux représentant des sujets tirés de l'histoire des Médicis [1], et mourut en 1650. Mais comment Bailly aurait-il confondu les productions d'un élève des Carraches avec la fine peinture de François Clouet? Pareille erreur n'est pas admissible. Il faut, pour sauver l'honneur de l'éditeur de la Description de Paris, supposer qu'entre l'année 1709, date de l'inventaire, et l'année 1752, date de l'édition, il se

1. Callot en a gravé quelques-uns, j'ai vu au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale des épreuves de ces gravures amenées à différents états; on a offert à la direction du Musée du Louvre, en 1849, l'acquisition des planches.

sera fait des changements dans le cabinet doré. Quelques tableaux de Janet auront été retirés pour faire place à des tableaux de Roselli, qui se trouvaient dans d'autres parties du palais. Et qu'importe ! Que sont devenus ces tableaux ? Pouvons-nous espérer retrouver sous quelque lambris, sous la toile ou le badigeon les huit merveilles de François Clouet ? Vaines illusions ! nos révolutions ont passé par là. La première avait besoin de cachots, en 1793. La guillotine n'allait pas aussi vite que les arrestations, et on convertit alors les appartements du Luxembourg en prisons pour y enfermer les Girondins, Héraut de Sechelles, Danton et tant d'autres. Je vois d'ici les mains sanglantes qui arrachent ces délicates peintures, ces représentations des cérémonies royales, et jettent au feu leurs ais de bois. Auraient-ils été mieux traités, ces précieux tableaux, alors que les cinq directeurs prirent, en 1795, possession du palais, ou bien quand les consuls s'y installèrent, et, après eux, le sénat conservateur ? Non, certes, et la violence des uns aurait eu pour corollaire la peur et l'indifférence des autres [1].

Janet, peintre d'histoire, abondant, varié dans la composition, se présente sous un aspect nouveau

---

1. M. de Gisors s'exprime ainsi dans sa Description du Luxembourg : « A l'époque où le Directoire fit exécuter pour son installation des travaux considérables dans l'enceinte du palais, l'architecte Chalgrin avait recueilli avec soin les boiseries et les panneaux qui ornaient jadis, entre autres appartements, l'oratoire et les archives de la régente Marie de Médicis. »

Ces boiseries peintes et dorées ont servi à lambrisser la salle dite *du Livre d'Or*; il n'y a rien de Janet, il n'y a même rien de son époque.

que nous envisagerons, dès que nous aurons retrouvé cette suite de peintures, ou lorsque nous pourrons constater l'authenticité du tableau placé aujourd'hui dans la collection de M. le comte de Carlisle, au château Howard, près de Yorck. M. Waagen l'attribue sans hésitation à François Clouet et le décrit ainsi : « Catherine de Medicis avec ses enfants François II, Charles IX, Henri III et la princesse Marguerite. Figures grandes comme nature et en pied. Peint avec beaucoup de soin dans son coloris pâle, et exécuté avec une finesse toute particulière dans les mains. Un tableau supérieur à tout ce que le Louvre possède de ce peintre de portraits français, le meilleur en son temps. »

Les anciennes tapisseries pourraient seules nous familiariser avec la grandeur, la facilité, l'abondance des compositions de nos vieux maîtres français; mais ces tableaux tissés, d'ailleurs assez rares, ne nous donnent qu'une idée fausse de leur talent, parce que les esquisses conçues et exécutées sur cartons, dans les conditions propres aux métiers de haute lice, reconnaissaient des obstacles et des limites que ces mêmes peintres n'auraient pas rencontrés sur la toile. Les verrières de nos églises se prêtaient mieux à l'abondance de leurs idées, à la grâce de leurs compositions, à l'éclat de leur coloris. Malheureusement les vitres sont fragiles, et, depuis l'enfant qui leur déclare la guerre avec la pierre de sa fronde, jusqu'à l'homme fait qui les détruit avec la

hache de l'émeute, elles ont partout trouvé des vandales. C'est encore, à tout prendre, cet art tout français qui nous transmet le plus complétement le talent de nos peintres, qui lève le plus indiscrètement le coin de ce rideau derrière lequel est cachée la grande activité de nos artistes des XVe et XVIe siècles. Voyez Conches, Rouen, Gisors, Écouen, Montmorency; visitez mille églises dont la France entière fit au XVIe siècle son musée de peintures brillantes et harmonieuses, et vous comprendrez combien nous sommes devenus étrangers au cercle d'action dans lequel se mouvaient tous ces artistes distingués, puisque nous pouvons douter de leur talent, méconnaître leur abondance productive et récuser leur prodigieuse multiplicité. Ainsi, pour ne citer qu'un nom, qui a eu l'honneur de servir de but à des recherches approfondies, Antoine Caron ne nous est-il pas représenté comme un peintre de portraits, exécutant timidement et par hasard quelques dessins dans le goût italien? Mais M. de Montaiglon ignorait que ce peintre exécutait des tableaux de bataille de quinze pieds de long[1]. Lors de l'entrée du roi à Paris, en 1570, Nicolas Labbé et Camille Labbé, son fils, deux peintres également inconnus, peignent sur la frise de la salle seize tableaux d'histoire et de figures poétiques, d'après les indications des poëtes Ronsard et Dorat. Or, cette frise avait dix

1. Voir Ant. Caron, parmi les peintres en titre d'office.

pieds de haut sur cent trente-deux pieds de long. On pourra objecter que c'était de la décoration, mais ce sont justement les qualités propres à ce genre de peinture, la hardiesse, la facilité, l'abondance, qu'on aurait été tenté de refuser à nos artistes.

François Clouet s'acquittait donc des devoirs de sa charge, qui avaient leurs alternatives tristes et gaies, comme tous les devoirs. Il est porté sur « l'Estat des officiers domestiques du Roy — durant l'année commençant le premier jour de jueillet l'an mil cinq cens cinquante neuf et finie le dernier jour de decembre mil cinq cens soixante :

« A Francois Clouet, paintre dudict seigneur, la somme de six vingt livres tournoys pour ses gaiges à cause de sondict estat pendant ladicte demye année (30 oct. 1559), VI[xx]. »

A cette date, le peintre du roi avait atteint le point culminant de son talent, de ses succès et de sa vogue. Ronsard s'adresse à lui :

« Pein moy, Janet, pein moy, je te supplie,
« Sur ce tableau les beautez de m'amie
« De la facon que je te les diray
. . . .
« Fay luy, premier, les cheveux ondelez,
« Serrez, retors, recrespez, annelez,
« Qui de couleur le cèdre représentent.
. . . .
« Que son beau front ne soit entre fendu,
« De nul sillon en profond estendu :
« Mais quil soit tel qu'est l'eau de la marine
« Quand tant soit peu le vent ne la mutine
. . . .
« Tout au milieu par la grève descende
« Un beau ruby, ...
« Après fay luy son beau sourcy voutis

« D'ébène noir. . . . .
« Mais las! Janet, helas je ne scay pas
« Par quel moyen, ny comment tu peindras
« De ses beaux yeux la grace naturelle.
. . . .
« Après fay luy sa rondelette oreille
« Petite, unie, entre blanche et vermeille,
« Qui sous le voile apparoisse à l'égal
« Que fait un lis enclos dans un crystal.
. . . .
« Après au vif pein moy sa belle jouë,
« Pareille au teint de la rose qui noue
« Dessus du laict ou au teint blanchissant
« Du lis qui baise un œillet rougissant.
« Dans le milieu portraits une fossette,
« Fossette non, mais d'amour la cachette.
« Hélas Janet, pour bien peindre sa bouche,
« A peine Homère en ses vers te diroit
« Quel vermillon égaler la pourroit.
. . . .
« Plus blanc que laict caillé dessus le jonc
« Pein luy le col. . . . .
« Je ne scay plus, mon Janet, où j'en suis;
« Je suis confus et muet: je ne puis
« Comme j'ay fait, te déclarer le reste
« De ses beautés qui ne m'est manifeste:
« Las! car jamais tant de faveur je n'eu
« Que d'avoir veu ses beaux tetins à nu.
. . . .
. . . .
« Puis pour la fin portray luy de Thetis
« Les pieds étroits et les talons petits.
« Ha, je la voy, elle est presque portraite:
« Encore un trait, encore un : elle est faite.
« Lève les mains, ha mon Dieu, je la voy!
« Bien peu s'en faut qu'elle ne parle à moy. »

Je ne sais si mon admiration, mon engouement pour la peinture des Janet, m'aveuglent sur la poésie de Ronsard, mais j'avouerai que ces vers m'enchantent; je retrouve dans cette description les traits particuliers aux beautés du XVI[e] siècle, leur costume, leur port et leurs grâces aussi. Les vers que

j'omets, faute d'espace, complètent la description du tableau de Janet, qui devait être une merveille, et qui a été rejoindre, dans le grand gouffre, tant d'autres merveilles.

Cette élégie peut avoir été composée vers 1560; Ronsard avait alors 36 ans et François Clouet 40. Muret, dans ses commentaires, fait cette remarque au mot Janet : « Ronsard prie en ceste élégie Janet, peintre très excellent (qui pour représenter vivement la nature a passé tous ceux de nostre aage en son art) de pourtraire les beautez de s'amie dedans un tableau. » Le savant Muret, qui faisait ainsi une sorte de débauche de son grave esprit, ou qui protestait, en commentant les amours de Ronsard, contre d'autres amours, beaucoup moins poétiques, qu'on lui avait reprochés à lui-même, vécut de 1526 à 1585. Les incidents de sa vie le poussèrent en Italie, mais il était en France en 1561 et 1562, à la suite du légat à latere, Hippolyte d'Est. Est-ce pendant ce séjour qu'il écrivit ce passage sur Janet? Je serais disposé à le croire.

Je citerai encore ce charmant sonnet, le 178e du premier livre des amours :

« Je sens portraits dedans ma souvenance,
Tes longs cheveux et ta bouche et tes yeux,
Ton doux regard, ton parler gracieux,
Ton doux maintien, ta douce contenance.
Un seul Janet, honneur de nostre France,
De ses crayons ne les portrairoit mieux,
Que d'un archer le trait ingénieux
M'a peint au cœur leur vive remembrance.

Dans le cœur doncque, au fond d'un diamant,
J'ay son portrait, que je suis plus aimant
Que mon cœur mesme. O vive portraiture!
De ce Janet l'artifice mourra :
Dedans mon cœur le tien me demourra,
Pour estre vif après ma sépulture. »

Muret ajoute : « Janet, peintre du Roy, homme sans controverse, premier en son art. » Et cependant Muret revenait d'Italie; avait-il cherché en vain, dans cette patrie des arts, une vérité aussi gracieuse, une grâce aussi naïve.

Toute la pléiade chanta ce délicieux peintre, et il ne faut pas croire, parce qu'elle le disait sans rivaux, qu'il fut sans confrères. Loin de là, sous la même influence qui l'avait vu grandir, s'était élevée une foule de peintres qui avaient leur public et leur cercle d'action, soit dans une classe de la société à Paris, soit dans une ville en province. Ces artistes, moins habiles sans aucun doute, et surtout moins en vue que Janet, auraient pu l'imiter servilement; quelques-uns se résignèrent à ce rôle, mais plusieurs d'entre eux eurent assez la conscience de leur art pour faire moins bien en continuant à faire autrement. Qu'on se donne la peine de chercher dans les crayons de la Bibliothèque nationale les portraits des enfants de Catherine de Médicis, dessinés presque en même temps, vers 1562 [1],

---

1. Ces portraits de Charles IX, de Henri III et de Marguerite de Valois portent, écrit d'une ancienne main qui n'est cependant pas contemporaine :
Pour le premier, « à l'eage de 12 ans. »
Pour le second, « à l'eage de treze ans. »

on conviendra que ces portraits ont un charme, une douceur, une harmonie très-séduisante, et cependant l'absence de fermeté et de caractère individuel ôtera toute idée de rapprochement avec Janet. Quel était ce peintre? On pourrait faire semblable question à propos de vingt peintures différentes.

La vogue, déesse capricieuse, fut fidèle à François Clouet, même au delà de la mort. Il est donc naturel qu'au moment où ses succès étaient incontestés, Charles IX, succédant à son frère, fut trop heureux de pouvoir conserver à son service, et parmi ses domestiques, un peintre aussi célèbre. Ses fonctions restèrent ce qu'elles étaient, et il s'en accommoda malgré sa célébrité, consacrant tout son temps à reproduire les traits de son roi, de la famille royale et des personnages de la cour, soit à l'huile, soit en miniature, soit au crayon. Nous avons conservé grand nombre de ces portraits; ils prouvent tous qu'il était supérieur à ses contemporains, et si la reine mère, afin d'avoir un peintre, s'attacha Estienne Dumonstier[1], c'était sans aucune prétention de rivaliser avec son fils.

Arrêtons-nous un instant devant les portraits de Charles IX et de la reine Élisabeth d'Autriche[2]. Il

---

Pour le troisième, « à l'eage de huict ans. » — Les autres sont faciles à reconnaître, le faire en étant tout particulier; et comme il se trouve parmi eux le portrait de Susanne Olivier de Leuville, mariée à Sébastien le Hardi, seigneur de la Trousse, née vers 1572, si cette attribution est exacte, ce peintre aurait encore travaillé vers 1588.

1. Voir plus loin, le chapitre des peintres en titre d'office. Compte de la Royne pour l'année 1569, et au Louvre le portrait de cette reine, nº 1293, placé à tort sous le nom de *Clouet dit Janet*.

2. Ces portraits font partie des tableaux du Louvre.

est temps d'indiquer les modifications qui s'étaient introduites dans la manière de François Clouet, modifications inaperçues pour lui et ses contemporains, mais sensibles pour nous, quand nous mettons en regard le portrait de François II, peint en 1547, celui de Henri II, qu'on peut dater de 1553 [1], et le portrait de son fils qui fut exécuté en 1570.

Charles IX est debout, en pied; il a la tête couverte d'une toque; sa main droite, retenant des gants, est appuyée sur le dossier d'un fauteuil; la gauche serre la poignée de son épée. Dans le fond, deux rideaux de soie verte sont relevés par le bas.

L'harmonie de ce petit tableau est générale, l'effet simple et clair, le modelé parfait, la touche fondue et perdue dans la couche de peinture excepté dans les cheveux, la barbe et les sourcils où elle exprime la ténuité du poil par la finesse des traits. Les yeux sont expressifs et doux; on sent la vie intérieure dans le regard, dans les narines, dans les lèvres, dans toutes ces parties délicates et nerveuses du visage qui traduisent l'émotion et se meuvent sous les yeux de l'artiste. Les mains sont royales dans leur délicatesse, élégantes de pose, vivantes par l'anatomie, par la contraction du mouvement et jusque par l'enchâssement des ongles. Minu-

1. Je décris plus loin un autre portrait de ce prince peint par Jean Clouet pour faire pendant au portrait de François I et qui fait partie des tableaux du roi de Hollande.

tieuse et adorable exactitude dans la reproduction du coštume, de la collerette, du collier, de l'épée, de la broderie, des étoffes. Tout dans cette habileté d'imitation surpasse le possible et n'a de comparable et d'analogue que certaines figures de Jean Van Eyck, et cependant ce n'est plus ce peintre que rappelle cette peinture : il a passé dans la manière de Janet une sorte d'affadissement qui se fait sentir dans l'harmonie trop générale du ton et dans le fondu trop complet de la touche. Il semble que ce délicieux portraitiste se soit donné la tâche difficile de rendre la nature telle qu'elle se présente avec son fini égal partout, n'ayant d'accent tranché ni dans l'effet, ni dans la couleur, ni dans la touche. Il a réussi, en effet, à fondre, comme elle, dans une harmonie générale les détails les plus minutieux, et pour juger s'il a bien fait d'abandonner sa première manière, il faudrait s'attacher à quelque bon portrait peint par lui vers 1560. A ce moment, il n'avait rien perdu des traditions paternelles, et cependant il les avait modifiées selon ce nouveau système.

Janet reproduisit ce portrait[1] avec quelques va-

---

1. Je parle plus loin de ces répétitions du même original. Le tableau du Musée du Louvre ne nous vient pas de notre ancienne collection, et il ne figure pas sur l'inventaire Bailly à côté du portrait de Henri II; il nous a été apporté de Vienne, après les conquêtes de 1809, et il est décrit dans le catalogue de Meckel, nº 64, page 218. Je ne l'en tiens pas moins pour l'original peint par François Clouet, d'après quelque autre portrait de lui, grand comme nature; dire à la suite de laquelle de nos émotions, séditions ou révolutions, il passa à Vienne dans la collection impériale, c'est ce que je ne puis.

riantes et en le réduisant de moitié. Il est curieux de voir comment, dans les mains d'un homme de talent, le moyen matériel n'est rien et se prête à sa volonté. Sur une feuille de vélin avec des couleurs à l'eau, il est parvenu à donner à ce petit portrait autant de grandeur, à cette aquarelle autant de solidité qu'à sa peinture originale.

Cette miniature a été mise en vente à la mort de M. Auguste, ancien pensionnaire de Rome, le 29 mai 1850, avec cinq autres qui appartenaient évidemment à la même suite, mais qui n'avaient pas toutes été traitées avec le même soin, ni par la même main. Ces six miniatures étaient elles-mêmes détachées d'une série dont nous connaissons déjà 12 numéros et qui a dû être plus nombreuse. Celles-ci sont venues se prendre dans les filets de M. Hope; le harpon de M. Ratier a saisi les six autres au passage, et au prix de 2,000 francs. Puisse le musée du Louvre être assez bien inspiré pour conserver à l'étude et à la France ces 16 miniatures, quand viendra la vente de ces riches amateurs. Les collections, ce noble passe-temps, ont le mérite d'embellir la vie, elles n'ont pas le pouvoir de la prolonger ; et le musée du Louvre, qui ne périt pas, est leur héritier naturel, s'il sait, au moment solennel des enchères, distinguer entre les objets d'art ceux dont on retrouve toujours l'équivalent et ceux dont il faut attendre, pendant cent ans, les pareils.

Le portrait de la reine Élisabeth d'Autriche,

peint l'année suivante (1571) lors de l'arrivée de cette princesse à Paris, marque encore davantage la pente que suivait Janet.

La jeune reine est représentée en buste et de demi-nature; elle est coiffée de pierreries. Ses cheveux sont relevés sur le front, et ondulent à la mode du temps; la collerette et les manches sont godeonnées; la robe de soie, or et argent, est chargée de pierreries. Les deux mains, réunies l'une sur l'autre, occupent le coin gauche inférieur du tableau.

Effet général clair et harmonieux; modelé qu'on croirait plat, à première vue, tant il est fondu, mais qui se trahit et se détaille quand on le regarde attentivement; la touche, perdue dans la peinture, s'accentue à peine dans les lumières, en donnant à la surface quelques rugosités. L'expression de vie douce et calme est surprenante d'intensité, les yeux merveilleux par la précision du dessin et la limpidité du regard; la bouche pèche par quelques duretés dans la lèvre supérieure. Le détail du costume, des pierreries, des perles, de la mousseline, ici moelleuse, là empesée, de l'étoffe or et argent, est admirable d'exactitude, surprenant de réalité; les mains sont délicieuses dans leur forme délicate, quoique un peu molles dans le contour et le modelé, mollesse qui va bien à ces jeunes doigts effilés, aux extrémités rosées, aux ongles parfaits de forme : deux anneaux sont passés dans ces

doigts, on croit pouvoir les saisir, tant ils jouent habilement le relief.

Si à la même époque, presque à la même date, nous trouvons ce peintre délicieux peignant des bannières, nous ne devons pas nous en étonner, car nous avons déjà dit que cette confusion d'attributions, héritée du moyen âge, se rencontrait en Italie comme en France. D'ailleurs, ayant déjà peint des voitures pour Henri II, François Clouet n'aurait pas rempli toute sa mission, s'il n'avait pas peint des bannières, des étendards et des cottes d'armes pour son frère Charles IX. Nous le voyons, en 1570, à cette œuvre dans « le compte de Mre Alain Veau, receveur et paieur de l'escuirye pour une demie année, commencée le premier jour de janvier mil cinq cens soixante et dix.

« A François Clouet, peinctre et varlet de chambre dudict seigneur, la somme de six vingt trois livres, à luy ordonnés, pour son paiement de plusieurs parties de son mestier qu'il a faictes et fournies sur le faict de ladicte escuierye, ainsi qu'il s'ensuit; assavoir :

« Pour avoir faict et estoffé sur douze bannières des trompettes, chacune, six grandes fleurs de lys d'or fin à huille, qui sont lxxii fleurs de lys, à raison de xxx s. pièce. . . . . Cviij liv.

« Pour avoir aussi estoffé et doré d'or fin à huille sur une cotte d'armes, pour ung poursuivant d'armes, douze fleurs de lys dont y en a six grandes au

corps et six moyennes aux manches. . . xv liv. »

De ce moment [1], François Clouet disparaît des comptes sans qu'il soit possible de déterminer l'époque de sa mort [2] ou d'établir d'une manière positive qu'il quitta ce monde en abandonnant sa charge. Cependant, comme c'est au milieu de ses succès qu'on le voit remplacé par Jehan de Court, un artiste beaucoup moins connu [3] et qui n'a pu, sans qu'il en soit resté de trace, conquérir une réputation de force à supplanter Janet, il est à supposer qu'il mourut jeune, en 1572 [4].

A cette date, François Clouet était encore aussi français que son père l'avait été au commencement du siècle; seulement son talent avait perdu de sa sévérité sous l'influence délétère du succès et de la

---

1. Une assez pauvre gravure porte en titre : *Renatus Choppinus jurisconsultus. Ætat. suæ 33. — Effigies anno 1570. — Jannet, pinxit. — J.-Ch. Flipart, sculp.* On ne retrouve dans cette estampe ni la précision ni la vie des portraits de Fr. Clouet: il faudrait examiner l'original.

2. Il est certain qu'il ne vivait plus en 1574, car autrement, il aurait été chargé soit de la mission délicate et importante que la reine confia à Nicolas Belliard, peintre anglais attaché à la maison du duc d'Alençon (il s'agissait de rapporter de Suède les portraits des filles du roi Jean), soit de celle que le roi Henri III donna à un autre peintre, qui alla en même temps faire le portrait de Louise de Lorraine, soit enfin de la commission, bien secrète, de peindre une seconde fois les princesses suédoises, et cette fois en costumes français, semblables à ceux que portait la princesse de Vaudemont. Dans cette circonstance les peintres étaient-ils à la hauteur de leur mission? il faudrait voir leurs productions pour décider.

3. Chercher ce nom dans le chapitre des peintres en titre d'office.

4. Léonard Gauthier avait réuni, de côté et d'autre, 144 portraits originaux et ressemblants, qu'il grava sur une même planche, et qu'il mit en vente sous ce titre :

Pourtraicts de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500 jusques à présent.

Ce *jusques à présent* resterait à fixer. On peut, à quelques années près, lui assigner la date de 1598. Le portrait de *François Clouet dict Janet*, figure dans le nombre sous le nº 141 entre Claude Garamont, le graveur de caractères, et Anthoine Caron, le peintre. Clouet a une forte barbe, et semble compter cinquante ans. C'est à peu près l'âge qu'il avait au moment de sa mort.

victoire. Il lui eût été plus facile de lutter contre la grande concurrence italienne que contre lui-même, les défauts de ses rivaux eussent soutenu ses qualités; mais resté seul, il cessa de se regarder, et pour ainsi dire de se voir passer. La manière, non pas celle qui vient de l'imitation et à laquelle il était supérieur, mais la manière qui s'infiltre d'elle-même à la suite des commandes banales et des travaux trop nombreux, la manière le gagna, et, comme un voile, s'interposa entre ses yeux et son modèle. L'observation patiente, l'étude religieuse de la nature, firent place à une certaine habileté de main qui rend ses derniers ouvrages moins caractéristiques et par cela même plus difficiles à reconnaître au milieu des copistes habiles qui, sous sa propre direction, reproduisaient, soit en miniature, soit au crayon, ses peintures à l'huile, ses miniatures et ses crayons.

Loin de diminuer, en effet, la passion des portraits s'était étendue à toutes les classes de la société. Non-seulement on faisait faire son portrait et les portraits de sa famille, mais il était de mode d'avoir sur sa table et dans son cabinet des livres de portraits, recueils qui commençaient ordinairement par des séries de rois et de reines, et qui se terminaient par les plus illustres contemporains. Madame de Boissy a peut-être le mérite d'avoir mis ce goût à la mode, et il fut si rapidement populaire, qu'on dut perfectionner les moyens de reproduction les plus rapides. Nous devons à cette douce manie des

recueils de crayons très-précieux, des collections de miniatures adorables, et des suites de gravures charmantes. Les uns et les autres nous ont transmis en copies bien médiocres souvent, et quelquefois très-habiles, des traductions altérées, mais enfin des traductions d'une foule d'originaux à tout jamais perdus.

Les portraits aux crayons de deux ou trois couleurs furent les plus recherchés et avec raison, car ils rendaient assez fidèlement le caractère et le charme des peintures originales. On en mit en circulation un nombre incalculable, et force nous est d'en dire quelque chose, afin de leur assigner leur véritable place, notre opinion étant qu'on a fait dans ces derniers temps trop d'état de ces crayons.

Si on s'était contenté d'en apprécier le charme fugitif, le mérite comme copies aussi exactes que le permettent les faibles ressources de trois crayons; si même on s'était principalement attaché à faire ressortir l'utilité et l'importance de ce musée iconographique, j'aurais souscrit à cet engouement; mais on a voulu en faire un art à part et juger, d'après ces faibles reproductions, la valeur et la puissance de notre école de peinture du seizième siècle. Ici, je proteste hautement. Il n'entre pas dans ma pensée d'adresser ces reproches à M. Niel, l'estimable auteur d'une collection de crayons reproduits merveilleusement bien et des notices piquantes qui les accompagnent. M. Niel a trop bien étudié son sujet pour tomber dans l'erreur que je

crois devoir signaler aux amateurs; malgré les exigences de la monographie, en dépit de l'entraînement un peu aveugle d'une préoccupation unique, je ne vois rien dans ce qu'il a écrit jusqu'à présent qui élève ou qui étende la spécialité du crayon au delà de ses vraies limites. Peut-être qu'en mettant dans les mains du public ses consciencieux facsimile, il aura donné, par le fait de leur publication, plus d'importance aux crayons qu'aux peintures originales elles-mêmes; mais c'est là un tort bien pardonnable, et on le réparera en reproduisant avec autant de soin et de succès les portraits peints à l'huile.

Il me reste à exprimer ma conviction que Jean Clouet n'a jamais fait un seul crayon, et je serais disposé à croire que François Clouet lui-même n'a employé ce genre léger, facile, expéditif, que pour se répéter, après avoir peint à l'huile le portrait original d'après nature. Si quelque production de son habile main pouvait modifier mon opinion, ce serait, sans aucun doute, le crayon que possède M. Reiset, dont le bonheur égale la finesse du jugement. Le bonheur! Dans les acquisitions d'objets d'art tout aussi bien que sur le champ de bataille, il ne va qu'aux forts et aux habiles. Voici comment mon savant collègue parle de cette petite merveille dans la description abrégée de ses dessins [1] :

1. *Description abrégée des Dessins de diverses écoles*, appartenant à M. Frédéric Reiset. Paris, in-12, 1850.

« N° 253. François Clouet, dit Janet. Portrait d'une jeune princesse. Elle est vue en buste et de trois quarts, la main droite posée sur la main gauche. Des colliers de perles ornent son cou, ses cheveux et sa poitrine. Le corsage de la robe est bleu, les manches sont rougeâtres. — Au crayon rouge et noir, lavé d'aquarelle et de gouache et rehaussé d'or dans certaines parties de l'habillement.

« Hauteur 0,295, largeur 0,215.

Ce dessin a été apporté de Turin, il y a quelques années. »

M. Reiset oublie de dire qu'on l'attribuait en Italie à Holbein. Il est difficile de déterminer laquelle des filles de Catherine de Médicis, à l'âge de 15 ans, est représentée dans ce portrait, mais il n'est pas douteux que Janet soit l'auteur de ce crayon, et il l'a dessiné peut-être d'après nature, certainement d'après un des portraits qu'il aura peints vers 1561-1568.

Tout en rejetant les crayons dans le domaine des copistes de profession, j'admets, comme on le voit, des exceptions, car je n'ignore pas que Jean Holbein dessina à Bâle des portraits et des études au crayon; ils ont fait trois fois mes délices, et je n'oublie pas davantage qu'attaché dès 1528 au roi Henri VIII, il fit, pendant près de vingt ans, le bonheur de son maître en reproduisant tous les personnages de sa

cour avec un admirable talent et une naïveté primitive, qui persista avec autant de fermeté, quoique avec moins de mérite, que celle qu'opposa Janet à des influences bien autrement considérables. Mais ce fait lui-même est exceptionnel, et on peut attribuer à un goût particulier du roi et à son désir de former rapidement une collection [1], le choix d'un mode expéditif rendu séduisant par le talent de son peintre favori.

A partir de 1560-70, je crois entrevoir des crayons dessinés d'après nature, et il n'est pas douteux que les successeurs de Janet dans son titre, et leurs contemporains, firent des portraits directement sur papier. Nous avons des crayons [2] signés par Benjamin Foulon, François Quesnel [3] et la nombreuse famille des Dumonstier; mais je n'entends pas qu'on applique à ces œuvres lâchées, blafardes et fardées les éloges que j'ai donnés à l'art français [4].

1. On sait le sort de ces 89 crayons, de ces 89 merveilles qui vinrent en France après la mort d'Holbein, comme pour se placer en parallèle avec les produits naïfs de notre école de peinture, deux sœurs dont la Flandre a été la mère commune, et qui conservent une grande ressemblance, malgré l'éducation différente qu'elles ont reçue et les voies diverses parcourues par elles. Ces dessins ont repassé le détroit. J'en parle encore, dans le volume suivant, au chapitre des *Monuments perdus pour la France*.

2. Nous avons à Paris, en dépit de tous nos malheurs, les séries les plus complètes et les plus remarquables; j'en dis quelques mots plus loin. La Bibliothèque nationale, la plus riche, compte, en trois volumes, trois cent trente-neuf crayons; elle a retrouvé dernièrement 14 autres crayons des Dumonstiers, et entre autres un portrait admirable d'Anne d'Autriche, dessiné en 1622; enfin elle laisse s'estomper et se perdre, dans ses portefeuilles de portraits, une vingtaine de très-bons crayons qui devraient être réunis à part et conservés avec soin. Je ne parle pas d'un volume de 68 dessins de Lagnau, ce sont des caricatures dont je ne comprends pas le mérite.

3. Quant à B. Foulon, qui signait Foulonius, et à F. Quesnel, j'en parle dans le chapitre des Peintres en titre d'office.

4. L'Estoile fait grand état d'un crayon de Poltrot, qu'on venait voir dans son cabi-

La gravure prend le troisième rang dans la reproduction des portraits. Si les crayons étaient des copies, quelquefois des amplifications de peintures sérieuses, les gravures nous représentent des copies de crayons et presque toujours des copies en miniature. Est-il nécessaire d'insister pour prouver que les graveurs, quelque habiles qu'ils fussent, ne pouvaient peindre eux-mêmes d'après nature, et qu'on n'aurait confié ni à leurs pauvres ateliers, ni à leurs mains noircies par l'outil, des peintures originales aussi précieuses? Ils faisaient quelquefois eux-mêmes les copies dont ils avaient besoin; le plus souvent ils se procuraient chez les faiseurs en renom les crayons les plus remarquables, soit par la ressemblance, on y tenait beaucoup, soit par une certaine grâce à la mode qui assurait le débit de leurs délicates et habiles reproductions. Lisez les quatrains qui accompagnent ces petits portraits, si habilement gravés, par Thomas de Leu, Léonard Gauthier, J. Wierix, J. Granthome, Golzius et les autres, vous verrez qu'ils sont composés pour les crayons et jamais pour la peinture originale. Ainsi, au bas du Strozzi de Thomas de Leu :

« Le peintre ingenieus eu Strosse au vif icy
La candeur et valeur au vif a peint aussy

---

net; « 23 février 1608 : Quatre seigneurs alemans viennent voir ma collection. Ils firent cas de ma petite Mort de Pavie qui est une pièce rare, du crayon de Poltrot qui tua le duc de Guize devant Orléans. — Ce crayon, » dit-il ailleurs, « est au vif et bien fait; il est sorti du cabinet de feue madame la princesse de Condé qui seule l'avoit. » Il avoue plus loin qu'il en existait deux répétitions. Il inscrit aussi dans son journal ce détail : « Le 12 juillet 1608 : M. de Gerocour m'a donné, ce jour, le pourtrait de Lipse, fort bien fait, par le laquais de M. du Puy, œuvre rare de laquais. »

Comme voir on le peut et mieus et d'avantage
Au reste ce craion n'estant que le visage. »

Et sur un autre, gravé en 1581 par L. Gauthier :

« Le vif crayon de Serralier scavant
N'est pas icy mais en l'esprit vivant
Bien que tu vois en ceste pourtraiture
Emprains Pallas et Themis et Mercure. »
Fr. de Belleforest.

Ces deux citations suffisent, et en examinant ces gravures, on admirera le talent qui sut rendre sur un métal dur, avec un instrument aigu, tranchant, le modelé plat, la douceur du travail et l'éclat du ton, qualités caractéristiques de ces crayons [1].

Après François Clouet il se fait un vide ; il semble que ce nom en s'éteignant emporte avec lui un secret. Nous avons pourtant quelques artistes provinciaux dont la célébrité perce, soit dans les vers de la pléiade, soit dans les correspondances et mémoires du temps. La persistance de ces peintres dans le genre français est digne de remarque, sans être bien méritoire, n'ayant été sollicitée au changement ni par les mêmes influences étrangères, ni par l'entraînement du public. Il y aura lieu de reconstituer pour chacun d'eux une biographie spéciale, et pour les œuvres qui leur sont propres, un inventaire particulier, deux tâches difficiles sans être impossibles, et qui concourront à établir que,

1. Cherchez le portrait de la marquise de Verneuil, gravé par J. Wierix, en 1600, et celui de Marie de Médicis, avec son air doux, jeune, étonné, au costume, à la coiffure florentine.

avec l'extinction des Janet, il se fit un vide, un moment de silence. Personne, dans ce moment solennel, n'était de force à suivre la route tracée ou à ouvrir une nouvelle voie. Il faut qu'un Porbus nous rapporte de Flandre des traditions analogues pour que nous retrouvions quelques-unes des qualités du maître [1].

Sans doute l'art du portraitiste ne devait pas mourir en France; il y eut seulement une halte d'abord, et puis une transition [2]. Le portrait trouva plus tard parmi nous d'éloquents interprètes, c'est une autre langue; elle est expressive encore, elle devient apprêtée, brillante, fastueuse, elle prend tous les tons, mais ce n'est plus la langue des Janet, le vieux parler gaulois de ces grands maîtres.

1. Voir au Louvre les portraits de Henry IV, nº 647 et 648. Dès la première exposition publique d'une partie des tableaux du roi dans le palais du Luxembourg, en 1750, on plaça l'un de ces portraits en pied en pendant du portrait de Henri II; on lit dans le Catalogue : Nº 57. Jeannet : Le portrait de Henry II. Nº 58. Fr. Porbus : Le portrait de Henry IV.

Catalogue des Tableaux du cabinet du Roy au Luxembourg, quatrième édition, Paris, in-12, 1751.

2. Voyez le portrait de Catherine de Médicis au Louvre, nº 1293, et celui de la marquise de Verneuil (provenant de la collection de M. Sauvageot), à l'hôtel de Cluny; ce dernier portrait est très-restauré.

TABLEAUX ET PORTRAITS

DES TROIS CLOUET.

La destruction de nos monuments[1], le saccage des châteaux et des églises, datent de bien loin, et ils expliquent comment nous trouvons d'innombrables artistes cités dans les documents, en même temps que nous ne retrouvons qu'un si petit nombre de leurs productions. D'autres causes ont contribué à nous dépouiller et à établir avec un égal discernement que, privés d'une littérature sérieuse avant Malherbe, nous n'avions aucun art avant le Poussin, Vouet et Lebrun[2].

En premier lieu, le dédain que nous avons professé nous-mêmes pour l'art national dès les dernières années du xve siècle, dédain qui n'allait pas seulement jusqu'à nous humilier devant l'Italie, en

1. « Le 2e jour de janvier 1589 le peuple continuant ses furies et insolences, ausquelles l'animoient leurs curés et prédicateurs, abbatist et démolist les sépulchres et figures de marbre que le Roy avoit fait ériger auprès du grand autel de l'église Saint Pol à Paris, à deffuncts saint Maisgrin, Quelus et Maugeron, ses mignons.

« Ce jour 4 juillet 1589, les cordeliers ostèrent la teste à la représentation de la figure du roy qui estoit peint à genoux priant Dieu auprès de la royne sa femme, au dessus du maistre autel de leur église, et aux Jacobins, estant peint de ceste façon en leur cloistre, ils barbouillèrent et lui chaffourrèrent tout le visage. » Je place ici ces extraits du journal de l'Estoile, pour bien faire comprendre que les mutilations sont de tous les temps. Les guerres religieuses à elles seules fourniront sur ce sujet un chapitre lamentable afférent au xvie siècle. On trouvera d'autres preuves de barbarie, pour des époques plus anciennes, dans mes Études sur le moyen âge.

2. « La peinture commença sous Louis XIII avec le Poussin; il ne faut pas compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. » *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxiii. Voltaire s'exprime de même dans le Temple du goût; et dans ces questions, il était bien plutôt reflet de l'opinion générale que lumière propre. Cette opinion est encore l'opinion générale. Nous la combattrons en décrivant les productions de Jean Foucquet et de Michel Coulombe.

faisant appel à leurs artistes, mais qui nous poussait à détruire tout ce qui avait été fait avant eux, tout ce qui n'était pas conçu d'après eux. En second lieu, la facilité qu'eurent les étrangers d'attribuer à leurs peintres, à Holbein par exemple, les chefs-d'œuvre des peintres français, dont l'existence et surtout le talent étaient contestés par nous-mêmes. Je m'arrêterai un instant à cette confusion d'attributions, parce qu'elle est beaucoup plus grave qu'on ne le croit et plus préjudiciable à notre honneur qu'il n'est possible de le tolérer.

Le point de départ des Janet et d'Holbein est le même, l'école des Van Eyck; les principes les mêmes, l'imitation de la nature, par le chemin le plus court, se produisant par les moyens les plus simples. Telles sont les analogies qui amenèrent et qui excusent la confusion qui s'est faite. Voyons quels caractères particuliers, quels traits distinctifs devaient l'éviter et aux peintres français et au peintre suisse.

Tandis que l'habitant de la campagne vous accoste franchement, brutalement, l'habitant de la ville, l'habitué de la cour surtout, vous abordent avec politesse, usant de certains égards. Il en est ainsi d'Holbein et des Janet. Celui-là vient droit à vous; il voit les difficultés, mais il les attaque de front et les prend pour ainsi dire par les cornes; l'œil chez lui agit comme le verre de la chambre noire; il reflète l'image sans que l'esprit ou le goût vienne

rectifier les aberrations résultant de la convexité de nos prunelles. Aussi voyez dans les portraits d'Holbein ces nez qui s'enflent outre mesure, ces yeux qui se rapetissent hors de toute proportion. Les Janet voient aussi bien, aussi rigoureusement juste; mais chez eux l'esprit, le goût délicat et un sentiment particulier d'élégance modifiaient dans une juste proportion la traduction qu'ils faisaient sur la toile, de l'image que le reflet de la lumière portait dans leurs yeux. L'un rendait ce qu'il avait reçu, l'autre interprétait dans une certaine et juste mesure. D'ailleurs, même platitude au premier aspect de ces portraits, même accentuation se produisant à l'examen. Même regard limpide et vivant; seulement, le regard dans les portraits des Janet vous charme, le regard dans les portraits d'Holbein vous fixe en s'imposant avec autorité, en vous pénétrant plus avant.

Si les étrangers sont excusables d'avoir produit cette confusion, nous serions sans excuses si nous la tolérions plus longtemps; il nous faut chercher et reprendre notre bien parmi les Holbein de toutes les grandes collections, et ce qui précède pourra servir à distinguer ce qui appartient au peintre de Bâle, ce qui revient à nos peintres français [1] et par-

1. On peut voir plus haut la description du portrait de François Ier à cheval (p. 18) qui a toujours passé à Florence pour être de la main d'Holbein, celle du François II du Musée d'Anvers (p. 90) et celle du dessin appartenant à M. Reiset qui fut envoyé d'Italie avec le nom d'Holbein (p. 124). J'ai acheté à la vente du général d'Espinoy le portrait de Jacqueline de Rohan, née vers 1520, mariée en juillet 1536 à François

ticulièrement aux Janet, ses contemporains et ses rivaux.

Quand nous aurons ainsi restitué à nos artistes eurs plus belles pages, toutes les difficultés ne seront pas aplanies; il nous restera la lourde tâche de classer et de nommer ces œuvres.

Les peintres primitifs, par cela même qu'ils sont primitifs, n'ont pas une manière individuelle qui les distingue entre eux; ils ont une manière générale qui les confond tous ensemble. Ce faire, particulier non à un artiste, mais à toute une époque, a pour point de départ l'impulsion vigoureuse d'une influence étrangère, comme dans l'école byzantine, d'un homme comme Giotto et les frères Van Eyck, ou bien aussi d'une disposition nationale, comme le goût français que subirent les Janet et qu'ils défendirent vaillamment pendant près d'un siècle. La soumission est le caractère particulier des peintres de ces époques, soumission partagée par le public. Si ceux-là craignent d'innover, ceux-ci, loin de solliciter des innovations, de l'inattendu, du bizarre, se choquent de tout ce qui sort des données traditionnelles. Dans ces temps heureux, un tableau

---

d'Orléans; il a appartenu à M. de Gaignières, qui a écrit derrière : *c'est l'original de Holbein*. Or ce charmant portrait doit être rangé dans la grande série que j'attribue à C. Corneille. (Voir p. 76 et p. 145.) Au château d'Hamptoncourt un portrait de François Ier est inscrit sous le nom d'Holbein, et c'est une peinture française. Enfin, dans la même collection, je n'ai pas vu mais on montre un tableau qui représente l'entrevue de Henry VIII et de François Ier à Calais. Ne serait-il pas de main française. Je ne pousserai pas plus loin ces indications qui auraient besoin d'être discutées en face des peintures originales.

avait-il du succès, le peintre le répétait plusieurs fois, sans croire pour cela faire preuve d'impuissance. Ce même tableau était non-seulement copié, mais répété par ses élèves avec certaines modifications propres à leur nature, à leur sentiment et à la part d'inspiration qui peut entrer dans une redite. Citons un exemple : le Pérugin avait peint en 1495, pour la cathédrale de Pérouse, un tableau représentant le mariage de la Vierge, dans lequel il avait mis toutes ses qualités charmantes et son savoir profond. Le tableau eut un grand succès, il le répéta. Neuf ans plus tard, en 1504, un élève de ce grand peintre ayant aussi un mariage de la Vierge à peindre pour les Franciscains de Città di Castello, prit pour modèle le tableau de son maître. Cet élève était Raphaël, cette répétition est le Sposalizio. Si, par un heureux hasard, dans l'espace de temps qu'exige le voyage de Caen à Milan, vous avez pu comparer l'original à la répétition, si vous vous êtes bien rendu compte de la manière de juger les œuvres à toutes les grandes époques de l'art, vous aurez compris comment le Pérugin dut être heureux et flatté de ce rajeunissement de sa pensée ; comment Raphaël, tout en copiant son maître, croyait, à bon droit, rester lui-même ; comment enfin le public qui admirait, et les Franciscains qui payaient, se rendirent très-bien compte de la part qu'il fallait faire à chacun, ou plutôt s'inquiétèrent fort peu de cette répartition, se contentant de trou-

ver que le maître et l'élève étaient deux grands peintres dans leur manière différente et particulière de traiter une œuvre commune.

Ces dispositions du public, cette abnégation des peintres, transportées dans le portrait, rendent presque impossible la tâche du critique. Discerner entre la peinture originale faite d'après nature, la répétition faite par le maître lui-même, la copie de l'élève retouchée par son maître, et enfin ces copies heureuses faites avec amour par quelque artiste enthousiaste, c'est chose purement impossible, à moins d'avoir conquis, dans le brocantage des tableaux, cette assurance risible qui fixe une date précise à toutes les œuvres et qui leur trouve toujours un nom. Pour un homme de sens et de goût, l'étude et la pratique de ces maîtres lui apprennent à classer ensemble les œuvres dont l'analogie d'exécution et de sentiment est frappante, à choisir dans ce premier classement, à défaut d'œuvres signées et datées (les Janets n'ont jamais écrit leurs noms au bas d'aucun tableau), les œuvres supérieures pour les attribuer au maître. Les œuvres timidement exécutées, mais avec le sentiment de l'artiste et dans les mêmes données, seront classées au nom des élèves; enfin nous arrivons aux copies, et je ne veux pas aller plus loin sans dire un mot des copistes. Je sais une foule de gens qui s'accommodent d'une copie de tableau et trouvent autant de plaisir à la contempler que d'autres à admi-

rer l'original; je connais aussi force curieux qui croient fermement et qui, dans l'occasion, soutiennent qu'il est impossible de distinguer une bonne copie d'un original. Ceux-là ont les yeux et le goût ainsi faits, inutile de discuter avec eux ; ceux-ci ont lu leur Vasari, et ils ne manquent pas de citer la facilité attribuée à Michel-Ange [1] et cette fameuse copie du portrait de Léon X, de Raphaël, exécutée à Florence avec tant de fidélité par Andrea del Sarto, qu'elle lui permit non pas seulement de commettre une véritable escroquerie, mais aussi de tromper Jules Romain qui connaissait bien l'original, puisqu'il y avait travaillé. Que répondre? Il était réservé à un Raphaël d'avoir pour copiste, et pour copiste servile, un Andrea del Sarto, c'est-à-dire un peintre d'un immense talent, qui trouvait dans les obligations du copiste des qualités qui lui manquaient dans ses œuvres originales. Si l'on est exposé à acheter une madone de Raphaël, copiée dans ces conditions, au lieu et place d'un original, le mal est-il bien grand, et semblable occurrence bien fréquente? Pareille copie n'est-elle pas la perfection de la copie? Un grand talent reproduit par

---

1. Après avoir dit que Michel-Ange avait copié à la plume, de manière à s'y méprendre, la Tentation de saint Antoine, gravure bien connue de Martin Schoen, Vasari continue ainsi : « Contraffece ancora carte di mano di varj maestri vecchi tanto simili, che non si conoscevano perchè tignendole e invecchiandole col fumo e con varie cose in modo le insudiciava, che elle parevano vecchie, e paragonatele con la propria, non si conosceva l'una dall' altra : ne lo faceva per altro, se non per avere le proprie di mano di coloro col dargli le ritratte, che egli per l'eccelenza dell' arte ammirava e cercava di passarli nel fare, onde n'acquisto grandissimo nome » t. XIV, 37.

un talent presque égal, qui, en copiant, puise sa soumission dans son admiration.

Quand les rôles s'intervertissent, l'inconvénient est plus grand. J'ai vu hier, à la vente de M. Auguste, peintre et sculpteur fort ignoré, une copie d'une de ses œuvres, faite — devinez par qui? — par M. Ingres. Le maître, au lieu de suivre son élève, l'avait dépassé, et du modèle qu'il avait imité, il ne restait qu'un maigre squelette recouvert des riches vêtements qui s'étaient drapés involontairement sous le pinceau du copiste.

Ces rencontres, encore une fois, sont rares; voici ce qui était commun au XVIe siècle. Quelques peintres, assez puissants pour copier la nature, sont entourés d'un essaim d'hommes de talent assez dépourvus d'amour-propre, assez remplis d'abnégation pour se vouer au métier de copiste. Tandis que de nos jours, chaque facilité de main, chaque éclair de talent veut se faire un nom, et pour y parvenir l'écrit au bas des œuvres les plus pitoyables, tandis que chacun veut se créer une manière, et, pour se singulariser, adopte les allures les plus étranges, au XVIe siècle, il y avait encore, non pas la modestie et la naïveté du moyen âge, mais une sorte de nonchalance d'amour-propre qui, sans initiative, sans ambition, considérait l'art comme un gagne-pain, et n'attachait pas plus d'importance à ses œuvres que le maçon à sa muraille, le manœuvre à son mortier. Le travail achevé, l'imita-

tion devenue parfaite, le copiste envoyait son œuvre sur le marché, comme on met une pauvre créature au tour des enfants trouvés, sans la marquer d'un signe de reconnaissance pour conserver la chance de la retrouver, sans avoir honte de cet abandon, sans en avoir regret.

C'étaient d'habiles ouvriers; est-il si difficile de démêler à travers cette habileté les caractères de la copie? Non, sans doute. Ce qui distingue un original, c'est la franchise, la hardiesse, le sentiment, une sorte d'esprit en verve, et certaines hésitations que je vais définir. Ce qui marque la copie, c'est ou une timidité maladroite, ou une facilité monotone et des tâtonnements qui ne se terminent jamais par une inspiration heureuse, mais qui aboutissent toujours à quelque plate conclusion. M. le prince de Talleyrand me racontait un jour quelle était la puissance et le charme de Mirabeau à la tribune, et il ajoutait : « Au milieu du feu de son improvisation, il avait des hésitations charmantes; il s'arrêtait comme pour choisir le terme propre, et l'assemblée suspendue à ses lèvres cherchait avec lui; mais il arrivait avant elle, et toujours si juste, qu'on était dominé, et par l'heureux choix qu'il savait faire, et par la difficulté qu'on avait éprouvée soi-même. » La valeur, le caractère de l'original n'est-il pas dans ce bonheur de l'expression à travers l'hésitation; le signe de la copie, au contraire, ne se découvre-t-il pas dans un tâtonnement pénible

dont le résultat n'est animé, n'est vivifié, ni par l'observation, ni par l'inspiration.

La copie a d'autres signes par où elle se trahit : si elle rend un coloriste, elle n'a pas la franchise du ton ; si elle reproduit un dessinateur, elle faiblit aux extrémités, et, comme dans la fable, cette sirène trompeuse finit maladroitement ; il semblerait que ces artistes n'ont vu l'homme que jusqu'au col, si bien qu'ils placent leurs têtes sur des carrures impossibles, s'embarrassent dans les bras et sont tout éperdus arrivés au bout des doigts. Nous n'avons pas sur ce point de théorie à exposer ; il nous suffit d'avoir démontré que les copistes ont été en France, au XVIe siècle, plus nombreux, plus habiles qu'à aucune autre époque, et d'avoir établi qu'il est possible de distinguer leurs ouvrages des œuvres originales.

Et je n'arrête ici mon attention que sur les copies identiques, peintes à l'huile d'après les tableaux originaux ou dessinés sur papier d'après les crayons ; car autrement il faudrait aussi m'occuper des transformations particulières aux copies sur émail[1], sur faïence, sur vitrail, en tapisserie, voire même aux copies sculptées. Les œuvres de F. Clouet ont subi ces honneurs variés, et le caractère de son talent est

1. Le lecteur pense sans doute avec moi au portrait de Diane de Poitiers couché, émail du Louvre ; au François II (idem), dont l'original était sans doute à Fontainebleau (voir la description du P. Dan). Je reviendrai, en son lieu, sur ces copies faites d'après les originaux de Fr. Clouet, mais en dehors de son influence.

tel, qu'il perce à travers la couche plus ou moins épaisse de ces procédés différents. J'aurai l'occasion dans d'autres travaux de suivre son influence jusqu'à ces points extrêmes de son domaine.

Il me resterait à mettre ici en pratique ces règles et ces observations, mais ces règles sont générales, elles ressortent de l'ensemble de mes études; leur application, au contraire, est toute spéciale, et, pour ce qui concerne l'école française, elle exige des recherches, des visites, des voyages que je n'ai pas encore accomplis, dont je m'acquitte peu à peu, à bâtons rompus, et selon les occurrences. J'arriverai bientôt à un résultat, et quand même ce travail délicat et difficile ne devrait pas conduire à attribuer à chacun des Clouet les portraits qu'ils ont peints, s'il permettait seulement d'exclure de leur inventaire les portraits qu'ils n'ont pas pu peindre, et de les rendre au pinceau de leurs contemporains et de leurs successeurs, ce serait déjà un pas important de fait. Mais, je le répète, il faut tout comparer, tout juger par ses propres yeux avant d'établir ce bilan. Mon étude n'est pas avancée à ce point. Je vois bien des Janet cités presque partout, je n'en trouve presque nulle part. L'oreille aux aguets, j'accours au premier bruit et on me montre les faibles produits des imitateurs ou les répétitions habiles des copistes. Plus je vais, plus j'acquiers la certitude que des véritables Janet sont rares, soit que ces peintres consciencieux aient peu produit, soit que leurs

œuvres, éparpillées comme les anciennes familles qui les possédaient[1], soient dispersées en France et à l'étranger. On devrait s'attendre à les voir réclamer le grand jour de la publicité, au retour périodique des successions; vain espoir : tandis que chaque nouvel héritier trouve une raison et une excuse pour envoyer aux enchères quelque grand-père, maréchal équestre ou président en grande robe, il réserve soigneusement et soustrait à la vente ces tableaux miniatures dont les dimensions vont à tous les appartements et les qualités charmantes à tous les goûts. Il faudrait établir un vaste système de visites domiciliaires pour constater dans les anciennes familles la transmission régulière des Janet; je n'ai pas ce pouvoir, mais, pour le remplacer, je compte sur le temps.

Pour reconnaître dans un portrait le personnage représenté, nous avons la comparaison avec des portraits qui de fondation portent leurs titres; nous

1. Les collections de portraits étaient encore très-nombreuses au XVIIIe siècle ; elles sont très-rares aujourd'hui. Lorsque M. de Clerambault, généalogiste des ordres du roi, voulut réunir les portraits des membres de l'ordre du Saint-Esprit, il s'enquit des collections qui pouvaient lui offrir des ressources, et un de ses portefeuilles (Bibl. nat., Mélanges de Clerambault. Cab. gen., no 229) est rempli des renseignements qu'il se procura. Dans ces pièces, aujourd'hui si intéressantes, j'avais copié avec soin deux notices qui devaient prendre place ici, mais l'espace me manque pour les publier, je me contente de les indiquer. C'est d'abord la liste de plusieurs collections parmi lesquelles figure celle que M. Fieubet avait réunie dans son château de Beauregard près Blois, c'est ensuite le catalogue des portraits formant cette collection Comme composition et comme authenticité (à Jeanne d'Arc près, voir page 58), cette collection de près de 400 portraits pouvait être et serait encore un modèle, si toutefois la plupart de ces portraits, n'avaient pas été exécutés, comme en fabrique, pour des collecteurs trop impatients. J'ai parlé, dans la description du Palais Mazarin, de ces collections et de leur mérite. J'insérerai ces deux notices dans une nouvelle édition de cet ouvrage.

avons les gravures du temps, les descriptions et les portraits écrits; puis, sinon pour découvrir le nom, au moins pour fixer l'époque à laquelle appartient le personnage, nous avons le costume [1], la tournure, les airs de tête, la coiffure et la coupe de la barbe; nous avons enfin une foule de circonstances accessoires et de détails inaperçus qui deviennent une autorité en formant corps.

Après avoir daté le portrait, après l'avoir nommé sans considération de son mérite, on aborde la question toujours délicate des analogies.

Il y en a d'impossibles, comme le portrait de Diane de Poitiers, que MM. Dibdin [2] et Passa-

---

1. Les études sur le costume sont encore trop incomplètes; on n'a pas fait assez la part des textes : les comptes des rois, reines et princesses donnent mois par mois, année par année, les variations des habillements avec des détails infinis, et qui ont souvent sur les peintures l'avantage d'une date précise. Ce n'est pas trop du concours de toutes les sources d'informations pour suivre la mode et la décrire; il faudra même prendre dans les mémoires imprimés des indications de ce genre de précision :

« Au commencement de novembre 1575, le roy, » dit l'Estoile, « se livre à des dévotions, il laisse ses chemises à grands goldrons dont il estoit auparavant si curieux et en prend à colet renversé, à l'italienne. »

En 1576, il écrit : « Ces beaux mignons portoient leurs cheveux onguets, frisés et refrisés par artifices, remontans par dessus leurs petits bonnets de velours comme font les p..... et leurs fraises de chemises de toiles d'atour empezées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraize, il sembloit que ce fust le chef saint Jean dans un plat. »

2. Il existait à Paris, il y a plusieurs années, dans la collection de M. Craufurd un portrait de Diane de Poitiers que M. Dibdin fit copier par M. Cœuré lors de son voyage à Paris. Il fut gravé à Londres; et, comme on n'imprima qu'un petit nombre d'exemplaires, cette estampe est devenue rare et chère. Le dessin de M. Cœuré avait coûté 300 francs, il se revendit à Londres 600 fr. après qu'il eut servi au graveur, puis M. Craufurd venant à mourir, ses tableaux furent mis aux enchères et la peinture originale se vendit moins cher que la copie : elle fut adjugée à lord Spencer pour 360 francs. Ainsi vont les choses.

Je n'ai pas vu ce portrait; on l'attribue à Janet, sans s'occuper de fixer par lequel des deux Clouet il a été peint. L'un et l'autre ont pu peindre Diane. On sait que cette beauté régna, comme beauté, depuis 1515 jusqu'à sa mort, et comme maîtresse de Henri II, depuis 1536 jusqu'à la mort de son royal amant.

Voici la description de Dibdin : « Diane de Poictiers. This highly curious portrait

vant [1] attribuent à Janet, et que la gravure reporte, sans contestation possible, à l'école de Fontainebleau.

Il y en a d'embarrassantes, comme tous ces portraits peints en tons clairs et fins [2] sur fond vert d'eau, faiblement modelés, traités d'une touche précise et sobre, ne laissant à la couleur que très-peu d'épaisseur, portraits charmants et innom-

is a half length, measuring only ten inches by about eight. Is represent the original, without any drapery, except a crimson mantle thrown over her back. She is leaning upon her left arm, which is supported by a bank. A sort of tiara is upon her head. Her hair is braided. Above her, within a frame, is the following inscription, in capital roman letters : COMME LE CERF BRAIT APRÈS LE DÉCOURS DES EAVES : AINSI BRAIT MON AME APRÈS TOI, O DIEU. (Psalmes XLII.) Upon the whole, this is perhaps the most legitimate representation of the original which France possesses. » (Bibl. antiq. and Pict. Tour in France, II, p. 478.)

1. Passavant Kunstreise durch England und Belgien, p. 192.

2. En décrivant le portrait de Brissac je vais indiquer les traits caractéristiques de cette grande série de portraits :

MUSÉE DU LOUVRE, n° 25. « Le maréchal de Cossé Brissac à l'âge de 30 ans, en 1536. » Portrait en buste, presque de face, la tête coiffée d'une toque à plume d'autruche, un juste-au-corps de velours noir avec manche de soie brune rayée.

Clarté argentine de l'effet, fraîcheur brillante du coloris, tons roux servant de base et de fond aux cheveux, à la barbe et même aux ombres; les prunelles bleuâtres, cintrées d'un linéament plus foncé, un peu vitreuses, donnant au regard quelque chose d'étonné et de fixe, la couleur apposée très-liquide ne laissant aucune épaisseur et se fondant de manière à faire disparaître presque entièrement la touche du pinceau, à effacer le modelé et à donner un peu de platitude à la face. Le tout se detachant vivement, gaiement sur un fond vert d'eau.

Sur ce fond, à droite, on lit M. DE BRISSAC
ESTANT. NEVN?

Le dernier mot me paraît illisible.

Le musée du Louvre montre aussi un portrait d'homme à l'âge de vingt ans, qui porte en bas en lettres d'or : *François Ier, roi de France*. Il est naturellement attribué à Janet, comme dix autres portraits qui sont étrangers à son talent distingué et à sa manière de peindre bien caractérisée. Il faut le reporter au compte de Corneille, en remarquant, comme je l'ai dit plus haut (p. 77), que ce portrait fort peu ressemblant, fut copié par lui, d'après quelque original assez médiocre, peint en 1514.

Cette grande série de portraits est très-nombreuse, Corneille pouvait répéter une de ces petites peintures en quatre ou cinq jours, et son musée n'avait pas d'autre but que d'exciter les désirs des visiteurs et leurs commandes. On conçoit donc combien de copies isolées, ou de séries complètes, il a pu mettre en circulation dans une vie d'artiste qui semble avoir été assez longue et très-active. Le pinceau était sans doute trop lent pour satisfaire aux demandes; il prit la pointe, et se mit à graver hâtivement

brables qu'on serait tenté d'attribuer à un faiseur habile comme Corneille de Lyon, si on avait à l'appui de semblable décision le plus mince document.

Il y en a de frappantes ou d'assez indiquées pour

---

tivement ces mêmes portraits, qui eurent à la fois la popularité de la vogue et la bonne fortune de servir de type à toutes les collections du même genre qui furent publiées depuis lui. Il marque ses estampes de deux C placés l'un au-dessus de l'autre.

Outre les portraits qui figurent au Louvre, on peut rechercher ceux qu'on a placés à Versailles. Les nos 1725, 1727, 1733, 1736, 1778, 1803, 1819 étaient sans aucun doute des Corneille ou d'anciennes copies de Corneille avant qu'on les eût repeintes. Le Laurent de Médicis no 1680 me semble un Corneille, copié par lui pour sa collection, d'après quelque original italien. Quant au Jacques Bertaut, contrôleur du roi, c'est un de ses bons portraits dont on a repeint entièrement le fond et pointillé certains détails. Il porte le no 1760 et cette inscription · Jaq. BERTAVT. CONT.eur DE LA MN. DV. ROY.

Vingt amateurs, au nombre desquels je me compte, possèdent des portraits de Corneille. Je ne puis en faire ici l'inventaire, mais je dirai un mot de quatre portraits de ce même maître, qui faisaient partie de la collection de M. Alexandre Lenoir, achetée à Paris par M. Colnaghi, et revendue par ce marchand d'estampes au duc de Sutherland. Ils sont ainsi intitulés :

Marguerite de France, duchesse de Berry, née en 1523. (A vingt ans.)

Gabriel de Rochechouart, dame de Lansac, née en 1514. (A quarante ans.)

Claude de France, reine de France, née en 1499. (A vingt-quatre ans.)

Une dame inconnue, vue de trois quarts, à manches bouffantes.

Je laisse de côté les attributions; je m'attache à la peinture elle-même, et je constate qu'elle a toutes sortes d'analogie avec le portrait de Brissac, c'est-à-dire avec la série que j'attribue à Corneille de Lyon. Quant aux autres portraits de cette collection, ils sont fort curieux, et il est très-regrettable que l'administration du Musée les ait laissés sortir de France; toutefois je dois dire que pas un seul, de près ou de loin, ne peut être attribué aux Clouet.

Henri III, de face ou de grand trois quarts, la perle à l'oreille, est d'une peinture brunâtre, chaude, d'une touche spirituelle et fine.

La duchesse de Valentinois (repeinte), Henry III, Catherine de Médicis, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, François, duc d'Alençon, Charles IX. Ces six portraits, de la main d'un même peintre, sont originaux et du temps, mais ils ne sauraient être attribués à aucun des Clouet, bien qu'ils soient uniformément intitulés : Clouet dit Janet. — Le cardinal de Châtillon, Marguerite de Valois et Albert de Gondi appartiennent à un troisième peintre — Jacques de Savoie à un quatrième. — Le duc d'Angoulême, qui fut François Ier, et un François Ier n'appartiennent à personne, ce sont des peintures refaites. Enfin les trois frères Coligny, en pied, portent cette signature : *Dumoustier del. fecit.* C'est un dessin sans mérite d'exécution, intéressant seulement par les personnages qu'il représente et par ses rapports avec la gravure signée : *M. Du Val F.* 1579. Tous ces portraits et quelques autres qui descendent jusqu'au XVIIIe siècle sont placés dans une chambre du rez-de-chaussée. Je n'ai pas pu voir un portrait d'homme, attribué à Janet, qui fait partie de la galerie du premier. Le maître de la maison étant absent, ses tableaux étaient empaquetés.

qu'on puisse avec certitude attribuer au maître des portraits qui répondent à sa manière et ne font pas tort à sa célébrité [1].

Il y en a d'autres qui ne sont gênantes que devant

---

1. Règle générale, il n'est pas de musée, pas de collection particulière qui ne se vante de posséder un ou plusieurs Janet. On pourrait donc dresser une longue liste de ces portraits. Je serai très-sobre de mentions; je ne m'attacherai qu'aux peintures que j'ai vues moi-même, ou à celles dont le mérite est attesté par des juges compétents.

Au Louvre : le Henry II, le Charles IX, la reine Élizabeth; le reste, quinze ou vingt numéros, n'est pas de François Clouet.

Le Musée a fait dernièrement l'acquisition d'un portrait en miniature de Catherine de Médicis, à l'âge de 62 ans. La reine est vue de trois quarts, presque de face, le regard est perdu et un peu vague. L'embonpoint et l'affaissement des chairs, signes de vieillesse, sont extrêmement bien rendus. L'exécution est minutieuse, un peu vieillotte, et c'est, cependant, une très-belle et curieuse miniature. Elle a 53 millimètres de hauteur. A qui l'attribuer? Il va sans dire qu'elle a été vendue comme étant de François Clouet; mais en 1582, ce grand peintre, s'il n'était pas mort, avait cédé sa place à d'autres. Ce portrait prouverait en tous cas qu'il avait fait de bons élèves.

M. de Clarac attribue à Janet le portrait d'après lequel Léonard Limousin a fait son émail de saint Paul en pied; c'est une erreur, je la rectifie au nom de Rochetel, compris dans la liste des peintres employés accidentellement.

En Angleterre. Collection royale du château d'Hamptoncourt. « François II enfant, très-agréable portrait en buste, d'un ton pâle et d'une exécution très-soignée. » Tel est le jugement de l'habile et savant M. Waagen (*Kunstwerke und Künstler in England*, tome I, p. 389). Je ne puis ni le confirmer ni le contester, mes souvenirs n'étant pas assez présents; ma dernière visite dans cette belle résidence date de 1834, et alors je n'avais d'yeux que pour les cartons de Raphaël.

Castle Howard, château du comte de Carlisle, près de la ville d'York.

« Catherine de Médicis, épouse du roi Henri II, avec ses enfants François II, Charles IX, Henri III et la princesse Marguerite. Figures entières, grandes comme nature. Peint avec beaucoup de soin dans un ton pâle, particulièrement fin dans les mains. Tableau plus important que les tableaux du même maître que possède le Louvre.

« Une collection de quatre-vingt-huit portraits des personnages les plus considérables de la cour de Henry II, François II, Charles IX et Henry III, dessinés avec esprit et naturel au crayon noir et rouge, dans la manière de Holbein. Les noms sont écrits par une main contemporaine. Il est singulier que tous les hommes sont beaux, et les femmes, au contraire, toutes laides, à peu d'exceptions près. » (*Kunstwerke in England*, II, p. 412).

Il faudrait voir ce tableau. S'il est de Janet, nous pourrons mieux nous figurer ce qu'étaient les grandes peintures du cabinet doré dans le Luxembourg. Quant aux 88 crayons, c'est très-probablement une de ces nombreuses séries dont j'ai parlé à propos des crayons.

Chateau d'Althorp, résidence de lord Spencer.

François II, roi de France, comme dauphin.

Marie, reine d'Écosse, sa femme.

« Ces deux peintures sont de parfaites curiosités en leur genre; elles sont sans au-

les propriétaires de ces portraits, auxquels il faut déclarer que les Janet étant des gens de talent, on ne peut leur attribuer des productions indignes de leur pinceau.

---

sans doute originales et exécutées à l'huile sur panneau de bois, troué par les vers en plusieurs endroits. » Dibdin termine cette description qui n'apprend rien, par ces mots : « This picture is a highly interesting one and was bought at Paris during the revolution, when the anarchy and plunder of those days dispersed family pictures, as well as others treasures, amongst the brokers of the metropolis. » *Ædes alth.*, I, p. 257. Dans un autre de ses nombreux ouvrages, Dibdin nous apprend que ces deux portraits furent acquis de M. Farman, qui les avait achetés à la vente de M. Quentin Craufurd. (*Remin. of a litt. Life*, p. 564.)

Je n'attacherais pas un grand prix à l'opinion de M. Dibdin sur l'authenticité de ces portraits de Janet; le bibliophile se connaissait beaucoup mieux en éditions princeps qu'en objets d'art; mais M. Passavant, qui est un véritable connaisseur, indique ces peintures sous le nom de Janet (*Kunstreise in England und Belgien*) et M. Waagen (*Kunstwerke in England*, tome II, p. 540) ne fait ses réserves que pour le portrait de Marie Stuart, selon lui, trop vieille et trop laide. Je n'ai pas vu cette collection; le vieux lord Spencer, deux jours avant sa mort, m'invitait à la visiter, et sa lettre me parvenait en même temps que l'annonce de ce terme fatal, imposé aux vies les plus nobles, comme aux existences les plus inutiles.

A Londres, Staffordhouse. J'ai parlé (plus haut, page 144) des portraits français de la collection du duc de Sutherland.

A Berlin. Musée royal.

« François II, coiffé d'une toque noire, costumé de noir, couvert de broderies et de perles; il porte l'ordre de Saint-Michel et se détache sur fond noir. »

N° 256. Sur bois. H. 1 p. 4 3/4 pouces.
L. 1 p. 1 1/4 pouce.

« Le jeune duc d'Anjou (Henri III), coiffé d'une toque noire, costumé en noir avec manches rouges, le tout brodé d'or et de perles. Il porte l'ordre de Saint-Michel. » N° 261. Sur bois. Mêmes dimensions que le précédent, et lui servant de pendant. Ces deux portraits proviennent de la galerie Giustiniani, achetée à Paris par le roi de Prusse, en 1815.

Ancienne collection du duc d'Orléans :

Henri prince de Navarre en leage de 4 ans. A° 1557. On lit cette inscription, écrite en lettres capitales, au bas à droite d'un portrait de ce prince, peint sur bois, ayant de hauteur 4 pieds sur 3 pieds de large. Voici la description qui en est faite par M. l'abbé de Fontenoi : « Henry IV est représenté à l'âge de quatre ans; il est debout et vêtu selon le costume du temps, tenant d'une main son épée, et de l'autre s'appuyant sur une table couverte d'un tapis. Il y a des détails précieux dans ce tableau, mais l'illusion de la vérité est détruite par la disproportion qui se trouve entre la hauteur de la table et celle de l'enfant qui, par cette comparaison, est d'un dessin trop svelte et paroît plus que son age. François Clouet, plus connu sous le nom de Janet, s'est acquis une grande réputation dans la miniature et dans le portrait, il vivoit dans le xvie siècle. »

On sait comment cette admirable collection fut vendue à Londres. Je n'ai pas à dé-

Mais, en résumé, la tâche est désormais rendue possible à l'aide des documents que j'offre dans ces deux volumes, de la chronologie qui fixe les limites de la carrière des peintres, de la biographie qui

---

fendre la mémoire de M. de Laborde de Méréville, mon oncle; tous les contemporains, tous les écrivains ont reconnu qu'il avait acheté la collection du duc d'Orléans pour la conserver intacte à la France, et qu'il l'a vendue à Londres par nécessité lorsque mon grand-père, mort en 1793 sur l'échafaud, ne laissait à ses enfants, pour tout héritage, que le nom vénéré d'un homme de bien, consolant débris dans le naufrage de son immense fortune.

Il paraîtrait que ce portrait fut réservé comme portrait de famille, et qu'il a passé depuis dans la galerie de Versailles. En effet, il répond très-bien à la gravure, si ce n'est qu'on a scié la date pour faire entrer le châssis dans le panneau qui lui fut réservé. Ce n'est point un portrait de François Clouet; c'est une peinture française troublée par l'influence italienne et dépouillée de toutes les grandes qualités de nos portraitistes.

Collection de Denon.

Il faudrait placer vers l'année 1525 le portrait de Charles de Lannoy, qui faisait partie de la collection de M. Denon, et supposer alors que Jean Clouet aurait suivi son maître en Italie jusqu'à la fatale journée de Pavie, ou bien qu'il serait allé à sa rencontre à la frontière d'Espagne à sa rentrée en France, après le traité de Madrid. Dans l'une et l'autre circonstance, François Ier n'eut qu'à se louer de Lannoy, et il est très-admissible, s'il a eu Jean Clouet près de lui, qu'il lui demanda le portrait de celui qui, après l'avoir fait prisonnier, le rendait à la liberté. Je n'ai pas vu ce portrait; le catalogue (ce ne sont pas en général des autorités) ajoute aux titres de Charles de Lannoy cette observation : « Ce petit portrait de trois quarts et plus qu'en buste est d'une vérité remarquable. Hauteur 27 pouces, largeur 6 pouces. Il est peint sur bois. »

Il y avait aussi dans cette collection une répétition du portrait de Charles IX qu'on voit au musée du Louvre :

No 146. « Un petit portrait, en pied, de Charles IX, roi de France. Une de ses mains est posée sur la garde de son épée et l'autre sur le dossier d'un fauteuil; sa tête est couverte d'une toque surmontée d'une plume. La finesse du pinceau est poussée au plus haut point dans tous les riches détails qui ornent le costume. La figure se détache sur un fond en partie caché par des rideaux de soie verte. » Hauteur 11 pouces et demi, largeur 6 pouces, bois.

Collection du roi de Hollande, a La Haye :

No 99. Portrait de don Juan d'Autriche, par François Clouet dit Janet.

Bois, hauteur 10 pouces, largeur 8 1/2.

« Don Juan d'Autriche, dans une attitude triomphante, est représenté montant un cheval noir; il a la tête découverte, il est vêtu d'une armure émaillée et ciselée en argent. Il porte une massue en or élégamment travaillée. Son cheval est paré de riches harnais, le bridon est garni de plumes au-dessus de la tête. Le fond de ce tableau est un pan de mur qui se détache sur le ciel. Le lointain est simplement composé et le coloris en est faible. » (*Description des tableaux*, par C. J. Nieuwenhuis, in-8o, 1843.) Ce portrait n'est pas de François Clouet et ne représente pas don Juan

décide l'âge des personnages, le pays qu'ils ont habité, le costume qu'ils portaient à l'époque où ils sont représentés. C'est bien peu, diront quelques-uns, pour se guider au milieu de cette mer iconographique; c'est beaucoup, répondra le vrai connaisseur qui sait qu'une règle vaut par sa base et par sa certitude. Aussi sommes-nous fier de pouvoir déjà donner à la critique ce fanal conducteur qui, s'il ne lui évite pas tous les écueils, lui montre

---

d'Autriche. Il est de Jean Clouet, il a été fait pour servir de pendant au portrait de François Ier (décrit p. 18), et il représente Henri II à l'âge de 29 ans, en 1546. Mêmes dimensions, même armure, même équipement. Seulement la tête du prince est découverte, son cheval, de robe noire, est harnaché de broderies blanches, et il marche de gauche à droite. A ces différents titres, ce petit tableau mérite toute notre attention, et je n'ai relégué sa description dans cette note que parce qu'il porte les traces d'une main fatiguée par l'âge et qu'il ne pouvait servir à caractériser complétement la manière du maître. En effet, ce portrait n'atteint que médiocrement la ressemblance; la tête est petite et maigre, le modelé pauvre et le ton plus faible encore que dans le portrait de François I. Le peintre n'a retrouvé sa vigueur de jeunesse que pour rendre, avec sa surprenante habileté, toutes les broderies du harnachement et la damasquinure d'argent se détachant sur le fer noir de l'armure. Une main maladroite a repeint le ciel.

Si, comme on le murmure, la collection du roi de Hollande doit devenir la proie des enchères, il est à souhaiter que ce portrait de Jean Clouet soit acquis pour le Louvre. Aucun autre musée ne peut en apprécier, aussi bien que nous, les mérites de toutes sortes.

Musée royal de Bruxelles :

No 140. « Portrait d'homme vu de face, la tête coeffée d'une tocque, tenant un livre dans la main droite, ayant près de lui un petit chien, le tout se détachant sur fond vert. » Ce portrait est donné à Holbein et appartient à un peintre français. Je ne saurais dire auquel de nos bons portraitistes on peut l'attribuer, l'exécution étant plus timide et le ton plus vigoureux que dans les productions de Claude Corneille.

Paris. Collection de M. Sellières :

No 517. « Eléonore d'Autriche, reine de France et de Portugal, fille de Philippe I, archiduc d'Autriche, roi d'Espagne, sœur de Charles-Quint, épousa, en 1530, François I; elle mourut en Espagne, en 1558. Peinture à l'huile par François Clouet dit Janet, peintre français qui florissoit sous François I, Henri II, Charles IX et Henry III : peint sur bois. H. 29 cent., L. 22. » J'ai copié la description de M. Labarte. Ce tableau, qui faisait partie de la collection de M. Debruge-Dumesnil, a été adjugé à M. Sellières au prix de 430 francs. Je n'ai pas trouvé dans ce portrait la vie et l'esprit que F. Clouet laissait pénétrer dans ses ouvrages; il m'a semblé que ce pouvait être quelque copie du temps faite avec soin et patience.

cependant le chenal et le port. Autant il faut se méfier de la sagacité de l'expert et de ses hypothèses, quand, dépourvu de règle, on le voit s'exercer dans le vide, autant on peut se fier à son instinct inné, sorte de seconde vue, quand il suit les jalons posés par une saine critique.

II

PEINTRES EN TITRE D'OFFICE.

Ce chapitre contient des notices sur les peintres appelés peintres du roi, et qui, à ce titre, comptaient au nombre des *officiers domestiques de l'ostel du Roy*. J'ai admis seulement ceux que mentionnent des documents authentiques. Bon nombre de peintres furent employés accidentellement ou attachés spécialement à des travaux particuliers, comme à Fontainebleau, au château de Madrid, etc.; mais ils n'étaient pas appointés, et ils ne sont pas portés dans les comptes de l'hôtel, sur l'état des officiers domestiques. Ils étaient payés à la journée, à la semaine, au mois, et on portait la dépense dans les comptes de bâtiments royaux ou dans les comptes particuliers ouverts pour certaines dépenses momentanées et spéciales. Plusieurs peintres sont mentionnés dans les mémoires du temps et dans différents ouvrages avec le titre de peintres du roi; je les enregistrerai, à mon tour, mais dans un chapitre spécial rejeté à la fin de cet ouvrage. Ce fut pendant quarante années, on se

gardera de l'oublier, l'ambition des artistes supérieurs de tous les pays d'être appelés en France par François I[er] et son fils Henri II; ce fut aussi la prétention de tous les artistes inférieurs d'avoir repoussé les offres de ces généreux souverains.

Ces notices paraîtront bien sèches à ceux qui cherchent les biographies romanesques; assez d'autres sauront y ajouter les ornements du style et de l'imagination; pour moi, j'aurais pu les animer d'une manière instructive en discutant les miniatures, les émaux et les tableaux qu'il est permis d'attribuer à chacun de ces artistes, mais j'ai craint, dans l'état trop peu avancé de mes recherches, de me laisser déborder par l'esprit de système et l'entraînement des conjectures.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PEINTRES

EN TITRE D'OFFICE.

Nicolas Beliart.	1577.[1]
Guillaume Bellon. . . .	1559.
Jehan Bourdichon . . .	1484.
Anthoine Caron. . . .	1570.
Gentian Bourdonnoys . .	1560.

1. Ces dates ne se rapportent ni à la naissance, ni à la mort de l'artiste, mais au document que j'ai découvert dans les monuments, et que je produis en tête de chaque notice. Les notices sont rangées dans l'ordre de ces dates.

Marin le Bourgeois. . . 1599.
Guillaume Bouteloup. . . 1559.
Guillaume Charles . . . 1599.
Guillaume Chou. . . . 1599.
Charles de Court. . . . 1584.
Jehan de Court. . . . 1560.
Albert Dicdier. . . . . 1609.
Martin Dicdier . . . . 1599.
Nicolas Douay. . . . . 1599.
Charles Doué. . . . . 1603.
Jacques Doué. . . . . 1618.
Jehan Doué . . . . . . 1599.
Ambroise Dubois. . . . 1601.
Cosme Dumonstier. . . 1586.
Daniel Dumonstier. . . 1630.
Estienne Dumonstier. . . 1569.
Geoffroy Dumonstier. . . 1533.
Pierre Dumonstier . . . 1584.
Marc Duval. . . . . . 1565.
Benjamin Foulon. . . . 1586.
Jean Foucquet. . . 1415-1485.
Martin Freminet. . . . 1603.
Pierre Geoffroy. . . . 1609.
Simon Goudelle. . . . 1580.
Pierre Gourdel . . . . 1585.

Denys Gueserart	1547.
Barthelemy Guety	1522.
Robert Jullien	1599.
Nicolas Labbé	1559.
Nicolas Leblond	1610.
Léonard Limosin	1559.
Jean Lesage	1483.
Eloy Manier	1550.
Charles Martin	1601.
Germain Musnier	1548.
Nicolas Nicolaï	1532.
Jehan Patin	1584.
Jacques Patin	1584.
Jean Perreal	1498.
Louis Poisson	1619.
Nicolas Poussin	1640.
Fr. Primatice	1540.
Étienne des Salles	1494.
Antoine de Recouvrance	1588.
Roger de Rogery	1559.
Il Rosso	1532.
Jean Sepclat	1508.
Robinet Testart	1473.
René Tibergeau	1558.
Charles de Varye	1532.
Simon Vouet	1628.

JEHAN FOUCQUET.

1415 — 1485.

J'ai terminé mes études sur les arts, au moyen âge, par les travaux de deux grands artistes, Michel Colombe, le sculpteur, et Jean Foucquet, le peintre. Je commence mes études sur la renaissance des arts à la cour de France, en décrivant les ouvrages, en appréciant les tendances de ces deux artistes.

Cette rencontre et cette fusion n'ont rien qui doive étonner. Dans les arts, tout s'enchaîne ; un grand progrès surgit tout d'un coup, mais il est le résultat attendu de longs efforts et du lent travail des années. Une nouvelle tendance dans les arts est toujours une inconnue dégagée d'anciennes tendances. Vouloir attribuer la renaissance en France à l'impulsion donnée par cinq ou six artistes, que François Ier installa dans Fontainebleau, c'est confondre la fausse renaissance avec la vraie, notre renaissance italienne de 1550 avec la renaissance française de 1450 ; ou plutôt, comme on l'a fait généralement depuis le XVIe siècle, et comme on l'accepte aujourd'hui avec trop de facilité, c'est méconnaître la valeur de l'art français, son originalité, sa persistance.

Mon opinion diffère entièrement de l'opinion commune. Je crois que nos peintres, nos sculpteurs

et nos architectes, qui progressaient régulièrement dans le développement de leur art par la seule influence des écoles nationales et des efforts rivaux, se sentirent, comme les artistes italiens, et totalement en dehors de leur influence, animés par ce grand courant qui électrisa le monde vers le milieu du XVe siècle.

Alors, en 1445, avant que le Pérugin et Léonard de Vinci fussent venus au monde, Jean Foucquet peignait comme l'Italie ne se doutait pas qu'on pût peindre, et Michel Colombe sculptait comme l'Italie a sculpté cinquante ans plus tard. L'architecture, plus lente dans sa transformation, parce que ses entreprises ont des précédents qui l'engagent, manifestait toutefois ses tendances réformatrices, et préparait ce grand artiste qui construisit le Louvre, un monument dont les heureuses proportions, l'originalité et la richesse n'ont pas d'égales en Italie.

Cette opinion demanderait des développements qu'elle recevra plus loin, et des preuves qu'on trouvera accumulées dans cet ouvrage.

Jean Foucquet, entré vers 1430 dans l'école où l'influence flamande dominait, apprit tous ses secrets de patiente imitation et de surprenante perfection, en même temps qu'il s'habitua à ne considérer pour maître que la nature même. Il sortit de cet enseignement, aussi flamand qu'on pouvait le devenir en restant français, en conservant sa valeur propre et son originalité native. C'est dans ces dis-

positions heureuses que le trouva la grande pensée de renaissance qui soulevait le monde, et, comme toute vive intelligence, il s'abandonna à l'entraînement des réformes et du progrès. Que les peintres italiens soient venus à la cour de Louis XI, que leurs tableaux aient passé les monts pour se faire admirer à titres de produits étrangers, peu importe; Jean Foucquet n'avait rien à copier dans tout ce que produisait l'Italie, car il lui était supérieur par l'heureuse imitation de la nature et le maniement de ses couleurs; mais, comme elle, il sentait que des liens traditionnels retenaient ses personnages, et il sut donner à ses figures des expressions aussi variées que les passions qu'il voulait peindre, et des gestes animés, en rapports naturels avec les actions qu'il mettait en mouvement.

Nous avons, pour apprécier son style et sa manière, de nombreuses miniatures et des tableaux; au moyen de documents authentiques, nous pouvons fixer avec autorité quelques époques dans sa biographie. Commençons par celle-ci. Je suppose qu'il naquit à Tours vers 1415, c'est-à-dire, qu'il aurait eu 70 ans en 1485, à l'époque où tous les renseignements cessent sur son compte et où l'on peut croire qu'il mourut.

Mes recherches, qui ont suivi naturellement une marche chronologique, ne sont pas arrivées assez avant dans le xv[e] siècle pour que je puisse fournir, sur les débuts de sa vie, les renseignements que j'es-

père de ma persévérance, en me rapprochant davantage du XVIe siècle. Le premier document, qu'il convient de citer ici, nous prouve que Foucquet, alors même que Lichtemont figure dans les comptes à côté de lui, était bien réellement l'homme important et le premier peintre. Dans le compte des funérailles de Charles VII, mort le 22 juillet 1461, on trouve ce passage : « *Paintrerie.* — A Jacob Lictemont, paintre, pour avoir moulé et empreint le visage dudict feu seigneur pour servir à l'entrée de Paris. . . . . XIIIJ liv. XVI s.

« Pour avoir fait porter, par ung homme, ung petit coffret de boys, ouquel étoit l'estature du visaige du Roy, du lieu d'Yenville (Janville) en la ville de Paris. . . . . XXXIJ s. VI d.

« Pour le voyage dudict Pierre de Hennes, de Bourges à Paris, pour apporter l'empraínte dudict visaige, y cuidant trouver Foulquet le paintre, ouquel voyage il a vacqué IIJ jours, pour ce. xl st.»

Après dix ans, les dix années où Foucquet était dans la force de son talent, on le retrouve au service d'un autre roi dans le document suivant :

« Compte cinquième et derrenier de Me André Briçonnet, notaire et secretaire du roy — pour treize mois entiers commençans le premier jour d'octobre mil soixante dix.

« Audict seigneur pour emploier en ymaiges d'argent et autres à son plaisir, IIJ escuz.

« A Jehan Foucquet, paintre, la somme de lv, lt.

pour xl escuz d'or, laquelle le roy, nostredit seigneur, lui a ordonné et fait bailler comptant, le xxvime jour dudict mois de décembre, sur ce qu'il luy pourra estre deu pour la façon de certains tableaux que ledit seigneur lui a chargez faire pour servir aux chevaliers de l'ordre de Saint-Michel nouvellement prinse par iceluy seigneur pour ce cy. . . . . lv liv. t.»

Il semblerait, d'après ces deux extraits, que Foucquet n'avait point obtenu encore le titre de peintre du roi qu'on lui donne dans un autre acte, daté de deux ans plus tard : « Fouquet, peintre du Roy, chargé de l'enluminure d'un livre d'heures pour la duchesse d'Orléans. » Cat. des Arch. de Joursanvault. n° 824, et Cat. Farenc. Je n'ai pu retrouver l'original de cette quittance datée de 1472, force m'est de reproduire l'aride rédaction des catalogues de vente; mais je m'y fie d'autant mieux, que j'ai éprouvé, plus d'une fois, l'exactitude de M. Gaule qui est l'auteur du premier.

En 1474, Louis XI se préoccupait de sa mort, il voulut préparer son tombeau; il ne crut pas que les deux artistes les plus habiles fussent de trop, en associant leurs talents, pour composer et exécuter ce monument. On lit dans ses comptes : « A Michau Colombe, tailleur d'image et Jehan Fouquet, peintre à Tours, 22 liv. sçavoir audit Colombe 13 liv. 15 s. pour avoir taillé en pierre un petit patron en forme de tombe qu'il a fait du comman-

dement du Roy et à sa pourtraiture et semblance, pour, sur ce, avoir avis à la tombe que le Roy ordonnera estre faite pour sa sépulture et audit Fouquet pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable cause. »

C'est en sa qualité de peintre du roi qu'il est encore une fois porté dans *le neuvième compte de sire Jehan Briçonnet, conseiller du roy pour l'année finie en* 1475 : « A Jehan Foucquet, peintre du Roy, pour entretenir son estat. »

Tels sont les documents officiels et contemporains. J'en espère d'autres de la continuation de mes recherches, et plus encore du dépouillement que je vais faire des registres des comptes de l'hôtel de ville de Tours. Cette vieille cité et la Touraine furent une sorte de capitale de la cour pendant le xve siècle; les artistes répondirent à l'appel de la grande protection royale, et il est bien probable que Foucquet, comme Michel Colombe, fut employé plus d'une fois par la municipalité. Après les documents, nous avons les témoignages de ceux qui admirèrent le talent de ce peintre; mais je dois être sobre de ces citations prises dans les ouvrages imprimés, et je m'en tiendrai à quelques vers de Jean Lemaire, qui a pu connaître sa personne et fréquenter son atelier. En 1509, il s'exprime ainsi, dans une pièce de vers, qu'il a intercalée dans la légende des Vénitiens, sans qu'elle ait grand rap-

port avec la chronique passionnée qu'il écrivait contre les ennemis de Louis XII :

« J'ay pinceaulx mille et brosses et ostilz
« . . . .
« Et se je n'ay Parrhase ou Appelles
« Dont le nom bruit par mémoires anciennes
« J'ay des espritz récentz et nouvelletz
« Plus ennobliz par leurs beaux pinceletz
« Que Marmion iadis de Vallenciennes
« Ou que Foucquet qui tant eut gloires siennes
« Ne que Poyer, Rogier, Hugues de Gand
« Ou Johannes qui tant fut élégant.

« Besoignez doucques mes alunnes modernes
« Mes beaux enfans nourriz de ma mamelle
« Toy Leonard qui as graces supernes
« Gentil Bellin, dont les los sont éternes
« Et Perusin qui si bien couleurs mesle
« Et toy Jehan Hay ta noble main chome elle
« Vien voir nature avec Jehan de Paris
« Pour luy donner vmbraige et esperitz. »

Dans la *Couronne margaritique*, poëme qu'il composa beaucoup plus tard, il s'adresse également à Jean Foucquet, en passant en revue tous les artistes célèbres, la plupart contemporains :

« Alors mérite estant en leur danger
Ne peut fuyr que tout ne leur desploye;
Car l'un d'iceulx estoit maistre Roger,
L'autre Fouquet, en qui tout loz s'employe. [1] »

---

1. C'est ainsi que Pelegrin, composant à la fin du xv[e] siècle, un traité : *De artificiali perspectiva*, dont la première édition parut à Toul en 1504, dédie son ouvrage aux peintres célèbres à cette époque et parmi eux à Foucquet :

O bons amis, trespassez et vivens,
Grans esperiz, Zeusins et Apelliens
Décorans France, Almaigue et Italie,
Geffelin, Paoul et Martin de Pavye,
Berthelemi, Fouquet, Poyet, Copin,
Andre Montaigne, et d'Amyens Colin,

L'appréciation de sa manière, l'examen critique de ses productions, devraient suivre ces renseignements sur sa personne; mais il est difficile de définir ce beau talent en l'isolant et sans tenir compte des influences auxquelles il fut soumis. On trouvera cette étude complète dans mon Histoire des ducs de Bourgogne. Sa place était là, car Foucquet appartient encore au moyen âge. Il est, pour la France, la plus complète et la plus haute manifestation de notre art national, issu de l'école des Van Eyck, et se dégageant de ses liens trop étroits pour prendre un essor plus libre. Je me contenterai d'indiquer ici les miniatures et les tableaux qui m'ont servi pour étudier ce glorieux point de départ de notre renaissance nationale. Nous devons, à une note de Robertet, de pouvoir reconnaître les productions de Jean Foucquet. Au moyen du manuscrit qu'elle nous désigne, devenus familiers avec sa manière, nous pouvons sans difficulté lui attribuer d'autres ouvrages et laisser à ses élèves un grand nombre de miniatures, conçues dans son style,

---

Le Pelusin, Hans Fris et Leonard,
Hugues, Lucas, Luc, Albert et Benard
Jehan Jolis, Hans Grun et Gabriel
Vuastele, Urbain et l'ange Micael
Symon du Mans : dyamans margarites,
. . . .
Jaspes, berilz, acates et cristaux
Plus précieux vous tiens que telz joyaux.

M. de Chenevrières a cité, le premier, ce passage intéressant, dans ses *Recherches sur quelques peintres provinciaux*; ouvrage original et nourri de faits, composé avec cœur, écrit avec beaucoup de verve et d'esprit. Tome I, p. 276.

quelquefois d'après ses compositions, mais exécutées sans le talent qui le distinguait. Ce manuscrit, placé sous le n° 6891 de l'ancien fonds de la Bibliothèque nationale, contient la traduction française des Antiquités des Juifs de Josèphe. Il a été écrit avec un soin particulier et une régularité admirable par le calligraphe du duc Jean de Berry, qui le faisait orner par ses enlumineurs, probablement par Paul de Limburg et ses frères, lorsque la mort le surprit en 1416. Trois miniatures et les entourages étaient seuls terminés, les armes des ducs de Berry les accompagnaient. Ce beau manuscrit passa, j'ignore pourquoi et comment, dans la possession de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui le fit achever par Jean Foucquet, vers 1465, à une époque où, retiré des conspirations dont il remplissait sa vie, il jouissait à Paris des grands biens qu'il possédait et des pensions que lui avait assignées le roi sur les recettes du trésor. Aussi distingue-t-on dans une souscription à moitié effacée ces mots : « Ce livre est au duc de Nemours. » En 1477, l'échafaud, dressé au milieu des halles de Paris, vit tomber la tête de Jacques de Nemours, et sa seconde fille, Catherine d'Armagnac, hérita du manuscrit, qu'elle transporta dans la famille de Bourbon, en épousant le duc Jean II, le 28 avril 1484. Ce prince, ne voulant pas que la postérité doutât de sa légitime propriété, fit couvrir les armes de Berry de son écu écartelé des armes d'Arma-

gnac. Il mourut sans enfants, le 1er avril 1488, dans son château de Moulins. Son frère, Pierre II, le gendre de Louis XI, hérita de ses titres, de ses biens, et aussi du manuscrit, comme le marqua son secrétaire Robertet, au moment même où il en prenait possession : « Ce livre, Josephus de Antiquis, est à monseigneur Pierre deuxme de ce nom, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, etc. — ROBERTET. »

Si Robertet s'en était tenu là, nous lui étions peu redevables, mais il ajouta une note qui, pour nous, a un grand prix : « En ce liure a douze ystoires, les troys premières de l'enlimineur du duc Jehan de Berry et les neuf de la main du bon paintre et enlumineur du Roy Loys XIe, Jehan Foucquet, natif de Tours. » Le secrétaire du duc de Bourbon avait connu Catherine d'Armagnac et Foucquet lui-même; il savait donc pertinemment ce qu'il affirmait. On remarquera qu'il parle du bon peintre du roi Louis XI, comme d'un personnage pour lequel les égards dus à la mort sont déjà acquis. Ce beau volume, qui n'eut jamais de second tome, se trouvait en 1544 dans la Bibliothèque de Fontainebleau, où il fut enregistré avec l'indication de sa première provenance, c'est-à-dire que le rédacteur copia la note de Robertet[1], que M. Barrois

1. On remarquera le mot *enlimineur* écrit de la même manière, et l'erreur du chiffre qui donne neuf miniatures à Foucquet au lieu de onze qui lui appartiennent : « Un gros livre sur vélin des anciennetés des juifs, selon la sentence de Josèphe, a douze ystoires; les troys premières de l'enlimineur du duc Jehan et les neuf de la main du bon paintre du roy, écrit en prose françoise à deux coulonnes. »

a eu le tort de reproduire, comme si elle appartenait à *l'inventaire et prisée des livres du duc de Berry* rédigés 128 ans plus tôt.

Le contraste entre les trois premières miniatures de l'ancienne école et les onze de la main de Foucquet est instructif. Avec une égale perfection dans l'exécution, il y a un monde entre elles pour l'harmonie du ton, la perspective linéaire et aérienne, le mouvement des personnages et la variété des expressions. Peintre aussi naïf, observateur plus naturel que Hemling, Foucquet a dans ses figures quelques-unes des qualités les plus solides de ce peintre délicieux, et pour ses échappées de lointain, ses paysages à vol d'oiseau, il surpasse Jean van Eyck, tant il sait éclairer avec harmonie ses plans successifs et les pénétrer de perspective aérienne, tant il comprend les ressources offertes par la nature dont il imite, sur ces charmants bords de la Loire, la vallée sinueuse et les collines qui descendent vers elle. Les détails de ses vues, une ville à mi-côte, un clocher sur la hauteur, des maisons en briques, aux charpentes saillantes, ont toute la bonhomie de la vérité prise sur le fait; la grandeur de ses horizons, la profondeur de ses lointains, offrent une réalité saisissante qui amplifie ces panoramas microscopiques. Ses compositions sont paisiblement animées, comme les compositions des Van Eyck et des Hemling, mais il varie, avec plus de bonheur, ses groupes et les attitudes de ses personnages.

Dans la mêlée fortement enchevêtrée de la première miniature (folio 70), il y a trois figures qui ont une vigueur de geste et une vérité de mouvement incomparables. C'est, à gauche, un guerrier à pied, vêtu d'une armure dorée, qui frappe son ennemi d'un revers de hache; c'est, sur le premier plan, un homme à genoux, en robe jaune, implorant le pardon de son ennemi qui le saisit par les cheveux; c'est enfin, à droite, un cavalier, lancé au galop de son cheval, qui perce un fantassin à la manière du saint Georges de Raphaël. Je pourrais citer ainsi, dans chacune de ces onze miniatures, plusieurs figures qui, sans rien devoir à l'Italie, sont devenues, par le mouvement et l'élégance, étrangères à la Flandre. L'artiste procède en tout avec une hardiesse d'innovation toute de renaissance. Ses raccourcis, toujours hardis, sont souvent heureux, parfois impossibles; tantôt il voit sa scène de haut, tantôt de bas, coupant les figures du premier plan à mi-corps. Si ses figures se drapent noblement, si ses édifices s'élèvent dans un style purement antique, je ne vois dans ce scrupule archéologique qu'un progrès, sans y trouver forcément la preuve que Jean Foucquet aurait fait le voyage d'Italie, car dans ce même volume, le temple de Salomon est un édifice purement gothique; et serait-il resté fidèle, sur ce point surtout, à ses souvenirs nationaux, quand il s'en éloignait sur d'autres. Les arcs de triomphe romains et les autres monuments an-

tiques, qui se rencontraient alors sur toute la France, suffisaient bien pour lui donner des modèles; et, quant aux modifications élégantes introduites dans l'ornementation, quant aux mélanges heureux des marbres différemment nuancés, c'est dans son goût qu'il puisait un certain arrangement idéal, dont l'Italie ne pouvait encore lui offrir la réalisation et que nous désignons sous le nom de style de la renaissance.

Le premier volume du Tite-Live de la Sorbonne (n° 297, Bibl. nat.) a été également orné de miniatures par la main de Jean Foucquet. En parcourant ce petit musée, on y trouve des tableaux d'Ostade, aux bourgeois naïvement vulgaires, aux détails d'habitations poétiquement prosaïques (folio 6) et des batailles dignes de Mantègne et de Donatello, supérieures en quelques points à leurs productions, tant les poses des combattants sont élégantes et naturelles, tant l'ensemble de la composition prend de grandeur, éclairée par une intensité de lumière qui échelonne vingt plans successifs en se noyant dans une demi-teinte harmonieuse (folio 15).

Dans ces nombreuses miniatures, on trouve de tout[1], mais on cherchera le peintre sérieux dans

1. Voici une description sommaire : La miniature folio 5, occupe toute la largeur de la page, les autres seulement la moitié ou la largeur d'une colonne. (Fol. 6, verso), Echappée de paysage, délicieux Bourgeois pleins de naïveté. (Fol. 7, verso), une ville vue à vol d'oiseau, effort de perspective aérienne, imitation des constructions du Midi, des tours carrées et pas une flèche. (Folio 9), une main étrangère se trahit dans cet Enlèvement des Sabines. (Folio 11), un édifice très-richement orné, dans le style de l'antiquité, avec une élégance propre à la renaissance et sans le moindre mé-

la première miniature. Les figures ont dix-huit centimètres de hauteur, et le peintre a pu donner à leurs traits toute l'importance, toute la valeur d'un portrait. La figure du jeune gentilhomme, vêtu de rouge, qui tient l'épée fleurdelisée, est raphaëlesque par sa pose élégante, la pureté de ses traits, la douceur de son expression et la délicatesse de ses mains. L'école française est tout entière dans la douceur du modelé et l'éclat du coloris de cette charmante figure.

Cette miniature nous conduit aux 40 miniatures détachées d'un livre de prières [1] que possède M. George Brentano-Laroche, à Francfort, et au portrait d'Agnès Sorel, du musée d'Anvers, si souvent reproduit par les collecteurs [2]; mais il faut

---

lange de gothique; au bas, une scène populaire des rues de Paris; à gauche, une échappée des rues de Tours. (Folio 14, verso), tableau remarquable. (Folio 15, verso), le combat dont j'ai parlé dans le texte. (Folio 17, verso), des têtes de vieillard assez belles. (Folio 20, recto), cette miniature est de la main d'un élève. (Folio 21, verso), Travail natif du maître. (Folio 23, recto), détails bien rendus, char curieux, postillon au naturel. (Folio 26), Expression cherchée, mal trouvée, exagérée. (Fol. 30, verso), Paysage délicieux. (Folio 32, verso), de la main d'un élève. (Folio 51, verso), Grande miniature exécutée par un élève d'après les compositions du maître. (Folio 106, recto; et folio 114, recto), les miniatures sont d'un élève très-habile, et qui avait son originalité propre. Le reste du volume, où l'on compte un très-grand nombre de miniatures, appartient à ces habiles enlumineurs qui ne cachent pas, à l'œil exercé, le travail de fabrique sous l'éclat des couleurs.

1. Une miniature, qui appartient à cette suite, se trouvait dans la collection du poëte Roggers, à Londres. J'ignore qui la possède aujourd'hui, mais je sais que le musée du Louvre aurait dû l'acquérir. M. G. Brentano croit que ce livre de prières a appartenu à Me Étienne Chevalier, argentier de Louis XI; on n'oubliera pas le document, cité page 159 : *Foucquet payé pour avoir fait l'enluminure d'un livre d'heures, pour la duchesse d'Orléans, en* 1472.

2. Les administrateurs de ce musée n'ont pas fait preuve d'un jugement sûr, lorsqu'ils ont placé au plafond, hors de la vue la plus perçante, ce curieux portrait de la maîtresse de Charles VII. Jean Foucquet, en la transformant en sainte vierge, en l'entourant de ces anges rouges, à six ailes croisées, qu'on retrouve dans ses minia-

ajourner, comme je l'ai dit, la description qu'exigent ces ouvrages remarquables et les discussions qu'ils comportent. Une remarque seulement : Jean Foucquet était *paintre et enlumineur*, comme l'atteste son contemporain Robertet, et ce tableau prouve que sa peinture à l'huile n'était pas inférieure à sa miniature. Marguerite d'Autriche possédait, dans son riche musée, une Notre-Dame peinte par lui [1]. Quant aux élèves qui suivirent la manière de Jean Foucquet et s'instruisirent à son école, ils sont dignes d'attention. Je leur attribue les grandes miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne, dont Poyet [2] a si délicieusement peint les entourages; et, quant aux enlumineurs de fabrique, qui gagnèrent leur pain en imitant la manière du maître, ils furent nombreux; vingt manuscrits témoignent de leur activité [3].

---

tures (folio 70 du Josèphe de la Bibl. nat.), lui a cependant conservé sa coiffure et ses vêtements ordinaires. On se rappelle que Foucquet naquit selon nous en 1415, et on sait qu'Agnès Sorel mourut le 9 février 1450. Voici comment les rédacteurs du Catalogue décrivent ce précieux tableau : N° 106. — « Hauteur 94, largeur 81 cent., peint sur bois. École inconnue : Vierge avec l'Enfant Jésus entourée d'anges bleus et rouges. » M. Van Ertborn, en achetant cette peinture à Paris, en l'enlevant à la France, pouvait espérer qu'on en ferait plus de cas en Belgique.

1. On lit dans son inventaire rédigé en 1516 : « Un petit tableaul de Nostre Dame bien vieulx, de la main de Foucquet ayant estuy et couverture. »

2. Voir la notice de Poyet, parmi les peintres employés accidentellement. J'ai souvent été tenté d'attribuer ces grandes miniatures à Jean Foucquet lui-même dans la dernière année de sa carrière; mais ce peintre, selon moi, mourut en 1485, et Anne de Bretagne n'arrivait à la cour de France qu'à la fin de 1491.

3. Le Tite-Live de Versailles, n° 260 de la Bibl. nat., est un des plus remarquables, il a 298 feuillets de beau vélin in-folio. La première miniature a toute la largeur de la page, les autres n'occupent que l'étendue d'une colonne.

ROBINET TESTART, ENLUMINEUR.

1473.

Le premier renseignement sur cet artiste se rencontre dans « l'état des officiers domestiques de l'hostel de Ms. Charles d'Orléans, comte d'Angoulesme, en 1473-87 » : *Varlets de chambre* :

« Robinet Testart en 1484, enlumineur en 1487.»

J'ai trouvé le second renseignement dans le volume où est enregistré « l'Estat des officiers de l'hostel du Roy pour l'année commençant le 1er janvier 1522 et finissant le 31 déc. 1523. » L'article concernant Testart est placé après une rubrique qui le désigne comme attaché à la personne de François Ier dès avant 1515.

« Pensions d'officiers qui sont au Roy avant son avènement à la couronne.

« Robinet Testart, enlumyneur. . 100 livres,» et plus bas dans l'état détaillé : « A maistre Robinet Testart, enlumineur et varlet de chambre ordinaire du Roy, la somme de cent livres, pour sa pension durant ceste présente année, commencée le premier jour de janvier 1522 et finie le dernier jour de décembre 1523. » Il n'est plus qu'à titre de pensionnaire sur « l'Estat des officiers de l'hostel du Roy pour l'année commençant le premier jour

de janvier mil cinq cens vingt huict et finissant le dernier jour de décembre mil cinq cens vingt neuf. »

« PENSIONS.

« A Robert Testart. . . . . 100 livres. »

JEAN LE SAIGE.

1483.

Jean Massue termina, le 13 mars 1497, la composition, ou plutôt la compilation, d'un ouvrage qu'il intitule *les Marguerites historiales* [1], et dont M. P. Paris a donné une trop bonne description [2] pour que je prenne de nouveau la peine d'analyser ce fatras. Il suffit de savoir qu'au milieu de subtiles questions et de réponses qui ne le sont pas moins, on lit ceci : « Chapitre vij^{xx} v^{e} de la vertueuse question théologale proposée — par — Jehan Champory Apostolle de Puysaye et Scribe de Lorris et sollue par maistre Jehan Le Saige. » La question est de savoir si la Vierge n'a pas rompu son vœu de chasteté en épousant Joseph. « A ceste question respond honorable personnaige et personne autentique maistre Jehan Le Saige, maistre en divinité en loys et en decret, prevost de Crecy et recteur de

1. Biblioth. nationale, ancien fonds, n° 7292.
2. Les manuscrits français, tome VII, p. 316.

Sainct-Fergeaul en Puysaye, pinctre très exquis du roy de France Loys. »

Ce même Le Saige figure encore au folio 140 à 142, mais simplement sous le titre de *maistre Jehan Le Saige*, et puis nous n'en apprenons pas davantage. J'espère qu'en continuant mes recherches pour écrire les derniers chapitres de l'Histoire des ducs de Bourgogne et pour présenter le tableau des arts, tant dans les pays gouvernés par ces princes magnifiques, qu'en France, où nos artistes étaient soumis à leur puissante influence, je trouverai quelques renseignements plus explicites, quelque document plus direct. La date de l'ouvrage de Jean Massue m'engage à placer ce nom dans cette liste.

JEHAN BOURDICHON.

1484.

Ce vieux serviteur de nos rois figure sur les comptes de Louis XI, dont on trouvera le dépouillement dans l'ouvrage que je viens de citer. Il suffira de rappeler ici qu'il est employé comme peintre d'histoire, de portraits, de panoramas de ville, comme coloriste de statues et comme enlumineur de manuscrits. Le pieux roi l'associait, dans les dernières années de sa vie, à ses œuvres de dévotion, et il figure, ainsi qu'il suit, dans un *roole de ses pensionnaires* :

« Jehan Bourdichon. . . . . lx livres. »

La première mention qui entre dans mon cadre est celle-ci : « A Johannes Baudichon, painctre du « Roy, demourant à Tours, la somme de vingt « quatre livres quinze sols tournoys, pour avoir fait « faire deux grans chaires tourneisses et par luy « painctes et toutes dorées de fin or pour le service « de ladicte dame. . . . . . 24 liv. 15 s.

« Juillet 1485. A Pierre Siméon, serrurier, de- « mourant à Tours, xxv sols pour avoir fait le grand « siège garny de sangles de feutres et acoudouers « d'une autre chaire, laquelle fut portée de ceste « ville d'Amboise à Tours, chez ledict Johannes « Baudichon, paintre du Roy, pour icelle paindre « et a esté rompue par quoy n'a peu servir. 25 s.

« Compte troisiesme de maistre Loys Ruzé — « argentier et maistre de la chambre aux deniers « de la royne — durant l'année commençant le « premier jour d'octobre 1484 et finissant le der- « renier jour de septembre ensuivant l'an 1485. »

Six ans plus tard, il figure dans les comptes des menus plaisirs de la chambre pour l'année 1491 : « A Jehan Bourdichon, painctre, valet de chambre du roy, la somme de xxx liv. pour avoir pourtraict, c'est assavoir : six hommes d'armes dont l'habit de l'un est de drap d'or tanné et de veloux cramoisy mi parti, et de l'autre part par bandes et le bord de même. »

Nous trouvons le même peintre chargé d'orner des bannières en 1494. Le titre du compte servira

de commentaire : « Compte de Jehan Perresson, commis par le Roy NS., par ses lettres patentes, données à Lyon sur le Rosne, le vingtcinquiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatre vingtz et quatorze, expédiées par messeigneurs les généraulx des finances le dernier jour desditz moys et an, à tenir le compte et faire les paiements de certains estendars, banières, bannerolles et autres paremens d'une nef ordonnée pour le port de la personne de MS. d'Orléans, lieutenant général du Roy NS., en l'armée qu'il envoya au recouvrement du royaume de Naples, et aussi de l'achapt des cottes d'armes, de heraulx, bannières, de trompectes et autres choses nécessaires aux officiers d'armes que MDS d'Orléans menait avecques lui.

« RECEPTE.

« De maistre Loys Poncher, notaire et secretaire du Roy NS et par lui commis à tenir le compte et faire les payements des frays extraordinaires de ses guerres. . . . . . . XVIe XXVIJ liv. XIII s.

« De maistre Anthoine Boyart, trésorier. . . . . VIIIe LXI liv. V st.

« DESPENSE.

« A Jehan de Poncher, marchant suivant la court du Roy NS, la somme de trois cens soixante quinze

livres tournois, pour cent cinquante aulnes taffetas large, c'est assavoir soixante quinze aulnes taffetas rouge et soixante quinze aulnes taffetas jaune; le tout livré à Jehan Pielles, tailleur des habillemens de l'escuirie dudit seigneur pour employer à faire ung grant estandart, appellé une flambe, myparti par moictié desdites couleurs, de long de cinquante aulnes et large par le hault, jusques à la moictié, de quatre lez de taffetas, et l'autre moictié, en appoinctant vers la queue et fendu, de trente aulnes de long à commencer du bout d'embas; pour icellui estandart atacher à une grande lance qui doit estre mise et plantée au hault de la hune de ladite nef — le vingt deuxième jour d'aoust, l'an mil CCCC IIIJ^{xx} seize. . . . . IIJ^{c} LXXV liv.

« A Girard Odin, brodeur, suivant la court dudit seigneur, la somme de quatre vingtz deux livres dix solz tournois, pour huit vingtz cinq aulnes de frange de soye rouge et jaune mytorce, longue d'environ ung poulce et especé d'autant, pour franger ledit estandart. . . . . IIIJ^{xx} IJ liv. X s.

« Audit Jehan de Poncher, pour trente sept aulnes et demye de semblable taffetas rouge et jaulne, livré audit tailleur pour faire ung autre estandart, my party comme le précédent, long de quinze aulnes et large par le hault de trois lez de taffetas, jusques à la moictié d'icellui, et l'autre moictié de deux lez en appoinctant jusques au bout, fendu jusques à la moictié, à commencer du bout

d'embas pour servir en ladicte nef à faire signes à autres nefz et navires de l'armée pour reculler, aproucher, arrester ou aller en avant. iiij^xx xiij liv. xv s.

« A Jehan Bourdichon, paînctre dudit seigneur, la somme de quatre cens quarante huit livres tournois, pour avoir painct sur chascun costé des trois estandars, dessus declairez, ung ymaige de Nostre Dame, c'est assavoir : sur le grant estandart nommé la flambe, deux ymaiges haultes chacune de huit pieds; sur l'estandart moyen, ordonné pour faire les signes aux autres navires, deux autres imaiges longues chacune de cinq piedz; et sur l'estandart, nommé le panon, deux autres longues chacune de trois piedz et demy; chacune ymaige environnée d'une nue d'argent et le champ tout à l'entour, hors ladite nue, remply de rayes d'estoille et derrière ledit ymaige, dedens la nue, est le champ d'azur tout semé d'estoilles d'or et auprès de chascune ymage y a ung porc espy de la coulleur naturelle, passant sur une mote proportionnée à l'équipolent desdites ymaiges et le champ de chascun estandart, depuis le porc espy jusques au bout, tout remply de plumes de porc espy — le quinziesme jour d'aoust mil cccc iiij^xx quatorze. . . . . iiij^c xlviij liv. t.

« A Jehan Bourdichon, painctre, pour avoir painct, sur huit desdictes bannières, les armes d'Orléans et de Milan d'un costé et d'autre. . . . . ij^c lij liv. t.

« A Jehan Prevost et Pierre du Past, dit d'Ambenas, painctres demourans à Lyon, la somme de six vingtz treize livres tournois, pour avoir painct, et fait de fin or, à huille et verniz, sur les autres, quatre bannières, vingt et quatre fleurs de liz, longues chacune d'environ une aulne et ung tiers, qui est pour chacune bannière, six fleurs de liz, c'est assavoir trois de chascun costé — Le XXIIJ^e jour de juillet mil CCC IIIJ^xx quatorze. . . VI^xx XIIJ liv.

« A Jehan de Poncher — pour quinze aulnes taffetas bleu livré à Jehan Pielles, tailleur, pour faire une grande bannière nommée Lendryvet (Leudrynet), longue de cinq aulnes et large de trois lez dudit taffetas, fendue en quatre lieux, depuis le bas jusques à la moitié, pour guynder avecques une corde jusques au fest du mast de ladite nef, en façon d'une voille. . . . . . XXXVIJ liv. X s. t.

« Ausditz Jehan Prevost et Pierre du Pas, painctres, la somme de soixante dix livres tournois, pour avoir painct et fait de fin or, à huille, et verniz sur ladicte bannière, six fleurs de liz, longues chacune d'environ deux aulnes, c'est assavoir : trois de chacun costé. . . . . LXX liv. t.

« A Jehan de Poncher, pour vingt quatre aulnes taffetas bleu par lui livrées à Jehan Pielles, tailleur, pour faire ung grant drap, de douze aulnes de long et de deux lez, pour servir à parer et mectre tout à l'entour de la hune de ladicte nef. . LX liv. t.

« A Estienne des Salles, dit Lyevain, painctre et

victrier dudit seigneur, la somme de cent deux livres dix solz tournois, pour avoir painct et fait de fin or à huille et verniz sur ledit drap, quatre vingt deux fleurs de liz, longues d'environ chacune deux tiers; c'est assavoir : soixante dix fleurs de liz entières et quarente et huit parties d'autres fleurs de liz, extimées et équipolées à douze entières. . . . . c ij liv. x s. t.»

D'autres petites bannières sont également fournies, taillées, brodées et paintes par les mêmes individus, sans qu'il y ait plus d'intérêt à les citer. Somme totale du compte. ij^{m} iij^{c} iiii^{xx} viii liv. xviij s. ix d.

En 1498, Jean Bourdichon est couché sur l'état des officiers du roi, avec titre de *vallet de chambre* et aux appointements de 240 liv. tour. « Compte premier de maistre Jacques Desmoulins, maistre de la chambre aux deniers du Roy et par lui commis à tenir le compte et faire le payement des gaiges des officiers de son houstel — durant ung an entier commencant le premier jour d'octobre 1498 et finissant le derrenier jour de septembre 1499.»

« Vallets de chambre. A Jehan Bourdichon, paintre ordinaire du Roy NS., la somme de deux cens quarante livres tournoys, à luy ordonnée, par icelluy seigneur, et par son estat dont cy devant est faicte mencion, pour ses gaiges par luy desserviz durant ceste presente année, 24 déc. 1499. »

On lit cette note de Mariette dans l'Abecedario pittorico : « Jean Bourdichon, peintre du roy

Louis XII, peignit par ordre de ce prince le portrait de saint François de Paule, le jour de son décès, en 1507. Ce portrait est présentement à Rome dans le Vatican, François Ier l'ayant envoyé à Léon X, lors de la canonisation du saint. Il y a apparence que c'est le même que Jean de Paris, mais pourquoi le nommer Bourdichon en un endroit et Pereal dans un autre? » Il est inutile de relever l'erreur de Mariette; les documents qui précèdent et ceux qui suivent établissent les faits, mais il est intéressant de savoir que nous possédons une peinture authentique de ce peintre du roi.

Je trouve Jean Bourdichon employé, en 1508, à la décoration des étendards et porté pour ce fait sur le compte particulier de l'Escuirye du Roy durant l'année finye le dernier jour de septembre. « A Jehan Bourdichon, painctre du Roy, la somme de sept vings seize livres tournoys, laquelle lui a esté comptée et ordonnée, tant pour son payement des parties de son mestier qu'il a faictes durant ladicte année pour la paincture des devises qu'il a painctes et faictes de fin or sur une partie des estandars qui ont esté faicts en icelle année pour servir ès bandes des gentilshommes et archiers de la garde du Roy et sur les bannières de trompettes et cotes d'armes des heraulx d'icelluy seigneur, que aussi pour ce que luy a esté compté et ordonné pour la livrée et despense de son cheval de la dicte année. VII^xx XVI liv.

« A Jehan Bourdichon, paintre dudict seigneur,

la somme de six vingt cinq livres, laquelle lui restoit à payer — à cause des parties de son mestier qu'il livra sur le faict d'icelle escuirye. VI^xx V. »

Je parviens à suivre l'existence de cet artiste jusqu'à l'année 1520. Voici ce que je lis dans un rouleau qui porte en tête : Escroe de la despense de l'escuirie du Roy NS pour le mois de novembre mil cinq cens et neuf [1]. « Pour la livrée et despense de la mulle de Jehan Bourdichon et du cheval de Jehan de Paris, paintres dudit seigneur, que icelui seigneur a ordonnez estre paié en ladicte escuirye au feur de C sols, par mois, pour chacun cheval ou mulle. »

Voici un document qui constate son activité deux ans plus tard, au mois de mars 1511 : « En la présence de moy, notaire et secretaire du Roy, Jehan Bourdichon, paintre dudit seigneur, a confessé avoir receu — la somme de trente livres tournois pour avoir paint et figuré de fin or — sur chascun costé d'une enseigne qui sert en la bande des cent Souysses — l'ymage de saint Michel armé, combattant ung dragon, et au meilleu de ladite enseigne ung soleil remply de rayons dudit or, et vers la queue de ladite enseigne ung porc espy couronné, et tout le champ de ladite enseigne remply de porc espy fais d'icelluy or — le 11 mars 1511. » Feu M. Monteil avait l'original de cette quittance, j'ignore dans quelles mains elle a passé.

1. Ce document fait partie de mes collections.

Un Escroe (écrou) des dépenses de l'écurie du roi, pour le mois de novembre 1513, répète exactement l'article que je viens de citer à l'année 1509. Enfin je trouve cette dernière mention : « A Guillaume Arnault, tailleur d'imaige, la somme de soixante et dix livres tournois, pour l'imaige de sainct Michel, de six pieds de hault, de boys de noyer, le serpent et pomme de dessoubz; qu'il a baillé et livré, le tout prest de sa main, pour servir sur le hault du grant pavillon dudict seigneur, pour ce cy : la somme de. . . . LXX liv. t.

« A Johannes Bourdichon, paintre dudict seigneur, la somme de mil soixante et six livres six sols huit deniers tournoys. C'est assavoir : la somme de deux cens livres tournoys, tant pour avoir doré et estoffé le sainct Michel, le serpent et grosse pomme de dessoubz icelluy le tout de fin or et d'azur, que pour avoir fait plusieurs patrons desdictes tantes et pavillons. Compte des frais et despenses des tentes et pavillons que le Roy NS a fait faire en sa ville de Tours, pour la veue entre lui et le roy d'Angleterre au moys de juing 1520. » J'omets d'autres articles où il figure pour avoir doré des boules, des écussons, des bannières.

Ce qui me donne le droit de penser que ce dernier document peut être considéré comme le dernier acte de la vie de Jean Bourdichon, c'est que dans *l'Escroe des dépenses de l'écurie du roy pour le mois de juillet* 1521, Jehan de Paris figure seul.

ESTIENNE DES SALLES.

1494.

Estienne des Salles, dit Lyevain, painctre et victrier du roi, est chargé de peindre à l'huile et de dorer des fleurs de lis sur le grand drap qui sert à la hune d'un bâtiment. (Voir l'article qui le concerne dans le compte de 1494, cité page 177.) Voici un autre renseignement : « A Estienne des Salles, dit Livain, painctre et vitrier ordinaire du Roy, pour plusieurs parties de son estat et mestier qu'il a faictes et fournies, en la chambre d'icelui seigneur quelque part qu'il ait esté logé, durant les mois de juillet, aoust et septembre, octobre, novembre et décembre mil cinq cens troys. . LIX liv. V. s. t.

JEHAN PERREAL, DICT DE PARIS.

1496.

Charles VIII étant à Lyon écouta la prière des artistes de cette ville que l'industrie avait faite moins grande qu'elle n'est devenue, mais que l'art avait rendue plus belle qu'on ne nous l'a laissée. Les *maîtres et compagnons supplians*, c'est-à-dire *les paintres*, *tailleurs d'imaiges* et *voirriers* qui formaient à Lyon une seule corporation [1], sollicitaient du roi la confirmation de leurs statuts. En tête de

1. Dans d'autres villes, les ymagiers font corps à part, dans quelques-unes, les peintres se distinguent des verriers. A Lyon, à cette date, tout est réuni.

ces artistes figure un Jean de Paris, et il est dit dans les statuts : «Premièrement, pourront estre paintres, tailleurs et verriers, ceulx qui de présent sont dessous nommés, sans faire aucun chef-d'œuvre, car ils sont assez congneuz et expers chacun en son art [1].» L'ordonnance de Charles VIII fut rendue « à Lyon, au moys de décembre, l'an de grace mil IIII^c IIII^xx et seize, » «à la supplication, dit-elle, de Jehan de Paris, Jehan Blic, etc., etc. »

Jean de Paris était donc, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon et expert dans son art [2]; nul doute que son talent goûté par Charles VIII [3], plus tard par Louis XII et François Ier, fut la cause de la faveur qui tout d'abord l'éleva, et aux fonctions de peintre ordinaire du

---

1. Le nom de Jehan de Paris figure trois fois dans cette ordonnance et toujours en tête, à titre de peintre, et peut-être comme le plus habile. Il était peintre, et peintre verrier aussi, à en juger par cet article : « Les diz paintres pourront besongner de painture de verrerie, ensemble ceulx qui ensuivent, quant bon leur semblera, c'est assavoir : Jehan de Paris, Jehan Blic, Pierre de la Paix, dict d'Aubenaz, etc., etc. » J'ai consacré une notice particulière à ce Pierre de la Paix, ou du Past, dict d'Aubenaz, dans le chapitre des *peintres employés accidentellement*

2. Un rondeau de Clément Marot, le XXVIe, prouve l'identité de Jean Perréal dit de Paris, et du Jean de Paris, peintre de Lyon. Il est adressé : *Aux amis et sœurs de feu Claude Perreal Lyonnois :*

> « En grand regret si pitié vous remord,
> Pleurez l'amy Perréal qui est mort.
> Et vous ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
> Paindre vous faut pleurantes son grief sort. »

Je passe sur le prénom de Claude, c'est évidemment quelque faute de copiste; quant à ses sœurs, peintres aussi, j'ignore complétement quelle fut leur activité, leur valeur dans les arts.

3. Je n'ai pas trouvé Perréal dans les Comptes du règne de ce prince; mais si j'acceptais les compositions de la reine de Navarre pour une autorité, je rappellerais que la XXXIIe journée de l'Heptaméron place la mission du sieur Bernage sous le règne de Charles VIII : « Le portrait qu'il fit de la beauté de cette dame plut tant au roi qu'il envoya son peintre, nommé Jean de Paris, pour le peindre au naturel, ce qu'il fit du consentement du mari. » Marguerite aurait pu tenir ce renseignement de Jean Perréal

roi, et au titre de valet de chambre. Voici comment il est porté sur l'état des officiers du roi, pour l'année commençant le 1[er] octobre 1498 et finissant le 30 septembre 1499. « A Jehan de Paris, varlet de chambre et paintre ordinaire dudict seigneur, la somme de deux cens quarante livres tournoys, à luy ordonnée, par icelluy seigneur et par son estat dont cy devant est faicte mencion, pour ses gaiges par lui desservis durant ceste présente année (24 déc. 1499). » Dans le *compte particulier du Receveur de l'Escuirye du Roy pour l'année* 1508, je lis cet article qui donne une date : « A Jehan de Paris, paintre dudit seigneur, la somme de dix livres tournoys pour la despence de son cheval des moys de juing et juillet, x liv. » Un renseignement de même nature, qui se rapporte à l'année suivante, se trouve dans *l'Escroe de la despence de l'escuirie du roi NS pour le mois de novembre mil cinq cens et neuf.* « Pour la livrée et despense de la mulle de Jehan Bourdichon et du cheval de Jehan de Paris, paintres

lui-même, puisque en 1522-25, date de sa mort, elle avait 33 ans ; mais alors elle ne songeait pas encore à écrire ses charmants contes. Nous avons d'autres autorités plus sérieuses, j'en ferai mention au chapitre des extraits d'auteurs ; il suffira de citer ici la suivante : Geofroy Tory, libraire, *demourant à Paris sur le Petit Pont, à l'enseigne du Pot cassé* (charmante marque), publia en 1529 l'ouvrage que chacun connaît sous le titre de Champfleury. Cherchant dans les formes du corps humain les proportions de ses lettres, il s'adressait aux plus habiles pour avoir des dessins, et nous voyons, feuillet xlvi verso, que Jean Perréal lui fit les figures de l'I et du K. « Comme il peut estre facilement entendu en la séquente figure que j'ay faicte après celle que ung myen seigneur et bon amy Jehan Perréal, autrement dict Jehan de Paris, varlet de chambre et excellent paintre des Roys, Charles huitiesme, Loys douziesme et François premier de ce nom, m'a communiquée et baillée moult bien pourtraicte de sa main. » Le privilège accordé, pour cet ouvrage, est du 5 septembre 1526, et l'impression fut terminée le 28 avril 1529 ; mais il est probable que cette phrase date de la rédaction primitive et de la première préparation de l'ouvrage, car la gravure entre dans le folio 46, et l'ouvrage en a 80.

dudit seigneur que icelui seigneur a ordonné estre paié, en ladicte escuirie, au feur de c sols par mois pour chacun cheval ou mulle. »

Jean Lemaire des Belges adressa au roi Louis douze, dans le mois d'août de l'année 1509, un poëme mi-parti en vers, mi-parti en prose, comme c'était encore dans les goûts du temps[1]. Le 30 juillet, il obtint un privilége pour le faire imprimer par G. de Marnef. Ce poëme très-prolixe, il le remarque lui-même, est intitulé : « *La légende des Vénitiens ou autrement leur cronicque abregée. Par laquelle est demontré le très-juste fondement de la guerre contre*

1. Je donnerai le passage en entier, il est très-curieux. M. Dusommerard père (dans son ouvrage sur les Arts au moyen âge, tome I, p. 347) et le baron de Guilhermy (dans son intéressante description de Saint-Denis, page 130) transforment ce passage de Lemaire en une commission officielle; elle n'aurait eu ni cette forme ni ce style : « Mais de vostre bon amy et mon singulier patron et bienfaicteur, nostre second Zeusis ou Appelles en paincture, maistre Jehan Perréal, de Paris, paincire et varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpétuelle et non terminable. Car de sa main mercurialle il a satisffait par grant industrie à la curiosité de son office et à la récréation des yeulx de la très chrestienne maiesté. En paignant et représentant à la propre existence, tant artificielle comme naturelle : dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains : « Les citez, villes, chasteaulx de la conqueste. Et l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inéqualité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre et le désordre de la bataille, l'horreur des gisans en occision sanguinolente, la misérableté des mutilez nagans entre mort et vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur et impétuosité des vaincqueurs et l'exaltation et hilarité des triomphans. Et se les ymaiges et paínctures sont muettes, il les fera parler ou par la sienne propre langue bien exprimant et suaviloquente. Par quoy, à son prochain retour, nous envoyant ses belles œuvres ou escoutant sa vive voix ferons accroire à nous mesmes avoir été présens à tout. Comme desja en avons ouy racompter verbalement et à la vérité au très autenticque seigneur prieur frère Pierre Danton, illustrateur des cronicques de France. Sy doint dieu que avec la haultesse regalle, ledit M. Jehan de Paris, vostre bon amy, soit icy de retour bien brief, affin que je l'honnoure et conjouysse avecques ce noble docteur physitien lyonnois très scientificque, messire Symphorian Champier, qui la tiré hors des maschoires de la mort, esquelles s'estoit engouffré par trop grant labeur, abstinence et vigilance. — Doncques en espoir de les reveoir tous deux, ainsi que je désire, je clorray icy le pas, me recommandant humblement à vostre seigneurie. A Lyon, le douziesme jour d'aoust mil cinq cens et neuf. »

eulx.» C'est une diatribe très-violente, assez injuste, mais sans doute bien payée par le roi Louis XII. Elle se termine d'une manière inattendue et fort brusque par une sorte d'invocation *à mon bon amy et mon singulier patron et bienfaiteur, nostre second Zeusis ou Appelles en peinture, maistre Jehan Perréal de Paris,* qui prouve à la fois l'importance de ce peintre comme personnage de la cour et le caractère sérieux de ses travaux. En effet, on voit qu'il avait suivi nos troupes conquérantes en Italie; il avait peint nos triomphes d'après nature, et, succombant aux fatigues du voyage et à la peine du travail, il avait été conduit par la maladie bien près de la mort. Ces dessins, ces tableaux furent sans doute utilisés plus tard par les sculpteurs du tombeau de Louis XII; ils sont perdus pour nous.

Jean Lemaire cita encore une fois, dans le même ouvrage, Perréal au milieu d'une liste de peintres que j'ai reproduite à l'article de Foucquet, et il aurait pu le mentionner dans une autre liste qu'il introduit dans son poëme intitulé : *La Couronne margaritique;* mais Perréal, alors, était mort, et Jean Lemaire oublia l'artiste avec le bienfaiteur. En 1511, il servit d'intermédiaire entre Marguerite de Savoie et ce peintre renommé, pour lui faire composer le projet du tombeau que cette princesse voulait ériger dans le chœur de son église de Brou en Bresse. Je citerai plus loin, en parlant des beaux travaux de Michel Colombe, la lettre qu'il écrivit à sa maîtresse pour lui annoncer que le celèbre sculpteur de Tours

acceptait la commission d'exécuter ce monument en petit, d'après le dessin de Perreal. Voici un passage du marché passé, à cette occasion, avec Michel Colombe et signé par lui :

« Je Michiel Coulombe, habitant de Tours et tailleur d'ymaiges du roy nostre sire — confesse — avoir eu et receu — la somme de quatre vingtz quatorze florins d'or — — et ce pour noz peines, labeurs et salaires de faire la sépulture en petit volume de feu, de bonne mémoire, monseigneur le duc Philibert de Savoie, mary de madicte dame, selon le pourtraict et tres belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perreal de Paris, painctre et varlet de chambre ordinaire du Roy, nostre dit seigneur.

« Ensemble l'élévation de la platte forme de son église, mesmement touchant la sepulture des deux princesses dont nous avons les portraits et tableaux, faitz de la main de Jehan de Paris; et aussy ledit Bastyen Françoys portera la montée de l'élévation du portal et des arcz boutans par dehors; pour lesquelles choses estre faictes par lesditz Bastien François, j'ay retenu le double de la plate forme de ladite église du couvent de Saint Nicolas de Colentin lez Bourg en Bresse, icelle platte forme faite et très bien ordonnée sur le lieu, mesurés de la main de maistre Jehan de Paris avec l'advis en présence de maistre Henriet et maistre Jehan de Lorraine, tous deux très grans ouvriers en l'art de massonnerie

— Toutes choses dessus dictes — je confesse estre vrayes—tesmoing mon seing manuel, cy mis, le troisieme jour de décembre l'an mil cinq cens et unze. »

On remarquera dans la dernière partie de cette citation que le talent de Jean Perréal, au moins ses prétentions, s'étendent jusqu'à l'architecture. C'est un point qui mérite d'être examiné, et j'y reviendrai en son lieu.

En dépit de son corps débile et malgré les souvenirs encore chauds de la bonne Anne, Louis XII prit pour femme la sœur du roi d'Angleterre; la politique, disait-il, le voulait ainsi, et comme l'étiquette exigeait que Marie vînt en France, *acoutrée à notre mode*, le roi lui envoya le seigneur de Marigny et son peintre, Jean de Paris, qui dirigèrent les *cousturiers* et l'emploi des 200 mille couronnes stipulées dans le contrat pour joyaux et vêtements.

Rymer nous a conservé deux lettres de Louis XII qui montrent le bon roi beaucoup plus pressé, que de raison, de voir sa nouvelle épouse; j'y renvoie [1], n'en extrayant que ces deux passages. La première lettre, écrite d'Étampes, le 2 septembre 1514, presse *monsieur d'Iork*, c'est le cardinal Wolsey, de hâter le départ de la princesse : « Vous priant en outre, tenir main à ce que ma femme parte de là le plutot que faire se pourra, car il n'y a chose en ce monde que tant je désire que de la veoir et me trouver

1. *Fœd.*, t. VI, p. 74 et 81.

avecques elle. » Dans l'autre lettre, datée de Paris, le roi remercie « monsieur d'Iorck, son bon ami, de sa bonne volonté à l'entretenement de la paix; » puis il écrit : « Et quant à ce que m'escripvez de la traduction et venue par deça de la royne, ma femme, je vous mercye de la payne que vous prenez pour l'appareil des choses qui sont requises et nécessaires pour sa dite venue et de l'extrême diligence que vous y avez faict et faictes, ainsi que le seigneur de Marigny et Jehan de Paris m'ont escript, vous priant continuer et l'abréger le plus que vous pourrez, car le plus grant désir que j'aye pour l'eure présente est de la veoir deça la mer et me trouver avecques elle. — Et quant à ce qu'avez retenu avecque vous ledit seigneur de Marigny et Jehan de Paris, pour aider à dresser ledit appareil à la mode de France, vous m'avez fait plaisir en ce faisant, et présentement leur escript que non soulement ils vous obeissent en cela, mais en toutes autres choses que vous leur commanderez et tout ainsi quils feroyent en ma propre personne. »

Le mariage se fit à Abbeville (9 oct. 1514) et le couronnement à Paris; les fêtes furent magnifiques, la nouvelle reine de France put établir un triste parallèle entre son beau royaume et le débile roi, qui assistait couché et transi aux tournois de la jeunesse brillante de France et d'Angleterre. Charles Brandon, duc de Suffolk, était au nombre des tenants, et brilla par son adresse, son courage et son élé-

gance. Il resta en France, quand ses compatriotes furent congédiés, et après la mort de Louis XII, il n'attendit que deux mois pour épouser la reine. Nous avons dit que le roi était bien malade.

Le talent de Jean Perreal fut naturellement employé dans le cérémonial de l'enterrement de Louis XII, en 1515, et le long détail de ses travaux se trouvera plus loin dans le chapitre des funérailles. Je n'extrairai du *«compte des obsèques de feu le roy Loys douziesme»* que cet article :

« *Painterie et armoyrie.*

« A Jehan Perreal, dict de Paris, ou vivant du feu Roy Loys, naguères décédé, que Dieu absoille, son varlet de chambre et paintre, pour avoir, par le commandement du Roy nostre seigneur et les commissaires par luy ordonnés pour le faict dudict obsèque, faictz et distribuez, ainsi que dict sera cy après, deux cens six grans escussons aux armes du Roy, avec l'ordre, la couronne et le tymbre, faicts de fin or et azur sur papier de la plus grande forme et marge qui viengne de Millan esquels il a employé grande quantité dudict fin or et azur; pour ce que le Roy (François I) luy avoit dict qu'il feist le mieulx que possible seroit. A ceste cause les a faictz beaulx, grans et riches et vallent lesdits ij^{c} vi escussons au feur de xxij s. vi den. chascune pièce, la somme . . . . ii^{c} xxxi liv. xv s. »

Une lacune, de près de six ans, sera remplie, j'es-

père, par d'autres recherches. Force est de sauter d'un bond à l'année 1521 : — « Escroe de la despense de l'escuyerie du Roy N S pour le mois de juillet mil cinq cens vingt et ung : Pour la livrée et despense d'un cheval de Jehan de Paris, paintre d'icelui seigneur »[1]. Dans l'état des officiers de l'hôtel du roi pour l'année commençant le 1er jour de janvier 1522, je trouve dans le sommaire « Jehan de Paris, paintre à 240 liv. » au nombre des vallets de garde robbe, et dans les articles correspondants du compte : « à Jehan Perecal, dict de Paris, varlet de chambre ordinaire. » C'est donc là son nom, son surnom, ses titres, et peut-être la dernière limite de sa carrière. Je rencontre bien, parmi les artistes qui travaillent pour le roi, à Fontainebleau, depuis 1533 jusqu'en 1540, un peintre du nom de Jean de Paris, mais on verra, par les extraits que j'ai faits des comptes des bâtiments, par la place donnée à ce peintre dans les travaux, et par les gages qui lui sont alloués, qu'il ne peut être question du vieux et digne Perreal.

JEHAN SENCLAT.

1508.

Dans ces fatigantes recherches, la moindre découverte est une compensation, un encouragement; j'ai donc accueilli le renseignement suivant avec

1. L'original de ce document est dans ma collection.

joie, mais j'aurais voulu le rattacher à quelque œuvre, et je suis obligé de le laisser dans son isolement : « A Jehan Senclat, aussi painctre dudict seigneur, la somme de quatre vingt deux livres tournoys, que luy restoit de la somme de IX^{xx} IJ liv., laquelle luy a esté comptée et ordonnée pour son payement de toutes les parties de son mestier qu'il a faictes et livrées sur le faict de ladicte escuyrie, durant et le long de ladicte année. . . IIIJ^{xx}IJ liv. Compte particulier de Michel Leclerc, receveur de l'escuyrie du Roy NS. — durant et le long de l'année finye le dernier jour de septembre 1508. »

LEONARD DE VINCI.

1515.

Ce sublime artiste vint à Fontainebleau à la fin de l'année 1515; il mourut au palais de Clou, à Amboise, le 2 mai 1519. Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer un seul document, dans nos archives et dans nos dépôts littéraires, qui fasse mention de son trop court passage parmi nous. Je crois l'influence de sa présence en France, plus grande qu'on ne la présente d'ordinaire, et sa biographie moins complète qu'il n'est possible de la construire, mais mon opinion et ce travail ne peuvent prendre place dans cette collection de documents. Je ne discuterai ici que la date et le lieu de sa mort. Va-

sari ne connaissait ni l'un ni l'autre. Voici comment il décrit ses derniers moments : « Non poteva reggersi in piedi, sostenendosi nelle braccia de' suoi amici e servi, volle divotamente pigliare il santissimo sacramento fuor del letto. Sopraggiunsegli il Re, che spesso e amorevolmente lo soleva visitare; per il che egli per riverenza rizzatosi a sedere sul letto, contando il mal suo e gli accidenti di quello, monstrava tuttavia quanto aveva offeso Dio e gli uomini del mondo, non avendo operato nell'arte come si conveniva. Onde gli venne un parosismo messaggiero della morte; per la qual cosa rizzatosi il Re e presagli la testa per ajutarlo e pogergli favore, acciocchè il male lo alleggerisse, lo spirito suo che divinissimo era, conoscendo non potere avere maggior onore, spirò in braccio a quel Re nell' età sua d'anni 75. »

Une épitaphe poétique et touchante, citée également par le biographe, fait allusion à cet honneur, réservé au grand artiste, de mourir dans le sein du grand roi :

Leonardus Vincius : quid plura ? Divinum ingenium,
Divina manus
Emori in sinu regio meruêre
Virtus et fortuna hoc monumentum contingere
Gravissimis impensis curaverunt.

On a contesté l'exactitude, la possibilité même de ce fait parce qu'en rapprochant la date de la mort de Léonard et son séjour au château de Cloux, on ne peut les faire coïncider avec le séjour du roi

à Amboise. Cherchons sur quelles autorités on doit établir ce détail historique : Le 23 avril 1518 avant Pâques, c'est-à-dire en 1519, Léonard se sentant proche de la mort et revenu aux sentiments chrétiens qui la font envisager avec moins de crainte, rédigea son testament : Sia manifesto ad ciaschaduna persona presente et advenire, che nella corte del Re nostro signore in Amboysia, avanti de noy personalmente constituito, messer Leonardo de Vince, *pittore del Re*, al presente comorante nello locho decto du Cloux appresso de Amboysia — el dicto testatore volle esser seppellito drento la chiesia de sancto Florentino de Amboysia et suo corpo essere portato li per li capellani di quella — Item dona et concede ad messer Francesco di Melzio, gentilomo da Milano, per rimuneratione de' servigi ad epso grati a lui facti per il passato, tutti et ciaschaduni libri, che il dicto testatore ha di presente et altri instrumenti et portracti circa l'arte sua et industria de pictori — et similmente — ciaschaduni suoi vestimenti quali ha al presente ne lo dicto de Cloux. — Dato ne lo dicto loco de Cloux. — a di XXIII de epso mese de aprile MDXVIII avanti la pasqua. »

Une ancienne copie de ce testament se trouvait dans la famille des héritiers, et elle portait au dos : *Morse in Ambosa 2 mag.* 1519.

La première date, ancien style, et la seconde laissent entre elles un espace de dix jours seulement, et la rédaction du testament n'indique pas des

craintes d'une mort aussi prochaine; on voit même à chaque article cette supposition reparaître : *in caxo chel decede inanzi.* Si nous acceptons la date du 2 mai pour la mort de Léonard, il est évident que François I[er] ne put assister à ses derniers moments, car il était alors dans son château de Saint-Germain-en-Laye. Voici les séjours du Roi depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre 1519 : Le 24 mars, le Roi est à Saint-Germain-en-Laye; la reine accouche d'un fils (Henri II). Le roi reste dans cette résidence jusqu'au 7 avril. Le 28 juin, il passe à Fontainebleau. Le 14 juin il retourne à Saint-Germain-en-Laye. Le 19 août il est à Blois jusqu'au 8 octobre d'où il va à Chambord, et de là, le 22 du même mois, à Amboise.

Si donc la date du 2 mai était fautive, si on devait la reporter au 22 octobre, à l'entrée de l'automne, si fatale aux vieillards, le récit de Vasari serait aussi fondé qu'il est noble et touchant. Reste donc à fixer la date de la mort de Léonard d'une manière authentique.

Il est inutile de discuter l'opinion qui place cet événement à Paris ou à Fontainebleau. Quelle raison pouvait avoir Léonard, à cet âge, dans cet état de santé, et sous le coup de si graves préoccupations, pour entreprendre un voyage, qui était alors un grand et pénible voyage? Il faudrait lui supposer la volonté bien décidée de mourir dans les bras du roi, et ce serait à la fois porter une atteinte injuste

à son caractère, et détruire tout ce que l'anecdote a de grand et de touchant.

Le château de Cloux est un petit manoir situé entre le château et la ville d'Amboise, et par conséquent près, *presso*, du château royal et de la ville. On y montre encore un oratoire décoré de peintures, qui n'ont aucune analogie avec la manière de Léonard, et qui sont beaucoup antérieures à son séjour dans cette résidence.

ANDREA DEL SARTO.

1517.

J'ai raconté dans quelles circonstances Andrea del Sarto était venu en France (p. 35), je ne puis produire aucun acte, aucun document, qui se rattache au séjour de ce beau talent parmi nous. Je renvoie aux comptes des bâtiments que je publie dans ce volume, et aux travaux de M. Alfred de Reumont. Ce savant consciencieux a porté plus spécialement sur Andrea del Sarto, l'effort de recherches érudites qui embrassent l'histoire entière des arts et des lettres en Italie.

BERTHELEMY GUETY.

1522.

Le nom de ce peintre est enregistré dans l'*estat des officiers de l'hostel du Roy pour l'année commençant le 1er janvier 1522, et finissant le dernier jour de décembre* 1523. Il y est mentionné avec la rubrique

suivante, qui nous apprend qu'il était aux gages de François Ier avant 1515 :

« Pensions d'officiers qui sont au roi avant son avènement à la couronne.

« *Vallets de garde robbe.*

« A Berthelemy Guety painctre et varlet de chambre ordinaire du Roy — pour ses gaiges de l'année escheue le dernier jour de décembre mil vc vingt trois . . . . 200 liv. »

Je citerai ensuite quelques articles d'un compte des menus plaisirs de François Ier, qui comprend plusieurs années :

« A messire Berthelemy Guety, painctre du Roy NS., la somme de cent deux livres dix sols tournois, pour son entretenement au service dudit seigneur et en attendant qu'il soit couché et employé en l'estat des officiers de la maison, durant les moys d'octobre et novembre derniers passés et le présent de décembre (1528).

« A maistre Berthelemy Guety painctre du Roy NS., la somme de deux cens cinq livres tournois pour partye de la somme de iiijcx livres, dont le dict seigneur luy a faict don, durant ceste présente année, commancée le premier jour de janvier dernier passé, par forme de bienfaict et pour s'entretenir en son service — le 20 mai 1529.

« A Berthelemy Guety, painctre ordinaire du

Roy NS., la somme de deux cent livres tournois — et ce par forme de don et bienfaict — le 22 décembre 1529.

« A Maistre Berthelemy Gueti, painctre du Roy NS., la somme de 202 livres 10 sols tournois, pour partye de la somme de 410 livres dont il luy a fait don, durant ceste presente année, par forme de pention et bienfaict, et pour s'entretenir à son service. Le 27 avril 1532. »

JEAN CLOUET.

1528.

J'ai tout lieu d'espérer que je suis sur la voie de documents intéressants. Ils viendront s'ajouter aux renseignements que j'ai donnés sur le compte de ce peintre du roi, p. 13 et suivantes.

IL ROSSO.

1532.

En face des noms de si grands artistes, je m'empresse de répéter que mon intention n'est point d'écrire la biographie des peintres de nos rois, mais seulement d'y ajouter quelques faits nouveaux, et de confirmer ou de contredire par la production d'actes authentiques, les traditions établies, on ne sait le plus souvent sur quelle autorité. Les comptes des bâtiments montreront quelle part le maître Roux eut dans les travaux, simulta-

nément, mais parallèlement, avec le Primatice; je ne produirai ici que deux actes qui établissent le montant de ses appointements.

« A Roux Jehan Baptiste de Roux, painctre ordinaire du Roy, la somme de troys cens cinquante livres tournois, à luy ordonnée des deniers de l'espargne dudict seigneur, du quartier de juillet, aoust et septembre, prochainement venant, qui seront portez et mis ès coffres du chateau du Louvre à Paris par le Roy et ses lettres patentes données à Chateaubryant le dernier jour de may M V^c XXXIJ, signez Françoys Bayard et scellées du scel dudict seigneur, pour ung quartier de ses gaiges, lequel luy est deu en l'année passée; scavoir est, juillet, aoust, et septembre dernier passé; laquelle somme lui a esté payée comptant par lesdits preudhommes, des deniers pris et tirez desdits coffres, ès présence de messeigneurs les présidens et contrerolle, le tout en monnoye de testons, demys testons XIJ^ms et lyarts, comme il appert par sa quittance, signée Bonacoursy notaire et secrétaire dudict S., le XVIme jour d'octobre M. V^c XXXIJ, enrégistrée par moy le dernier jour d'icelluy moys et my cy. IIJ^c l liv.

« Registre de la despence faicte des deniers de l'espargne et trésor du Roy tirés de ses coffres estans en son chasteau du Louvre à Paris — pour l'année commencée le premier jour de janvier M. V^c XXXI (1532). »

On lit dans le catalogue des archives du Baron de

Joursanvault, n° 827 : « Pension de Roux de Roux, painctre du Roy, 1532. » Ce doit être la quittance de l'un de ces quartiers.

BERNARDIN BOUCHE.

1532.

« J'espère, de la suite de mes recherches, quelques éclaircissements sur le fait singulier, révélé par le passage suivant, que j'extrais du « Registre de la despence faicte des deniers de l'espargne et trésor du Roy tirés de ses coffres estans en son chasteau du Louvre à Paris — pour l'année commencée le premier jour de janvier MV.XXXI. (1532).

« A Bernardin Bouche, painctre du Roy d'Angleterre, la somme de quatre cens livres tournois, à luy donnée, des deniers du quartier d'octobre dernier passé qui sont, de présent, ès coffres du chasteau du Louvre à Paris par le Roy et ses lettres patentes données à Nantoullet, le ve jour de mars M V. XXXIJ, signées Françoys Breton et scellées du scel dudict seigneur. En faveur du présent qu'il a fait audit seigneur de plusieurs tableaulx et autres painctures qu'il a présentez audit seigneur, baillez et délivrez, et pour luy ayder à supporter les frais et despences du port et voicture d'iceulx tableaulx. Laquelle somme luy a esté payée comptant — — comme il appert par sa quictance signée d'Apestigny notaire et secrétaire dudict seigneur, le VIe jour de mars M. V^cXXXIJ. »

CHARLES DE VARYE.

1532.

Pension de Charles de Varye, peintre du Roi, 1532. (N° 827 du Catalogue de vente des archives de Joursanvault.)

GUILLAUME BOUTELOUP.

1533.

J'extrais les renseignements qui suivent de différents comptes, et je renvoie aux comptes des Bâtiments insérés à la fin de ce volume. Bouteloup figure là avec le titre de peintre et d'imager, c'est-à-dire de sculpteur, comme employé à Fontainebleau, de 1533 à 1540. Voici d'autres indications qui me sont fournies par « l'Estat des officiers domestiques du Roy, du paiement que ledict seigneur a ordonné estre faict, auxdicts officiers, par les trésoriers et paieurs d'iceulx, durant une année commancée le premier jour de jueillet l'an mil cinq cens cinquante neuf et finie le dernier jour de décembre mil v^{e} soixante. »

Après les aumôniers, et après tous les officiers attachés à la personne du roi, après les médecins et les musiciens, après les gens de bouche et de cuisine, on trouve les artistes et les libraires ou bibliothécaires :

PAINCTRES ET GENS DE MESTIER.

« A Guillaume Bouteloup, paintre ordinaire du Roy, la somme de trente cinq livres tournoys, pour ses gaiges, à cause de son estat durant ladite demie année. 17 janvier 1559 (1560) . 35 liv. »

Dans le compte de l'Espargne de l'année finie au 31 décembre M. V^e LX, je lis cet article que je ne sépare pas de sa suite malgré son peu de rapport, et afin de mieux montrer que les traditions de bonhomie et de sans façon s'étaient conservées dans la comptabilité :

« A Guillaume Boutelou, painctre dudict S., demourant à Blois, et Pierre de Chanfort, portier du chasteau dudict Blois, la somme de trente six livres seize sols tournoys dont ledict seigneur leur a faict don; assavoir : audict Bourdelou XXIII liv., pour avoir faict le pourtraict de Thouyn, fol dudict seigneur, et audict de Chanfort XIII liv. XVI sols, en considération du bon devoir qu'il faict ordinairement à la garde, nourriture et bon traictement d'une autruche, qui est audict chasteau. (8 juin 1560). »

GEOFFROY DUMONSTIER.

1533-40.

Ce peintre travaille à la décoration de Fontainebleau, à raison de 20 sols par jour, de 1533 à 1540

(voir les comptes des bâtiments [1]), et le style de ses gravures peut nous indiquer la voie dans laquelle il était entré.

FRANÇOIS PRIMATICE.

1540.

Les documents que j'ai recueillis sur cet artiste, sont disséminés dans mes extraits des comptes des bâtiments et dans le chapitre des Architectes et des sculpteurs. J'évite les répétitions, et je me contenterai de rectifier ici la date de sa naissance, placée en 1490 par ses biographes, et qu'on doit fixer à l'année 1504, si nous en croyons le Primatice lui-même. Voici le préambule de son testament que le studieux Gaye a découvert dans les archives de Sainte-Pétrone, à Bologne.

« A dì xx febraro 1562.

« Al nome della Santissima Trinità — Noi Francesco Primadiccio, figliolo già di Giov. Primadiccio, abbate, comendattario de santo Martino di Troia di Franza, consigliero, elimossinario, et comissario generale de tutte le fabriche del Re di

---

1. Je rencontre à la même époque d'autres Du Monstiers exerçant leur métier en Normandie; j'en vois aussi plusieurs établis à Paris, mais sans désignation de profession. Je ne sais pas si je puis les rattacher à cette nombreuse famille :

Rue Saint-Victor

« De maistre Jehan Du Monstier, ou lieu de la vesve et heritiers feu maistre Clement Du Monstier. — 15 s. p. » Manuscrit in-folio de la bibliothèque Sainte-Geneviève intitulé : *Le présent livre contient les cens et rentes que nostre église* (Sainte-Geneviève) *a droit de prendre sur plusieurs maisons*, 1540-1541.

Franza, cittadino de Bologna de Ittaglia, *in età mia di cinquanta otto anni* — ho voluto de mia propria mano scrivere il mio testamento. »

Il institue ses héritiers « Giov. et Paolo Emilio, figlioli già de Raphael Primadiccio, sotto fidocomisso, » donnant les biens de préférence à Paul, « perche Giovanni e marittato in Franza et non ha animo di ripattriare. » Il oblige ses héritiers à payer une rente viagère de 30 scudi à Claudia leur sœur. « Questi xx de febraro essendo a Santo Germano in Lai » (Saint-Germain-en-Laye) « in Franza del 1562. »

SERLIO.

1541.

Ce savant architecte figure ici à titre de peintre ordinaire du roi; ainsi le veulent les lettres suivantes, dont je ne donne ici que l'extrait :

« Françoys par la grace de Dieu, roy de France — nous voulons et vous mandons, que des deniers qui vous seront par nous ordonnez, pour convertir au fait de vostre commission de nos dits édifices et bastimens dudit Fontainebleau, vous payez doresnavant, par chacun an, à commancer au premier de janvier prochainement venant, à nostre cher et bien aimé Bastiannet Serlio, paintre et architecteur du pays de Boulongne la Grace, la somme de 400 livres, que nous lui avons ordonnée et ordonnons, par ces présentes, pour ses gages et entreten-

nemens en nostre service, par chacun an, à cause de son dict estat de nostre painctre et architecteur ordinaire, au fait de nos dits ediffices et bastimens, audit Fontainebleau, auquel nous l'avons pour ce retenu. — Donné à Fontainebleau le 27 de décembre 1541. »

Dans les comptes des Bâtiments et dans le chapitre des Architectes, cet artiste célèbre paraîtra de nouveau, et ce sera l'occasion de quelques nouveaux renseignements.

DENYS GUESERART.

1547.

Ce peintre est compté au nombre des officiers et domestiques du roi François Ier, qui reçoivent des vêtements de deuil, pour les cérémonies de ses funérailles. Voici le passage du *compte des obsèques :*

DRAPS DE LAYNE

Gens de mestier de la maison dudict feu Roy.

François Clouet, paintre.
Jehan Arnault, brodeur,
Lucas Langlois, victrier,

AUTRES GENS DE MESTIER,

Denys Gueserart, paintre,
Durant Vallet, brodeur.

Il est question, dans un autre article, d'un Denys

Gueterotte, et je n'hésite pas à le ranger sous la même rubrique, parce que j'ai acquis une grande expérience de la négligence des scribes :

Paiement d'escusson.

« A Denis Gueterotte, cy devant painctre dudict feu seigneur, la somme de cent dix livres tournois, a lui ordonnée, pour son paiement de cinquante grans escussons, aux armoyries dudict feu seigneur, qui ont servy puis Saint Lucian jusques à Paris tant aux grans cierges de cire blanche estans sur l'autel et au dessoubz et aux quatre coings du cercueil et aux portes des églises où a esté ledict corps, (du fils du roi) puis ledict Beauvais, jusques à Paris. »

FRANÇOIS CLOUET.

1547.

J'ai parlé de cet excellent peintre du roi, page 79.

GERMAIN MUSNIER.

1548.

Je renvoie aux comptes des Bâtiments que je publie à la fin de ce volume; on trouvera Germain Musnier parmi les peintres qui travaillèrent à Fontainebleau de 1533 à 1540. Je citerai ici quelques documents qui ajoutent de nouveaux faits à sa biographie :

« Nous, Germain Musnier, painctre et varlet de chambre ordinaire de monseigneur le Daulphin, et

Jehan Vigny aussy painctre, demourant à Paris, certiffions à tous qu'il appartient, que, de l'ordonnance de noble personne maistre Philibert de Lorme, abbé de Gencton et de Sainct Barthelemy de Noyon, conseiller, aulmosnier ordinaire et architecte du Roy nostre sire, commissaire ordonné et dépputé par ledict seigneur sur le faict de ses bastimens et édifices de Sainct Germain en Laye — avons veu et visité le blanchissaige faict de chaulx et colle en la chappelle dudict chasteau — par Julien Poyvrot et Thomas Perrellier, painctres, demourans ès faulxbourgs de Paris, près la porte des bordelles — lesquels blanchissemens, avons trouvé avoir esté et estre bien et deuement faict, en couleur de pierre, et les joincts tirés de noir, en façon de pierre de taille, — le premier jour de décembre, l'an mil v[c] xlviii. »

Il y a tout un chapitre qui concerne ce peintre dans le *compte des gages des officiers de messeigneurs les dauphins ducs d'Orléans et d'Angoulesme, de mesdames Elizabel et Claude de France, leur seur, et de la Royne d'Escosse durant l'année* 1550. Je crois utile de publier ce chapitre en entier :

GENS DE MESTIER.

« A maistre Germain le Maunier, paintre et huissier de salle dudit seigneur, la somme de cent livres tournois à luy ordonnée, pour ses gaiges durant l'année finye en decembre mil cinq cens cinquante

et ung. » (Sa quittance est du 2 janvier 1553 (1554).

« A Me Germain le Maunyer, painctre de MDS, la somme de trente six livres seize solz tournoys, à luy ordonnée, en don, par MDS pour avoir un habillement cy, une cappesaye et chausses pour luy servir à ses espousailles.

« A plusieurs joueurs d'instrumens qui ont joué aux espousailles de Me Germain le Maunyer, painctre.

« A Estienne Gauzan, la somme de neuf livres tournois, pour le paiement de trente six aulnes toille de lin emploiée à clorre, en façon de muraille, l'hermitaige que ledict seigneur feist faire aux chevalliers corans.

« A Marcel Frerot, menuysier, pour ung grant poteau qui a esté mis en terre, garny d'un annelet de fer, pour attacher les ours pour combattre contre les dogues. . . . . xxx s. t.

« Pour une petite table pour servir à madame Elizabel quant elle mange en son lict. . v s. t.

« A maistre Germain Le Moynier, painctre, la somme de vingt quatre livres cinq solz dix deniers tournois, à luy ordonnée pour le paiement de ce qui s'ensuyt, par luy faict, fourny; scavoir : pour sept fauldres, que ledit seigneur et sa compaignie portèrent en leurs mains, en masque. . xxxv s. t.

« Pour xxviii brochettes de fer, faictes en façon de serpens, pour lesdictes fauldres. . xxv s. t.

« Pour la doreure desdites brochettes. . l s. t.

« Pour ung accoustrement de teste de masque, en façon de teste de lion, pour servir audit seigneur, avec ung accoustrement en façon d'hercules. . . . . vii lix. x s. t.

« Pour troys triangles d'acier, autres bastons et anneaulx de mesmes, pour servir de cymballes à MDS et sa compagnie, accoustrez en egiptiens. . . . . cx s. t.

« Pour deux tabourins. . . . . xv s. t.

« Pour sonnettes. . . . . xx s. t.

« Pour queues de chevaulx, pour faire perucques. . . . . xvii s.

« Pour cercles pour faire chappeaulx. vii s. v d.

« Pour pappier collé. . . . . . vi s. viii d.

« Pour ung bonnet pour servir à une femme. . . . . iij s. ij den.

« Pour esponges à faire mamelles. vii s. vii d.

« Pour avoir painct ung grand tabourin. xxv s. t.

« Pour ung petit mesnage de terre. vii s. vi den.

« Et pour une pomme de bois paincte, en coulleur verte, pour ung pavillon de damas servant aux affaires dudit seigneur. . . . . . v s. t. »

Sur *l'Estat des officiers domestiques du Roy, durant une année, du 1er juillet* 1559 *au* 31 *déc.* 1560, je trouve cet artiste parmi les pensionnaires de la maison de Henri II, tandis que Eloy le Manier figure avec le titre de peintre ordinaire de François II :

« Pensionnaire qui estoit en l'estat du Roy avant son advênement à la couronne :

« A M. Germain Le Manier, pensionnaire en la maison du feu roy. . . . . 60 liv.

ELOY LE MANIER.

1550.

Ce peintre fut employé, de 1540 à 1550, aux travaux de décoration du château de Fontainebleau (voir les comptes des bâtiments et la table). Voici d'autres renseignements qui permettront d'écrire sa biographie :

« A maistre Elloy Manier, painctre, la somme de vingt sept livres dix sols tournois, à lui ordonnée, pour le paiement d'avoir painct ung hermitaige qui fut dressé pour les chevalliers corans et pour vingt lanvres (lances) aussi painctes pour servir ausdits chevaliers.

Audict Elloy pour avoir doré, d'or fin, sept masques, tant pour accoustremens de testes souldrées qui portoient en leurs mains, que aultres devises sur lesdits accoustremens. »

J'ai rencontré ces deux articles dans un compte des dépenses des jeunes princes, de l'année 1550, dont j'ai donné le titre exact dans la notice sur Germain le Musnier (p. 207). Voici d'autres documents; le premier est de l'année 1557 :

« Eloy Lemanier, painctre, la somme de six vingt

dix sept livres tournoys, à luy ordonnée, pour son payement des parties, cy apres escrites, par luy faictes et fournyes en la chapelle dudit S., estans aux Tournelles, à Paris, durant la feste de Pasques dernière ; scavoir :

« Pour avoir painct ladite chappelle, de tous costés, tant en hault que en bas, de couleur jaune. . . . . lxv sols.

« Pour avoir fourny ung crist, de pinctures, et douze apostres, environ grands comme le vif, à raison de l sols pièce. . . . xxxii liv. x s.

« Pour avoir paié au menuisier qui a fait les treize chassis du crist et des douze apostres, à cinq sols pièces. . . . . lxv s.

« Pour avoir fourny de paincturés soixante seize caldres, servans pour le plancher de ladicte chappelle, ausquels estoient paincts sur lesdits caldres, tous les mistères de la passion ; à raison de vi s. p. . . . . xxvi l. xii s.

« Pour avoir paié audit menuisier, qui a fait les chassis desdicts soixante seize caldres, lesquels estoient à huit pans une partye, et l'autre partye tous ronds, à iiii sols pièces. . . xi l. viii s.

« Pour avoir fourny six vingt huict thoises de lierre, garny d'or cliquant, employés pour enrichir lesdictes chappelles. .

« Pour avoir fourny cinquante deux testes de chérubins, faicts de relief, grands comme le vif, argentées de fin argent, servans pour mectre à l'en-

tour du crist et des douze apostres à chacun quatre. . . . . xiij livres.

« Pour avoir fourny 92 testes de cherubins, faicts de relief, argentées, servans pour enrichir entre deux caldres. — Roole des parties et sommes de deniers paiées par J. de Boudeville, argentier du Roy, durant l'année commancé le v janvier 1556 et finie le dernier jour de décembre 1557.

Voici une occupation d'un tout autre genre : A Eloy Le Manier, painctre dudict seigneur, la somme de quinze livres, tant pour ses paines et vaccations d'avoir, par plusieurs foys, painct plusieurs portraicts en pappier, aux devises dudict seigneur, pour faire marques, pour marquer les grands chevaulx de la grande escuirie dudict seigneur, et jeunes chevaulx venans de ses haras, que pour les fraiz, qu'il luy a convenu faire, à aller de Paris à la court, par plusieurs foys, et divers jours, montrer lesdicts pourtraicts, s'ils estoient bien faicts. — Escuirie du Roy, pour neuf moys, finis le dernier jour de septembre, mil cinq cens soixante. »

La même année, ce peintre figure au nombre des officiers du roi sur « l'Estat des officiers domestiques du Roy — durant une année du 1er juillet 1559 au 31 déc. 1560, » sous cette rubrique :

AUTRES GENS DE MESTIER.

« A mre Eloy Le Manier, paintre ordinaire du Roy, pour ses gaiges, à cause de son estat (31 déc.

1559). . . . . 50 livres. »

Eloy le Manier a dû mourir vers 1579, car je le trouve *hors* de service en 1580 :

Varlets de chambre à IIIJ^{xx} *escus de gages.*

« Eloy le Maynier, hors en 1580.

« Estat des officiers domestiques de la maison du Roy Henry III, depuis le premier janvier 1575, jusques au dernier décembre 1589. »

RENÉ TIBERGEAU.

1558.

« A Réné Tibergeau, peintre et sommelier de la panneterye commun de la roine, sur et en déduction de la somme de VIJ^{xx} IIIJ liv. t., à luy deue, pour plusieurs figures et portraictures qu'il a faictes, pour le service de ladicte Dame. XLVIIJ liv. — Roole des parties payées par le commandement de la Royne des deniers prins ès coffres de sa chambre — durant les mois d'avril, mai et juing 1558.

« A m^{e} Réné Tibergeau, peintre de la Roine, sur et tant moins de ce qui luy sera cy après compté, ès rooles de l'argenterye de ladicte Dame, pour la besongne qu'elle luy a commandé faire. XXV liv. t.

« A Réné Tibergeau, peintre de la roine, pour son entier et parfait payement de la somme de VIJ^{xx} IIIJ liv. t., à luy deue, pour plusieurs parties de son estat qu'il a faictes et fournies pour le ser-

vice d'icelle Dame. IIIJ^xx XVI liv. Mesmes comptes pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1558. »

C'est à l'un des peintres dont les noms précèdent, et probablement à Tibergeau, qu'il faut attribuer les fournitures suivantes, portées sur le compte de l'argenterie de la reine. Je lis dans le *compte des mois de janvier à juillet* 1556 : « Pour deux tiers et demye de toille d'argent, faite planne, livrée au painctre de la Royne pour faire pourtraicts, qui est au pris de XVIIJ liv. l'aulne. »

Dans le *compte des mois de juillet à décembre* 1556, je lis encore : « Pour deux tiers et demye toille d'argent fine, à XX livres l'aulne, pour servir au painctre de ladicte Dame à faire pourtraicts. »

« A Francoys de Rivery, menuisier ordinaire de ladicte dame, pour cinq grandz tableaux de bois et ung petit, à XXX sols pièce, pour servir à paindre dessus. »

Le médecin J. Bernier avait le goût des anecdotes et une passion pour son pays natal. L'un portant l'autre il a fait, en 1682, une mauvaise histoire de Blois et un livre utile à consulter. Le passage suivant me tombe sous la main, et je me demande si je puis appliquer, au peintre de la reine, ce qu'il dit de ce peintre en détrempe, (c'est-à-dire en miniature) : *Jacob Bunel et Tibergeau, peintres, ont fait honneur, en leur temps, à Blois, leur patrie, quoyque ce dernier n'ait peint qu'en détrempe*, (p. 74).

NICOLAS LABBÉ.

1559.

« A Nicolas Labbé, maistre paintre, la somme de 300 fr., a luy ordonnée, pour ouvrages de paintures en forme de grotesque par luy faits audit Fontainebleau. — Compte de Me Bertrand le Picart depuis le mois d'octobre 1559 jusques au dernier jour de may 1560 ». (Voir à la fin du volume pour les travaux dans le château, et une autre mention de l'acquisition d'un tableau en 1556, etc.)

Dans l'article qui suit immédiatement, il est appelé *Nicolas de Labbey*, et on le distingue facilement de maistre *Nicolas Labbati* qui figure dans le même chapitre, et qui était un autre peintre et un autre homme. J'ignore quels rappòrts de parenté il y avait entre lui et Christophe Labbé, qui paraît dans les comptes à partir de l'année 1560 ; quant à Camille Labbé, c'était son fils.

Je citerai ici le début du compte de 1571, qui comprend tous les travaux exécutés par Nicolas Labbé, par plusieurs peintres et par Germain Pillon, le sculpteur, sous la direction de Ronsard, Dorat et Jamyn, les poëtes les plus renommés du temps. Je m'y référerai quand j'arriverai à ces différents artistes :

« Despence à cause des parties et sommes de deniers paiées par ledit maistre François de Vigny,

présent receveur et comptable, de l'ordonnance de Mss les prévost des marchans et eschevins de ladicte ville de Paris, pour et à cause des nouvelles entrées du roy Charles neufiesme, nostre souverain seigneur, et de la Royne Elizabel sa compaigne, faictes en ladicte ville de Paris; assavoir : celle du Roy le cinquiesme jour de mars mil v^c soixante unze et celle de la Royne le vingtroisième jour dudict mois de mars, ou dit an. Tant pour la construction des arcs triumphans, faictz à la porte Saint Denis et ou lieu où estoit anciennement la faulce porte d'icelle, près Sainct Jacques de l'Hospital, et aux deux boutz du pont Nostre Dame; couverture d'iceulx de bouys, liarre et autres enrichissemens de paintures, ornemens de la fontaine du Ponceau et des personnaiges eslevez en bosse et aussy devant le sépulchre et l'église des Sainctz Innocens, et perspective devant le Chastellet, vis à vis de la rue Sainct Denis; acoustremens et autres despences des cappitaines, lieutenans, porteurs d'enseignes et sergens de bende — Lesdictes parties montans ensemble à la somme de quarente neuf mil deux cens vingt trois livres, quatorze sols, cinq deniers tournois.

« Peintreries et figures faictes ès dicts arcs triumphans, piramide, perspective et autres lieux.

« A Nicolas Labbé, peintre du Roy, demourant à Fontainebleau, et Germain Pilon, sculpteur, demourant en l'hostel de Nesle, la somme de trois mil

cinq cens livres tournoys, à eulx ordonnée par MSS les prévost des marchans et eschevins, pour avoir, par eulx et leurs gens, bien et deuement faict et parfaict selon les pourtraicts, devis et marché par MSS faicts avec eulx les ouvraiges de peintreries, figures et autres choses, cy après déclarées, ès lieux qui ensuivent. C'est assavoir : à la porte Sainct Denis. » — Je suis obligé ici d'analyser une longue description que le comptable a rédigée, à son point de vue, d'une manière très-diffuse. A la porte Saint-Denis, on éleva un portail, et des deux côtés on fit peindre une grande figure. « Lesquelles figures, acompaignées de leurs ornemens et de deux festons et piedestal, estoient de platte peincture sur toille. La première figure, qui estoit au costé dextre, se nommait Majesté, laquelle estoit armée, au visaige grave, au front redoutable, vestue dun fort riche manteau de couleur d'azur, tenant un grand septre en sa main et ung baston de justice en l'autre, et autres petiz septres et petites couronnes semées tout à l'entour d'elle. Avoit ung tiare en la teste presque de telle sorte que on le faict au pape. Elle avoit les pieds sur le sommet de plusieurs villes et faisoit semblant de regarder l'autre statue et luy monstrer son septre. » Je ne pousserai pas plus loin mes extraits; on sent trop, dans ces compositions, l'influence des poëtes dont la pauvre imagination contraignait les artistes dans ces voies impraticables. Toutefois, je citerai encore ce passage : « A Nicolas

Labbé, peintre du Roy, demourant à Paris, pour avoir faict ung cadmus, rehaulcé de couleurs, pour ce XVII liv. t. Item pour avoir faict deux tableaulx d'escriptures, en grec, pour metre à la porte aux peintres lx s. t. — Item quatre pourtraictz de chevaulx rehaulsés de couleurs pour ce : xv livres. » (Tout ensemble, y compris plusieurs articles que j'omets, 280 liv. 4 s.)

La description suivante, des travaux exécutés dans la grande salle de l'évêché, mérite plus l'attention :

« A Nicolas Labbé, peintre du Roy, et Camille Labbé son fils, aussy peintre, la somme de sept cens livres tournois, à eulx aussi ordonnée par MSS, pour avoir par eulx faict les ouvraiges de peintreries, cy après déclarés, en la grand salle du logis épiscopal de l'évesque de Paris; assavoir : une frize de peinture tout à l'entour de ladicte salle, contenant seize toizes de long, sur six de large, laquelle frize contenoit dix pieds de hault ou neuf pieds et demy pour le moins, ornée de sa corniche et orguitrave; avoir orné ladicte frize de seize tableaux d'histoires et figures poéticques, telles que le devis luy en fut baillé, et seize paisages avec armoiries par voie du Roy, de la Royne et de la Royne mère, messieurs et madame — — le tout sur toille, de bonne et ferme peinture, le tout dressé et applicqué et fourni de toutes choses à ce nécessaires. Item faict cinq tableaux sur toille, cloué en bois, en forme de

chassis, dont les quatre estoient d'une toise en quarré et le cinquiesme de neuf pieds en quarré, esquelz tableaux estoient peints de vives couleurs, sur ladicte toille, les histoires baillées audict Labbé. — »

J'ai dit que trois poètes avaient été chargés de composer toutes les *ystoires*; c'était agir dans les errements du moyen âge, desquels on n'avait jusqu'alors dévié qu'à Fontainebleau. Voici leurs paiements :

« Taxations de ceulx qui ont inventé, conduict et dressé les figures et dictons des arcs triumphans et autres choses du faict desdictes entrées.

« A Me Pierre de Ronssard, aulmonier du Roy, la somme de deux cens soixante dix livres tournois, à luy ordonnée par MSS, sur les inventions, devises et inscriptions qu'il a faictes pour lesdictes entrées. Pour ce cy. . . . . ijc lxx liv.

(Il touche, en outre, 54 livres.)

« A Amadis Jamyn, poète — pour ses peines, sallaires et vaccations de ce qu'il a faict, par ordonnance dudit Sr Ronssard, pour servir auxdictes entrées. . . . . xxvij liv.

« A Me Jehan de Dorat, poète du Roy, — pour ses peines, sallaires et vaccations d'avoir faict tous les carmes grecz et latins, mis tant ès porticques, théatres, arcs triumphans, que collosses qui ont esté dressez pour lesdictes entrées, et avoir faict partie des inventions, mesmes l'ordonnance de six figures

de sucre qui furent présentées à la collation de la Royne, du présent faict au Roy, en carmes latins . . . . pour ce IX^xx IX livres.

« A maistre Jehan de Dorat, poete du Roy, — oultre les sommes qu'il a par ci devant receues, et ce pour les inventions, carmes latins et fictions poètiques, par luy faictes, pour l'entrée de la Royne. Aussi pour la traduction et allégorie qu'il a faict de l'histoire de Tifre, par luy inventée, en XXIIIJ tableaux, pour la frize de la salle de l'evesché. . . pour ce. . . . . LIIIJ livres.

ROGER DE ROGERY.

1559.

« A Roger Rogier, maistre paintre, pour avoir par lui fait dix patrons de grotesques de la généalogie des dieux. — Compte des batimens de Fontainebleau pour l'année 1559. » (Voir à la fin du volume.)

Voici le détail de la partie des travaux dont il fut chargé, dans la décoration de l'hostel de la Royne, dite *la petite maison de Paris :* « Audict de Rugery, painctre ordinaire de la Royne, la somme de C escus — sur et tant moings des ouvraiges faicts de painctures sur thoille, que aultrement, sculture et tournemens de festons de lierre, or clicquant et autres, que pour les façons et estoffes de deux cheveaulx et d'une façon de nue, le tout faict et atourné d'une

belle sorte et manière, tant de ladicte painture que sculture, qu'il a promis et commencée faire, pour l'aornement de ladicte grande salle de forme ovalle. A luy la somme de deux cens escus — le trentiesme jour de septembre. »

Ce même artiste figure encore dans l'Estat des officiers de la Royne pour l'année 1586-87, et avec cette qualification :

PAINTRES.

« A Roger de Rogery, painctre de feu mad[elle] Gondy, vi[xx] xiij liv. »

LÉONARD LIMOSIN.

1559.

Ce peintre, ou plutôt ce copiste ingénieux, a écrit son histoire sur les objets qu'il a décorés; c'est ainsi qu'on lit sur le grand émail exécuté par ordre de Henri II pour la Sainte-Chapelle, et aujourd'hui exposé dans les salles du Louvre : *Léonard Limosin, esmailleur et peinctre ordinayre de la chambre du Roy. M. F.* 1553. Son nom mille fois répété, et quelques dates placées au bas de ses émaux, de ses gravures et de ses rares tableaux, voilà ce que nous savions de lui. Je n'ai pu découvrir, jusqu'à ce jour, d'autres renseignements que ceux-ci : Dans le « Compte de l'argenterye du Roy pour l'année

finye en m v. lix, pour le quartier de juillet, aoust et septembre » je rencontre au nombre des officiers qui reçoivent des gratifications de drap :

« A Léonard Limousin, esmailleur et peintre du feu Roy, sept aulnes et demye. »

Le feu roi était Henri II, mort de sa blessure le 10 juillet 1559. Je trouve Léonard également sur « l'Estat des officiers domestiques du Roy — pour l'année commancée le 1er juillet 1559 et finye le 31 décembre 1560. A Léonard Limosin, esmailleur ordinaire dudict seigneur (2 septembre 1559 et 14 février 1560). . . . . 80 liv. »

GUILLAUME BELLON.

1559.

Il était aux gages de Henri II, et il reçoit une pension du jeune roi François II; c'est là, jusqu'à présent, tout ce que je découvre dans les documents, tout ce que j'apprends par cet article du *Compte de l'argenterye du Roy pour l'année finye en* m vc lix.

« A Guillaume Bellon, painctre du feu Roy, six aulnes et demye de drap. »

GENTIAN BOURDONNOYS.

1560.

Je trouve deux mentions de ce peintre; la première en 1560, me le montre sur l'*Estat des officiers du Roy* :

« A Gentien Bourdonnoys, vallet de chambre de la Royne, mère du dict sieur. 50 liv. », mais sans autre désignation particulière de son métier. Je suis récompensé de la peine, que j'ai prise, de dépouiller les comptes de l'écurie, ceux de tous qui semblaient les plus étrangers au sujet de mes investigations; car je lis l'article suivant dans le compte qui porte ce titre : « Escuirye de la Royne, mère du Roy, pour l'année commancée le premier jour de janvier mil cinq cens soixante quatre, et finye le dernier jour de décembre ensuyvant, cinq cens soixante cinq :

« A Gentian Bourdonnoys, nouveau painctre de la Royne, la somme de trente solz tournoys, à luy ordonnée, pour la despence de son cheval, durant les six derniers jours de ce dit moys (mars), laquelle despence la royne a commandé estre doresnavant comptée par chacun moys pendant que ledict peinctre sera à la suite de Sa Maiesté, laquelle somme luy a esté payée en vertu dudict cahier, cy . . . . xxx s.

« Il touche en may, juin et juillet. ix liv. v s. t. »

JEHAN DE COURT.

1560-90.

Cet artiste paraît, dans les comptes, en même temps que François Clouet en disparaît; est-il son successeur à la suite de sa mort, ou en conséquence

d'une disgrâce? Le premier motif est le plus probable, le seul admissible. Je découvre l'article qui le concerne dans un *Compte de l'espargne pour l'année* 1572 : « A Jehan de Court, vallet de chambre et painctre ordinaire dudict sieur, la somme de deux cens cinquante livres, dont ledict S. luy a faict don en considération des services qu'il luy faict journellement en ses estats et pour luy donner meilleur moyen de continuer (le 12 déc. 1572). 250. »

On le retrouve dans un compte de janvier 1584, (je le cite dans l'article de Charles de Court) et on voit que, bien qu'employé à la cour, il ne lui consacrait pas tout son temps, car il est occupé, en 1585, à peindre le portrait de la duchesse de Guise; c'était varier, mais non pas rabaisser ses occupations : « A De Court, peintre du Roy, pour un portraict qu'il a faict de ma dite dame de Guise, quatre vingt dix livres. » Factum du duc de Guise contre Maillard, présent trésorier, vers 1585; manuscrit original, cité par Monteil. J'ai vainement recherché ce manuscrit parmi ceux qui ont été compris dans la vente de la bibliothèque de cet écrivain.

Le poëte Philippe Desportes, né en 1546, et qui mourut en 1606, adresse ces vers au peintre dont nous nous occupons :

Sur le portrait de mademoiselle de Chateauneuf, à J. de Cour, peintre du roi.

Tu t'abuses, de Cour, pensant représenter
Du Chasteauneuf d'Amour la déesse immortelle :

Le Ciel, peintre sçavant, l'a portraite si belle,
Que son divin tableau ne se peut imiter.
. . . .
Laisse au grand dieu d'amour ce labeur téméraire,
Qui d'un trait pour pinceau le scaura mieux portraire
Non dessus de la toile, ains dans le cœur des dieux.

On sait que Ph. Desportes, comblé de faveurs par son souverain, donna, à la fin de sa vie, une tournure religieuse à ses vers. Il avait mis, plus d'une fois, son talent au service des charmes de mademoiselle de Chateauneuf, dite couramment *la belle*, mais il serait difficile de supposer qu'il eût composé ceux-ci après le mariage du roi en 1575. On peut donc assigner au portrait, comme au sonnet, la date de 1574. (*Œuvres*, in-12, Rouen, 1611. Diverses Amours, page 585.)

MARC DUVAL.

1565.

« Marc Duval, peintre du roi (surnommé Bertin, à cause de son beau-père qui s'appelait de ce nom). Il nasquit ès faubourgs de Saint-Vincent, près la ville du Mans, et c'estoit l'un des plus excellents de nostre temps pour le crayon et pour le burin ou graveure en taille douce, et encores pour la peinture en huille. Il estoit surnommé le Sourd, de par son maistre le roy Charles IX, d'autant qu'il avoit l'ouye sourde. Il a fait imprimer plusieurs visages des rois et roines, princes, princesses et grands seigneurs de France, lesquelz il avoit luy mesmes

gravez et faicts en taille douce, et se déliberoit (si la mort ne l'eust si tost surpris), de faire un juste volume des visages de tous les rois et roines de France, et autres seigneurs de marque. Il mourut à Paris, le 13e jour de septembre, l'an 1581, sur les unze heures du soir, qui estoit l'heure qu'il avoit prédit : sa femme s'appelloit Catherine le Jolly, sa demeure estoit à Paris, en la rue de Grenelle, etc. Ce que je dy tout amplement pour l'amour du pays, car il estoit du Maine et feray tousjours cas de ses semblables. J'oubliois à dire qu'il se voit de sa façon plusieurs grotesques et autres peintures en taille douce, lesquelles ont esté imprimées. Il a laissé, après sa mort, une sienne fille nommée Élisabeth du Val, Parisienne, fort excellente pour le crayon, et encores pour autres choses requises à la pourtraicture. »

Ainsi s'exprime La Croix du Maine [1], dans sa Bibliothèque, et je n'ai rien à ajouter à ces renseignements, si ce n'est que je n'ai pas rencontré ce nom dans les comptes, quittances et ordonnances de toutes sortes qui m'ont servi à composer cet ouvrage, que toutes les gravures de Marc Duval sont datées de l'année 1579, et qu'on doit se reporter aux comptes des Bâtiments où l'on trouvera un Claude du Val, et d'autres Duval.

---

1. Premier volume, Paris, in-folio, 1584, p. 306.

ESTIENNE DU MONSTIER.

1569.

Autres vallets de chambre, emploiés en autre charge :

« Estienne Du Monstier, painctre. . IIIJ^e liv. »

Compte de la Royne mère pour l'année 1569.

Autres vallets de chambre.

« Estienne Du Monstier. »

Estat des officiers domestiques pour l'année 1570.

« Pension d'Estienne Du Monstier, peintre et valet de chambre de la reine-mère, 1577. » (Orig. signé. Cat. Jourv., n° 827.)

Varlets de chambre à IIIJ^xx *escus de gages.*

« Estienne Du Monstier, hors en 1584. »

Dans un article suivant, il semble avoir été rétabli, à cette même date : « Estat des officiers domestiques du Roy Henry III, depuis le premier janvier 1575 jusques au dernier décembre 1589. »

On trouvera un peintre du même nom employé au château Gaillon, par le cardinal d'Amboise, dès le 28 mai 1501. (Voir le n°39 de mes recherches dans les archives de la Seine-Inférieure.) Il est évident que ce n'est pas la même personne, et je me demande si cet Étienne est le fils ou le frère du Geoffroy Du Monstier qui peignait à Fontainebleau dès 1533.

ANTOINE CARON.

1570.

Je dois dire tout d'abord pourquoi je place Antoine Caron dans cette catégorie, ne l'ayant pas rencontré dans les registres des dépenses de la cour, bien qu'il soit porté dans les comptes des Bâtiments pour avoir pris part aux travaux de décoration de Fontainebleau, de 1540 à 1550. (Voir les extraits de ces comptes à la fin du volume.) Un sonnet du ligueur Louis d'Orléans, son contemporain et son ami [1], autorise cette attribution :

A la reine, mère du Roy, Catherine de Medicis.

« Voiez votre Caron, madame, et estimez
Aupres de son labeur, ces peintres renomez
Dont la Grèce se loue et dont Rome se vante.

Je passe maintenant à l'indication d'une grande fête, à l'arrangement de laquelle il contribua : *Entrée de Henry duc d'Anjou, après qu'il fut esleu Roy de Pologne* [2].

Antoine L'Oisel, dans ses *Mémoires des pays,*

1. Dans un autre sonnet, il s'adresse à son ami :

A Antoine Caron, peintre excellent.

Couzin aura toujours un éternel renom,
Et toi, pardessus lui tu l'auras, mon Caron ;
Aussi pour t'étréner, au retour de cet an,
Je fay prière à Dieu, qu'en toi seul il assemble,
Ce qu'Apelle et Zeuxis, Janet, le Titian,
Raphaël, Michel Ange ont eu jamais ensemble.

2. Un feuillet de ma copie a été égaré. De la campagne où je corrige cette épreuve, je ne puis le remplacer, mais on retrouvera cette description, en appendice, à la fin de ce volume.

villes, etc., de Beauvaisis, Paris, in-4°, 1617, s'étend assez longuement sur les personnages de renom de Beauvais et du Beauvaisis (chap. VII, p. 186). On trouve ce passage, p. 229 : « Je penseroy avoir failly si je ne mettoy en ce roole Antoine Caron, peintre excellent : veu mesme que ceux qui ont faict imprimer et représenter les visages des hommes illustres de la France ne l'ont point oublié, adjoutans qu'il estoit de Beauvais comme il est vray. Les peintres, sculpteurs et graveurs en font si grand cas et ses desseings se recueillent et vendent si chèrement, et sa peinture est de telle grace, que ses traits servent de patron, de loy ou de leçon aux autres. Il estoit un peu paresseux, qui a été cause qu'il n'a pas laissé grands moyens. »

Nous n'en savons guère plus sur le compte de cet artiste ; seulement nous avons au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale son portrait dessiné aux deux crayons par quelque émule de Pierre Du Monstier. Ce portrait est intitulé : *Ant. Caron Pintre* 1592, et ce même portrait a été gravé en 1599, par Thomas de Leu, gendre de Caron, avec cette pointe fine et douce, au ton brillant et et un peu métallique, qui rappelle le faire des bons maîtres allemands de l'époque. On lit autour de ce petit portrait : *Antonius Caron, bellovacus pictor eximius, vixit A*. 78. Et au-dessous, ces quatre vers dans le goût du temps :

« Charon ne deust recepvoir pour voiture
Nostre Caron, ains vivant le chérir
Si l'air plus vif de sa docte peinture
L'honneur françois empêche de mourir.
Thomas de Leu, socero suo, fecit. 1599.

Un peintre, du nom de Nicolas Caron, peignait en 1574, des personnages de la Passion sur le drap qui servait à couvrir en Carême le crucifix de l'église de Saint-Maclou. (Voir dans le IIe volume, mes extraits des archives de Rouen, n° 430.) — Quels rapports existaient-ils entre Antoine et Nicolas Caron? Je l'ignore. Depuis que ceci est écrit, M. de Montaiglon a publié une notice intéressante sur Caron, et je ne saurais mieux faire que d'y renvoyer.

NICOLAS BELIART.

1577.

Vallets de chambre à ijc *livres de gages.*

« Nicolas Beliart, peintre anglois, en 1577. »

« Estat des officiers domestiques de monseigneur François, duc d'Alançon, fils du Roy Henry II depuis l'an 1562 jusques en 1584. »

Hilarion de Coste raconte que cet artiste étranger fut envoyé en Suède pour peindre les portraits des filles du roi Jean, en 1574. (Voir page 122, en note.) Il l'appelle Nicolas Belon, nom que M. Niel propose de changer en Nicolas Belin, dit Modène; deux erreurs.

SIMON GOUDELLE.

1580.

Varlets de chambre à IIIJ^{xx} escus de gages.

« Simon Goudelle, peintre en 1580, hors en 1582.

« Estat des officiers de la maison du Roy Henry III, depuis le premier janvier 1575 jusques au dernier décembre 1589. »

Tous les amateurs de gravures connaissent Pierre Goudel, l'éditeur, mais j'ignore quels rapports de parenté ont pu exister entre lui et le peintre du même nom, ou bien entre lui et Pierre Gourdel, dont je place plus loin la notice.

CHARLES DE COURT.

1584.

Jehan de Court est porté avec 80 livres de gages sur « l'Estat du paiement que le Roy a ordonné estre faict à ses officiers domestiques par maistre Nicolas Morin et Pierre Lasne, ses conseillers, à commencer au premier jour de janvier mil cinq cens quatre vingt quatre. » Immédiatement après l'article qui le concerne, on trouve cette rubrique et le nom de son fils :

Vallets de chambre.

« Le fils de Jehan Le Court, peintre du Roy. »

Voici un autre document qui nous mène en 1589 :

Varlets de chambre à IIIJ^xx *escus de gages.*

« Charles de Court, fils de Jehan de Court, peintre du Roy. Estat des officiers domestiques de la maison du Roy Henry III, depuis le premier janvier 1475 jusques au dernier décembre 1589. »

Je suis parvenu à suivre sa présence, sur les états royaux, jusques en 1610 :

Vallets de chambre à VIe *livres.*

« Charles de Court.

« Estat des officiers de l'hostel du Roy Henry IV, depuis l'an 1590 jusques et y compris 1610. »

Nous examinerons ailleurs les rapports qui peuvent exister entre ces de Court et les émailleurs, hommes et femmes, du même nom.

PIERRE DU MONSTIER.

1584.

La plus ancienne mention du peintre Pierre Du Monstier, que j'ai trouvée dans les comptes royaux, est de 1585. Il est porté sur « l'Estat du paiement que le Roy a ordonné estre faict à ses officiers domestiques à commencer du premier janvier 1584 (1585).

Vallets de chambre.

« Le fils de Jehan le Court, peintre du Roy.

« Du Monstier. »

Sur un compte des officiers de la reine de l'année suivante, je trouve à l'article PAINTRES :

« Pierre du Monstier, cent escus, dont toutefois il ne sera ici paié d'aultant qu'il en est assigné ailleurs. »

Cet *ailleurs* est l'état des officiers du roi qui permettait à la reine d'alléger ses finances de cette somme. Je lis à la fin de ce compte de l'*Estat des officiers de la Royne*, cette souscription : « Faict à Paris le premier jour de janvier mil cinq cens quatre vingt six. Catherine. »

La dernière mention de Pierre Du Monstier, qui est faite dans les comptes, au moins dans ceux que nous avons conservés, et que j'ai dépouillés, est fournie par « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commencée le 1er janvier 1599. »

Peintres qui auront aussy qualité de valletz de chambre :

« Du Monstier l'aisné. . . . xxxiij escus. »

Dans le même volume on enregistre les mutations que la mort ou les destitutions amènent : « Autre estat des mutations advenues, dans ledict estat du Roy, depuis le 20 février 1603 jusques au dernier jour de mars 1604. »

Peintres et vallets de chambre.

« Martin Freminet au lieu et par la mort de Du Monstier l'aisné. »

La suite de mes recherches et la table générale de cet ouvrage apporteront plus de lumières dans l'obscurité qui règne encore sur cette nombreuse famille de peintres. C'est ainsi que j'expliquerai la présence d'un second Pierre Du Monstier, dont j'ai trouvé de beaux dessins, et auquel doit se rapporter cette mention : « Officiers domestiques de la maison de MS. Loys Dauphin, fils du Roy Henry IIII, depuis le premier octobre 1601 jusques en 1610.

GENS DE MESTIER SANS GAGES.

« Du Monstier peintre. »

Parmi ses dessins aux crayons de couleur, je citerai : Un portrait d'homme [1], crayon inachevé, la tête et la collerette seulement terminées; il porte au bas, de la main large, déliée et ferme de ce peintre : *Ce portraict n'a point esté achevé*, et sur les marges, ici, *les cheveux chatains obscurs*, là, *la lèvre fort rouge*. Un portrait de femme [2] pris de trois quarts, est signé, en haut à droite : *P. Du Monstier* §, et à gauche, *ce* 27 *aoust* 1618. Deux mois plus tard, il dessinait le portrait de M. de Negrepelisse [3], et le signait : *Ce dernier jour d'octobre* 1618 — *Pierre Du Monstier* § *Parisien* §§.

Ce Pierre avait encore quelques bonnes traditions de l'école des Clouet; seulement une tendance au *rose frais*, et de petits moyens, en terme d'ate-

1. Biblioth. de Sainte-Geneviève, nº 61 du registre vert.
2. Biblioth. de Sainte-Geneviève, nº 65 du registre vert.
3. Biblioth. de Sainte-Geneviève, nº 104.

lier des ficelles, gâtent quelques-uns de ses portraits. Son fils Daniel n'a pris de lui que ses défauts, et ne doit sa réputation qu'à un instinct heureux de la ressemblance et à un faire expéditif.

JACQUES ET JEHAN PATIN.

1584.

Jacques Patin travaillait en 1567 à la décoration du Louvre, sous la direction de Pierre Lescot. (Voir le compte des Bâtiments à la fin du volume.) Dans « l'Estat du paiement que le Roy a ordonné estre faict à ses officiers domestiques, par maistre Nicolas Morin et Pierre Lasne, ses conseillers, à commencer au premier jour de janvier mil cinq cens quatre vingt quatre (1585), » je lis cette rubrique et ces noms :

Peintres et gens de mestier.

« Jehan de Court.	80
Jacques Patin.	33
Jehan Patin.	33
Giles de Garamond, orfebvre. . . .	20
Hierosme de Corcel, garde des armes du Roy.	20
Maistre Germain Pillon, sculpteur. . .	133
Gallin, balladin.	100
Francisque de Lagerre.	100

Le chiffre des appointements de ces deux frères,

comparé à celui qui est fixé à Jehan de Court, peut servir à apprécier le degré de leur mérite. Quel qu'il ait été, nous ne pouvons en juger, et pour Jacques seulement, que sur vingt-sept estampes qui ornent un volume assez rare. Voici à quelle occasion les originaux furent composés par Patin l'aîné, et puis ensuite gravés par lui. Le 18 septembre 1581, Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine, fut fiancée avec le duc de Joyeuse, favori du roi; la cérémonie du mariage eut lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois le 24, et les fêtes qui suivirent se prolongèrent fort avant dans le mois d'octobre, avec une magnificence sans précédents comme sans pudeur, et dont l'Estoile nous a laissé dans son journal l'amère impression : « La despense y fut faite si grande, y compris les mascarades, combats à pied et à cheval, joustes, tournois, musiques, danses d'hommes et de femmes et chevaux, présens et livrées, que le bruit estoit que le Roi n'en seroit point quitte pour douze cens mil escus, — Et estoit tout le monde esbahi d'un si grand luxe, et tant énorme et superflue despence qui se faisoit par le Roy et par les autres de sa cour, de son ordonnance et exprès commandement, en ung temps mesmement qui n'estoit des meilleurs du monde, ains fascheus et dur pour le peuple, mangé et rongé jusques aux os, en la campagne, par les gens de guerre, et aux villes par nouveaux offices, impost et subsides. » (Tome I, p. 137, de l'édition de

M. Champollion, la seule qu'on doive consulter. Je renvoie aux Mélanges pour quelques détails.)

Baltazarini dit Beaujoyeux, que Brantôme appelle le meilleur violon de la chrétieneté, fut chargé, par la reine, de composer un ballet pour la circonstance : « pour ce que » dit-il « elle me fait cest honneur de n'avoir pas desagréables les inventions que je propose quelquefois en semblables matières » (page 2). Il fit son plan, et demanda trois personnes pour l'assister, un poëte, un musicien, un peintre. La reine commanda au sieur de la Chesnaye, aumônier du roi, de faire les poésies. L'Estoile dit bien, dans son journal, que « le Roi donna à Ronsard et à Baif, poëtes, pour les vers qu'ils firent pour les magnificences des nopces, à chascun, deux mil escus. » Mais MM. Champollion ont tort de comprendre le ballet de Beaujoyeux dans ces magnificences. Pour celui-ci, c'était la reine qui le payait, Ronsard et Baif n'en furent que les spectateurs. « La royne commanda pareillement au sieur de Beaulieu, qui est à elle, qu'il fist et dressast, en son logis, tout ce qui se pouvoit dire de parfaict en musique. Au regard des peintures, » continue Beaujoyeux, « j'employay par commandement de la Royne, maistre Jacques Patin, peintre du Roy: qui s'est aussi heureusement acquitté de ceste charge, qu'autre peintre de ce royaume eust sceu faire : ayant esté la besongne, bien que difficile, rendue en peu de jours, selon la nécessité précise

que nous en avions » (page 3). Les fêtes terminées, Beaujoyeux voulut conserver à la postérité le souvenir de ce ballet, et Jacques Patin grava à l'eau forte pour le volume dans lequel il le décrivait, vingt-quatre planches d'après ses dessins. Ces estampes démontrent son inexpérience dans la gravure, sans prouver d'un talent remarquable en peinture. Ce n'était, évidemment, ni un dessinateur, ni un coloriste, c'était un peintre médiocre. Beaujoyeux obtint, le 13 février 1582, un privilége pour l'impression de ce volume (ce privilége, imprimé sur un feuillet isolé, doit se trouver, mais se trouve rarement, à la fin du volume, après le 75ᵉ et dernier feuillet du volume), qui parut sous ce titre : « Balet comiqve de la Royne, faict aux nopces de monsieur le duc de Joyeuse et madamoyselle de Vaudemont, sa sœur. Par Baltasar de Beavjoyevlx, valet de chambre dv roy et de la royne sa mère. A Paris, par Adrian le Roy, Robert Ballard, et Mamert Patisson, imprimeurs du Roy. M.D.LXXXII, avec privilége. » In-4°, avec 24 gravures sur cuivre, toutes imprimées dans le texte. La quittance suivante se rapporte peut-être aux dépenses qu'il dut faire pour sa publication, et en tout cas, elle concorde avec sa date : « En la presence des notaires du roy NS., en son chastellet de Paris, soubzsignés, Baltazard de Beaujoieux, viollon de la chambre dudict seigneur, confesse avoir eu et reçeu comptant la somme de trente escus d'or sol. 10 s. t., à lui

ordonnée, pour un quartier, tant pour ses gaiges que pour sa despense, à cause de son dict estat, — l'an mil v^e quatre vingtz et deux, neufviesme jour de mars. »

On rencontrera, parmi les peintres qui travaillèrent à Fontainebleau de 1533 à 1540, Pierre Patin; j'ignore quels rapports de parenté pouvaient exister entre ces trois artistes.

PIERRE GOURDEL.

1585.

Dans un *Estat des officiers de la Royne pour l'année* 1585, état incomplet puisqu'il n'a conservé que les sommaires, ou la table des articles, je trouve, après les dames et demoiselles d'honneur, les chevaliers d'honneur, et tout l'office, cette rubrique et ce nom :

PAINTRES.

« Pierre Gourdel. . . . vi^xx xiij liv. tnz. »

C'était un homme de talent, observateur heureux, dessinateur consciencieux; nous en avons la preuve dans l'ouvrage suivant : « L'histoire de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs portraicts, retirez au naturel, par Pierre Belon du Mans. » Paris, Gilles Corrozet, 1555. folio. On lit dans l'avis au lecteur : « Veu qu'il n'y a description, ne portrait d'oyseau, en tout cest œuvre, qui

ne soit en nature et qui n'ait esté devant les yeux des peintres : desquels aucuns nous y ont aidé en Italie, Angleterre et Flandres. Mais entre les autres ne voulants céler les noms de ceux qui nous y ont le plus servy, avons usé de l'artifice de maistre Pierre Goudet, Parisien, peintre vrayment ingénieux. » Ces dessins d'oiseaux, autant qu'on en peut juger par ce qu'en ont épargné les graveurs en bois, sont précis, simples, naturels. Quelques facéties de peintre, comme au folio 95, quelques scènes de chasse, comme au folio 106, montrent l'homme de talent, qu'il faudra juger sur d'autres productions.

Il serait intéressant de connaître les rapports qui ont existé entre ce peintre et le graveur du même nom, qui n'est peut-être qu'éditeur des gravures, mais que les amateurs de portraits connaissent bien. J'en ai déjà parlé page 230.

COSME DU MONSTIER.

1586.

Cosme Du Monstier figure sur le même *état des officiers de la Reine de* 1586-87, avec Pierre Du Monstier et avec la même observation qui, toutefois, n'est pas confirmée par l'Estat des officiers du Roy :

Paintres.

« Cosme Du Monstier. . . . (la somme en

blanc) — dont toutefois il ne sera icy paié, d'aultant qu'il en est assigné ailleurs. »

Cet état, dont il ne s'est conservé que les sommaires, est signé à la fin : « Faict à Paris, le premier jour de janvier mil cinq cens quatre vingt six : CATHERINE. »

J'inserrerai ici la notice que Mariette avait extraite des manuscrits de Sauval : « Geoffroi Du Monstier, ayeul de Daniel, était peintre en miniature, et je ne sais s'il ne peignait pas aussi sur verre. Lorsque maître Rous vint en France, il l'employa dans plusieurs de ses ouvrages, et Du Monstier devint un parfait imitateur de la manière austère et sauvage de ce peintre italien. Cela se voit sur divers morceaux qu'il a gravés à l'eau forte et dont je possède une suite assez complète, qui est fort curieuse, surtout pour un Français qui est bien aise de voir ce que la peinture et la gravure étoient en France lors de son enfance. Deux de ces pièces portent la date 1543 et 1547. Geoffroy eut une nombreuse lignée, et l'un de ses fils, nommé Cosme, fut, comme son père, peintre en miniature, et fut considéré du Roy qui en avait fait son valet de chambre et qui, se confiant en sa prudence, l'envoya en plusieurs cours, chargé de commissions importantes. C'est ce que j'ai lu dans un manuscrit de Sauval. L'abbé de Villeloin dans son Paris, p. 11, nomme Geoffroi du Monstier. »

BENJAMIN FOULON.

1586-87.

Ce n'est pas sans une vive satisfaction que j'ai découvert ce nom dans *l'Estat des officiers de la Reyne de l'année* 1586-87.

PAINTRES.

« Benjamin Foulon, nepveu de feu Mr Jamet, vixx xiij liv. tz. »

Je suis tout porté à croire qu'une erreur de scribe a fait, du peintre Jannet, ce Jamet; mais, comme je cherche la certitude dans mes travaux, j'ai préféré ne pas faire usage de cette indication et attendre un renseignement plus sûr. Toutefois, il est clair qu'il n'a pas existé de personnage d'une importance quelconque portant le nom de Jamet; quant à Sébastien Zamet, auquel l'esprit se reporte naturellement, il n'arriva en France que vers 1570, et n'était pas mort en 1586; car Henri IV et Marie de Médicis élevèrent très-haut, non pas sa fortune, il leur prêtait son argent, mais sa considération. Il mourut, comme on sait, le 14 juillet 1614.

Je retrouve B. Foulon dans l'*Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année* 1599 :

Peintres qui auront aussy qualité de vallets de chambre.

« Foullon. . . . . xxxiij escus. »

Il est placé après Pierre Dumonstier, avant Jehan Doué et Marin le Bourgeois.

Il figure également sur l'*estat de* 1609 avec *les gaiges de cent livres, de laquelle somme le trésorier n'en a paié aucune chose faulte de fonds.* Cependant ce même trésorier payait *Jehan et Claude Dhoey, autres paintres,* par quelque raison de justice distributive, dont nous ignorons les règles.

Un charmant portrait de César, duc de Vendôme, enfant de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, à l'âge de 8 ou 10 mois, en 1595, porte au bas, à gauche, cette signature au crayon rouge : *Fulonius fecit.* [1] Ce portrait appartenait à une suite de 48 crayons, qu'on a eu le tort de séparer pour les ranger chronologiquement avec d'autres, qui ne sont pas de la même main. Il est toutefois facile de les reconnaître dans la collection, à un faire qui ne manque pas entièrement de précision, qui a du charme dans sa couleur douce, harmonieuse, et dont le nuage vaporeux peut être attribué à l'estompage, que subissent ces crayons par le frottement des feuilles les unes contre les autres. L'influence de Fr. Clouet, et sa direction, sont empreintes dans ces dessins et confirment ce que nous avons dit en commençant de l'erreur du scribe. Benj. Foullon est très-probablement le neveu de Clouet et certainement un de ses bons élèves.

---

1. Bibliothèque nationale, cabinet des Estampes.

ANTHOINE DE RECOUVRANCE.

1588.

J'ai trouvé la première mention de ce peintre dans « le transcript et estat expedié au conseil du Roy dernier, décédé le 19 fév. 1588, » et sous cette rubrique : « Autres officiers qui estoient tant aux feux Rois François premier, Henry, François dernier, Charles, que à présent audict seigneur, lesquels sa Majesté a voulu estre couchez et emploiez au present estat pour jouyr des privilèges seullement, sans gaiges et leurs veufves pendant leurs viduitez :

« A Anthoine de Recouvrance paintre. »

Je le vois aussi dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er jour de janvier 1599. »

Autres peintres et gens de mestier.

« A Anthoine de Recouvrance, peintre. x escus. »

Enfin, ce peintre figure encore sur l'*estat de* 1609, avec les gages de 30 livres par an, qui, toutefois, ne lui sont pas payés, cette année, *faulte de fonds.*

GUILLAUME CHARLES.

1599.

Il est porté sur « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er jour de janvier

1599, » et en tête du chapitre, sous cette rubrique qui vient après les peintres vallets de chambre :

Autres peintres et gens de mestier.

« A Guillaume Charles, peintre. . x escus. »

Je le retrouve sur l'*estat de* 1609, avec 30 livres de gaiges qui, comme à Anthoine de Recouvrance, ne lui sont pas payés *faulte de fonds*.

GUILLAUME CHOU.

1599.

Dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er jour de janvier 1599, » on lit, après une liste de quatre peintres, qui ont *qualité de vallets de chambre*, une seconde liste sous cette rubrique :

Autres peintres et gens de mestier.

« A Guillaume Chou, aussi peintre. x escus. »

Cet artiste paraît encore sur l'*Estat des officiers domestiques de* 1609, mais autrement écrit : « A Guillaume Cohu, painctre de Sa Majesté, la somme de trente livres, à luy ordonnée pour ses gaiges. . . . . Néant. »

Ce *néant* est expliqué par cette bonne raison : « Le trésorier n'en a peu paier aucune chose faulte de fonds. »

MARTIN DICDIER, ÉMAILLEUR.

1599.

« A Martin Dicdier, esmailleur de Sa Majesté, la somme de trente livres tournois à luy ordonnée pour ses gaiges. » Cette indication m'est fournie par « l'Estat des officiers domestiques du Roy de de 1599 à 1609. »

NICOLAS DOUAY.

1599.

Sur le même : « Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er janvier 1599; » mais dans le chapitre qui suit celui des peintres qui auront qualité de vallets de chambre, on trouve :

Autres peintres et gens de mestier.

« Nicolas Doué, peintre. . . . . x escus. »

Le nom de cet artiste est écrit différemment dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy de 1609; » et, comme ce volume est d'une main excellente, on doit accepter sa rédaction, rien ne prouvant, d'ailleurs, qu'il fût frère ou parent des deux Dhoey, ses collègues :

« A Nicollas Douay, painctre de Sa Majesté, semblable somme de trente livres, à luy ordonnée, pour ses gaiges. »

ROBERT JULLIEN, ENLUMINEUR.

1599.

Ce miniaturiste figure sur « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er jour de janvier 1599, » et après les *peintres vallets de chambre*, sous cette rubrique :

Autres peintres et gens de mestier.

« A Robert Jullien, enlumineur. . x escus. »

Je lis ce même nom dans *l'Estat de* 1609 : « A Robert Jullien, enlumineur de Sa Majesté, la somme de trente livres tournois, à luy ordonnée, pour ses gaiges, de laquelle somme le présent trésorier n'en a peu paier aucune chose faulte de fonds, pour ce, cy. . . . . Néant. »

JEHAN DOUÉ.

1599.

Jehan Doué figure sur « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er janvier 1599. »

Peintres qui auront aussy qualité de valletz de chambre.

« Jehan Doué. . . . . . xxxiij escus. »

Je lis ce nom différemment écrit dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année 1609. » « A Jehan Dhoey, painctre et vallet de chambre de Sa Majesté, et Claude Dhoey son fils,

à survivance, la somme de cent livres à luy ordonnée pour ses gaiges . . . . C livres. »

MARIN LE BOURGEOIS.

1599.

Cet artiste figure au nombre des quatre peintres placés dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année commancée le 1er janvier 1599, » et sous cette rubrique :

Peintres qui auront aussy qualité de valletz de chambre.

« Marin le Bourgeois. . . . XXXIII escus. »

Je le retrouve dans l'*Estat de* 1609. « A Marain le Bourgeois, painctre et vallet de chambre de Sa Majesté, la somme de cent livres tournois, à lui aussi ordonnée, pour ses gaiges, à cause de son dict estat de laquelle somme le trésorier n'en a peu payer aucune chose faulte de fonds. . Néant. »

CHARLES MARTIN.

1601.

Gens de mestier sans gages.

« Charles Martin, peintre. »

« Estat des officiers domestiques de la maison de MS Loys dauphin, fils du Roy, depuis le premier octobre 1601 jusques en 1610. » (Pour un Claude Martin, voir les comptes des Bâtiments.)

AMBROISE DUBOIS.

1601.

« Ambroise Dubois, né à Anvers, vint en France et s'y fit naturaliser en mil six cent un. En 1606, il fut nommé peintre de la Reine Marie de Médicis. — Il a laissé un fils et un petit-fils encore vivant (1730); il mourut âgé de 72 ans. » Guilbert[1] aurait pu prendre dans l'ouvrage de son précurseur, le père Dan, le renseignement suivant qui complète sa notice :*Ambroise du Bois mourut le* 27 *décembre* 1615. *Il est enterré dans l'église d'Avon, près de Fontainebleau.* Marolles parle d'un Elie Dubois qui fit le portrait du duc de Sully, en 1614, et Félibien d'un Paul Dubois, neveu d'Ambroise et d'un Eustache Du Bois plus âgé. Je renvoie aux comptes des bâtiments.

CLAUDE DOUÉ.

1603.

A la suite de « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année 1599, » on trouve « l'Estat des mutations advenues dans ledict estat depuis le 20 février 1603 jusques au dernier jour de mars 1604. »

Peintres et valletz de chambre.

« Claude Doué à la survivance de Jehan Doué son père. »

1. Description de Fontainebleau, tome I, p. 137.

MARTIN FREMINET.

1603-4.

Il est inutile de répéter que je ne fais pas, et surtout que je ne refais pas les biographies de nos artistes. Freminet aurait droit à plus d'égards. Je cite seulement les renseignements que je puise dans des documents et des actes authentiques.

A son retour d'Italie, Pierre Dumonstier l'aisné, laissa, par sa mort, la place de peintre du Roy vacante; Freminet l'obtint. A la suite d'un « Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année 1599, » je trouve « l'Estat des mutations advenues dans ledict estat du Roy depuis le 20 février 1603 jusques au dernier jour de mars 1604. »

Peintres et valletz de chambre.

« Martin Freminet au lieu et par la mort de Dumonstier l'aisné. »

Dans l'Estat de 1609, on lit : « Painctres qui auront aussy qualité de vallets de chambre. A Martin Freminet, painctre et vallet de chambre de Sa Majesté, au lieu et par la mort de Dumonstier l'aisné, la somme de cent livres tournois, à luy ordonnée, pour ses gaiges, à cause de sondict estat, durant ladite année de ce compte, mil six cens neuf, de laquelle somme cedict présent trésorier et comptable n'en a peu paier aucune chose, faulte de fonds, pour ce, cy. . . . . Néant. »

Voici la notice que Mariette a laissée dans ses manuscrits : « Martin Freminet étoit de Paris, on apprend cette particularité d'une estampe, représentant la Sainte-Famille, gravée à Rome, d'après ce peintre, en 1589, par Ph. Thomassin, qui a encore gravé quelques autres morceaux, d'après Freminet, en 1589, 91 et 92. C'était le temps que Freminet était à Rome. Il n'avoit que 20 ans en 1589, supposé qu'il ne fût âgé à sa mort que de 52 ans. M. Dargenville a écrit (peut-être un peu trop légèrement) que Freminet est mort à Paris; je croirois plutôt que ce fut à Fontainebleau et encore plutôt dans l'abbaye des Barbeaux, à trois lieues de Melun, où il est possible qu'il se fût retiré pour s'édifier et songer à son salut, car il y est enterré, et on y lit son épitaphe. » On trouve une feuille volante jointe à cette notice. Elle porte : « D. O. M. S. Siste sis viator et perlege jacet hic Freminetus cujus penicillo debemus quòd Gallia jam suo gloriatur Apelle. Quem nasci voluerant oculorum deliciæ; Rex, aula, virtus (si per fata liceret) noluissent immortalem postquam artis suæ nobilitavit lumen et umbras istas hic reliquit illud verius obtinet. Obiit anno s. R. M. D. C. XIX. die XVIIIe mensis junii. Je vous envoye, mon cher ami, l'épitaphe de Freminet, que vous m'aviez demandée, il y a longtemps, et qu'on a copiée fidèlement sur le tombeau. Je vous embrasse bien tendrement. L'abbé Barthélemy. Lundy 25 mars. Rue Colbert. »

Si l'on compare ces renseignements avec ceux que fournissent les entretiens de Félibien, on se verra sur la voie de quelques rectifications utiles.

PIERRE GEOFFROY.

1609.

Dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année 1609 », figure un vitrier, qui était sans doute peintre sur verre; voici l'article qui le concerne : « A Pierre Geoffroy, aussi victrier ordinaire de la chambre du Roy, pareille somme de six vingt dix livres tournois, à luy aussy ordonnée, pour ses gaiges durant ladite année de ce compte mil six cens neuf. » On voit, par la rédaction même de l'article, qu'un autre *victrier* était aux gages du roi; mais le feuillet 630, sur lequel devrait se trouver ce renseignement, manque dans ce compte fort défectueux, auquel un relieur moderne a donné l'air trompeur d'un registre complet.

ALBERT DICDIER, ÉMAILLEUR.

1609.

Dans « l'Estat des officiers domestiques du Roy pour l'année 1609 », on lit : « A Albert Dicdier, esmailleur de Sa Majesté, la somme de trente livres à luy ordonnée pour ses gaiges. . xxx livres. »

NICOLAS LEBLOND.

1610.

La liste des officiers domestiques du roi qui re-

çoivent des habits de deuil pour assister aux funérailles de Henri IV, fournit l'indication suivante :

Menus officiers de l'argenterie et menuz affaires de la chambre du Roy.

« Nicolas Leblond, peintre. »

« Compte de l'Argenterie du Roy — durant l'année commencée le premier jour de janvier mil six cens dix. »

PIERRE VALLET.

1613.

J'ai réuni, dans le chapitre intitulé *Mélanges*, de nombreux renseignements sur les brodeurs, qui étaient encore au XVIe siècle, comme ils l'avaient été durant le moyen âge, de véritables artistes, dessinant et colorant avec leur aiguille, comme le meilleur peintre aurait pu le faire avec ses pinceaux. Pierre Vallet, *brodeur ordinaire du Roy*, figure ici à titre de peintre et de graveur appointé dans les comptes. On lui doit les gravures de l'ouvrage intitulé : « Les Adventures amoureuses de Théagènes et Cariclée, sommairement descrite et représentée par figures, dédié au Roy, par Pierre Vallet, son brodeur ordinaire. A Paris, chez Pierre Valet, rue du Four ou sur le pont Marchant, chez Gabriel Tavernier, » 1613, format in-8°.

M. Robert Dumesnil qui décrit, avec cette conscience et cette aptitude qu'on lui connaît, deux cent cinquante pièces formant l'œuvre de Pierre

Vallet, cite sous le n° 152 le portrait de l'artiste : *en demi corps, tête nue; dans une bordure ovale sur laquelle on lit: Pierre Vallet* 1608. Comme il a dans ce portrait environ 30 ans, on peut fixer la date de sa naissance vers l'année 1575.

JACQUES DOUÉ.

1618.

« A Jacques Dhoey, peintre ordinaire du Roy, pour iiij^c armoiries, tant grandes que petites » (pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit).

Année 1618 : « Jacques Doué, peintre et garde des tableaux et peintures du Louvre, pention. 400 livres. » Je le retrouve également porté dans les comptes des années 1623, 1626 et 1634; il semble que Dumonstier lui succède. « Régistre des pensions des gens de qualité et autres personnes ayant titre, de 1606 à 1644. »

LOUIS POISSON.

1609-10.

Ce nom se rencontre dans les comptes de la fabrique de l'église de Gisors. (Annales archéol., année 1849, n°s 156, 165, 179 207, 208, 222, 226, 235, 239, 242, 245 pour le père, et n°s 253, 255, 256, 258 et 259 pour le fils). Voici pourquoi je le place dans cette liste :

« *Bastiment du Roy* : « A Henry Estienne, trésorier des bastimens du Roy, par sa quittance du

VIIe novembre M VIe dix, la somme de six cens livres, pour icelles délivrer à Louis Poisson, paintre ordinaire du Roy, pour ses gaiges durant la presente année. Compte cinquiesme de Me Estienne Pujet — des receptes et despence par luy faictes durant une année commancée le premier jour de janvier mil six cens dix. »

DANIEL DU MONSTIER.

1626.

Cet artiste, de mœurs grossières, et d'un talent qui leur ressemblait, sort de mon cadre, au moins pour la seconde moitié de sa carrière. Je renvoie à la nouvelle édition de la Description du Palais Mazarin, note 246, pour quelques détails sur lui et sur Pierre Du Monstier, son cousin, qui travailla principalement en Italie, et à Rome, où Tallemant des Reaux le rencontra. J'extrais ces détails des mémoires et des correspondances du temps. Je renvoie également à mon Histoire de l'Académie royale de Peinture et Sculpture pour d'autres détails sur Louis Du Monstier, petit-fils de Daniel. Enfin on trouvera, dans les comptes des Bâtiments, un Cardin du Monstier, *Imager*, employé, de 1540 à 1550, à Fontainebleau. Ici j'introduirai ce que j'ai trouvé inséré dans les documents, et écrit par Du Monstier sur quelques-uns de ses dessins. Le portrait de Marie de Médicis, signé du 2 *julliet* 1626, est déjà blafard et pâlot, mais il n'est pas encore

entaché de ces tons rosés, dont ce peintre abusa plus tard. On voit que tout son mérite consistait dans une certaine habileté à saisir la ressemblance, une ressemblance brutale, et à l'exécuter rapidement. Portrait de femme[1], vue de profil, coiffée d'un petit bonnet noir, expression et traits bourgeois, petite nature. On lit en marge : « Francoise Heseque, faicte ce 8 de may 1629, commencée par mon fils ainé, corrigée et finie par moy, D. Dumonstier, depuis ma famme en second mariage, du 5 may 1630 et trespassée le 5 d'octobre 1636. »

Tallemant des Reaux nous apprend que D. Dumonstier ajoutait souvent, à ses portraits, des remarques peu séantes; celles-ci en donnent une idée. Au haut du portrait de madame de La Noue, il écrit : « Fait ce mecredi 24 d'avril 1630, recoueffée le dernier de mars 1640, » ou bien au haut d'un autre : « Fait ce 28 d'avril 1633, grosse de sept mois. » Il signait ainsi les portraits réservés pour son cabinet : « Fait ce lundy 27 de mars par et pour D. Dumonstier, 1634. »[2]

Dans le « Compte de l'ostel du Roy pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1629, » je lis : « A Daniel Dumonstier la somme de quatre cens livres pour sa pension[3]. » Dans « l'Estat général

1. J'ai fait la plupart de ces remarques dans les collections de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque nationale.

2. A droite du portrait d'une madame Du Clos.

3. On trouve dans l'article suivant pour les mois de janvier, février et mars : « Henry Beaubrun, paintre du Roy, la somme de cent soixante livres, à lui ordonnées, pour deux tableaux, qu'il a faitz par le commandement de S. M., représentant

des officiers domestiques pour l'année 1642 », et dans l'état suivant, de 1643, figure sous la rubrique, *Domestiques* :

« Au S[r] Du Monstier. . . . . 400 livres. »

Pierre Guillebaut, qui prit le nom de Pierre de Saint-Romuald, en entrant aux Feuillants, enregistre ainsi la mort de notre peintre, à la fin des trois gros volumes de son Trésor historique. On sait que cette lourde compilation est un journal assez curieux, à partir des premières années du XVII[e] siècle. « Peu après (mai 1646) du Monstier, le plus excellent crayonneur de l'Europe, mourut de mort subite dans les galleries du Louvre, où il estoit logé. Quelques uns disent qu'il ne s'étoit confessé de longtemps; mais ses filles asseurent, qu'il s'acquitta de ce devoir à Pasques et mesme que le jour qu'il acheva de vivre, il avoit achevé la pénitence qu'on lui avoit donnée lors. Il avoit un cabinet très curieux, mais où estoient plusieurs livres deffendus et tableaux deshonnêtes et contre les bonnes mœurs, tous lesquels la Royne régente fit jetter dans un feu après les avoir payez, selon leur juste prix, comme on les vendoit à l'encan. » Je ne connaissais pas cette dernière particularité quand je soutenais contre Ménage (Palais Mazarin, note 102) que le cardinal

---

le portrait de monseigneur le Dauphin, cy. cix livres. » Il semblerait, d'après ces deux rédactions que H. Beaubrun était le véritable peintre en titre. Je ne l'introduis pas dans ma liste, parce qu'il dépasse les limites que je me suis fixées. Vouet et N. Poussin sont bien dans le même cas, mais ce sont d'autres gens.

Mazarin, n'ayant aucun goût pour ces turpitudes, n'avait pu songer à réunir, à sa belle bibliothèque, les sales livres de Du Monstier. La reine, dans cet acte, n'avait pas seulement pour stimulant la morale, elle avait aussi le désir de faire disparaître ce qui entachait la mémoire de l'un de ses domestiques.

SIMON VOUET.

1627.

Le maître d'Eustache Le Sueur devait figurer dans cette revue des peintres de nos rois. Né en 1582, il était de retour de l'Italie en 1627; il logeait au Louvre, et jouissait dès lors de cette grande réputation que la postérité a reportée sur son élève. J'espère ajouter quelques détails à la biographie de ce peintre, quand j'aurai terminé la lecture de plusieurs collections de pièces, qui n'ont encore été mises à profit par personne.

NICOLAS POUSSIN.

1594-1665.

Cette liste s'ouvre avec Jean Foucquet, elle doit se fermer avec Nicolas Poussin. Il ne faut pas que la France ait un grand nom de peintre qui n'ait pas figuré sur la liste des peintres de nos rois.

Tout n'est pas dit sur le Poussin; ce grand homme attend encore un biographe, homme de cœur,

pour écrire sa vie; un artiste capable d'apprécier le génie de ses ouvrages; et l'historien de l'art moderne pour mettre à la place, à la hauteur qui lui appartiennent, sa grande figure solitaire. Il a d'autant plus besoin de cette étude, qu'il ne fut jamais bien compris au milieu de nous. Le besoin d'isolement, que Rome peut seule satisfaire, explique, mieux que toute autre cause, les dégoûts que notre grand artiste éprouva à Paris. Avec certains soins, certains égards, on aurait pu compenser ce qu'il manquait en clarté à notre ciel, en grandeur à nos horizons; mais comment lui rendre les poétiques solitudes de Rome dans notre Paris affairé et sa campagne mélancolique dans nos environs bruyants. D'ailleurs on l'avait vu arriver avec crainte, on l'accueillit avec défiance, on le laissa s'éloigner en donnant à son départ les motifs les moins dignes de lui. Dom Pierre de Saint-Romuald, un contemporain, insérait dans son journal la note suivante, qui exprime assez bien l'opinion moyenne : « Le sieur Nicolas Poussin, Normand de nation, admirable à bien faire les grands tableaux, fut appellé l'an mil six cens quarante par monsieur de Noyers, de Rome à Paris, par ordre du Roy, afin d'y employer l'excellence de son art, mais voyant qu'il n'y faisait pas assez de lucre, à son gré, il est retourné à Rome. » Il est évident qu'on ne l'avait pas compris.

M. Vitet a fait aimer Le Sueur, lui seul peut-être

est capable de faire comprendre le Poussin. Quand il voudra analyser sa correspondance, étudier ses tableaux incomparables et ses dessins qui sont des tableaux, il retrouvera la grande âme du Poussin; car elle gît là tout entière enveloppée dans les sublimes inspirations de son génie et dans les mesquineries d'un caractère mélancolique.

III

PEINTRES HORS D'OFFICE

EMPLOYÉS ACCIDENTELLEMENT.

Ce chapitre aurait été toujours incomplet, si même j'avais continué mes recherches et ajourné plus longtemps cette publication. La cour de France étendait sa protection au loin et prodiguait partout ses commandes et ses encouragements. Un voyage, une expédition, un pèlerinage, une entrevue royale, des mariages projetés, des ambassades solennelles, étaient autant d'occasions de faire appel aux artistes de la capitale et d'employer les artistes de la localité où la cour se trouvait, où elle se faisait représenter. Ces occasions officielles avaient leur cortége de circonstances accidentelles, toutes privées, et parfois mystérieuses. On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, combien est vaste le cadre des recherches. Le parcourir, sans rien omettre, est impossible, même après l'incendie de la cour des comptes, et même depuis que nos révolutions ont jeté au vent tant de documents précieux.

Les comptes des bâtiments, présentant une suite de dépenses régulières, forment un ensemble qu'il eût été fâcheux de scinder et de rompre dans le but louable de répartir plus logiquement les artistes et leurs travaux. Il faudra donc toujours se reporter

à ce IVe chapitre qui forme, à vrai dire, la seconde partie des notices consacrées aux peintres employés accidentellement. J'y renvoie, ainsi qu'à la table générale, qui résumera à la fin de l'ouvrage tous les renseignements, en les présentant dans un ordre méthodique, chronologique et alphabétique.

Les mémoires du temps, les vers de nos poëtes, les descriptions des résidences royales, les anciens catalogues de leurs collections, les livres sur les arts, les dictionnaires biographiques, enfin les ouvrages de Sauval, Marolles, Félibien, d'Argenville, etc., offrent des renseignements intéressants. J'aurais pu les fondre dans ces notices et enfler ainsi leur volume. J'avais la ressource des commentaires et le fonds inépuisable des rapprochements et des conjectures. J'ai résisté à cette tentation, parce qu'il m'a semblé utile de sortir enfin des redites et de donner un caractère authentique à mes travaux. J'ai donc rejeté tous ces renseignements, dont j'apprécie la valeur, dans un chapitre particulier, qui, sous le titre d'*extraits de livres imprimés*, réunit le fruit de lectures étendues et persévérantes. J'ai été prévenu, et je serai par conséquent aidé dans ce travail, par des hommes studieux qui, comme MM. Robert Dumesnil, Niel, de Chennevières-Pointel, Montaiglon, Souillé, Bonnardot, etc., ont déjà puisé si utilement dans ces sources. Isolée, chacune de ces indications est sans valeur, mais discutées avec un esprit critique, rap-

prochées, comparées, elles gagnent en importance, forment corps et deviennent presque des documents. Ce *presque* explique pourquoi je n'ai pas voulu mêler ensemble des documents à base solide et parfaitement authentique, avec d'autres documents ingénieusement reconstruits à l'aide d'une sagacité toujours quelque peu conjecturale.

J'ai fait une exception pour les manuscrits de Mariette. Cet excellent critique, ce rare esprit, avait, dès le commencement du siècle dernier, entrevu la nécessité de sortir des banalités dont on se contente, encore de nos jours, dans l'histoire des arts. Il recherchait les informations précises, les renseignements exacts, et il comprenait l'importance des documents authentiques. Dans l'exemplaire interfolié de l'Abecedario pittorico du cabinet des estampes, et dans onze gros portefeuilles in-folio qui lui servent d'appendice, il a réuni tout ce que lui fournit d'informations utiles une vie entière dévouée à l'étude des arts. Malheureusement on est homme et presque toujours homme de son temps. Avec les meilleurs instincts, Mariette se laissait aller à la dérive des goûts à la mode. Ses notices, si étendues sur les Italiens et particulièrement sur les artistes de l'école des Carraches, sont d'une pauvreté désespérante, quand il est question de nos artistes français. On voit clairement qu'il partageait, en partie, les opinions académiques sur l'infériorité de nos anciennes écoles, sur l'enfance des arts en France

pendant tout le moyen âge et même pendant le xvi[e] siècle. La moitié du temps qu'il a consacré à recueillir des renseignements sur des artistes étrangers de troisième ordre, lui eût suffi pour composer un dictionnaire biographique de tous nos artistes, à une époque surtout où les archives de la cour des comptes étaient intactes, et même après leur incendie, quand il avait encore à sa disposition tous les comptes royaux et les manuscrits si précieux de Sauval.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PEINTRES
HORS D'OFFICE
ET EMPLOYÉS ACCIDENTELLEMENT.

Jehan Anthoine. . . .	1532.
Thomas Aulbert. . . .	1579.
Louis Bachet.	1547.
Nicolas Beauzain. . . .	1548.
Artus Belin	1532.
Pierre »	»
Robert »	»
Jacques Benard	1532.
Robinet Blanche. . . .	1491.
Martin Bourgeois. . . .	1619.
Jehan du Boys. . . .	1532.
Charles Boyreau. . . .	1547.
Antoine Brennulle. . .	1528.

Francoys Brugs. . . .	1619.
Jacob Bunel.	1600.
« Bunel (sa femme).	1600.
Tassin Burel.	1489.
Jehan Carpentier. . . .	1532.
Jehannet Carpentier. . .	1532.
Robert le Carpentier. . .	1532.
Jehan Castellan. . . .	1527.
Nicollas du Chesne. . .	1619.
Mathieu Chevrier. . . .	1547.
Estienne Collault. . . .	1528.
Jehan de Cormont. . .	1492.
Claude Corneille. . . .	1564.
Jean Cousin	1560.
Jacques Couste. . . .	1551.
Eustache Damy. . . .	1599.
Nicolas Denizot. . . .	1560.
Louis Deschamps. . . .	1547.
Pierre Desmartin. . . .	1619.
Charles Dorigny. . . .	1533.
Guyon le Doux. . . .	1528.
Louis Dubreuil.	1545.
Toussaint Dubreuil. . .	1590.
Jehan Durant.	1498.
Jehan Ferret.	1520.
Jehan Fluni.	1532.

Anthoine de Fraincry	1532.
Marcial Gallant	1556.
Herne Graindor	1541.
Jehan Gressier	1532.
Mᵉ Guillaume	1484.
Jehau de la Hamée	1548.
Pierre le Jeune	1547.
Gilles Jourdain	1490.
Thomas Labonde	1528.
Guillaume Laignel	1532.
Jehan de Laurens	1541.
Lazare	1574.
Piramus Lucas	1558.
Henry Martin	1581.
Nicolas Martin	1520.
Anthoine de Monceau	1532.
Nicolas Nicolas	1545.
Pierre du Past	1494.
Nicolas de la Pasture	1532.
Baptiste Pellerin	1549.
Pierrre Perlat	1558.
Pierre Pilaty	1528.
Protaiz de Porteville	1498.
Jean Poyet	1497.
Jehan Prevost	1494.
François Quesnel	1573.

Jehan Rabache	1532.
Jean Rabel.	1575.
Daniel Rabel.	1608.
Mathurin Regnier. . . .	1547.
Michel Rochetel. . . .	1540.
Guillaume Rondel . . .	1547.
Dominique Roto. . . .	1532.
Jehannet le Roy. . . .	1532.
Jehan Scipion.	1558.
Jacques Selliere. . . .	1532.
Quintin Varin.	1620.
Anthoine Verart. . . .	1497.
Jehan Vigny.	1548.

MAISTRE GUILLAUME.

1484-1485.

Je ne prétends pas faire de Me Guillaume un grand peintre; mais, comme il n'y avait alors guère d'amateurs, je suis naturellement mené à voir en lui un artiste : « A maistre Guillaume, clerc d'office de madite dame d'Orléans, pour ses peines et sallaires d'avoir tiré les armes de la Royne en paincture, 34 sols. Compte 3e de Mr L. Ruzé, argentier de la Royne, 1484-1485. »

Il y a plus; on n'oubliera pas que la duchesse d'Orléans avait des relations continuelles avec l'Ita-

lie, et par conséquent avec Marseille. Maistre Guillaume aurait-il quelque rapport avec ce célèbre peintre de vitraux qui fut appelé à Rome par Jules II? Je n'aime pas les conjectures; je n'appuierai pas sur celle-ci.

TASSIN BUREL.

1489.

Nos princes venaient et séjournaient à Gisors. Les aménagements exécutés au château, et mentionnés dans le marché suivant, peuvent être considérés comme travaux exécutés pour la cour: « Je, Jehan de la Viesville, — chevalier — chambellan du Roy NS, son bailly et capitaine de Gisors, certiffie — que les marchez, déclarez en ce présent roulle, ont esté faiz :

« A Jehan Laynné, charpentier, pour avoir taillé, livré et mis en œuvre, à ses despens, les poultres et solliaulx du chasteau dudit Gisors des planchers hault et bas des chambres neufves, galleries, garderobbes et retraiz, pour ce. . . XIII liv. XIIII s.

« A Jehan le Roy et Thomas Carrier, pour avoir fait lesdits planchers de plastre, fait une chemynée. — — . . . . lxx liv. x s.

« A Tassin Burel, voirrier, pour trente trois pies de voirre, mis en œuvre pour les voirrines desdites chambres et les garnir de fil d'archal. CII s. VI d.

« Fait oudit Gisors, le sixiesme jour de septembre, l'an de grace mil cccc iiij^xx et neuf. »

Ces fenêtres, garanties par des fils d'archal, peuvent bien avoir été ornées de verres peints, mais il resterait encore des doutes sur les talents de Tassin Burel et sa qualité de peintre verrier, si je n'avais trouvé, dans les registres des *comptes de la Fabrique de l'église Saint-Protais et Saint-Gervais, de Gisors*, les deux articles de dépenses suivants : « Du xxiij[e] jour de desambre (1515) a esté paié à Tassin Burel pour avoir rabillé la verrière sus le portal et sus la chappelle sainte Catherine. xl sols.

« 1516. Du viij[e] jour de mars a esté paié à Tassin Burel la somme de xxiv liv. iiij s. pour, par luy, avoir baillé et livré à ladicte église le nombre de trois cents xlij piés de voire, qu'il a convenu à trois verrières, qu'il a faites, aux portal dovers meytre Henry Yvart, qui est à ij s. le pié, pour ce. . . . . xxxiv livres iv s. »

L'église de Gisors était renommée, elle est encore digne d'attention, à cause de ses beaux vitraux. J'ai parlé de ses artistes verriers dans les Annales archéologiques, année 1849.

GILLES JOURDAIN.

1490.

« A Gilles Jourdain, vitrier, demeurant à Tours, la somme de six vingt dix livres, qui deue luy estoit, par marché faict avec luy, le xxiiij jour de novembre, l'an 1490, pour avoir faict de son mestier de

vitrier, en ladicte église dudict bonhomme hermitte, derrière ledit Plessis, les vittres et icelles avoir mises et assises en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir : pour avoir garny six formes de vitres dont les deux formes des deux pignons à deux mayneaux, dont les mayneaux d'icelle du grand autel ont douze piedz d'hauteur — — et pour avoir aussy faict, par ledict Jourdain, en la vitre de dessus le maître autel, un crucifiement de huict pieds de hault, compris la croix et à l'entour d'icelluy crucifiement, a deux images aux deux costez, l'un de ND et l'autre de saint Jean l'évangeliste, chacune de quatre pieds de haut qui regardent ledict crucifiement, accompagnez de trois Maries et au dessoubz de la croix a l'image de sainte Marie Maglaine, qui embrasse ladicte croix et au dessoubz de ladicte image, un escusson aux armes du roy, à toutte l'ordre, et deux anges qui le tiennent et au dessoubz de la croix sont les armes du roy NS en écusson, à toutte ladicte ordre; lesquelz images et et crucifiement sont bien portraictz, de bonnes couleurs naturelles, et recuites, et semencé, parmy le verre blanc, de Jesus Maria, en lettre d'or.

« Audict Gilles Jourdain, vitrier, demeurant à Tours, la somme de iiij^{xx} x livres, qui deue lui estoit, par marché fait avec lui, le xe jour de décembre 1494, pour avoir fait de son mestier de vitrier pour le couvent desdits hermittes les parties de vitrerie qui s'ensuivent; c'est assavoir : quatre

grandes vitres, etc., (verre blanc), plus, pour avoir fait, en ladicte chappelle, au pignon du mur, une grande vitre painte, où il y a une Nostre Dame environnée d'anges et les armes du Roy dessoubz, qui contient xxij pieds de verre neuf, pour le prix de xv liv. vi s. qui est au prix de xii s. vi d. chacun pied. — Ledit ouvrage a esté visité par M[e] Regnard, maistre des œuvres pour le Roy en Touraine, et Duchesne, dit Hesmier, concierge dudict lieu des Montilz. »

ROBINET-BLANCHE.

1491.

Je lis dans le « Compte unzième de Jehan Lallemant, conseillier du Roy et receveur général de ses finances au duché de Normandie, pour l'année 1491 : Pour le passage de Honnefleur en Irlande, de Jehan Taille anglois et autres Anglois en sa compagnie, où le roy nostre sire les a envoyez, pour aucuns ses grands affaires, tant pour ledit passage que pour plusieurs brigandines et harnois blancs, arcs, trousses, hallebarde, hocquetons, marmetures, estandars, pavois, et la peinture d'iceulx — 1737 liv. Scavoir — — à Robinet Blanche, peintre, la somme de onze livres, tant pour la peinture de 9 douzaines et demy de pavois, à la croix rouge, que pour deux étandars et autres menues besongnes par luy faites ès dit navires à la devise d'Angleterre. »

JEHAN DE CORMONT.

1492.

« Compte deuxiesme de sire Jaques de Beaume, receveur général des finances de la Royne, — pour ung an entier, commencant le v° du mois d'octobre 1492 et finissant le derrenier jour du moys de septembre, ensuivant, l'an révolu 1493; » « A Jehan de Cormont, paintre, demourant à Paris, la somme de dix livres dix sols tournoys, que ladicte dame a ordonnée luy estre baillée pour la vente d'un grant tableau de deux piez de hault ou environ. Auquel y a ung imaige de nostre Dame, qu'elle a de luy faict prendre, pour servir en sa chapelle; 24 juing 1493. »

PIERRE DU PAST.

1494.

Pierre du Past, dit d'Ambenas, paintre demourant à Lyon. Cet artiste travaille, en 1494, avec Jehan Bourdichon. Je renvoie à l'article qui le concerne dans le compte cité page 177. Il est indispensable de se montrer de bonne composition avec les scribes, autrement on perdrait plus d'une indication utile. Ce Pierre du Past est évidemment le même peintre que Pierre du Pas et que Pierre de la Paix, dict d'Aubenas, qui signe avec Jean de Paris le

renouvellement des statuts de la corporation des peintres de Lyon, en 1496. Voy. p. 183 et la note.

JEHAN PREVOST.

1494.

Ce peintre de Lyon est employé, en 1494, pour peindre des bannières et aider Jehan Bourdichon. (Voir ce nom p. 177.) Je désire éviter les répétitions, et l'on comprendra mieux les articles qui concernent Jehan Prevost, quand on les trouvera réunis au compte de l'ensemble de la dépense.

JEAN POYET.

1497.

Les Heures d'Anne de Bretagne, conservées à la Bibliothèque nationale, ont acquis une réputation méritée; c'est un manuscrit délicieux et complet. J'ai dit, page 169, que je trouvais dans les grandes miniatures quelque chose de la main de Jean Foucquet, et qu'elles avaient été certainement exécutées sous son influence et dans son école. On remarquera que l'écrivain du texte et le peintre des entourages sont tous deux habitants de Tours. Ces entourages sont d'une autre main que les miniatures, et c'était l'habitude de confier les ornements à un artiste et les grandes miniatures à un autre. Aussi trouve-t-on beaucoup de manuscrits dont le texte est com-

plet, les entourages conduits jusqu'à moitié et les grandes miniatures terminées sur les premiers feuillets seulement. Poyet faisait sa spécialité de ces entourages et les exécutait avec une naïveté, une bonhomie toute flamande, mais aussi avec une grâce, une élégance, un éclat de couleur entièrement français. Voici la somme qu'il reçut pour tout son travail :

« A Jehan Riveron, escripvain demourant à Tours, pour avoir escript, à la main, unes petites heures, que ladicte dame a faict faire, à l'usaige de Romme, et pour avoir fourny de velin (3 sept. 1497). XIIIJ liv.

« A Jehan Poyet, enlumineur et historieur, demourant audict Tours, la somme de sept vingt treize livres trois sols tournoys, pour avoir faict ès dites heures, vingt trois histoires riches, deux cens soixante et unze vignetes, et quinze cens verses ; par marché faict, avec lui, par ladicte Dame, laquelle somme de VIIxx XIIJ l. IIJ s. IIIJ d. luy a este payée, baillée et délivrée comptant, par ce présent trésorier, par vertu desdits roolle et mandement, dont est faicte mention, ainsi qu'il appert par sa quitance, cy rendue, dattée le XXIX jour de aoust, l'an mil CCCC quatre vings et XVIJ, montant semblable somme de VIIxxXIIJ l. IIJ s. III d. t. pour ce icy ladicte somme de . . . . VIIxxXIIJ l. III s. III d. t.

« A Guillaume Mesnager, marchant, demourant audit Tours, la somme de vingt sols tournoys que deue lui estoit pour une petite pièce de veloux cra-

moisy, de luy prinse et achaptée et par luy baillée et délivrée pour couvrir lesdites heures. . xx s.

« Compte premier de Jaques de Beaune le jeune, trésorier général des finances de la Royne, — pour ung an entier, commencant le premier jour d'octobre mil quatre cens quatre vingt quinze, et finissant le derrenier jour de septembre mil quatre cens quatre vingt et seize.

Il ne faudrait pas croire qu'un artiste aussi distingué n'eût pas été apprécié en son temps; il est au contraire cité, immédiatement après Foucquet, par Pelegrin qui écrivait son ouvrage sur la perspective, à la fin du xve siècle [1].

ANTHOINE VERART.

1497.

Ce grand libraire, bien connu et chéri des bibliophiles, n'avait pas été considéré jusqu'à présent comme artiste calligraphe et enlumineur. Le document suivant l'élève à ce rang, quelle que soit d'ailleurs la part qu'on doive laisser à l'entrepreneur de librairie : « A Anthoine Verart, libraire de Paris, la somme de deux cens sept livres dix solz dix deniers t. pour les parties qui s'ensuivent, par lui baillées, à feu MS le Conte. C'est assavoir : pour le parchemin du premier volume du livre de Tristan, où il y a IIIJ^xx I feuille, au pris de III s. IIIJ den.

1. J'ai cité les vers de Pelegrin, page 161.

chacune, valent xiij liv. x s. Pour deux grandes histoires, au pris d'un escu pièce, valent lxx s. Pour iiij^xx^v histoires petites, au pris de v solz pièce, valent xx liv. v s. Pour xiii^c et demie de verses, d'or moulu, au pris de v s. le cent, valent lxvij s. vi den. Pour la relieure, timpaneure et doreuse lxx s. Item pour le parchemin du ij^e volume de Tristan, où il y a lxvij fueilles, audit pris de iij s. iiij den. pour fueille, vallent xij liv. xvi solz viij d. Pour cinq grans histoires, à plaine paige, audit pris de xxxv sols pièce, vallent viij liv. xv s. Pour iiij^xx^x histoires petites, au pris de v s. pièce, valent xxij liv. x s. Pour xv verses, d'or moulu, au pris de v s. le cent, lxxv s. Pour la relieure, tympaneure et pour avoir doré ledit livre, lxx s. Idem pour le parchemin du grant Boece de consolacion, où il y a lxxviii feuilletz de volume bastart, au pris de ij s. vi den. chacune feuille, valent ix liv. xv s. Pour six grandes histoires, à plaine paige, au pris de xxxv sols. pièce, vallent x liv. x sols. Pour iiij^xx^v^c verses, d'or moulu, au pris de v s. le cent, valent xi livres v s. Pour la relieure, tympaneure et doreusre dudict livre, lxx sols. Item pour le parchemin de l'ordinaire des chrestiens, où il y a iiij^xx^viii fueilles de parchemin, de volume bastart au pris de ij s. vi d. chacune feuille, vallent xi liv. Pour une grant histoire, à plaine paige, xxxv sols. Pour xxx histoires, moiennes, au pris de x sols pièce, valent xv liv. Pour xij^c et demi de verses,

d'or moulu, au pris de v s. le cent, vallent lxij s. vi d. Pour la relieure, tympaneure et doreusre dudict livre lxx s. Item pour le parchemin de l'orloge de dévocion, où il y a xxij feuilletz de parchemin de volume, au pris de xx den. pour feuille, xxxvi s. viij den. Pour xxv histoires, au pris de v s. pièce, vallent vi liv. v sols. Pour la relieure, tympaneure et doreure, xxx s. Pour v^e et demi verses, d'or moulu, au pris de v s. le cent, xxvij s. vi d. Pour le parchemin des heures en françois, où il y a xxvij feuilletz, au pris de x deniers pour feuille, xlv sols. Pour ix histoires, iiij liv. x s. Pour M verses et cuervelles, d'or moulu, au pris de v sols le cent, L s. Pour la relieure, doreure et tympaneure xxx s. et pour la récompance de sa peine d'estre venu, à plusieurs voyaiges, dudict Paris à Coingnac, par l'ordonnance de feu MS, xx liv. lesquelles parties montent ensemble à . . . ij^e vii liv. x s. x den.

« Compte deuxiesme de Pierre Cazet, argentier de madame la contesse d'Angoulesme, veuve du feu prince MS. Charles, en son vivant conte dudit Angoulesme — pour ung an entier, commencant le premier jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingts et seize. »

JEHAN DURANT.

1498.

« A Jehan Durant, paintre, demourant à Amboise, pour avoir painct de noir, les braz, moutons

et coffretz de trois chariotz branlans de la Royne. C v st. Compte des dépenses du deuil d'Anne de Bretagne, lors de la mort du roy Charles VIII. »

PROTAIZ DE PORTEVILLE.

1498.

« A Protaiz de Porteville, paintre, demourant à Amboise, pour le paiement de quatre cens cinquante escussons couronnez, par lui faiz sur papier, tant aux armes de France que de Cecille, et livrez pour mectre, tant aux autelz de l'église, chappelle ardant, que aux torches et cierges ardans durant ledit service. . . . . lvj liv. v s. t.

« Compte des dépenses de la Royne Anne de Bretagne pour son deuil, lors de la mort du roy Charles VIII en 1498. »

JEHAN FERRET.

1520.

« Compte particulier de maistre Sébastien de Mareau, conseiller du Roy NS. et maistre de sa chambre au denier, — durant le moys de juing mil cinqcens et vingt, que ledict seigneur a esté, et demouré, à Boullongne et à Ardre et autres villes et lieux ès environs ». Au milieu des détails de la cuisine (il faut avoir cette patience), je lis : « A Jehan Ferret, paintre de MS. le connestable, la somme de vingt cinq livres tournoys, a luy comptée au bu-

reau, par lesdits maistre d'ostels, pour avoir painct et accoustré les entremais du bancquet, le xe jour de ce moys et fourny partie des estoffes, cy par sa quittance. »

Inutile de rappeler que le mot *entremais* et *entremets* avait une signification plus étendue que celle qui lui est restée. On a vu, dans mon Histoire des ducs de Bourgogne, des peintres d'un grand talent travailler aux décorations, étendards et surprises de toutes sortes, qui, sous le nom d'entremets, égayaient les grands festins de ces riches seigneurs.

NICOLAS MARTIN.

1520.

« A Nicolas Martin, painctre, la somme de vingt livres tournois, pour avoir painct, audict Ardre, le boys des lucarnes et fenestraiges desdictes tantes et pavillons, semées de petites fleurs de lys d'or, tant dedans que dehors. . . . . . . xx liv. t.

« Compte particulier de Guillaume de Seigne, trésorier et receveur général ordinaire de l'artillerie du Roy NS., et par lui commis et par ses lettres patentes signées de sa main et de Me Nicolle de Neufville, l'un de ses secrétaires des finances, données à Coignac le vingt deuxiesme jour de février l'an mil cinq cens dix neuf, à tenir le compte et faire le paiement des coustz, fraiz, mises et despenses des tentes et pavillons d'or, soye et de toille,

que le DS. a fait faire, en sa ville de Tours, qui lui a servy à la veue qu'il a faicte, entre lui et le roy d'Angleterre, entre la ville d'Ardre et Guynes ou moys de juing l'an mil cinq cens vingt. »

JEHAN CASTELLAN.

1527.

« Jean Chastellan, vitrier, promet de faire, livrer et asseoir, pour le roy, ès édiffices que ledit sire entend faire faire et édifices à réparer à Fontainebleau, tous et chascun les ouvrages de verre qui y seront nécessaires, tant de verre blanc, en façon de borne ou carré que des escussons, armoiries, devises et autres verrières paintes, le tout de telle façon et ordonnance qui lui sera dit et devisé par noble homme Florimond de Champeurne, varlet de chambre ordinaire du Roy, commis à la conduitte et payement desdits édiffices, et, pour ce faire, sera tenu ledit Chastellan quérir et livrer à ses despens lesdits ouvrages de verrerie, matières, voitures, tant par eau que par terre, peines d'ouvriers et autres choses à ce nécessaires, à rendre le tout prest, assis, fait et parfait au feur et ainsi que l'on fera lesdits edifices, bien et duement, ainsi qu'il appartient, au dis d'ouvriers et gens en ce connoissant, moyennant et parmy le prix cy après déclarés; c'est assavoir : pour chacun pied de verrerie blanc 3 fr. 9 den. Item pour chacun escusson de painture en-

richy de devises 40 fr. Item pour chacune devise qui sera mise au lieu d'escusson 40 fr. Item pour chacun pris des ouvrages de verre paint et de couleurs, tant en grandes que petites histoires, et autres enrichissements qui seront faictes ès formes des chapelles et églises dudict lieu, ainsi qu'il sera advisé pour le mieux et selon qu'il sera advisé par ledit de Champeurne 20 fr. — Fait et passé double, le samedi 17e de aoust, l'an 1527. »

JEHAN DE LA HAMÉE.

1527.

J'ai trouvé l'original d'un marché passé avec ce peintre verrier, en 1527, sur les mêmes bases que celui que contracta Jehan Castellan : marché fait avec Jehan de la Hamée, pour les ouvrages de verrerie faits et à faire à Fontainebleau, Boullongne, Villers-Cotteretz — L'article qui suit se rapporte à l'exécution de quelques-uns de ces travaux :

« A Jehan de la Hamée, maistre victrier, demourant à Paris, la somme de cent douze livres dix sols tournois, à luy ordonnée par Me Philibert de Lorme commissaire des bastimens et édiffices de Saint-Germain-en-Laye—sur et tant moings des ouvraiges — par lui faicts durant les moys de septembre, octobre, novembre et décembre l'an MVcXLVIII. En la forme de la couppe, où est le voirre painct, avoir mis XVI pièces de voirre painct au lieu d'icelles

qui estoient cassées. C XII s. VI d. Compte de Nicolas Picart pour le paiement des bâtimens de Saint-Germain-en-Laye, pour trois ans finis en 1550. »

ANTHOINE BRENNULLE.

1528.

« A Anthoine Brennulle, paintre, demourant audict Sainct-Quentin, pour dix huict grandz rondeaulx d'armoises, par luy fournis et mis en la grant salle dudict logis et ailleurs, pour servir à ladicte entrevue, qui est au feur de sept solz six deniers tournois pièce. VI liv. XV s. t. Compte particulier — pour l'entrevue du Roy, nostre seigneur, et de la Royne de Hongrie — rendu en l'année 1528. »

Je trouve dans le même compte un article qui me donne les noms de trois vitriers, dont je pourrais sans scrupule faire autant de peintres verriers, puisqu'on n'arrivait, dans ce métier, à la maîtrise, qu'après avoir fait ses preuves dans la peinture sur verre; mais, ne pouvant donner l'indication d'un travail de peintures, je ne les citerai qu'en attendant des témoignages plus explicites : « A Pierre Currard et Alexandre Tousson, maistres victriers, demourant à Compiègne et à Zoachim du Cort, aussi maistre victrier, demourant à Noyon, la somme de quatre vingts quatorze livres seize sols huit deniers tournois (pour du verre) pour servir à ladicte entreveue, à ce que le logis fust plus honorable pour y recevoir ladicte Royne de Hongrie. »

ESTIENNE COLLAULT.

1528.

« A Estienne Collault, enlumineur, demourant à Paris, la somme de soixante et douze livres tournois qui luy a esté ordonnée, par le Roy NS., le dix septième jour de septembre, l'an mil cinq cens vingt huit, pour son payement de six livres en parchemin, escripts à la main, contenant les ordonnances et chappitres de l'ordre dudit seigneur qu'il a escript, enluminez, reliez et couverts. »

On sait que ces exemplaires officiels étaient enluminés de riches ornements et enfermés dans de belles reliures. Nous devons donc voir dans cet Et. Collault un habile calligraphe et un peintre en miniatures, auquel on reconnaissait du talent.

GUYON LE DOUX.

1528.

Guyon le Doux est employé, avec Thomas Labonde et Anthoine Brennulle, à la décoration des appartements pour l'entrevue du roi et de la reine de Hongrie, en 1528. (Voir la notice de Thomas Labonde.)

THOMAS LABONDE.

1528.

« A Thomas Labonde et Guyon le Doux, mais-

tres painctres, demourans à Paris, pour avoir faict et fourny, audict chasteau de Compiègne, les painctures, escussons, frizes et aultres choses, cy après déclairées, pour servir à ladicte entreveue, à ce que ladicte Royne de Hongrie y fust plus honorablement receue; scavoir est : pour avoir doré six draps pour enrichir le lierre des festons et pour dix huict médalles sur toille, mises le long de la grand gallerie, et pour une douzaine de salmandres, une aultre douzaine de phénix, et douze douzaines d'armoisies de plusieurs sortes, le tout sur gros pappier. . . . . iij^{c} livres.

« A Anthoine Langloix, prestre, demourant audict Sainct Quentin, pour la façon de dix huict grandz chappeaulx de triumple de lyerre, avec trente aulnes de longueur dudict lyerre, pour servir à la grant salle dudict Sainct Quentin à ladicte entreveue. . . . . xx s. t.

« Compte particulier — pour l'entrevue du Roy nostre dict seigneur et de la Royne de Hongrie — rendu en l'année 1528. »

PIERRE PILATY.

1529.

Je lis cet article dans un compte des Menus plaisirs du roi : « A Pierre Pilaty painctre, la somme de dix livres cinq sols tournoys, pour ung voyaige par luy faict, durant ledict moy d'octobre, de la ville de Tours à Paris, où ledict seigneur l'avoit faict venir,

pour luy deviser certains portraictz et ouvraiges et pour son retour de ladicte ville de Paris ou dict Tours — le 24e jour d'octobre 1529. »

ROBERT LE CARPENTIER.

1532-33.

« A Robert le Carpentier, maistre paintre de Boullongne, et à Anthoine Fraincry, Jacques Benard, Jehannet Carpentier et Jehan Carpentier, compaignons paintres dudict Boullongne, pour avoir vacqué dix journées et demye à faire plusieurs painctures, tant en ladicte abbaye, que au logis de marquise. . . . . . . xxviij liv. xvij st. »

Il s'agit ici des travaux faits pour la mise en état et la décoration de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, qui devait servir à l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre. Voici le titre de ce compte qui renferme les plus curieux détails sur le luxe de hâte et d'occasion, habituel dans tout le moyen âge, conservé dans le XVIe siècle, et maintenu assez avant dans le XVIIe, jusqu'à ce que les résidences royales fussent meublées et entretenues indépendamment les unes des autres : « Compte particulier de maistre Jehan Du Val, notaire et secrétaire du Roy N S.— commis par icellui seigneur — à tenir le compte et faire les paiemens de tous les frais, mises et despenses, qu'il a convenu faire pour l'effect du voiaige faict par M S de Montmo-

rency ès villes de Boullongne, Marquise et autres lieux, sur la frontière du pays de Picardie pour la veue dudict seigneur et du Roy d'Angleterre — durant les moys de septembre à mars mil cinq cens trente deux et avril mil cinq cens trente trois. »
Voici le chapitre qui doit prendre place ici :

Payement de Paintres et painctures.

« A Guillaume Laignel, Anthoine de Monceau, Jehan Fluni et Jehan Rabache, maistres painctres d'Amyens, à chacun huit livres tournoys, Jehan Du Boys et Jaques Sellière, compaignons paintres dudict Amyen, à chacun cent solz tournois, pour avoir vacqué huit jours et deux nuytz à faire plusieurs paincturcs à la réparation du logis de ladicte abbaye. . . . . XLII liv. t.

« Achats de taffetas et autres menues partyes. Pour une douzaine de grande peaulx de perchemyn de vellin, à deux paremens, pour servir à faire portraict . . . . XLVIIj s.

« En pappier baillé aux painctres pour faire les portraicts.. . . . . VI s. »

ANTHOINE DE FRAINCRY.

1532-33.

Anthoine de Fraincry, compagnon peintre, de Boulogne, travaille à la décoration de l'abbaye de Notre-Dame. (Voir au nom de Robert le Carpentier.)

JACQUES BENARD.

1532-33.

Jacques Benard, compagnon peintre de Boulogne, travaille sous Robert le Carpentier (voir ce nom) à la décoration de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne.

JEHANNET CARPENTIER.

1532-33.

Jehannet Carpentier, compagnon peintre, travaille sous la direction de Robert le Carpentier (voir ce nom) à la décoration de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne.

JEHAN CARPENTIER.

1532-33.

Jehan Carpentier, compagnon peintre de Boulogne, travaille sous la direction de Robert le Carpentier à la décoration de l'abbaye de Notre Dame. (Voir le nom de Robert le Carpentier.)

GUILLAUME LAIGNEL.

1532-33.

Guillaume Laignel, maître peintre d'Amiens, est occupé pendant huit jours et deux nuits aux travaux de décoration de l'abbaye Notre-Dame de Boulogne. (Voir le nom de Robert le Carpentier.)

ANTHOINE DE MONCEAU.

1532-33.

Anthoine du Monceau, maître peintre d'Amiens, est appelé à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne pour travailler à sa décoration, à l'occasion de l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre. (Voir au nom de Robert le Carpentier.)

JEHAN FLUNI.

1532-33.

Jehan Flum (ou Fluni), peintre de la ville d'Amiens, est appelé à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, et prend part aux travaux de décoration pour l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre. (Voir au nom de Robert le Carpentier.)

JEHAN RABACHE.

1532-33.

Jehan Rabache, maître peintre de la ville d'Amiens, vient à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne pour travailler à sa décoration, ces bâtiments devant servir à une entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre.

JEHAN DU BOYS.

1532-33.

Ce compagnon peintre de la ville d'Amiens vient

à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne travailler à la décoration des salles, qui doivent servir à l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre.

JACQUES SELLIÈRE.

1532-33.

Jacques Sellière, compagnon peintre de la ville d'Amiens, travaille à la décoration de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne pour l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre.

JEHAN ANTHOINE.

1532-33.

« A Jehan Anthoine, paintre de MS de Langey, pour ses vaccations, avec les autres painctres dessus nommez, à faire les ouvraiges et paínctures de ladicte abbaye . . . . vi liv. t.

« Travaux de décoration de l'abbaye de Nostre Dame de Boulongne, en 1532, pour l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre. » (Voir au nom de Robert le Carpentier.)

JEHANNET LEROY.

1532.

« A Jehannet Le Roy, autre paintre, pour avoir vacqué huit journées et quatre nuyctz, tant à faire painctures, que à compasser et asseoir les bandes

de taffetas sur ciel en toille incarnat, mis en la grande salle de ladicte abbaye . . . . c s. t.

« Décoration de l'abbaye de Nostre Dame de Boulogne pour l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre. (Voir au nom de Robert le Carpentier.)

ARTUS, PIERRE ET ROBERT BELIN.

1532.

Je réunirai dans un même article tous les verriers employés à Boulogne, par ordre du roi, pour mettre en état habitable l'abbaye de Nostre-Dame. Ils sont mentionnés dans le document suivant, déjà cité à l'article de Robert le Carpentier : « Compte particulier de maistre Jehan du Val —, commis par icelluy seigneur, — à tenir le compte et faire les paiemens de tous les frais qu'il a convenu faire pour la veue dudict seigneur et du Roy d'Angleterre — durant les moys de septembre à mars mil cinq cens trente deux et avril mil cinq cens trente trois :

« A maistre Laurens Journel, maistre des ouvraiges de la ville d'Amyens, pour son remboursement de dix huict poquins de chaulx. xiij liv. xij s.

« A Nicolas Despensis, maistre maçon, demourant en la ville de Boullongne (pour travaux faits) en l'abbaye de Nostre Dame de Boullongne. xl liv.

« A Dominicque de Cortonne (il paraît ici comme ordonnateur), pour avoir faict parachever ung grant buffet de menuyserie. . . . . . xx s.

« A Nicolas de la Pasture, victrier, demourant à Boullongne, pour avoir reffaict et rabillé en plusieurs lieux les victres. . . . . . . xlv s. t.

« A Robert Belin, Pierre Belin et Arthus Belin, victriers, demourans à Monstreul, pour la façon de quatre grandes verrières en la grant salle des Roys, une autre verrière en une autre grande salle. — — . . . . xlviij liv. x s.

« A Nicolas de la Pasture et Jehan Gressier, victriers demourans audit Boullongne, pour la façon de trois grandes verrières au cabinet près la grant salle, cinq verrières en la salle du Roy d'Angleterre, une verrière en sa chambre, une autre en sa garderobbe, une croisée en la salle où mengeoit le duc de Norffoc. . . . . lxiij liv. xij s.

« Ausdits victriers pour avoir racoustré ung escusson aux verrières de la chambre du Roy — . . . . xxx s. t.

« A maistre Dominicque de Courtonne, lequel, par l'ordonnance de MS le grant maistre (de Montmorency) est venu exprès, de Paris audit Boullongne, où il a vacqué à dresser, conduyre et faire dilligenter plusieurs ouvraiges en ladicte abbaye. . . . . xl liv. x s. t.

« Paiement de joncq mis ès salles et chambres de ladicte abbaye : « A Pierre d'Onville, cappitaine du charoy du Roy, pour avoir forny cinquante et une chartée de jonc qui a esté espendu ès salles et chambres des logis desdits Roys. . xlviij livres.

JEHAN GRESSIER.

1532.

Le compte dans lequel on mentionne ce peintre verrier est cité page 291.

NICOLAS DE LA PASTURE.

1532.

Ce peintre verrier, de Boulogne, est cité dans un compte dont j'ai inséré un extrait page 291.

DOMINIQUE ROTO.

1532.

Pension de Dominique Roto, peintre en moresque, en 1532. (Arch. Jours. n° 827.) Voir les comptes des Bâtiments à la fin de ce volume.

CHARLES DORIGNY.

1533.

Ce peintre est au nombre des artistes qui travaillent à Fontainebleau à partir de l'année 1533. Cette occupation ne l'empêchait pas d'accepter d'autres commandes. En voici deux exemples. Le nouvel Hôtel de Ville de Paris s'élevait depuis deux ans sous la direction réelle et active de Pierre Sambiches, qui suivit pour les lignes générales le *des-*

sein de Domenique de Courtonne, lorsqu'il fallut appeler un sculpteur et un peintre pour exécuter des médaillons sculptés qui devaient décorer les murs. Charles Dorigny, dont nous verrons plus loin la veuve employée par la ville, fut le peintre qu'on choisit pour composer les sujets, et Thomas Chocquet, le sculpteur pour les exécuter. Il ne reste plus rien de ces ornements, mais voici l'article des registres de l'Hôtel de Ville qui les concerne : « Du vendredy xixe jour de juing m v^{c} xxxiv. Aujourdhuy au petit bureau, auquel estoient messieurs les prévost des marchans et eschevins de cestè ville de Paris, a esté ordonné que, pour deviser les histoires qu'il convient mettre ès rondz, estant au corps d'hostel neuf de ladicte ville, en sera paié à maistre Thomas Chocquet, à ce commis et qui en a prins la charge, la somme de quatre livres tournois pour pièce.

« Item à Charles (une lacune), painctre, pour paindre lesdictes histoires, pareille somme de iiij liv. t. pour pièce, lequel painctre en a prins la charge. »

Charles de Court n'était pas en état, à cette date, d'exécuter ces compositions, et tout me fait croire que le scribe du bureau du prévôt des marchands aurait complété, par le nom de Dorigny, la lacune qu'il a laissée dans le registre, s'il avait eu plus de mémoire où plus d'attention.

Voici l'autre commande; et comme elle se relie aux travaux exécutés dans le cloître des Célestins de 1539 à 1549, je citerai l'extrait que j'ai fait du

compte de fabrique des Célestins, qui comprend les années 1508 à 1570. Ce compte s'est réfugié tout naturellement dans la bibliothèque de l'Arsenal.

« Et premièrement. A l'honneur de Dieu et de sa glorieuse mère et vierge Marie. —— L'an de grace mil cinq cens trente neuf, le huitiesme jour d'aoust, fut commancé le cloistre de céans par maistre Pierre Hanon, tailleur de pierre et masson, demourant à Paris. — Ledict jour penultiesme d'avril, mil cinq cens quarante et ung, fut faict marché avec ledit maistre Pierre Hanon de parfaire nostre cloistre, de la fasson et manière qu'il estoit par luy comancée, pour le pris et somme de 1500 livres tournois.

«Fuyte d'Orléans; octobre. Item pour le voyage de frère Pierre Sevyn et aultres qui ont conduict les ornemens de l'église de céans à Orléans durant le temps des guerres.

« Fév. 1547 (1548). Baillé à maistre Charles Dorigny, paintre, sur et tant moins de cent ecus soleil que avons marchandé à luy, de faire une table d'aultel, avec les guichets, en la chapelle de monseigneur d'Orléans, en telle sorte et manière que avons convenus ensemble. . . viij^{xx} ii liv. tour.

« 1547 (1548). Baillé à maistre Jacques, verrier, pour la réparation des vitres de l'église qui ont esté rompues de l'artillerie. . . . xvi liv. xix s. »

Je réserve pour une autre publication la suite de ces extraits. Ils donnent des détails sur des tra-

vaux de sculpture assez importants, exécutés par un *Mᵉ Jaspard, ymagineur.*

La date de la mort de Charles Dorigny nous est fournie, d'une manière indirecte, par un acte passé entre sa veuve et le prévôt des marchands de Paris. Il s'agissait d'orner de peintures et dorures le petit bureau dans le nouvel Hôtel de Ville, et la veuve Dorigny présente un projet de décoration et s'engage, le 13 août 1551, à l'exécuter, moyennant la somme de 92 livres. Au mois de septembre suivant, elle touchait le prix de son travail terminé et signait la quittance que voici : « En la présence des notaires du Roy, NS., ou Chastellet de Paris, soubzsignez, Jaqueline Bordier, vefve de maistre Charles Dorigny, en son vivant painctre, demourant à Paris, a confessé avoir eu et receu — (la somme de 92 liv. 13 s. 6 den. t.) — pour la paincture et façon de l'aornement du fons du plancher du petit bureau de l'hostel neuf de la ville de Paris, vernis et dorure d'icelluy, qui a esté faict par ladicte vefve, suivant le portraict par elle faict et baillé, qui est demouré au bureau de ladicte ville. Dont elle quicte. — —Faict l'an mil cinq cens cinquante ung, le lundi 28ᵉ jour de septembre. »

MICHEL ROCHETEL.

1540.

Employé dès 1540 aux travaux de Fontainebleau, à raison de 20 livres par mois, ce peintre

reçut en outre, vers 1545, la commission relatée dans cet article : « A Michel Rochetel, paintre, pour avoir par luy fait douze tableaux de painture de coulleurs, sur pappier, chacun de deux pieds et demy et en chacun d'iceux paint la figure de l'un des apostres, qui sont les douze apostres de Nostre Seigneur et une bordure aussy de painture au pourtour de chacun tableau pour servir de patrons à l'esmailleur de Lymoges, esmailleur pour le roy, pour faire sur iceux patrons douze tableaux d'esmail. »

Ces douze tableaux, reproduits en émail par Léonard Limousin, en 1547, ne reçurent pas la destination pour laquelle François Ier les avait commandés. Peu de temps après sa mort, Henri II, faisant construire le château d'Anet, affecta à la décoration de la somptueuse demeure de sa maîtresse tout ce que Philibert Delorme trouva sans emploi et jugea digne de figurer dans cette merveille de la renaissance. Le grand bas-relief en bronze, sculpté par Benvenuto Cellini pour la porte dorée du château de Fontainebleau, et les douze émaux, exécutés par Léonard d'après Rochetel, prirent ainsi le chemin du château d'Anet et y restèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A l'époque de la Révolution, les administrateurs du département d'Eure-et-Loir démolirent ce magnifique monument de notre art, et vendirent en détail les matériaux de la démolition. M. Alexandre Lenoir acheta

un des portiques, la Diane et quelques vitraux; il négligea les émaux, et ces douze apôtres allèrent se réfugier dans la chapelle de la Vierge à l'église des Saints-Pères de Chartres. Cet asile les a protégés contre les pérégrinations et contre les violences, mais il ne les défend pas contre un danger tout aussi destructeur. On a eu la malheureuse pensée d'encastrer ces plaques d'émail dans les soubassements qui servent d'appui aux fenêtres, et l'humidité, en les couvrant continuellement, pénètre, tant par les pores de l'émail que par les fissures, jusqu'au cuivre, y engendre un oxide, soulève l'émail et le fait tomber par éclats. Dans un nombre d'années, qu'il est facile de calculer, ces monuments seront perdus pour l'art. Espérons que la loi des échanges permettra de décorer l'église des Saints-Pères d'une manière plus satisfaisante pour le culte, et de faire rentrer au Louvre [1] ou à l'hôtel de Cluny les émaux de Michel Rochetel [2].

---

1. Dans plusieurs ouvrages estimables on lit que l'église des Saints-Pères ne possède que dix plaques d'émail, soit dix apôtres, et que les deux manquants sont au Louvre. Il y a là deux erreurs. La série commandée à Michel Rochetel est complète à Chartres, et les deux émaux de Paris ont été exécutés, il est vrai, par Léonard Limousin, mais d'après un autre maître, autrement habile. Je vois dans sa manière un peu lâchée, dans son modelé indécis, dans ses draperies larges et grandioses, un peintre français qui a travaillé à Fontainebleau. Jean Clouet aurait été plus sec, plus précis, et François Clouet n'était pas en position, en 1540, de recevoir une semblable commande. Je doute qu'on ait exécuté, jusqu'au bout, cet étrange projet de figurer les 12 apôtres sous les traits d'un roi et de ses courtisans.

2. Ces douze tableaux d'émail, sur cuivre, sont exécutés en émaux de couleur, sur fond blanc. Les détails, tels que nimbes et filets bordant les vêtements, sont peints en or. Les figures sont représentées debout, leurs pieds posent sur un sol de verdure. La plaque principale, qu'occupe l'apôtre, est encadrée dans un ensemble de plaques, qui forment une disposition absolument semblable à celle du saint Thomas et du saint Paul appartenant au musée du Louvre. La plaque transversale supérieure est décorée

Ce document, qui nous permet de donner une origine à cette collection d'émaux et d'attribuer ce travail, avec certitude, à un peintre d'ailleurs inconnu, doit être pour nous une leçon. Supposez cette dépense payée sur une autre recette, dont nous n'aurions pas les registres, l'article qui la relate disparaît de ce compte, et voilà Guillaume Rochetel confondu avec cinquante autres peintres, que nous allons voir figurer dans les comptes des Bâtiments, et dont nous ferons un médiocre cas, parce qu'ils sont payés à raison de 20 livres par mois. Notre règle est de considérer tous les peintres des travaux de la cour comme des hommes de talent, et de recueillir avec soin les moindres renseignements sur leur vie. Cette règle est assurément sage.

HERNE GRAINDOR.

1541.

« Compte treiziesme de maistre Nicollas de Troyes, argentier du Roy NS., — commançant le 1er jour de janvier mil cinq cens quarante, et finissant le dernier jour de décembre mil cinq cens quarante ung. »

---

d'un cartouche, flanqué de deux vases, sur lequel sont écrites en noir les premières lettres du nom de l'apôtre. Un cartouche décore également la plaque transversale inférieure, une salamandre y est figurée. Les montans sont décorés d'arabesques en couleurs sur fond bleu ; entre les deux plaques, qui les forment, est placé un médaillon, ovale, en émail fond bleu, avec la lettre F en or. La plaque principale a en hauteur 0,610 en largeur 0,270. L'ensemble a, en H. 0,920, L. 0,425. Sur la plaque du saint Simon, dans l'un des détails des arabesques du montant de gauche, est la date 1547 en chiffres dorés. Sur la plaque du saint Paul, de toutes la mieux exécutée, on lit le monogramme L L en lettres de couleur bistre, sur le pommeau de l'épée.

Dans ce compte, je vois le chaussetier, le cordonnier, le marchand de linge, le tireur d'or (Baptiste d'Alverque) pour les broderies, le marchand de mouchoirs brodés et de serviettes ouvrées de l'œuvre de Venize, le chappellier, l'appoticaire, etc., mais je ne citerai que cet article : « A Herne Graindor, painctre, la somme de sept livres dix sols tournois, pour la façon d'avoir redoré et painct le dessus de la coche du Roy, qui a servy au tournoy des chevallyers. »

JEHAN DE LAURENS.

1541.

« François — à nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre épargne, M. Jehan Duval, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons, que, des deniers de nostre dite épargne, vous payez, baillez et délivrez comptant, à nostre cher et bien amé Jehan de Laurens, painctre, demourant à Lyon, la somme de huict vingtz huict livres quinze sols tournois — pour son paiement de deux tableaux de Nostre Dame, que nous mesmes avons ce jour d'hui prins et achaptez de luy — donné à Lyon le xxiij^e^ jour de septembre, l'an de grace 1541.

« Signé FRANÇOIS. »

LOUIS DUBREUIL.

1545.

« A Loys Dubreuil, maistre painctre, demourant

à Paris, pour plusieurs parties par lui dorées audict pupitre (de Saint-Germain-l'Auxerrois) le vingt unième jour d'avril l'an mil cinq cens quarante cinq. » (Voir plus loin les comptes des Bâtiments et les comptes de la Fabrique de Saint-Germain-l'Auxerrois. On remarquera, dans les premiers, à l'année 1557, un Jean du Brueil compris dans le même article avec Louis du Breuil, et tous les deux avec le titre de *maistres paintres*.)

NICOLAS NICOLAS.

1545.

Pension de Nicolas Nicolas, peintre et géographe. (Arch. Jourvansault. n° 827.)

Je n'ai pas retrouvé l'original de cette quittance.

LOUIS BACHET.

1547.

Je trouve, dans le « compte particulier des frais faits pour les obscèques et funérailles du feu Roy François, premier de ce nom, en l'année M. V^c quarante sept, » l'article suivant : « A Charles Boyreau, Mathurin Regnier, Loy Bachet, Guillaume Rondel et Pierre le jeune, tous maistres paintres demourans en la ville de Paris — pour leur payement du nombre et quantité de sept cens vingt cinq escussons de fin or et azur, aux armes de France, ayant l'ordre dudict seigneur allentour. iiij^{c} liij liv. »

L'art était pour peu de chose dans ce travail, mais ces mêmes peintres figurent ailleurs pour des travaux plus sérieux.

CHARLES BOYREAU.

1547.

Ce peintre est employé avec Louis Bachet. (Voir ce nom.)

MATHIEU CHEVRIER.

1547.

Une circonstance toute accidentelle fait que ce peintre de Lyon prend sa place dans ce chapitre. Voici le document :

PAYEMENT D'ESCUSSONS.

« A Mathieu Chevrier, painctre demourant à Lyon, la somme de huit vingtz quinze livres tournois, à luy ordonnée et payée comptant, pour son payement de cinq cens escussons qu'il a faictz, aux armoiries de feu MS. le daulphin, assavoir : deux cents assez grands, qui ont esté mis et distribuez par les églises, estans sur le chemin dudict Tournon à Paris, et dedans lesquelles le corps et cueur dudict feu seigneur (François, dauphin de Viennois, fils aîné de François Ier, mort empoisonné à Tournon, le 10 août 1536.) furent mis en repos, et trois cens autres petiz escussons, qui ont esté distribuez aux

pauvres. —— Aux valletz de Mathieu Chevrier, en don, pour avoir diligence et haste de faire tous les escussons, xx s. Compte des funérailles du feu roy François, premier de ce nom. »

LOUIS DESCHAMPS.

1547.

« A Lois Deschamps, painctre, pour avoir painct de noir la caisse dedans laquelle lesdits corps et cueur furent mis pour les apporter. . . . l s. »

Il s'agit des *corps et cœurs* des enfants de François Ier, qui furent inhumés en même temps que lui en 1547. Voir le compte des dépenses de ces funérailles et l'extrait que j'en donne page 82.

PIERRE LE JEUNE.

1547.

Les funérailles de François Ier donnèrent de l'occupation à plusieurs peintres, parmi lesquels on compte Pierre le jeune. (Voir la notice de Louis Bachet, page 300.)

GUILLAUME RONDEL.

1547.

Ce peintre travaille, en 1547, avec Louis Bachet (voir ce nom page 300) aux décorations ordonnées pour les funérailles de François Ier. Voici un autre document : « Guillaume Rondel et Baptiste Pellerin,

peintres à Paris, exécutent, par les ordres de Philibert Delorme, les ornemens de la salle construite dans le parc des Tournelles à Paris, pour l'entrée du Roy (Henri II). » (1549. Cat. des Arch. de Jourvans. n° 1101.)

Je donne la rédaction du catalogue. J'ai vainement cherché l'original; on trouvera, dans le volume consacré à l'architecture, une autre pièce, qui se rattache à cette même construction, et dans les comptes des Bâtiments, un autre marché, de même nature, passé entre les mêmes artistes, etc., etc.

MATHURIN REGNIER.

1547.

Alors qu'on préparait les funérailles de François Ier, ce peintre travaille aux décorations avec Louis Bachet. (Voir ce nom page 300.)

NICOLAS BEAUZAIN, PEINTRE VITRIER.

1548.

« A Nicolas Beauzain, victrier, demourant à Paris, la somme de deux cens cinquante neuf livres huict solz neuf deniers tournois, à luy deue, en laquelle Me Philibert de Lorme, commissaire des bastimens et édiffices de Saint Germain en Laye, — a mandé lui payer comptant — pour les ouvraiges — livrés pour le Roy NS — durant les moys de septembre, octobre, et novembre mil ve xlviii — en la manière

qui s'ensuit : Aux deux victres, qui sont de voirre painct, en la grant salle du bal, avoir mis, en l'une d'icelle, une couronne et esdictes deux victres avoir mis huit pièces de voirre painct, au lieu de celles qui estoient cassées. . . . . IIIj livres.

« Compte de Me Nicolas Picart, notaire et secrétaire du Roy, commis à tenir le compte et faire le payement de ses édiffices et bastiments de Saint Germain en Laye, durant trois années et neuf moys, finis le dernier jour de septembre, l'an mil cinq cens cinquante. »

JEHAN VIGNY.

1548.

Il est chargé d'un examen de travaux, en 1548, à Saint-Germain-en-Laye. (Voir Germain Musnier, à cette date.)

BAPTISTE PELLERIN.

1549.

A l'article G. Rondel, on trouvera un renseignement sur ce peintre.

JACQUES COUSTE.

1551.

Dans le *compte de l'écurye du Roy*, pour l'année 1551-1552, qui comprend de longs et curieux détails sur l'achat et l'équipement des chevaux et des

mulets, envoyés par Henri II au roi d'Angleterre, j'ai trouvé le nom du peintre qui dessina tous les patrons et les modèles des ornements, dont étaient couvertes les selles, les housses, etc. : « A Jacques Couste, peintre, demourant à Paris, la somme de treize livres seize sols tournoys, tant pour ses peines et sallaires d'avoir faict les portraits et ordonnances des ouvraiges, qui ont esté faicts sur les selles et harnoys desdits grands chevaulx, que pour le bougran et toile qu'il a employé à ce faire. Compte seizième de Jehan de Lyonne, payeur du faict de l'escurye du Roy, 1551-1552. »

MARCIAL GALLANT.

1556.

« Role des parties et sommes de deniers, paiées baillées, et délivrées comptant, par M[e] Julian de Bondeville, argentier du Roy, Daulphin et de M[rs] les ducs d'Orléans, d'Anjou et d'Angoulesme et madame Marguerite, pour les faicts de l'argenterye desdits sieurs et dames, dons, voiaiges, récompenses et affaires de chambre et menus plaisirs, durant l'année commancée le premier jour de janvier l'an 1556 et fini le dernier jour de décembre ensuivant 1557, le tout par commandement et ordonnance du s[r] Durfé, chevalier de l'ordre du Roy et gouverneur desdits s[rs] et dames et superintendant de leurs maisons : « A Marcial Gallant, illumyneur, la

somme de cinquante quatre livres tournoys, à luy ordonnée, pour le parfaict et reste de la somme de cent neuf livres quatre solz tournoys, dont l'outre plus luy a esté compté et payé en l'année dernière, pour l'enlumynure d'une payre d'heures, pour le service de monseigneur. . . . . liiij livres.

PIRAMUS LUCAS.

1558.

« A Piramus Lucas, peintre, demourant à Paris, la somme de quatre livres dix huict solz tournois, dont la roine luy a faict don, pour avoir portraict en parchemin, le partairre du cloz du pailmaille de Monceaux, iiij liv. xviii s. Roole des parties payées par le commandement de la Royne des deniers prins ès coffres de sa chambre — durant les mois d'avril, mai et juin 1558. »

PIERRE PERTAT.

1558.

« A Pierre Pertat, peintre, demourant à Reims, pour avoir peint sur canevatz de toille xxviij fleurs traversées, à raison de trois solz vi den. pièce et xxij petites, à iiij den. aussi pièce. iiij liv. xi s. iiij d.

Roole des parties payées, par le commandement de la Royne, des deniers prins ès coffres de sa chambre, durant les mois de juillet, aoust et septembre, 1558. »

JEHAN SCIPION.

1558.

J'ai réservé, pour le chapitre de l'Architecture, quelques détails curieux sur la construction du château de Monceaux et sur les artistes qui y travaillèrent. L'article suivant se rattache à sa decoration : « A Jehan Scipion, peintre, demourant à Paris, pour son payement d'un tableau, où quel est la figure de madame de Crussol, que la roine a retenu pour envoyer en sa maison et chasteau de Monceaux. . . . . xx livres.

Roole des parties payées, par le commandement de la Royne, des deniers prins ès coffres de sa chambre — durant les mois de juillet, aoust et septembre 1558. »

JEAN COUSIN.

1560.

« Jean Cousin par son savoir et ses belles manières se rendit agréable à la cour d'Henry II, François II, Charles IX et Henry III ; il vécut longtemps et généralement estimé. » Ainsi s'exprimait, en 1750, M. Desportes, en tête de l'ouvrage du secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture; dans un « discours préliminaire sur l'état de la peinture et de la sculpture, en France, dans les siècles qui nous ont précédés et sur les peintres italiens ou français qui ont eu le

titre de premiers peintres de nos rois, avant Charles le Brun. »

Sur quoi s'appuie cette assertion puisée dans dix ouvrages antérieurs, répétée dans cinquante autres? Je l'ai vainement cherché et j'ai apporté cependant un grand zèle à ce travail, car le monument de l'amiral Chabot, de rares tableaux et quelques verrières m'inspirent un profond respect et me causent une vive admiration. Comment le nom d'un peintre et d'un sculpteur si éminent n'est-il porté dans aucun des comptes royaux, qui sont parvenus jusqu'à nous? [1] Peut-on supposer que tous les seigneurs de la cour aient eu plus de goût que nos rois, en faisant travailler pour eux un homme de génie que la cour avait dédaigné? Ce serait une circonstance unique. Nous savons au contraire que tous les grands artistes furent attirés d'abord par nos rois et virent ensuite la vogue et les commandes venir à eux. Cette notice ne contiendra que l'expression du regret d'avoir vainement cherché ce grand nom dans les documents, et de ma conviction qu'un pinceau aussi habile, un ciseau aussi sûr, n'auront pas été négligés par les souverains sous les règnes desquels Jean Cousin a vécu.

NICOLAS DENISOT.

1560.

Nicolas Denisot, disent les mémoires du temps, était recherché par la cour. Ronsard, vers 1560,

1. Voir un Jean Cousin dans les comptes des Bâtiments.

chante ses amours ; il nous apprend que son désespoir le chasse au fond des bois :

> Là, renversé dessus la terre dure,
> Hors de mon sein je tire une peinture,
> De tous mes maux le seul allègement :
> Dont les beautéz, par Denisot encloses,
> Me font sentir mille métamorphoses,
> Tout en coup, d'un regard seulement.
> (Sonnet IX.)

C'était, comme on le voit, un portrait peint en miniature et enchâssé dans un médaillon. Muret commenta, en 1562, le premier livre des amours de Ronsard. Voici sa note : « Il contemple à son aise un portrait de sa dame, fait de la main de Nicolas Denisot, homme entre les autres de singulières graces, excellent en l'art de peinture. » Le 135e sonnet est adressé à Denisot :

> « Pein, Denisot, la beauté qui me tue. »

Ronsard prie le peintre de monter au ciel pour y chercher ses modèles, et ce peintre, le contemporain, peut-être le rival de Janet, est aujourd'hui aussi ignoré que ses portraits sont inconnus. Le prince des poëtes de ce temps nous a cependant donné trop de preuves de son goût, en adressant ses vers à François Clouet, pour que nous puissions croire que Denisot, dont lui et Muret font ainsi l'éloge, n'eût pas un véritable talent. Force m'est cependant d'avouer mon ignorance, tout en espérant mieux de mes recherches à venir.

La Croix du Maine a consacré un article de son

dictionnaire à « Nicolas Denisot, de la ville et cité du Mans, né en 1515 »; mais il ne dit pas qu'il ait cultivé les arts, et cette omission peut paraître singulière à qui connaît son faible à l'endroit des Manceaux. Le Père Guillebaut était mieux informé : « En ce même temps (1549) fleurissoit, dit-il, Nicolas Denisot, précepteur de trois princesses en Angleterre, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour. Grand poëte et grand orateur latin et françois et peintre, mais par récréation seulement. Il nasquit, l'an 1515, d'une race noble et ancienne, ayant pour père le baillif d'Assé et décéda, en la ville de Paris, l'an 1559. » Cette dernière date s'accorde mal avec la date que je crois pouvoir donner aux vers de Ronsard et aux commentaires de Muret.

ÉTIENNE DELAUNE.

1561.

Ce peintre graveur a transporté sur ses cuivres, avec assez de talent, plusieurs peintures de Fontainebleau, d'après maîtres Roux, Primadice et Nicolas dell'Abbaté :

Narcisse s'admirant dans une fontaine :

S. F. 1569 — Rous IN.

Le Nil, assis près de deux sphinx, d'après une des peintures de la voûte de la galerie d'Ulysse :

Bol. inv. STE. F.

Apollon au milieu des Muses :

Stephanus F. — Nic. Labbati in.

De cela doit-on conclure qu'il a travaillé pour le roi et qu'il était graveur du roi? Je n'ai pas une opinion bien arrêtée à cet égard, et je me réserve d'examiner ses droits, en traitant des orfévres français, de leurs travaux et des secours qu'ils trouvèrent dans les compositions de quelques peintres.

Quant à la vie d'Étienne Delaune, je n'en sais que ce qu'il en a écrit au bas de ses planches. Je déduis de ses signatures qu'il est né au milieu de l'année 1518, car il se dit âgé de soixante ans au bas de deux estampes dont l'une fut terminée à la fin de 1578 et l'autre au commencement de 1579. Au bas de la première, qui représente Adam et Ève dans deux niches, on lit : « Joanni Fil. inv. Stephanus pat. año D. æt. suæ 60 fœliciter sculpsit 1578. » Au bas de la seconde, qui a servi de frontispice à quelque livre d'ornements, on trouve ces mots : « Johani filio inven. Stephanus pater æt. 60 fœliciter sculpsit 1579. » Cette indication est confirmée par deux autres signatures; au bas d'une gravure d'ornements faisant partie d'une suite de six pièces : « Stephanus Delaulne, inventor excidebat anno D. 1573 ætatis suæ 54 in Argentinâ. » Au bas de la lettre O, dans la suite des lettres moralisées : « Stephanus pater æt. 61 fœliciter sculpsit Jhoani filio inve. 1580 — In Argentina. »

Ses plus anciennes pièces sont datées de 1561, et les dernières de 1582. Le plus grand nombre a été exécuté à Strasbourg, et d'après les compositions de son fils Jean Delaulne.

CLAUDE CORNEILLE.

1564.

J'ai parlé de Claude Corneille et du plaisir que prirent Catherine de Médicis et ses filles à voir leurs portraits dans l'atelier de ce peintre, à Lyon. Voici une pièce dont il serait intéressant d'obtenir une transcription exacte; je n'ai pu me la procurer :

« 25 décemb. 1564. Corneille de la Haye (Don fait par le roi d'Espagne au peintre), de Lyon, des biens provenant de la succession de Pierre Breyssart, tisserand, du pays de Savoie, décédé en France sans lettre de naturalisation. » (Catalogue de la vente de Saulages; Paris, Téchener, 1835; n° 260.) Pièce originale.

FRANÇOIS QUESNEL.

1573.

Cette famille des Quesnel, comme celle des Du Monstier, est si nombreuse, qu'il nous faudra quelque temps avant de pouvoir établir une filiation, une sorte d'arbre généalogique, sur lequel viendront se ranger ses neuf ou dix membres. Les mémoires du temps, les notes de Marolles et les correspondances, nous seront plus utiles que les comptes, dans lesquels, jusqu'à présent, j'ai vainement cherché ce nom.

Au moyen du dépouillement des 800 volumes

in-folio de la grande collection de Lorraine, de la Bibliothèque nationale, je suis entré assez avant dans les goûts et les tendances des ducs, souverains de cette province. J'ai vu poindre à Nancy, au XVIe siècle, et se développer, au XVIIe, une école provinciale, trop tiraillée par les influences diverses pour prendre un caractère bien décidé, mais assez persévérante pour avoir acquis sa valeur. Les extraits que j'ai faits se rapportent à des circonstances étrangères à la cour de France et par conséquent aux documents qui entrent dans cet ouvrage[1]. Cependant voici un article qui se rapporte à François Quesnel; je le transcris d'un compte des dépenses de l'hôtel du duc et de la duchesse pour l'année 1573 : « A Me Francois Quesnel, paintre à Paris, pour avoir faict plusieurs portraits d'habitz, selon la mode moderne, pour envoyer en Lorraine, à Monsieur de Beauveau, gouverneur de MS le marquis. viij liv. XI s. »

Un crayon [2] exécuté franchement, simplement, et encore dans la voie des bonnes traditions, représente une tête de vieillard coiffée d'un chapeau. On lit, en haut à gauche, cette inscription : « 1574, Pierre Quesnel, père de Nicolas à qui est ce livre qui

1. On trouvera, cependant, à la fin de cet ouvrage, *un tableau général des documents* que j'ai mis à profit, dans lequel j'ai fait entrer les comptes et les actes de la collection de Lorraine qui se rattachent indirectement à la cour de France.

2. Bibliothèque nationale : collection générale des portraits, recueil particulier de portraits de peintres rangés alphabétiquement. M. Niel a fait reproduire admirablement ce beau portrait, mais le graveur a maladroitement supprimé la partie la plus intéressante de l'inscription. Quant à la notice sur Pierre Quesnel, elle n'a pas encore paru.

a faict ledict crayon. » On a réuni, dans le même volume, un petit feuillet de papier, sur les deux côtés duquel sont dessinés à la plume, d'une main ferme et intelligente, deux portraits d'hommes. On a écrit au crayon sur l'un : « François Quesnel, escossois, (fils) aisné de Pierre et de Magdeleine Digby, 1600, » et sur l'autre : « Nicolas Quesnel, escossois, second fils de Pierre, 1600. » La souscription du plan de Paris, gravé en 1609 par Pierre Vallet, d'après le dessin de François Quesnel, fournit la date de sa naissance : « Francoys Quesnel, painctre à Paris, Æ. 64, 1609. » On lit, en outre, sur la bordure de son portrait gravé dans un médaillon ovale : « François Quesnel, peintre. Æt. suæ 69 anno 1613, » et sur un autre : « François Quesnel, premier peintre du Roy Henry 3me, aagé de 73 ans. 1616. » Brebiette, qu'on dit son ami, a aussi gravé son portrait dans un cartouche orné, qui porte au bas ces mots : « François Quesnel, pintre et enlumineur, agé de 73 ans. » Il y a d'autres épreuves de cette estampe avec cette variante : « François Quesnel pictor. »

François Quesnel a signé lui-même un portrait d'homme de cette manière : « F. Quesnel. » On remarque dans ce crayon de l'analogie avec le style de la grande école des Clouet. Il y a encore de la simplicité dans le faire et de l'éclat dans l'effet [1].

---

1. Bibliothèque de Sainte-Geneviève, portefeuilles des crayons, nº 142 du registre vert.

Les nombreuses gravures exécutées d'après ses compositions, et les tableaux qu'on doit lui attribuer, peuvent faire juger de son talent sans en donner une haute idée. Il est sans doute l'auteur du dessin, d'après lequel on a gravé l'estampe, qui représente Henri IV et sa famille : « J. Le Clerc excu — L. Gaultier sculpsit, 1602. » Cette même composition a servi aux neveux de Bernard Palissy pour faire le plat en faïence qui reproduit, tant bien que mal, le même sujet.

Tels sont les chétifs documents que je suis parvenu à réunir et desquels on peut déduire, pour certain, que François et Nicolas Quesnel, fils de Pierre, étaient tous deux peintres, et que le premier sut acquérir par son talent une réputation qui lui valut peut-être le titre de peintre du roi, et sans aucun doute les faveurs de ses souverains.

L'abbé de Marolles donne quelques détails. Voici la notice gravée sur cuivre au bas d'un portrait de François Quesnel *peint par luy mesme et gravé par Michel Lasne :* « Il naquit dans le Palais Royal d'Edimbourg, d'un françois, issu d'ancienne noblesse escossoise, dont les belles qualités méritèrent l'estime et la protection de Marie de Lorraine, qui le donna à Jacques V^{e}, Roy d'Escosse, son mary. François fut chéri du roy Henry 3 et de toute sa cour et surtout du chancelier de Chiverny qui ne put jamais le faire consentir à son agrandissement. Ses portraits sont souvent confondus avec ceux de

Janet, auquel il succéda. Il composait fort bien l'histoire et donna le premier plan de Paris en 12 feuilles. Son désinteressement luy fit également mépriser l'acquisition et la perte des biens de fortune, et sa modestie refuser l'ordre de Saint-Michel sous Henry IV. Il joignit à une vertu, vrayement chrestienne, beaucoup d'expérience et de lecture et mourut, l'an 1619, après avoir reçu les sacrements qu'il demanda, en santé, 10 ou 12 heures avant sa mort.»

La notice ajoute : *Maroles en ses mémoires*. L'abbé de Villeloin savait certainement beaucoup de choses, mais, comme les gens qui savent beaucoup, il aurait voulu qu'on crût qu'il en savait encore davantage, et pour ce faire, il dissimulait les sources où il avait puisé son savoir. Mais n'importe. Fr. Quesnel serait donc écossais d'origine ; je l'admets, en contestant toutefois qu'il ait succédé à Janet (Fr. Clouet), soit dans son titre de peintre du roi, soit dans la perfection de son talent.

J'ai trouvé, dans les comptes des Bâtiments, un *Jean* et un *Nicolas Quenet, paintres*. Il est probable que le nom de Quesnel mal écrit répond à ces Quenet, et d'autant plus sûrement, qu'on trouve la même orthographe, ou la même altération, dans l'inscription des portraits de Marie de Médicis et de Henri IV, gravés par Thomas de Leu. Le *Guillaume Quesnel* que je rencontre, dans les livres de dépenses du cardinal d'Amboise, au nombre des peintres employés, par ce Mécènes, au château de Gail-

lon, en 1501, était probablement quelque oncle de François et de Nicolas.

LAZARE.

1574.[1]

« A Toussaint d'Osmarutz, maistre faiseur de coches et chariotz à Paris, pour avoir faict un carrosse pour monseigneur. . . . . VII^xx v liv.

« A Me Lazare (lacune laissée en blanc), paintre, demourant à Paris, pour avoir painct ledit carroche de fin or, argent et coulleurs vermeilles et y avoir mis les armes et chiffres de monseigneur. lvij liv. Roolle de la despence extraordinaire, faicte en la

1. Les erreurs se propagent si vite, qu'il me paraît utile de ne pas attendre la publication du quatrième volume dans lequel j'ai réuni des extraits de Mariette, Sauval, et autres écrivains, et de réfuter dès à présent un passage, soi-disant extrait d'un historien du temps, dont on pourrait se servir comme d'une autorité. Je choisis cet endroit, parce qu'on cherchera le nom de Lacour, à la date de 1574.

MM. Cimber et d'Anjou ont inséré l'histoire de Charles IX, de Papyre Masson, dans leur collection historique, ouvrage dont l'utilité serait grande, s'ils avaient apporté moins de légèreté dans leurs extraits, plus de discernement dans le choix des pièces imprimées et surtout plus d'exactitude dans leurs réimpressions. Ce petit abrégé de Masson, ou plutôt cet éloge écrit en latin, avait été traduit par le Laboureur; ils se sont servis de cette traduction. Dans le chapitre intitulé : « Dernières paroles du roi », ils font mention du peintre Lacour. Mais d'abord le Laboureur n'a pas écrit le nom ainsi. Voici son texte : « Pev de jours avant sa mort (Charles IX), le peintre La Court luy porta le tableau de Henry, son frère, parfaitement bien fait, et que j'avois veu auparavant chez luy. Comme le Roy l'avoit mandé exprès, il dit en le regardant: hélas! voilà l'image de mon bon frère que pleut à Dieu que je n'eusse jamais laissé partir d'auprès de moy. » (Tome I, p. 881.) C'est donc déjà La Court au lieu de Lacour; mais si nous recourons à l'original latin, nous obtenons la véritable solution : « Aliquot diebus ante mortem, Curtius Pictor imaginem Henrici Fratris ad Carolum tulit scientissimè depictam; quam ego apud Curtium ante videram » (*Continuation des Mémoires de Castelnau*, tome I, p. 870, 1re édition.)

On voit donc que Papyre Masson parlait du peintre Court, c'est-à-dire de Jehan de Court, ou Court, son contemporain, qui avait remplacé François Clouet dans l'office de peintre du roi et qu'il connaissait personnellement, puisqu'il nous dit lui-même avoir vu le portrait de Henri III dans son atelier, en 1574.

petite escuyerie de MS, frère du roy, durant l'année 1574. »

JEAN RABEL.

1575.

La liste des 38 portraits, gravés par Jean Rabel, la plupart d'après ses dessins, prouve qu'il fut en rapports assidus avec les gens de la cour, et confirme les dires de plusieurs auteurs qui assurent qu'il reçut plus d'une commande de nos rois et reines. On ignore l'époque de sa naissance, mais on sait, par lui-même, qu'il était de Beauvais, et, par le journal de l'Estoile, qu'il mourut le 4 mars 1603. Si j'avais trouvé son nom dans les documents que j'ai mis à profit, je m'étendrais plus longuement sur sa carrière et sur ses productions. Ce peu de mots suffiront, en attendant de meilleures chances dans la continuation de mes recherches.

Mariette n'était pas mieux informé que nous; je copie sa notice manuscrite: « Jean Rabel vivoit à Paris, sur la fin du XVI° siècle, et tenoit un rang parmi les peintres ses compatriotes et ses contemporains, qui presque tous étoient fort médiocres. Th. de Leu a gravé quelques morceaux d'après lui qui ne donnent pas une grande idée de ses talens. Il est père de Daniel Rabel. »

THOMAS AULBERT.

1579.

Ce peintre est employé par la reine aux orne-

ments de sa maison de Paris. (Voir Henry Martin et Rugery, autres peintres, avec lesquels il travaille.)

ÉTIENNE DUPERAC.

1579.

N'était une courte notice, puisée dans les manuscrits de Mariette, je rejetterais ce nom dans le chapitre des extraits d'auteurs. Voici comment s'exprime Mariette :

« M. Crozat a deux desseins de paysages de Duperac faits en Italie en 1579 et 1580. On prétend que la plus grande partie des paysages qu'il a gravés le sont d'après des desseins du Titien. On veut qu'il ait été le disciple de ce grand peintre, mais j'ay peine à le croire. » Félibien ajoute : « Il a peint à Fontainebleau la sale des bains, où sont representés, dans cinq tableaux, les Dieux des eaux et les amours de Jupiter et Calisto. En 1597, il conduisit plusieurs ouvrages aux Tuilleries et à Saint Germain en Laye, étant alors Architecte du Roi. Il mourut vers l'an 1601. »

D'autres affirment qu'il avait le titre de peintre du roi Henri IV, titre qu'il cumulait avec celui d'architecte. Nous reviendrons sur ses travaux de construction au Louvre et aux Tuileries. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on possède des gravures exécutées par lui en Italie depuis l'année 1565 jusqu'à l'an 1578,

et que l'une d'elles, la vue des Jardins de Tivoli, est dédiée, par *Stephano Duperac Parigino*, à Catherine de Médicis et datée du 8 avril 1573.

HENRY MARTIN.

1581.

Dans les travaux que la reine Catherine de Médicis fit exécuter, en 1581, pour ce qu'on appelait encore *sa petite maison de Paris*, figure un ensemble de peinture de décoration assez considérable. Henry Martin, Thomas Aulbert et de Rugery en furent chargés. Voici l'article qui concerne le premier de ces peintres dans le « Compte des Bastimens de la Royne — pour une année finye le dernier jour du mois de décembre, 1581 : A Henry Martin, maistre painctre, demourant à Paris, la somme de dix huict escus sol — pour avoir, par luy et ses gens, faict et parfaict, pour ladite dame, les ouvraiges de paincture, de couleur tannée brun, qu'il a convenu faire à quatre trances de planches d'une chappelle qui a esté faicte et appropriée, soubs la gallerye basse tenant au pavillon du Roy, devers le parc, durant le moys de juillet, que pour avoir faict, par cy devant, l'aornement de paincture et festons de lyères et or cliquant du dessus et aux costés de la porte de l'entrée dudict chasteau, estant garny de deux grandes figures aux costés de la dicte porte, avec

troffées de plusieurs sortes et par le milieu les armoyries et devises de sa dicte maiesté, et le tout faict et painct sur thoille.

« Audict Henry Martin et Thomas Aulbert maistres painctres à Paris, dix huict escus. » (Il s'agit de peindre des portes et des fenêtres, et de faire les sculptures de la salle ovale. Je renvoie au Compte des Bâtiments et à la table générale pour compléter cette notice.)

TOUSSAINT DU BREUIL.

1590.

Je produirai en appendice quelques renseignements sur ce peintre. Pendant le temps qu'exige l'impression de ces volumes, j'aurai le loisir de dépouiller plusieurs comptes et des collections de pièces, qui se rapportent à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Ils ne peuvent manquer de mentionner un artiste qui eut dans son temps une certaine renommée, et fut chargé de grands travaux. L'Estoile enregistre sa mort de cette manière : « Le « 22 novembre 1602. Ce jour Dubreuil, peintre de « Sa Majesté, singulier en son art, et qui avoit fait « et devisé tous ces beaux tableaux de Saint-Ger- « main, en revenant dudict Saint-Germain, à Paris, « sur un cheval qui étoit rétif et alloit fort dur, fut « à son retour surpris d'un renversement de « boyaux, que les médecins appellent miserere, qui

« en moins de vingt-quatre heures l'envoya en « l'autre monde. »

EUSTACHE DAMY.

1599.

Voici le renseignement que je découvre dans un compte de l'Écurie du roi. « Aultre despence faicte par ledict Chauvelin, présent trésorier, à cause de la despence extraordinaire, faicte en la dicte escurie du Roy, durant l'année 1599.

« A Eustache Damy, peintre, la somme de quatre cens escus, à luy ordonnée, pour avoir repeinct et doré tant le devant, derrière, que pommier dudict carosse. »

S'agit-il ici seulement d'un peintre à teintes unies? Je l'ignore; mais les raisons déjà invoquées pour citer tous les artistes, quel que soit le caractère modeste des occupations dont il est fait mention, ont ici toute leur valeur.

JACOB BUNEL.

1600.

J. Bernier ne pouvait laisser échapper l'occasion d'introduire, dans la série des grands Blesois, le nom de Jacob Bunel. Voici ce qu'il en dit, et j'abrége :

« Il naquit à Blois, l'an 1558, de François Bunel, peintre, et de Marie Gribbe son épouse. Il apprit, dès le bas âge, les principes de la peinture

sous son père, et se forma ensuite sur ce modèle pour le dessein. Puis il voyagea en Italie. Après avoir fait un grand fond d'étude en ces lieux là, il revint en France, où son mérite fut bien tost connu. Du Breuil y estoit alors en grande réputation et travailloit aux galleries du Louvre. Jacob Bunel luy fut attaché. Ayant donc continué de travailler avec Du Breuil, ce peintre estant mort, il luy succéda et acheva ces grands ouvrages du Louvre qu'un embrasement a depuis consumméz. Il mourut à l'âge de cinquante six ans et laissa Marguerite Bahuche, son épouse, veuve, sans enfans, laquelle se remaria à Paul Galland, receveur du taillon de Touraine. »

On relira le passage cité p. 75, et on remarquera que J. Bernier, un grand pourchasseur d'anecdotes, ignorait que Marguerite Bunel fut peintre aussi. Mes recherches n'ont point encore épuisé tous les documents qui se rattachent à cette époque avancée du XVIe siècle; j'espère donc encore quelques détails intéressants.

MARGUERITE BUNEL.

1600.

« Bunel, dit Sauval, a peint d'après le naturel les portraits de toutes les personnes qui vivoient de son temps, pour la petite galerie du Louvre. Sa femme le seconda bien dans son entreprise. Comme elle excelloit à faire les portraits des personnes de

son sexe, ceux des reines et des autres dames pour la pluspart, sont de sa main et du dessein de son mari. » (Voir plus haut, p. 75.)

DANIEL RABEL.

1608.

Les Mémoires du temps disent que Daniel Rabel, fils de Jean Rabel, travailla pour la cour. Peintre et graveur, il acquit une grande réputation, et on connaît les vers que Malherbe et M. de Chelande lui adressèrent. Je n'ai trouvé son nom ni dans les Comptes royaux ni dans les documents que j'ai dépouillés; mais la signature suivante, écrite au bas d'un dessin à la plume, peut fixer la date de sa naissance. Ce dessin, exécuté avec une facilité de main désespérante, représente un vieillard, la tête chauve, portant une longue barbe. Il se trouve dans les portefeuilles de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et on lit au bas: *Daniel fecit* 1591 *anno Ætatis suæ* 13. Voici la notice que lui a consacrée Mariette, et dont je transcris les faits essentiels : « Daniel Rabel, dessinateur, graveur et peintre en miniature, vivoit à Paris, au commencement du dernier siècle. J'ai trouvé dans le cabinet de M. Gaignat un volume in folio composé de cent feuilles de vélin sur chacune desquelles étoient peintes des fleurs et des papillons — L'ouvrage a été terminé en 1624. Rabel a gravé quelques planches d'une

pointe très fine mais sans feu et sans ame. Il faisoit sa plus ordinaire profession de montrer le dessin à la jeune noblesse, et il ne manquoit pas d'occupation, car cela entroit déjà dans l'éducation. Voilà aussi pourquoi il dessinoit à la plume, et se piquoit de contrefaire les traits de la gravure de façon à s'y méprendre. Il étoit fils, à ce que je pense, d'un Rabel plus ancien, et lui-même artiste, qui se nommoit Jean. Voici comment l'abbé de Villeloin s'exprime dans son Paris, article des Peintres, p. 10, au sujet de Daniel Rabel :

« Il étoit inventif surtout pour les ballets,
Ses desseins furent vus dans le royal palais. »

« Je puis en fournir la preuve : J'ai le ballet de la Douairière de Bilbao, qui est, à n'en point douter, un ouvrage de Daniel Rabel, et qui confirme ce que dit l'abbé de Villeloin de son talent dans ce genre d'ouvrage, et l'on ne peut guères douter qu'il n'ait été fait pour la cour, ce ballet ayant été dansé par Louis XIII. »

MARTIN BOURGEOIS

1619.

Ce peintre, associé avec Pierre Desmartin, exécute de grandes toiles pour le ballet du roi. (Compte des Menus-Plaisirs pour l'année 1619.)

FRANÇOYS BRUGS.

1619.

« A Françoys Brugs, Flament, peintre, la somme de 2,806 livres, à luy ordonnée, pour les tableaux par luy faicts à la machine du ballet du Roy. » (Il s'agit de 27 grands tableaux, d'une grande eschelle, en nuage, etc., etc.) « Compte premier de maistre Philippe de Baigneaulx, trésorier des menus plaisirs, affaires et nécessités de la chambre du Roy — pour une année commencée le 1er janvier 1619. »

NICOLAS DU CHESNE.

1619.

Ce peintre a pris part aux travaux de décoration du palais du Luxembourg. Je ne le trouve mentionné qu'une fois dans les comptes royaux : « A Mr Nicollas du Chesne, peinctre, la somme de 950 livres pour les peinctures qui ont été nécessaires aux machines dudit ballet de la Royne. » (Il est question de 22 tableaux, de fontaines, grottes et autres décorations.) « Comptes des Menus-Plaisirs du Roy pour l'année 1619.

PIERRE DESMARTIN.

1619.

« A Pierre Desmartin, peintre et marchant de la

Chine, pour son payement des parties par luy faictes et fournies pour le service de Sa Majesté. iij^c l liv.

« Idem, pour une petite table à manger, sur le lict, faicte à Japon doré, et les coings garnis d'argent, qu'il a vendu à Sa Majesté. . . . . vii^{xx} x liv.

« A Pierre Desmartin, pour avoir peinct, en façon de la Chine, d'ung beau rouge vermilon, ung petit carosse aux Thuilleryes et le vernis de la Chine, la somme de. . . . . . . xl liv.

« A Martin Bourgeois et Pierre Desmartin, peintres, pour avoir peinct une thoille, où est représenté le siége de Hierusalem et autres figures, qui a servi au ballet de Sa Majesté, par elle faict et dansé, en la grande salle du Louvre (17 février). Compte premier de Me Philippes de Baigneaulx — pour une année commencée le 1er janvier 1619. »

QUINTIN VARIN.

1620.

On lit dans le supplément à l'histoire de Beauvoisis, par M. Simon (Paris, 1704, p. 90) : « Quintin Varin, peintre du Roi Louis XIII, avoit appris à peindre de maistre François Gaget, chanoine de Beauvais, dont il y a plusieurs peintures dans la cathédrale, qui n'approchent pas de celles de son écolier qui quitta Beauvais en 1610, » et plus loin, (page 117), l'auteur raconte comment Varin, ne pouvant trouver d'aliment, soit à sa vie matérielle,

soit à son ambition, dans une ville de province, passa à Paris où il peignit, du milieu de sa misère, un saint Charles Borromée. « Cet ouvrage ayant été vu par hazard et admiré par l'intendant de la Reine Marie de Médicis, qui s'informa du peintre, l'alla chercher dans son galetas, lui donna de quoi payer son loyer, et l'amena à la Reine, après lui avoir fait tracer un dessin sur l'idée qu'il lui en avoit donnée, que l'on trouva si juste et tant d'imagination, qu'ils furent ravis d'avoir trouvé ce que l'on faisoit chercher dans les pays étrangers depuis longtemps; on l'arrêta pour travailler à la galerie du nouveau palais du Luxembourg. Mais s'étant trouvé associé avec le nommé Durant, poëte, qui travailloit aux inscriptions et ce dernier, qui aimoit la satire, ayant écrit contre le gouvernement, fut arrêté, prisonnier et depuis pendu; Varin s'allarma si fort, craignant le même sort, qu'il se cacha si bien qu'il ne put pas savoir qu'on le cherchoit pour le faire travailler et qu'on ne le put déterrer; ce qui fut cause que l'on se servit de Rubens d'Anvers. Varin revint quelques années après et il fit pour la reine la Présentation de Jésus-Christ au temple, qui est dans le rétable des Carmes du Luxembourg. — Ce qui étoit cause qu'il ne gagnoit pas tant, est qu'il vouloit tout faire lui-même à ses tableaux : il peignoit aussi avec beaucoup de netteté toutes sortes de caractères, tant avec le pinceau qu'avec la plume. »

Piganiol de La Force raconte la même chose (dans sa Description de Paris, tome II, page 84), mais c'est à M. de Chennevières-Pointel qu'il faut demander un tableau piquant de cette vie traversée, et de nobles regrets sur l'injustice du sort [1]. J'atteindrai mon but, si je repousse l'attribution de peintre du roi que Simon donne à Quintin Varin, et si, en le plaçant dans ce chapitre des peintres employés accidentellement, je me réjouis d'y voir figurer le maître de Nicolas Poussin [2].

PIERRE PAUL RUBENS.

1622.

Si Quintin Varin avait décoré la galerie du Luxembourg, nous aurions 21 tableaux de moins à porter au compte de Rubens dans le livret de notre musée, mais ces vingt-une grandes toiles n'en auraient pas moins été exécutées, pour d'autres palais, d'après d'autres compositions. Ainsi le voulait, à partir de 1614, non pas la gloire de l'artiste, non pas le génie des arts, mais la constitution de cet atelier-fabrique d'Anvers qui a devancé de deux siècles les prodiges de la vapeur. Et qu'on ne croie pas que je veuille déprécier la galerie du Luxem-

---

1. *Recherches sur la Vie et les Ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, par Ph. de Chennevières-Pointel. Paris, in-8°, 1847, page 217.

2. Isaïe Fournier et plusieurs peintres ont travaillé dans ce palais du Luxembourg; Deruet et dix autres ont été encouragés par Louis XIII; je les laisse en dehors de ce travail, comme ils sont réellement hors de mon cadre. Dans l'introduction de mon Histoire de l'Académie royale de Peinture et dans la nouvelle édition de la Description du palais Mazarin, je les passe en revue.

bourg, elle est exécutée avec autant de soin et de talent, elle est tout autant de la main du maître, que pas un de ses grands tableaux, postérieurs aux premières années de son retour à Anvers. Je dirai même qu'elle a plus d'ensemble, et dans quelques figures du roi et de la reine, plus de tenue grandiose qu'aucune autre de ses toiles. Mais enfin l'œuvre de Rubens (quelques 2,000 tableaux) serait diminuée de 21 numéros, et notre compatriote Quintin Varin aurait marqué sa place, s'il avait eu réellement en lui le feu du génie qu'allume l'occasion, cette étincelle divine. Lorsque les tableaux eurent été déroulés et furent placés dans la galerie, sous la surveillance de Rubens lui-même, l'admiration n'eut pas un contradicteur, elle n'en devait rencontrer aucun. Les biographes affirment que la reine chargea immédiatement Rubens d'exécuter une nouvelle suite de 21 tableaux, de même dimension, représentant la vie et les hauts faits de Henri IV. Cette commande n'a pas été aussi prompte, aussi formelle. Dès 1626, Rubens parle du contrat passé avec lui, mais il ne comptait pas beaucoup lui-même sur la validité de cet engagement, car il s'inquiète vivement du bruit qui court que Marie de Médicis veut confier sa seconde galerie à un Italien.[1]

---

1. Il écrit à Valavès, de Bruxelles; le 12 février 1626 : « Ho maraviglio di quello che VS. mi scrive che il signor Cardinale (de Richelieu) voglia duoi quadri di mia mano, che non s'accorda con quello che mi scrive il signor ambasciator di Fiandra, che le pitture de la seconda galleria della Regina, non ostante il contratto mio, siano allogate ad un pittore italiano. 12 di febraio 1626. »

Il revient plusieurs fois à la charge, questionne, et s'inquiète, puis il se rassure

Pendant trois années, la reine fut distraite de ses goûts de magnificence par la lutte violente qu'elle engagea avec le cardinal de Richelieu, sa créature devenue son maître. En 1629 [1], une paix fourrée autorisait l'espoir du repos et permettait au cardinal d'écrire à la reine, du milieu des camps, les conseils fort pacifiques et les prévenances galantes que voici : [2]

par cette raison : que M. l'ambassadeur est souvent mal informé et que le cardinal ne lui commanderait pas deux tableaux s'il devait lui jouer ce mauvais tour.

1. Rubens écrit lui-même à P. Dupuy, en 1630, qu'il n'est qu'*au commencement de cet ouvrage*, et il semble répondre à une insinuation : « Et pour le présent, je ne scay pas qu'il y ait aulcun différent entre nous, sinon quelque malentendu touchant les mesures et symmétrie de ceste galerie de Henry le Grand. Je vous supplie d'entendre s'il y a quelque rayson en mon endroict, me remettant entièrement à vostre jugement. On m'at envoyé les mesures de tous les tableaux dès le commencement, — et (j'ay) fort avansé quelques pièces des plus grandes et importantes, comme le triumphe du roy au fond de la galerie ; depuis mons. l'abbé de Saint Ambroyse me retranche deux pieds de la haulteur des tableaux et aussi il hausse tant les frontispices sur les huys et portes, qui percent en quelques endroicts les tableaux, que sans remède je suis contrainct d'estropier, gaster et changer quasi tout ce que j'ay faict. Je confesse que je l'ay senti fort et plaint à Mons. l'abbé même, le priant pour ne couper la teste au roy assis sur son chariot triumphal, me faire grace d'un demy pied et aussy lui remonstrant l'incommodité de l'accroyssement des portes susdites. J'ai dict à la ronde que tant de traverses, *au commencement de cest ouvrage*, me sembloyent des mauvais augures pour espérer un bon succès, me trouvant abattu de courage, et à dire la vérité, aulcunement dégousté par ces nouveautez et changemens, à mon très grand préjudice et de l'ouvrage mesme lequel diminuera grandement de splendeur et lustre par ces retranchemens : toutefois, si on les eult ordonnez de la sorte, du commencement, on pouvoit faire de la nécessité vertu. » Rien n'était donc positivement arrêté en 1629, et le cardinal pouvait intervenir. Marie de Médicis, pour son malheur, ne s'était pas soumise à l'autorité politique de Richelieu, mais pour sa gloire, elle dédaigna ses conseils d'amateur et maintint à l'auteur de la première galerie l'exécution de la seconde. Le sort, ou ses fautes, voulurent qu'elle allât mourir dans la ville et dans la chambre où Rubens avait vu le jour. Les tableaux commencés par l'artiste restèrent dans son atelier et ils figurent dans le riche inventaire des objets qui furent vendus après sa mort. Il faut lire les lettres inédites de Rubens, publiées par MM. Gachard et Emile Gachet, pour bien comprendre l'ardeur du peintre d'Anvers à rechercher les commandes et sa prodigieuse fécondité pour satisfaire aux demandes qui affluaient des quatre coins du monde. Il émane de cette correspondance une odeur de gros sous fort nauséabonde, on fera bien de relire ensuite les lettres du Poussin.

2. Bibl. nat. Manusc. de Béthune, vol. 9,322.

« Madame, j'ay creu que vostre majesté n'auroit pas desagréable que je luy dise que j'estime qu'il seroit à propos qu'elle fit peindre la galerie de son palais par Josepin qui ne désire que d'avoir l'honneur de la servir et entreprendre et parachever cet ouvrage pour le prix que Rebens a eu de l'autre galerie qu'il a peinte. (Après quelques nouvelles politiques :) Vostre Majesté excusera, s'il lui plaist, la hardiesse que je prends de lui envoier demye douzaine de paires de gands que l'on m'a apporté de Rome.

« Suze le 22 apvril 1629.

« Le card. DE RICHELIEU. »

Rubens évincé par Quintin Varin, en 1620, c'était pour nous, au point de vue national, demi-malheur; mais Rubens supplanté par le *Cavaliere d'Arpino*, en 1629, c'eût été par trop fort, et ce trait met, sur la même ligne, le goût littéraire de Son Éminence et son goût pour les arts.

IV

COMPTES DES BATIMENTS ROYAUX

Il serait superflu de démontrer l'importance des documents qui remplissent et forment ce chapitre. C'est tout simplement la base solide d'une histoire nouvelle et d'une histoire vraie, de l'école de Fontainebleau, depuis son point de départ tout français, en suivant pas à pas l'arrivée des hommes et la marche des travaux, jusqu'aux dernières impulsions de l'influence italienne. Pour commenter ces documents avec méthode et avec utilité, j'avais deux partis à prendre. En premier lieu, je pouvais accompagner chaque article d'une note ou d'une observation; en second lieu, je devais publier les documents intégralement et les faire suivre de divers commentaires que je répartissais méthodiquement, étant affranchi, dès lors, de l'obligation de suivre servilement la marche du comptable. Le dernier parti était seul praticable, et comme j'ai dû lui faire subir quelques modifications, je vais les motiver.

Les comptes royaux réunissent et présentent l'ensemble des dépenses soumises à un même contrôle. L'administration des bâtiments royaux embrassait quelquefois toutes les résidences royales, plu-

sieurs châteaux forts, les ponts et les chaussées. Des ordonnances sont intervenues à plusieurs reprises, dans le cours du XVI[e] siècle, tantôt pour restreindre, tantôt pour étendre ce département administratif. En général les résidences royales, dans une circonférence de vingt lieues autour de Paris, ont été mises dans les mains d'un seul comptable sous la direction du superintendant des bâtiments, le château vieux et neuf du Louvre toujours excepté, au moins quant à la superintendance. Dans le nombre de ces résidences, trois châteaux donnèrent lieu à de grands travaux d'art, c'est Fontainebleau, le Louvre et Boulogne, ou le château de Madrid. Les autres résidences, sauf quelques détails insérés ici, ne sont portées dans les dépenses que pour des travaux de grosse construction et d'entretien.

J'ai dû faire un choix, et, puisque je divisais cet ouvrage en quatre parties, j'ai pu réserver pour la sculpture, l'architecture et les mélanges ce qui ne se liait pas forcément à la peinture. On trouvera dans ce volume tous les articles de dépenses pour travaux exécutés à Fontainebleau, de quelque nature qu'ils soient, depuis le devis des premières constructions de François I[er] en 1528, jusqu'aux moindres peintures, jusqu'au jardinage et aux plantations de vignes. Je n'ai rien omis, rien abrégé, si ce n'est des redites que j'ai remplacées par un *idem*, quand cette abréviation suivait immédiatement le passage analogue qu'elle suppléait. L'ensemble de

ces dépenses comprend l'architecture des bâtiments, la sculpture des ornements et la peinture à fresque des murs. Il était impossible de rompre ce faisceau, formé par les règles de la comptabilité, sans faire perdre au caractère vrai et aux garanties d'authenticité de ces renseignements, tout ce qu'ils auraient gagné en méthode et en régularité. J'examinerai, dans le troisième volume consacré à l'architecture, non-seulement l'ensemble des constructions de cette résidence royale, mais aussi les sculptures et les fresques exécutées sous la direction d'artistes, qui étaient à la fois peintres et architectes. Ce sera le lieu pour rechercher la part que nous devons faire aux Italiens et celle qui nous revient. Au moyen de dates certaines et de renseignements précis, nous pouvons désormais nous placer dans l'impartialité ou, pour mieux dire, dans le vrai. Les travaux se sont continués à Fontainebleau au delà de l'époque où s'arrêtent les comptes des bâtiments, c'est dans les registres d'une comptabilité différente et dans les correspondances que j'ai trouvé de précieux renseignements qui ajoutent à l'intérêt de la description du Père Dan. Je les ai répartis entre les chapitres de l'architecture et de la sculpture. C'est dans celui-ci que j'examine avec soin l'origine et le sort de ces fontes admirables, qui nous ont conservé les plus beaux monuments antiques, tels qu'ils sortaient des fouilles et avant que les restaurations les eussent complétés ou défigurés. J'espère pouvoir

prochainement former, dans le musée du Louvre, un musée spécial de ces belles fontes de François Ier. Les tombeaux de Saint-Denis seront aussi le sujet d'un examen attentif. En combinant l'étude des sculptures de Michel Colombe à Nantes, à Tours et au château Gaillon, avec l'appréciation des travaux de Jean Goujon au Louvre et du style de ces grands tombeaux de Saint-Denis, on peut former, pour cette époque, le tableau de notre excellente école de sculpture qui a produit sans relâche, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, et qui a souvent produit des chefs-d'œuvre.

Je n'ai extrait des dépenses enregistrées pour travaux exécutés au Louvre que les articles de sculpture et de peinture. Je réserve les autres détails pour l'histoire de ce palais. J'ai également mis à part, pour un chapitre intitulé : *Les della Robbia*, ce qui se rapporte au château de Madrid. Jérôme della Robbia, qui nous a apporté l'art de ses pères, devait être apprécié, et en lui-même, et dans la succession si intéressante des membres illustres de cette famille d'artistes.

J'ai donné en entier quelques lettres patentes, j'ai analysé les autres. Elles se rapportent toutes au service administratif des résidences, et on les lira avec intérêt, car elles fixent les attributions de grands artistes, tels que Rosso, Serlio, Primadice, Pierre Lescot, les deux De Lorme, Jean Bullant, Du Cerceau, etc., etc.

Plusieurs articles iront se fondre dans le volume des mélanges, tels que la mention de la Léda peinte par Michel-Ange, et de l'Hercule sculpté par lui; ils trouveront leur commentaire douloureux dans le chapitre *des Monuments détruits ou perdus pour la France*.

COMPTES DES BATIMENTS.

LETTRES PATENTES. FRANÇOIS, par la grace de Dieu roy de France, à nos améz et féaux, les gens de nos comptes, à Paris, et à nostre amé et féal conseiller général de nos finances et trésorier de nostre espargne, maistre Guillaume Preudomme, salut et dilection. Comme nous avons advisé de faire construire et édiffier, en nostre place de Fontainebleau, et au bout de nostre forest de Boullongne lez Paris, plusieurs bastiments, ouvrages et édiffices et faire faire, en icelles, certaines réparations à ce que mieux et plus honorablement nous y puissions loger et séjourner, quand il noue plaira; et, pour tenir le compte et faire les payements desdits ouvrages, édiffices et fontaine, soit requis commettre aucun bon personnage, à nous seur et féable, scavoir vous faisons : que nous confians de la personne de nostre cher et bien amé Nicolas Picart. —Iceluy avons commis, ordonné et député — à tenir le compte et faire le payement desdits basti-

mens — Donné audit Fontainebleau le 28e de juillet 1528.

Lettres patentes. FRANÇOIS, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulx conseillers — salut et dilection. Comme pour prendre nostre plaisir et desduict à la chasse des grosses bestes, nous ayons puis naguères ordonné faire construire, bastir et édiffier un édiffice au lieu de Fontainebleau en la forest de Biere, et deux autres aux lieux de Livry, et l'autre en nostre bois de Boullongne près Paris, èsquels lieux nous sommes délibérés quelques fois nous retirer pour le plaisir de la chasse, lesquels édiffices voulons estre faits selon et ainsy que nous l'avons dévisé et donné à entendre à nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire, Florimond de Champverne, et que pour faire les marchés qu'il conviendra faire, pour le fait desdits bastimens et édiffices, suivant l'advis et opinion de luy, avec les maçons, charpentiers, couvreurs, plombeurs, serruriers, menuisiers, vitriers, jardiniers, fonteniers et autres ouvriers qu'il sera besoin avoir et prendre pour la construction desdits ediffices, et pour ce qu'il conviendra audit Florimond de Champeverne demeurer et résider continuellement ès dits lieux de Fontainebleau, Livry et Boullongne, pour pourvoir et donner ordre à la conduitte desdits bastimens et édiffices, ainsi que dit est, dont pour cette cause il conviendra payer, pour la despence de luy, et de son train,

et famille, quelque somme de deniers pour à ce subvenir et luy ayder à supporter ladite dépence, nous luy avons ordonné et ordonnons, par ses dites présentes, la somme de 100 liv., par chacun mois, durant le temps que dureront lesdits bastiments et édiffices, à commencer du premier jour de ce présent mois d'aoust — et ce en outre et par dessus ce qui luy sera cy après ordonné et taxé pour ses peines et travaux—Donné à Fontainebleau, le premier jour d'aoust, l'an de grace 1528.

Lettres patentes. FRANÇOYS, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaux conseillers — salut et dilection. Comme cy devant nous vous ayons, l'un en l'absence de l'autre, commis, ordonné et députez à faire les pris et marchez, qu'il conviendra faire, pour le fait de nos bastimens de Fontainebleau, Boullongne et Livry, et soit ainsy, que, depuis ladite charge, et commission, avons voulu et ordonné autres bastimens et édiffices estre faits en nos chasteaux de Saint Germain en Laye, le Louvre à Paris, Villiers Costerets, et pour faire venir une fontaine en chacun de ces dits chasteaux de Saint Germain, Villiers Cotterets; à cette cause, soit requis nécessaire vous faire expédier autres lettres de commission et pouvoir sur ce (suit le pouvoir qui les autorise à faire le payement desdits bastimens) le tout selon les opinions, advis et contrerolles de nos chers et bien amez varlets de chambre ordinaires, Pierre Paule et Pierre Deshos-

tels, lesquels, entendu que nosdits bastimens sont en divers lieux, nous avons commis, ordonnez et députez — à estre et résider sus nos dits bastiments, haster et poursuivre le parachèvement d'iceux, les conduire et diviser pour veoir et entendre les frais, mises et despences qu'il y conviendra et icelles certiffier et controller — Donné à Chasteaubriant, le 18e de juin, l'an de grace 1532.

Lettres patentes. FRANÇOIS, par la grace de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller et trésorier de France, Philbert Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaizière, salut et dilection; pour ce qu'il adviendra quelques fois, que, au temps que vous n'aurez pas ayant empeschement à l'entour de nostre personne, vous vous pourrez transporter en nos maisons et nouveaux bastimens, ainsi que nous avons ordonné faire, durant ce voiaige, où vous allez présentement, par notre commandement; nous, à cette cause, et affin que vous ayez meilleur moyen de nous faire, en cet endroit, le service que désirons et espérons nous y estre par vous fait, pour la certaine confiance que nous avons de votre personne et de vos sens, expérience, bonne conduitte et grande diligence, vous avons commis et députez, par ces présentes, à la charge et superintendance de nosdites maisons et bastimens, tant de ceux où l'on besongne à présent, ès lieux de Chambort, Fontainebleau et autres quelconques, que aussy de ceux que nous avons ordonné faire à

Loches, Chenonceau et ailleurs, et aussy conséquemment faire tous les autres que nous pourons faire faire cy après — Donné à Coulombiers, le 22 de janvier 1535.

COMPTE DES BATIMENTS.

« Opera et reparationes castrorum Fontisbleaudï, nemoris Boloniæ, ac fontis sancti Germani in Laya, per magistrum Nicolaum Picart, commissum ad tenendum compotum predictarum operum et reparationum, pro novem annis et quinque mensibus, inceptis prima augusti 1528 et finitis ultimis decembris 1537.

« Compte de Mre Nicolas Picart, notaire et secrétaire du Roy, NS, et par luy et ses lettres patentes données à Fontainebleau, le 28 de juillet 1528, veriffiées et enterinées, par nossieurs des comptes, le 7e et par les tresoriers de l'espargne le 8e jour d'octobre ensuivant, ou dit an; commis, ordonné, et député à tenir le compte et faire le payement de la despense des bastimens, ouvrages et édiffices, que ledit sieur a advisé et ordonné et pourra cy après adviser, et ordonner estre faits, au lieu et place dudit Fontainebleau, au bout de la forest de Boulongne, lez Paris, et de la fontaine qu'il a intention de faire venir, par tuyaux, en son chastel et maison de saint Germain en Laye et ce, des deniers que au-

dit Picart ledit S. fera appointer, bailler et délivrer pour ce faire.

Récepte totale. . 392,791 liv. 16 s. 5 den.

Despence de ce présent compte.

« A Martin de Troyes, commis par le Roy NS à faire le payement extraordinaire de ses guerres, le 30 aoust 1536—25,000 livres. Autres deniers payés par ledit Me Nicolas Picart, présent commis pour le fait des ouvrages de maçonnerie, audit lieu de Fontainebleau, selon le devis desdits ouvrages de maçonnerie et le marché de ce, fait et passé double, pour et au nom du Roy, et Gilles le Breton maçon, tailleur de pierre, le mardy 28e d'avril, l'an 1528, signé N. Hélye et Pierre Deshostels, notaires au Chastellet.

« *C'est le devis des ouvrages de maçonnerie, qu'il convient faire, pour le Roy nostre Sire, en son chastel de Fontainebleau, pour faire et édiffier de neuf les corps d'hostels et édiffices cy après déclarez.*

« Et premièrement fault abattre et démolir le vieil portail de l'entrée dudict chateau, et au lieu d'icelluy, faire et édiffier un autre portail, auquel il y aura une tour carrée, laquelle contiendra six toises de long, ou environ, par dedans œuvre, et quatre toises deux pieds et demy de largeur, ou environ, aussy par dedans œuvre, en forme d'un grand pavillon qui sera séparé en deux et auquel il y aura

trois grandes chambres, les unes sur les autres, au-dessus de la voute et allée dudit portail et entrée dudict chateau, comprins l'estage du galtas et sept petites chambres, aussy les unes dessus les autres, comprins celles du rées de chaussée et les soubspenpendues et galtas, le tout des haulteurs que sera advisé pour le mieulx. Il faut faire de neuf les murs, en trois sens, pour ladite tour dudit portail et iceux murs fondés à vif fons, de quatre pieds et demy d'espoisseur, depuis le vif fondement jusques au rées de chaussée, et les continuer tout contremont, jusques à l'entablement, en diminuant ladite espoisseur d'un pouce et demie de retraite en retraite, avec un mur estrayé de pareille espoisseur, lequel servira à faire séparation de ladicte porte et entrée et du logis des portiers, et maçonner tous les murs de maçonnerie de bloc, chaux et sable et au pourtour d'iceux au rées de chaussée, ériger trois assises de pierre de taille de grès, dont la 2e sera garnie de piedestrat, la 3e fera la retraicte, et ériger aussy audit portail les bées de l'entrée d'icelle, qui sera de largeur et hauteur qu'il appartiendra et qu'il sera advisé pour le mieux et faire les piedroicts et jambages de ses dites bées d'icelluy portail et entrée aussy de pierre de taille de grès, et faire aussy, de ladicte pierre de taille, trois doubleaux sur ledit portail et entrée, dont l'un soubz le corps de mur de costé de la court, l'autre joignant le mur du costé de l'entrée de devant, par dehors œuvre, et l'autre

par voye et entre les doubleaux voutés de maçonnerie, de moillon, chaulx et sable, en forme d'ance de panier, et faire la voulsure, aussy de pierre de grès, sur les piedroicts de l'entrée de devant, au dessoubz de l'un desdits doubleaux, et ériger les feulleures qu'il appartiendra et faire et ériger ès dits murs de ladite tour, toutes les bées d'huisseries qu'il appartiendra, lesquelles seront de pierre de taille de grès, et outre ériger les croisées et demy croisées, qu'il appartiendra, pour les chambres et garderobbes de ladite tour, dont les pieds droicts, voulsures et appuys seront de pierre de grès et les remplages seront de pierre de liais de Nostre Dame des Champs lèz Paris, et ériger aussy de pierre de taille de grès les chesnes, qu'il appartiendra, pour porter les bouts des poutres des planchers et autres chesnes et encoigneures qu'il appartiendra, portans contrepilliers par dehors, de la saillie des retraictes et de la largeur qu'il appartiendra, garnies de chapiteaux de façon honeste, et faire et ériger au pourtour d'iceux murs les arquitraves, corniches et entablement qu'il appartiendra, tout de pierre de taille de grès, de façon honeste et de la saillie qu'il appartiendra et sur le devant dudit portail, aux costez d'icelluy, entre ladite tour, fault faire et ériger, hors œuvre, deux petites tours carrées pour servir de cabinets, en l'une desquelles petites tours, qui contiendra 13 pieds de long, ou environ, sur unze pieds et demy de largeur, ou environ, y aura sept

cabinets l'un sur l'autre, et en l'autre petite tour, qui contiendra unze pieds et demy en carré, par dedans œuvre, y aura aussy six cabinets, l'un sur l'autre, comprins le galtas et faire le murs, au pourtour desdits deux petites tours d'iceulx cabinets, de telles espoisseures et haulteurs que les murs de ladite tour dudit portail et garnies de trois assises de pierre de taille au réez de chaussée et faire les encoigneures aussy de la pierre de taille de grès depuis le réez de chaussée en amont, jusques en l'entablement, lesquelles encoigneures porteront contrepilliers par dehors œuvre, depuis la première corniche en amont de chacun costé desdites encoigneures, lesquels contrepilliers seront de la largeur qu'il appartient et de saillie selon les retraictes et garnies de chapiteaux comme ceux devant déclarez et faire aussy les arquitraves, corniches et entablement de pierre de taille de grès, tout au pourtour desdits cabinets, ainsi que à ladite tour dudit portail et y faire et ériger les demies croisées et avés bées et fenestres, qu'il appartiendra, pour iceulx cabinets dont les piedroicts et voulsures seront de pierre de taille de grès lesquels piedroicts seront garnis de contrepilliers portans basse et chapiteau, arquitrave, frize, corniche et frontepie, ainsi qu'il appartient, et le reste sera maçonné de maçonnerie de bloc, chaulx et sable et crespis tous les murs tant de ladite tour dudit portail que desdits cabinets, de fin crespis de chaux, par dehors œuvre, et les

enduire de fin enduict de chaulx par dedans œuvre.

Item, à ladite tour dudit portail, faut faire et ériger les lucarnes qu'il appartiendra dont les piedroicts et voulsoures seront de pierre de grès et les remplages seront de pierre de liais de Nostre Dame des Champs de Paris, lesquelles lucarnes seront garnies de contrepilliers, portans basses et chapiteaux, frizes, corniches et frontespie, ainsy qu'il appartient.

« Item, sur le devant de ladite tour, dudit portail et entrée desdites deux petites tours desdits cabinets, fault faire et ériger trois estages de petites galleries, lesquelles seront à la hauteur et allignemens des estages des chambres de ladite tour et pour porter lesdites galleries ou terrasses, fault ériger douze coullonnes, qui est en chacun estage quatre coulonnes, lesquelles coulonnes seront de pierre de grès, chacune d'une pierre, de la haulteur desdits estages et d'une pierre de grès en diamètre et de façon ronde, portant piedestrave, basse et chapiteaux, ainsy qu'il appartient, et sur lesdites coulonnes ériger six arceaulx pour soustenir et porter lesdites terrasses, en forme de galleries, lesquels arceaulx se arracheront de dessus lesdites coulonnes et porteront moulure honeste ainsy qu'il appartient.

« Item, sur lesdits arceaux fault faire trois voutes pour lesdits trois estages de terrasses ou galleries, dont les deux premières seront plattes, faittes de

pierre de liais de Nostre Dame des Champs lez Paris, en forme de parquets ravallez, portans molure honeste et la troisiesme sera de pierre de grès, en forme d'ance de pannier, aussy à parquetz ravallez, portans molure honeste, et sur lesdites trois voutes faire trois terrasses de grand pavement dudit liais, maçonnez à petits joincts, ainsy qu'il appartient.

« Item, pour les appuis et garde fols desdites trois terrasses, en forme de galleries, fault continuer les frizes, arquitraves, corniches et entablement de pierre de taille de grès de telle façon, hauteur et allignement que ceulx desdits cabinets et tour dudit portail, devant déclarez, bien et deuement ainsy qu'il appartient.

« Item fault faire une vis pour servir à monter audit pavillon, sur ledit portail, et ausdits cabinets devant déclarés et pareillement en la gallerie qui sera sur les offices, cy après déclarez; laquelle vis sera ronde, hors d'œuvre, dedans la cour dudit chateau, joignant l'encoigneure de ladite tour d'icelluy portail, du costé desdits offices, et aura icelle vis 10 pieds, ou environ, dedans œuvre et fault faire les murs, au pourtour d'icelle, de telle matière que les murs de ladite tour dudit portail et de trois pieds d'espoisseurs, depuis le vif fondement jusques au rées de chaussée, et audit rées de chaussée de deux pieds d'èpoisseur en continuant ladite espoisseur, par diminution d'un poulce et demy de retraicte, au chacun estage, jusques à l'entablement

de la hauteur d'icelle tour et y ériger trois assises de pierre de grès, au rées de chaussée, avec les arquitraves, corniches et entablement comme en ladicte tour et cabinets et aussy les bées de fenestres qu'il appartiendra, lesquelles seront toutes de pierre de grès feullées et chamfrainetés, ainsi qu'il appartient et faire l'entrée de ladite vis, une porte de pierre de taille de grès, tant les piedroicts que la voulsure, lesquels piedroits seront faits en forme de pilliers ronds d'une pierre, garnis de piedestrac, basse et chapiteau, architrave, frize, corniche et frontespie remplis des devises du Roy, selon l'ordonnance de Florimond de Champeuerne, varlet de chambre ordinaire du Roy, avec le sueil des marches, hors œuvre, à l'entrée de ladite vis et le pallier du réez de chaussée; lequel sueil, marches et pallier seront de pierre de liais de Nostre Dame des Champs lez Paris, et outre ériger en ladite vis une bée d'huisserie de pierre de taille de grès de la hauteur et largeur qui sera advisée pour le mieulx, dessoubz la coquille des marches d'icelle, pour servir d'entrée à l'endroit d'une descendue qui sera faitte pour descendre le vin ès caves, sous lesdits offices cy après déclarées.

«Item, en ladite vis fault ériger trois marches de pierre de taille de grès, portant noyau, pour porter le noyau de bois de ladite vis et faire la maçonnerie de plastre des marches de la haulteur dudit noyau de bois, ainsy qu'il appartient.

« Item, fault démolir et restablir tout ce qui est mauvais et corrompu du gros mur vieil d'entre ladite tour dudit portail et le vieil corps d'hostel joignant et embrasser ledit mur, dedans son espoisseur, pour y ériger les cheminées qu'il appartiendra et hausser icelluy mur de la haulteur qu'il appartiendra pour ladite tour et pour l'édiffice dudit corps d'hostel de maçonnerie, de bloc, chaux et sable, en ensuivant son espoisseur et y ériger les huisseries qu'il appartiendra, lesquelles seront de pierre de taille de grès.

« Item, au dessus dudit portail, dedans ladite tour, fault faire la maçonnerie de chaux et sable par tous les planchers des chambres et garderobbe d'icelle, tous avec la maçonnerie des planchers des cabinets, devant déclarez, et la maconnerie de bricque de cloisons desdites garderobbes et des lambris des galtas ainsi qu'il apartient.

« Item fault faire toutes les cheminées qu'il appartiendra audites chambres et garderobbes de ladite tour et ausdits cabinets devant déclarés, comprins les galtas dont les jambages, sommiers et clavereaux des marteaux des cheminées des deux grandes chambres d'audessus dudit portail, seront de pierre de grès; c'est assavoir lesdits jambages en forme de pilliers ronds, chacun d'une pierre, et garnis de piedestrac, basse et chapiteau, aussy chacun d'une pierre, et le claverau d'une seule pierre, lesquels sommiers et claveraux porteront arquitrave,

frize et corniche de façon honeste, ainsi qu'il appartiendra et le résidu, tant desdits manteaux, que des tuyaux desdites cheminées et aussy les jambages, tuyaux et manteaux des autres cheminées de ladite tour, au dessus dudit portail, et desdits cabinets seront de maconnerie de bricque, chaulx et sable, maconnez ainsi qu'il appartient et sera advisé pour le mieux, et en ce faisant faire la maçonnerie qu'il appartiendra pour les retraicts que seront érigées en l'angle, entre ledit portail et les offices du costé du grand jardin, et pareillement d'une petite vis, dedans œuvre, pour servir à monter ausdits retraicts, ainsi qu'il appartient et qu'il sera advisé pour le mieux.

« Item, fault réediffier de neuf les deux corps d'hostel, de présent en masure, entre ladite tour dudit portail, devant déclaréz, et la grosse vieille tour dudit chateau, esquels deux corps d'hostel y aura deux chambres, garderobbes et salle, tant par bas que par hault, le tout des hauteurs, essaulcemens, longueurs et largeurs qu'il sera advisé pour le mieux et faire servir les vieils murs desdits deux corps d'hostel, en y faisant les réparations et haulsemens qui seront cy après déclarés.

« Item, il fault aussy réediffier de neuf les trois corps d'hostel qui sont outre ladite vieille tour, jusque au pavillon, cy après déclaré, qui sera édiffié pour le logis de messieurs les enfans, lesquels trois corps d'hostels y aura salles, chambres et garde-

robbes, en trois estages, l'un sur l'autre, comprins icelluy du rées de chaussée et celuy du galtas et faire servir les vieils murs du pourtour desdits trois corps d'hostels et les rétablir, perser et hausser ainsi qu'il appartient et sera cy après déclaré.

« Item, en la masure, estant au bout desdits trois corps d'hostels, faut faire et ériger un corps d'hostel neuf, en forme de pavillon, de quatre toises en carré, ou environ, à prendre par dedans œuvre, pour le logis de messieurs les enfans, de pareille hauteur que le pavillon qui sera à ladite tour dudit portail de l'entrée dudit chateau et que le pavillon qui sera sur ladite vieille tour ou de telle hauteur qu'il sera advisé pour le mieux et, pour ce faire, fault faire de neuf la plus grande partie des vieils murs et les hausser de la haulteur qu'il appartient, ainsy que cy après sera déclaré et faire lesdites haulcemens pour le pavillon sur lesdits vieils murs, en trois sens, de trois pieds d'espoisseur, à l'endroict du premier estage au dessus du rées de chaussée, en continuant tout contremont, par diminution, selon les retraictes de chacun estage. Et, en ce faisant, refaire de neuf le pan de mur dudit corps d'hostel, en forme de pavillon du costez de la court, de trois pieds et demy d'espoisseur au rées de chaussée, jusques au premier estage, au dessus dudict rées de chaussée et de là en amont sera continué en diminuant ladicte espoisseur selon les retraictes, ainsi qu'il appartient.

Item, fault faire un gros mur pour faire la séparation dudit pavillon dudit logis de mesdits seigneurs les enfants, du costez desdits trois corps d'hostels devant declarez, lequel gros mur sera de quatre pieds d'espoisseur en fondement et de trois pieds d'espoisseur, depuis le rées de chaussée en amont jusques à l'entablement de la couverture dudit pavillon, maçonné de bloc, chaux et sable et y ériger les bées d'huisseries qu'il appartiendra, de pierre de taille de grès, ainsy qu'il sera advisé pour le mieulx.

« Item, fault refaire tout ce qui sera trouvé de mauvais de tous les vieils murs de tous et chacun les corps d'hostels, tours et édiffices, cy devant déclarés, depuis ledit portail neuf de ladite entrée dudit chateau, jusques audit pavillon de mesdits sieurs les enfants, de telle espoisseur que sont iceux murs, tant du costé devers la court, que du costé des jardins et de la rue, et en iceulx vieils murs ériger toutes les bées d'huisserie, croisées et demy croisées qu'il appartiendra, toutes lesquelles huisseries seront de pierre de taille de grès et pareillement les pieds droicts, escoinçons et embrasemens desdites croisées et demyes croisées ainsi qu'il appartient. Et si seront aussy de pierre de grès les bendes de devant des voulsures d'icelles croisées et demies croisées et tous les remplages et appuys d'icelles croisées seront de pierre de liais, portans molure honeste, et crespis tous iceux vieils murs de fin

crespis de chaulx et sable par dehors œuvre et les conduire de fin enduit de chaulx par dedans œuvre, ainsi qu'il appartient et outre, dedans les espoisseurs des murs de ladite grosse vieille tour, faire les embrasemens à l'endroit et aux costez des croisées de ladicte grosse vieille tour. Il faut faire de pierre de taille de grès par les piedroicts et voulsures de devant et par les escoincons de dedans œuvre et les remplages seront de pierre de liais et faire et ériger une grande bée d'huisserie pour entrer au rées de chaussée de ladite tour, joignant l'angle et encoigneure d'icelle tour, ou de présent y a une vieille, laquelle huysserie sera de pierre de grès par les piedroicts et voulsures de devant du costé de la court, lesquels piedroicts porteront pilliers carrés, enrichis de candelabres et garnis de basse, chapiteau, arquitrave, frize, corniche; laquelle frize sera enrichie de feuillages, salmandes, et autres enrichissemens et ériger un chateau au dessus de ladicte corniche portant des armoiries et devises du roy et enrichissemens de roulleaux et poteries ainsy qu'il sera advisé pour le mieux.

« Item fault faire les haulcemens des murs sur tous les vieils murs desdits corps d'hostels devant déclarez, lesquels haulcemens, tant du côté de ladite court, que dudit costez des jardins et rue, seront maçonnez de bloc, chaulx et sable de deux pieds d'espoisseur jusques à la haulteur de la première corniche et de là en amont de vingt poulces d'es-

poisseur, pour ce qu'il sera faitte retraicte de quatre poulces à cause des contrepilliers et en iceulx murs faire et ériger toutes les chesnès de pierre de taille de grès, qu'il appartiendra , pour porter les bouts des poutres des planchers lesquelles chesnès porteront contrepilliers, par dehors œuvre, de la saillie et largeur qu'il appartient, et sera advisé pour le mieux, garnis de chapiteaux, arquitraves, corniches et entablemens et continuer toutes les arquitraves, corniches et entablemens de ladicte pierre de taille de grès, tout au pourtour d'iceux pans de murs d'iceulx corps d'hostels, vieille tour et édiffices, lesquels arquitraves, corniches et entablemens seront tous d'un niveau de ceux de la tour neufve dudit portail, ci devant déclaré, et outre en iceulx haulcemens faire et ériger les croisées et demies croisées et bées de fenestres qu'il appartient, dont les piedroicts et voulsures seront de pierre de grès et les remplages seront de pierre de liais et enduire iceux murs de fin enduit de chaulx, par dedans œuvre, et les crespir de chaulx et sable, par dehors œuvre, ainsy qu'il appartient.

« Item fault faire tout ce qui sera trouvé de mauvais de vieils murs qui séparent lesdits corps d'hostel et édiffices par dedans œuvre et les haulser de la hauteur qu'il appartient des espoisseurs qu'ils sont de présent, et y ériger toutes les bées d'huisseries, qu'il appartiendra, toutes de pierre de taille de grès, ainsy qu'il sera advisé pour le mieux et

les embraser dedans les espoisseures pour l'érigement des cheminées.

« Item fault faire tous les murs estayez, qu'il convient faire, pour les séparations des chambres, garderobbes et allées desdits corps d'hostels et édiffices, tout de maçonnerie de bloc, chaulx et sable, dont les uns seront de deux pieds d'espoisseur et autres de 16 poulces et autres de douze poulces d'espoisseur et enduire tous les murs de fin enduit de chaulx, tant d'un costé que d'autre et en iceulx ériger toutes les bées d'huisseries qu'il appartiendra, lesquelles seront de pierre de taille de grès ainsi que sera advisé pour le mieux.

« Item fault faire et ériger quatre autres vis, hors œuvre, dedans la court dudit chateau, dont les deux, chacune de dix pieds dedans œuvre, l'autre de la largeur qu'elle est de présent, l'autre de dix et la quatrième de huict à neuf pieds, dedans œuvre, dedans le trangle qui est entre l'édiffice, ou sera ledit pavillon dudit logis de mesdits seigneurs les enfans, et le pignon de la grande masure où sera la grande salle pour le guet, lesquelles vis seront fondées deuement de maçonnerie de bloc, de chaulx et sable et en chacune d'icelle faut ériger trois ou quatre assises de pierres de taille de grès au rées de chaussée et maçonner les serches (marches) et clostures d'icelles vis, aussy de maçonnerie de bloc, chaulx et sable de 22 poulces d'espoisseur au rées de chaussée et les continuer tout contrement en dimi-

nuant ladite espoisseur d'un poulce et demy en chacune retraicte et en icelle vis ériger toutes les bées d'huisseries et fenestres qu'il appartiendra ; toutes de pierres de taille de grès, dont les huisseries des entrées d'icelles quatre vis, sur ladite court, seront de telle et semble façon que celles de la vis, devant déclarée, qui sera faitte de neuf pour servir à la tour du portail et entrée dudit chateau, ci devant declaré, et garnies aussy de marches, sueils et palliers aux entrées d'icelles huisseries, lesquelles marches, seuils et palliers seront de liais, comme à ladite vis de ladite tour dudit portail, et en icelle vis faire et continuer les arquitraves, corniches et entablemens de pierre de taille de grès comme ausdits corps d'hostels.

« Item, en chacune d'icelle vis fault faire au rées de chaussée trois marches de pierre de taille de grès portans noyau et faire la maçonnerie de plastre des autres marches tout contremont à l'endroit et de la haulteur du noyau de bois d'icelles vis ainsy qu'il appartient.

« Item, en l'angle, dessus dit, de ladite grosse vieille tour, à l'endroit du premier estage d'au dessus du rées de chaussée, fault faire et ériger un demy rond, en forme d'allée, en saillie hors œuvre, pour entrée dudit corps d'hostel de madame en ses chambres, dedans icelle tour, ou pour en faire de petits cabinets ainsi qu'il sera advisé pour le mieux et ériger, dedans ladicte angle, des encorbellemens

de pierre de taille de grès, en forme de cul de lampe, pour porter ledit demy rond, lequel cul de lampe sera enrichi de feuillages, roulleaux et mollure honeste et au dessous desdits encorbeillemens asseoir et ériger les arquitraves et corniches, aussy de pierre de taille de grès, en ensuivant celles de ladite tour et corps d'hostels, et continuer ledit demy rond tout contremont de maçonnerie de bloc, chaulx et sable, jusques à six pieds de haulteur, ou environ, au dessus de l'entablement dudit corps d'hostel, pour entrée des galtas d'iceluy corps d'hostel en ladite tour et ériger les arquitraves et entablemens selon ceux de ladite tour et corps d'hostels, avec un autre entablement au-dessus, sous la couverture d'icelluy demy rond, aussy de pierre de taille de grès et y ériger les bées et fenestres qu'il appartiendra, lesquelles seront pareillement de pierre de taille de grès et le résidu du demy rond sera maçonné de maçonnerie de bloc, chaulx et sable d'un pied d'espoisseur, ou environ, crespi de fin crespis de chaulx et sable, par dehors œuvre, et enduit de fin enduict de chaulx, par dedans œuvre, et, en ce faisant, ériger audit corps d'hostel et tous les huisseries qu'il appartiendra pour les entrées dudit demy rond, lesquelles huisseries seront de pierre de taille de grès comme les autres huisseries de dedans les autres corps d'hostels.

« Item, faut faire et ériger un petit édiffice pour servir de cabinets pour ledit logis de Madame, le-

quel édiffice contiendra quinze pieds de long et douze pieds et demy de largeur, ou environ, par dedans œuvre dont partie sera enclavée dedans œuvre et l'autre partie hors œuvre sur le jardin et, pour ce faire, fault faire et ériger dedans ledit jardin deux pilliers fondez duement, à vif fons de maçonnerie, de bloc, chaulx et sable jusques au rées de chaussée et de là, en amont, faire lesdits deux pilliers de quartiers de pierre de taille de grées de quatre pieds long et de deux pieds d'espoisseurs, portans contre pilliers, en deux sens, par dehors et arracher de dessus lesdits pilliers un arceau et demy, aussy de pierre de taille de grès, qui seront à la hauteur du premier estage et champfraints par dessous sur les arrestes et au dessus desdits pilliers et arceaulx faire et ériger les pans des murs, en trois sens, au pourtour dudit édiffice d'iceux cabinets et de telle espoisseur que les haulcemens des murs desdits corps d'hostels et de pareille hauteur que seront iceux pans de murs desdits corps d'hostels, dont les deux encoigneures seront de pierre de taille de grès, portans contrepilliers en deux sens, garniz d'arquitraves, enchappemens et entablement et maçonner lesdits murs de bloc, chaulx et sable crespis de fin crespis, par dehors œuvre, et enduicts de fin enduict de chaulx par dedans œuvre et continuer tout au pourtour d'iceux lesdits arquitraves, corniches et entablement de pierre de taille grès ainsi que ausdits corps d'hos-

tels et, en ce faisant, ériger ausdits murs les bées et fenestres bastardes qu'il appartiendra pour donner jour et clarté ausdits cabinets, lesquelles bées de fenetres seront pareillement de pierre de taille de grès.

« Item, et pour l'autre closture desdits cabinets, faut faire, par dedans œuvre, un mur par forme d'esquerre de maçonnerie de bloc, moillon, chaulx et sable, de telle espoisseur que les murs de dehors œuvre, et enduit de fin enduict de chaulx, tant d'un costé que d'autre, lequel mur sera fondé, en partie, sur un gros vieil mur et, en autre partie, sur une poutre audit premier estage d'au dessus du rez de chaussée et se continuera de pareille haulteur que lesdits murs de dehors œuvre pour porter la charpenterie du pavillon d'au dessus et, en ce faisant, fault faire et ériger les bées d'huisseries qu'il appartiendra pour les entrées desdits cabinets, ainsi qu'il sera advisé pour le mieux, lesquelles huisseries seront de pierre de taille de grès.

« Item, fault faire et ériger une vis pour servir à descendre desdits cabinets audit jardin, laquelle vis aura six pieds, dedans œuvre, et sera érigée, hors œuvre, en la grande angle sise ès dits jardin et sera maçonné de pareille matières et façons que les autres vis devant déclarées, excepté que l'huisserie ne sera si grande et sera seullement une petite huisserie de plain œuvre sans enrichissements et dedans ladite vis faire les marches de ma-

çonnerie de plastre pour le noyau de bois, ainsi qu'il appartient.

« Item, fault abattre et démolir partie de la maçonnerie des vieilles tournelles, estans par dehors œuvre, au pourtour desdits vieils corps d'hostels et refaire de neuf partie desdites tournelles de telles matières, espoisseurs et ordonnance que lesdits murs desdits haulcemens desdits corps d'hostels, ou de telle espoisseur qu'il sera advisé pour le mieux et en icelles ériger les arquitraves, corniches et entablemens de pierre de grès comme en iceux corps d'hostels et pareillement les bées d'huisserie et fenestres qu'il appartiendra et restablir le résidu de la vieille maçonnerie desdites tournelles et les appliquer à cabinets ou ainsi qu'il sera advisé pour le mieux.

« Item, fault faire et ériger une petite montée, en forme de rampan par dehors œuvre, contre et autour de l'une desdites tournelles qui servira de cabinet à la garderobbe du Roy, nostredit seigneur, pour descendre de ladicte garderobbe dudit S. en son jardin et faire la fondation de ladite montée, en forme de rampan de maçonnerie, à masse de moillon, chaulx et sable, depuis le vif fondement jusques au rées de chaussée et au dessus dudit rées de chaussée faire les murs dudit rampan, au pourtour de ladite montée, tout de carreaux de pierres de grès, jusques à la hauteur

desdites marches de ladite montée, laquelle aura quatre pieds de largeur ou environ et se continura depuis ledit rées de chaussée dudit jardin jusques à la garderobbe et cabinet dudit sieur, au premier étage d'icelluy réez de chaussée, et faire le pallier et marches d'icelle descendue, en forme de rampan, de pierre de taille de grès et faire les entailles dedans lesdites marches et pierre de grès pour sceller et asseoir les appuis et garde fols d'icelle montée, lesquels appuys et gardefols seront de fer.

« Item, fault faire et ériger deux fossés de retraicte, l'une dedans la vieille tournelle, qui est à l'endroit du coulde, sur la place vers l'estang, et l'autre dedans la place triangle qui est derrière la vis du pavillon dessus dite, du logis de messieurs les enfans, joignant le pillon de la grande masure, où sera la grande salle du guet, cy après déclaré, et faire la maçonnerie des murs, voultes et tuyaux desdits retraicts de maçonnerie, de bloc, de chaulx et sable et le sièges et éventoueres desdits retraicts de maçonnerie, de bricque, chaulx et sable, ainsi qu'il sera advisé pour le mieux.

« Item, en l'angle et triangle, qui est devant ladite vis dudit pavillon de mesdits seigneurs les enfans, sur et en la court dudit chateau, joignant ledit pavillon de ladite masure, ou sera ladite grande salle du guet, à l'endroict où sera la porte et entrée d'icelle salle, fault faire et ériger un perron, en

forme d'une terrasse, tant pour oster la difformité dudit triangle, que pour servir à couvrir le devant desdites entrées, tant de ladite grande salle, que de ladite vis dudit logis de mesdits sieurs les enfans, et sur laquelle terrasse l'on pourra aller et venir d'icelluy pavillon de mesdits sieurs les enfans, et sera ledit perron garny de quatre coulonnes rondes, de pierre de grès, chacune d'une pièce, de la haulteur qu'il appartient et d'un pied de gros en diamètre, portans piedestail, basse et chapiteau et sur lesdites quatre coullonnes ériger des arceaux, portans mollure honeste, aussy de pierre de taille de grès, à une voulte platte de pierre de liais de Nostre Dame des Champs lez Paris, en forme de parquets ravallez, portans mollure honeste et sur ladite voulte paver ladite terrasse de grand pavement de liais, maçonné à petits joincts et mis à pente suffisante et faire l'appuy et gardefol de ladite terrasse de pierre de taille garnie d'arquitrave, frize et corniche ainsi que les petites terrasses, devant déclarées, qui seront faittes sur le devant du portail de l'entrée dudit chateau.

« Item, fault réédifier le grand corps d'hostel en masure qui contient 14 toises de longueur et 6 toises 3 pieds un quart de largeur, ou environ, au réez de chaussée pour appliquer tout l'estage du réez de chaussée dudit grand corps d'hostel à une grande salle de ladite longueur et largeur pour le guet et le premier estage, d'au dessus du rées de chaussée,

sera en grand galtas soubs le comble, auquel y aura chambres et quatre garderobbes et allée pour oster la subjection d'icelles et fault refaire de neuf partie des murs et pignons dudit grand corps d'hostel et tout ce qui en sera trouvé de mauvais et rétablir le résidu desdits pans de mur et pignons, faire les haulcemens d'iceulx jusques à hauteur suffisante pour lesdites chambres et garderobbes qui seront audit galtas, audit premier estage, au-dessus de ladite grande salle et faire toutes les bées d'huisseries, croisées et demies croisées qu'il appartiendra pour ledit corps d'hostel, tant d'un costé que d'autre, de pierre de taille de grès et les appuis et remplages d'icelles croisées et demies croisées seront de pierre de taille de liais et ériger aussy en iceux murs les arquitraves et corniches qu'il appartiendra, de pierre de taille de grès, de la façon, arquitraves et corniches des corps d'hostels devant déclarées, laquelle première corniche servira d'entablement soubs l'esgout de la couverture du comble de dessus ladite grande salle et, en ce, fault faire et ériger les allées dedans l'espoisseur du pan de mur de ladite grande salle du costé de derrière. Et en l'espoisseur du pignon d'icelle grande salle, du costez des prés dudit lieu de Fontainebleau, lesquelles allées seront en partie portées sur encorbellement, par dehors œuvre, ainsi qu'elles le souloient d'ancienneté et couvrir lesdites allées de pierre de grès et au dessus desdites pierres de grès, mettre et

asseoir des pierres de liais pour le pavement de la terrasse au dessus d'icelles allées, taillées et mises à pante suffisante, pour la vuydange des eaux et faire des gardefols au dessus desdites terrasses, lesquels gardefols seront de pierre de taille de grès, à hauteur d'appuyes, portans arquitraves, frizes et corniches, ainsi qu'il appartient, et faire une vis ronde, hors œuvre, au bout du pignon de ladite grande salle, dudit costé des prés, de telle matière que les vis devant déclarées et ainsi qu'il sera advisé pour le mieux.

« Item, joignant le pan de mur de ladite grande salle, en retournant par forme d'esquerre du costé du portail neuf de l'entrée dudit chateau, dont mention est faite au premier article de ce présent devis, fault laisser une place de la longueur de six toises, dedans œuvre, de telle longueur que sera advisé pour le mieux, pour y faire et ériger une chappelle quand sera le bon plaisir du Roy nostre dit Sieur de ce faire.

« Item, entre ladite place, qui sera délaissée pour ladite chapelle et la tour du pavillon dudit portail, faut faire et ériger un corps d'hostel de 15 toises de long, ou environ, et de 18 pieds de largeur, ou environ, par le rées de chaussée et par dedans œuvre, dont l'estage du rées de chaussée sera appliqué à quatres offices, deux cuisines et un revestière pour servir à ladite chapelle et l'estage d'au dessus sera appliqué à gallerie et, pour ce faire, fault restablir

le gros vieil mur de derrière et le hausser et maçonner de telle façon, espoisseur et matières qui seront les restablissemens et haulcemens des murs des corps d'hostels devant déclarées et de la haulteur qui appartiendra et y ériger les bées de fenestres, arquitraves et corniches, ainsi que ès corps d'hostels, et faire le pan de mur, sur la court, pour ledit corps d'hostel desdits offices, de maçonnerie, de bloc, chaulx et sable de deux pieds et demy d'espoisseur, depuis le bon fondement jusques au rez de chaussée, et audit rées de chaussée de deux pieds d'espoisseur et de là en amont continuer ledit pan de mur, en diminuant d'un poulce et demy en chacune retraicte, et audit mur ériger audit rées de chaussée trois assises de pierre de taille de grès et y ériger aussy toutes les bées d'huisseries croisées et demies croisées qu'il appartiendra, lesquelles seront de pierre de taille. C'est assavoir les piedroicts et voulseures de pierre de grès et les remplages des croisées de pierre de liais de Nostre Dame des Champs lez Paris et faire aussy l'arquitrave à corniche, d'icelluy pan de mur, de pierre de grès, dont ladite corniche servira d'entablement ainsi que audit corps d'hostel de ladite grande salle et enduire lesdits murs, par dedans œuvre, et les crespir de fin crespis de chaulx et sable, par dehors œuvre, ainsi qu'il appartient.

« Item, fault faire et ériger toutes et chacunes les lucarnes qu'il appartiendra et qu'il sera advisé faire

par tous les corps d'hostels et édiffices devant déclarées, toutes lesquelles lucarnes seront de pierre de taille de grès, des haulteurs qu'il appartiendra, au dessus et à l'endroit des croisées et seront icelles lucarnes garnies de pilliers, portant basse et chapiteau, frize, corniche et frontespie et les remplages d'icelles seront de pierre de taille de liais de Nostre Dame des Champs lez Paris, portans mollure honeste, ainsi qu'il appartient.

«Item, faut faire la maçonnerie de bloc, chaulx et sable de toutes les aires du rez de chaussée et sur tous les planchers de tous lesdits corps d'hostels et édiffices devant déclarées et faire de maçonnerie de bricque, chaulx et sable, les lambris de tous les galtas d'iceulx corps d'hostels et édiffices ensemble de toutes les cloisons qu'il appartiendra pour les séparations des chambres, garderobbes et allées ès lieux ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx.

«Item, fault faire toutes les cheminées qu'il appartiendra, en tous lesdits corps d'hostels et édiffices, dont les jambages, sommiers et claveaux de celles qui serviront ès salles, chambres et garderobbes du Roy, nostredit sieur, de madame sa mère et de la Reyne de Navarre, tant en l'estage du rées de chaussée, que au premier estage d'au dessus et en ladite grande salle du guet, seront de pierre de taille de grès. C'est assavoir lesdits jambages, chacun d'une pièce, portans pilliers ronds et garnis de piedestail, basse et chapiteau, lesdits sommiers,

aussy chascun d'une pièce, et les claveaux, pareillement d'une pièce, portans molure, arquitrave, frize et corniche, ainsi qu'il appartient.

« Item, le résidu desdits manteaux et aussy tous les manteaux, jambages et tuyaux de toutes lesdites cheminées, qu'il conviendra en iceux corps d'hostels et édiffices devant déclarées, seront de maçonnerie de bricque, chaulx et sable, garnis de leurs astres et contrecœurs, ainsi qu'il appartient, le tout ainsi qu'il sera advisé pour le mieux.

« Item, fault faire une gallerie, de la longueur de 32 toises environ et de trois toises de largeur, dedans œuvre, pour aller de la salle qui sera joignant la grosse vieille tour en l'abbaye et faire les deux pans de murs des deux costés de ladite gallerie, fondez jusques à vif fons de maçonnerie de moillon, bloc, chaulx et sable, chacun de trois pieds et demy d'espoisseur, en fondement, jusques au rées de chaussée et audit rées de chaussée de deux pieds unze poulces d'espoisseur et les continuer, selon ladite espoisseur, en diminuant de trois poulces à la première retraicte et de deux poulces à la retraicte du premier arquitrave et de là, en amont, de deux pieds et demy d'espoisseur jusques à l'entablement, lequel entablement sera de pareille hauteur et niveau que l'entablement des corps d'hostel, devant déclarés, et en chacun desdits murs ériger trois assises de pierre de taille de grès et pareillement toutes les chesnès de

pierre de taille qu'il appartiendra pour porter les bouts des poutres des planchers de ladite gallerie, lesquelles chesnes porteront contrepilliers saillans, par dehors œuvre, depuis la haulteur du premier plancher en amont, jusques à l'entablement avec basses, chapiteaux, arquitraves, corniches et entablement, lesquels arquitraves, corniches et entablement se continueront tout du long desdits deux pans de murs de la haulteur, niveau, façon et ordonnance que ceulx desdits corps d'hostels devant déclarez, et ériger aussy, en yceux deux pans de murs, toutes les croisées de fenestres qu'il appartiendra en l'estage de ladite gallerie, dont les piedroicts et voulseures seront de pierre de grès par les paremens et jours du costé de dehors œuvre et les remplages seront de pierre de liais, portans mollure honeste, et en l'estage du rées de chaussée fault ériger en chacun desdits deux murs deux arceaux de pierre de taille de grès, portans par pain de la hauteur et largeur qu'il sera advisé pour le mieux, pour le passage du chemin, et au résidu ériger les bées et fenestres qu'il appartiendra, aussy de pierre de taille, et, en ce faisant ériger aux deux costez de ladite galerie deux cabinets; c'est assavoir : un de chacun costé, à l'endroit l'un de l'autre, lesquels deux cabinets auront chacun deux toises, ou environ, dedans œuvre en carré, et faire les murs en trois sens au pourtour desdits deux cabinets, lesquels murs seront fondés deuement, ma-

çonnez de moillon, bloc, chaulx et sable de pareille espoisseur et haulteur que lesdits pans de mur desdites galleries et y ériger trois assises de pierre de taille de grès, ainsi que en iceux pans de mur, et faire les quatre encoigneures desdits murs, d'iceulx cabinets, de pierre de taille de grès, portans contre pilliers en deux sens depuis le premier plancher jusques à l'entablement, avec basse, chapiteau, corniches, arquitraves, croisées et bées de fenestres, de telles manières, façon, et ordonnance que celles desdits murs de ladite gallerie et enduire iceux murs, dedans œuvre, et les crespir, par dehors œuvre, de fin crespis de chaulx et sable, ainsi qu'il appartient.

« Item fault faire et ériger toutes et chascunes les lucarnes qu'il appartiendra au dessous et à l'endroit des croisées de la grande gallerie et cabinets, lesquelles lucarnes seront de telles matières, façon et ordonnance que celles devant déclarées.

« Item fault faire la maçonnerie sur les planchers de ladite gallerie et cabinets avec la maçonnerie des cloisons de bricque, qu'il conviendra, pour ériger une chapelle en icelle gallerie au bout du costé d'icelluy logis de madame et un cabinet à l'autre bout, ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx, et la maçonnerie de moillon, bloc, chaulx et sable d'une petite montée au dessus, pour descendre, de ladite gallerie, dedans le corps d'hostel de laditte abbaye et rétablir, ce qu'il conviendra restablir du vieil mur dudit corps d'hostel d'icelle abbaye, au

bout et à l'endroit de ladite gallerie, et y ériger une bée d'huisserie et haulser ledit vieil mur, de la haulteur qu'il appartiendra, de maçonnerie de bloc, chaulx et sable de la hauteur qu'il est de présent.

« Item fault faire cinq cheminées de bricque pour servir, tant en ladite gallerie, que ausdits cabinets, ès lieux et endroits qu'il sera advisé pour le mieux.

« Gilles le Breton, maçon, tailleur de pierre, demeurant à Paris, promet de faire et parfaire bien et deuement, au dis d'ouvriers et gens en ce connoissans, pour le Roy NS., en son chateau de Fontainebleau, tous et chascun les ouvrages de maçonnerie et taille, à plain contenus et déclarées ou devis, cy devant escript, dont il a jà encommencé à besongner, en partie, pour les corps d'hostel, pavillons, cabinets, galleries et autres édiffices spécifiez par ledit devis et selon le contenu en icellui (suit les prix de chaque nature de travail). Fait et passé double le mardi 28e d'avril l'an 1528.

« Audit Gilles le Breton, maçon, tailleur de pierre, demourant à Paris, la somme de 26,177 liv. 2 s. 4 den. ob. qui lui a esté ordonnée par messire Nicolas de la Neufville, commis par le Roy aux bastimens et édiffices de Fontainebleau, pour le parfait de 40,507 liv. 4 s. 10 den., qui lui estoit deu, pour les ouvrages de maçonnerie et taille, qu'il a faits de neuf pour le Roy NDS., en son chateau dudit lieu de Fontainebleau, et en l'abbaye et basse-

court des offices dudit lieu, pour la réparation, mélioration et entretenement d'iceux, depuis l'an 1528, jusques au mois de may 1531, ès lieux et endroits, et ainsi qu'il est spécifié et déclaré, par le menu, en la certification du toisé fait desdits ouvrages, de l'ordonnance dudit sieur de Villeroy, par Guillaume de la Ruelle, maistre des œuvres de maçonnerie, dudit sieur et Louis Poireau, maçon juré d'icelluy sieur, qui les ont veues et visité, toisée et mesurée, en la présence de feu maistre Florimond de Champeuvre, en son vivant notaire et secrétaire et varlet de chambre ordinaire dudit sieur, et, par lui, commis à la conduitte et controlle desdits bastimens et édiffices de Fontainebleau, Pierre Paule, dit l'Italien, concierge du chateau de Moulins, varlet de chambre d'icellui seigneur et aussy de Pierre Deshotels, clerc des œuvres dudit sieur, et iceulx trouvez avoir esté et estre bien et deuement faits selon le devis — Le jeudi 18e febvrier l'an 1534.

« Audit Gilles le Breton, maçon, tailleur de pierre, la somme de 2,211 livr. 7 s. 8 d. — pour plusieurs ouvrages de maçonnerie et taille qu'il a faits de neuf, pour le Roy, au grand jeu de paulme du chateau dudit lieu de Fontainebleau, le jeudi 18 febvrier, l'an 1534. » Il reçoit à la même date 2,371 livres, « pour travaux exécutés aux murs de cloture des cours des offices du commun de l'abbaye, près du chateau, aux murs, encommencés à faire, du parc et petit jardin du chenils, aux murs, encom-

mencez à faire, aus deux costés de l'étang et canals des fontaines, dedans le grand jardin; » pour les mêmes travaux 4,603 livres, plus 1508. Il reçoit 464 livres « pour ouvrages, par lui faits, dont a esté fait toisé, à part, en datte du 19 may 1532, assavoir 200 livres pour la voulte qu'il a faitte de pierre de taille de grès, en forme d'anse de pannier, entre les deux tours des cabinets sur le devant du portail de l'entrée dudit chateau, au premier estage d'en hault, à l'endroit du galtas, le tout suivant le marché et devis du 28 avril 1528. » Toujours à la même date, 18 fév. 1534, il reçoit 3,368 livres « pour la maçonnerie de six cuisines et gardes mangers de bouche, édiffiés de neuf, en forme de terrasse, en la basse court de devant le chateau, à l'opposite de l'estang, contre et joignant le pan de mur de la grande gallerie, par où l'on va dudit chateau en l'abbaye. » A la même date, il touche la somme de 836 liv. 8 s. 9 den. « pour les ouvrages de maçonnerie, qu'il a faits de neuf, pour le roy, en l'abbaye de Fontainebleau, en grande diligence, jour et nuict, à cause de la venue dudit sieur et de madame la duchesse d'Angoulmoys et d'Anjou, sa mère, et des Roys et Reynes de Navarre, audit lieu de Fontainebleau, à divers voyages, depuis le premier jour d'aoust 1527, au 5e de juin 1529. » A la même date, la somme de 6,767 liv. 18 s. 2 d. « pour travaux exécutés en l'abbaye, basse court et logis de la conciergerie. » A la même date, la

somme de 711 liv 10 s. 2 d. « pour les ouvrages de maçonnerie qu'il a faits, pour le Roy, à la tour édiffiée de neuf au coing du grand jardin du chateau, du costé du chenil, audit Fontainebleau, et à la vis, retraicts et édiffices de ladite tour. » A la même date, la somme de 14,902 livres 3 den. « pour les ouvrages de maçonnerie ès batimens et édiffices de son chenil fait de neuf. » — A la même date, la somme de 251 livres 11 s. 7 d. « pour les ouvrages de maçonnerie, par luy faits, ès édiffices de la conciergerie, depuis le 7 septembre 1532. » — A la même date, la somme de 2,868 livres 8 s., « pour les ouvrages de maçonnerie qu'il a faict de neuf, pour le roy, ès deux tours et édiffices de son grand jardin au lieu de Fontainebleau, tant du costé d'Antragues, que du costé de l'hostel de Vendosme. » Somme totale de la maçonnerie de Fontainebleau, 67,042 livres 7 s.

Ouvrages de charpenterie faits audit Foutainebleau durant le temps cy devant déclaré.

« Nicolas Chastellet, charpentier demeurant à Paris, confesse avoir fait marché — de faire et parfaire, bien et deuement, — au dis d'ouvriers et gens en ce connaissans, pour le Roy, en la basse court de l'abbaye, près le chateau dudit lieu de Fontainebleau, tous et chacun les ouvrages de charpenterie contenus et spécifiéz au devis — Fait et passé double — le lundy 7e de septembre, l'an 1527. »

Il reçoit la somme de 2,000 liv. le 14 août 1535.

« Josse Maillart, maistre des œuvres de charpenterie du Roy, promet de faire et parfaire — tous et chacun les ouvrages de charpenterie à plain contenus et déclarez, au devis cy devant escript, pour l'édiffice de la grande gallerie, cabinets et édiffices spécifiez dans ledit devis. — Fait et passé double le mardy 28 d'apvril 1528. » Il reçoit la somme de 2,200 liv., « pour les ouvrages de charpenterie qu'il a faits de neuf tant en la grande gallerie, estant en la grosse tour du chateau, dudit Fontainebleau, et les corps d'hostel du cloitre des religieux, dudit lieu, que ès cabinets faits et édiffiées de neuf, joignant ladite grande gallerie — le mercredy 12 de may l'an 1535. » — A la même date, la somme de 1,280 liv. pour travaux exécutés « au viel corps d'hostel, estant en l'abbaye dudit Fontainebleau, entre le jardin et cloistre de ladite abbaye, du costé icelluy chasteau. » — A la même date, la somme de 1,240 livres — « pour les ouvrages de charpenterie qu'il a faits de neuf, pour le Roy, tant au grand jeu de paulme édiffié de neuf, joignant le chateau dudit Fontainebleau, que au corps d'hostel de la despoillé dudit jeu et en une grande montée de charpenterie faitte au grand jardin dudit lieu, entre et joignant le corps d'hostel des offices dudit chateau par où descendoit feue Madame, de la gallerie estans dessus lesdits offices audit grand jardin. » — A la même date, la somme de 1,100

livres pour travaux exécutés « au logis, refectoirs et dortoirs des religieux de l'abbaye de Fontainebleau. » — A la même date, la somme de 350 liv. pour travaux : « au petit jeu de paulme du chateau de Fontainebleau. » — A la même date, la somme de 2,000 liv. « pour les ouvrages de charpenterie qu'il a faits de neuf pour le Roy, ès corps d'hostel et édiffices du logis de la conciergerie du chateau, pour en iceulx mettre les meubles dudit sieur, estans audit Fontainebleau. » — A la même date, la somme de 140 livres « pour 56 toises d'appuis, au pourtour des allées du petit jardin, fait de neuf pour messieurs les enfans. » — Le 3 juillet 1535, la somme de 899 livres « pour divers travaux. » — A la même date, la somme de 4,993 livres, 18 s. 1 den. « pour des planchers faits dans les appartemens, en 1531, outre et par dessus les planchemens d'ais faits en la chambre et garderobbe dudit S. et de feue Madame que Dieu absolve. » — A la même date, la somme de 12,790 livres « pour les ouvrages de charpenterie qu'il a faits de neuf, pour le Roy, ès chambres, cabinets, garderobbes, salles, chapelle, portaux et autres lieux des corps d'hostels, pavillons et édiffices du chenil, fait et édiffié de neuf, audit Fontainebleau, au lieu dit le Breau près l'estang. » — A la même date, la somme de 818 livres « pour la charpente des voutes des cuisines. » — A la même date, la somme de 2,300 livres, « pour les ouvrages de

charpenterie, qu'il a faits et fait faire de neuf, pour le roy, ès trois pavillons et édiffices, faits et édiffiez de neuf, à trois des coings de son grand jardin de Fontainebleau. » — A la même date, la somme de 883 livres, « pour divers ouvrages exécutés du 1er aoust 1527 au 5 juin 1529. » *Somme totale de la charpenterie*, 31,555 liv. 18 s. 9 den.

Ouvrages pour la couverture de thuille et ardoise pour lesdits bastimens. « Jean aux bœufs, couvreur ordinaire du Roy, promet de faire et parfaire, bien et deuement, — chacun les ouvrages de couverture d'ardoise d'Angers et de tuille qu'il convient faire pour couvrir les combles des corps d'hostels, pavillons et autres édiffices que le Roy veult et entend faire faire. — Fait et passé double, le samedi 17 d'aoust, l'an 1527. » Le 1er avril 1532, il reçoit pour ses travaux la somme de 19,596 livres 6 s. 9 den.

Autres ouvrages de charpenterie qu'il convient faire de neuf — payés à Maillard et d'autres — 16,440 liv. 13 s.

Ouvrages de serrurerie. «Le marché est du 1er avril 1528, et Anthoine Morisseau, serrurier, reçoit, pour travaux exécutés depuis le 2 décembre 1527 jusqu'au 4 janvier 1535, la somme de 14,913 liv. 6 s. 10 d. »

Ouvrages de menuisserie faits èsdits bastimens. « Le marché est passé le 28 apvril de l'an 1528, et Es-

tienne Bourdin reçoit, jusqu'au 12 de juin 1536, la somme de 17,540 liv. 1 s. 5 den. »

Ouvrages de verrerie employée audit bastiment de Fontainebleau. « Jean Chastellan, vitrier, promet de faire, livrés et assis, pour le Roy, ès édiffices que ledit s[r] entend faire faire et édiffier et réparer à Fontainebleau, tous et chacun les ouvrages de verre, qui y seront nécessaires, tant de verre blanc, en façon de borné ou carré, que des escussons, armoiries, devises et autres verrières peintes (voir page 280). — Fait et passé double le samedy 17e de aoust l'an 1527. »

« Autre marché fait avec Jean de la Hamée, maistre vitrier, pour les ouvrages de verrerie faits et à faire audit Fontainebleau, Boullongne, Villers-Cotterets, le tout montant à la somme de 2,071 liv. 14 s. 3 d.

Ouvrages de plomberie. « François aux bœufs, plombier, promet de faire tous les ouvrages de plomberie — le tout montant ensemble à la somme de 2,729 liv. 19 s. 4 den. »

Ouvrages de pavées de grès. Denis Pasquier, paveur juré, promet de faire tous les ouvrages de pavez — somme totale — 4,980 liv. 6 s. »

Pour la fontaine dudit Fontainebleau. « Michel Vallance, fontainier, promet de faire tous les tuyaux de terre cuitte et autres choses nécessaires pour ladite fontaine — la somme de 1,178 liv. 5 s. »

Jardinage. « A plusieurs jardiniers, 16,374 liv. 12 s. 6 d. »

Façons, labours, déffrichemens de vignes et amesnagement de poussures, appartenant au Roy, lez ledit Fontainebleau. « A plusieurs ouvriers, la somme de 1,093 liv. 16 s. »

« Autre despence pour la récompence des terres, vignes, friches et larris (lavris) que le roy a fait prendre pour enclore et mettre dedans le pourpris de vigne qu'il a fait enclorre de muraille, au terrouer de Sangmoreau, au lieu dit les Andosches et haultes bruyères, sur la rivière de Sene, près Fontainebleau, en la présence de P. Paule, dit l'Italian, et Pierre Deshotels et aussy devant Jeannot le Boutiller, commis par le Roy au gouvernement desdites vignes. A plusieurs laboureurs et autres, la somme de 2,636 liv. 2 s. 6 den. »

Il est probable que ce Jeannot n'aura pas suffi à l'entreprise, puisque le roi fit venir un autre vigneron du Midi. On trouve, dans un volume de mémoriaux municipaux des archives de la commune de Cahors, un passage dont voici la traduction : «L'an mil cinq cens trente et un, au mois de juin, il fut présenté certaines lettres missives du Roy, nostre souverain seigneur, adressées à Mr le sénéchal, par lesquelles le seigneur roi mandait qu'il lui fut envoyé un vigneron de Cahors pour aviser et diriger l'établissement d'un enclos de vigne à Fontainebleau. La plupart des vignerons de la ville ayant

été assemblés, par les sieurs consuls, il fut arrêté de lui envoyer Jean Rival, dit Prince, vigneron de Cahors, qui se rendit auprès du Roi. Et après, en novembre, un émissaire rassembla, pendant deux ans, un grand nombre de plants des vignes de Cahors, pour le seigneur roi, lesquels furent portés audit Fontainebleau, près Paris. Ledit Rival, dit Prince, qui était de retour, fit un autre voyage avec le délégué du roi, pour conduire ces plants. Ce délégué emmena vingt barriques de vin pour le seigneur roi et trente mulets chargés de plants. »

Façon de puis pour le roy, en la forest de Bièvre, au lieu dit la Vente au Diable, lez ledit Fontainebleau. « A Pierre Dubois, faiseur de puis, la somme de 64 liv. 16 s. »

« A tous ceulx que ces présentes lettres verront, Jean de la Barre, chevalier, comte d'Estampes — salut; scavoir faisons, que l'an de grace 1532, le mercredi 12 de mars, veismes, teismes et leusmes, mot après l'autre, les lettres patentes du Roy nostre sire, desquelles la teneur ensuit :

«FRANÇOIS par la grace de Dieu, roy de France,— comme cy devant nous vous avons, l'un en l'absence de l'autre, commis, nommez et députez à faire les prix et marchés, qu'il conviendra faire pour le fait de nos bastimens de Fontainebleau, Boullongne, Livry et soit ainsi, que, depuis ladicte charge et commission, avons voulu et ordonné autres bastimens et édiffices estre faits en nos chasteaux de Saint

Germain en Laye, le Louvre à Paris, Villiers Costerets et pour faire venir une fontaine en chacun de ses dits chateaux de Saint Germain, Villiers Cotterets; à cette cause soit requis et nécessaire vous faire expédier autres lettres de commission et pouvoir sur ce, scavoir faisons — que nous vous commettons — à faire les prix et marchié qui seront nécessaires — le tout selon les opinions, advis et contrerolles de nos chers et bien amez varlets de chambre ordinaires Pierre Paule et Pierre Deshotels. — Donné à Chasteaubriant, le 18 de juin, l'an de grace 1532. »

Je vois, dans d'autres lettres, le même personnage ainsi désigné : « Pierre Paule dit l'Italian, » et le 29 janvier 1535, des lettres patentes du roi qui ordonnent la rédaction d'un nouvel inventaire « des meubles qui estoient en garde et ès mains de feu Mr Pierre Paule dit l'Italian, » et dans un compte, ses gages de 1,200 francs payés « jusqu'au 28 de décembre 1535 qu'il alla de vie à trepas. »

Ouvrages de peintures, d'estucq et dorures faits, tant ès chambres du Roy et de la Royne, que aussy à la grande gallerie du chateau dudit Fontainebleau.

« A Léon Bochet, paintre, la somme de 10 liv. 19 s. à luy ordonnée, par le sieur de Villeroy, pour un mois trois jours, qu'il a vacqué, depuis le dernier jour de décembre 1533, jusques au 2e de febvrier ensuivant, à dorer les termes et ouvrages de stucq que le Roy avoit ordonnés estre faits en son dit

chateau, qui est au feur de 6 s. 4 d., par jour, faisans dix livres par mois.

« A la vesve Symon Doche, en son vivant batteur d'or, la somme de 9 livres ordonnée par ledit de Villeroy, pour son payement de 500 d'or fin battu en feuilles, pour employer auxdits ouvrages de painture d'estucq.

« A Claude du Val, paintre, la somme de 15 liv., 1 s. à luy ordonnée, le 18 dudit mois de juin, 1534, pour 43 journées ouvrables qu'il a vacqué à dorer les termes et autres ouvrages de stucq que un nommé Boullongne et autres imagers avoient faits, qui est à raison de 7 s. par jour.

« A Jacques Vallet, manouvrier, la somme de 24 livres 16 sols, pour 232 journées, à broyer et destremper le stucq pour servir ausdits ouvrages, qui est à raison de 3 s. par jour.

« A Berthelemy de Miniato, paintre florentin, la somme de 180 livres, à luy ordonnée, par ledit de Villeroy, pour neuf mois entiers qu'il a vacqué à besongner pour le Roy, ès ouvrages de stucq, depuis le 10 de febvrier 1533, jusqu'au 24 de mars 1534, qui est à raison de 10 liv. par mois de marché fait.

« A Laurens Regnauldin, aussy paintre florentin, la somme de 170 liv., à lui ordonnée, par ledit Villeroy, pour huict mois 15 journées qu'il a vacqué ès ouvrages de stucq, ès chambres du Roy et de la Reyne, depuis le 15 d'apvril 1534, jusque au

24 de mars ensuivant, à raison de 20 liv. par mois.

« A Claude du Val, aussy paintre, la somme de 75 liv. pour sept mois entiers qu'il a vacqué ès ouvrages de stucq, qui est à raison de 10 liv. par mois.

« A Francisque Pellegrin, paintre, la somme de 200 liv. pour dix mois entiers qu'il a vacqué ès ouvrages de stucq, depuis le 12ᵉ apvril 1534 jusques au 24ᵉ de mars ensuivant.

« A Claude Baudouyn, paintre, la somme de 90 liv. pour quatre mois et quinze jours, id.

« A André Solon (ailleurs Seron), paintre imager, la somme de 80 liv. pour quatre mois qu'il a vacqué ès ouvrages de stucq, depuis le 24 de novembre jusques au 24ᵉ de mars ensuivant.

« A Symon le Roy, aussi paintre imager, la somme de 100 liv. pour cinq mois. »

(Aux mêmes artistes depuis le 13 apvril l'an 1535 jusques au 22 aoust ensuivant.)

Autres paintres qui ont besongné en la chambre de la Reyne et au portail de l'entrée dudit chateau de Fontainebleau.

« A Berthelemy Daminyato, paintre florentin, la somme de 86 liv. 13 s. 4 d., pour avoir travaillé ès dits ouvrages de stucq, faits en la chambre de la Reyne, et au portail de l'entrée dudit chateau, depuis le 13 apvril 1535 jusques au 22 aoust ensuivant.

« A Laurens Regnauldin pareille somme.

« A Jean Prunier, autre peintre, la somme de 28 liv. pour quatre mois, idem.

« A Henry Tison, paintre, la somme de 26 liv., pour deux mois entiers qu'il a travaillé ès dits portail et entrée dudit chateau, depuis le 22 de juin 1535, jusques au 22 d'aoust ensuivant, à raison de 13 livres par mois.

(Journées de manœuvres qui broyent des couleurs, le stucq, etc.)

« Claude du Val et Gilles de Saulty, peintres doreurs d'images, confessent avoir fait marché audit Nicolas de Neufville — de netoyer et dorer tous les termes et ouvrages de stucq de restes de la chambre du Roy et ceux qui sont encommancez — le tout moyennant le prix et somme de 80 liv. — fait le samedy 24 avril 1535. »

Paintres qui ont vacqué, esdits ouvrages de stucq, en la grande gallerie dudit chateau.

« A Francisque Pellegrin, paintre imager, la somme de 66 liv., pour avoir vacqué ès dits ouvrages de stucq, depuis le 23 d'aoust 1535, pour trois mois neuf jours.

« A Symon le Roy, la somme de 62 liv. 13 s. 4 d., pour trois mois quatre journées, idem.

« A Jean Anthoine, paintre, la somme de 60 liv., pour trois mois, — idem.

« A Claude Badouin, aussy paintre, pareille somme de 60 liv., pour trois mois, idem.

« A Henry Ballors, imager, la somme de 22 liv.

10 s. 8 d., pour un mois et 22 journées, depuis le 16 septembre 1535 jusqu'au dernier jour de novembre ensuivant.

« A Charles Dorigny, aussi paintre, pour lesdits ouvrages, à raison de 20 liv. par mois.

« A Guillaume Carvelles, imager, pour lesdits ouvrages de stucq qui est à raison de 13 liv. par mois.

« A Pierre Godary, paintre, idem.

« A Josse Fouquet, Flamand, paintre imager, la somme de 30 liv. pour lesdits ouvrages, à raison de 20 liv. par mois.

Autres painctres et imagers qui ont besongné en ladite chambre de la Reyne.

« A Berthelemy Daminiato, paintre florentin, la somme de 66 liv., pour avoir vacqué èsdits ouvrages de stucq, en ladite chambre de la Reyne, le 23 d'aoust 1535 jusques au dernier de novembre ensuivant, à raison de 20 liv. par mois.

« A Laurens Regnauldin, aussy paintre florentin, la somme de 60 liv., idem.

« A Henry Tison, paintre, la somme de 41 liv. 12 s., pour lesdits ouvrages, à raison de 13 liv. par mois.

« A Jean Prunier, la somme de 22 liv. 8 s., pour lesdits ouvrages, à raison de 7 liv. par mois. »

Autres parties obmises à employer ès cayers précédans, pour lesdits ouvrages de stucq.

« A Nicolas Bellin, dit Modesne, paintre, la somme de 100 liv., pour avoir vacqué, avec Francisque de Primadicis dit de Boullongne, paintre, ès ouvrages de stucq et painture, encommancez à faire pour le Roy, en la chambre de la grosse tour de sondit chasteau, depuis le 2 de juillet 1533, jusques au dernier de novembre, à raison de 20 liv. par mois. »

Paintres qui ont vacqué èsdits ouvrages de stucq et painture en la grande gallerie dudit chateau.

« A Francisque Pellegrin, paintre imager, la somme de 73 liv. 10 s. 8 d., pour avoir vacqué èsdits ouvrages, depuis le dernier de novembre 1535 jusqu'au dernier de mars, à raison de 20 liv. par mois.

« A Symon le Roy, imager, pour ouvrages de stucq, la somme de 21 liv. 6 s. 8 d. par mois.

« A Jean Anthoine, paintre, pour ouvrages de painture, la somme de 6 liv. 13 s. 4 d. par mois.

« A Claude Badouyn, aussy paintre, la somme de 45 liv. 6 s. par mois.

« A Henry Ballos, imager, la somme de 44 liv. 12 s. 8 d., à raison de 13 liv. par mois.

« A Charles Dargny (Dorigny), paintre, à raison de 20 liv. par mois.

« A Guillaume Carvelles, imager, idem, à raison de 13 liv. par mois.

« A Pierre Godary, imager, idem, à raison de 13 liv. par mois.

« A Juste de Just, imager, pour lesdits ouvrages de stucq, à raison de 20 liv. par mois.

« A Claude du Val, paintre, imager, à raison de 10 liv. par mois.

« A Claude Martin, aussy paintre, pour ouvrages de painture, à raison de 10 liv. par mois.

« A Thomas Dambray, paintre et ymager, pour avoir vacque èsdits ouvrages, à raison de 10 liv. par mois. »

Autres peintres et imagers qui ont besongné en la chambre de la Reyne.

« A Berthelemy Daminiato, paintre florentin, pour avoir vacqué, ès ouvrages de painture, en la chambre de la Reyne, au mois de mars 1535, à raison de 20 liv. par mois.

« A Laurens Regnauldin, paintre florentin, idem, 20 liv. par mois.

« A Henry Tison, 13 liv. par mois.

« A Jean Prunier, 7 liv. par mois.

(On lit à la fin de chaque chapitre, et après les peintres, l'article suivant :)

« Journées de manœuvres qui ont servy ausdits paintres à broyer et destremper ledit stucq, à raison de 3 s. par jour.

« A maistre Mathieu Dalmasat, Veronnois, la somme de 27 liv., pour huit livres de semalte et et quatre livres de vert de terre, pour les ouvrages de painture et grande gallerie et chambre de la Reyne, qui est à raison de 45 francs pour chacune

livre semalte, et pareille somme pour chacune livre de vert de terre. A Pierre Perrier, marchand, la somme de 31 liv. 14 s. pour estoffes desdits ouvrages de painture; assavoir : quatre livres d'azur qui est au feur de 3 s. 6 den. pour chacune once; dix liv. de vermillon au feur de 14 s. la livre; 10 livres de massicot au feur de 4 s. la livre; six livres d'ocre jaulne, à raison de 4 den. la livre; 12 livres de mine de plomb au feur de 20 deniers la livre; quatre livres de noir de terre au feur de 6 den. la livre; quatre livres de verjus de paintre, du meilleur, 40 s. la livre; 4 pintes d'huile de noix toute pure, 5 s. la pinte. »

Paintres qui ont travaillé èsdits ouvrages de stucq et paintures faits en ladite grande gallerie, — pendant le mois d'avril 1535 *et finissant le dernier jour dicelluy mois* 1536.

« A Francisque Pellegrin, 20 liv. par mois.

« A Symon le Roy, 20 liv. par mois.

« A Claude Badouin, 20 liv. par mois.

« A Henry Ballors, 13 liv. par mois.

« A Charles Dorny (Dorigny), 20 liv. par mois.

« A Guillaume Caruelles, 13 liv. par mois.

« A Claude du Val, 10 liv. par mois.

« A Claude Martin, 10 liv. par mois.

« A Jacques le Roy, 15 liv. par mois.

« A Thomas Dambray, 10 liv. par mois.

« A Romain Pastenaque, du pays de Flandres, imager, pour lesdits ouvrages de stucq, à raison de 12 liv. par mois.

« A Duricq (Dietrich) Tiregent, Flamant, imager, à raison de 12 liv. par mois.

« A Juste de Just, imager, pour avoir vacqué èsdits ouvrages de stucq et painture, à raison de 20 liv. par mois.

« A maistre Roux de Roux, conducteur desdits ouvrages de stucq et painture dudit lieu, la somme de 50 liv, pour avoir vacqué à deviser et conduire lesdits ouvrages durant ledit mois d'apvril.

Autres paintres et imagers qui ont besogné en ladite chambre de la Reyne.

« A Berthelemy de Myniato, paintre florentin, pour ouvrages de painture en ladite chambre de la Reyne, ledit mois d'apvril.

« A Laurens Regnauldin.

« A Henry Tison.

« A Jean Prunier.

« A Louis Lerambert, pour lesdits ouvrages de stucq, pendant le mois d'apvril, à raison de 15 liv. par mois.

« A Pierre Dambry, dit le Marbreur, imager, pour ouvrages de stucq, à raison de 15 liv. par mois.

« A Francisque Primadicis, dit de Boullongne, conducteur et deviseur desdits ouvrages de stucq et painture, pour avoir vacqué à conduire lesdits ouvrages, pendant le mois d'avril, la somme de 25 liv. »

Paintres qui ont vacqué esdits ouvrages de stucq et painture faits en la grande gallerie.

« A Francisque Pellegrin, paintre et imager, pour avoir vacqué èsdits ouvrages de stucq, en ladite gallerie, durant le mois de may 1536, à raison de 20 liv. par mois.

« A Symon le Roy.

« A Claude Badouin.

« A Henry Ballors,

« A Charles Dorgny.

« A Guillaume Caruelles.

« A Pierre du Gardin, pour avoir doré èsdis ouvrages de stucq, à raison de 10 liv. par mois.

« A Claude Martin.

« A Jacques le Roy.

« A Thomas Dambry.

« A Duricq Tiregent.

« A Juste de Just.

« A maistre Roux de Roux. »

Autres paintres et imagers qui ont besongné en ladite chambre de la Reyne.

« A Barthelemy de Myniato, painctre, pour lesdits ouvrages de stucq, durant le mois de may 1536, à raison de 20 liv. par mois.

« A Laurens Regnauldin.

« A Henry Tison.

« A Jean Prunier.

« A Louis Lerambert.

« A Pierre Dambry, dit le Marbreux.

« A Pierre Bontemps, 15 liv. par mois.

« A Nicolas Guinet, imager, 15 liv. par mois.

« A Francois Carmoy, imager, 15 liv. par mois.

« A Francisque Primadicis, dit Boullongne.

Paintres qui ont vacqué èsdits ouvrages de stucq et painture faits en la grande gallerie.

« A Francisque Pellegrin, durant le mois de juin 1536, à raison de 20 liv. par mois.

(Les mêmes que plus haut. Ch. Dorigny et Jacques le Roy manquent; ils sont remplacés par :)

« A Romain Pastenat. »

Le chapitre termine par M. Roux de Roux.

Autres painctres et imagers qui ont besogné en la chambre de la Reyne.

« A Berthelemy de Myniato — pendant le mois de juin 1536, à raison de 20 liv. par mois. »

(Les mêmes que plus haut. Henry Tison et Nicolas Guinet manquent et ne sont pas remplacés. Le chapitre termine par :)

« A Francisque de Primadicis, dit Boullongne. »

Paintres qui ont besongné— en ladite grande galerie.

« A Francisque Pellegrin — pendant le mois de juillet 1536, à raison de 20 liv. par mois. »

(Les mêmes que plus haut. Charles Dorigny et Jacques le Roy manquent. Le chapitre se termine par :)

« A Me Roux de Roux. »

Autres paintres et imagers qui ont besongné en ladite chambre de la Reyne.

« A Berthelemy de Myniato, pendant le mois de juillet, à raison de 20 liv. par mois. »

(La même liste, mais Jean Prunier manque. Le chapitre se termine par :)

« A Francisque de Primadicis, dit Boullongne. »

Paintres qui ont besongné en la grande gullerie.

« A Francisque Pellegrin -- pendant le mois d'aoust. »

(Les mêmes que plus haut. Le chapitre se termine par :)

« A M. Roux de Roux. »

Autres paintres et imagers qui ont besongné en ladite chambre et la première chambre de dessus le portail et entrée dudit chateau.

« A Berthelemy de Myniato, paintre florentin, pour avoir vacqué èsdis ouvrages de paintures, en ladite chambre, pendant le mois d'aoust 1536. »

(Les mêmes que plus haut, y compris Pierre Bontemps, et on y ajoute :)

« A Guillaume Rondellet, paintre, à raison de 12 liv. par mois.

« A René Giffart, imager, pour avoir vacqué èsdits ouvrages de stucq, à la première chambre sur le portail et entrée dudit chateau, à raison de 15 liv. par mois.

« A Pierre Courcinault, imager, à raison de 15 liv. par mois.

« A Jean Bontemps, pour lesdits ouvrages, à raison de 6 liv. 15 s. 8 den. par mois.

« A Francisque de Primadicis, dit de Boullongne. »

Paintres qui ont besongné — en la grande gallerie.

« A Francisque Pellegrin — pendant le mois de septembre 1536, à raison de 20 liv. par mois. »

(Les mêmes que plus haut.)

« A maistre Roux de Roux.

« Audit Roux de Roux, la somme de 8 liv. 7 s., qu'il avoit avancé à cause d'un tableau de la figure de Layda, au Roy appartenant, qui estoit en l'hostel de M[e] Julien Bonacorsy, que ledit Roux a fait amener en la conciergerie dudit Fontainebleau. »

Autres paintres et imagers — en la chambre de la Reyne et en la première de dessus le portail.

« A Berthelemy de Myniato, — pendant le mois de septembre 1536, à raison de 20 liv. par mois. »

(Les mêmes que plus haut, et en outre :)

« A Nicolas Henrion, imager, pour lesdits ouvrages de stucq, à la première chambre sur le portail, à raison de 15 liv. par mois.

« A maistre Francisque de Primadicis, dit de Boullongne. »

Paintres qui ont besongné — en la gallerie.

« A Francisque Pellegrin, pour lesdits ouvrages de stucq — durant le mois d'octobre. »

(Les mêmes, et en outre :)

« A Hubert Julyot, paintre imager, 10 liv. par mois.

« A Lyenard Tiry, paintre, 15 liv. par mois.

« A Jean le Fortier, paintre, 12 liv. par mois.

« A maistre Roux de Roux. »

Autres paintres et imagers, qui ont travaillé en la-

dite chambre de la Reyne et à ladite première gallerie.

« A Berthelemy Demyniato, durant le mois d'octobre, à raison de 20 liv. par mois.»

(Les mêmes et en outre :)

« A Jean Quenet, paintre, à raison de 10 liv. par mois.

« A Nicolas Quenet, paintre, 15 liv. par mois.

« A Jean le Roux, paintre et imager, 15 liv. par mois.

« A Jean Rondellet, paintre, 15 liv. par mois.

« A Francisque de Primadicis, dit de Boullongne. »

Paintres qui ont besogné — en la grande gallerie.

« A Francisque Pellegrin, paintre et imager, pendant le mois de novembre.

(Il manque, de la liste précédente, Cl. Martin, Jacques le Roy, Thomas d'Ambry, Juste de Just; mais on y a ajouté :)

« A Jean de Majoricy, dit Jean Anthoine, pour lesdits ouvrages de painture, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Hance, imager, 15 liv. par mois.

« A Jean le Gerys, imager, 15 liv. par mois.

« A Me Roux de Roux. »

Autres paintres et imagers qui ont travaillé, durant le temps dessus dit, tant en la chambre de la Reyne, que en la première dudit portail et entrée dudit chateau.

« A Laurens Regnauldin, paintre et imager, — durant le mois de novembre 1536.»

(Les mêmes que plus haut.)

« A Francisque de Primadicis, dit de Boullongne.

« Journées de manouvriers qui ont servy lesdits paintres a raison de 3 s. par jour.

Achapts de matières pour la painture et le stucq, pour lesdits lieux, la somme de 124 liv. 11 s. »

(Ces deux articles se répètent à la fin de chaque chapitre.)

« Summa operum picturarum, 6,668 liv. 3 s. 2 d. »

Autres parties de deniers payés, par ledit Nicolas Picart, tant pour les mesnagemens des presses du Roy, que le faict de ses vignes, au terrouer de Sang-moreau.

« A Claude Regnault, tonnellier.»

(Ameublement du chateau depuis le mois de janvier 1534 jusques au 12 d'aoust 1535.)

« François, par la grace de Dieu, Roy de France, à nos amez et féaux conseillers, — salut; nous vous mandons et commettons par ces présentes, et à chacun de vous, que appellez gens expers et connoissans, proceddez à la confection de l'inventoire des meubles, bagues, joyaux et autres biens qui estoient de par nous en garde ès mains de feu M. Pierre Paule, dit l'Italian, tant en notre ville de Paris, que en notre chateau de Fontainebleau — Donné à Lyon le 29[e] janvier 1535.

« A plusieurs particuliers, pour l'inventoire desdits meubles, la somme de 217 liv.

« A Jean Crossu et Jean Douart, nattiers, pour ouvrages de nattes audit Fontainebleau, 258 liv. 8 s. 9 d. »

Autre despence faitte par le présent commis, tant pour ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, serrurerie et ferrures, menuiserie, plomberie d'esmail, que pour jardinages et parties extraordinaires.

« A Gilles le Breton, Me maçon, pour tous les ouvrages de maçonnerie qu'il a faits audit Fontainebleau, par l'ordonnance dudit de Neufville, la somme de 10,606 liv. 17 s. 6 d. »

Ouvrages de charpenterie. 3,640 liv.

Ouvrages de couverture de tuilles. 700 liv.

Ouvrages de serrurerie. 197 liv. 1 s.

Ouvrages de menuiserie. 1,457 liv. 18 s. 1 d.

Ouvrages de plomberie. 215 liv. 19 s. 4 d.

Ouvrages d'esmail. « A M. Jhierosme de la Robie, esmailleur et sculpteur florentin, pour avoir fait un grand rond de terre cuitte et emaillée sur le portail et entrée dudit chateau de Fontainebleau, garny d'un grand chapeau de triumphe, tout autour remply de plusieurs sortes de feuillages et fleurs, melons, concombres, pommes de pin, grenades, raisins, pavots, artichaux, citrons, orenges, pesches, pommes, grenouilles, lézards et limatz et plusieurs

autres par l'ordonnance desdits de Neuville et la Bourdaizière, la somme de 250 liv. »

Jardinage audit chateau de Fontainebleau. « A Claude de Creil jardinier. 26 liv. »

Ouvrages de maçonnerie. « A Gilles le Breton, maçon, pour tous les ouvrages de maçonnerie qu'il a faicts, audit Fontainebleau, par l'ordonnance desdits de Neufville et Babou signée de leurs mains, 1538, le 16e d'aoust. Somme totale desdits ouvrages de maçonnerie. 28,733 liv. 18 s. »

Ouvrages de charpenterie. 5,013 liv. 15 s.

Ouvrages de serrurerie. 671 liv. 15 s. 10 d.

Ouvrages de menuiserie. 1,075 liv.

Ouvrages de voirrerie. « A Jean Chastellan et Jean de la Hamée, Mes vitriers, pour tous les ouvrages de voirrerie qu'ils ont faits, audit Fontainebleau, par l'ordonnance desdits de Neufville et Babou, le 5e de septembre 1538, la somme de 200 livres. »

Ouvrages de pavés de carreau de grès. 2,400 liv.

Ouvrages de painture.

Paintres qui ont besongé en la chambre de la Reyne, première chambre de dessus le portail et entrée dudit chateau. « A Jean Quenet, paintre, pour avoir vacqué ès ouvrages de la chambre de la Reyne, painture et dorure, durant le mois d'apvril 1537 et 20 journées, au mois de may, à raison de 10 liv. par mois.

« A François Carmoy, 10 liv. par mois.

« A Nicolas Quenet. Id.

« A Pierre Bontemps. Id.

« A Jean Le Roux. Id.

« A Louis Lerambert. Id.

« A Jean Bontemps. Id.

« A Laurens Regnauldin. Id.

« A Jean Challuau, imager, à raison de 10 liv. par mois.

« A maistre Francisque Primadicis dit de Boullongne.

« Journées de manouvriers qui ont servy lesdits paintres à broyer et destremper le stucq, qui est à raison de 3 s. par jour.

« A François Carmoy, imager, pour avoir vacqué ès ouvrages de stucq de ladite chambre, 18 journées au mois de juillet et 7 journées au mois d'aoust 1537, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Challuau, 20 liv. par mois.

« A Jean Bontemps. Idem.

« A Pierre Bontemps. Id.

« A Jean le Roux. Id.

« A Jean Quenet. Id.

« A Francisque de Primadicis, dit de Boullongne.

« A Claude Badouin, pour avoir fait un grand pourtrait, pour l'un des tableaux qu'il convenoit faire, en l'un des parquets, contre les murs, dedans la grande gallerie dudit chateau, durant ledit temps, à raison de 20 liv. par mois.

« Somme de la painture. 357 liv. 16. s. »

Gages et sallaires d'officiers. « A Mr Florimond de Champeverne — pour ses gages — à raison de 1,200 liv. par an; en l'année de 1531 il alla de vie à trespas.

« A Pierre Paule, dit l'Italian, varlet de chambre ordinaire du Roy, pour ses gages, à cause de sa commission depuis le 28 juin 1532 et finis le 28 de décembre 1535, qu'il alla de vie à trespas; à raison de 1,200 liv. par an.

« A Nicolas Picart, commis à faire le payement desdits bastimens, à raison de 600 liv. par an.

« Dépense totale de ce compte. 381,200 liv. 14 s. 1 d. »

Je réserve pour les Mélanges l'ordonnance de nomination de « Salomon et Pierre de Herbaines frères, tapissiers des maisons de la Reyne et de madame la dauphine, pour avoir la garde, œil et regard sur les tapisseries du chateau de Fontainebleau. » Elle est datée du 27 décembre 1538. — Il suffira de mentionner les lettres patentes, qui donnent commission à Nicolas Picart « de tenir le compte et faire le paiement des édiffices de Fontainebleau; » elles sont datées de Monstereau le 12e de mars 1538. — Enfin, je citerai le préambule des lettres patentes de 1539, parce que nous verrons plus tard des artistes remplir la même charge : « FRANÇOIS par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, salut et dilection, scavoir

vous faisons que nous considérant les grandes peines, labeurs, vaccations et despences qu'il convient continuellement supporter à notre cher et amé varlet de chambre, Pierre des Hostels, en la charge et commission que luy avons baillée du devis, regard, conduitte et contrerolle de nos édiffices et bastimens de Fontainebleau, du Louvre à Paris, de Boullongne, Saint Germain en Laye et Villiers Costerets » — et considérant que Pierre Paule, qui partageoit avec lui la besogne et les appointemens, est mort, on élève ses gages de 600 livres à 1,200. — « Donné à Fontainebleau le 24 de novembre 1539. »

2ᵉ COMPTE DE Mᵉ NICOLAS PICART — POUR TROIS ANNÉES, COMMENÇANT LE PREMIER JANVIER 1537 ET FINIES LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1540.

« *Recepte*. La somme de 166,076 liv. 10 s. »

« *Despence de ce compte, ouvrages de maçonnerie.* A Gilles le Breton, Mᵉ maçon, la somme de 42,254 liv. 16 s. 11 d. — pour tous les ouvrages de maçonnerie par luy faicts, et encommancez, au corps d'hostel et pavillon, à faire de neuf, entre la basse court du chateau de Fontainebleau et le cloistre de l'abbaye et rue neufve, par où on va audit chateau, depuis l'église de ladite abbaye, en entrant dedans l'estang dudit lieu, suivant le marché de ce fait et passé avec ledit Le Breton. »

Charpenterie. 13,074 liv. 10 s. 6 d.

Couverture. 3,933 liv. 12 s.

Serrurerie. 5,797 liv. 15 s. 2 d.

Menuiserie. 11,117 liv. 15 s. 8 d.

Vitrerie. 112 liv. 5 s. 7 d.

Plomberie. 3,222 liv. 5 s. 7 d.

Ouvrages de pavé. 1462 liv. 4 den.

La fontaine de Fontainebleau. « A Pierre Toustain, fontainier, la somme de 2,810 liv. 16 s. 8 d. pour les ouvrages de son mestier, par luy faicts à ladite fontaine de Fontainebleau.

« A plusieurs particuliers, pour achapt de maisons la somme de 1,864 liv.

Parties extraordinaires.

Ouvrages de painture et stucq à Fontainebleau.

« A Claude Badouin, paintre, pour avoir vacqué et besongné, èsdits ouvrages de painture, en la chambre du premier estage de dessus le portail et entrée dudit chateau, à raison de 20 liv. par mois.

« A François Carmoy, imager, 26 liv.

« A Pierre Bontemps, imager, 15 liv.

« A Jean le Rouy, aussy imager, 15 liv.

« A Jean Bontemps et Jacques Vallet, manouvriers, qui ont servy lesdits paintres, à raison de 3 s. par jour.

« A Virgile Buron, paintre, dit de Boullongne, à raison de 20 liv. par mois.

« A Pierre Regnauldin, paintre doreur, 10 liv.

« A Jean Bavron, aussy dit de Boullongne, autre paintre, à raison de 7 liv. par mois.

« A Anthoine de Fanton, dit de Boullongne, paintre, à raison de 7 liv. par mois

« A Juste de Just, imager, 20 liv. id.

« A Francisque de Primadicis, dit de Boullongne, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Albo, orlogeur et ingénieur du pays de Provence, pour avoir vacqué, luy et ses compagnons, au fait des tuyaux et engins qu'il a faits, et entend faire, pour servir à faire monter et descendre les eaux des puits, audit Fontainebleau, pour conduire et faire aller lesdites eaux ès jardins, offices et autres endroits dudit lieu.

« Audit Badouin, paintre, pour ouvrages de painture, par luy faits, tant en ladite première chambre de dessus le portail et entrée dudit chateau, que en la grande gallerie dudit chateau et au cabinet érigé pour ledit seigneur, en la tour du jardin d'icelluy chasteau, du costé et joignant la conciergerie dudit lieu, à raison de 20 liv. par mois.

« A iceux paintres, imagers, cy dessus nommez, pour avoir vacqué èsdits ouvrages, à raison que cy dessus.

« A Charles Carmoy, paintre, pour avoir vacqué èsdits ouvrages, qui est à raison de 20 liv. par mois.

« A Ambroise Perret, imager, 15 liv. par mois.

« A Jean Gallardon, imager, 15 liv. par mois.

« A Guillaume Boutelou, paintre et imager, 15 liv. par mois.

« A Gilles Symon, doreur, 7 liv. par mois.

« A Jean Veigne, aussy doreur, 10 liv. par mois.

« A Symon le Roy, imager, 20 liv. id.

« A Berthelemy Dyminiato, paintre, 20 liv. id.

« A Jean Pierre, imager, 10 liv. id.

« A Lienard Tiry, paintre, 20 liv. id.

« A maistre Rousse de Roux, paintre, maistre conducteur desdits ouvrages de stucq et painture de ladite grande gallerie et lieux susdits, à raison de 50 liv. par mois.

« A Louis Lerambert, imager, 16 liv. par mois.

« A Guillaume Durefort, imager, 15 liv. id.

« A Pierre Blanchart, imager, 13 liv. id.

« A Jacques Le Roux, imager, 15 liv. id.

« A Pierre Besard, imager, 13 liv. id.

« A François Lerambert, imager, 14 liv. id.

« A Thomas Dambry, imager, 13 liv. id.

« A Robert Morisset, imager, 13 liv. id.

« A René Giffart, imager, 16 liv. id.

« A Nicolas de Baillon, imager, 13 liv. id.

« A Jacob Chaponnet, imager, 13 liv, id.

« A Pierre Picot, estoffeur et doreur, 9 liv. id.

« Autres paintres et imagers, ci dessus dénommez, pour avoir vacqué et besongné, ès ouvrages de stucq et painture faits, tant en ladite chambre et en la salle dudit seigneur, et grande gallerie d'icelluy chateau, que en la grande salle du pavillon, naguères fait de neuf, près l'estang dudit lieu, où doivent estre mises les poèles dudit seigneur, à raison cy dessus pour leurs sallaires.

« A Jean de Bourges, imager, pour avoir vacqué, esdits ouvrages, au lieu dessus dit, à raison de 15 liv. par mois.

« A Anthoine Potin, paintre, 15 liv. par mois.

« A Jean Guenel, paintre, 12 liv. id.

« A Jean Cotillon, imager, 7 liv. id.

« A Pierre Besnard, imager, 13 liv. id.

« A Aubert Moret, imager, 13 liv. id.

« A Jean Verdun, imager, 13 liv. id.

« A Lucas Romain, paintre, 20 liv. id.

« A Nicaize, le jeune, 12 liv. id.

« A Silvestre Chollin, imager, 12 liv. id.

« A Alexandre Albrain, imager, 14 liv. id.

« A Jean Baptiste, paintre, 16 liv. id.

« A Claude Grantcourt, imager, 12 liv. id.

« A Philbert Benard, imager, 15 liv. id.

« A Augustin le Gendre, imager, 13 liv. id.

« A Mathurin Dartois, imager, 13 liv. id.

« A Mathurin Fontaine, imager, 13 liv. id.

« A François Julliot, imager, 13 liv. id.

« A François Daniel, paintre, 13 liv. id.

« A Jhierosme le Cormier, 10 liv. id.

« A Jean Bery, imager, 13 liv. id.

« A Cardin Raoulland, imager, 13 liv. id.

« A Frederic Cornie, imager, 12 liv. id.

« A Jacques Regnard, imager, 12 liv. id.

« A Jacques Dançois, imager, 13 liv. id.

« A Jean Baptiste Baignecheval, paintre, 20 liv.

« A Francisque de Boullongne, paintre, la somme

de 11 liv. pour avoir vacqué, durant le mois d'octobre, à laver et nettoyer le vernis à quatre grands tableaux de paintures, apartenans au Roy, de la main de Raphael Durbin; assavoir : le Saint Michel, la Sainte Marguerite et Sainte Anne et le portrait de la vice reyne de Naples.

« A Pierre Patin, paintre, à raison de 16 liv. par mois, 16 liv.

« A Jean Mignon, paintre, 13 liv. par mois.

« A Louis Bachelier, paintre, 12 liv. id.

« A Pierre Martel, imager, 10 liv. id.

« A Germain Mousnier, paintre, 13 liv. id.

« A Alexandre Blandurel, imager, 18 liv. 13 s. 4 den.

« A Pierre Cardin, Guillaume du Hay, Jean Chiffrier, Jacques Lucas, Guillaume de la Seiblé, Jean Vignay, Louis Jarres, Nicolas Martin, Jean Josse, Jean Festard, Robert Hernoul, Jean le Jeume et Louis Coullongne, qui sont treize, tous paintres et pouppetiers, la somme de 247 livres, pour avoir vacqué aux meslées de terre, pappier et plastre pour la venue et réception du S[r] Empereur, audit Fontainebleau, à raison de 20 s. par jour.

« A Jacques de Mouchay, Eustache du Bois et Bertrand Aubry, paintres, qui ont vacqué, audit chasteau, à raison de 20 s. par jour.

« A Hugues Lefèbvre, Pierre le Jeune, paintres, à Christofle le Vieils, paintre de Sens, à ladite raison de 20 s. le jour.

« A Jean de Paris, paintre, 20 s. par jour.

« A Dominique Florentin, id. 20 s. id.

« A Girard Virerets, id. 20 s. id.

« A Jacques Cochin, id. 20 s. id.

« A Colin Potier, id. 20 s. id.

« A Jean Prunet, id. 20 s. id.

« A Jean Caillet, id. 20 s. id.

« A Nicolas Cordonnier, id. 20 s. id.

« A Anthoine André, id. 20 s. id.

« A Martin de Chartres, id. 20 s. id.

« A Denis Moindereau, dit le Néez, id. 20 s. id.

« A Jacques Juliot, id. 20 s. id.

« A Laurens Georges, id. 20 s. id.

« A Nicolas de Lassus, dit de Chaalons, id. 20 s. id.

« A Henry Vermaise, id. 20 s. id.

« A Jean la Barbette, id. 20 s. id.

« A Jean Lymodin, id. 20 s. id.

« A Nicolas Blancpignon, doreur, 10 liv. par mois.

« A Zenne Garson, doreur, 10 liv. par mois.

« A Jean Veloux, poupptier, 20 liv. id.

« A Nicolas Groust, paintre, 20 liv. id.

« A Pierre Sturbes, paintre, à raison de 20 s. par jour.

« A Andry Coullé, paintre, 20 s. par jour.

« A Geuffroy du Monstier, paintre, 20 s. id.

« A Bertrand Louis, paintre, 20 s. id.

« A Roch de Marolles, paintre, 20 s. id.

« A Jean du Gal, paintre, 20 s. id.

« A Michel Petit, paintre doreur, à raison de 10 liv. par mois.

« A Thibault Cuyn, paintre, à raison de 20 s. par jour.

« A Dominique de Hostris, 20 s. par jour.

« A Anthoine Seguyn, paintre, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Lerambert, paintre, 10 liv. par mois.

« A Philippe du Verger, paintre, 10 liv. par mois.

« A Jean Cherton, paintre, 20 liv. par mois.

« A plusieurs manouvriers, à raison de 3 s. par jour.

« Somme de toutes les paintures et achapts de matières, pour lesdits paintres, au chateau de Fontainebleau, la somme de 20,582 liv. 15 s. 8 d. »

Doreurs. « A Guyon le Doulx, Pierre Patin et Jean Poulletier, paintres, la somme de 400 liv., à eux ordonnée, par ledit de Neufville et Babou, pour avoir par eux fait tous les encollemens, et enrichissemens ès lambris du plancher de dessus la grande gallerie dudit chasteau.

Autres ouvrages extraordinaires. « A plusieurs ouvriers, tant maçons, charpentiers, nattiers, voicturiers et tapissiers, que autres manouvriers, la somme de 38,393 liv. 10 s. 9 d. »

« FRANÇOIS, par la grace de Dieu, roy de France, à notre amé et féal notaire et secrétaire maistre Nicolas Picart, par nous commis à tenir le compte et faire le paiement des frais de nos édiffices et

bastimens de Fontainebleau, Boullongne, Villiers Cotterets, Saint Germain en Laye et autres lieux, salut et dilection ; nous voulons et vous mandons que des deniers qui vous seront par nous ordonnez pour convertir et employer au fait de vostre commission de nosdits édiffices et bastimens dudit Fontainebleau, vous payez, baillez et délivrez comptant, doresnavant par chacun an, à commancer au premier de janvier, prochainement venant, et continuer d'an en an et par les quatre quartiers d'icelle, à nostre cher et bien amé Bastiannet Serlio, paintre et architecteur du pays de Boullongne la Grace, la somme de 400 liv., par chacun d'iceulx quartiers 100 liv., que nous lui avons ordonné et ordonnons, par ces présentes, pour ses gages et entretenemens en nostre service, par chacun an, à cause de sondit estat de nostre paintre et architecteur ordinaire, au fait de nosdits édiffices et bastimens audit Fontainebleau, ouquel nous l'avons pour ce retenu et, outre et par dessus iceulx gages, luy payez les journées qu'il poura vacquer à la visitation de nos autres édiffices et bastimens que nous luy avons verballement commandé visiter aucune fois, à raison de 20 s. que nous lui avons taxéz et taxons, par ces dites présentes, et voulons luy estre, par vous aussy, doresnavant payez des deniers qui vous seront pareillement ordonnez pour convertir au fait d'iceux bastiments, dont nous entendons icelluy estre creu par sa simple quittance certifficatoire,

quant à ses vaccations. — Donné à Fontainebleau le 27 de décembre 1541.

« François, par la grace de Dieu, Roy de France — nous voulons et vous mandons — que vous payez comptant à nostre cher et bien amé Quentin l'Affricain, dit le More, naguèrres par nous retenu nostre jardinier, la somme de 240 liv. que nous luy avons ordonné et ordonnons par ces présentes, par chacun an, à commancer de premier janvier et continuer doresnavant tant qu'il tiendra exercera ledit estat de jardinier — tant pour ses gages dudit estat de jardinier, que pour la culture et entretennement de nostre jardin et allées d'icelluy ensemble de tout l'enclos de nostre étang de Fontainebleau, dont nous luy avons baillé la charge, sans toutefois qu'il puisse pour ce prendre en notre jardin aucuns herbages, ny autres fruits, revenus et esmoluments quelconque, pour vendre ou donner, ou autrement en faire son proffit, fors seullement ce qui lui sera nécessaire pour son usage et ce, selon et ensuivant les certifications du devoir et service d'icelle culture et entretennement fait par ledit Quentin l'Affricain. Donné à Fontainebleau le 5 janvier 1541. »

Mêmes lettres au profit de Pierre de Bries nagueres par nous retenu nostre jardinier — donné à Moustier sur Sault le 2 de juillet 1542.

« François, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les gens de nos comptes et trésorier de nostre espargne, Me Jean Duval, salut et

dilection : comme nous avons par cy devant advisé et ordonné faire construire, et édiffier, en nostre chateau et maison de Fontainebleau, plusieurs bastimens, ouvrages et édiffices et faire faire auxdits lieux certaines méliorations et réparations, selon les devis qui par nous en ont esté faits, à ce que mieulx et plus commodément nous y puissions loger et séjourner, quand il nous plaira, et affin que soyons souvent advertis de l'estat, ordre et diligence desdits bastimens et réparations aussy pour les diligenter, haster et solliciter et poursuivre, soit besoin et requis commettre et députer homme en ce expérimenté, scavoir vous faisons que nous, deuement informez de la bonne conduitte, preudhommie, sens, expérience et grande diligence de nostre cher et bien amé Salomon de Herbaines, ayant la garde des meubles et tapisseries de nostre chateau et maison dudit Fontainebleau; icelluy, pour ces causes — commettons — pour assister, résider et estre présent, audit lieu de Fontainebleau, et avoir par luy l'œil et regard à faire bien et deuement, promptement et diligemment besongner les maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, couvreurs, victriers, peintres et imagers, tapissiers, jardiniers et autres personnes, à ce nécessaires, pour besongner auxdits ouvrages; iceulx poursuivre, solliciter et haster en manière qu'ils puissent estre faicts ou plustot que faire se pourra. — Donné à Saint Germain en Laye le 21 apvril 1543.

Lettres patentes de Henri II, « données à Saint Germain en Laye, le 6[e] d'apvril 1546 », qui confirment la commission de Pierre Deshotels, de faire le devis et controlle et avoir la conduitte et regard sur ses bastimens.

« HENRY, par la grace de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, maistre Philbert de Lorme, notre architecte ordinaire, salut; pour ce que nous voulons scavoir et entendre comme le feu Roy, nostre très honoré seigneur et père, a esté servi en ses bastimens de Fontainebleau, Saint Germain en Laye, Villiers Cotterets, Yerre et le bois de Boullongne, à ceste cause, pour la bonne et entière confiance que nous avons de vostre personne et de vos sens suffisans, loyauté et grande expérience en l'art d'architecture, preud'homme et bonne diligence, nous avons par ces présentes commis et depputé, commis et députtons, par ces présentes, pour vous transporter sur les lieux des bastimens, dessus nommés, et icelluy appelez tels personnages expers que vous adviserez les faire visiter et toiser — et d'avantage, ayant par nous délibéré de faire réedifier et redresser une maison ou chateau au lieu de Saint Liger, en la forest de Montfort Lamaulry, nous voulons que le dessein ou pourtraict qu'en a esté ou sera fait et dressé, vous ayez à faire conclure et arrester avec lesdits maçons, charpentiers, et autres, que besoin sera, les prix et marchez qu'il conviendra faire — et sont

donné à Fontainebleau, le 3e d'avril 1548, après Pasques.

« HENRY — A nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, M. Philbert de Lorme, salut — par icelles lettres du 3 apvril, nous avons entendu et entendons le lieu de la Muette, près ledict lieu de Saint Germain en Laye, estre expressément comprins, lequel par inadvertance a esté obmis à coucher en ladicte commission — 29 janvier 1548 (1549).

« HENRY, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx conseillers, maistres Nicolas de Neufville, Sr de Villeroy et Philbert Babou, Sr de la Bourdaizière, salut; comme plusieurs ouvriers et artisans nous auroient remonstré qu'en vertu du pouvoir, à vous donné par feu nostre très honnoré Sr et père, que Dieu absolve, suivant les pris et marchez, faits avec eux, ils ayent fait plusieurs ouvrages de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, couverture, plomberie, serrurerie, vitrerie, pavement de grès et autres ouvrages de leurs mestiers, tant à Fontainebleau, Saint Germain en Laye, La Muette dudit lieu de Boullongne lès Paris, Villiers Costerets, lesquels, depuis le trespas de feu nostre dit père, avoient esté veus et visitez, partie par vous et partie par nostre amé et féal conseiller et architecteur ordinaire M. Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, en vertu du pouvoir à luy par nous donné — lesquels ouvrages ont esté trouvés bien et deuement

faits, (comme les maîtres des Comptes refusent de payer sur les acquits de Nicolas Picart, jusqu'à ce que les nouveaux titres de sa charge lui soient confirmés). Le roi ordonne que les mandemens soient expédiées « jusques au jour qu'avons donné la charge de nos bastimens à icelluy abbé d'Ivry — donné à Rouen le 11 d'octobre 1550. »

COMPTE DE Me NICOLAS PICART, DURANT NEUF ANNÉES TROIS QUARTIERS, COMMANCEZ LE PREMIER DE JANVIER 1540 ET FINIES LE DERNIER DE SEPTEMBRE 1550.

Recepte. — La somme de 523,154 liv. 19 s.

Despence. Maçonnerie à Fontainebleau. « A Gilles le Breton, Mr maçon, la somme de 117,415 liv. 11 s. 6 den., pour tous les ouvrages de maçonnerie et taille qu'il a faits de neuf, pour le Roy.

Charpenterie. 45,400 liv.

Couverture. 13,397 liv. 13 s.

Serrurerie. 16,005 liv. 9 s. 8 den.

Menuiserie. « A Francisque Seibecq, dit de Carpy, menuisier italien, la somme de 12,991 liv., pour les ouvrages de lambris de menuiserie qu'il a faits de neuf, pour le Roy, tant en la salle haulte du grand pavillon près l'étang, que aussy au pourtour des murs de la galerie, basse voulte et couverte en terrasse, estans contre ledit grand pavillon, sur ledit estang, le tout de bois de noyer et chesne — ainsy qu'il est plus à plain contenu et déclaré au marché, faict et passé cy devant avec ledit Francisque Seibecq, le 25 fév. 1541. »

Ouvrages de verrerie. « Aux vefve et heritiers feu Jehan Chastellin, maistre vitrier, Jean de la Hamée et Nicolas Beauvain, maistre vitrier, la somme de 4,409 liv. 15 s. 11 den.—pour tous les ouvrages de verrerie par eulx faits audit Fontainebleau. »

Plomberie. 14,395 liv.

Ouvrages de pavé. 4,776 liv.

Fontaine : « A Pierre et Jehan de Mestre, fontainier, la somme de 500 livres, à eux ordonnée, par messire Philibert de Lorme, abbé d'Ivry conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, commissaire député sur le faict de ses bastimens, pour les tuyaux de rabillage de la fontaine dudict Fontainebleau. »

Parties extraordinaires, ouvrages de peintures et dorures.

« A Noel Benemare, Philippe Poirrau et Louis du Brueil, paintres et doreurs, la somme de 2,547 liv. 17 s, 2 d., à eux ordonnée, par messieurs de Neufville, Sr de Villeroy et de Phibert Babou, Sr de la Bourdaizières, commissaires susdits, pour ouvrages de paintures, dorures, et estoffemens qu'ils ont fait de neuf aux poinçons, enhurures? enfestoneurs, clersvoyes et ès pendans de plomberie des pavillons, combles et édiffices dudit Fontainebleau.

« A Pierre Patin, et Guyon le Doulx, paintres, la somme de 781 liv. 12 s., à eux ordonnée, par lesdits commissaires, pour ouvrages de dorures et

estoffemens d'or fin, battu en feuille, du grand volume, par eux faits audit Fontainebleau, aux lambris de menuiserie tant de pourtour de la chambre du Roy et buffet, estans en icelle, que de la chambre de la Royne, jambages et manteau de cheminée d'icelle et aussy aux lambris de dessus la chambre de madame d'Estampes; assavoir est : les estoffemens et doreures de ladite chambre du Roy.

« A Anthoine Felix et Girard Josse, paintres, la somme de 452 liv. 17 s. 9 den., à eux ordonnée, par lesdits sieurs commissaires, pour ouvrages de painture et doreures et estoffemens qu'ils ont fait de neuf aux poinçons, espics et enfesteneurs et ouvrages de plomberie des pavillons estans à l'entour du jardin et bastimens dudit chateau.

« Aux vefves et héritiers de feu Noel Bellemare (plus haut Bennemare), maistre paintre, Philippe Poirrau et Louis du Brueil, paintres, la somme de 870 liv. 4 s. 11 den., à eux ordonnée, par ledit commissaire, pour ouvrages de painture et dorures faits aux ouvrages de plomberie faits auxdits édiffices et bastimens.

« A Guillaume du Couldray, orlogeur, la somme de 150 liv., à luy ordonnée, par messire Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, Geveton et de S[r] Berthelemy de Noyon, commissaire desdits bastimens, pour avoir servi et vacqué à l'entretènement et rabillage et conduitte des deux orloges, l'une estant au dessus du donjon de la chapelle du chateau et l'autre

au dessus d'une tour faisant l'un des coings des jardins de la Conciergerie.

« A Francisque de Primadicis, dit de Boullogne, paintre ordinaire du Roy, la somme de 1,000 liv., à luy deue, par lesdits S^r commissaires, pour les ouvrages de stucq et paintures à frais et doreures qu'il a faits et fait faire, pour le Roy, en son chateau de Fontainebleau.

« A Philippe Poirrau, Louis du Brueil, Anthoine Felix et Girard Josse, paintres, la somme de 600 liv., à eux ordonnée par lesdits commissaires, pour les ouvrages de painture, doreures et estoffemens faits aux poinçons et enfestoneures de la plomberie desdits édiffices.

« Somme toute. 6,402 liv. 12 s. 4 den. »

Autres parties extraordinaires. « A plusieurs ouvriers et nattiers, la somme de 4,278 liv. 8 s. 9 d. »

Autres parties extraordinaires. « A maistre Sebastian Serlio, architecteur du Roy, la somme de 96 liv. 12 s. 6 d., à luy ordonnée, par le Roy, pour semblable somme par luy payée pour achapt de peaux de cuir de Levant et autres pour servir audit Fontainebleau.

« A Anthoine Jacques, dit Grenoble, imager, pour avoir vacqué et nettoyé tous les ouvrages de stucq et tableaux à frez, tant de la chambre et salle du Roy et de la chambre de la Reyne que de la grande gallerie, et de la salle, et trois chambres des étuves, à raison de 15 liv. par mois.

« A Jean le Grand, dit Picart, paintre et doreur, pour avoir vacqué à estoffer à huille les appuyes et garde fols de feu, estans au longs et sur les petites galeries qui sont au dedans de la cour du donjon dudit chateau, à raison de 16 liv. par mois.

« A Claude Badouin, paintre, pour avoir vacqué aux patrons pour servir aux tapisseries dudit Fontainebleau, à raison de 20 liv. par mois.

« A Guillaume Couldray, orlogeur ordinaire du Roy, pour avoir vacqué au fait et conduitte des mouvements des figures des sept jours de la semaine, à raison de 20 liv. par mois.

« A Pierre Bontemps, imager, pour avoir vacqué à réparer la cire de l'une des pièces d'un des costés du pied dextre de la figure du Tibre, près à jetter en cuivre à la fonte, et besongné aux réparemens de la figure du Laocon et de l'un des bras de la figure d'Apollon, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean le Roux, dit Picart, imager, pour les mêmes ouvrages, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean de Chalons, imager, pour avoir vacqué à faire et parfaire une grande figure de la Foy, en bois de noyer, pour mettre et asseoir dessus l'admortissement de la lanterne de pierre de taille de grès, estans dessus la haulte chapelle du donjon dudit chasteau, à luy ordonnée la somme de 40 liv.

« A Pierre Bontemps, imager, pour avoir vacqué aux réparemens de la figure du Lacon et de ses deux enfans, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean le Roux dit Picart, imager, pour avoir vacqué à la figure de Vulcan en cuivre et ses dits deux enfans, à raison de 20 liv. par mois.

« A Anthoine Fantoze, paintre, pour ouvrages de paintures qu'il a faits et pour avoir vacqué aux patrons et pourtraits, en façon de grotesque, pour servir aux autres paintres, besongnans aux ouvrages de painture de la grande gallerie, estant en la grande bassecourt dudit chateau, à raison de 20 liv. par mois.

« A Luc Romain, paintre, pour avoir vacqué aux peintures de la grande gallerie, à raison de 20 liv. par mois.

« A Michel Rochetel, paintre, 20 liv. par mois.

« A Louis Bachot, paintre, 13 liv. par mois.

« A Jacques Regnoul, paintre, 12 liv. par mois.

« A Anthoine Chevalier, paintre, 12 liv. par mois.

« A Anthoine Caron, paintre, 14 liv. par mois.

« A Claude Martin, paintre, 12 liv. par mois.

« A François de Valance, paintre, 14 liv. par mois.

« A Simon des Costés, paintre, 12 liv. par mois.

« A Eloy le Meunier, paintre, 12 liv. par mois.

« A Jean Cornille, paintre, 14 liv. par mois.

« A Symon Cornille, paintre et doreur, 10 liv. par mois.

« A Laurens Regnauldin, imager, 20 liv. par mois.

« A Anthoine Jacques, imager, 15 liv. par mois.

« A Nicaize le jeune, imager, 12 liv. par mois.

« A Jean de Chalons, imager, 14 liv. par mois.

« A Louis Lerambert, imager, 16 liv. par mois.

« A Pasquier Bernard, imager, 12 liv. par mois.

« A Jean Cotillon, imager, 11 liv. par mois.

« A Pierre Loysonnier, imager, 13 liv. par mois.

« A Jacques Crocg, imager, 10 liv. par mois.

« A Jean Blanchard, imager, 13 liv. par mois.

« A Jean Challuau, imager, 17 liv. par mois.

« A Dominique Florentin, imager, 20 liv. par mois.

« A Jean Langlois, imager, 10 liv. par mois.

« A Pierre Guillemot, imager, 10 liv. par mois.

« A François Carmoy, imager, de 20 liv. par mois.

« A Imbert Julliot, imager, pour avoir vacqué aux réparemens et racoustremens des médalles, testes, et corps de marbre antique, puis naguères apportées de Rome, audit lieu de Fontainebleau, à raison de 17 liv. par mois.

« A Estienne Carmoy, imager, pour les mesmes ouvrages, à raison de 18 liv. par mois.

« A Pierre Bontemps, pour avoir vacqué, tant au réparement de la figure du Lacon en cuivre, qu'à mousler en cire les mousles pour jetter et fondre en cuivre les deux longues pièces de basse taille pour servir aux deux costés de revestement et ornement de la figure du Tybre, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean le Roux, dit Picart, imager, pour avoir

vacqué à assembler en la fonderie les moules de deux figures de satyres et au commancement de l'assemblage du mousle du grand cheval, aussy puis naguères apporté de Rome, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Lefebvre, chartier, la somme de 20 liv. 12 s. 6 d., pour avoir charié et amené, du port de Valuin audit lieu de Fontainebleau, 133 quesses, esquelles estoient toutes les médalles et figures de marbre antique et aussy plusieurs mousles et plastres, moulées à Rome sur autres figures antiques, que maistre Francisque Primadicis de Boullongne, paintre ordinaire du Roy, a esté quérir à Rome et fait amener audit Fontainebleau.

« A Michel Rochetel, paintre, pour avoir par luy fait douze tableaux de painture de coulleurs sur pappier, chacun de deux pieds et demy, et en chacun d'iceux paint la figure de l'un des apostres, qui sont les douze apostres de Nostre Seigneur, et une bordure aussy de painture, au pourtour de chacun tableau, pour servir de patrons à l'esmailleur de Lymoges, esmailleur pour le Roy, pour faire sur iceux patrons, douze tableaux d'esmail.

« A Jean le Roux, dit Picart, imager, pour avoir vacqué à jetter en plastre la figure d'un grand cheval sur les mousles, qui sont aussy de plastre, qui ont esté apportés de Rome audit Fontainebleau et à jetter aussy en plastre sur autres mousles, aussy

apportés de Rome à Fontainebleau, une grande figure et image de Nostre Dame de Pitié dedans la haulte chappelle du donjon dudit chasteau.

« A Mace Havre, imager, pour avoir vacqué aux ouvrages de la grande gallerie, 12 liv. par mois.

« A Jean de Bourges, imager, 20 liv. par mois.

« A Pierre Bouricart, imager, 7 liv. par mois.

« A Laurens Bioulle, imager, 10 liv. par mois.

« A Berthelemy Diminiato, paintre, 20 liv. par mois.

« A Anthoine Caron, paintre, 14 liv. par mois.

« A Claude Lambert, paintre, 12 liv. par mois.

« A Adrian Querard, paintre, 11 liv. par mois.

« A Cardin Raoulland, imager, 11 liv. par mois.

« A Guillaume Tranchelion, imager, 15 liv. par mois.

« A Guillaume Liger, imager, 18 liv. par mois.

« A Pierre Loisonnier, imager, 18 liv. par mois.

« A Luc Blanche, imager, 18 liv. par mois.

« A Jean Bourgeois, imager, 14 liv. par mois.

« A Thomas Lambry, imager, 12 liv. par mois.

« A Jean de Chalons, imager, 14 liv par mois.

« A Mathieu Mahier, imager, 14 liv. par mois.

« A Guillaume Bordier, imager, 15 liv. par mois.

« Aux dessus dits paintres pour avoir vacqué aux ornemens et enrichissemens des tableaux de la grande gallerie et aux autres ouvrages de painture, à la raison susdite pour les gages.

« A Jacques Arnoul, paintre, pour avoir vacqué ausdits ouvrages de painture et tableaux, 12 liv. par mois.

« A Fleureau Ubechux, paintre, 11 liv. par mois.

« A Jean le Roux, dit Picart, et Dominique Florentin, imagers, pour avoir fait vingt deux tableaux, façon de grotesques, dedans les compartimens faits de pierre cristalinnes, dedans lesquels il y a des masques faits de petits cailloux de diverses couleurs, aussy pour avoir fait la figure d'un chien, en façon de grotesque, de petits cailloux de diverses couleurs.

Autres parties extraordinares.

Menuiserie. « A plusieurs maistres menuisiers, la somme de 2,883 liv. 13 s.

Ouvrages de painture. « A Claude Badouyn, Lucas Romain, Charles Carmoy, Francisque Cachenemis et Jean Baptiste Baignequeval, paintres, pour avoir par eux vacqué, tant aux patrons de tapisserie que le Roy fait faire audit Fontainebleau, que aux ouvrages de paintures de ladite salle haulte du grand pavillon près l'estang et audit pavillon estans au coing du clos dudit estang, à raison de 20 liv., à chacun d'eux par mois, de l'ordonnance desdits commissaires.

« A Berthelemy Dyminiato, paintre, pour avoir vacqué esdits ouvrages, à raison de 20 liv. par mois.

« A Pierre Patin, paintre doreur, 16 liv. par mois.

« A Jean Pelletier, paintre, doreur et estoffeur, 7 liv. par mois.

« A Jean Nero, paintre doreur, 7 liv. par mois.

« A Denis Canet, paintre doreur, 6 liv. par mois.

« A Nicolas Betin, paintre doreur, 6 liv. par mois.

« A Hugues Lefebvre, paintre, 12 liv. par mois.

« A Jean Langevin, paintre, 10 liv. par mois.

« A Jean Bointet et Jean Dordon, jeunes paintres, à raison de 4 liv. par mois, à chacun d'eux.

« A Jean Pierre, paintre doreur, 10 liv. par mois.

« A Pierre Cardin, paintre, 7 liv. par mois.

« A Germain Musnier, paintre, 7 liv. par mois.

« A Michel Loigetel, paintre, 15 liv. par mois.

« A Pierre Sturbe, paintre, 13 liv. par mois.

« A Martin Feron, paintre, 13 liv. par mois.

« A Philippe Charles, paintre, 5 liv. par mois.

« A Hercules Lesart, paintre, 12 liv. par mois.

« A Facques Foulette, paintre, 10 liv. par mois.

« A Mathieu Le Roux, paintre, 12 liv. par mois.

« A Gervais Regnault, paintre, 10 liv. par mois.

« A Jean Vigny, paintre, 12 liv. par mois.

« A Jean Cotillon, paintre, 10 liv. par mois.

« A Philippe Barat, paintre, 10 liv. par mois.

« A Gilles Simon, paintre, 10 liv. par mois.

« A Jean Le Roux, imager, 20 liv. par mois.

« A François Carmoy, imager, 20 liv. par mois.

« A Pierre Bontemps, imager, 20 liv. par mois.

« A Dominique Florentin, paintre, 20 liv. par mois.

« A Mathurin Courtois, imager, 14 liv. par mois.

« A Augustin Le Gendre, imager, 14 liv. par mois.

« A Philippe Briare, imager, 16 liv. par mois.

« A Claude Grand Court, imager, 14 liv. par mois.

« A Pierre Blanchart, imager, 13 liv. par mois.

« A Imbert Julleau, imager, 14 liv. par mois.

« A Pierre Bernard, imager, 14 liv. par mois.

« A Christophe Courtois, imager, 14 liv. par mois.

« A Anthoine Jachet, imager, 14 liv. par mois.

« A Jean Bontemps, imager, 10 liv. par mois.

« A Louis Normant, imager, 15 liv. par mois.

« A Jean Cousin, imager, 14 liv. par mois.

« A plusieurs manouvriers, à raison de 3 s. par jour.

« A maistre Francisque Primadicis, dit de Boullongne, paintre ordinaire du Roy, à raison de 25 liv. par mois, pour avoir vacqué ès ouvrages de painture et stucq, tant en ladite salle du Roy, près sa chambre, que en la salle, chambre et estuves estans sous la grande gallerie dudit chateau.

« A Thomas Dorigny, paintre, à raison de 15 liv. par mois.

« A François Seguin, paintre, 5 liv. par mois.

« A Nicolas Hamelin, paintre, 6 liv. par mois.

« A Francisque de Mante, paintre, 15 liv. par mois.

« A Laurens Regnauldin, paintre imager, 20 liv. par mois.

« A Anthoine, Jacques et Hubert Juliot, imagers, à raison de 14 liv. à chacun d'eux par mois.

« A Jacques Fueillettes, paintre, 10 liv. par mois.

« A Louis Bachellier, paintre, 12 liv. par mois.

« A Lucas Romain, paintre, 10 liv. par mois.

« A Lienard Thiry, paintre, 20 liv. par mois.

« A Claude du Sangbourg (voir plus bas C. Luxembourg), paintre, 5 liv. par mois.

« A Louis Lerambert, imager, 15 liv. par mois.

« A Martin Bezart, imager, 12 liv. par mois.

« A Jean Duradon et Jean Butaye, jeunes paintres, 4 liv. pour chacun d'eux, par mois.

« A Martin Freslon et Pierre Sturbe, paintres, 13 livres pour chacun d'eux, par mois.

« A Jean Vaquet, paintre, 13 liv. par mois.

« A Hercules de Cerf, paintre, 12 liv. par mois.

« A Nicolas Hallain, paintre, 9 liv. par mois.

« A Jean Quesnay, paintre, 14 liv. par mois.

« A Claude Luxembourg, paintre doreur, pour avoir vacqué à dorer et estoffer ledit Hercules de marbre blanc, estans sur ledit piedestail au dessus dudit de ladite Fontaine.

« A Jacques Veignolles, paintre, et Francisque Rybon, fondeur, pour avoir vacqué à faire des mosles de plastre et terre pour servir à jetter en fonte les anticailles que l'on a amené de Rome, pour le Roy, à raison de 20 liv. pour chacun d'eux, par mois.

Audit Primadicis de Boullongne, pour avoir vacqué à la conduitte et fait desdits patrons et ouvrages de painture, piedestail et accoustrement dudit Her-

cules et coullonnes de grez, en façon de thermes, à mode antique, pour ledit peron de ladite fontaine, à raison de 25 liv. par mois.

« A Girard Michel, paintre, pour ouvrages de painture que le Roy a commandé estre faits, en la salle où souloit estre ledit portail et entrée dudit chateau, sous la voulte dudit grand pavillon, devant la chaussée dudit estang, à raison de 11 liv. par mois.

« A Jean Dieppe, paintre, 15 liv. par mois.

« A Thomas Dorigny, paintre, 15 liv. par mois.

« A Charles Dorigny, paintre, 20 liv. par mois.

« Audit Francisque Primadicis, la somme de 83 liv. 1 s. 5 d., pour plusieurs achapts de matières et pour plusieurs charretez de terre, prinses près le port de Balbin, pour servir à faire les mousles des figures de Vénus, la Sfinge, le Commode, et Cléopatre, apportez de Rome pour jetter en fonte.

« A Anthoine Morisseau, serrurier, la somme de 66 liv., pour ouvrages de serrurerie qu'il a faits pour servir aux imagers et paintres qui ont travaillé à faire les grandes coullonnes de pierre de taille de grez dur, à personnages, en façon de termes, à mode antique, pour servir à ayder et porter le peron sur lequel est le grand Hercules de marbre blanc, au dessus de la fontaine, estant en la première court dudit chasteau, comme pour servir à soustenir et entretenir les mousles pour la fonte des figures et choses antiques venues de

Rome, pour le Roy, en sondit chateau de Fontainebleau.

« A Jean Sanson, paintre, pour avoir vacqué, tant ès chambres des estuves, estans sous ladite grande gallerie, que aux frises de ladite gallerie sur ladite grande terrasse, à raison de 10 liv. par mois.

« A Jean Duradon, paintre doreur, pour les mêmes ouvrages, 4 liv. par mois.

« A Symon Chastenay, imager, 10 liv. par mois.

« A Germain Pillet, imager, 10 liv. par mois.

« A Jacques Pilet, imager, 10 liv. par mois.

« A Nicaise le jeune, imager, 10 liv. par mois.

« A Charles Colin, jeune paintre, 6 liv. par mois.

« Audit Primadicis, la somme de 50 liv. pour plusieurs frais qu'il a faits, et pour les mousles de la figure d'Apollo et de la figure de l'un des enfans de Cléon.

« A Estienne Cardon, maistre potier d'estaing, à raison de 40 liv., pour avoir par luy fournis 200 livres de fin estaing, fondus en lingots, pour servir à la fonte des figures et pièces, anciennement apportées de Rome, que le Roy veult estre jettez en cuivre.

« A Gombard Fresnon, paintre, pour avoir vacqué ausdits ouvrages de paintures, tant du cabinet du Roy, que chambre rouge des estuves estans sous la grande gallerie dudit chateau, à raison de 15 liv. par mois.

« A Guillaume Rondet, paintre, pour lesdits ouvrages, 16 liv. par mois.

« A Guillaume Garnier, paintre, 15 liv. par mois.

« A Pierre Harlin, paintre, 16 liv. par mois.

« A François Ribon, imager, 20 liv. par mois.

« A Michel Rogemont, paintre, 20 liv. par mois.

« A Jean de Saint Denis, imager, 10 liv. par mois.

« A Jean Gaillardon, imager, 15 liv. par mois.

« A Gaspard de la Val, imager, 18 liv. par mois.

« A Jean L'eslive, imager, 15 liv. par mois.

« A Pierre Joigneau, imager, 14 liv. par mois.

« A Anthoine du Chemin, paintre, 15 liv. par mois.

« A Guillaume du Vau, paintre, 15 liv. par mois.

« A Denis Mandereau, imager, 20 liv. par mois.

« A Jean du Tertre, paintre, 15 liv. par mois.

« A Pierre Beauchesne, maistre fondeur, pour avoir vacqué à la fonderie desdites figures antiques de Rome, et à la fonte, mis en œuvre, de la figure de Venus, à raison de 20 liv. par mois.

« Aux paintres et imagers, ci dessus nommez, pour ouvrages de painture qui ont vacqué et faites, tant en la salle haulte dudit grand pavillon, près l'estang, que aux tableaux pour le cabinet du Roy et en la chambre de madame d'Estampes, au pris susdit.

« A Benoist le Bouchet, pour avoir vacqué et jetté en fonte de cuivre lesdites figures et choses antiques, amenées de Rome audit Fontainebleau, à raison de 20 liv. par mois.

« A Guillaume Durant, fondeur, pour avoir vac-

qué aux réparement des figures d'Apollo et Venus, à raison de 12 liv. par mois.

« A Jean le Roux, imager, pour avoir vacqué à dresser et réparer les mousles de cire de l'une des figures des harpies ou sphinges et du Commode et autres mousles, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Challuau, imager, pour avoir vacqué au réparement de la figure de Venus, en cuivre, à raison de 17 liv. par mois.

Aux dessus dits paintres et imagers, pour avoir vacqué à réparer lesdits moules desdites figures et avoir aussy réparé, tant lesdites figures de Venus, Apollo, Commode, Cléopatre et à la façon du patron en bois d'une grande figure de Vulcain, pour servir à l'orloge que le Roy fait faire, pour mettre en sa chapelle, et au réparement des deux figures de sphinges, en cuivre fondues, que avoir vacqué ès ouvrages de painture et stucq et dorures de ladite chambre de madame d'Estampes et salle desdites estuves et lambris du cabinet du Roy, au mesme pris cy dessus dit.

« A Fremin Deschauffour, imager, pour avoir vacqué à parfaire une grande figure de Vulcain, en bois, pour servir à ladite orloge, à raison de 12 liv. par mois.

« A Pierre Loysonnier, imager, à raison de 15 liv. par mois.

Ausdits Deschauffour et Loysonnier, imagers, la somme de 210 livres, pour avoir par eux taillé, en

bois de noyer, sept figures, chacune de six pieds de hault, scavoir la figure d'Appollo, Luna, Mars, Mercure, Jupiter, Venus et Saturne, représentant les sept jours de la sepmaine, pour servir à ladite orloge.

« A Jean Picart, paintre doreur, pour avoir vacqué à dorer et estoffer, tant les lambris de menuiserie du cabinet du Roy, que aux tableaux de la salle des estuves estans sous la grande gallerie dudit chateau, à raison de 16 liv. par mois.

« A Cardin du Monstier, imager, pour avoir vacqué à nettoyer la figure de Cleopatra, naguères jettée en cuivre, en la fonderie des figures antiques amenées de Rome pour ledit chateau, à raison de 12 liv. par mois.

« A Laurens Regnauldin et Jean le Roux, imagers, pour avoir vacqué aux réparemens des figures de bronze antiques, fondues en la fonderie, audit lieu de Fontainebleau, et à reparer la cire du moulle du Lacon et de ses enfans, fondue en ladite fonderie, à raison de 20 liv. par mois, à chacun d'eux.

« A Anthoine Jacquet, dit Grenoble, imager, pour avoir vacqué èsdites figures et avoir fait deux modelles de terre, l'un pour le devant de la voulte du pavillon faisant le coing de la grande basse court, sur le jardin du clos de l'estang dudit lieu, et l'autre pour le portail de la chappelle qui sera faitte audit chateau sur la grande basse court.

« A Berthelemy Dyminiato et Germain Musnier, paintres, pour la façon de quatre tableaux qu'ils sont tenus faire sur les ouvrages de menuiserie des fermetures des aulmoires dudit cabinet du Roy, en chascun desquels quatre tableaux, ils sont tenus faire une grande figure et par bas une petite histoire de blanc et noir et autres enrichissemens, à raison de 32 liv., pour peine d'ouvriers de chascun desdits tableaux.

« A Laurens Regnauldin, Pierre Bontemps, Louis Lerambert, Guillaume Durant et Claude Luxembourg, imagers, pour avoir vacqué à réparer et mastiquer plusieurs branches et petites figures de corrail que le Roy a fait mettre dans ses cabinets, audit lieu de Fontainebleau, à raison de 12 liv. 10 s. par mois.

« A François et Jean Potier frères, paintres, pour avoir vacqué, sous la conduitte et charge de maistre Sebastien Serlio, architecteur du Roy, aux ouvrages de painture de deux petits huissets de menuiserie d'une petite aulmoire du cabinet du Roy.

Audit Germain Musnier, paintre, pour ouvrages de painture de deux huissets de menuiserie pour le cabinet du Roy, à l'un desquels il y a une figure de tempérance, et à l'autre une figure de tempérance (*sic*) et autres enrichissemens de blanc et noir, à raison de 32 liv. pour la painture desdits huissets.

« A Michel Rogetel, paintre, pour avoir par luy

faits les ouvrages de painture de deux autres huissets de menuiserie des aulmoires dudit cabinet, de coulleurs à huille en l'un desquels huissets est la figure de Justice et en autre la figure d'un Roy qui se fait tirer d'un œil et autres enrichissemens, à ladite raison de 32 liv. pour la painture de chacun desdits huissets.

« A Berthelemy Dyminiato, paintre, pour ouvrages de painture de deux autres huissets des aulmoires dudit cabinet du Roy, de couleur à huille, en l'un desquels il y a la figure de Force et en l'autre la figure de Cesar et autres enrichissemens, à ladite raison de 32 liv. pour les ouvrages de painture de chacun desdits huissets.

« Audit Badouyn, paintre, pour avoir vacqué aux mousles de la figure du Tibre, en la fonderie des figures antiques, audit lieu de Fontainebleau, à raison de 30 liv. par mois.

« A Baptiste Baignecaval, paintre, la somme de 64 liv. pour les ouvrages de painture à huille de deux huissets servans à la fermeture de l'une des aulmoires dudit cabinet, en l'un desquels huissets est la figure représentant le duc Ulizes grec et autres enrichissemens et en l'autre huisset est la figure d'une femme représentant la vertu de prudence et autres enrichissemens.

« Audit Badouyn, paintre, pour avoir vacqué, tant à la façon des patrons des tapisseries, que à la façon et painture d'un tableau à frais, en façon de

tapisserie, contre la muraille, en la salle des poisles, au grand pavillon près l'estang dudit lieu, à raison de 20 liv. par mois.

« A Pierre Bontemps, imager, pour avoir vacqué à rabiller la figure de Vulcain, faitte pour sonner les heures dudit grand orloge, que à la façon et réparement du mousle de cire pour l'un des bras de la figure d'Appollo, à raison de 20 liv. par mois.

« A Jean Picart, doreur, pour l'enrichissement d'un grand tableau à frais, estant en ladite salle des poisles, entre les deux grands tableaux qui sont en façon de tapisserie, à raison de 16 liv. par mois.

« Audit Badouin, paintre, pour avoir vacqué à faire des patrons, sur grand papier, suivant certains tableaux estans en la grande gallerie dudit lieu, pour servir de patrons à ladite tapisserie, à la raison de 20 liv. par mois.

« A Francisque Primadicis de Boullongne, pour avoir vacqué en la façon du mousle en stuc d'une grande figure de femme qui sera fondue en cuivre pour mettre sur l'une des portes dudit chateau.

Ouvrages des tapisseries. « A Jean le Bries, tapissier de haulte lisse, pour avoir vacqué èsdits ouvrages de tapisserie de haulte lisse, suivant les patrons et ouvrages de stucq et painture de la grande gallerie dudit chateau de Fontainebleau, à raison de 12 liv. 10 s. par mois.

« A Jean Desbouts, tapissier de haulte lisse, 12 liv. 10 s. par mois.

« A Pierre Philbert, tapissier de haulte lisse, 12 liv. 10 s. par mois.

« A Pasquier Mailly, tapissier de haulte lisse, 12 liv. par mois.

« A Jean Texier, tapissier de haulte lisse, 10 liv. par mois.

« A Pierre Blassay, tapissier de haulte lisse, 10 liv. par mois.

« A Pierre de Bries, tapissier de haulte lice, 15 liv. par mois.

« A Salomon et Pierre de Herbaines, frères, maistres tapissiers, ayant la garde des tapisseries du Roy du chateau de Fontainebleau, la somme de 240 liv. pour leurs gages de une année, à cause de leur dite charge.

« A Jean Marchay, tapissier de haulte lisse, à raison de 13 liv. par mois.

« A Nicolas Eustace, tapissier de haulte lice, à raison de 12 liv. par mois.

« A Nicolas Gaillard, tapissier de haulte lice, à raison de 12 liv. par mois.

« A Louis du Rocher, tapissier de haulte lice, à raison de 12 liv. 10 s. par mois.

« A Claude le Pelletier, tapissier de haulte lice, à raison de 12 liv. 10 s. par mois.

« A Jean Gouyn, tapissier de haulte lisse, pour avoir vacqué à recouldre et regarnir les tapisseries qui estoient gastées, assavoir une chambre de tapisserie de l'histoire de purgatoire d'amours, con-

tenant huit pièces. Une autre chambre de tapisserie du romant de la Roze contenant cinq pièces. Une autre chambre de tapisserie de l'histoire de Jules Cesar, aussy contenant cinq pièces. Une autre chambre de tapisserie de l'histoire de Gédéon, contenant onze pièces. Quatre grandes pièces de l'histoire d'Alexandre, à raison de 10 liv. par mois. Somme toute, 10,851 liv. 16 s. 9 d.

Somme toute des parties extraordinaires à Fontainebleau, 92,443 liv. 16 s.

« Gages et entertennement de Bastiannel Serlio, paintre et architecteur du pays de Boullongne la grace, retenu par le Roy, audit Fontainebleau, aux gages de 400 liv. par an.»

Autres parties comptables. « A Pierre Girard, à présent maître maçon, la somme de 4,646 liv. 9 s. pour matières et pierres de taille de liais de la carrière des champs de Nostre Dame des Champs lez Paris et autres matières pour le parachèvement de la grande salle neufve du bal du chateau de Fontainebleau.

« Somme totale de la despence de ce compte, 448,723 liv. 3 s.

« Gilles le Breton, maistre maçon des bastimens du Roy à Fontainebleau, confesse avoir fait marché — de faire tous les ouvrages de maconnerie et taille qu'il convient faire pour le rechangement du grand escallier dudict chasteau et autres ouvrages contenus et déclarés au dernier cy devant escript,

et ce outre le contenu et marché fait avec lui, pour raison dudit grand escallier et de la chappelle dudit chateau, daté du samedy 5 d'aoust 1531 et pour ce faire sera tenu ledit Breton, faire toutes les démolissions et rétablissements qu'il conviendra pour ce faire, desquelles démolitions il remettra en œuvre tout ce qui pourra servir ausdits ouvrages et le reste il sera tenu serrer et mettre en tas, en la court dudit chateau, au profit du roy, — moyennant et parmy le pris et somme de 1,800 liv. — Fait et passé multiple, le jeudy 10 de mars 1540.

« De l'ordonnance de noble personne maistre Philbert de Lorme, abbe d'Ivry, de Saint Barthelemy de Noyon et de Geveton, conseiller, ausmonier ordinaire du Roy, architecte dudict sire, commissaire ordonné et député sur le fait de ses bastiments et édiffices de Fontainebleau, nous Charles Baillard, maistre maçon de monseigneur le connestable, Guillaume Chalon et Jean Chaponnet maistres maçons à Paris et Jean François, aussy maçon, demeurant à Melun, après serment par nous fait par devant ledit commissaire — — avons visité les ouvrages de maconnerie et taille de l'édiffice, fait de neuf audit Fontainebleau, auquel il y a deux chappelles, l'une basse et l'autre haulte, et aussi le grand escalier fait de neuf audit chasteau par maistre Gilles le Breton, maistre des œuvres de maçonnerie du Roy —

« Lettres patentes qui commettent Nicolas Picart à faire les payements des bastiments par les ordon-

nances et mandemens de Mᵉ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, de Saint Berthelemy lès Noyon et commissaire ordonné par ledit sieur sur le fait de sesdits batimens. Donné à Paris le 22 novembre 1554.

« Lettres patentes qui commettent à la charge de tresorier des bastimens Bertrand Picard, neveu de Nicolas Picart et à sa requeste. Donné à Blois le 11ᵉ de janvier 1555. »

COMPTE DERNIER DE Mʳ NICOLAS PICART, NOTAIRE ET SECRÉTAIRE DU ROY DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE, COMMANCÉE LE 1ᵉʳ DE JANVIER 1554 (1555) ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1555.

Recepte. La somme de 36,160 liv.

Despence de ce compte. Fontainebleau.

Maçonnerie. « A Pierre Girard, dit Castors, maistre maçon, la somme de 3,800 liv., à luy ordonnée par maistre Philbert de Lorme, abbé d'Ivry. »

Charpenterie. 939 liv.

Couverture. 590 liv.

Menuiserie. 2,350 liv.

Serrurerie. 600 liv.

Vitrerie. 150 liv.

Parties extraordinaires. 1111 liv. 13 s. Somme toute de la despence faite, 9,540 liv. 13 s.

« *Compte particulier de Jacques Michel,* auquel le Roy nostre sire, par ses lettres patentes, données à Blois le 13ᵉ jour de febvrier, l'an 1555, vériffiées et entherinées par messieurs des comptes et trésor-

riers de France et de l'épargne, les 18 et 20e jour de mars, ensuivant, ou dit an, et 13e jour de may, aussy ensuivant, 1556, donne et octroye l'office de trésorier, clerc et payeur de ses œuvres et bastimens des ville, prévosté et viconté de Paris, chateau du Louvre, les Tournelles, la bastille Saint Anthoine, palais, chambres des comptes généraux de la justice, le Trésor, maison de Nesle, Petit et Grand Chastelet, bois de Vincennes — que naguères souloit tenir et exercer feu maistre Jean Gelée, dernier paisible possesseur d'icelluy, vaccant par son trespas, pour ledit office avoir et tenir et doresnavant exercer par ledit Michel — Des receptes et despences faittes par ledit Michel, à cause des sommes et deniers à luy ordonnés pour le fait du bastiment et construction d'un grand corps d'hostel, que le Roy fait construire et édiffier en son chateau du Louvre, au lieu où estoit la grande salle basse, depuis le 13 de febvrier, 1555, jusque au 23 mars 1556 que ledit Michel a esté de vie à trespas.

« *Recepte* : la somme de 36,000 liv.

« *Despence.* Deniers payés par ledit Michel.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, ayant la charge du bastiment du chasteau du Louvre, par l'ordonnance du Sr de Clagny sur les ouvrages de maçonnerie, par eux faits, la somme de 19,000 liv.

Charpenterie. 3,500 liv.

Menuiserie. « A Francisque Seibecq, dit de Car-

py, maistre menuisier, à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny pour ouvrages de menuiserie, par luy faits, la somme de 3,100 liv.

Serrurerie. 500 liv.

Plomberie. 2,800 liv.

Sculpture. « A maistre Jean Goujon, sculpteur en pierres, pour le Roy, à luy ordonné par ledit sieur de Claigny, pour ouvrages de sculpture par lui faits la somme de 560 liv.

Painture. « A Louis le Brueil, maistre paintre, à luy ordonné pour ouvrages de peintures et dorures, la somme de 330 liv.

Achapts de marbres. « A Dominique Berthin, controlleur et superintendant des devis, édiffices et réparations du palais, à Tholose[1], à lui ordonné, par ledit sieur de Claigny, sur la fourniture de quantité de marbres mixte, de toutes les sortes de coulleurs, qu'il poura recouvrer et faire amener en cette ville de Paris, au port du guichet du Louvre, la somme de 2,233 liv.

Achapts et ouvrages de nattes. « A Estienne Guncquebeuf, maistre nattier, à luy ordonné par ledit Sr de Claigny, la somme de 97 liv. 7 s. 2 d.[2]

---

1. Je lis ainsi ce nom écrit en abrégé avec un barre sur le mot : Thole.

2. Je ne reproduirai plus cet article qui se répète souvent ainsi et sans plus de détails. Je trouve dans un compte de Menus Plaisirs de François I, pour l'année 1530, ce passage : « A Jehan Crossu natier demourant à Paris la somme de deux cens treize livres six sols tournois, à luy ordonnée, par ledict seigneur, pour son payement des nattes qui s'ensuyvent qu'il a mises et fournies, de l'ordonnance et commandement dudict seigneur, en son chastel de Fontainebleau, ainsi qu'il s'ensuyt; c'est assavoir : pour sept vingt treize toises de nathez attachées et mises à deux chambres et deux gardes robes du logeys de monseigneur d'Angoulesme, à raison de neuf sols tournois

Estat et entretenement du Sr de Clagny. « Pour sa charge et commission de la somme de 1400 liv.; pour 14 mois, qui est à raison de 1200 liv. par an.

« Somme toute de la despence de ce compte, 33,869 liv. 10 s. 10 den.

J'introduirai ici, quoiqu'elles soient d'une date plus ancienne, des lettres patentes qui se rapportent à Pierre Lescot et à ce compte. Je n'en donne qu'un extrait, je les publierai intégralement dans mon histoire du Louvre et des Tuilleries :

« LETTRES PATENTES. FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Roy de France, à nostre cher et bien aimé Pierre Lescot, seigneur de Claigny, salut et dilection : Pour ce que nous avons délibéré de faire bastir et construire, en nostre chastel du Louvre, et autres lieux et endroits de nostre ville de Paris, aucuns édiffices, mesmes audit chastelet du Louvre, un grand corps d'hostel, au lieu où est de présent la grande salle, dont nous avons fait faire les desseins et ordonnances par vous, duquel nous avons advisé d'en bailler la totale charge, conduicte et superintendence, à cette cause soit besoin vous faire expédier vos lettres de povoir, en tel cas requises. Pour ces causes, confians à plain de vostre personne et de vos sens, suffisance, loyauté, preudhomme et

---

la toise. 68 liv. 17 s. Pour 241 toises et demye cousues et atachées, qu'il a faicts mener, jusques audict Fontainebleau, lesquelles y sont demourées, pour la grande gallerie dudict lieu 108 liv. 9 s. Pour 80 autres toises, non cousues, qu'il a pareillement faict conduire et mener audit Fontainebleau, servant pour les fenestres de ladite grande gallerie — le 1er janvier 1529 (1530). Voir le IVe volume : Mélanges.

bonne expérience au fait d'architecture, et grande diligence, et aussy que nous avons amplement déclaré nostre vouloir et intention, sur le fait desdits bastimens, au moyen de quoy scaurez autant bien que nul autre conduire et vous acquitter de ladite charge, à nostre grez et contentement, vous avons commis et députté, et vous avons donné et donnons plain puissance, authorité, charge et mandement espécial, par ces présentes, de ordonner du fait desdits bastimens et édiffices que nous avons ordonné estre faits, en nostre chastel du Louvre, et autres que pouvons faire construire, cy après, en nostre ville de Paris. En faire construire et arrester les pris et marchez avec les maistres maçons, charpentiers, tailleurs, menuisier, victriers et tous autres artisans et gens de mestier que requis en sera, pour les ouvrages qu'il y conviendra faire — aussy de ordonner les frais desdits bastimens — iceux frais faire payer aux personnes et à mesure qu'ils ont gaigné et desservy, par celuy, ou ceux qui sont, ou y seront, par nous, commis à faire les payements desdits édiffices — Donné, à Fontainebleau, le 2e jour d'aoust, l'an de grace 1546.

« Lettres patentes qui confirment sa charge « pour le parachevement du Louvre » donné à Saint Germain en Laye le 14 avril 1547.

« Lettres patentes par lesquelles le Roy confirme celles du 14 avril 1547, par cette raison : «que ayant depuis trouvé que, pour grande commodité et ai-

sance dudit batiment, il estoit besoin de le parachever autrement et pour cet effet faire quelque démolition de ce qui estoit jà fait et ce suivant un nouvel devis et dessein que vous (P. Lescot) en avez fait dresser, par nos commandemens, que voullons estre suivi. » Donné à Paris le 10[e] juillet 1549.

« LETTRES PATENTES qui fixent ses appointemens. Donné à Bloys le 17[e] febvrier 1550.

« LETTRES PATENTES par lesquelles Symon Goille est nommé trésorier alternatif des bastimens du roi. Donné à Paris le 5[e] d'octobre 1556.

« LETTRES PATENTES par lesquelles M[e] Guillaume Challoy, M[e] juré de maçonnerie, est chargé de l'office de maistre général des œuvres de maçonnerie de France, en l'absence de M[e] Jean de Lorme auparavant pourvu dudit Estat. Donné à Saint Germain en Laye le 24[e] de febvrier 1552.

« LETTRES PATENTES, en forme d'édit, qui érigent en titre d'office la charge de trésorier des bastimens. Donné à Blois au mois de janvier 1555.

« LETTRES PATENTES qui ajoutent à cet office la charge « du payement des réparations et bastimens que nous faisons faire, tant en notre chateau du bois de Vincennes, que en nostre hostel des Tournelles de nostre ville de Paris, Saint Léger près Montfort Lamaulry et de la sépulture de nostre très honoré seigneur et père le Roy dernier décédé. Donné à Fontainebleau, au mois de juin 1556. »

COMPTE PREMIER DE MAISTRE BERTRAND LE PICART TRÉSORIER DES ÉDIFFICES ET RÉPARATIONS DE FONTAINEBLEAU — BOULONGNE LÈS PARIS, VILLIERS COSTERETS, SAINCT GERMAIN EN LAYE, LA MUETTE EN LA FOREST DUDICT SAINT GERMAIN, BOIS DE VINCENNES, LES TOURNELLES A PARIS, ... DUDIT LIEU DU TOMBEAU DE LA SÉPULTURE DU FEU ROY FRANÇOIS ET AUTRES ÉDIFFICES ET BASTIMENS DUDIT ROY, ESTANT A VINGT LIEUES A LA RONDE DE PARIS, DURANT UNE ANNÉE ENTIERE, FINIE LE DERNIER DÉCEMBRE 1556.

« *Recepte.* La somme de 51,900 liv.

« *Despence.* Bastiment de Fontainebleau.

Maçonnerie. « A Pierre Girard, dit Castres, et Anthoine de Grenoble, maistres maçons, la somme de 8,850 liv., à eux ordonnée, par Mᵉ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry et commissaire ordonné par le Roy sur le fait de ses bastimens, pour tous les ouvrages de maçonnerie et taille par eux faits à Fontainebleau. »

Charpenterie. 2,200 liv.

Couverture. 1,444 liv. 6 s.

Menuiserie. « A Ambroise Perret et Jacques Chanterel, tailleurs en menuiserie, la somme de 1,300 livres, à eux ordonnée, par ledit sieur de Lorme, pour les ouvrages qu'ils ont entrepris faire, pour le lambris du cabinet du Roy, au chateau de Fontainebleau, suivant le marché qu'ils ont fait avec ledit de Lorme.

« A Riolle Richault, Gilles Bauge, Nicolas Broulle

et Francisque Seibecq dit de Carpy, maistres menuisiers, la somme de 2,069 liv. pour ouvrages de menuiserie.

Serrurerie. 1080 liv.

Verrerie. « A Nicolas Beauvain, maistre vitrier, la somme de 764 liv. 1 s. 2 d., pour ouvrages de verrerie, par luy faits, audit chateau de Fontainebleau.

Parties extraordinaires.

« A Pierre Bontemps, la somme de 50 liv., pour ouvrages de sculpture et scoudre, qu'il a faits en la cheminée, en la chambre du Roy, nommé la chambre du Poille, audit Fontainebleau.

« Audit Bontemps, la somme de 99 liv. pour avoir fait, et parfait, un carré en marbre blanc, de neuf pieds de long et 18 pieds un poulce moins de large, auquel carré est taillé et insculpté, de basse taille, la dévise des quatre temps de l'année, pour mettre en la cheminée de la chambre que l'on fait de neuf pour le Roy, en son chateau de Fontainebleau.

« Guillaume Rondel, maistre paintre à Paris, confesse avoir fait marché et convenu, à messire Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller, ausmosnier ordinaire et architecte du Roy, commissaire député sur le fait de ses édiffices et bastimens, de peindre et dorer d'or fin, la grande cheminée de la salle du bal de Fontainebleau et estoffer d'or fin les

molleures et enrichissemens, taillez à ladite cheminée ès lieux plus nécessaires et convenables, selon le devis et dessein qui dit luy avoir esté fait monstre, par ledit architecte, fournir, quérir et livrer par ledit Rondel à ses despens, toutes les coulleurs, or et autres matières, à ce nécessaires, et y besongner sans y discontinuer, à la plus grande diligence que faire se pourra, et le tout faire et parfaire bien et duement, comme il appartient audit de paintres et ouvriers, à ce connoissans, cette promesse et marché, moyennant et parmi le pris et somme de 140 liv., pour tout ce que dit est, — le luudy 16e de mars 1555.

« A Jean Chrestien, tailleur d'images, la somme de 50 liv., pour les ouvrages et restablissemens de painture, par luy faits, en l'une des chambres des estuves dudit Fontainebleau.

« A Jean Cotillon et Jean Mathieu, imagers, la somme de 29 liv. 2 s. pour avoir vacqué plusieurs journées aux ouvrages de stucq qui estoient rompus en plusieurs chambres dudit lieu, à raison de 8 s. par jour.

« A Nicolas l'abbé, paintre, la somme de 12 liv. pour un tableau qu'il a cy devant fait, pour mettre en la cheminée de la chambre du Roy, estant au pavillon sur l'estang dudit Fontainebleau.

« *Somme toute des parties extraordinaires.*—2,351 liv. 19 s. 7 d.

« *Somme toute de la despence faitte à Fontainebleaa*. 20,250 liv. 2s. 9d. »

Autres parties payées pour la construction de la sepulture du feu Roy François décédé. [1]

« A Jacques Chanterel, la somme de 60 liv., à luy ordonnée, par ledit sieur de Lorme, pour les ouvrages de taille, qu'il a faits en pierres de marbre, pour les enrichissemens de la corniche du tombeau de la sépulture dudit feu Roy François.

« A Bastien Galles, Pierre Bigoigne, et Jean de Bourges, la somme de 68 liv. 6 s. 4 d. pour ouvrages de taille par eux faits à ladite sépulture.

« A Pierre Bontemps, maistre sculpteur, la somme de 135 liv., pour auoir fait une statue de bois, de sept pieds de hault, à la figure dudit feu Roy François et icelle apposée à l'un des pilliers de la grande salle du palais.

« Audit Bontemps, la somme de 115 liv., pour ouvrages de maçonnerie et taille de sculpture en marbre par luy faits de neuf, au sépulcre, en forme de stilobastre de marbre, fait de neuf dedans le cœur et l'église de la Blaye des hautes bruyères, où est le cœur de feu Roy Françoys.

« A luy encore, la somme de 230 liv., pour ouvrages de taille, en pierres de marbre et basse taille, au pourtour de la frise où est insculpé la journée de

---

1. Pour beaucoup d'autres détails sur les tombeaux des Valois, y compris celui du roi Louis XII, duc d'Orléans, ordonné par François I, voir le volume II, que j'ai consacré à la sculpture.

Cerizolles et des figures de feux messeigneurs le daulphin, duc d'Orléans, pour mettre et servir au tumbeau et suivant le marché passé avec luy par lesdits commissaires.

« Ambroise Perret et Jacques Chanterel, tailleurs en marbre, confessent avoir fait marché et convenant à noble et discrette personne messire Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller, ausmonier ordinaire et architecte du Roy, commissaire ordonné et député sur le fait de ses bastiments et édiffices, à ce présent, de faire et parfaire bien et duement pour la sépulture de feu Roy François, que Dieu absolve, les ouvrages qui ensuivent :

« C'est assavoir : pour achever les seize pilastres, depuis la haulteur de dessus de l'impost jusques au dessous de l'arquitrave, qui ont de haulteur deux pieds neuf pouces et demy.

« Item, faire, dedans ladite haulteur de deux pieds neuf poulces et demy, huit épitaphes entre les pilastres, taillés de moulures et enrichis, et dessus lesdits épitaphes une corniche enrichie, comme leur sera monstré par ledit sieur architecte.

« Item, enrichir l'impost du pourtour de ladite sépulture.

« Item, faire les deux grands arceaux, taillez de moulures, tout à l'entour, et enrichir lesdites moulures et dessous desdits arceaux, taillés de compartitions.

« Item, faire les deux platsfonds, pour couvrir les deux allées d'icelle sépulture qui ont de lon-

gueur cinq pieds et demy, sur la largeur de deux pieds un poulce et un tiers de poulce et y faire tailler des enrichissemens comme leur sera monstré par ledit architecte.

« Item, faire la voulte en berceau qui couvrira les gisans, laquelle aura neuf pieds, sept poulces de rotondité, et de longueur treize pieds et demy, et y faire tailler des compartitions, et à l'entour des dites compartitions des moulures enrichies et au dedans dudit berceau y faire des histoires comme leur sera dit et monstré par ledit architecte.

« Item, faire cinq coulonnes de la haulteur et grosseur des autres, par cy devant faittes, estryées de la mesme mesure. Item, faire la frise du pourtour de ladite sépulture de marbre noir qui sera enchassée dedans telle autre pierre qui sera baillée.

« Item, faire de marbre l'aire de dessous, apposer les gisans et faire le dessus de pierre de liais.

« Item, fault enrichir l'arcquitrave du pourtour de ladite sépulture.

« Item, faire deux grands épitaphes sur les deux arceaux des deux bouts qui contiendront en haulteur depuis le dessous de l'arcquitrave jusques au dantille de la grande corniche et y faire tailler des moulures enrichies comme il sera ordonné par ledit architecte.

« Item, faire débiter et cier les marbres pour les dessus dits ouvrages et fournir de tout outils, comme cies, poinsons, sizeaulx, masserolles, trampane, et

forges desdits outils. Et tout lesdits Perret et Chanterel promettent, l'un d'eux seul et pour le tout, sans division ny discution, faire faire pour le Roy, à la plus grande diligence que faire se pourra, tous les ouvrages susdits, bien et duement, comme dit est, selon l'ordonnance qui leur en sera baillée par ledit abbé d'Ivry. Iceux ouvrages faire mener et conduire de cette ville de Paris jusques à Saint Denis en France, sitost qu'ils seront faits et iceulx asseoir et poser en leurs places, bien et duement, fournir d'échaffaux, engins, chables et tout autres choses à ce nécessaires, excepté la pierre de marbre, pierre de liais et autres matières à ce nécessaires, qui leur seront baillées et délivrées pour ce faire. Ce marché fait, moyennant la somme de 2,700 liv., que pour ce en sera baillée et payée par le tresorier des bastimens du Roy, renonçant au bénéfice de division et de discution, comme pour les propres affaires du Roy; fait et passé l'an 1555, le 28e de febvrier.

« A Guillaume Rondet, paintre, la somme de 76 liv. pour les ouvrages qu'il avait faits pour dorer et estoffer l'effigie dudit feu Roy François et servir de devises de sallemandres et F, le tout d'or fin, nouvellement érigé en l'un des pilliers du pallais.

« A plusieurs voicturiers, pour plusieurs pièces de marbre qu'ils ont amené et conduit pour la construction de ladite sépulture, la somme de 429 liv. 10 s. 2 d.

« Somme pour ladite sépulture du Roy François dernier décédé, 2,814 liv. 16 s. 10 d.

Autres parties payées par les ordonnances dudit de Lorme pour quelques menues réparations du chateau du Louvre.

Maçonnerie. « A Anthoine Perrault, maistre maçon, la somme de 36 liv. »

Ouvrages de nattes. « A Nicolas des Loges, nattier, la somme de 106 livres 10 s. 6 d., pour ouvrages de nattes par luy faits audit chateau du Louvre.

Somme totale de la despence de ce compte, 49,327 liv. 17 s. 6 den.

Lettres patentes du 7 avril, 1556 : Jean Durant est nommé « Trésorier clerc et payeur des œuvres du Roy, édiffices et bastimens, réparations et entretennement d'iceulx, ponts, chaussées, chemins, pavés et autres lieux dependans du domaine dudit Seigneur, ès villes, prevosté et viconté de Paris. — « Les pouvoirs donnés par le roy à messire Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbé de Clermont, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy d'avoir le regard et superintendance et ordonnes des frais nécessaires pour la continuation et parachevement du bastiment neuf, que ledit seigneur fait de présent faire en son chasteau du Louvre, sont transcriptes et rendues au compte des prédécesseurs de ce présent comptable (c'est-à-dire que ces pouvoirs restent les mêmes). »

PREMIER COMPTE DE JEAN DURANT PRÉSENT TRÉSORIER, COMMENCANT LE 7 APVRIL 1556 AVANT PASQUES ET FINISSANT LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1557.

Recette. Somme totale, 43,587 liv. 17 s.

Despence de ce présent compte. Le chasteau du Louvre.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, la somme de 10,800 liv. à eux ordonnée par messire Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbé de Clermont, conseiller et ausmonier ordinaire du Roy, pour ouvrages de maçonnerie, par eux faits au bastiment neuf du Louvre. »

Sculpture. « A M. Jean Goujon, sculpteur, la somme de 631 liv. à luy ordonnée, par ledit sieur de Clagny, pour ouvrages de sculpture par luy faits audit chateau du Louvre. »

Charpenterie, 3,150 liv.

Serrurerie, 620 liv.

Plomberie, 1,400 liv.

Peinture. « A Louis le Breuil, paintre, la somme de 150 liv. pour ouvrages de son art, par luy faits audit bastiment du Louvre. »

Menuiserie. « A Raoulland Maillart, Riolle Richault et Francisque Seibecq, maistres menuisiers, pour ouvrages de menuiserie par luy faits audit chasteau du Louvre, la somme de 2,136 liv. »

Vitrerie, 500 liv.

Ameublemens, la somme de 305 liv. 15 s.

Estats et entertenements du seigneur de Clagny, la somme de 1,000 liv. pour dix mois, à raison de 1,200 liv. par an.

« Autre despense faitte par ledit Durant, tant pour le payement des gages et entertennement, nourriture et despence de bouche d'un maistre menuisier, six compagnons dudit mestier, un compagnon serrurier et un truchement, tous suisses, qui ont tous besongné pour le Roy en l'hostel de Reins à Paris, et pour achapt de bois pour lesdits ouvrages, à eux ordonnés par le Roy, la somme de 3,149 liv. 2 s. 10 d. »

(Cet article s'explique par le suivant.)

« Estat de la despence que le Roy veult et entend estre fait et continué doresnavant, par chacun mois, à commancer au premier jour du mois de juin prochain, pour l'entretennement et nouriture d'un maistre menuisier, six compagnons dudit mestier, d'un serrurier et d'un truchement suisse, lesquels ledit seigneur a, dès le mois de décembre dernier (1555), fait venir dudit pays de Suisse en la ville de Paris, pour y besongner de leur mestier suivant ce qui sera advisé et leur sera ordonné par monsieur l'abbé d'Ivry pour les maisons et bastimens d'icelluy seigneur.

« Autre despence, faite par ledit Durant, par les ordonnances de messieurs les trésoriers de France, pour les réparations nécessaires estre faittes en plusieurs pallais, chasteaux, maisons, ponts et autres

lieux royaux des villes, prévosté et vicomté de Paris.»

Palais royal de Paris. Vitrerie. « A Jean de la Hamée, maistre vitrier, la somme de 230 liv.

« A François Perrier, maistre peintre, la somme de 20 liv., ordonnée par messieurs les trésoriers de France, pour avoir doré de fin et estoffé dix rozes et filatrières, faittes de neuf, au lieu de dix autres et avoir redoré et restoffé les autres roses filastrières, jasprures, tableaux et culs de lampes de la grande chambre du plaidoié du pallais à Paris. Somme toute de la despence du Pallais Royal, 544 liv. 4 s. 6 den. »

Viel bastiment du Louvre. « A Jean de la Hamée, vitrier, pour ouvrages de vitrerie, par luy faits, en la chambre du Roy, où est logé monsieur le Cardinal de Lorraine, quatre armoiries du Roy et de la Royne et une armoirie de monseigneur le Dauphin et plusieurs pièces de voires peintes, en façon d'antique, au cabinet, à luy ordonnée par messieurs les trésoriers de France, la somme de 311 liv. 2 d.»

L'Hostel de Bourbon. « A Jean de la Hamée, maistre vitrier, la somme de 9 liv. 3 s. pour avoir par lui fait, en la chappelle dudit hostel de Bourbon, deux panneaux de verre peint. »

LETTRES PATENTES. HENRY, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaux les gens de nos comptes à Paris, salut et dilection : Comme ayant, par cy devant, conneu que maistre Pierre DesHostels,

controlleur des ouvrages de nos bastimens et édifices, pour son ancien aage ne pouvoit bonnement et continuellement vacquer au controlle desdits ouvrages, ainsi qu'il estoit requis pour le bien de nostre service, nous eussions commis notre cher et bien amé maistre Jean Bulant, pour, en l'absence dudit DesHostels, vacquer au fait dudit controlle, comme personnage grandement expérimenté en fait d'architecture, et estant à présent advertis du trespas dudit DesHostels, à l'occasion duquel, vaccant à présent ladite charge et estat, ayant advisé la bailler et commettre audit Bulant, estant suffisamment informez du bon devoir qu'il y a jà fait, et que nous espérons qu'il fera encore cy après, et à plain constans de ses sens, suffisance, loyauté, preudhomme, expérience et bonne diligence, icelluy, pour ces causes et autres, à ce nous mouvans, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons, et députons par ces présentes, au lieu dudit feu Des Hostels, au controlle de tous et chacuns les ouvrages qui seront faits ès maisons et édifices, quels qu'ils soient, que nous avons fait et ferons encore cy après encommancer, ensemble les toisez, pris et marchez et payemens d'iceux, véoir si lesdits ouvrages seront bien et deuement faits, suivant le contenu èsdits marchez—et faire en cette présente charge tout ce qui y appartient— Donné, à Saint Germain en Laye, ce 25e d'octobre 1557.

LETTRES PATENTES, par lesquelles le roi nomme

la conduitte de tels qu'il plaira ordonner par ledit architecte, faire les proffils qu'il appartiendra faire, la taille tant du camp de ladite face que desdites histoires, parachever de blanchir et polir, requérir et fournir tous outils et généralement toutes choses, à ce nécessaires, pour le regard des peines d'ouvriers seullement et, outre ce, sera tenu faire deux prians par messieurs les feux dauphin et duc d'Orléans, enfans dudit feu Roy, en la sorte qu'ils ont esté arrestez par le modelle, ce marché fait, moyennant le pris et somme de 1,679 liv., qui lui sera payée par le présent trésorier. Fait et passé multiple, l'an 1552, ce jeudy 6 d'octobre.»

Maçonnerie. « A François Lerembert, maistre maçon, la somme de 30 liv., pour les ouvrages de maçonnerie qu'il a faits à ladite sépulture du feu Roy.

« A Guillaume Chalon, juré maçon, pour les ouvrages de maçonnerie par luy faits à ladite sépulture, à luy taxé, par ledit de Lorme, la somme de 232 liv. 10 s.

« Somme de la despence de la sépulture, 971 liv. 2 s. 8 d.

« LETTRES PATENTES par lesquelles le Roi Henry II commet Jean Bullant à voir visiter et arrester les ouvrages faits du vivant de Pierre DesHostels. Données à Paris le 8 de juin 1559.

« LETTRES PATENTES. FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceux qui ces présentes

lettres verront, comme à notre nouvel advênement à la couronne, nous avons trouvé plusieurs bastimens encommancez, tant par le feu roy François, nostre ayeul, que par le feu Roy nostre très honoré seigneur et père, desquels les uns sont si advancez que avec peu de temps et de despences ils pourront estre parachevez, les autres du tout non tant eslevez et accomplis que les laissant en l'estat auquel ils sont, ils ne tombent de brief en ruyne totalle, dont nous désirons infiniment la perfection, tant pour la perte et dommage que ce nous seroit, à les laisser en l'estat qu'ils sont, pour la grande despence qui si est faitte et le long temps qu'on y a consommé, que pour la commodité, plaisir et aisance que nous et nos successeurs en recevront, outre la décoration et embelissement que tels édifices apporteront à nostre royaulme; pour la visitation desquels à scavoir comme ils ont esté conduits et maniez et de quel soin, diligence et légalité nostredit feu seigneur et père y a esté servy, et pour pouvoir faire besongnes par cy après à l'entretènement, construction et parachèvement d'iceux, il seroit besoin, pour cet effet, commettre et en bailler la charge à quel bon et suffisant personnage, à nous seur et féable, expérimenté et entendu en l'art d'architecture, scavoir faisons que nous, à plain confians de la personne de nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, maistre François Primadici de Boullongne en Italie, abbé de Saint Martin

de Troyes — Icelluy, pour ces causes, avons commis — par ces présentes, pour vacquer et entendre, tant à la visitation des ouvrages et réparations qui seront nécessaires estre faites en tous nosdits bastimens, que de la conduitte de tous ceux que pourions faire et construire, par cy après, hors mis celluy de nostre chateau du Louvre, faire parachever la sépulture dudit feu Roy François nostre ayeul — conclure et arrecter avec les maçons et autres ouvriers — et générallement de faire et ordonner, en ceste présente charge et commission de nosdits bastimens, tout, ainsy et en la propre forme et manière que ont cy devant fait et ordonné maistres Philbert de Lorme, abbé d'Ivry et Jean de Lorme son frère, du vivant de nostre dit feu seigneur et père, lesquels pour aucunes causes et considérations, à ce nous mouvans, nous avons deschargés et deschargeons de ladite charge et commission et afin de donner moyen, audit maistre Francisque Primadicy, de se pouvoir entretenir en l'exercice de ladite charge et supporter les grans frais et despences qui luy conviendra faire, nous lui avons ordonné et ordonnons, par ces présentes, la somme de 1200 liv. par an, de gages ordinaires, que souloient avoir et prendre, du vivant de nostre dit feu seigneur et père, lesdits messires Philbert et Jean de Lorme frères, commis à ladite charge et superintendance de nos dits bastimens — Donné à Paris le 12 juillet 1559.

« Lettres patentes par lesquelles le Roi commet

maistre François Gannat à faire le controlle de la despence des bastimens. Donné à Paris le 17ᵉ de juillet 1559. »

COMPTE DEUXIESME DE MAISTRE SYMON GOILLE, ALTERNATIF TRÉSORIER DES BASTIMENS ET ÉDIFFICES DE FONTAINEBLEAU, BOULONGNE LEZ PARIS, VILLIERS COSTERETS, SAINCT GERMAIN EN LAYE, LA MUETTE EN LA FOREST DUDIT SAINCT GERMAIN, CHATEAU DU BOIS DE VINCENNES, CHATEAU DES TOURNELLES EN LA VILLE DE PARIS, DE SAINT LIGER PRÈS MONTFORT L'AMAULRY, DE LA SÉPULTURE DU FEU ROY FRANÇOIS ET AUTRES BASTIMENS, ESTANS A VINGT LIEUES A LA RONDE DE PARIS, DURANT NEUF MOIS ENTIERS, COMMANCÉS LE PREMIER JANVIER 1558 ET FINIS LE DERNIER DE SEPTEMBRE ENSUIVANT.

Recepte. « La somme de 48,350 liv.

Despence. Fontainebleau. Maçonnerie. « A Pierre Girard, dit Castores et Anthoine Jacquet, dit Grenoble, maistres maçons, la somme de 5,302 livres 14 s. 2 d., à eux ordonnée par ledit messire Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, pour ouvrages de maçonnerie et taille qu'il convient aux pans de murs et autres lieux du chateau de Fontainebleau, suivant le marché par eux fait avec ledit sieur de Lorme. »

Charpenterie. 1,600 liv.

Couverture. 851 liv. 5 s. 8 d.

Menuiserie. 2,173 liv. 6 d.

Serrurerie. 2,468 liv. 6 s. 5 d.

Vitrerie. 100 liv.

Parties extraordinaires. 2,960 liv. 5 s. 10 den.

« Somme des réparations faittes à Fontainebleau. 13,855 liv. 12 s. 6 d. »

Sépulture du feu Roy François. « A Ambroise Perret, maistre tailleur en marbre, la somme de 150 liv., à luy ordonnée par ledit de Lorme, pour faire et parfaire, outre et par dessus le premier ordre de la corniche du tombeau de la sépulture dudit feu Roy François, un ornement de marbre gris de la haulteur d'un pied ou environ, enrichy d'une petite moullure et au dessus de la voulte, qui est faitte, de faire des faulx arcs par bois.

« Germain Pilon, sculpteur, demeurant à Paris, confesse avoir fait marché et convenu, avec noble personne messire Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller, ausmonier ordinaire et architecte du Roy, commissaire député sur le fait desdits bastimens et de la sépulture du feu Roy, que Dieu absolve, de faire bien et deuement pour le Roy, au dit d'ouvriers et gens à ce connoissans, huit figures de Fortune, en bosse ronde sur marbre blanc, pour applicquer à la sépulture et tombeau du feu Roy, chacune desdites figures de trois pieds de haulteur ou environ, accompagnez et armez selon leur ordre et ainsy qu'il sera advisé et ordonné par ledit sieur architecte, suivant l'ordonnance et commencement dudit tombeau et ainsy qu'il sera advisé pour le mieux et, pour ce faire, a promis, sera tenu, promet et gage, ledit Pilon, quérir, fournir et livrer, à

ses propres cousts et despens, peine d'ouvriers et d'aydes, outils et toutes autres choses à ce nécessaires, fors et excepté le marbre, qu'il conviendra, qui luy sera fourny et livré, aux despens du Roy, au lieu où il fera lesdits ouvrages, lesquels ouvrages il sera tenu rendre faits et parfaits et polir bien et duement, ainsy qu'il appartient, ce marché fait moyennant le pris et somme de 1,100 liv., que pour lesdits ouvrages de taille et sculpture desdites huit figures en sera baillée et payée audit Pilon, par le trésorier desdits bastimens et sépulture, au fur et ainsy que ledit Pillon fera lesdits ouvrages, lesquels il sera tenu faire et parfaire et polir bien et deuement, au dit d'ouvriers et gens à ce connoissans, comme dit est, le plus tost que faire se pourra, car ainsy et promettant et obligeant ledit Pillon comme pour les propres besongnes et affaires du Roy, renonçant, fait et passé multiple ce vendredi 10 de febvrier 1558.

« A Georges Baubertrand, maistre menuisier, la somme de 200 liv. pour ouvrages de menuiserie, qu'il a faits pour le Roy, en un mollin et engin à cier marbres ou autres pierres, que ledit de Lorme a commandé et advisé de son invention estre faits pour plus grande expédition et moins de frais.

« A maistre Pierre Bontemps, sculpteur, la somme de 60 liv., pour faire et parfaire, en marbre, tant les figures de madame la Régente, que celles de feu

messieurs le Daulphin et d'Orléans, pour mettre à la sépulture du feu Roy François.

Gages d'officiers. « A maistre Jean de Lorme, commissaire députté par le Roy, sur le fait de ses bastimens, la somme de 400 liv. pour gages durant le temps de ce compte.

« A maistre François Primadicis de Boulongne, abbé de Saint Martin, la somme de 300 liv., pour ses gages d'avoir vacqué à la sépulture, durant trois mois, qui est à raison de 1200 liv. par an.

« A maistre Jean Bullant, controlleur desdits bastimens, la somme de 200 liv., pour une demie année de ses gages.

« *Despence commune* la somme de 547 liv. 14 s.

« *Somme totale* de la despence de ce compte. 45,331 liv. 2 s. 2 d.

COMPTE DEUXIESME DE JEAN DURANT, PRÉSENT TRÉSORIER, COMMENÇANT LE PREMIER JANVIER 1557 ET FINISSANT LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1558.

« *Recepte* des deniers, à luy ordonnés, par le Roy, pour le bastiment neuf du Louvre. 45,071 liv. 9 s. 4 d.

« *Despence de ce présent compte.* — *Maçonnerie.* A Guillaume Guillain, et Pierre de Saint Quentin, maitres maçons, pour tous les ouvrages de maçonnerie par eulx faits, audit bastiment du Louvre, à eux ordonnée par messire Pierre Lescot, seigneur

de Clagny, abbé de Clermont, conseiller et ausmonier du Roy, la somme de 11,500 liv.

Sculpture. « A maistre Jean Goujon, sculpteur, pour ouvrages de sculpture, par luy faits audit chateau du Louvre, à luy ordonné par ledit sieur de Clagny, la somme de 663 liv. 11 s.

« A maistre Estienne Cramoy, sculpteur, la somme de 17 liv. 10 s., à luy ordonnée, par ledit sieur de Clagny, pour avoir fait plusieurs enrichissemens de figures et autres ornemens de sculpture, par plusieurs et diverses fois, ès modèles des planchers et plafonds des antichambre et chambre du Roy, audit chateau du Louvre.

Charpenterie. « A Jean le Peuple, pour les planchemens et autres ouvrages qu'il a entrepris de faire, au chateau du Louvre, pour servir au mariage et festin de monseigneur le dauphin, la somme de 1,800 liv.

Peinture. « A Louis du Breuil, maistre paintre, la somme de 200 liv. pour ouvrages de peintures par lui faits audit chateau du Louvre.

« Audit Louis du Brueil, Jean du Brueil, Jean Testart, Thomas le Plastois et Jean le jeune, maistres paintres, la somme de 260 liv., à eux ordonnée, pour leur payement des ouvrages et enrichyssemens, cy après déclarés, dedans la grande salle du bal, audit Louvre; premièrement pour avoir peint de couleur de bois tout le tour de ladite salle, joignant les poutres et de mesme largeur que

icelles et au dessous environ six pieds de large, tout autour de ladite salle; avoir peint de blanc avec les corbeaux soustenant lesdites poutres et embrazemens des huis et fenestres, et applicqué, sur chascun desdits corbeaux, une grande feuille dorée et au dessous un masque d'un faune, mouslé de papier doré, d'or bel, en certains endroits et avoir, sur lesdits lieux peint de blanc, fait et assis des compartimens de festons de liarre, avec liens d'or clinquant, et avoir, en certains endroits, escript les devises et nom du Roy, avec deux ordres de guillochies tout au pourtour de ladite salle et, en quelques ovalles faittes desdits festons, avoir mis des HH et croissants couronnez; item, pour avoir tout peint de blanc l'eschauffault des joueurs d'instrumens, enrichy de festons de liarre, aussy avec liens dudit or clinquant et au milieu sur le front applicqué un masque doré d'or bel. Item, pour avoir tout peint, aussy de blanc, le fons de dessus le tribunal et le tour dudit lieu et dessus avoir appliqué festons de liarre liez d'or et en certains endroits des HH et croissants couronnez. Item, pour avoir enrichy de festons de liarre tout le tour de la salle du conseil joignant ladite grande salle du bal, environ de hauteur de trois pieds et avoir en certains endroits applicqué des HH et croissants couronnez et au dessus avoir peint de la largeur des poutres ledit tour de couleur de bois et en quelques endroits aussy de la chambre et antichambre du Roy.

« Estats et entretennement du sieur de Clagny, la somme de 1,200 liv. par an, à cause de sa dicte charge.

« Somme de la despence du bastiment neuf du Louvre, 22,891 liv. 14 s. 6 d.

Pallais royal à Paris.

Vitrerie. « A Nicolas Beauvain, maistre vitrier, la somme de 31 liv. 15 s. 10 d. pour douze lozanges de verre neuf, une couronne à une armoirie du feu Roy et une pièce en un escusson d'azur, avec une médalle et mis 30 lozanges neufves et un rond dans lequel il y a un Phénix à la devise de la Royne.

COMPTE DEUXIESME DE MAISTRE BERTRAND PICART, TRÉSORIER DES ÉDIFFICES ET RÉPARATIONS DE FONTAINEBLEAU, BOULLONGNE LÈS PARIS, VILLIERS COTTERETS, SAINT GERMAIN EN LAYE, LA MUETTE ET LA FOREST DUDIT SAINT GERMAIN, BOIS DE VINCENNES, LES TOURNELLES A PARIS, ... DUDIT LIEU, DU TUMBEAU DE LA SEPULTURE DU FEU ROY FRANÇOIS ET AUTRES ÉDIFFICES DU ROY ESTANS A VINGT LIEUES A LA RONDE DE PARIS DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1558.

Recepte. « La somme de 253,500 liv. des deniers provenans des ventes extraordinaires de bois.

Despence. Fontainebleau.

Maçonnerie, 11,550 liv.
Charpenterie, 1,900 liv.

Couverture, 998 liv. 13 s. 8 den.

Menuiserie, « Ambroise Perret, menuisier, demeurant à Paris, confesse avoir fait marché avec noble homme Mre Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller, ausmonier ordinaire et architecte, commissaire, ordonné et députté sur le fait de ses bastiments et édiffices, à ce présent, de faire et parfaire bien et duement, au dit d'ouvriers et gens à ce connoissans, pour le Roy, en son chateau de Fontainebleau, les ouvrages de menuiserie du plat fonds, qu'il convient faire de neuf, au dessus de la chambre du Roy, érigé de neuf au premier estage, au dessus du rets de chaussée du pavillon où sont les poesles, du costé de l'estang et pareillement au planchement du parterre de ladite chambre et du cabinet, joignant ladite chambre, érigé au dessus de la terrasse de la gallerie basse sur ledit estang. C'est assavoir : ledit plat fond faits de trois grands parquets, de la grandeur de trois trances du plancher au dessus de ladite chambre, garnye d'une corniche de bois de chesne, regnant au pourtour des murs de ladite chambre et le long des poudres et sablières dudit plancher, laquelle cornichie sera garnie et enrichie de moulures et enrichissemens, de semblable façon et ordonnance que la corniche de pierre de marbre de la cheminée de ladite chambre, et sur les airestes desdits poultres garnies d'une petite corniche garnie de moulures et le dessous et les deux costés desdites poultres garnie d'une frize

platte enrichie de taille à compartimens, remplies de dites H et croissans entrelassez, et autres enrichissemens, ainsi qu'il sera advisé et ordonné par ledit sieur architecte et le champ desdits trois grands parquets, desdits trois trancées, dudit plancher, entre lesdites poultres et sablieres, garnies de trois grans compartimens en chacune desdites trancées, garnies de moulures au pourtour, enrichies d'un goderon et taille, dedans sept desquels grans compartimens seront les sept planettes dont au compartiment du milieu, de la trancée du milieu, sera sol assis dedans un chariot triomphant, conduit par deux chevaux, tenant en l'une de ses mains un sceptre et une foy en l'autre et aux autres deux grans compartimens d'icelle trancée du milieu, un Mars assis sur trophées d'armes et une Venus, en l'autre, garnie et accompagnée de fleurs, et aux quatre autres grans compartimens seront les quatre autres planettes, garnies et enrichies de leur ordre, et dedans les autres parquets seront les armoiries et devises du Roy et feuilles et branches de lauriers et autres enrichissemens, aussy enrichies de tailles, ainsi qu'il appartient, et qu'il sera advisé et ordonné par ledit sieur architecte.

« Item, faire les planchemens de ladite chambre et cabinet, d'assemblage et compartimens, le tout de bois de chesne, garnis de fillets de bois de noyer, de telle façon et ordonnance qu'il sera advisé et ordonné par ledit sieur architecte, et pour ce faire

sera tenu, promet et gage ledit Perret fournir, quérir et livrer, à ses propres cousts et despens, tout le bois qu'il conviendra pour ce faire, sec, net et marchand, chariages et voictures, peines d'ouvriers et d'aydes et y besongnier, sans discontinuer, en la plus grande et meilleure diligence et avec plus grand nombre d'ouvriers que faire se pourra, jusques à pleine et entière perfection d'iceux, moyennant et parmy le pris et somme de 1100 liv., que, pour tous et chacun lesdits ouvrages, en sera baillée et payée audit Perret, par le trésorier desdits bastimens, au feur et ainsy qu'il besongnera ou fera besongner èsdits ouvrages, lesquels il a promis et sera tenu, promet et gage, rendre faits et parfaits, assis et assemblés, le plus tost que faire se pourra, bien et duement, au dire d'ouvriers et gens à ce connoissans, comme dit est, car ainsy promettant et obligeant mesmes, ledit Perret comme pour les propres besongnes et affaires du Roy et renonçant et fait et passé triple, 1557, le dimanche 23 de janvier.

« A Francisque Seibecq, dit de Cargy, menuisier, la somme de 149 liv. 16 s., pour plusieurs bordures, par luy faits, pour servir aux tableaux de Fontainebleau, assavoir une grande bordure de tableau, à 18 et 19 pieds de long, sur 10 à 11 pieds de large, servant à une peinture d'une charte d'Italie, enrichy de taille vernie, et un platfond par derrière, fait d'assemblage, pour

entretenir ladite peinture. Item, deux autres bordures de tableaux servans à la portraicture de deux dames, enrichies de taille, vernies et dorez.

« A Gilles Baugé, menuisier, la somme de 382 liv. 10 s. 8 den., pour ouvrages de menuiserie, par luy faits audit Fontainebleau, et pour avoir fait un cheval de bois pour les pages, pour voltiger, ledit cheval taillé à peu près du naturel, dont les quatre jambes sont doubles et sont l'une dedans l'autre pour hausser et baisser quand l'on voudra.

Serrurerie. 750 liv.

Vitrerie. 456 liv. 11 s. 10 d.

Parties extraordinaires. « A Jacques Berthelemy et Jean Fruace, maistres peintres, la somme de 79 liv., à eux ordonnée par ledit sieur de Lorme, pour avoir doré et estoffé les enrichissemens de taille de la porte de pierre de taille de l'entrée de la grande salle du bal et aussy avoir paint, vernys, doré et estoffé un grand porche de menuiserie, en la chambre du Roy, en son chateau de Fontainebleau.

« *Sommes toutes*, pour les réparations faittes au chateau de Fontainebleau. 18,071 liv. 19 s. 7 d. »

Saint Germain en Laye.

Paintures. « A Guillaume Rondel, maistre paintre, la somme de 10 liv., pour ouvrages de dorures, par luy faites à deux crucifix des chapelles, tant de la Muette, que Saint Germain en Laye.

Autres parties payées pour la construction de la sépulture du feu Roy François, dernier décédé.

« A Ambroise Perret et Jacques Chanterel, maistre tailleur de marbre, la somme de 1,086 liv., à eux ordonnée par ledit sieur de Lorme, pour avoir fait le premier ordre, au dessus de la corniche du tombeau de la sépulture du feu Roy, un ornement de marbre gris, de la haulteur d'un pied ou environ, et enrichy d'une petite moulure, et au dessus de la voulte est faitte des faulxarcz par voyes.

Gages d'officiers. « A maistre Jean de Lorme, escuyer, sieur de Saint Germain, commissaire député par le Roy sur le fait de ses édiffices et bastimens, la somme de 710 liv. pour ses gages de plus d'une année, à raison de 600 liv. par an.

« *Somme totalle* de la despence de ce compte, 252,729 liv. 16 s. 9 d. » (Il faut retrancher de cette somme environ 25,000 liv. pour différents bâtiments que j'ai réservés pour le chapitre de l'Architecture.)

DESPENCE FAITTE PAR MAISTRE JEAN DURANT, DURANT L'ANNÉE DE CE COMPTE LE PREMIER JANVIER 1558 ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1559 POUR LE PARACHEVEMENT DU BASTIMENT NEUF QUE LE ROY FAIT FAIRE EN SON CHATEAU DU LOUVRE A PARIS, SUIVANT LES ORDONNANCES DE MAISTRE PIERRE LESCOT, SEIGNEUR DE CLAIGNY, ABBÉ DE CLERMONT.

Recepte. La somme de 17,600 liv. 1 s. 1 d.

Ouvrages de maçonnerie. « A Guillaume Guillin et

Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, demeurans à Paris, ayans la charge du bastiment du Roy, la somme de 13,000 livres tournois, à eux ordonnée par Mᵉ Pierre Lescot, seigneur de Claigny, abbé de Clermont, sur et tant moins des ouvrages de maçonnerie, par eux faits au bastiment neuf du Louvre, et par dessus les autres sommes de deniers que icelluy sieur de Claigny luy a cy devant ordonné pour semblable effet.

Achapts de marbres. « Amand Collectet, tourneur de pierres et de bois, demeurant à Paris, la somme de 53 liv. tournois, à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny, pour avoir vendu et livré et fait conduire, jusques dans le magazin des marbres du Roy, huict blocs de marbres, tant blancs que noirs.

Sculpture. « A maistre Jean Goujon, sculpteur, la somme de 484 liv., à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny, sur et tant moins de la besongne de son art, par luy faits, et par dessus les autres sommes de deniers qui luy ont esté accordés par ledit sieur de Claigny.

Ouvrages de couverture. « A Claude Penelle et autres maistres couvreurs, la somme de 964 liv. 5 s. 4 d., à eux ordonnée, par ledit sieur de Claigny, sur et tant moins de plusieurs ouvrages de couvertures d'ardoises et de thuille, tant au comble de dessus de la vieille chapelle que au cabinet, naguères fait pour la Royne, joignant le grand pavillon. »

Menuiserie, 4,324 liv. 9 s.

Serrurerie, 28,499 liv. 2 s. 4 d.

Victrerie, 358 liv. 6 s. 6 d.

Ouvrages de peinture. « A Jean du Brueil et Louis du Brueil, maistres paintres, à Paris, la somme de 260 liv. tournois, à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny pour ouvrages de son mestier.

Ouvrages de natte. « A Estienne Binguebeuf, maistre nattier, la somme de 482 liv. 3 s. 4 d., à luy ordonnée, par le sieur de Claigny, pour les ouvrages de nattes par luy fournis et faits de neuf audit chasteau du Louvre.

Ouvrages de moulerie. « Parties et sommes de deniers payés, baillés et delivrés comptant, par ce présent trésorier, de l'ordonnance et commandement de maistre Pierre Lescot, sieur de Claigny, pour le payement de grand nombre de matériaux et drogues qui ont esté employées à faire plusieurs ouvrages de mouslerie.

Journées, sallaires et vacations de plusieurs mousleurs qui ont travaillé à faire les susdits ouvrages de moslerie. « A Roger de Simonieulx, maistre mosleur, ayant la charge et conduitte des autres mosleurs qui ont travaillé avec luy, suivant l'ordonnance du sieur de Claigny; somme totale 417 liv. 3 den.

Ameublemens. « A Gilbert Drouïs, maistre ferronnier à Paris, la somme de 42 liv. 12 s., à luy ordonnée par le sieur de Claigny, pour quatre paires de

chenets, mis à la salle du chateau du Louvre, pour servir aux nopces du duc de Lorraine.

« A Nicolas Clerget, marchand, demeurant à Saint Dizié et maistre de forges, la somme de 200 liv. tournois, à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny, sur et tant moins du paiement de certain nombre de contrecœures, qu'il a promis faire et livrer, pour servir ès cheminées dudit bastiment.

Gages, estats et entretenements duditsieur de Clagny. « A messire Pierre Lescot, seigneur de Claigny, la somme de 1200 liv., à luy ordonnée par le Roy, par an, pour son estat et entretennement, au fait de laditte commission qui est à raison de 100 liv. par mois.

« Somme des frais faits pour le bastiment du Louvre. 26,717 liv. 1 s. 3 d.

Roole signé de la main du Roy Henry, à Paris le 23 de may 1559. « A maistre Bertrand le Picart, trésorier des édiffices et bastimens du Roy, la somme de 1200 liv., pour convertir et employer au fait de son dit office, mesme à la continuation du bastiment que ledit seigneur à fait faire en son chateau de Foullanbray.

« Ordonnance donnée à Reims, le 16 de septembre 1559, qui ordonne l'allocation.

Roole signé de la main du Roy à Blois le 14 de novembre 1559. « A maistre Bertrand le Picart, tresorier des bastimens du roy la somme de 28,000 livres pour convertir et employer — au payement

des frais et continuation des bastimens à Fontainebleau, Saint Germain en Laye, la Muette en la forest dudit Saint Germain et autres lieux et maisons dudit sieur, estans sous la charge et conduitte de Francisque Primadicy de Boullongne, abbé de Saint Martin, commissaire ordonné par ledit sieur sur le fait de ses bastimens cy — 28,000 liv. »

« LETTRES PATENTES. FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, comme à notre advênement à la couronne nous ayons par nos lettres patentes commis, ordonné et députté nostre amé et féal maistre Francisque de Primadicis, abbé de Saint Martin de Troyes, pour avoir la charge et superintendance de tous et chacun les bastimens que le feu roy nostre très honoré sieur et père, que Dieu absolve, a fait faire, construire et commancer en cestuy nostre royaulme et générallement et sur tous ceux que nous pouvons faire et dresser de nouveau cy après en icelluy, ensemble de la constructs de la sépulture de feu NDS. et père et d'iceux bastimens faire faire, construire et commencer en cestuy nostre royaume et d'iceux bastimens faire faire les toisés, visitations, pris et marchez et estimations, tant les ouvrages de maçonnerie, charpenterie, que autres deppendans du fait desdits bastimens, estans en nostre royaume, où il est besoin faire grande despence de deniers, qui pour cet effet y seront par nous ordonnez. Au moien de quoy pour tenir

registre et controlle général d'iceux, seroit aussy requis et nécessaire mettre un bon et fidèle personnage, à nous féable, pour assister aux pris, marchez, paiemens qui s'en feront — et expédier les ordonnances des paiemens, concernant le fait de nosdits bastiments avec ledit abbé de Saint Martin — Pour la bonne confiance que nous avons à la personne de nostre cher et bien amé Mr François Gannat — Icelluy commettons par ces présentes pour tenir le registre de la despence pour le fait de nos bastimens — Donné à Paris le 17e de juillet 1559. »

« Lettres patentes. FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Roy de France, à nos amés et féaux les gens de nos comptes, à Paris, salut : Nostre cher et bien aimé maitre François Gannat nous a fait humblement dire et remonstrer, que, à nostre nouvel advênement à la couronne, nous l'avons, par nos lettres patentes, commis et ordonné pour tenir le registre et faire le controlle général de despence de tous les deniers qui ont esté et seront cy après ordonnez, tant pour la construction de la sépulture de feu roy, nostre très honoré seigneur et Père, le roy dernier décédé, que Dieu absolve, que d'autres bastiments quelconques commancez et à commancer en notre royaulme, fors et excepté nostre nouveau bastiment du Louvre à Paris, assister au pris et marchez, signer et expédier les ordonnances, cahiers, acquits et quittances nécessaires, servant à l'acquit

des trésoriers et payeurs de nos dits bastimens, présens et advenir, pour jouir de ladite charge et commission, aux charges, droits, taxations, honneurs, auctoritez, prérogatives, préeminances, franchises, libertés qui y appartiennent et tout ainsi et en la forme et manière que faisoient les autres, cy devant commis en semblable charge et commission; toutteffois pour ce que, par nosdites lettres, n'avons exprimé la somme à quoi montait lesdits gages, qui sont de 1,200 liv., attribuez à la charge, commission et droit dont jouissait M. Pierre Des Hotels, cy devant commis audit controlle, ainsy que sous couleur après le trespas dudit Des Hotels nostredit feu seigneur et père en faveur de Mr Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, ayant lors la charge et superintendance sur tous lesdits bastimens, ordonna à Jean de Lorme, frère dudit abbé d'Ivry pour ordonner en son absence lesdits bastimens la somme de 600 liv. de gages, éclipsez des 1,200 livres de gages appartenans audit Bullant, prédécesseur dudit exposant, et que icelluy Bullant n'a jouy que de 600 liv. de gages restant desdits 1,200 liv. — (Et l'exposant craint que les trésoriers du Roy ne lui payent que 600 liv.) A ces causes — disons et déclarons — que nous entendons qu'il jouisse tant des gages que avoit ledit Bullant, son prédécesseur, que de ceux qui avoient, par nostre feu seigneur et père, esté ordonnés audit Jean de Lorme, frère dudit abbé

d'Ivry pour ordonne desdits bastiments dont nous l'avons deschargé et deschargeons. Donné à Blois le 16 de janvier 1559. »

COMPTE TROISIEME ET DERNIER DE Mᵉ BERTRAND LE PICART, TRÉSORIER DES BASTIMENS DU ROY, DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 1559, JUSQUES AU DERNIER DE MAY 1560.

Recepte. La somme de 29,200 liv.

Despence de ce présent compte. Maçonnerie. « A maistre Pierre Girard, dit Castors, la somme de 2,318 liv. 6 s. 10 d., à luy ordonnée par Mʳ Francisque de Primadicis, dit Boullongne, abbé de Saint Martin, commissaire ordonné par le Roy sur le fait de ses édiffices et bastimens, pour tous les ouvrages de maçonnerie et taille par luy faits audit chateau de Fontainebleau, suivant le marché qu'il en a fait avec noble homme Mʳᵉ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller et ausmonier et architecte du Roy, commissaire par lui ordonné sur le fait de ses bastimens.

« A François Besancton, maçon, la somme de 450 liv., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin pour les ouvrages de maçonnerie par luy faicts à l'hostel de la Couldne, audit Fontainebleau. »

Charpenterie ordonnée par ledit abbé de Saint Martin pour le chateau de Fontainebleau, 2,600 liv.

Couverture, 450 liv.

Menuiserie, 500 liv.

Parties extraordinaires. « A Nicolas L'abbé, maistre paintre, la somme de 300 liv., à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour ouvrages de paintures, en forme de grotesque, par luy faits audit Fontainebleau.

« Nicolas de L'abbey, maistre paintre, confesse avoir fait marché et convenu avec vénérable et discrette personne, messire Francisque Primadicis, dit de Boullongne, abbé commendataire de Saint Martin, ès ayres de Troyes, commissaire général ordonné et député sur le fait de ses édiffices et bastimens, M[re] François Gannat, controlleur général d'iceux présent et stipulant pour le Roy, de faire et parfaire bien duement, audit d'ouvriers, en la grande gallerie de son chateau et basse court dudit Fontainebleau, les ouvrages de paintures; assavoir : faire les grotesques en forme de frizes qui sont dessous les tableaux, entre les croisées de ladite gallerie, moyennant la somme de 4 escus sol. pour chascune desdites frizes et au dedans de l'embrazement de chacune fenêtre de ladite galerie, sera tenu faire les enrichemens en grotesques, à haulteur de ladite frize seullement, aussy moyennant trois escus. Item, seront faittes onze fenestres, paintes de trophées, frizes et grotesques, moyennant six escus pour chacune desdites fenestres; plus sera tenu faire cinq tableaux sur les cinq cheminées de ladite

galerie, moyennant cinq escus pour chascune d'icelle; et sera tenue d'achever le bout de ladite galerie, du costé du logis de monseigneur le cardinal de Lorraine, de toutes histoires, figures, et grotesques qui luy seront ordonnées par ledit abbé de Saint Martin.

« A Jean Fouasse, paintre et doreur, la somme de 340 liv., à luy ordonnée, par ledit de Saint Martin, pour ouvrages de paintures et enrichissemens d'or, faits au plancher de la chambre du pavillon de l'estang.

« A Roger Rogier, maistre paintre, la somme de 360 liv , à luy ordonnée, par le Roy, pour avoir par luy fait dix patrons de grotesque de la généalogie des Dieux.

Ouvrages faits pour la sépulture du feu Roy François.

« A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 250 liv. à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour faire et parfaire huit figures, en bosse ronde, sur marbre blanc, pour applicquer au tombeau de la sépulture de feu Roy François, chacune desdites figures de trois pieds de hault, accompagnez et ornez selon leur ordre.

« A Ponce Jacquio, sculpteur, la somme de 300 liv., à luy ordonné par ledit abbé de Saint Martin, pour faire et parfaire huit figures en bosse ronde, sur marbre blanc, pour applicquer au tombeau de la sépulture du feu Roy François, chacune desdites

figures de trois pieds de hault, accompagnez et ornez selon leur ordre, suivant le marché qu'il en a fait avec ledit abbé de Saint Martin. »

Un édit du mois d'août 1559 réunit en une seule main les fonctions de trésorier et payeur pour tous les bâtimens : « C'est assavoir : le chateau du Louvre, y compris la Sainte Chapelle, ornemens, meubles et autres nécessités d'icelle, maison des chanoines, la despence de bouche des enfans de cœur de ladite Sainte Chapelle, de leurs maistres clerc et chambrier, pareillement de la chambre des comptes et la conciergerie du palais, les grand et petit Chastellets, l'hostel des Tournelles, la Bastille, les ponts des Change et Saint Michel, la boucherie de Nostre Dame des Champs, le chateau de Fontainebleau, le chateau de Melun, le chateau du bois de Vincennes, le chateau de Saint Ouen, le chateau de Saint Germain en Laye, le chateau de Montlhéry, le chateau de Montargis, le chateau de Corbueil, l'hostel royal de Chantelou lès Chartres soubs les Montlehery, le chateau de Compiègne, Nostre Dame de Ponthoise, le Vunil en Brye, les sépultures des Roys et Reynes de France, le marché de Meaulx, le pont Saint Maur, le pont de Gournay, le pont de Corbueil, le pont d'Arnouville lès Gonesse, le pont, geolle et prisons de Beauvais sur Oize, le pont de Saint Cloud, le pont de Poissy, les ponts, les pavés et chaussées de toutes les avenues de Paris, et autres hostels du Roy en

France et à Paris. — (Bertrand Picart avait été déchargé de cette commission partielle et Jean Durant pourvu de la nouvelle charge.)

Lettres patentes. FRANÇOIS, par la grace de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut; comme à nostre nouvel advênement à la couronne nous ayons trouvés plusieurs bastimens encommancez, tant par le feu Roy François nostre ayeul, que par le feu Roy, nostre très honoré seigneur et père, desquels les uns sont si avancez que, avec peu de temps et de despence, ils pourront estre parachevez, les autres du tout non tant eslevez et si accompliz que les laissant en l'estat auquel ils sont, ils ne tombent de brief en ruyne totalle, dont nous désirons infiniment la perfection, tant pour la perte et dommage que ce nous seroit de les laisser en l'estat qu'ils sont, pour la grande despence qui si est faitte et le long temps qu'on y a consommé, que la commodité, plaisir et aisance que nous et nos successeurs en recevront, outre la décoration et embellissement que tels édiffices apporteront à notre royaume, pour la visite desquels — il est besoin commettre la charge à quelque bon et suffisant personnage, à nous seur et féable, expérimenté et entendu en l'art d'architecture, sçavoir faisons, que nous, à plain confians de la personne de nostre amé et féal conseiller et aumosnier ordinaire, maistre Francisque Primadicy de Boullongne en Itallie, abbé de Saint Martin de Troies, et de ses

sens, suffisance, loyauté, prudhomie, diligence et grande expérience en l'art d'architecture, dont il a fait plusieurs fois grandes preuves en divers bastimens, icelluy pour ces causes, à ce nous mouvans, avons commis — par ces présentes pour vacquer — à la conduite desdits bastimens, hormis celuy de nostre chasteau du Louvre, faire parachever la sépulture dudit feu Roy François nostre aieul, — tout ainsi et en la propre forme et manière que ont cy devant fait et ordonné Mᵉ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry et Jean de Lorme son frère, du vivant de nostredit feu seigneur et père, lesquels pour aucunes causes et considérations, ce nous mouvans, nous avons deschargez et deschargeons de ladite charge et commission — (Les gages sont les mêmes et fixés à 1,200 liv.) — Donné à Paris le 12ᵉ de juillet l'an de grace 1559. »

« LETTRES PATENTES qui renouvellent la commission de Mᵉ François Gannat, de controlleur général. Donné à Paris le 17ᵉ jour de juillet 1559. »

COMPTE QUATRIÈME DE Mʳᵉ JEAN DURANT PRÉSENT TRÉSORIER.

Recepte. Somme totale, 206,300 liv. 40 s. p.

« *Despence de ce présent compte* faitte par ledit Durant, durant l'année de ce compte le premier janvier 1559 et finie le dernier de décembre ensuivant, l'an révolu 1560. »

Ouvrages de maçonnerie. « A Guillaume Guillain

et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, ayant la charge au bastiment du Roy, audit chasteau du Louvre, à eux ordonnée par Mre Pierre Lescot, seigneur de Claigny, abbé de Clermont, conseiller et ausmonier ordinaire du Roy, pour tous les ouvrages de maçonnerie par eux faits et à faire au bastiment neuf du Louvre, la somme de 10,000 liv. »

Sculpture. « A Jean Goujon, sculpteur, pour ouvrages de sculpture par luy faits au bastiment du Louvre, à luy ordonnés par le sieur de Clagny, la somme de 721 liv.

« *Estats et entertennemens* dudit sieur de Clagny, à cause de sa charge de superintendence des bastimens du Louvre, la somme de 1200 liv. pour l'année de ce compte.

« Somme de la despence faitte au Louvre. 15,751 liv. 4 s. 2 d.

« Autre despence faite par ledit Durant, de l'ordonnance de nos seigneurs des comptes : aux vefve et héritiers de feu Guillaume le Breton, en son vivant maistre maçon, la somme de 169 liv. 6 s. 4 d.

Chateau de Fontainebleau. Maçonnerie. « A Pierre Girard, dit Castoret, maistre maçon, pour ouvrages de maçonnerie par luy faits pour la construction du grand édiffice commancer à bastir et édiffier de neuf, entre la grande basse court et la court, où est la fontaine dudit chateau, à luy ordonnée par François Primadicys de Boullongne, abbé de Saint Martin, la somme de 2,450 liv. »

Charpenterie, 407 liv. 2 s.

Couverture, 100 liv.

Menuiserie, 889 liv. 2 s.

Serrurerie, 333 liv. 17 s.

Vitrerie. « A Anthoine le Clerc, maistre vitrier, pour ouvrages de verrie, 50 liv.

Peintures et doreures. « A Nicollas Labbé, peintre, la somme de 100 escus, à luy ordonnée, par ledit Primadicis de Boullongne, pour ouvrages de son art qu'il a faits en la grande galerie dudit chateau.

« A Anthoine Carron, peintre, la somme de 50 liv., à luy ordonnée, par ledit Primadicis pour le raffrechissement, tant au cabinet de la chambre du Roy, que en plusieurs lieux et endroits dudit chateau.

« A Jean Cotillon, doreur, la somme de 49 liv. 4 s. 6 d. pour les ouvrages de doreures qu'il a faits aux cheminées et planchers de la chambre du Roy.

« *Achapts de marbre*, la somme de 2,432 liv. 18 s. 4 d.

Sculptures. « A Ponce Jacquio, sculpteur, la somme de 200 liv., à luy ordonnée par ledit Primadicis, pour ouvrages de sculpture de huict figures de fortune, en bosse ronde, sur marbre blanc, pour applicquer à la sépulture et tombeau du feu Roy François.

« A messire Francisque de Primadicis de Boulongne la somme de 1,200 liv. pour ses gages.

« De par le roy : (à Jean Durant controlleur)

cher et bien amé, combien que, dès le commencement de cette année, nous vous ayons fait assigner par le trésorier de nostre espargne de la somme de 24,000 liv. pour estre, par vous, employée durant cette dite année, au paiement des frais nécessaires estre faits pour la continuation de nostre bastiment du Louvre, nous avons touttefois advisé pour la nécessité de nos affaires et pour veoir à quelques réparations, grandement nécessaires estre faites pour la continuation de nostre chateau pour notre commodité et entretenement d'icelluy que de ladite somme de 24,000 liv. vous en prenez des deniers la somme de 6,000 liv. pour icelle estre convertie et employé au fait de vostre office ainsi que vous le commandons ou que le vous ordonnera nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, l'abbé de Saint Martin, superintendant de nos bastimens et le surplus montant 18,000 liv. l'employrez á la continuation de nostre bastiment du Louvre, ainsi que vous sera ordonné par nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire le sieur de Clagny. Si gardez d'y faire faute car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau le premier mars 1560.

« Signé Charles. »

« De par le roy : Nostre cher et bien amé, feu nostre très honoré seigneur et frère le Roy François, dernier décédé, ordonna que certaines ventes de bois seroient faittes ès forests de Laye et Ornye, jusques à la somme de 3,000 liv. pour icelle estre

mise en vos mains, comme elle a esté, en deux payemens esgaux, afin d'estre par vous employée au payement des frais nécessaires estre faits pour la construction d'une heronnière, qu'il conviendra estre faitte, au pourpris de nostre chateau de Saint Germain en Laye, la première montée; de laquelle somme vous aviez — employée en autres plus urgentes affaires de nos bastimens, par les ordonnances de nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, l'abbé de Saint Martin de Troyes, superintendant d'iceux nos dits batimens. (Il ordonne à Durant trésorier d'accepter ce changement d'emploi de la somme de 3,000 liv.) Donné à Fontainebleau le 26 apvril 1561. « Signé CHARLES. »

« CHARLES par la grace de Dieu, Roy de France, à nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, l'abbé de Saint Martin, superintendant de nos bastimens, salut : comme par nos lettres d'Éedit, du mois de mars dernier, nous ayons joint à l'office de controlleur de nostre domaine de Paris, que tient nostre amé et féal messire Méderic de Donon, le contrerolle de nos bastimens de Fontainebleau, Villiers Cotterets, Saint Liger, Bolongne dit Madry, Saint Germain en Laye et autres et pour ce que les gens de nos comptes n'ont encore procédé à la vérification et entreténement dudit Éedit et que ce pendant l'exercice du contrerolle de nosdits bastiments demeure au grand retardement du payement des œuvres y besongnans, d'autant que le payeur de

nos dites œuvres fait difficulté de payer lesdits ouvriers, jusques à ce qu'il ait ses acquits duement controllez et vériffiez ; nous avons, pour ce faire, commis et députez, par ces présentes, attendant la vériffication dudit édit, ledit de Donon, voulons et nous plaist que les mandemens, ordonnances, roolles, cahiers, et quittances des parties prenantes, pour le paiement desdits ouvrages et réparacions, servant d'acquit audit payeur de nos œuvres, soient de luy ou de ses commis controllez, signez et vériffiez, comme dit est. — Donné à Fontainebleau le dernier de apvril 1561. »

Le procureur général s'était d'abord opposé à l'exercice de ce controlle, par Donon, mais « selon certaine créance rapportée de bouche de monseigneur, de la volonté du Roy sur le fait dudict contrerolle, » il lève toute opposition. Extrait des régistres, l'an 1561, le 6e de juin.

COMPTE CINQUIESME DE MAISTRE JEAN DURANT, PRÉSENT TRÉSORIER DES BASTIMENTS DU ROY, DURANT UNE ANNÉE, COMMENCÉE LE PREMIER DE JANVIER 1560 ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1561.

« *Recepte* pour la continuation du bastiment neuf du Louvre, la somme de 61,877 liv. 7. s. 11 den.

Despence. Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, la somme de 20,000 liv., à eux ordonnée par maistre Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbé de Clermont, pour

les ouvrages de maçonnerie par eux faits, et qu'ils feront cy après, au bastiment du Louvre. »

Achapt de marbres. « A Guillaume Uveshrin, dit Tabaques, la somme de 100 liv., à lui ordonné par ledit sieur Lescot, pour trois grandes pièces de marbre lesquelles a conduitte jusques au magazin des marbres du Louvre. »

Sculpture. « A maistre Jean Goujon, sculpteur, la somme de 1,085 liv. pour ouvrages de son art, par luy faits, et qu'il fera cy après, audit chateau du Louvre.

Peinture. « A Louis du Brueil, maistre paintre, la somme de 60 liv., pour ouvrages de son art qu'il a faits audit chateau.

« A Laurens Testu, maistre fondeur, la somme de 82 liv., pour neuf tuyaux de bronze qu'il a fait, pour servir à esgouter les eaux des dales au dessus du premier estage dudit bastiment neuf du costé de la rivière.

« A Louis du Brueil, paintre, la somme de 11 liv., pour avoir doré, d'or fin, à l'huille lesdits neuf tuyaux.

« *Gages, estats et entertenemens* du sieur de Clagny, la somme de 1,200 liv., pour l'année de ce compte. »

Fontainebleau.

Maçonnerie. « A François Sainction, Pierre Girard dit Castores, Macé Aubourg et Jacques Cirot, la

somme de 4,375 liv. 1 s. 5 d., à eux ordonnée, par François Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin, pour tous les ouvrages de maçonnerie par eux faits audit Fontainebleau. »

Charpenterie, 1,379 liv. 16 s.

Couverture, 1,535 liv. 13 s. 4 d.

Menuiserie, 2,506 liv. 4 s.

Serrurerie, 935 liv. 17 s.

Vitrerie, 161 liv. 4 s.

Nates, 252 liv. 14 s.

Pavé, 204 liv. 7 s.

Peintres et doreurs et autres parties extraordinaires.

« A Gaspard Mazery, peintre, la somme de 313 liv. à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour les ouvrages de peinture qu'il a faits au dit chateau, tant au cabinet de la chambre du Roy, dessus la cheminée de ladite chambre et cabinet de la Royne, que ouvrages en grotesque qu'il a faits en la salle de la lecterie.

« A maistre Nicollas l'Abbé, painctre, la somme de 150 liv., sur les ouvrages de son art qu'il doit faire en la galerie de la basse cour dudit chateau.

« A Claude Henslin, dit Petit, voiturrier par eau, la somme de 720 liv. 4 s., à luy ordonnée par le Roy, pour son paiement de la voicture, tant par eau, que par terre, depuis la ville d'Orléans jusque au chateau de Fontainebleau, la quantité de 167 pièces de marbre, tant blanc que noir et mixtes, en plusieurs quartiers, tant coulonnes que autres.

« A Jaques Renoust, paintre, la somme de 180 liv., à luy ordonnée, pour ouvrages de peinture qu'il a faits au cabinet de la Royne et en la salle de la lecterie dudit chasteau.

« A maistre Nicollas de l'Abbaty, peintre, la somme de 278 liv., pour son remboursement de pareille somme, pour achapt de coulleurs.

« A Jean Cotillon et Nicolas Hachette, paintres doreurs, la somme de 140 liv., à eux ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour ouvrages de peintures et dorures qu'ils ont faits audit Fontainebleau.

« A Dominique Florentin, imager, la somme de 175 liv., pour neuf figures de bois en déesses de Pallas, Mercure et autres, pour icelles estre applicquées en une salle, de nouveau érigée de bois et latte, au jardin de la Reyne, au chateau de Fontainebleau.

« A Jean Andryc, peintre, la somme de 30 liv., pour plusieurs peintures par luy faites audit chateau. »

Autres parties et sommes de deniers, payées par ledit « Durant, présent trésorier, de l'ordonnance de maistre Francisque Primadicis, abbé de Saint Martin, pour le paiement de plusieurs sortes de plantes et achapts d'autres matières, voictures et autres frais pour la décoration du jardin de Fontainebleau et pour les ouvrages de peinture que ledit seigneur a ordonné estre faits en plusieurs endroits de son chateau, mesme à peindre plusieurs toilles

qui ont esté applicquées à son cabinet et à plusieurs autres ouvriers pour leur peines et sallaires. »

« A plusieurs jardiniers, la somme de 238 liv. 13 s. »

Ouvrages de sculpture et menuiserie, faicte durant les mois de janvier, février et mars 1560 *et apvril* 1561 , *pour applicquer au jardin de la Royne.*

« A maistre Dominique Florentin, tailleur d'images, la somme de 50 liv. pour ouvrages de son mestier qu'il a faits au jardin de la Reyne.

« A Germain Pilon, sculpteur, la somme de 15 liv., pour les ouvrages de son art par lui faits audit jardin.

« A Ambroise Perret, menuisier, la somme de 250 liv., accordée par ledit abbé de Saint Martin, pour vingt quatre grandes collonnes de bois qu'il a faittes et qui ont esté posées audit jardin de la Royne.

« A Fremin Rousset et Laurens Regnier, sculpteur, la somme de 20 liv., pour plusieurs figures de bois qu'ils ont faits de l'ordonnance dudit abbé de Saint Martin, pour la décoration du jardin.

« Audit Pilon, la somme de 40 liv., pour plusieurs autres figures de bois.

« Audit Regnier, la somme de 10 liv., pour certaines figures de bois qu'il a faites.

« A François de Brie, sculpteur, la somme de 10 liv., pour plusieurs models qu'il a faits.

« Audit Roussel, la somme de 10 liv., pour plusieurs figures en bois.

« Audit Roussel, la somme de 30 liv., idem.

« Audit Pillon, la somme de 50 liv., pour quatre figures en bois, l'une de mars, l'autre de Minerve, l'autre de Junon et l'autre de Venus, de l'ordonnance dudit abbé de Saint Martin, pour la décoration d'icelluy jardin.

« *Somme toute*, 485 liv. »

Autres sallaires et vacations de plusieurs peintres et doreurs, compris leurs aides et manœuvres, tant en tasche qu'à journée, pour le Cabinet du Trésor du Roy, celui de ses armes et autres lieux dudit chasteau.

Peintres et doreurs qui ont besonyné en tasche.

« A Gaspard Mazerin, peintre, la somme de 37 liv. 10 s. pour ouvrages de peintures qu'il a faits, tant au cabinet de la chambre du Roy dessus la cheminée, que autres endroits.

« A Jean Cotillon, Cosme Mirebée, Michel Rorin et Nicolas Hachette, doreurs, la somme de 50 liv., tant à venir de Paris à Fontainebleau, que pour travailler de leur mestier.

« A Pierre Chevillon, Cosme Mirebée, Thierry Pelletier, et Nicolas Regnault la somme de 10 liv. pour ouvrages qu'ils ont faits, en tasche, au cabinet du Roy.

« A Jacques Fondet, Gaspar Mazerin, Roger Rogier et Jacques Canulli, peintres, la somme de 50 liv., pour avoir fait plusieurs ouvrages de leur mestier au cabinet du trésor du Roy.

« A Nicolas l'Abbé, peintre, la somme de 30 liv., pour quatre tableaux et paysages qui ont esté posés au cabinet du Roy.

« Audit Mazeri, la somme de 25 liv., pour ouvrages de son art qu'il a faits au cabinet de la chambre du Roy.

« Audit Fondet, la somme de 20 liv., pour ouvrages de son mestier qu'il a faits sur les toilles applicquées au cabinet du Roy.

« A Roger Roger, peintre, la somme de 4 liv. 16 s., pour ouvrages de son dit mestier par luy faits sur lesdittes toilles.

« A maistre Nicolas l'Abbati, peintre, la somme de 62 liv. 10 s. pour avoir peind plusieurs toilles et paysages, qui restoient à achever, pour la décoration du cabinet du Roy et aussy pour avoir peind plusieurs paysages, en un passage entre la chambre de la Reyne mère du Roy et le cabinet de ladite dame. »

« *Autres parties et sommes de deniers extraordinaires,* payées par maistre Jean Durant, présent trésorier, de l'ordonnance dudit Saint Martin, pour achapt de plusieurs plantes et journées et sallaires de plusieurs jardiniers et ouvriers et manœuvres et charretiers et aussy plusieurs peintres et doreurs,

avec leurs aydes, qui ont travaillé à peindre de verd une grande salle de bois, audit jardin de la Reyne, à Fontainebleau et plusieurs menuisiers, mousleurs et tailleurs de pierres. »

« *Somme toute* de ce chapitre, 1,522 liv. 8 s. 4 d.

« *Somme totalle* de la despence faitte à Fontainebleau, 21,628 liv. 9 s. 1 d. »

Sépultures des Roys et Reynes de France.

Achapt de marbres. « A Estienne Trois Rieux, naguères secrétaire de feu monsieur le cardinal de Sens, en son vivant garde des sceaux de France, et maistre Dominique Berthin, architecte du Roy, cappittaine de Luchon, la somme de 7,912 liv. 2 s., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour plusieurs quartiers et pièces de marbre par eux livrés pour le Roy.

Sculpture. « A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 200 liv., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour la sculpture et façon de trois figures de marbre blanc pour la construction de la sépulture du cœur du feu Roy Henry.

« A Jean Picart, maçon et sculpteur, la somme de 100 liv., pour modèle en terre, cire, bois et autres matières, du pied d'estal et vase, pareillement du cœur et couronne qu'il est besoin faire pour l'ornement du simulacre du cœur du feu Roy Henry.

« A Fremin Rousset, sculpteur, la somme de 7 liv. 10 s., pour plusieurs figures en cire, par luy faites,

au modelle de la sépulture, que l'on doit faire pour le Roy Henry.

« A Dominique Florentin, imager, la somme de 120 liv., pour avoir fait un piedestail ou soubassements, servant à trois figures de marbres, pour le tabernacle et sépulture du cœur du feu roy Henry et sous icelluy piedestail mettre et asseoir une plainte de pierre de marbre noir et au dessus un autre portant corniche, aussy avoir fait un vase de cire, dedans lequel a esté mis le cœur d'icelluy défunct, réparé, nettoyé et poly le vase de cuivre qui a esté fait sur le modèle dudit vase de cire.

« A Benoist Boucher, fondeur, la somme de 25 liv., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour avoir par luy fait un grand moule, en terre et fer, pour jetter en cuivre le piedestail sur lequel se devoit mettre un vase pour mettre le cœur du feu Roy Henry.»

Gages d'officiers. « A Messire Francisque de Primadicis de Boullongne, la somme de 1,200 liv., pour ses gages à cause de sa charge de superintendant des bastimens. »

Parties inoppinées.

« A Christophe l'Abbé, maistre peintre, la somme de 40 liv., pour avoir lavé et nettoyé les trois Vertus, estans au tableau de la grande chambre du playdoyé, au palais, rafraischir de couleurs

les visages, fait les envers d'azur et refait toutes les couleurs, et peint de neuf les deux figures, estant à senestre, tenant les armoiries de France, au dessus dudit tableau ; lesquelles figures avoient esté brulées. Aussy nettoyé et verny les deux autres semblables figures du costé dextre, refait l'azur des armoiries de neuf, les deux grands guichets, des costés dudit tableau, semez de fleurs de lys, fait le champ d'azur neuf et applicqué plusieurs fleurs de lys neufves, racoustré les bordures d'or et de coulleurs, lavé et nettoyé le fond d'icelluy grand tableau avec la figure du Roy et celles des deux prophètes, tenans les deux escriteaux, refait ce qui estoit escaillé et le tout verny. »

COMPTE SIXIESME DE MAISTRE JEAN DURANT TRESORIER CLERC ET PAYEUR DES OEUVRES, EDIFFICES ET BASTIMENS DU ROY.

Recepte. Somme totale, 17,422 liv. 15 s. 6 d.

Despence de ce présent compte, « faite par ledit Durant, l'année commencant le 1er de janvier 1560 et finie le dernier de décembre l'an révolu 1561 — suivant les ordonnances de Mre Pierre de Lescot, sieur de Clagny, abbé de Clermont et superintendant des bastimens du Louvre. »

Bastiment neuf du Louvre.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, sur et tant moins

des ouvrages de maçonnerie, par eux faits, et qu'ils feront après, audit chateau du Louvre, à eux ordonnés par ledit sieur de Clagny, le 28 de janvier 1561, la somme de 8,500 liv. »

Sculpture. « A Jean Goujon, sculpteur, sur et tant moins des ouvrages de son art, qu'il a faits, et qu'il fera cy après audit chateau du Louvre, à luy ordonné par ledit sieur de Clagny, le 6 de septembre 1562, la somme de 716 liv. »

*Estats du S*r *de Clagny,* pour dix mois, la somme de 1,000 liv.

Fontainebleau.

Maçonnerie, 2,193 liv. 14 s. 2 d.
Charpenterie, 100 liv.
Couverture, 465 liv.
Menuiserie, 984 liv. 11 s. 2 d.
Serrurerie, 1,286 liv. 4 d.
Vitrerie, 150 liv.
Pavé, 190 liv.
Natte, 60 liv.

Parties inoppinées. « A Jacques Colle, dit Maistre Paintre, la somme de 83 liv. 18 s., pour son payement de plusieurs parties de coulleurs, colle forte et pinceaux pour servir à la décoration dudit bastiment.

« A Jacques Renoult, dit Fondet, paintre, la somme de 37 liv. 10 s., pour ouvrages de pain-

ture, par luy faits en la lecterie (laiterie), chambre et salle d'icelle, audit lieu.

« A Nicolas Hachette, doreur, la somme de 32 liv. pour achapt de deux milliers d'or, tant pour dorer le cabinet de la Reyne, que la lecterie naguères édiffiée de neuf.

« A Jacques Arnoud, paintre, la somme de 50 liv., pour ouvrages de painture faits en ladite lecterie.

« A Jean André, dit Neigre, paintre, la somme de 75 liv., pour avoir besongné de sondit estat, en la chambre de la Royne, qui est à raison de 25 liv. par mois.

« A Fremin Roussel, sculpteur, la somme de 40 liv. pour avoir fait en la lecterie le sodiacle du ciel, avec les douze signes, le tout de plastre, trois histoires de basses tail de stucq, une figure de bois de Sibele qui doibt estre mise au bout du noyau de la vis, qui est entre la chambre et le cabinet de la Royne, et aussy plusieurs testes de figures de basses tail pour en faire des moules de plastre.

« A Nicolas Labbé, paintre, la somme de 125 liv., pour ouvrages de painture qu'il a faits, tant en la grande gallerie et la lecterie, que autres lieux.

« A Jacques Renoult, dit Fondet, paintre, la somme de 100 liv., pour ouvrages de painture par luy faits en la lecterie et salle d'icelle lecterie dudit chateau.

« A maistre Nicolas Labbé, paintre, la somme de 100 livres, pour ouvrages de painture par luy faits en sondit chateau.

« A Jean Cotillon et Nicolas Hachette, la somme de 100 liv., tant à verdir une salle, estant au jardin de la Royne, vernis le lambris de la salle des armes, que noircir le petit tripot de naguerre édiffié de neuf.

« A Charles Padouan, mouleur en basse tail, la somme de 50 liv., pour plusieurs testes de moules de feuillages de corniches et figures de basse tail de papier pillé, couvert de poiraisine et d'autres estoffes, qui est à raison de 15 liv. par mois.

« A Gaspard Mazery, paintre, la somme de 25 liv., pour ouvrages de painture qu'il a faits en la chambre et cabinet de la Royne.

« A Renout, dit Fondet, paintre, la somme de 50 liv., pour ouvrages de paintures de grotesque, qu'il a faits, en la lecterie, chambres et salle d'icelle.

« *Somme* de la despence faitte à Fontainebleau, 7,329 liv. 19 s. 4 d. »

Chateau de Saint Germain en Laye. « A Guyon le Doux et Jean Richer, paintres, la somme de 16 liv., pour avoir fourni d'armoiries aux nopces de monsieur le conte d'Eu et de madame de Bourbon.

« A Roger Roger, paintre, la somme de 275 liv., pour ouvrages de paintures qu'ils a faits en la galerie de la Royne. »

Sépultures des Roys et Reynes de France.

Sculpteurs. « A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 250 liv., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour avoir besongné aux sépultures des feux Roys de France, tant à la sépulture du feu Roy François, premier de ce nom, que à la sépulture du cœur du feu Roy Henry.

« A Ponce Jacquiau, sculpteur, la somme de 100 liv., pour la sépulture du feu Roy François, premier de ce nom.

« A Dominique Florentin, sculpteur, la somme de 200 liv., pour avoir besongné à la sépulture pour le cœur du feu Roy Henry.

« A Germain Pillon, imager, la somme de 25 liv., pour avoir fait trois figures de marbre, pour servir à porter un vase de cuivre.

« *Somme de sépultures*, 575 liv. »

Gages d'officiers. « A messire Francisque de Primadicis de Boullongne, à cause de sa commission, 600 liv. pour deux quartiers, à raison de 1,200 liv. par an.

« Lettres patentes. CHARLES, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : comme par arrest de nostre court du parlement, en datte du 6 d'aoust dernier passé, — Jean Durant et autres ayent pour les cas, et dont ils ont esté attains et convaincus, esté privés de leurs estats — donnons, par ces présentes, ledit

office de trésorier et payeur de nos œuvres et édiffices — à nostre cher et bien amé, Mre Estienne Grand Remy, clerc des œuvres de nostre ville de Paris. — Donné à Estampes, le 19 de septembre 1562.»

COMPTE PREMIER ET DERNIER DE Mre ESTIENNE GRAND REMY, TRÉSORIER DES OEUVRES, EDIFFICES, ET BASTIMENS DU ROY DEPUIS LE 6 D'OCTOBRE 1562 JUSQUES AU DERNIER DE NOVEMBRE 1563.

Recepte. Somme totalle: 26,257 liv. 16 s. 8 d.

Despence. Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, la somme de 1,400 liv., à eux ordonnée, par maistre Pierre Lescot, sieur de Clagny, abbé de Clermont, conseiller et ausmonier du Roy, et commis à la surintendance du bastiment du Louvre, pour ouvrages de maçonnerie par eux faits audit chateau du Louvre.»

Sculpture. « A Pierre l'Heureux, François l'Heureux, Martin le Fort, et Pierre Nanyn (Navyn), sculpteurs, la somme de 140 liv., à eux ordonnée par ledit sieur de Clagny, pour avoir taillé et enrichy une frize de festons, composée de plusieurs friuctages, avec petits enfans et oiseaux y entremeslez et pour avoir pozé et assis ladite frise sur l'architecture, collonnes et pilastres du second estage du bastiment que l'on édiffioit pour les antichambres et cabinets de la Reyne, du costé de la court du Louvre, et pour avoir taillé quarante trois

petits masques pour ornemens d'une corniche servans d'entablement èsdits logis de la Reyne. »

Peinture. « A Louis du Brueil, maistre paintre, la somme de 45 liv., pour ouvrages de son art par luy faits audit chateau du Louvre.

« Audit sieur de Clagny, superintendant, la somme de 1,200 liv. pour deux mois de ses gages.

« *Despence* faitte au bastiment neuf du Louvre, 1,918 liv. 6 s. »

Les Tournelles. « A Jean de la Hamée, maistre vitrier, la somme de 150 liv. 2 s. 11 d., à luy ordonnée, par lesdits trésoriers de France, pour ouvrages de verrerie qu'il a faits, audit hostel des Tournelles et, à la chapelle de la Bastidde, avoir fait cinq panneaux de verre neuf, mis en gros plomb, dedans lesquels panneaux est un crucifiment de Dieu, et une ymage de Nostre Dame, une ymage de saint Cristophe, une Annonciation, une Nativité de Nostre Seigneur et les armoiries du Roy et de la Reyne, avec leurs devises. »

(Les poursuites dirigées contre Jean Durant tournèrent à son avantage, car, par lettres patentes données à Roussillon en Dauphiné, le 21 juillet 1564, il est non-seulement maintenu, mais ses gages, qui ne se montaient qu'à 386 liv., sont augmentés d'une gratification de 1,800 liv. et d'une pension de 440 liv.)

COMPTE 7e DE Me JEAN DURANT, DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE, COMMENCÉE LE PREMIER DE JANVIER 1562 ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1563, SUIVANT LES ORDONNANCES DE Mr PIERRE LESCOT, SEIGNEUR DE CLAGNY.

Recepte. La somme de 43,900 liv.

Bastiment neuf du Louvre.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, la somme de 6,500 liv., à eux ordonnée par ledit sieur de Clagny pour les ouvrages de maçonnerie par eux faits audit bastiment du Louvre. »

Fontainebleau.

Maçonnerie. « A Jacques Cirot, et Macé Aubourg, Mre maçon, et autres, la somme de 840 liv. 7 s. 1 d. à eux ordonnée par messire François de Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin de Troyes. »

Charpenterie, 700 liv.

Couverture, 661 liv. 8 s. 9 d.

Menuiserie, 220 liv. 18 s.

Serrurerie, 3,445 liv. 13 s. 2 d.

Vitrerie, 302 liv. 10 s. 8 d.

Pavé, 115 liv.

Parties inoppinées. « A Jacques Cotte, dit Maistre Paintre, la somme de 35 liv., pour son payement

de toutes et chacune les matières qu'il a fournies, lesquelles ont été employées, de l'ordonnance dudit abbé Saint-Martin, pour la décoration des peintures qu'ils ont faites audit chateau.

« A Jacques Regoust, dit Fondet, paintre, la somme de 100 liv., à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour les ouvrages par lui faits audit chateau de Fontainebleau.

« A Rogier Rogier, maistre paintre, la somme de 135 liv., pour ouvrages de peinture, par luy faites, tant en grotesque, que en pierres mixtes et autres couleurs, en l'allée qui va de la laicterie du chateau en la salle de ladite laicterie.

« A Fremyn Roussel, sculpteur, la somme de 15 liv., pour avoir, en diligence, racoustré les figures estans au jardin de la Reyne, aussi avoir aydé à remuer les anticailles estans sous le cabinet des armes du Roy.

« A Nicolas Hachette, doreur, et Nicolas Hurlicquet, peintre, la somme de 28 liv. 10 s., pour avoir nettoyé et mis en ordre toutes les figures de stucq, estans au pourtour de la salle du Roy, dit Donjon, aussy celles estans en la salle de la Royne et en une chambre ou soulloit loger monsieur le connestable.

« Audit Hurlicquet, la somme de 29 s., pour avoir fourny 4 livres de plomb blanc et 12 s. d'huille et 1 s. de couperose.

« A Jean le Roux, dit Picart, sculpteur et maçon, la somme de 29 liv., pour avoir racoustré les testes

et corps des anticailles, estans audit Fontainebleau, avoir aydé à dresser la scène de la comédie que le roy a fait dresser en la salle des Anticailles. »

Somme des réparations de Fontainebleau, 8,471 liv. 18 s. 10 d.

Parties extraordinaires et inopinées. « Parties et sommes de deniers, payés comptant, par ledit Mre Jean Durant présent trésorier aux ouvriers, besongnant jour et nuit, en toute diligence, tant les jours de festes, qu'ouvrables, en ce lieu de Fontainebleau, à faire grande quantité d'ouvrages de leurs mestiers, pour le service du Roy, aux triumphe, tournois, comédies, mascarades, festins et autres magnificences que ledit seigneur a voulu et entendu faire, en ce dit lieu, pendant les jours gras prochains, et ce pendant la sepmaine commencant le dimanche 16 de janvier et finissant le samedy ensuivant, 22 dudit mois, 1563. Somme toute de la despence faitte à Fontainebleau de l'ordonnance de Mre Francisque Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin, tant aux peintres, doreurs, sculpteurs, mousleurs que maçons, charpentiers, serruriers et manœuvres qui ont travaillé audit Fontainebleau, 23,190 liv. 1 s. 4 d. »

Sépultures des Roys et Reynes de France.

Ouvrages de sculpture. « A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 850 liv. 3 s., à luy ordon-

née par ledit abbé de Saint Martin, pour les ouvrages de sculpture par luy faits, tant de l'ordonnance de l'abbé d'Ivry, commissaire desdits bastimens, que dudit abbé de Saint Martin, en huict figures de petits enfans, de marbre blanc, faits pour servir au tombeau et sépulture du feu Roy François premier, que trois autres figures de marbre, en une pièce, qui portent un vase dedans lequel est assis le cœur du feu Roy, Henry dernier, en l'église des Célestins.

« A Fresmin Roussel, sculpteur, la somme de 150 liv,, pour faire tailler bien et duement une figure d'ange, dedans une pierre de marbre qui lui a esté, par ledit Saint Martin, baillée, à la haulteur de trois pieds ou environ, laquelle figure tiendra un tableau faisant mention de la figure du feu Roy François dernier décédé.

« A Ponce Jacquiau, sculpteur et imager, la somme de 450 liv., à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour ouvrages de modelles qu'il fera en terre ou plastre représentant partie de la sépulture du corps du feu Roy Henry dernier.

« A Jean le Roux, dit Picart, sculpteur et imager, la somme de 525 liv., à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour trois modelles en plastre, par luy faits, représentant trois figures de marbre qu'il convient faire pour servir à la sépulture du cœur du feu Roy François dernier, pour icelle porter à Orléans, et de faire un piedestail de marbre et de

cuivre, au dessus duquel doit estre passé une coullonne, aussy de marbre, enrichie selon les devis à luy baillée, servans à mettre le cœur du feu Roy François dernier et, sur un chapiteau, faire aussy un enfant de cuivre, tenant une couronne impérialle, le tout suivant le portraict et modelle qui luy a esté baillée par ledit abbé de Saint Martin.

« A Jherosme de la Robia, imager et sculpteur, la somme de 200 liv., sur la façon et ouvrages de deux petits enfans de marbre blanc, de la haulteur de deux pieds ou environ, qui serviront à mettre au coings du piedestal qui se dresse pour le cœur du feu Roy François dernier. »

Somme des sépultures, 2,175 liv. 3 s.

Gages et estats. « A messire Francisque de Primadicis de Bollongne, abbé de Saint Martin, la somme de 1,100 liv. pour ses gages d'unze mois. »

COMPTE NEUFVIESME DE MESSIRE JEAN DURANT, TRÉSORIER ET PAYEUR DES OEUVRES, ÉDIFFICES ET BASTIMENS DU ROY, DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE, COMMENCANT LE PREMIER JANVIER 1564 ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE EN SUIVANT 1565.

« *Recepte*. Somme totalle, 67,984 liv. 12 s. »

Despence.

Bastiment neuf du Louvre.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistre maçons, entrepreneurs du-

dit bastiment, la somme de 7,000 liv., à eux ordonnée par maistre Pierre Lescot, seigneur de Clagny, conseiller et ausmonier du Roy et par luy commis à la superintendance dudit bastiment, pour ouvrages de maçonnerie par eulx faits et à faire audit chateau du Louvre.

Sculpture. « A Estienne Carmoy et Martin le Fort, sculpteur, la somme de 326 liv., à eux ordonnée par ledit seigneur de Clagny, pour avoir par eux taillé, en pierre de Saint Leu, autour de quatre ovalles de marbre mixte, à chascune une meufle de lion et deux festons de chesne pendant dudit meufle, lesdits ovalles estans entre les colonnes du second estage; plus pour avoir esté par eux taillé, au dessus de trois fenestres du dernier estage, à chacun un trophée de morions, arcqs, carquoys, flamberins et autres armes antiques, plus pour avoir par eux taillez sur le tas, en ladite pierre, aux costées de chascune desdites fenestres, deux trophées d'armes antiques, comme corcelets, toraces, targues, pavois, espées, dagues, arcqs, carquoys et autres sortes d'armes antiques. Plus pour avoir taillé sur le tas, en ladite pierre de Saint Leu, sur quatre tablettes de marbre mixte, lesquelles sont posées entre les collonnes de l'estage du rez de chaussée, sur chacune un K, couronné à l'imperialle, enrichy de branches de lauriers; plus pour avoir taillé sur le tas, de pierre de Saint Leu, en trois clefs qui sont cy trois arcades du premier estage, à chacune un K, envi-

ronné d'une couronne de lauriers; plus pour avoir par eux achevé, et mis en perfection, deux petits enfans nuds de la corniche du second étage; tous lesquels ouvrages susdits ont esté faits pour orner et enrichir la fassade de cette partie du corps d'hostel que l'on bastit à présent, pour le logis de la Reyne, audit chasteau du Louvre, au costé de la rivière.

« A François l'Heureux, sculpteur, la somme de 100 liv., à luy ordonnée par ledit sieur de Clagny, pour avoir taillé en bois une grande armoirie de la Reyne, enrichie de masques, festons et autres ornemens, pour estre applicqué au ciel et platfons de la chambre de la Royne et aussy avoir taillé en bois, dans un grand panneau, un grand chappeau de triomphe de feuilles de chesne et dans icelluy un bassin antique enrichi de plusieurs ouvrages, pour estre, ledit panneau, applicqué au milieu d'un ciel et platfond de la chambre du rez de chaussée, au dessous de celle de la Reyne, du costé de la rivière.

Gages et estats d'officiers. « A messire Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbé de Clermont, superintendant dudit bastiment du Louvre, la somme de 1,200 liv.

« *Somme de la despence*, faitte au chateau du Louvre, 19,568 liv. 8 s. 3 d. »

Fontainebleau.

Maçonnerie. « A Jean Congnet, dit de Langres, et

François Besaincton, maistres maçons, et autres, la somme de 5,052 liv. 4 s. 5 d., à eux ordonné par l'abbé de Saint Martin, pour ouvrages de maçonnerie.

« Achapt de pierre de Saint Leu, 1,800 liv.

Sculpture. « A Fremin Roussel, sculpteur et imager, la somme de 20 liv., à luy ordonnée par l'abbé de Saint Martin, sur et tant moins de quatre petits enfans, une couronne et autres ouvrages de sculpture qu'il a entrepris faire, en pierre de Saint Leu, pour servir à mettre au grand pavillon, estant près, et attenant le grand escallier, le corps de logis neuf audit Fontainebleau.

Charpenterie. « A Guillaume Girard, maistre charpentier, la somme de 2,865 liv., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour ouvrages de charpenterie, par luy faits en un grand corps de logis construit de neuf entre la grande basse court de la court de la fontaine dudit chateau. »

Couverture, 2,370 liv.

Plomberie, 300 liv.

Menuiserie, 635 liv.

Serrurerie, 1,045 liv.

Vitrerie, 200 liv.

Pavé, 26 liv.

Natte, 60 liv.

Painture. « A Roger du Rogier, maistre paintre, la somme de 100 liv., à lui ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, sur et tant moins des ouvrages

de painture par luy faits, et qu'il fera cy après, audit chateau de Fontainebleau.

« A plusieurs tailleurs, maçons, manœuvres, chartiers, femmes, chassavant et autres qui ont travaillé audit chateau de Fontainebleau, la somme de 36,504 liv. 6 s.

Somme de la despence faitte à Fontainebleau, 50,678 liv. 7 s. 5 d.

Sépultures des Rois et Reines de France.

Achapts de marbres. « A Estienne de Trois Rieux, conducteur des marbres, la somme de 2,598 liv. 15 s., à luy ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour avoir par luy fourny tout le marbre, et autres pierre mixte, pour servir à la construction desdits sépultures.

Sculptures. « A Germain Pillon, sculpteur, pour ouvrages de sculpture, qu'il a entrepris faire, pour la sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé, assavoir : tant pour deux figures qu'il doit faire de bronze, que pour un gisant, pour quelques basses tailles et masques qu'il fait en marbre blanc, à luy ordonnée par ledit sieur abbé de Saint Martin, la somme de 550 liv.

« A Ponce Jacquio, sculpteur, pour ouvrages de sculpture qu'il a entrepris faire et des figures pour servir à la sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé, et avoir fait deux modèles de chapiteaux,

l'un de terre et l'autre de pierre, et deux figures de bronze encommancez et autres ouvrages de son art, à luy ordonnés par ledit abbé de Saint Martin, la somme de 648 liv.

« A maistre Jehan le Roux, dit Picart, sculpteur, pour ouvrages de sculpture qu'il a faits, tant de cuivre, que de marbre, pour servir à la sépulture du cœur du Roy François, dernier décédé, que le roy a ordonné estre faitte pour estre mise à Orléans, à luy ordonnée, la somme de 260 liv.

« A Laurens Regnauldin, sculpteur, pour ouvrages de sculpture qu'il faits en marbre blanc et des histoires qu'il fait de cire, pour icelles mettre en bronze, pour mettre à l'entour de la sépulture du feu Roy Henry, à luy ordonnée, la somme de 340 liv.

« A Fremyn Roussel, sculpteur, pour avoir tenu plus hault et de grosseur de demy pied, ou environ, une figure de marbre par luy faitte, courbée et tenant un livre, en forme de tables de Moyse, qui doit servir à l'un des angles de la collonne et piedestail fait de marbre et pierre mixte, de la sépulture du cœur du feu Roy François et d'un basse taille, qu'il a fait, pour servir à la sépulture du feu Roy Henry, qui représente Charité, en pièces de marbre, et sur certains enfans qui lui ont esté ordonnéz, pour l'apposer et mettre sur la fazade du grand pavillon basty de neuf, dedans la grosse es-

caillié du chateau de Fontainebleau, à luy ordonnée, la somme de 200 liv.

« A Jean Poinctart, tailleur de pierre, et Louis Lerambert, Jean le Mercillon, Anthoine Jacques, Louis Bergeron, Marin le Moyne et Pierre Mambreux, pour avoir par eux vacqué à tailler des collonnes basses, chappiteaux, corniches, et autres pièces de marbre, pour servir à la sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé, de l'ordonnance dudit sieur abbé de Saint Martin.

« A Dominique Florentin, sculpteur, la somme de 100 liv., sur le model de terre, en forme de priant à genoux, représentant l'effigie au vif du feu Roy Henry, pour ledit model fondre en cuivre pour servir à la sépulture dudit feu seigneur.

« A Jherosme de la Robia, sculpteur, pour les ouvrages de sculpture, par luy faits, en deux petits enfans de marbre, qui doivent servir à la sépulture du cœur du feu Roy François, dernier décédé; sur la figure d'un gisant de marbre blanc, de longueur de cinq pieds, représentant la figure de la Royne pour mettre à la sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé, et deux petits enfans de marbre blanc assis sur une teste de mort, tenans une trompe de Renommée, à flamme de feu ramassée, signifiant la vie estainte, contenant deux pieds ou environ de hault, pour servir au tombeau du cœur du feu Roy François dernier, pour iceulx porter à Orléans, avec

ledit tombeau, à luy ordonnée la somme de 225 liv., par ledit abbé de Saint Martin.

« A Michel Gaultier, sculpteur, pour ouvrages de sculpture par luy faits à ladite sépulture du feu Roy Henry, la somme de 75 liv., à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin.

« *Somme des sculptures pour lesdites sépultures*, 4,909 liv. 15 s. »

« *Parties inopinées*. A Benoist Boucher, fondeur, la somme de 25 liv., à cause desdites quatre figures, qu'il a entrepris fondre, pour servir à la sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé.

« *Gages et estats* du sieur Saint Martin, la somme de 1,200 liv , pour ses gages, durant l'année de ce compte.

COMPTE DIXIESME DE Mre JEAN DURANT, TRÉSORIER DURANT LE QUARTIER DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1566.

« *Recepte*, somme totalle, 44,610 liv. 6 s. 5 d. »

Bastiment neuf du Louvre.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, la somme de 800 livres, à eux ordonnée par Mre Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbé de Clermont, conseiller et ausmonier du Roy et commis sur les bastiments du Roy, pour ouvrages de leur art, par eux faits audit bastiment du Louvre.

Sculpture. « A Estienne Carmoy et Martin le

Fort, sculpteurs, la somme de 100 liv., à eux ordonnée par ledit sieur de Clagny, pour ouvrages de leur art, par eux faits audit chateau du Louvre.

« A Pierre et François l'Heureux, sculpteurs, la somme de 60 liv., à eux ordonnée, par ledit sieur de Clagny, pour ouvrages de leur art, par eux faits audit chateau du Louvre

Serrurerie. « A Michel Suron, serrurier, la somme de 200 liv., à luy ordonnée par ledit sieur de Clagny pour ouvrages de son art, qu'il a faits audit chateau du Louvre.

Menuiserie. « A Noel Biart et Rolland Maillard, maistres menuisiers, 950 liv.

« A Jean Tacquet, tailleur en bois, la somme de 40 liv., sur et tant moins de ce qui luy pourra estre deub, pour tailler en bois, de feuillages et avec ornemens, huict pommeaux, pour estre applicquez au ciel et platfond de l'antichambre de la Reyne, au corps d'hostel que l'on basty du costé de la rivière, pour loger Sa Majesté.

Gages et estats. « Au Sr de Clagny, la somme de 200 liv. pour deux mois à cause de sa charge. »

Fontainebleau.

Maçonnerie. « A Damien Victon, Jean Richier, Jean le Roux, Estienne Rondinet et Jean Petit, maistres maçons et autres, la somme de 3,126 liv. 15 s. 4 d., à eux ordonnée par Francisque de Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin et superinten-

dant des bastiments du Roy, pour ouvrages de taille, bricque et maçonnerie par eux faits audit chateau de Fontainebleau.

Sculpture. « A Fremyn Roussel, sculpteur, la somme de 60 liv., à luy ordonnée par Francisque de Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin, pour avoir fait quatre enfans, avec leur corniche et un grand ordre à l'entour d'un épitaphe de marbre, le tout de pierre tendre, applicquéz sur la haute corniche du pavillon fait de neuf, au chateau de Fontainebleau. »

Charpenterie, 1,000 liv.

Couverture, 680 liv.

Menuisier, 900 liv.

Vitrerie, 200 liv.

Nattes, 50 liv.

Parties extraordinaires. « Parties paiées aux ouvriers, tailleurs, maçons, etc., 13,437 liv. 17 s.

« A Nicollas Labbé, peintre, la somme de 180 liv. à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour les ouvrages de peinture, grotesques, frizes, tableaux et autres ouvrages de peinture qu'il a faits audit Fontainebleau.

Sépultures des Roys et Reynes de France.

Sculptures. « A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 250 liv. à luy ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour deux figures de bronze qu'il

fait pour servir à la sépulture du feu Roy Henry dernier et sur une figure d'un gisant en marbre pour servir aussy à ladite sépulture.

« A Louis Lerambert, le jeune, la somme de 45 liv., pour ses vaccations d'avoir taillé collonnes, basses et chapiteaux de marbre, pour servir à la sépulture du feu Roy Henry.

« A Jean Poinctard, tailleur, la somme de 45 liv. pour les mesmes ouvrages.

« A Jean le Merillon, tailleur, pareille somme de 45 liv., pour lesdits ouvrages.

« A Ponce Jacquio, sculpteur, la somme de 200 liv.

« A Jean Destouches, la somme de 100 liv., pour plusieurs ouvrages de chapiteaux, pour ladite sépulture.

« A François Sollet, la somme de 30 liv., idem.

« A Fremyn Roussel, sculpteur, la somme de 100 liv., pour les ouvrages de sculpture, par luy faits, pour le Roy, en une basse taille de marbre blanc et en un masque de marbre rouge, pour servir à ladite sépulture.

« A Laurens Regnauldin, sculpteur, la somme de 50 liv., pour ouvrages de basse taille, par luy faites à ladite sépulture.

« A plusieurs autres pour les mesmes ouvrages.

« *Somme totale* pour la sépulture, 2,227 liv. 1 s. 8 d.

Parties inoppinées. « A Gaspard Mazery, paintre,

la somme de 271 liv., à luy ordonnée, par maistre Francisque Primadicis, pour ouvrages de peinture, par lui faits audit chateau de Fontainebleau, au cabinet de la Reyne, qui est sur le jardin, et ouvrages de grotesque en la grande salle près de la laicterie.

« A Ponce Jacquio, imager, la somme de 25 liv., a luy ordonnée, par ledit Primadicis, sur et tant moins des ouvrages de son art, par luy faits aux sépultures de feu Roy Henry et François second.

« A Germain Pillon, la somme de 17 liv. 11 s., à luy ordonnée, par ledit Primadicis, sur ce qui luy est deub des huict figures, par luy faites, pour servir à la sépulture du feu Roy François premier, ensemble les trois figures en une pierre de marbre qui serviront à porter le cœur du feu Roy.

« A Nicolas l'Abbé, paintre, la somme de 251 liv. 5 s., à luy ordonnée par ledit Primadicis, sur et tant moins d'avoir, par luy, fait six aulnes et un quart d'ouvrages de painture en grotesque, au cabinet de la laicterie dudit chateau, avec un tableau et autres ouvrages de painture qu'il a faits en la grande gallerie dudit chateau.

Autre despence faitte des deniers provenans du plomb de la desmolition de la Sainte Chapelle du bois de Vincennes, à plusieurs ouvriers — de l'ordonnance de Me Francisque Primadicis, architecte ordinaire du Roy, la somme de 4,658 liv. 10 s.

Gages et estats. « A messire Francisque de Primadicis la somme de 100 liv. pour un mois de ses gages.

« LETTRES PATENTES du Roy données à Paris le 1er de febvrier 1567 par lesquelles Mre Alain le Veau est nommé « pour faire les payements de la depense des bastimens et édiffices de nostre chastel du Louvre, laquelle charge et commission nous avons pour certaines causes et considérations, à ce nous mouvans, distraite et séparé du nombre des autres confiées au Sr Lejars. »

COMPTE PREMIER DE Me ALAIN VEAU, CONSEILLER DU ROY ET RECEVEUR GÉNÉRAL DE SES FINANCES ET PAR LUY COMMIS A TENIR LE COMPTE ET FAIRE LE PAYEMENT DES BASTIMENTS ET ÉDIFFICES DE SON CHASTEAU DU LOUVRE, DURANT LE PREMIER FEBVRIER 1567 JUSQUES AU DERNIER DE DÉCEMBRE 1568.

« *Recepte* : Somme totale, 38,000 liv.

Maçonnerie. « A Guillaume Guillain et Pierre de Saint Quentin, maistres maçons, la somme de 12,700 liv., à eux ordonnée par ledit sieur de Clagny, superintendant des bastiments, pour ouvrages de maçonnerie par eux faits audit chateau du Louvre.

Ferronnerie. « A Claude Vassé, marchand ferronnier, la somme de 26 liv. 15 s., à luy ordonnée, par ledit Sr de Clagny, pour deux grandes contre-cœurs de fonte qu'il a vendus pour ledit chateau du Louvre.

Voictures. « A Romant Bouquet, voicturier, la somme de 224 liv. 57 s. 5 d., pour avoir charrié

plusieurs marbres jusques dans l'un des magazins du Louvre.

Tailleurs en bois. « A Jean Tacs, tailleur en bois, la somme de 50 liv., à luy ordonnée par ledit sieur de Clagny, pour avoir vendu quatre chandelliers de bois de noyer, ayant chacun cinq branches, tout enrichies de vases avec gauderons, feuillages, masques, guillochies et autres ornemens antiques, pour estre pendus à l'antichambre et celle de la Reyne audit bastiment neuf du Louvre.

Paintures. « A Jacques Patin, maistre paintre, la somme de 371 liv. 2 s., à luy ordonnée par ledit sieur de Clagny, pour ouvrages de painture par luy faits audit chateau du Louvre.

Sculpture. « A Estienne Carmoy et Martin le Fort, sculpteurs, la somme de 500 liv., à luy ordonnée, par ledit sieur de Clagny, pour ouvrages de leur art par eux faits audit chateau du Louvre.

Tailleurs en marbre. « A François du Han, tailleur en marbre, la somme de 2,563 liv. 8 s. 6 d., à luy ordonnée, par ledit sieur de Clagny, pour ouvrages de son art par luy faits, et qu'il fera cy après, audit chateau du Louvre.

Achapt de marbres. « A Guillaume de Vrespin, dit Tabaque, marchand, la somme de 2,808 liv. 9 s. 2 d., à luy ordonnée, par ledit sieur de Clagny, pour plusieurs pièces de marbre par luy vendues et livrées près le port dudit Louvre.

Estats. « Audit Sr de Clagny, superintendant

du bastiment du Louvre, la somme de 1,200 liv.

« *Somme totale*, 21,253 liv. 7 s. 7 d. »

COMPTE DE Mre JEAN DURANT, TRÉSORIER ET PAYEUR DES OEUVRES, ÉDIFFICES ET BASTIMENS DU ROY, DURANT L'ANNÉE FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1568.

« *Recepte*, la somme totalle de 5,250 liv.

Maçonnerie. « A Estienne Grand Remy, maistre maçon, la somme de 160 liv., pour la construction et érection de deux corps de garde que le Roy voulut et commanda lors estre bastis de nouveau et en diligence, près son chateau du Louvre, pour la seureté de sa personne.

« *Somme totale*, pour cette construction, 5,250 livres. »

QUARTIER D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE, 1568.

COMPTE PARTICULIER DE Mre JEAN GAZERAN, COMMIS PAR MESSIEURS LES TRÉSORIERS DE FRANCE, EN L'ABSENCE DE Mre JEAN DURANT, PAYEUR DES OEUVRES ET BASTIMENS DU ROY, DES RÉCEPTES ET DÉPENSES PAR LEDIT GAZERAN FAITTES, A CAUSE DE LA SOMME DE 2,200 LIVRES PAR LUY RECEUE, DE L'ORDONNANCE DESDITS TRÉSORIERS.

« *Recepte*, la somme de 2,200 liv.

Despence. « A Jean Boileau, maistre chaudronnier, la somme de 24 liv. 4 s., à luy ordonnée, par lesdits trésoriers de France, pour ouvrages de cuivre

par luy faits de neuf pour servir au pont levis du Louvre.

« A Eustache Ive, maistre maçon, la somme de 200 liv., pour ouvrages de maçonnerie par luy faits, tant au Palais Royal, grand et petit Chastellet, que au bastiment des grosses pilles et pilliers de pierre de taille soustenant le pont levis, fait de neuf entre le grand corps d'hostel du chateau du Louvre et la court des officiers et autres lieux.

« A Nicolas le Constansois, maistre orlogeur, la somme de 6 liv. 10 s. pour ouvrages de son mestier qu'il a faits en l'orloge du chateau du Louvre. »

(La dépense totale ne peut être appliquée au Louvre, les dépenses faites dans les autres chateaux y étant mêlées.)

COMPTE PARTICULIER DE GUILLAUME DE JARS, CONSEILLER DU ROY, TRÉSORIER DE SES OFFICIERS DOMESTIQUES ET COMMIS PAR SA MAJESTÉ AU PAYEMENT DES GAGES DE MESSIEURS DE LA COURT DE PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COURT DES AYDES ET MONNOYES, EAUX ET FOREST, SIÈGES PRÉSIDIAUX ET POUR LES RÉPARATIONS DE SON BASTIMENT DE BOULLONGNE, DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE COMMENCÉE LE PREMIER JANVIER ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE 1568.

Deniers payés par ordonnance du Roy.

« A Catherine Bouvienne, vesve de feu Ambroise Perret, la somme de 210 liv., à elle ordonnée, par le Roy, pour plusieurs ouvrages de marbre pour la

sépulture de feu Roy François premier, suivant le marché qu'il en avoit fait avec deffunct messire Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, commis sur le faict des bastimens du Roy, pour avoir taillé quatre figures de basse taille, estans de costés des deux grandes arcades, outre les choses qu'il estoit tenu faire par ledit marché. »

Lettres patentes. « Jean Durant, naguères possesseur de l'office de trésorier, pour estre de la nouvelle opinion, et n'avoir pas satisfait aux édits», c'est-à-dire pour n'avoir pas abjuré le protestantisme, fut destitué de sa charge et remplacé par M. Pierre Reynault qui fait « preuve de bonne vie, mœurs et religion catholique et romaine. » Ces lettres patentes du Roy sont données, à Paris, le 16 de mars 1569.

COMPTE PREMIER DE Mre PIERRE REYNAULT, TRÉSORIER, DEPUIS LE 16 DE MAY 1569 JUSQUES AU DERNIER DE DÉCEMBRE, ENSUYVANT, DUDIT AN.

Recepte. Somme totalle, 16,038 liv. 15 s. 10 den.

Maçonnerie. « A Eustache Ive, maistre maçon, la somme de 1,750 liv., à luy ordonnée, par messieurs les trésoriers de France, pour ouvrages de maçonnerie par luy faits au bastiment et maison des Lions, Pallais Royal, grand et petit Chastelet, bastiment des pille et pilliers soustenans les nouveaux ponts levis du Louvre. »

Chateau de Saint Liger.

« Autre despence faitte par le présent trésorier, de l'ordonnance de Mre François Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin de Troye, aulmosnier et superintendant des bastimens de Sa Majesté, pour la construction d'une grande gallerie et pavillon édifiez de neuf en son chateau de Saint Liger et iceulx ouvrages de maçonnerie faits de l'ordonnance de Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry.»

Fontainebleau.

« A maistre Nicolas de L'abbé, paintre, la somme de 300 liv., à luy ordonnée, par ledit de Boullongne, pour ouvrages de peintures par lui faits au chateau de Fontainebleau. »

Sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé.

« A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 200 liv., a luy ordonnée, par ledit de Boullongne, pour ouvrages de sculpture qu'il a faits, tant de cuivre que de marbre, pour servir à ladite sépulture.

« A plusieurs tailleurs de pierre et polisseurs et à Mathurin Bon, serrurier, la somme de 700 liv. 17 s. 3 d., a eux ordonnée, par ledit de Boullongne, pour avoir taillé collonnes, vases, chapiteaux, corniches et autres pièces de marbre pour servir à la

sépulture du feu Roy Henry, dernier décédé. »

« *Lettres de commission* du Roy, données au chateau de Boullongne, le 12 d'aoust 1568 par lesquelles Mre Alain Veau, receveur général des finances, est nommé trésorier et payeur de toutes les dépenses et édiffices de Fontainebleau, Saint Germain en Laye et de la sépulture du feu Roy Henry, (ainsi détaché de la trésorerie générale, toutefois toujours) selon qu'il sera ordonné par l'abbé de Saint Martin, suivant le pouvoir qu'il a d'ordonner. »

COMPTE PREMIER DE Me ALAIN VEAU, NOTAIRE ET SECRÉTAIRE DU ROY DEPUIS LE 12 D'AOUST 1568 JUSQUES AU 15 D'APVRIL 1570.

Recepte. Somme totalle, 35,500 liv.

Fontainebleau.

Macons. « A Jean de Lambray, Anthoine Jacquet, dit Grenoble, et Berthelemy Le Clerc, et autres, 2,690 liv. 10 s. »

Charpentiers, 3,700 liv.

Couvreurs, 2,828 liv.

Paintres. « A Julles Camille de L'Abbé, peintre, la somme de 25 liv., à luy ordonnée par ledit commissaire, pour ouvrages de peinture et grotesque qu'il a faits audit chateau de Fontainebleau.

« A maistre Nicolas de L'Abbé, peintre, la

somme de 160 liv., pour ouvrages de painture qu'il a faits audit chateau de Fontainebleau.

A Henry Lerambert, peintre, la somme de 170 liv. 12 s. 6 d., pour ouvrages de painture par luy faits au cabinet du Roy, audit Fontainebleau.

« A Jacques Coste, maistre paintre, la somme de 17 liv. 3 s. 3 d., pour ouvrages de painture, qu'il a faits audit Fontainebleau. »

Sculptures. « A Jean le Roux, dit Picart, maistre maçon et sculpteur, la somme de 100 liv., sur et tant moins de ce qui luy pouvoit estre deub pour la sépulture du feu roy François, dernier décédé.

« A Francois Roussel, sculpteur, la somme de 100 liv., pour ouvrages de sculpture d'une figure de pierre de Saint Leu de Serans, représentant la religion catholique, apostolique et romaine, grande de six pieds, et tenant en la main gauche une église, qu'il avoit fait pour le Roy, laquelle avoit esté posée sur la corniche du corps de logis neuf, entre la cour de la fontaine et la chaussée de son chateau de Fontainebleau et aussi pour avoir vacqué à faire et parfaire une figure de Justice, plus grande que le naturel, de pierre tendre de Saint Leu de Serrans. »

Menuisiers. « A Noel Biart, Noel Millon, Léon Gagoine et Gilles Bauge, maistres menuisiers, pour ouvrages de menuiserie par eux fait au chateau de Fontainebleau, 1,292 liv. 5 s. 6 d. »

Vitriers. « A Denis Beauvain et Jean de la Ha-

mée, maistres vitriers, la somme de 325 liv. pour ouvrages de verrerie par luy faits audit chateau. »

A plusieurs ouvriers — qui ont travaillé au chateau de Fontainebleau, tant dedans la court du donjon, que en la court de la fontaine du chateau, de l'ordonnance dudit commissaire, l'abbé de Saint Martin, la somme de 6,312 liv. 15 s. 9 d.

Autre despence faitte par ledit commis, pour la sépulture du feu Roy Henry, que Dieu absolve, de l'ordonnance dudit abbé de Saint Martin.

Sépulture.

Ouvriers besongnant à gages. « A Louis Lerambert, l'aisné, conducteur de ladite sépulture, sous ledit commissaire, pour avoir vacqué à tailler plusieurs collonnes, basses, chapiteaux, corniches et autres pièces de pierre de marbre, pour servir à ladite sépulture, à raison de 20 liv. 16 s. 8 d. par mois.

« A Louis Lerambert, le jeune, pour lesdits ouvrages, à raison de 15 liv. par mois.

« A Marin le Moyne, tailleur de pierre, pour avoir vacqué, èsdits ouvrages, pour ladite sépulture, à raison de 15 liv. par mois.

« A Jean Poinctart, dit la Bierre, tailleur de pierre, à raison de 15 liv. par mois.

« A François Gallant, tailleur de pierre, à raison de 15 liv. par mois.

« A Philippe Moyneau, tailleur de pierre, à raison de 15 liv. par mois.

« A Leonard Giroux, tailleur de pierre, à ladite raison de 15 liv. par mois.

« A François Lerambert, maçon, aux gages de 15 liv. par mois

Autre despence faitte par ledit commis, de l'ordonnance dudit abbé de Saint Martin au payement d'autres parties pour le fait de la sépulture du feu Roy Henry.

Sépulture.

Maçons. « A André Soye, maistre maçon, la somme de 565 liv. 6 s. 2 d., à lui ordonnée par ledit abbé de Saint Martin, pour ouvrages de maçonnerie par luy faits, à l'hostel de Nesle, pour mettre à couvert les sieurs de marbre pour ladite sépulture. »

Sculpteurs. « A Ponce Jacquiau, sculpteur, la somme de 520 liv., à luy ordonnée, par ledit commissaire, pour ouvrages de sculpture par luy faits, tant de cuivre que de marbre, pour servir à ladite sépulture.

« A Germain Pillon, sculpteur, la somme de 2,472 liv. 4 s., pour ouvrages de sculpture par luy faits, tant en cuivre que en marbre, pour servir à ladite sépulture.

« A Magdelaine Cotillon, vesve de Laurens Regnauldin, sculpteur, la somme de 100 liv. pour avoir vacqué èsdits ouvrages. »

Estat et gages dudit abbé de Saint Martin, à raison de 1,200 liv. par an.

Somme totalle de ce compte, 35,500 liv.

COMPTE DEUXIESME DE Mre PIERRE REYNAULT TRÉSORIER — DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE, COMMENCÉE LE PREMIER DE JANVIER 1570 ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE ENSUIVANT.

Recepte. La somme de 95,413 liv. 5 s. 8 d.

Maçonnerie. « A Eustache Ive, la somme de 100 liv., pour les ouvrages de maçonnerie, par luy faites, au chateau du Louvre, à la construction d'un corps de logis servant à loger les lions et autres bestes sauvages. »

Vieil bastiment du Louvre.

« Audit Ive Mre maçon, la somme de 687 liv. 4 s. 6 den. pour ouvrages de maçonnerie par luy faits au chateau du Louvre. »

Ouvrages de serrurerie. « Chastel du Louvre et lieux où sont logés les meubles et les livres du Roy, hostel de Bourbon, maison que sa majesté fait faire pour y loger ses lions et hostel de la Monnoye.

« A Michel Suron, serrurier, la somme de 200 liv. pour les ouvrages de serrurerie qu'il a faits audits lieux.

COMPTE DE Mre PIERRE REYNAULT, TRÉSORIER CLERC ET PAYEUR DES OEUVRES ET BASTIMENS DU ROY DURANT UNE ANNÉE ENTIÈRE COMMENCANT LE 1er DE JANVIER 1570 ET FINIE LE DERNIER DE DÉCEMBRE ENSUIVANT. (Deuxième partie.)

Fontainebleau.

Maçonnerie. « A Jean Le Roux, dit Picart, Louis Bergeron, Jean L'esmaillon et Estienne Fournier, Mes maçons, la somme de 200 liv., à eux ordonnée, par ledit abbé de Saint Martin, pour ouvrages de maçonnerie par eux faits audit chateau de Fontainebleau.

« A plusieurs maistres maçons, ouvriers et manouvriers qui ont travaillé audit Fontainebleau, de l'ordonnance de M. Tristan de Rosting, chevallier de l'ordre du Roy, cappittaine de 50 hommes d'armes et commissaire général des bastimens du Roy, la somme de 1,477 liv. 7 s. 2 d. suivant le marché de ce fait avec ledit de Rosting »

Charpenterie, 4,000 liv.

Menuiserie, 700 liv.

Couverture, 840 liv.

Plomberie, 1,000 liv.

Serrurerie, 445 liv.

Peinture. « A Nicolas L'Abbati, paintre, la somme de 215 liv. 12 s. 6 d, à luy ordonnée, par Mre François Primadicis de Boullongne, abbé de Saint Martin de Troyes, conseiller et ausmonier ordinaire

du Roy et superintendant des bastimens et édiffices de Sa Majesté, pour ouvrages de paintures par luy faits au chateau de Fontainebleau ; à scavoir : un grand tableau figurant la prinse du Havre de grace, qui est au bout de la grande gallerie de la basse court, vers le pont levis; en la chambre où estoit le trésor des bagues, au dessus de la chambre du Roy quatre grands paysages, et en la chambre du Roy a esté fait huict tableaux et n grand trophée et un autre tableau sous le portail de devant un grand corps de logis neuf, et aussy un tableau au milieu de la lecterie du chateau. Item avoir raffreschy trente un tableau en la gallerie peinte, en la basse court; item, pour avoir fait en la maison neufve de la Royne, qui est sur la terrasse du grand jardin, un grand paysage et deux autres petits tableaux; item, au cabinet de la chambre de M. le chanceller, au bout de la gallerie, avoir fait un grand tableau à destrampe au meilleu du plancher dudit cabinet et au pourtour des figures et peintes des pierres mixtes et aussy pour avoir fait ce qui estoit gasté d'un tableau, qui est une femme couchée, de la main du Ticien, et avoir fait des tableaux de la vie et gestes d'Alexandre en la chambre appellée de madame d'Estampes, au donjon dudit chasteau.

« *Somme de la despence*, faitte audit Fontainebleau, par les ordonnances des s^rs de Boulongne et de Rosting, 11,873 liv. 11 s. 6 d. »

Chateau de Saint Germain en Laye.

« A Henry Martin, maistre paintre, la somme de 150 liv., sur et tant moins des ouvrages par luy faits, à dorer et enrichir un plat fond de menuiserie, fait en la chambre du Roy, garny des armoiries du Roy et de la Reyne et aussy celles de la Reyne mère. »

Sépulture du feu Roy Henry dernier décédé.

« A Germain Pillon, sculpteur du Roy, la somme de 500 liv., à luy ordonnée par ledit Primadicis de Boullongne, pour ouvrages de sculpture, tant de marbre que de bronze, pour servir à la sépulture du feu Roy Henry.

« A plusieurs autres tailleurs de marbre, maçons et manouvriers, pour leur payement d'avoir vacqué à tailler colonnes, bases, chapiteaux, corniches et autres pièces de pierre de marbre, pour servir à ladite sépulture, la somme de 1,136 liv. 5 s. 4 d.

« *Somme de la despence* de la sépulture du feu Roy Henry, que Dieu absolve, 8,038 liv. 18 s.

Gages et estats. « Audit s^r^ de Bolongne, commissaire général des bastimens du Roy, la somme de 600 liv. pour six mois, qui est à raison de 1,200 liv. par an, pour ses gages. »

Sépulture de Henry II et de Catherine de Médicis.

J'insère ici un résumé succinct des travaux et de

la dépense qu'exigea ce beau monument dans une série de trente-neuf années. Il complète les détails donnés précédemment par les registres des comptes des années 1560 à 1570. Je réserve la description de ce tombeau et l'appréciation, sous le rapport de l'art, de ses grands mérites, pour les volumes suivants consacrés à la sculpture et à l'architecture. Ce sera le lieu pour insérer les devis et toisés qui furent faits à différentes reprises et pour entrer dans le détail.

Estat de la despence faicte pour la sépulture du feu Roy Henry second, depuis son décès qui feu en l'année mil v^{e} *cinquante neuf, jusques en l'année mil* v^{e} IIIJ^{xx} *sept, ainsy qu'il ensuict :*

Année 1559. — Néant.

Année 1560. — *Marbres* 2,432 liv.

Sculpture. « A Ponce Jacquiau et Germain Pillon, sculpteurs, pour ouvraiges de sculptures par eulx faits. 100 liv.

Année 1561. — Néant.

Année 1562. — *Sculpture.* « Audit Germain Pillon, Jacquiau et Dominiqué Florentin, sur les ouvrages de sculpture par eux faits, 576 liv.

Année 1563. — *Marbres.* « A Jehan Cousin, pour vente d'une pierre de marbre, 35 liv.

Sculpture. « Audit Pillon, Jacquiuo et Florentin, 151 liv.

Parties extraordinaires. « A Jehan le Roux, pour la taille d'un lezard de bois, six serpens, une cou-

ronne, une marche de pierre de liais, IIIj^xx^xv liv.

Année 1564. — « Audit Pillon, Fremin Roussel, Jacquiuo, Le Gay, le Roux, Gerosme de la Robbia, et Jehan Piccart, sculpteurs, 2,176 liv.

« Parties extraordinaires, 514 liv.

Année 1565. — « Audit Pillon, Jacquiuo, Le Roux, et autres, 4,909 liv.

Achapt de marbres, 2,598 liv.

Année 1566. — « Audit Pillon, Jacquiau et autres sculpteurs, 2,227 liv.

« Parties extraordinaires, 498 liv.

Année 1567. — « A Loys Lerambert et autres marbriers sculpteurs, 8,762 liv.

Année 1569. — « A plusieurs sculpteurs, 917 liv.

Année 1570. — *Sculpture*, 9,547 liv.
Maneuvres, 1,516 liv.

Année 1571. — *Sculpture*, 25,555 liv.

Année 1572. — *Maçonnerie*, 6,989 liv.
Sculpture, 13,692 liv.

Année 1573. — « A Charles Bullant, etc., etc., maçons, 8,170 liv.

« A Estienne Grand Remy, maçon, pour les ouvrages de maçonnerie par lui faits en l'hostel des Estuves du pallais à Paris, pour séparer les logis et faire ung autre pour servir à la fabrication des marbres, sculptures, de ladite sépulture, 120 liv.

Sculpture. « A Germain Pillon, sculpteur ordinaire du Roy, 50 liv.

Serrurerie, 50 liv.

Plomberie, 192 liv.

Voictures, 53 liv.

Parties extraordinaires, 70 liv.

Gaiges et appointements. « A Mre Jehan Bullant, architecte du Roy, pour ses gaiges et appointements d'ordonnateur de ladite sépulture, durant dix mois quinze jours, 523 liv.

Année 1574. — *Maçonnerie.* « Audit Bullant etc. 450 liv.

« Audit maistre Jehan Bullant, 600 liv.

Année 1575. — *Maçonnerie.* « Audit Charles Bullant, entrepreneur des ouvrages de maçonnerie, 1,470 liv.

Achat de marbres, 1,400 liv.

Gaiges. « Audit Mre Jehan Bullant, pour six mois, 300 liv.

Années 1576 à 1577. — Néant.

Année 1578. — *Achapts de marbre*, 203 liv.
Voictures, 246 liv.

Années 1579 à 1581. — Néant.

Année 1582. — *Maçonnerie*, 6,407 liv.
Marbres, 3,006 liv.
Parties extraordinaires, 90 liv.

Gaiges et appointemens. « A Mre Baptiste Androuet Sr du Cerceau, pour ses gaiges d'ordonnateur de la dite sépulture, pour ladite année, 200 liv.

Année 1583. — *Maçonnerie*, 5,636 liv. 20 s.

Sculpture. « A Germain Pillon, sculpteur ordi-

naire du Roy, sur et tant moins des figures de marbre blanc, grandes comme la nature, représentant le feu Roy Henry et la Royne mère du roy, pour les poser à ladite sepulture, 200 liv.

Voitures. « Pour avoir fait mener dudict Saint Denis, en la ville de Paris, au logis dudict Pillon, une pierre de marbre pour servir à ladite sépulture.

« 400 tombreaux de gravois provenant d'icelle, xx liv.

Gaiges et appoinctemens. « Audit sieur Du Cerceau — durant ladite année, 200 liv.

Année 1584. — *Maçonnerie.* « Au S[r] de Bray, 6,119 liv.

Sculpture. « Audit Pillon, sur lesdites figures du Roy et de la Royne, 200 liv.

Gaiges. « Audit Du Cerceau, 200 liv.

Année 1585. — *Maçonnerie,* 5,876 liv. 12 s.

Parties extraordinaires, 15 liv.

Gaiges. « Audit Du Cerceau, 200 liv.

Année 1586. — *Maçonnerie.* « Audit de Bray, 6,700 liv.

Serrurerie. « A Mathurin Bon, maistre serrurier, 26 liv.

Victrerie. « A François Porcher, M[re] vitrier, à Paris, 11 liv. 11 s.

Parties extraordinaires. « A Jehan Gaillard, M[re] espinglier, à Paris, pour la quantité de 55 pieds de fil de laiton, pour servir au devant d'une victre, estant à ladite sépulture, 5 liv. 30 s.

Gaiges. « Audit S[r] Du Cerceau pour ses gaiges et appointemens d'ordonnateur de ladite sépulture, 200 liv.

Année 1587. — *Maçonnerie,* 1,820 liv.

Je terminerai ce volume en reproduisant les trois pièces originales suivantes, qui se trouvaient jointes à ces comptes. On cherchera d'autres documents sur G. Pillon en particulier et sur les sculpteurs français en général, dans le second volume consacré à la sculpture.

« Monsieur le grand prieur, d'aultant que pour la perfection de l'ouvrage encommancé à Saint Denis, de la sépulture du feu Roy Henry mon père, que Dieu absolve, il est besoing recouvrer une pierre de marbre de belle grandeur, pour y représenter l'effigie, tant dudit seigneur, que de la Royne madame et mère, ainsi qu'il convient, je vous prie, incontinent la présente receue, faire deslivrer à Pilon, mon sculpteur, ou autre de sa part, une qui se trouvera dans le cimetière de ladite abbaye, de marbre blanc, en longueur de six pieds et demy, plus ou moins, sur la largeur de quatre pieds et demi ou environ; ainsi que vous dira plus particulièrement ledit Pilon.

« Paris, le xiiij• jour de may 1573.

« Signé HENRY. »

M. Nicolaï écrit au grand prieur de Saint Denis :

« Monsieur, la Royne m'a ce jourd'huy demandé

de faire délivrer à monsieur Pilon — du marbre blanc — pour faire une image de la vierge Marie. — Avril 1586. » G. Pilon fait son reçu au dos de cette lettre : « Ce jourd'hui, iij^{e} jour de avril, mil v^{c} iiij^{xx} et six, moy, Germain Pilon, confesse avoir prins — pour faire ledit ouvrage.

« G. Pillon. »

Je trouve, annexé à ce reçu, un papier sans signature qui me semble de la main de Germain Pilon. Il contient ce qui suit :

« Un gros blo de six à sept pieds de longs sur— largeur qui fut scié en deux, dont a esté faict le pourtraict gisant du feu Roy Henry, que Dieu absolve, et de la Royne merre du Roy.

« Plus un assé gros blo, un moien et un petit qui a esté employé pour faire une Nostre Dame de sept douleur et un saint Françoys de l'ordre des Capuchins qui est pour le Roy. »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

Dans un ouvrage formé comme celui-ci d'une réunion de documents puisés à diverses sources, de bonnes tables sont un complément indispensable. Je ne me suis reposé sur personne du soin de les rédiger. Je les ai composées avec une patience qui a aussi son mérite, si elle doit avoir pour résultat de faciliter les recherches des érudits.

J'ai l'intention de terminer cet ouvrage par une table générale, et ceci explique la disposition adoptée pour les tables particulières ou provisoires de chaque volume. Celui-ci étant consacré particulièrement à la peinture, j'ai analysé dans la première table le mémoire sur les trois Clouet qui présente une suite et un ensemble. Dans la seconde table, j'ai rangé, par ordre méthodique et chronologique, les peintres seulement, c'eût été grossir ce volume inutilement que de classer le petit nombre de sculpteurs, d'orfévres, d'architectes et autres artistes cités dans ce premier volume. On les retrouvera,

avec beaucoup d'autres, dans la suite de cette publication, et ce sera alors le lieu pour mettre à leur rang : dans le second volume, les sculpteurs et les orfévres; dans le troisième, les architectes et les ouvriers distingués qu'ils employèrent; enfin dans le quatrième, sous le nom de mélanges, les poëtes, les musiciens, les brodeurs et autres *gens de métier*.

J'ai adopté, dans la troisième table, un ordre qui peut bien être tout le contraire de ce qu'on attendait et qui cependant est facile à motiver. Les travaux des peintres employés à un titre quelconque à la cour de France, formant le sujet traité dans ce volume, analyser chaque document, c'eût été transporter l'ouvrage entier dans la table. Il est bien évident qu'il suffit aux érudits d'avoir, à la suite du nom, l'indication de la page, certains qu'ils sont qu'elle contient un document. Tous ces noms se retrouveront dans la table générale, accompagnés de courtes indications qui éviteront des recherches inutiles. Quant aux peintres étrangers, cités pour ainsi dire en passant; quant aux auteurs dont les assertions sont discutées sommairement, on comprend que la table a surtout pour but d'empêcher de recourir à la page en indiquant tout d'abord la portée de l'in-

tervention du personnage. Ces noms, d'ailleurs, ne devant pas être répétés dans la table générale, il était nécessaire de leur donner ici leur place.

J'insère tous les noms avec l'orthographe ou la variété des orthographes adoptées par les copistes dans la transcription des documents originaux; je renvoie ensuite toutes ces variantes au nom que je suppose le plus régulier ou au vrai nom de la personne. Ainsi *Il Bagnacavallo* est écrit : *Baignecheval*, *Baignecaval*, *Baignequeval*. Toutes ces formes différentes d'un même nom sont portées à leur ordre alphabétique, mais suivies du renvoi à *Bartolomeo Ramenghi*, le véritable nom de ce peintre distingué.

Je place Colin d'Amiens au mot *Amiens*. Je sais les inconvénients de ce système, mais j'en ai reconnu les avantages, et je les ai exposés ailleurs en plaçant Jean Van Eyck sous la rubrique de sa ville natale au lieu de le confondre avec tous les *Jean* ses contemporains. Ce qui est logique et même pratique pour le XVe siècle, l'est bien davantage pour les XVIe et XVIIe siècles.

TABLE DES CHAPITRES.

TABLE MÉTHODIQUE

ET CHRONOLOGIQUE

DES PEINTRES EMPLOYÉS A LA COUR DE FRANCE

Soit à titre d'office, soit hors d'office et accidentellement, pendant toute l'époque comprise entre les règnes de Louis XI et de Louis XIV.

1470. Jean Clouet.
1473. Robinet Testart.
1477. Gabriel Lefèvre.
1482. Jehan Lorens.
1483. Jehan Le Saige.
1484. Jehan Bourdichon.
1485. Maistre Guillaume.
1489. Tassin Burel.
1490. Gilles Jourdain.
1491. Robinet Blanche.
1492. Jehan Cormont.
1494. Pierre du Past.
— Jean Prevost.
— Estienne des Salles.
1496. Jean Perréal.
1497. Jean Poyet.
— Anthoine Verart.
1498. Jehan Durant.
— Protaiz de Porteville.
1500. Jean Clouet fils.
1503. Nicolas Lefèvre.
1508. Jean Senclat.
1515. Léonard de Vinci.
1517. Andrea Vannucci.
1520. Jehan Ferret.
— Nicolas Martin,
1522. Berthelemy Guety.
1523. François Clouet.
1527. Jean Chastellan.
— Jean de la Hamée.
1528. Antoine Brennulle.
— Estienne Collault.
— Thômas Labonde.
— Guyon Ledoux.
1529. Pierre Pilaty.
— Claude Lambert.
1532. Jehan Anthoine.
— Jehannet Carpentier.
— Jehan Carpentier.
— Artus Belin.
— Pierre Belin.
— Robert Belin.
— Jacques Benard.
— Bernardin Bouche.
— Jehan Fluni.
— Anthoine de Fraincry.
— Jehan Gressier.
— Guillaume Laignel.
— Robert le Carpentier.
— Jehannet Le Roy.
— Anthoine de Monceau.
— Nicolas de la Pasture.
— Jehan Rabache.
— Dominique Roto.
— Jacques Selliere.
— Charles de Varye.
1533. Léon Bochet.
— Guillaume Bouteloup.
— Charles Dorigny.
— Bartholomeo de Miniato.

1534. Claude Baudouin.
— Claude Du Val.
— Simon Le Roy.
— Francisque Pellegrin.
— Laurens Regnauldin.
— André Seron.
1535. Nicolas Bellin.
— Thomas Dambray.
— Pierre Dugardin.
— Josse Fouquet.
— Pierre Godary.
— Hubert Julyot.
— Claude Martin.
— Jean Prunier.
— Gilles de Saulty.
— Henry Tison.
1536. Jean le Fortier.
— Louis Lerambert.
— Jean Le Roux.
— Jacques Le Roy.
— Francesco Primadiccio.
— Jean Quesnet.
— Nicolas Quesnet.
— Guillaume Rondelet.
— Jean Rondelet.
— Rosso de Rossi.
— Lienard Thiry.
1537. Jean Bontemps.
1539. Jean Cotillon.
1540. Anthoine André.
— Jacques Arnoul.
— Bertrand Aubry.
— Louis Bachelier.
— Louis Bachet.
— Jean Baptiste.
— Philippe Barat.
— Domenico del Barbiere.
— Jean la Barbotte.
— Jean Bavron.
— Nicolas Beauvain.
— Noël Benemare.
— Nicolas Betin.
— Nicolas Blancpignon.
— Jean Bointel.
— Claude Bontelou.
— Charles Boyreau.
— Virgile Buron.
— Jean Butaye.
— Francesco Caccianemici.
— Jean Caillet.
1540. Denis Canet.
— Pierre Cardin.
— Charles Carmoy.
— Anthoine Caron.
— Hercules de Cerf.
— Philippe Charles.
— Martin de Chartres.
— Anthoine du Chemin.
— Jean Cherton.
— Anthoine Chevalier.
— Mathieu Chevrier.
— Jean Chiffier.
— Audry Coullé.
— Louis Coullongne.
— Jacques Cochin.
— Charles Colin.
— Nicolas Cordonnier.
— Jean Cornille.
— Symon Cornille.
— Simon des Costès.
— Thibault Cuyn.
— François Daniel.
— Jean Dieppe.
— Jean Dordon.
— Thomas Dorigny.
— Eustache Dubois.
— Louis Du Breuil.
— Jean Du Gal.
— Geoffroy du Monstier.
— Jean Duradon.
— Philippe du Verger.
— Anton Fantuzzi.
— Anthoine Felix.
— Martin Feron.
— Jean Festard.
— Jacques Feuillettes.
— Martin Freslon.
— Gombard Fresnon.
— Guillaume Garnier.
— Laurens Georges.
— Herne Graindor.
— Guillaume du Gray.
— Nicolas Groust.
— Denis Gueserart.
— Nicolas Hallain.
— Pierre Harlin.
— Robert Hernoul.
— Dominique de Hostris.
— Louis Jarres.
— Girard Josse.

1540. Jean Josse.
— Jacques Julliot.
— Jean Langevin.
— Nicolas de Lassus.
— Jérôme Le Cromier.
— Hugues Le Fevre.
— Jean Le Grand.
— Jean Le Jeune.
— Pierre Le Jeune.
— Nicolas Hamelin.
— Jean Lerambert.
— Mathieu Le Roux.
— Hercules Le Sart.
— Christofle Le Vieils.
— Michel Loigetel.
— Jacques Lucas.
— Bertrand Louis.
— Claude Luxembourg.
— Jean Lymodin.
— Francisque de Mante.
— Roch de Marolles.
— Éloy le Meunier.
— Girard Michel.
— Jean Mignon.
— Denis Moindereau.
— Jacques de Mouchay.
— Germain Musnier.
— Jean Nero.
— Nicaise, le jeune.
— Jean de Paris.
— Pierre Patin.
— Jean Pelletier.
— Luca Penni.
— Michel Petit.
— Jean Picart.
— Pierre Picot.
— Jean Pierre.
— Philippe Poirrau.
— Colin Potier.
— François Potier.
— Jean Potier.
— Anthoine Potin.
— Jean Poulletier.
— Adrien Querard.
— Bartolomeo Ramenghi.
— Pierre Regnauldin.
— Gervais Regnault.
— Jacques Regnoul.
— Michel Rochetel.
— Michel Rogemont.

1540 Guillaume Rondel.
— Jean Sanson.
— Anthoine Seguin.
— François Seguin.
— Guillaume de la Seible.
— Pierre Sturbes.
— Gilles Symon.
— Jean du Tertre.
— Fleureau Ubechux.
— François de Valance.
— Jean Vaquet.
— Guillaume du Vau.
— Henry Vermaise.
— Jean Vignay.
— Jacques Vignola.
1541. Jehan de Laurens.
— Sebastiano Serlio.
1545. Nicolas Nicolas.
1547. Louis Deschamps.
— Mathurin Regnier.
1549. Baptiste Pellerin.
1550. Éloy le Manier.
1551. Jacques Couste.
1556. Nicolo dell' Abbate.
— Marcial Gallant.
1557. Jacques Berthelemy.
— Jean Fouace.
— François Perrier.
1558. Jean Du Breuil.
— Piramus Lucas.
— Pierre Pertat.
— Jean le Plastois.
— Jehan Scipion.
— Jean Testart.
— René Tibergeau.
1559. Guillaume Bellon.
— Anthoine Le Clerc.
— Camille Labbé.
— Léonard Limosin.
— Roger Rogier.
1560. Jean André.
— Jean Audryc.
— Jacques Canulli.
— Pierre Chevillon.
— Jehan de Court.
— Jean Cousin.
— Nicolas Denisot.
— Nicolas Hachette.
— Christofle Labbé.
— Gaspard Mazery.

1560. Cosme Mirebée.
— Thierry Pelletier.
— Nicolas Regnault.
— Jean Richer.
— Michel Rorin.
1561. Estienne Delaune.
1562. Nicolas Hurliquet.
1564. Claude Corneille.
1565. Marc Duval.
1567. Jacques Patin.
1568. Denis Beauvain.
— Jacques Coste.
— Henry Lerambert.
1569. Estienne Du Monstier.
1570. Henry Martin.
1573. François Quesnel.
1574. Lazare.
1575. Jean Rabel.
1577. Nicolas Belliart.
1579. Thomas Aulbert.
— Étienne Duperac.
1580. Simon Goudelle.
1584. Charles de Court.
— Pierre du Monstier.
— Jehan Patin.
1585. Pierre Gourdel.
1586. Cosme du Monstier.
— Benjamin Foulon.
1588. Anth. de Recouvrance.
1590. Toussaint Du Breuil.
1599. Marin le Bourgeois.
— Guillaume Charles.
— Guillaume Chou.
— Eustache Damy.
— Martin Dicdier.
— Nicolas Douay.
— Jehan Doué.
— Robert Jullien.
1600. Jacob Bunel.
— Marguerite Bunel.
1601. Ambroise Dubois.
— Charles Martin.
1603. Claude Doué.
— Freminet.
1608. Daniel Rabel.
1609. Albert Dicdier.
— Pierre Geoffroy.
— Louis Poisson.
1610. Nicolas Leblond.
1613. Pierre Vallet.
1618. Jacques Doué.
1619. Martin Bourgeois.
— François Brugs.
— Pierre Desmartin.
— Nicolas Du Chesne.
1620. Évrard.
— Quintin Varin.
1622. Pierre-Paul Rubens.
1626. Daniel Du Monstier.
1627. Simon Vouet.
1594-1665. Nicolas Poussin.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A.

B.

C.

E.

F.

N.

O.

P.

Q.

R.

FIN DES TABLES.

ERRATA.

Le lecteur voudra bien suppléer à l'absence d'errata pour des fautes qui n'altèrent pas le sens. Le temps me manque pour me relire. J'insiste seulement sur deux points. La date de l'entrée de Jean Clouet au service du roi est, d'après les documents, 1523 et non pas 1528, comme on l'a imprimé page 12. J'ai répété page 38, en note, et on aurait dû imprimer en italique, les mots joailliers et apothicaires, tels qu'ils sont dans les vers d'André de la Vigne; chacun sait qu'on écrivait joaillier, au moyen âge, de dix manières différentes.

COMMENCÉ D'IMPRIMER CHEZ J. CLAYE ET C[e] LE X[e] JOUR DE JUIN
ET ACHEVÉ LE XII[e] JOUR DE NOVEMBRE MDCCCL.

2 vol. -

